



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753148 3

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercur

Handwritten text, possibly a signature or title, in a cursive script.

米 工

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DEDIÉ AU ROT.

NOVEMBRE. 1737.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur le jour à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

NOVEMBRE. 1737.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'AMOUR E'GARE,
CANTATE.



A Déesse des cœurs, voulant punir son Fils

Du Trait que cet ingrat avoit lancé contre elle,

Résolue d'éteindre la flamme criminelle

Dont il l'osa blesser en faveur d'Adonis ;

L'Amour pour éviter cette injuste colère,

A ij Prend

Prend en main son flambeau, s'arme de son
Carquois,

Et d'une aîle légère

Il vole et fuit le séjour de Cythere ;

Pour venir se cacher dans nos paisibles bois.

Fuyez, raison austère,

Eloignez-vous de ce séjour ;

On n'écoute guère

Votre Loi sévère

Dans des lieux où regne l'Amour ;

Il fait disparaître

Les tristes soupirs,

Partout on voit naître

Les Jeux, les Plaisirs ;

Pour mieux reconnoître

De si doux loisirs,

Que ce Dieu soit maître

De tous nos desirs.

Venus, de ce départ, interdite et tremblante,

Fait chercher l'Amour en tous lieux ;

Elle vient sur la Terre, elle va dans les Cieux,

Et sa recherche impatiente

Lui fait porter par tout ses regards curieux ;

Mais sans espoir enfin, la Déesse est contrainte

D'exprimer par ces mots sa douleur et sa crainte.

Reviens, charmant vainqueur, dans les bras de
ta Mere ;

Ecoute mes tristes regrets ;

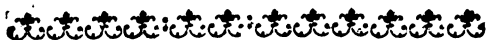
Viens calmer ma douleur amère,

Reviens

dussai-je encor m'exposer à tes traits :
 Rendre Amour , quelle est ta puissance !
 Ton triomphe doit être doux ;
 J'aime mieux cent fois éprouver ton courroux
 Qu'une trop froide indifférence.
 L'Amour touché des plaintes de Vénus ,
 Se prête à terminer de si vives allarmes ;
 Et par un retour plein de charmes
 Il veut rendre le calme à ses sens éperdus ;
 Mais voyant la douleur que nous en devons
 Prendre ,
 Par ces mots généreux il cherche à la suspendre :
 Je ne quitte qu'en aparence
 Un si charmant séjour ;
 Consolez-vous de mon absence ;
 Bergers , je vous laisse ma Cour ;
 Dans vos retraites solitaires ,
 Vous sentirez mes traits vainqueurs ;
 Ils seront gravés dans vos cœurs
 Et dans les yeux de vos Bergeres ;
 Que les inutiles soupirs
 Soient écartés de nos Bocages ;
 Petits Oiseaux , par vos ramages ,
 Chantez nos amoureux désirs ,
 Et vous Echos , sous ces ombrages ;
 Ne repetez que nos plaisirs.

*La Musique est de M. Freméaux , Organiste
 de S. Aspais de Melun.*

A iij OBSER-



OBSERVATIONS de M. D. S. J.
*sur les Ouvrages de Bernard Guidonis ,
 Dominicain , Evêque de Lodève , pour
 servir à l'Histoire Litteraire de France
 du xiv. Siecle.*

JE n'ignore pas que dans l'Ordre de S. Dominique il y a eu de Grands Hommes , des Personnages célèbres , d'illustres Théologiens, qui ont beaucoup servi l'Eglise , en confondant les Hérétiques , en éclairant les Fidèles par leurs Ecrits et par leurs Prédications : mais s'il y a des Albert le Grand , des Thomas d'Aquin , des Cajetan , des Lemos &c. et de nos jours des Noël Alexandre , des Echard , et des Le Quien , il faut aussi avoüer que dans les temps qui ont précédé , il y a eû aussi parmi les Religieux du même Ordre des Ecrivains d'un mérite assés médiocre , des Auteurs, dis-je , qui n'ont pû être loués que par des Contemporains aussi peu éclairés qu'eux. Que s'ils l'ont été par quelques Modernes , il faut distinguer parmi ces Modernes , et examiner s'ils avoient lû leurs Ecrits , ou s'ils se contentoient de copier
 les

N O V E M B R E. 1737. 2321
les anciens Panegyristes de ces Ecrivains,
tels qu'ils les trouvoient.

Il m'a paru que Bernard Guidonis ,
dont un Ecrivain de son Ordre a tâché
depuis peu de relever l'excellence , est
dans le dernier cas , et que quoi qu'il
paroisse avoir été estimé de son temps ,
peut-être même dans quelques-uns des
siecles suivans , on ne peut aujourd'hui
obliger personne de lui accorder une es-
time générale. Je pense au contraire que
c'est un Auteur sujet à révision , que
c'est un de ces Compilateurs , qu'on
peut , pour toute grace qu'on sçauroit
lui faire , mettre un peu au dessus de
Jacques de Genes , et à côté de Vincent
de Beauvais.

Nous sommes dans un Siècle éclairé ;
où l'on examine les choses de près , et
où l'on ne pardonne à aucun des Anciens
les simplicités qui leur sont échappées.
Témoin ce que je lis à la page 45. du
Discours sur l'état des Sciences du ix. et
du x. siecle, touchant les Mathematiques
de Raban de Mayence. Si l'Auteur de ce
Discours continuë de faire passer en re-
vue les Ecrivains de chaque siecle , il aura
ample matiere à exercer sa critique , à
mesure qu'il aprochera du nôtre.

Je ne le préviendrois pas sur Bernard

A iiij Guidonis ,

2322 **MÉRCURE DE FRANCE**
Guidonis, Auteur du XIV. siecle, si je n'avois vû répandre un Ecrit imprimé dans lequel on fait dire à M. Baillet, à M. Baluze et aux Possesseurs des plus celebres Bibliothèques, en faveur de cet Auteur, ce qu'ils ne disent pas et ce à quoi ils n'ont jamais pensé.

Ce qui m'a encore surpris dans cet Ecrit, c'est qu'on y prend fort mal le sens des paroles de M. l'Abbé le Beuf, et qu'on veut qu'il ait dit que *personne n'a jamais eû le courage de faire imprimer aucun des Ouvrages Historiques de Bernard Guidonis*; tandis que dans le Mercure de Mars, page 425. il juge du mérite des Manuscrits de cet Auteur par les Imprimés qu'il en a vûs chés le Pere Labbe et chés M. Baluze.

En pardonnant cette méprise à celui qui l'a faite, j'ai eû la curiosité de voir ce que le Pere Echard dit être imprimé de Bernard Guidonis. Je n'avois pas été étonné de lire dans ce Bibliothecaire Dominicain un grand Eloge de Bernard, écrit par un Auteur qui l'avoit connu.

On n'avoit pas assés de Critique au XV. siecle pour distinguer les véritables Sçavans en fait d'Histoire. La simplicité du Panegyriste étoit si grande, que pour profiter de tout ce qui se présenteoit

à

à célébrer dans son Héros , il commence son Eloge par une fade allusion à son nom de *Bernardus* : *Hic*, dit-il , *juxta proprietatem sui nominis tanquam NAREUS odorifera , vitâ pariter et doctrinâ odorem suavissimum Deo et hominibus emanavit.*

C'est sur cet Eloge que Sponde s'est fondé lorsqu'il en a parlé dans ses Annales , et il n'a pas pris la peine de lire ses Ouvrages.

Le Pere Echard , après avoir indiqué un grand nombre d'Ouvrages de Bernard Guidonis qui n'ont jamais été imprimés , nous renvoie aux deux Tomes de la Bibliothèque de Manuscrits du P. Labbe, pour y lire quelques productions de sa plume. On trouve dans le premier Tome un Traité des Saints du Diocèse de Cahors. Il commence à la page 629. Ce n'est point l'Ouvrage d'un autre que Bernard transcrit ici, comme il peut l'avoir souvent fait dans son *Speculum Sanctoriale* , c'est lui-même qui parle d'un bout à l'autre.

Il y marque dès la première page l'envoi de S. Martial dans les Gaules par saint Pierre , la 3. ou 4. année de l'Empire de Claude , et la 47. de J. C. Il ajoute que ce Saint eut , tant qu'il demeura dans le Limousin , douze Anges députés par le

A v Seigneur

Seigneur pour sa garde; qu'il avoit amené avec lui S. Amadour et sa femme Véronique, laquelle avoit été grande amie de la Sainte Vierge, dont ils apportèrent avec eux du Lait et des Souliers, et que ce Lait fut mis par S. Martial dans une Eglise qui en prit le nom de Solac, *pro eo quod Solum Lac Virginis Mariae ibi positum est*. Ce dernier fait est au milieu de la page 630. il peut servir à prouver le genre de sagacité dont étoit doüé Bernard pour découvrir l'origine des fondations et l'étimologie des noms. L'on voit immédiatement après un Catalogue des autres Saints du Pays de Limoge, où quantité de Saints, quoiqu'étrangers, sont admis par leurs Reliques. Ce Morceau contient une infinité de simplicités et de jeux de mots, par rapport aux noms de ces Saints, sans parler des faussetés visibles. Voici ce qu'il, dit page 632. d'un S. Clair et d'un S. Baumard : *Per Clarum Clara et serena tempora dantur, per Baumardum terra infunditur pluviis*. A la page 635. *S. Adorator Episcopus et Martyr apud Luberciacum adoratur*. J'ai crû ne devoir pas séparer ces deux Endroits. Revenons à la page 632. et nous y lisons un trait dont je doute fort que le Pere du Plessis, Historien de Meaux, convienne avec

NOVEMBRE. 1737. 2325
 avec Bernard Guidonis. *S. Sanctinus*,
 dit-il, qui fuit *Meldensis Episcopus et*
Confessor, *requiescit in Villa sui nominis*
propè Brivam. A la page 634. on lit un
 endroit qui est aussi de la compétence
 du même Dom du Plessis, lequel
 travaille actuellement à l'Histoire de l'E-
 glise et du Diocèse de Roüen. Voici les
 propres termes de l'Auteur. *S. Andoënus*
sive Audeneius Rothomagensis Episcopus,
quiescit in Villa denominata ab ipso, *sci-*
licet apud S. Andoenum sive Audentium.
Dicunt autem incola quod limina beati Ja-
cobi Compostella visitavrat, et in reditu il-
lic defunctus est et sepultus. Hic Andoë-
nus primo fuit reclusus, et quodam die bene
refectus in mensa Archiepiscopi Rothoma-
gensis, sequenti nocte cum se sopori dedis-
set, sensit demonem ventrem ejus attrentan-
tem et crebro repetentem: Modo bene, Au-
doëne, Andoene, modo bene. Tunc Sanc-
tus; sed cras male (scilicet, manducabo)
et hodiernas delicias in palatio, diata cras-
tinâ compensabo. Ce petit trait sur saint
 Oüen, marque jusqu'où Bernard Guido-
 nis pousoit la gravité et le discernement. (a)

(a) Je connois des Breviaires de deux et trois cent
 ans, dans lesquels cette Historiette est attribuée à
 S. Filbert, Abbé de Jumièges, au Diocèse de Roüen.

A vj Ouvrant

Ouvrant le second Volume du *Pere Labbe*, à la page 265. on y trouve une répétition des mêmes Fables sur S. Martial, qui sont dans le volume précédent. Le Catalogue que Bernard prétend donner des Evêques de Limoges, est plein de fautes. Il n'y a qu'à le confronter avec celui du *Gallia Christiana*, dont les Auteurs regardent, avec grande raison, comme des fables, *pro fabellis*, après M. du Bosquet, les Traditions sur saint Martial, que Guidonis respectoit si fort.

Son Traité de la Fondation de l'Ordre de l'Artige, en Limousin, renferme un trait des plus curieux. En parlant de la Translation du Corps des premiers Prieurs de cette Maison et de l'immobilité de leurs Cercueils, il dit que le Prieur d'alors fut obligé de leur ordonner par obéissance de se laisser transferer; et qu'il obtint d'eux ce consentement en les faisant pieusement battre de verges. Ce fait est rapporté à la page 278. *Cum Corpora S. Patrum Marti et Sebastiani transferre vellet, non potuerunt inde moveri: Prior per obedientiam præcepit eis quod abirent et sinerent se portari; et quasi verberibus piis impulit eos virgis: qui, ut filii obedientie statim acquieverunt et ad levam altaris simul conditi sunt.*

Tous

Tous ces traits curieux marquent un homme d'un jugement très-borné en fait d'Histoire, et n'ont rien qui puisse nous faire regarder comme une acquisition bien considérable celle des autres Ouvrages Historiques de ce Dominicain ; sur tout son **MIROIR SANCTORAL**, où il doit non-seulement y avoir des Pièces qu'il tire d'ailleurs , mais encore les Vies des SS. de sa façon. On dit que cet Ouvrage n'est qu'à Toulouse ; mais d'autres Ouvrages , soit imprimés , soit manuscrits de cet Auteur , peuvent aider à le faire connoître de plus en plus.

Dans son **Traité des 72. Disciples**, qui est resté manuscrit , il met la naissance de S. Saturnin , Evêque de Toulouse , à Patras , et il le fait fils du Roy Egée , pour le rendre contemporain de S. André. Il lui joint sous la même qualité de l'un des 72. Disciples , S. Julien , premier Evêque du Mans , qu'il assure être le Lépreux de l'Evangile , et saint Ursin de Bourges , qui est , selon lui , le Nathanaël des Livres Sacrés. Il compte le Roy Abgare pour l'un de ces 72. Disciples. Il n'omet pas S. Martial. C'est un Saint sur lequel il ne sçauroit finir ; et quoiqu'il le suppose vivant du premier siècle dans les Gaules , il donne le nom de

2328 **MERCURE DE FRANCE**
de Hildebert à un homme qu'il ressuscita , et le dit fils du Comte de Poitou.

Le Pere Labbe , qui n'a pas crû devoir publier ce Traité , a aussi omis ce que je trouve dans un Manuscrit plus ample du Traité de Bernard sur les SS. de l'Aquitaine. Cela regarde S. Just , Disciple de S. Hilaire de Poitiers. *A beato Hilario, dit-il , promotus est in sacerdotem. Asinum super quem Hilarius sedere consueverat , Lupus , ipso obdormiente in sylvam duxit , sed Justo orante ipsum incolumem Lupus ipse reduxit.* Ceci ne demande point de réflexions.

Sa Description des Gaules , qui est imprimée dans Du Chêne (Hist. Fr. Tom. I.) est un Ouvrage d'une page et demie. L'Auteur y fait voir qu'il connoît si peu l'Etat des Eglises des Gaules , que dans l'arrangement des quatre Provinces Lyonnaises , il met pour seconde la Sénonoise , pour troisième celle de Rouën , et pour quatrième celle de Tours. D'autres que moi releveront aisément les autres fautes de ce petit Ecrit.

S'il y a quelque Ouvrage où Bernard Guidonis réussisse un peu moins mal , c'est lorsqu'il copie exactement ceux qui l'ont précédé. Ainsi , par exemple , dans son Traité sur les Comtes de Toulouse,

il est suivi par ceux qui ont écrit l'Histoire de cette Ville , depuis l'endroit où il déclare qu'il n'en dira que ce qu'il a appris dans Guillaume de Puy-Laurent , et dans l'Auteur des Gestes de Simon de Mont Fort. Mais Catel le relève, comme il le mérite, au sujet des premiers Comtes de Toulouse , qu'il a inséré dans son Catalogue , page 44. » Frere Bernard Guidonis , au Traité qu'il a fait en Latin des Comtes de Toulouse , dit qu'Ysaures succeda à Torsin : ce qui a été suivi par tous ceux qui en ont traité après lui. Mais j'estime , (continuë Catel) que tous ces Historiens ne sont pas bien informés de la succession de Toulouse , ayant inventé des noms qu'ils ont mis à la place de ceux qu'ils ignoient ; tout ainsi que quelques-uns d'entr'eux ont mis en avant que Tholus étoit le Fondateur de la Ville de Toulouse , et que Torsin , Ysauret , Aquarius , Belet , Tabor et quelques autres qu'ils imaginent , ont été anciens Rois de Toulouse. » Ce témoignage de Catel rabaisse un peu le mérite de Bernard ; et pourroit-on s'empêcher de regarder comme un Ecrivain trop facile celui qui s'avise de placer parmi les Comtes de Toulouse des Historiens , des Torsin , des Ysauret ?

Comme

Comme il étoit venu à Paris, où la Tombe du Géant Ysoret * étoit alors fort célèbre, il recueillit aparamment tout ce qu'il en avoit oüi dire, et peut-être alors le faisoit-on Comte de Toulouse.

Dans une Collection de Passages qu'il a faite pour prouver l'universalité de la race originelle, après avoir cité S. Augustin, S. Grégoire, et avant que de citer Bede, il produit 6. Passages de saint Remi; par où l'on voit qu'il ne sçavoit pas discerner les Ecrits du VI. siecle d'avec ceux du IX. ou du X. attribuant à S. Remi de Rheims des Ouvrages. qui lui sont bien posterieurs.

La Critique de Guidonis se borne à avoir quelquefois marqué dans ses Ouvrages les differens sentimens touchant certaines Epoques ou certaines prétentions, lorsque cela étoit venu à sa connoissance. Ainsi à la fin de la Vie de S. Louis, il dit: *Dehinc servus Dei Benedictus Ludovicus Rex Francia substrahitur ab hac luce in Vigilia B. Bartholomaei Apostoli, sicut in Chronica Magistri Guillelmi de Podio Laurentii scribitur illa dies. Verumtamen filia ejus transitus recolitur, necnon in littera canonisationis ipsius describitur in crastino B. Bartholomaei Apostoli eve-*

* Au bout du Fauxbourg S. Jacques.

nisse.

nisse. De ces deux sentimens il semble préférer le premier qui a été le moins suivi. Il dit aussi que S. Louis étoit dans sa 14. année lorsqu'il fut sacré ; ce qui n'est suivi par aucun Historien de nos jours.

Si Bernard Guidonis étoit peu exact pour les choses qui n'étoient pas tout-à-fait de son temps, il faut aussi avouer que ce n'étoit point un homme arrêté à son sens ; c'est le plus grand Eloge que je crois pouvoir faire de lui, avec celui de sa probité et de la sainteté de sa vie. Dans la Préface d'une de ses Chroniques non imprimées, il prie le Lecteur d'interpréter bénignement ce qu'il dit, et de corriger hardiment ce qu'il trouvera de faux en lui : *In quo quidem opere Lectorem habere desidero tam benevolum interpretem, quam liberum correctorem.* Il repete à peu près la même chose dans son Traité des 72. Disciples, où il a le plus hazardé de Fables ; il le soumet à la critique en ces termes : *Salvus semper meliori judicio et ampliori ac certiori indagine veritatis.* Il semble que ce pieux Personnage penseroit comme les Sirmond, les Petau, les Henschenus et les Papebroch, s'il revenoit sur la Terre.

Dom Martene a donné au Public ; (Tom. I. *Ampliss. Coll.*) l'Ouvrage
d'un

2332 **MERCURE DE FRANCE**
d'un Chartreux de la Province de Normandie, qui vivoit à la fin du quinzième siècle, touchant les differens Ordres Religieux. Il se trouve dans cet Ouvrage un Chapitre sur les Freres Prêcheurs, où il y a un grand Eloge de Bernard Guidonis, et sur tout du **MIROIR SANCTORAL**. Voici les termes : *Venerabilis Magister ac Doctor Solertissimus, deinde Episcopus Lodeuensis Magister Bernardus, qui quatuor Speculi Sanctoralis edidit libros, opus egregium et alia multa fragranti Stylo digessit.* Les qualifications de *Solertissimus*, de *Opus egregium* et de *fragrans Stylus*, pouvoient être admises encore à la fin du XV. siècle ; dans le Dialogue que ce Chartreux composa sous le nom d'une Mere et d'un Fils, qui s'entretiennent familièrement. Le renouvellement des Lettres n'étoit pas encore connu en France, et l'on étoit encore fort éloigné de lire les Légendaires avec des yeux critiques. Le même Chartreux fait aussi placer dans le rang des illustres Dominicains par un de ses Interlocuteurs, *Magister Jacobus Januensis disertus Doctor et floridus, qui Legendam auream composuit.* On voit par là que les loüanges coûtoient peu à ce bon Chartreux. Mais je ne crois pas qu'il eût

tût lû le Miroir Sanctoral ; car il y auroit aperçû que les Pieces qu'il contient ne sont pas du style de Bernard , ou que ce style *odoriférant* ne peut pas être le même en tout cet Ouvrage , supposé que le Pere Echard ait dit vrai , lorsqu'il n'a regardé Bernard que comme un Compilateur qui rassemble ce qu'il trouve de tous côtés. L'autorité du Chartreux est donc une autorité fort mince. Quelque complaisance qu'on eût à le citer , on n'auroit pas dû omettre que ce que l'on en cita , est corrigé en marge par l'Editeur ; et l'on n'a garde de nous instruire des visions qu'il raporte au sujet de S. Grégoire Pape et de S. Dominique. (a)

M. Baillet ne parle point de lui-même lorsqu'il donne un Portrait de Bernard Guidonis , dans son Discours Préliminaire, il se sert des couleurs dont Bollandus l'a dépeint ; encore parle-t-il sans rien décider. *On prétend*, dit-il , *que Bernard s'est montré beaucoup plus exact que ceux qui l'avoient devancé. C'est le jugement qu'en porte Bollandus.* Or si on prend la peine de consulter Bollandus à l'endroit cité par Baillet , on y lit cette déclaration naïve sur les gros Tomes du

(a) Voyez Martene , *ibid.* col. 28. et lisez en marge *Error in numero. Item col. 29. col. 62.*

2334 MERCURE DE FRANCE
MIROIR SANCTORAL de Bernard.
Nondum eos Tomos ut viderem contigit.
Quel fond peut-on donc faire sur le jugement d'un homme qui parle d'un Ouvrage qu'il n'a pas vû ? Outre cela Bollandus écrivit sa Notice sur Bernard en 1643. lors qu'il ne faisoit que commencer son immense Collection. La Critique dont ce sçavant Ouvrage est rempli, ne faisoit que de naître. Bollandus étoit alors porté à tout excuser, et même la Légende dorée. La censure que ses Continuateurs ont fait d'une infinité de Pièces du goût de celles de Guidonis, marque bien ce qu'il écriroit, s'il étoit à recommencer.

M. Baluze a eû occasion de donner un petit coup d'encens à Bernard Guidonis : c'est dans le commencement de ses Notes sur les Vies des Papes d'Avignon (Tome I. page 579.) il le qualifie d'Auteur non récusable : *Auctor omni exceptione major* ; ce qu'un Moderne a traduit : *Bernard Guidonis est un des plus celebres Auteurs.* Mais ce Moderne me permettra de lui dire que sa Traduction est un peu infidelle, et qu'elle exagere d'une maniere outrée. Les trois mots, *Omni exceptione major*, signifient simplement *Au dessus de toute récusation.* Encore si
Bernard

Bernard est au-dessus de toute récusation , selon M. Baluze , c'est uniquement , quant au fait particulier , que ce Sçavant vouloit autoriser par son témoignage. Il s'agissoit de réfuter ceux qui ont cru que Jean de Paris , Jacobin, qui avoit été inquiété pour ses sentimens sur l'Eucharistie , étoit allé à Rome pour se justifier l'an 1306. M. Baluze prouve qu'il ne sortit pas hors du Royaume , et que ce fut à Bourdeaux où étoit alors la Cour Romaine qu'il alla ; et il le prouve par le Catalogue des Professeurs de l'Ordre , dressé par Guidonis , où cela est clairement marqué , *in Curia Romanâ Burdegalis* ; et afin qu'on ne rejette point le témoignage de Guidonis , il le qualifie en cette occasion d'*Auteur au-dessus de toute récusation* , parce qu'il étoit alors Prieur du Couvent de Limoges , et qu'il y avoit reçu le Pape le 24. Avril précédent ; d'où il conclut qu'il devoit savoir où étoit la même année la Cour Romaine. Il ne faut donc pas inférer des trois mots de M. Baluze , qu'il admette comme irréfutable tout ce que Bernard dit des autres Professeurs plus anciens que lui , encore moins sur les autres Ouvrages relatifs à ce Catalogue , ou qui y sont attachés.

A

Au reste , quoiqu'un Auteur soit mé-
 prisable d'un certain côté , et que son
 autorité soit d'un très-petit poids , cela
 n'empêche pas qu'il n'y ait des articles ,
 dans lesquels on doive l'écouter et le sui-
 vre : et si c'est un Historien , et qu'il
 paroisse témoin des choses qu'il assure ,
 on peut ajouter foi à ce qu'il dit , à
 moins qu'on n'ait des raisons qui prou-
 vent qu'il a été mal informé , ou mal
 intentionné. Guidonis dit , par exemple ,
 qu'il avoit vû une Inscription trouvée
 de son temps sur le corps de la Magde-
 laine , et qu'il l'avoit tenue. Je le re-
 garde comme témoin de l'existence de
 l'Inscription , et rien de plus , car il se
 trompoit lourdement dans les consé-
 quences qu'il en tiroit, voulant que Si-
 donius qui y est nommé , fût l'Aveugle-
 né de l'Evangile ; de même qu'il dit
 bonnement que Marcelle , la Servante
 prétendue de Ste Marthe , étoit la fem-
 me qui avoit crié *Beatus Venter* en pré-
 sence de N. S. Tel homme peut lire des
 Memoires historiques , qui pour ne les
 avoir pas bien entendus , en tire de
 fausses conséquences , et leur fait dire
 ce qu'ils ne disent pas. Je mets Bernard
 dans le rang des Ecrivains de bonne foi.
 Les protestations qu'il a faites ci-dessus
 dans

dans deux de ses Préfaces , me portent à estimer son ingenuité. Mais c'est aussi par la même raison qu'il faut mettre au-dessus de tous ses Ouvrages ce qu'il a écrit des Papes qui ont vécu de son temps , quoique ce ne soit que par manière d'Annales. Les manuscrits n'en sont plus cependant si *cherement* conservés ; depuis que M. Baluze les a fait imprimer. Au reste , le dénombrement des plus célèbres Bibliothèques , où le P. Le Long dit que l'on conserve ses manuscrits , n'est pas difficile à faire. Il se réduit à une seule Bibliothèque , et à deux ou trois manuscrits , dont l'un est une Sentence qu'il a renduë en sa qualité d'Inquisiteur. Ce qui ne vaut pas la peine de dire avec emphase , que *les plus célèbres Bibliothèques conservent chèrement ses manuscrits*. Il seroit plus véritable de dire , qu'il y en a de lui en Province , qui sont ornés de magnifiques Généalogies , en vignettes , et qui n'y sont pas beaucoup estimés.

Quelques-uns donnent à Bernard le surnom , François *de la Guyonnie*. Je ne sçais sur quoi ils se fondent. Il y a plus d'apparence que son véritable nom fût Bernard Guy ; et comme de son temps on latinisoit les surnoms en les mettant au genitif ,

233,8 MERCURE DE FRANCE
génitif, de-là s'est formé celui de *Géné-*
donis, qu'il se donne lui-même,



LE PRINTEMPS,
ODE ANACREONTIQUE;

Qu'on peut chanter sur l'Air : Réveillez-
vous, Belle endormie.

Tout se ranime en la Nature ;
Cérès vient embellir nos Champs ;
Déjà l'on voit sur la verdure
Les jeunes agneaux bondissants,



Sur les Côteaux on voit éclore
De Bacchus les dons précieux,
Et Pomone se joindre à Flore
Pour former ses fruits savoureux,



Tous les arbres de nos Bocages
Répandent de douces odeurs ;
Ils s'ornent de tendres feuillages,
Qu'Aurore arrose de ses pleurs.



Les doux Zéphirs dans les Prairies,
Caressent

Caressent les naissantes fleurs,
 Qui disputent aux Pierreries
 L'éclat des plus vives couleurs.



Avec une ardeur indiscrete,
 De leurs accens toujours nouveaux
 Le Rossignol et la Fauvette
 Font retentir tous les Echos.



De Phébus la féconde haleine
 Penetre jusqu'au fond des cœurs,
 Les Oisillons quittent la Plaine
 Pour se conter mille douceurs.



Au son de la douce Musette,
 Les Bergeres dans ce Vallon
 Foulent la pâle violette
 Dont est parsemé le gazon.



Profitez, aimable Jeunesse
 De ces jours prompts à s'écouler,
 Déjà le temps jaloux s'empresse
 A vos yeux de les enlever.



Pour une faveur passagere,
 Hélas ! ne croi pas, beau Printemps,

Que je sois assés téméraire

Pour te prodiguer mon encens.



A Philis je dois cet hommage ;
Elle offre seule à tous mes sens ,
Par sa présence et son langage ,
Les fleurs d'un éternel Printemps.

Par le S. H***



VIII. LETTRE de M. D. L. R.
écrite à M. Maillart , ancien Avocat
au Parlement , sur quelques Sujets de
Litterature.

VOusserez, sans doute bien aise, Mon-
sieur , d'entendre parler d'un Livre
nouveau sur le Jeu des Echecs , ce Jeu
fameux , inventé, ce semble, pour le dé-
lassement des Gens de Lettres , et qui
offre une récréation laborieuse par les
réflexions , ou plutôt par les sérieuses et
les longues Méditations qu'il exige. Voici
le Titre de ce nouvel Ouvrage.

*ESSAI sur le Jeu des Echecs , où l'on
donne quelques Regles pour le bien jouer ;
et remporter l'avantage par des coups
fins*

*fins et subtils , que l'on peut appeller les
Secrets de ce Jeu. Par le Sieur Philippe
Stamma , natif d'Alep en Syrie. Bro-
chure in 12. A Paris , de l'Imprimerie
de Pierre Emery. M. DCC. XXXVII.*

Cet Ouvrage est dédié à Mylord Har-
rington , Ministre et Secrétaire d'Etat
du Roy de la Grande Bretagne , par une
courte Epître bien écrite , et qui ne sen-
point son Auteur Etranger. Suit une Pré-
face presque aussi courte , dans laquelle
M. Stamma expose qu'il est très-vrai-
semblable que le Jeu des Echecs a été
inventé dans l'Arabie Heureuse , par la
raison principalement , que tous les ter-
mes du Jeu, et le mot d'*Echec* même, dé-
rivent , dit-il , de l'Arabe , comme aussi
les noms de la plûpart des Pièces avec
lesquelles on le joue , c'est le Jeu favori
de ce Pays là , &c. Je ne sçais , Mon-
sieur , si vous admettez cette raison ,
qui ne prouve pas plus, ce me semble, en
faveur de l'Arabie Heureuse , pour l'o-
rigine du Jeu des Echecs , que pour les
autres Contrées du Monde où l'on parle
Arabe. Or cette Langue se parle presque
universellement dans toute l'Afrique ,
et c'est encore aujourd'hui la Langue
d'une grande partie de l'Asie.

B ij Quoi-

Quoiqu'il en soit, notre Auteur assure, qu'à Alep, sa Patrie, aujourd'hui Capitale de la Syrie, il y a un grand nombre de Joüeurs si habiles, qu'il n'y en a guère en Europe qui leur puissent être comparés. Dans ce même Pays, continuë-t'il, les Joüeurs se laissent conseiller, et choisissent presque toujours chacun un second, au lieu qu'à Paris, de même qu'en Italie, en Angleterre, et dans les autres Pays que j'ai vûs, chacun veut joüer seul, à sa fantaisie, et ne veut pas qu'on parle sur son jeu. Cependant il semble, c'est toujours M. Stamma qui parle, qu'il y a autant de différence entreces deux manieres, qu'entre deux Voyageurs, dont l'un a un guide, et l'autre n'en a point.

Cette singularité et d'autres circonstances, qui confirment l'Auteur dans l'opinion que ce Jeu nous vient de l'Arabie, d'où il passe dans la Syrie &c. l'ont engagé de se rendre aux prières de quelques Amis Partisans des Echecs, et de publier cent Parties, qui doivent, dit-il, être regardées comme autant de Secrets de ce Jeu. Il assure qu'outre leur nouveauté et leur beauté, le foible Joüeur y apprendra, non-seulement à calculer ses coups (en quoi consiste toute la difficulté)

ré) mais à sauver même un Jeu désespéré; c'est-à-dire, qu'après un calcul juste et prudent, il sçaura sacrifier quelques Pièces, et souvent la Dame même, si à propos, qu'il gagnera la Partie qui sembloit perdue.

Il fait ensuite observer qu'à l'égard des cent Parties qu'il propose, et qui font le fonds de son Ouvrage, il ne faut pas s'imaginer qu'elles roulent sur des cas rares; car, dit-il, dans les Parties ordinaires que j'ai jouées, il s'est tous les jours présenté de pareilles situations; ce ne sont que les résultats de quelques Parties qui m'avoient le plus embarrassé. Tous les jours il s'en présente de pareilles, ou du moins de si aprochantes, qu'en s'y prenant de la manière que j'enseigne ici, on y remarquera des effets surprenans, et on en deviendra beaucoup plus fécond en idées, et pour juger du bon succès d'une Partie; ensorte que deux Joueurs égaux, un peu habiles, pouront, après que la Partie sera à un certain point, la décider tout d'un coup, &c.

Un Auteur nommé le *Calabrois*, a composé un Ouvrage sur ce même Jeu; mais notre Syrien se flatte que les Connoisseurs avoueront que c'est un Livre fort différent du sien; j'en ometts les raisons qui me paroissent bonnes.

B iij Les

Les Lecteurs sont enfin priés de jeter d'abord les yeux sur la figure qui suit immédiatement la Préface, dont je viens de vous faire le précis, parce que cette Figure de l'arrangement des Pièces, suivie d'une ample Explication, sert de clef à tout ce Traité.

Après la Préface suivent les cent Parties qui composent le Corps de l'Ouvrage; elles sont figurées en autant de Planches ou de Tables, pour l'intelligence desquelles il ne faut que des yeux, et quelque introduction dans la science des Echecs.

A la fin des Tables, l'Auteur a ajouté une Instruction nécessaire sous le Titre de REGLES GENERALES *qui doivent être observées et suivies par tous les Joueurs d'Echecs, pour bien conduire ses Pièces, et pour connoître les coups subtils, ou les pièges qu'on se dresse l'un à l'autre.* Je n'entrerai point dans le détail de cette Instruction, qui me paroît également claire et solide.

Permettez-moi, Monsieur, d'accompagner cet Extrait de quelques petites Observations. 1°. Il est incontestable que le Jeu des Echecs nous vient des Orientaux, et que le nom même de ce Jeu en démontre l'origine; il vient sans
difficulté

Difficulté de *Schah*, qui signifie Roy, et c'est la principale Piece du Jeu qui porte ce nom. Mais il y a lieu de s'étonner que M. Stamma, né à Alep, sçavant dans sa Langue maternelle, et ayant, sans doute, quelque teinture des autres Langues de l'Orient, dérive ce nom de l'Arabe, ce que je prends la liberté de lui contester.

Schah, Monsieur, est un nom Persien, et de l'ancien Persien, lequel, outre plusieurs autres significations, signifie aussi particulièrement *Roy*. Si on ne veut pas m'en croire, il n'y a qu'à ouvrir les Dictionnaires Arabes et Persiens, et on verra à laquelle des deux Langues ce nom appartient. Pour s'épargner cette peine, on peut s'en rapporter à l'Auteur de la Bibliothèque Orientale, qui, pages 699 et 767, assure positivement que c'est un nom Persien. Les Arabes, dit de plus cet Auteur, qui ont pris ce nom des Persans, pour signifier qu'il ne faut jamais mépriser la foiblesse de son ennemi, disent en proverbe : *Farobba ma camarat belbeïdak al scab*. Un Pion embarrasse et emporte souvent le Roy des Echecs. Il ajoute que les Arabes disent, aussi-bien que les Persans, *Schah mat*, pour exprimer ce que les Italiens appellent *sacco matto*, et nous Echec et Mat.

B iiii Le

Le même Auteur , après avoir dit que *Schah* est le nom du Roy du Jeu des Echecs , soutient que ce Jeu est venu de Perse , et peut * être des Indes dans la Perse , sur quoi il renvoye au Titre de *Buzurg'mihir* dans sa même Bibliothèque.

Ce Titre fournit un fort long et curieux Article à la page 218. Je n'en rapporterai en deux mots que ce qui convient à notre Sujet. *Buzurg'mihir* fut le Vizir ou premier Ministre de *Khosroës I.* du nom surnommé *Nuschirvan* Roi de Perse, après avoir été Gouverneur du Prince *Hormuz* son Fils. *Khondemir* et tous les Ecrivains Orientaux qui ont parlé de lui , en font un grand Homme. On lui attribue l'invention du Jeu des Echecs , que plusieurs croient , dit encore notre Bibliothecaire , être venu des Indes , invention qui convient assés à un homme dont on dit que le silence et la méditation faisoient le principal caractere. On a un Recueil de Sentences de sa façon , qui marquent le Christianisme dont on assure qu'il fit profession , après avoir abandonné l'idolatrie des Mages.

* L'Auteur du *Gazophylacium Lingua Persica*, &c. dit que l'Inventeur de ce Jeu est un Indien appelé *Jezeh* , fils de *Daher*.

Enfin ;

Enfin, M. voici encore une preuve tirée du même Ouvrage, et qui vient d'ailleurs le plus à propos du monde au Sujet en question. Le fameux Tamerlan donna à son quatrième Fils le nom de *Schahrokch*, à cause, dit l'Auteur p. 770. qu'il reçut la nouvelle de la naissance de ce Prince, dans le temps qu'il jouoit aux Echecs, et qu'il avoit fait le coup, que les Persans appellent *Schah rokch*, qui est lorsque le Roc, que nous appellons la Tour, et que quelques-uns veulent être le Chevalier, a donné échec au Roy.

Je ne crois pas que M. Stamina puisse contredire ces Autorités. Je présume que l'amour de sa Patrie, où il établit les meilleurs Joueurs d'Echecs, l'a déterminé à faire venir ce Jeu et sa dénomination de l'Arabie, pour le faire passer de-là en Syrie, &c. sans considérer que cette dernière Province est encore plus voisine de la Perse que l'Arabie Heureuse, qui est séparée de la Syrie par des Pays immenses, &c. il auroit mieux trouvé son compte à suivre l'opinion la plus autorisée.

Au reste, je n'ai pas l'honneur de connaître ce Calabrois, dont j'ai parlé ci-devant; après notre Auteur, lequel a composé un Ouvrage sur les Echecs

B v

En

2348 MERCURE DE FRANCE

En revanche je connois un excellent Livre où ce même Jeu , et tous ceux qui sont en usage dans l'Orient , sont traités avec beaucoup d'ordre , de clarté , et avec une érudition peu commune , orné d'ailleurs de toutes les Figures convenables. Il y a lieu de s'étonner que M. Stamma paroisse n'avoir eû aucune connoissance de ce grand Ouvrage , qui est dû à l'un des plus sçavans Hommes qui ayent jamais été en Angleterre : il auroit pû y puiser les lumieres qui lui manquent , et illustrer de beaucoup de bonnes choses le Livre qu'il vient de nous donner. Voici le premier Titre de l'Ouvrage de l'Auteur Anglois.

DE LUDIS ORIENTALIBUS Libri duo , quorum prior est duabus Partibus.
1. *Historia Shabiludii Latine* : 2. *Historia Shabiludii Heb. Lat. per tres Judæos. Liber posterior continet Historiam reliquorum Ludorum Orientis.*

A la seconde page on trouve cet autre Titre qui est plus détaillé ; vous aurez , M. la bonté de vous en contenter , en attendant que ma santé et mes occupations me permettent de donner un Extrait du Livre même , ce qui n'est pas une petite affaire.

MAN

NOVEMBRE. 1737. 2349

MANDRAGORIAS, seu *Historia Shahiludii*, ejusdem origo, antiquitas, usque per totum orbem celeberrimus: specialim prout usurpatur apud Arabes, Persas, Indos et Chineses, cum harum Gentium schematibus variis et curiosis, et Militum lusilium Figuris inusitatis, in Occidente hactenus ignotis. Additis omnium nominibus in dictarum Gentium linguis, cum sericis characteribus et eorundem interpretationibus et sonis genuinis.

DE Ludis Orientalium Libri primi Pars prima, quæ est Latina.

Accedunt de eodem Rabbi Abraham Abenezræ elegans Poëma rhythmicum: Rabbi Bon Senior Abben Jachix facunda Oratio prosaica. Liber Dèlicia Regum Prosa, stilo puriore, per innominatum.

DE Ludis Orientalium Libri primi Pars secunda, quæ est Hebraïca.

Horis succisiviis olim congeffit Thomas Hyde S. T. D. Lingua Arabica Professor publicus in Universitate Oxon. Protobibliothecarius Bodlejanus.

Præmittuntur de Shahiludio Prolegomena curiosa, et Materiarum Elenchus 1. vol. in-12. Oxonii, è Theatro Sheldoniano. M. DC. XCIV.

Ce Livre qui contient près de 600
Bvj pages

2350 MERCURE DE FRANCE
pages , en comprenant les Dedicacés à
plusieurs Seigneurs Anglois , et les Pré-
faces , m'a été apporté d'Angleterre par
un Ami qui m'a assuré qu'il y est déjà
rare , et qu'on en fait beaucoup de cas
dans le Pays , à cause de la réputation
de l'Auteur , et des choses singulieres
qu'on y trouve. Je suis , Monsieur, &c.

A Paris , le 13. Septembre 1737.



LE PORTRAIT DE L'AMOUR.

Pourquoi, le cœur rempli d'un bisare courroux,
Au seul nom de l'Amour vous épouvantez-vous ?
Celimene , calmez vos injustes allarmes,
Et de ce même Amour connoissez mieux les
charmes ;
Ecoutez un instant , vous voudrez le chérir ,
Ce n'est qu'en l'ignorant que vous pouvez le fuir ;
Vous vous en êtes fait une peu-juste idée ,
Sur la commune erreur je vois qu'elle est fondée,
Qu'à de vains préjugés enfin vous vous livrez ,
Quand sous des traits communs vous vous le
figurez ;
Je ne propose point cet Amour ordinaire ;
Ce charme prétendu d'un dépravé vulgaire ;
Qui le fait consister dans la stupide ardeur

Dont

Dont il se croit ému , qui , lâche adorateur
 D'un fade et court plaisir , enfant de la molesse ,
 Nous montre moins d'amour , qu'il n'offre de
 foiblesse.

Celui que j'offre ici , l'objet de vos refus ,
 Se montre décoré par d'autres attributs ,
 Ce sont ces beaux transports , c'est cette flamme
 pure

Dont je prétens vous faire une exacte peinture ;
 Ces doux saisissemens qu'on ne peut définir
 Qu'au moment où l'on est certain de les sentir ,
 Ces tendres sentimens qui d'un accès facile ,
 Toujours dans les grands cœurs ont choisi leur
 azile ,

Je dirai plus : ceux-ci , par vous-même ignorés,
 Des autres rarement se trouvent séparés ,
 Et quoiqu'en veuille dire un Catonisme austere,
 Jamais à la vertu cet amour n'est contraire ;
 Le Héros qu'il en croit devoir être affranchi ,
 Fait gloire sans rougir de s'y voir asservi.

Pourquoi donc voulez-vous , à ses charmes re-
 belle ,

Lui défendre l'accès dans une ame aussi belle ,
 Vous, qui joignez sur tout aux plus beaux sen-
 timens

D'une beauté sans art les attraits si puissants ?
 Les peines, direz-vous, qu'il entraîne à sa suite,
 Balancent pour le moins son prétendu mérite ;
 Mais ne savez-vous pas qu'en ce charme parfait
 L'on

2352 · MERCURE DE FRANCE

L'on ne trouve de maux que ceux que l'on se fait
Que loin de se soustraire à cette servitude,
On se fait à plaisir, une douce habitude
De ces soins inquiets, de ces vaines terreurs
Qui précèdent toujours de parfaites douceurs,
Et qui même, bien loin de leur être contraires,
Pour les faire valoir deviennent nécessaires ?
Il nous trace lui seul la voye au vrai bonheur,
En élevant l'esprit, il anime le cœur ;
Honneurs, grandeurs, sans lui tout nous est
insipide ;
La vie et ses plaisirs ne nous offrent qu'un vuide,
Qui laisse le loisir de contempler le cours
Des chagrins, des ennuis dont sont tissés nos
jours ;
L'Amour nous y soustrait et nous rend insen-
sibles
Aux malheurs, aux revers même les plus ter-
ribles.
Vers un unique objet son penchant nous conduit ;
Il y fixe à la fois notre ame et notre esprit,
Et lorsqu'elle s'y plaît, qu'elle en est satisfaite,
Aucun souci, nul soin d'ailleurs ne l'inquiète.
De ses charmes enfin montrant l'utilité,
Il sait nous procurer, sans son austerité,
L'ineffable douceur de la Philosophie,
Toujours si nécessaire au bonheur de la vie.

Des Barbalieres.

AU



AU Philosophe Econome. Réponse.

Pour répondre à la deuxième Question du Philosophe Oeconome, inserée dans le Mercure de May 1737. page 899. portant qu'un Particulier qui a imaginé une sorte de Voiture a besoin de sçavoir avant que de la faire executer, de combien il est plus facile de traîner un fardeau, que de le porter; un Particulier qui a aussi eû quelques idées sur une sorte de Voiture, répond qu'il a maintes fois combiné cette difference, mais qu'il n'a pû trouver de proportion entre traîner un fardeau qui n'a aucun roulant, avec une voiture ou fardeau roulant.

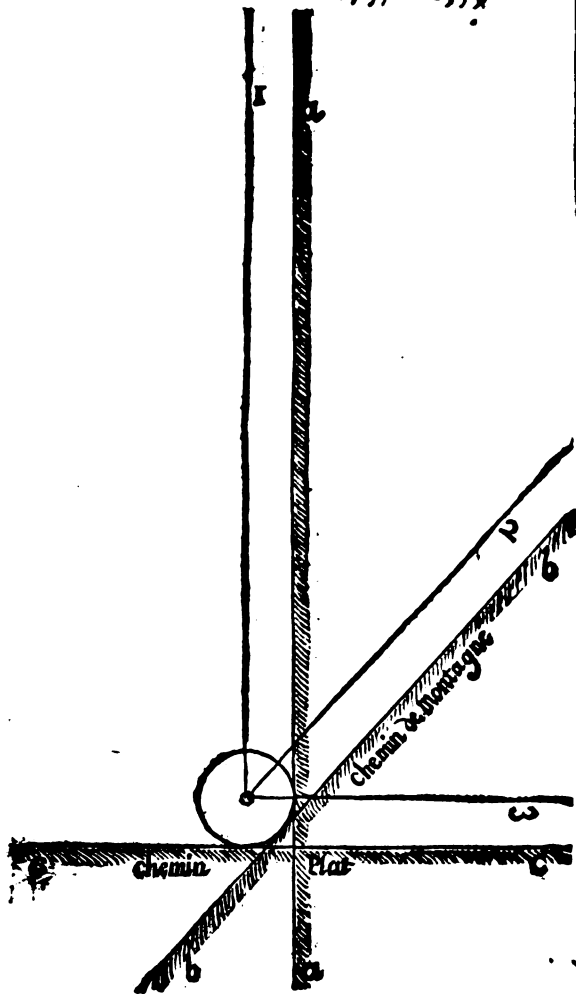
La difference de porter un volume d'un pied cube pesant 200. ou de le traîner, est considerable, mais celle de porter une voiture roulante pesant aussi 200. est bien plus considerable, lorsqu'on la traîne, c'est-à-dire qu'il y a infiniment plus de facilité à tirer qu'à porter.

En suposant une surface plane, ferme et sablée, si l'on veut, de quelque façon que l'on s'y prêt pour tirer le pied cube

2354 MERCURE DE FRANCE
cube , dont une face d'un pied carré
froteroit contre terre , la difficulté seroit
infiniment plus grande que de faire rou-
ler la voiture dont les 3. ou 4. roues
n'occupent pas plus de 3. ou 4. pouces
de terrain ; cette grande difference de
proportion doit naturellement faire com-
prendre qu'il est inutile d'aprofondir la
valeur de la difference demandée ; par-
ce qu'il ne paroît pas qu'elle doive aucu-
nement servir à éclaircir ou développer
quelque difficulté qui se rencontre dans
l'execution et réussite de la voiture pro-
jetée.

Pour rejeter tout prétexte de recher-
che à ce sujet , il ne faut que faire aten-
tion à ce que le cube tiré frotte d'un
pied carré pour changer de place , pen-
dant que la voiture en équilibre sur
cette surface , ne fait que changer ses
points d'appui sans glisser jamais , et que
le frottement de l'essieu au moyeu est
très-doux et aisé , ce qui enleve toute
convenance.

Il n'est donc question que de discu-
ter la difference de porter la voiture ou
de la traîner simplement. On prend à
la Figure ici tracée le cercle pour une
roue d'une voiture ; et pour éviter tout
embarras , il faut prendre cette roue pour
une



2356 **MERCURE DE FRANCE**
une voiture entière. Les lignes simples
tiennent lieu de timon et les lignes bar-
bées servent à exprimer le chemin.

La ligne 1. est perpendiculaire et re-
présente la voiture prête à être soulevée
par le bout du timon en l'air, ce
seroit bien la porter : or la porter ainsi,
c'est être chargé de tout son poids ; si
c'étoit par un corps inanimé que ce sou-
lèvement fût fait, il faudroit qu'il pesât
plus que la voiture : or il faudroit donc
un effort à un corps animé équivalent
à ce poids plus fort, et en ce cas
il ne faudroit que très-peu de pesanteur
de plus, ainsi qu'on l'expérimente dans
des balances un peu plus chargées d'un
côté que de l'autre.

Venons à la ligne 2. il semble que
faisant le milieu de la ligne 1. et de la
ligne 3. la voiture tirée sur le chemin
B. l'effort du tirage doit être diminué de
moitié de la valeur de l'effort qui se fait
à la ligne 1. et il sembleroit pareillement
que tirant cette voiture par la ligne 3.
sur le chemin C. il n'y a pas plus d'ef-
fort à faire que de la valeur de ce peu
de poids de plus dans une balance que
dans l'autre, la voiture étant alors en
équilibre, mais ceci exige un examen.

Je n'ai point trouvé de meilleure com-
paraison.

raison d'une voiture bien montée , bien graissée et exempte le plus qu'on peut de grands frottemens dans un chemin assés uni mais en montant , qu'à de l'eau.

Lorsqu'un chemin sera assés différent du plane parallele à la ligne 3. pour qu'une voiture descende d'elle-même , elle coule en roulant comme un torrent d'eau , en ce cas , qui arriveroit infailiblement , si le chemin étoit aussi différent du chemin C. que l'est celui de B. même beaucoup moins , il n'y auroit point de difference entre l'effort à faire à la ligne 1. et celui qui est à faire à la ligne 2. parce qu'il est à présumer que ce qui fait l'effort pour soulever la voiture a son point d'appui de toute nécessité , et que ce qui fait effort pour tirer la voiture sur le chemin de la montagne B. n'a pas plus d'appui que la voiture même ; ainsi tendant naturellement à descendre par son effort pour monter avec la voiture , il est obligé de traîner pour ainsi-dire , son propre poids qu'il faut joindre à celui de la voiture , lequel n'est diminué que de fort peu de chose par l'appui de la voiture sur le chemin B.

L'on conviendra qu'ici le pied cube resteroit en place sans glisser , et qu'il faudroit

2358 MERCURE DE FRANCE
faudroit quelque effort pour le faire descendre , parce que nous supposons que ni le chemin ni ce corps ne sont pas polis ni graissés. Ainsi nulle proportion entre traîner ce corps , et traîner une voiture.

Il est à remarquer que la difficulté est égale en montant comme en descendant le chemin B. pour ne pas se précipiter. A force de chevaux , l'on surmonte la difficulté de la Montagne , mais c'est en la montant pas à pas , et en la descendant on arrête une roue de manière qu'elle glisse au lieu de rouler , afin d'empêcher que la voiture ne roule comme l'eau en bas de la Montagne , et un ou deux chevaux ajoutent leurs efforts pour retenir encore cette voiture. Cet arrangement et ces efforts sont équivalans aux efforts qu'on fait pour monter.

Mettons-nous en plat Pays dans un chemin comme celui de Versailles à Paris , nous voyons que les traits des chevaux ne sont tendus que de temps en temps , ce qui prouve que les chevaux ne font que des efforts momentanés ; et que comme ces efforts n'arrêtent pas le train que les chevaux ont pris de marcher , cela prouve que l'effort n'est pas considérable quoique la voiture soit très pesante

sante et même à quatre roues ; la preuve que cet effort est de peu de valeur , se tire d'une expérience qu'on voit tous les jours quand un Cocher veut laver et nettoyer son Carosse. Cet homme est fort souvent d'une médiocre force , nous le voyons cependant tirer par le bout du Timon le Carosse de dessous la remise ; le traîner lui seul au milieu de la Cour et son ouvrage fait , il replace son Carosse.

La difficulté ne consiste donc pas à ébranler la voiture et à lui faire faire quelques pas seulement ; mais bien à la continuation de ce mouvement et à son acceleration.

Tout ce qui tire une voiture en est dehors et a son appuy , c'est ce qui donne beaucoup d'avantage au tirage.

Si ce qui fait effort pour mettre la voiture en mouvement est dedans la voiture , il est certain qu'il faut que cette machine soit capable de faire tous les efforts que nous venons de parcourir.

Voici ce que j'ai éprouvé en faveur de cette machine. J'ai monté sur le train de derriere d'un Carosse ordinaire ; je me suis placé de façon à pouvoir empoigner une ou deux raies d'une des grandes roues ;

en

et prenant mon appui sur le train même, j'ai fait, sans employer toute ma force, avancer le Carosse et reculer d'un pas, ce qui m'a suffi pour comprendre que cette machine étoit possible.

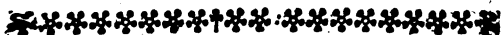
Je pèse 170 livres ou environ, mon effort n'a jamais équivalé 50 livres contre un Carosse ordinaire et moi dessus. Ainsi en plat Pays une voiture legere et trois personnes n'iront pas au poids de plus de 1200 livres ou environ que pourroit peser le Carosse que j'ai remué, même plus; ainsi il faut un effort momentanée d'environ 40 ou 30 livres d'effort continuel pour entretenir le mouvement.

Après m'être retourné de plusieurs diverses façons pour arranger cette machine d'une maniere à la faire rouler en plat Pays d'une vîtesse convenable, j'ai reconnu qu'une pareille machine n'auroit aucun merite, si elle ne pouvoit monter; et l'expérience ayant déjà prouvé que les ressorts ne valotent rien pour executer cette sorte de voiture, par rapport à la fragilité et à quelques inconveniens dont plusieurs sont dangereux; j'ai conclû que pour venir à bout de cette machine et la rendre utile, il falloit établir sur les brancards une force capable

NOVEMBRE 1737 2361

capable de vaincre toutes les difficultés des differens efforts , afin qu'ajoutant à cette force un peu de celle du Conducteur proportionément aux embarras , la machine soit aisément emportée ; à force de réflexions j'ai trouvé , à ce que je crois , la seule force convenable pour cet effet.

Il ne faut pas s'attendre que cette voiture se puisse faire à 4 roues , Ainsi elle braquera fort peu , et je ne crois pas qu'elle puisse estre utile à transporter de lourds fardeaux , mais seulement à couvrir legerement avec deux ou trois personnes au plus ; je ne dis pas que si une fois on exécute cette sorte de voiture , l'on ne trouve des moyens de la perfectionner. Je ferai part de cette force très-volontiers , et on aura de mes nouvelles chés *Monnier* , Libraire à *Versailles* , rue Dauphine.



REPROCHES.

Vous dites que l'Amour vous range sous sa Loi ,

Et que ce Dieu se sert de moi

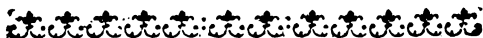
Pour établir chés vous son tyrannique Empire

Et pour faire changer votre volage humeur ,

Tircis :

Tircis , si sans railler vous avez pu le dire ,
 Vous ne connoissez pas ce que sent votre cœur.

Vous ne cherchez point à me voir ,
 Et l'on ne vous voit point avoir ,
 Quand vous me rencontrez, certaine impatience
 De me conter quelque chose de doux ;
 Vous avez des Rivaux sans en être jaloux ,
 Et vous supportez mon absence
 Sans peine , sans pleurs , sans ennui ,
 Tircis, l'Amour n'est point de votre connoissance
 Et vous prenez sa sœur pour lui.



*SUITE des Experiences Physiques sur
 le Lait , tirées du second Tome de la
 Chymie de M. Boerhaave , par M. de
 la Mettrie , Docteur en Médecine.*

TROISIÈME EXPERIENCE.

1°. **V**Ersez goutte à goutte de l'huile de Tartre
 par défaillance dans du lait bouillant ,
 il commencera par devenir plus jaune et plus
 épais qu'il n'eût été par la seule ébullition. Plus
 vous en verserez , plus il bouillira et jaunira ; et
 enfin cette couleur bilieuse se changera de nuan-
 ces en nuances en rouge foncé ; en même temps
 le lait se coagulera aussi de plus en plus , de
 sorte que si on le laisse assés long-temps sur le feu
 il formera une masse rouge très épaisse. Cepen-
 dant

dant les coagulations que l'alkali produit ne sont jamais si considérables , si compactes et ne se durcissent pas si aisément que celles qu'on forme par le mélange des acides. 2°. Versez de la même huile sur du lait coagulé par des acides, vous ne pourrez jamais le dissoudre , quoiqu'en disent la plupart des Chimistes peu instruits par l'Expérience.

Voilà les differens effets de l'acide et de l'alkali sur le lait ; l'un ne peut lui ôter sa couleur blanche , et l'autre la convertit dans un rouge d'autant plus foncé , que la chaleur est en même-temps plus violente. C'est pourquoi dans les fièvres ardentes et putrides le lait se coagule , devient jaune , salé , et acquiert une odeur de sanie fétide insupportable. Dans ces sortes de coagulations , loin d'accuser les acides, on ne doit donc s'en prendre qu'à l'excès de la chaleur et à la disposition alkalescente qui en résulte ; en effet la couleur bilieuse du lait indique par elle-même un alkali dominant.

QUATRIÈME EXPERIENCE.

10. Mettez du lait de vache frais dans un large vaisseau , couvrez-le et le laissez quelque temps en repos dans un lieu un peu froid , il s'amassera sur la surface du lait une humeur blanche , épaisse , fort grasse , qui n'est ni acide ni alkaline, mais douce ; c'est la crème. Enlevez-la toute soigneusement et la gardez dans un autre vaisseau bien net pour le besoin. Peu de temps après il en renaît de nouvelle , mais en plus petite quantité , il faut encore l'enlever et continuer ainsi jusqu'à ce qu'il ne s'en sépare plus. Cette crème est le meilleur Baume qu'il y ait

ait dans la Nature pour adoucir toutes sortes d'âcretés, c'est pourquoi elle produit des effets merveilleux dans la phthisie, dans la néphrétique, dans la goutte et dans les autres maladies des Articles, &c. D'ailleurs il n'est point d'aliment plus excellent et plus ami du corps, pourvu qu'on ne soit point d'un tempérament gras et bilieux; en ce cas on doit plutôt user du lait dont on a ôté la fleur, l'huile ou la crème. Ce lait, qui est clair, transparent et d'une couleur tirant sur le bleu, est aussi d'un grand secours dans les maladies qui proviennent d'âcretés. On en tire une sérosité qui est encore bien plus claire en le coagulant, comme il a été dit ci-devant; c'est ce qu'on nomme petit-lait ou clair de lait, dont on ne sçauroit trop recommander l'usage à ceux qui ont le sang trop épais et les fibres trop roides.

2°. Si on laisse quelque temps reposer le lait, non dans un air froid, mais dans un air chaud d'environ 60 degrés, quoique cet air ne soit souillé d'aucune exhalaison fétide ou putride, et qu'en un mot il soit absolument pur, le lait commence de lui-même à s'aigrir, ensuite il devient tout-à-fait aigre, et son acidité augmente de plus en plus. Tout le lait et la crème qui s'est formée sur sa surface par le repos, s'aigrissent enfin, comme on en peut juger par l'odeur, le goût, l'acrimonie, &c.

3°. La crème la plus fraîche s'aigrit aussi accélérée fortement par la chaleur. Alors les gens bilieux s'en servent avec succès, elle tempère l'ardeur du sang, et enfin c'est un Baume dont l'usage, tant externe qu'interne, est fort utile dans les cas de putridité.

4°. Le lait qui vient d'animaux d'un tempérament

tement chaud, qui font de violens exercices, qui se nourrissent d'alimens tirés d'autres animaux ou de vegetaux alkalescens, assaisonnés de matieres très-âcres, avec une boisson à peine acide, le lait qu'on tire d'animaux dont les humeurs sont brûlées par des fièvres ardentes, ou corrompues par la putréfaction, ce lait, dis-je, est clair et dissous; il a une odeur d'urine puante ou de soufre allumé; une couleur tirant sur le jaune, un goût de salé fort désagréable. Loin de s'aigrir lorsqu'on le laisse quelque temps en repos dans un lieu chaud, il se putréfie en quelque sorte et acquiert une odeur de fromage rance. La même chose arrive dans le corps par sa chaleur naturelle.

Selon ce que nous venons de dire, il est évident 1°. qu'il y a beaucoup d'huile dans le lait, et même plus que dans aucune autre humeur du corps, et qu'elle s'y sépare de la partie aqueuse à laquelle elle est unie, plus aisément qu'elle ne fait dans toute autre humeur. 2°. Que le lait contient peu de sel, comme on le voit par celui qu'on en tire avec la crème de tartre. 3°. Que ce sel n'est point uni avec la partie huileuse, puisqu'en effet ce sel doux ne se tire que du clair de lait et par conséquent que le lait est fort différent du savon, qui est un composé d'huile et de sel unis ensemble. 4°. On sçait que cette huile du lait, conserve long-temps dans le corps la disposition qu'elle a à s'aigrir et s'y aigrit même quelquefois, et produit en conséquence tous les effets qui en dépendent. Il en est ainsi de tous les alimens acescens. Mais si les fibres sont fortes, si les artères ont beaucoup de ressort, si la chaleur est grande, s'il n'y a point d'acide dans le corps, si l'on respire un air putride, la crème

qu'il soit, loin de s'aigrir, prend une nature alkalinescente.

Alors si les parties huileuses qui composent la crème et la graisse qui remplit les cellules de la moëlle et de la membrane adipeuse, se fondent par le mouvement et la chaleur, comme il arrive souvent, elles reviennent par les veines, s'y mêlent avec les matières salines et âcres, et sortent enfin du corps sous la forme de sueurs jaunes, grasses, fétides, ou d'urines rouges, âcres et putrides. 5°. Il suit que la fièvre change la nature, non-seulement du lait qui est dans les mammelles, mais de celui qui circule avec le sang, 6°. La nature du *serum* ou du clair de lait ne peut guère changer qu'en s'aigrissant, tandis que son huile et sa partie caséuse peuvent aisément se putréfier; c'est pourquoi tout le monde condamne l'usage du lait dans les fièvres.

Voilà l'Histoire du lait à peu près telle que M. Boerhaave nous la donne dans la seconde Partie de ses Opérations de Chimie. (*In Animalia.*) Elle nous apprend du moins combien il faut de connoissances et de circonspection pour être en état de prononcer sur la nature des humeurs, tant des hommes que des animaux. De ces Expériences, toutes simples qu'elles sont, on pourroit, sans doute déduire encore une foule de conséquences fort utiles dans la pratique de la Médecine; mais outre qu'elles se présentent d'elles-mêmes à la sagacité du Lecteur, elles m'écarteroient trop du but que je me suis proposé. Une autre fois, me servant toujours des armes que mon divin Maître me fournit, je m'attacherai uniquement à détruire l'empire de l'acide et de l'alkali, Agens chimériques, sans lesquels on peut expliquer toutes les

Opérations

Opérations de la Nature ; mais en donnant au Public les Expériences Chimiques de M. Boerhaave , sur toutes les humeurs du corps humain , qu'il me soit permis , je ne dis pas de les traduire librement , mais de prendre la liberté , comme j'ai fait jusqu'ici , d'y ajouter ce qui me paroîtra nécessaire pour en mieux faciliter l'intelligence.



L'AMOUR ET LA SAGESSE,

DIALOGUE.

BOUQUET présenté à M. le Marquis de P*** le 25. Août dernier , par M. de Jassaud de la Lande.

L'Amour.

LOin d'ici , Sagesse severe ,
L'Amour seul a le droit de regner en ces Lieux ,
C'est en vain que tu voudrois plaire ,
Où ce Dieu fait sentir la douceur de ses feux ,

La Sagesse.

Amour , fuis un séjour où regne la Sagesse ,
C'est trop vanter ici tes frivoles apas ;
Oses-tu bien porter tes pas
En des Lieux où je suis maîtresse ?

L'Amour.

Je triomphe , je regne en ces Lieux enchantés ;
Cij Peux-

Peux-tu m'en disputer la gloire ,
 Quand sous mes Loix ici mille jeunes Beautés
 Sont les garants de ma victoire ?

La Sagesse.

Tout l'Univers obéit à ma voix ;
 De la Sagesse ici tout reconnoît l'Empire ;
 Amour, tu veux en vain me disputer mes droits ;
 Va, cours vanter ailleurs tes glorieux exploits.
 En ces Lieux tout ce qui respire
 Ne reconnoît point d'autres Loix
 Que celles que je sçais prescrire.
 La raison , le devoir regnent en ce séjour ,
 J'y fais triompher l'innocence ,
 Et de tout temps par sa présence ,
 La vertu qui me suit , en sçût bannir l'Amour.

L'Amour.

Tous les Humains soumis à ma puissance ,
 Avec moi present pen tes propos ennuyeux ,
 Les Beautés que tu vois, par l'éclat de leurs yeux
 Me répondent assés de leur obéissance ;
 Rien ne peut de mes traits surpasser le pouvoir ,
 Et la raison et la sagesse ,
 Rapellent en vain le devoir
 Dans un cœur que l'Amour blesse.
 Ouvre les yeux enfin , contemple mes Sujets ;
 Qu'en dis-tu ? Le Ciel en colere
 Prit-il soin de former de si charmans objets
 Pour les sacrifier à ta vertu severe ?

Non

Non , non , par un sort plus heureux ,
L'Amour qui les forma pour plaire ,
Seul a droit de regner sur eux.

La Sagesse.

Ces Sujets sont les miens , Amour , de mon Em-
pire.

Ils sont l'ornement et l'appui ,
Aux droits que j'ai sur eux , puisqu'il faut te le
dire ,

Toi-même, mille fois fus contraint de souscrire,
Et vainement tu veux l'usurper aujourd'hui :
Combien de fois mes soins ont-ils sçu les dé-
fendre :

De tes traits les plus séducteurs :

Trop souvent réduit à te rendre ,
Dis , ne t'ai-je pas vû te consumer en pleurs ?
Au droit qui m'est acquis cesse donc de pré-
tendre ;

Ces Sujets sont à moi , je regne dans leurs cœurs ,
Je conduis leurs regards ,

L'Amour.

Et moi je les anime.

La Sagesse.

Je guide en tout leurs pas.

L'Amour.

Je comble leurs désirs.

La Sagesse.

Je prends soin de leur gloire.

C iij

L'Amour

L'Amour.

Et moi de leurs plaisirs.

La Sagesse.

Sans sagesse il n'est point de plaisir légitime.

L'Amour.

Il n'en est aucun sans l'amour ;

Les beautés que tu vois en ce charmant séjour ;
Y goûtent sous mes loix une douceur ex-
trême ;

Les plaisirs volent sur leurs pas ;

L'agrément qui me suit fait briller leurs apas ;
Et les fait triompher de la sagesse même :

Qui de nous deux a droit de regner en ces
Lieux ?

Vainqueur des mortels et des Dieux

L'Amour ne peut souffrir de Maître ,

Et c'est en vain que tu le voudrois être ;

Je sçais, quand il me plaît, lancer des traits vain-
queurs ,

Rien ne peut résister à mon pouvoir suprême ;

Et malgré tes dogmes trompeurs

Le Sage le plus fier se rend aux tons flatteurs ;

D'un tendre je vous aime.

La Sagesse.

Je vous aime ! quoi seulement !

Ce mot renferme-t'il en soi tant de merveilles ?

L'Amour.

Quand c'est l'Amour qui fait ce compli-
ment ,

Le cœur en juge autrement que l'oreille :
L'Amour a des secrets à tout autre inconnus ;
Mais je veux bien t'apprendre ici tout le mystère ;

Pour régner , Sagesse , il faut plaire ;
Tous autres soins sont superflus ,
C'est des cœurs la route secrète ,
Et d'amour , c'est l'art favori ;
C'est par cet art charmant que l'aimable Henriette

Jouit près d'un Epoux chéri
D'une félicité parfaite :
Et par cet art aussi , tendre et fidèle Epoux
Loïs entre les bras de l'objet qu'il adore ,
Gouté en paix chaque jour les plaisirs les plus doux

Que sur ses pas je fais éclore.
Ce trait ne doit-il pas décider entre nous ?

La Sagesse.

Qui , je le sçais , Amour , par tes soins cultivée ,
Henriette à nos yeux fait briller mille attraits ;

En naissant elle fut comblée
De tes dons et de tes bienfaits :

Louis eut de toi pour partage

Tout ce qui peut charmer un cœur ;

Et pour accomplir ton ouvrage

Un Hymen plein d'apais a su fixer son bonheur :
C. v. Mais

Mais sans les dons de la sagesse,
 Ceux d'Amour sont bien dangereux ;
 Et je puis seule avec adresse
 En faire des talens heureux :
 Le Ciel qui forma cette Belle
 Pour faire le bonheur d'un Epoux glorieux ;
 Prit soin de répandre sur elle,
 Tout ce que la sagesse a de biens précieux :
 C'est par mille vertus qu'Henriette sçait plaire ;
 C'est par mille vertus que Louis sçait charmer ;
 C'est à moi de regner , ce n'est plus un mystère

Puisque c'est moi qui fais aimer.
 Mais finissons , Amour , ce débat inutile ;
 Et pour faire un bonheur qui ne soit dû qu'à nous ,
 Rassemblons en ces deux Epoux
 Ce que la sagesse a d'utile
 Et ce que l'Amour a de doux.

L'Amour,

Eh bien ! unissons-nous, je le veux bien, Sagesse,
 Pour les combler de biens épuisons nos Trésors ;
 J'ai déjà , tu le vois , par de secrets ressorts ,
 Pris soin d'unir en eux avec délicatesse ,
 Aux doux charmes du cœur , les agrémens du corps :

Je vais redoubler mes efforts ,
 Je les ferai briller de tant de charmes,
 Que

Que toi-même, Sagesse , en auras des allarmes.

La Sagesse.

Moi, je prendrai le soin d'enrichir leurs esprits;
Je les ferai briller d'une divine flamme ,

Et de tant de vertus j'ornerai leur belle ame

Que toi-même en seras surpris

Et que tu craindras ta défaite.

L'Amour.

Soit ; mais dès aujourd'hui , c'est le cœur de
LOUIS ,

Et les yeux charmans d'Henriette

Que je choisis pour ma retraite.

Triomphe , si tu veux , tous les jours à ce prix :



*L E T T R E de M. de M. à M. l'Abbé²
de la Calmette , au sujet de l'Histoire
des Evêques de Nîmes..*

L'Histoire composée par M. Ménard,
vient enfin de paroître ; l'Auteur ,
Conseiller au Présidial de Nîmes , nous
la promettoit depuis long - temps , et
quelques Journaux l'avoient annoncée ,
dit-on , dès le mois de Janvier. C'est à
vous à juger , si cet Ouvrage mérite
avec raison les loüanges que lui prodiguent
quelques Personnes , et la Critique

C vj.

que

que plusieurs autres en ont faite ; c'est le sort de tous les Livres , d'être loüés ou blâmés selon la prévention des Juges ; celui-ci cependant mérite à certains égards encore plus de Partisans , et par conséquent moins de Censeurs qu'il n'en a trouvé ; peut-être serez-vous bien aise que j'entre dans un plus grand détail sur cette Histoire.

L'Auteur est de Nîmes , comme vous sçavez ; on dit qu'il a beaucoup d'esprit , et qu'il s'en sert à propos dans toutes les occasions. Sur ses talens et ses connoissances, l'Académie de Marseille s'empresse de le recevoir en qualité d'Associé ; et sur la solidité de son jugement , et son intégrité , le Parlement de Toulouse le choisit assés souvent pour le charger de plusieurs Commissions dont il s'acquie avec toute l'habileté possible ; il est Petit-Fils du fameux Poëte Ménard , si connu par ses Ouvrages , dont on nous promet une seconde Edition , qui sera , sans doute , imprimée à Paris , avec l'Histoire civile et littéraire de Nîmes , que notre nouvel Auteur vient de finir ; je ne connois point encore ce dernier Ouvrage , qu'on dit avoir été long-temps sous les yeux de M. Astruc , Medecin , et au pouvoir du Sr Bordelet , Libraire de la rue S. Jacques.

Pour

Pour ce qui regarde l'Histoire des Evêques de Nîmes, elle est en deux volumes in 12. imprimée à Avignon et non à la Haye, suivant le titre. L'Auteur remonte jusques au troisiéme siècle, et fixe là l'époque de la naissance du Christianisme dans la ville de Nîmes; il rejette en Critique éclairé le sentiment de ceux qui vouloient donner pour premier Evêque de Nîmes un certain *Celidonius*, qu'on dit être l'Aveugle-né de l'Evangile; selon lui, c'est *Felix* qui fut le premier Evêque de cette Ville; et de ce *Felix*, descendant jusqu'à M. de Bec-de Lievre exclusivement, il compte soixante-douze Evêques; il nous trace en peu de mots l'Histoire des Evenemens les plus remarquables en fait de Religion sous chaque Prélat, il n'oublie rien de ce qui les regarde en particulier; il s'étend sur les Statuts Synodaux qu'ils ont dressés, sur les Conciles généraux ou particuliers auxquels ils ont assisté, il parle des Fondations qu'ils ont faites, et par là nous savons en quel temps fut établie à Nîmes chaque Communauté Religieuse. Faits intéressants pour la Ville dont on écrit l'Histoire, mais qui touchent peu les Etrangers; M. Ménard en convient aisément, aussi ne regarde-t'il son Livre

que

2376 **MERCURE DE FRANCE**
que comme un coup d'essai propre à
accoutûmer sa plume à quelque Ouvrage
moins partitulier.

Cependant il faut rendre justice ; les
Etrangers trouveront à s'instruire dans
l'Histoire de M. Ménard , elle est rem-
plie de sçavantes Recherches qui peu-
vent intéresser tout le monde , et on
pouva voir des choses très-curieuses et
très instructives dans les Statuts Syno-
daux du Diocèse de Nîmes , qu'il a pla-
cés à la fin de son Histoire.

Quoi qu'il en soit , à peine l'Ouvrage
fut-il sorti de la Presse , qu'il trouva ,
comme je vous l'ai déjà dit , des Parti-
sans et des Frondeurs , la différence des
sentimens partagea toute la Ville , M.
Ménard avoit pour lui ses Amis , le reste
se déclara contre ; ceux-là prisoient trop
la nouvelle Histoire ; ceux-ci la raval-
loient peut-être aussi plus qu'elle ne
meritoit. Les uns disoient qu'il copioit
M. de Fleury pour le style , que ses re-
cherches étoient infinies , que ses cita-
tions étoient justes , sa Critique fine ,
son jugement sûr et solide ; en un mot ,
que son Ouvrage étoit parfait. Les au-
tres disoient au contraire , que son style
étoit rampant , et presque toujours ob-
scur , qu'il citoit souvent mal à propos ,
que

NOVEMBRE. 1737. 2377
que sa narration étoit ennuyeuse, que son Livre étoit parsemé d'erreurs, témoin ce qu'il avance des Terres de Signan et de Campagne, dont il dit que le Chapitre de Nîmes fit l'acquisition, quoiqu'il les tiennent de la pure libéralité du Comte Raymond, témoin ce qu'il dit de la Théologie, qu'il assure sans fondement avoir été donnée aux Jésuites par le Roy Louis XIII, témoins mille autres Faits sur lesquels l'Auteur s'est mépris, et qu'ils citent les uns après les autres.

Certes, il faut l'avouer, mon cher Abbé, ces sortes de jugemens contraires, presque toujours fondés sur la prévention, ne sont guere propres à corriger un Auteur, vous risquez encore une fois de l'enfler ou de le décourager, et voilà justement la source de tant de mauvais Ouvrages dont nous sommes inondés, il faut sçavoir louer et critiquer à propos; je comparerois volontiers des Juges prévenus à ces jeunes gens un peu étourdis, qui fourmillent dans le Parterre de la Comédie, quel est le motif de leurs applaudissemens? Pourquoi sifflent-ils certains endroits? vous les embarrasserez, si vous le leur demandez; peut être vous répondront-ils que
l'Auteur

l'Auteur est de leurs Amis, ou qu'ils ne le connoissent pas, voilà ce qui détermine leurs décisions, voulez-vous quelque chose de plus fort ?

Je voudrois, en vérité, que chacun renonçât à ses préjugés en fait de sentimens, et que tous jugeassent aussi sainement et aussi charitablement que M. l'Abbé Folard, Chanoine de Nîmes, Frère du Chevalier Folard, si connu par ses Commentaires sur Polibe; il écrit à l'Auteur de la nouvelle Histoire, que son Ouvrage est bon en lui-même; qu'il est content de ses recherches; qu'à la vérité il n'y manque pas de fautes de langage, mais qu'elles sont pardonnables; et peu de chose à reprendre dans le fond; c'est le même jugement qu'en a porté M. le Marquis d'Aubais, que ses lumieres et son bon goût ont fait connoître dans la Republique des Belles-Lettres; ces deux Personnes, si bons Juges, exhortent fort M. Ménard à continuer ses Travaux; et s'offrent à l'aider dans ses Recherches: voilà ce qui s'appelle décider comme il faut; ni M. d'Aubais, ni M. Folard n'étoient engagés par aucun motif à louer ou à blâmer le Livre en question; mais ils ont jugé l'un et l'autre sans prévention et selon

NOVEMBRE. 1737. 2379
selon leurs lumieres ; je crois que leur
décision est juste , et qu'on peut s'y
raporter sans risque. Je suis , &c.

A Paris , le premier Octobre 1737.



ODE ALCAIQUE,

*A. M. Clairambault , Auteur du Poëme
des Serins, dont il y a un Extrait dans
le Mercure de Juillet 1737.*

Felix , diem alium Græcia cui dedit,
Concinne, Vates præcoci ingenî :
Quibus modis , pleno ore sacros
Te, referant, latices bibisse

Fontis Caballini ? ô utinam mihi
Dotente Flacco Pindarica fide
Liceret uti , sicut inflas
Te calamos , imitans Maronem.

Summo sacræ carmine spiritum
Artem et magistræ, quæ genus exequi,
Pullosque , garrulusque cæles ,
Gentis Acantidicæ , atque mores.

Licet

Licet labores materie in levi
 Nitantur , at Laus maxima te manet
 Sic per patentés usque campos
 Sedula apes thyma grata carpunt.

Ut æmularis Virgilii vias ,
 Doctus lepores per varios sequi
 Ergo inchoatos perge cursus.
 Nos et iter doctas inausum.

Jam te per oras Gallicus exeras
 Rumore dextro Mercurius * tulit.
 At elegantes dum Phaleucos
 Ante opus esse canit benigna.

Quos vena fudit , quin simul exaras
 Fragmenta , belli pignora carminis
 Talem modorum namque formam
 Nescio splendiduli quid ornent.

N. BOUCHER, à Salins.

* Voyez le *Mercur* de Juillet dernier pour tout
 ce qui concerne la Patrie, la Personne ; les Etudes,
 &c. de M. Clairambault et son Poème des Sè-
 vins, précédé d'une Epître en Vers Phaléuques.



LETTRE



LETTRE à M..... sur la Poësie
Françoise.

Connoissez-vous, Monsieur, ma
Traduction d'*Argenis*, imprimée
en 1728 ? Auriez vous lû les Lettres, que
j'ai mises à la suite du second Volume ?
Voici ce que je disois dans la Septième.

« Peut-être que la Langue Françoise
« brisera les entraves, que la rime met
« à la Poësie, dès qu'elle sera montée au
« Période éminent que lui promet le
« goût du siècle : peut-être que nos Ne-
« veux feront des Vers, qui ne rimeront
« plus. O que dans ce tems-là ils se
« moqueront bien de ce que nous admi-
« rons !

Cette reflexion, qui m'est commune
avec quelques Hommes de Lettres, a
produit bien des *raisonnemens* sur la Poë-
sie : j'ai l'honneur de vous adresser les
miens, et je vous invite à les lire avec le
moins de prévention que vous pourrez.
Surtout ne vous en raportez pas aveu-
glément à la Critique précipitée de ces
deux Hommes sévères, qui ont acquis
le Privilège de donner au Public le ton
qu'il

2352 MERCURE DE FRANCE
qu'il doit prendre, pour juger des ouvrages d'esprit.

Quelque humiliante que soit pour moi leur décision, faudra-t-il hazarder de me défendre ? Les Abeilles ingénieuses ne font qu'effleurer ce qu'elles touchent ; au lieu des Sels et des Soufres que la Plante contient, elles n'en tirent que quelquefois que la Partie terreuse : mais elles oublient plus rarement de la corrompre en lui insinuant le venin dangereux de leur aiguillon. Elles ne pensent qu'au nécessaire : elles ne travaillent proprement qu'à combler une Ruche précieuse, qu'on leur enleve toujours à la hâte et long-tems avant que leur miel ait pris le degré de cuisson convenable. Il eût été à propos de lire et de relire ma brochure : mais on ne revoit point ses propres feuilles, et un léger examen de quelques minutes a désolé les fruits rares, que j'avois recueillis de mes Etudes pendant plusieurs années.

M. L. P. Nombre 173. page 247. trouve que j'ai manqué de justesse & d'ordre. Permettez-moi de vous détailler le Plan que je me suis tracé.

Je me figurois depuis long-tems que l'on pouroit distinguer dans la Langue Françoisse une sorte de troisieme Style, qui

qui suivant les idées reçues de tout le monde , ne seroit ni Prose ni Poësie : et ce Style , qui doit être le vrai sublime , me paroissoit ou de la Prose nombreuse , ou une Versification sans rimes. Voilà , Monsieur , l'unique point de vûe : celles de mes remarques , qui sembleront s'en éloigner le plus , examinez-les bien ; vous démêlerez quelque petite ligne , qui vous conduira au centre , quoique peut-être par des *sinus* , ou par réfraction.

Je ne pouvois me dispenser d'exposer ce que c'est que de la Prose et ce que c'est que de la Poësie. Mais la Prose en général n'étant pas l'objet qui domine , je me suis contenté d'en faire succinctement une description exacte. Et le Style Poétique en Prose , qui n'est souvent que le pur *Phébus* , passant chés quelques personnes pour le sublime , je me suis efforcé d'en peindre le ridicule. Il étoit naturel d'entamer de suite et par opposition , le Système de la Prose nombreuse.

De là je viens à la Versification. Elle consiste en deux points : dans le nombre des syllabes et dans la rime qui le doit suivre. L'ordre des syllabes a pris les loix de la Prosodie du même fond , d'où la Musique a tiré celles du Chant. Mais

si

si l'on croit que la seule lecture d'Horace pouvoit inspirer l'envie non seulement de compter les syllabes , mais même de leur prêter des consonances à quelque intervalle prescrit , et que c'est là ma pensée ; l'on se trompe doublement. Je n'ai pas voulu indiquer la première origine de nos Poësies rimées : la sixième des Lettres dont je viens de vous parler au commencement de celle-ci , peut me justifier à cet égard. Devois-je répéter ce que tout le monde sçait ?

» Que l'affectation de rimer nous vient
 » des Arabes Africains , qui l'ont inspi-
 » rée aux Espagnols et aux Italiens. Lais-
 » sons à des Nations vaines , et pètries
 » de chimères , l'honneur de cette folle
 » composition , n'en donnons point la
 » honte aux Bardes et aux Druides. Sans
 » doute que l'invasion des Barbares dans
 » les Gaules , nous infecta de la manie-
 » re de rimer : du moins voit-on que dès
 » le x. siècle elle inondoit la Provence.

Ceux des François , que la contagion des assonnances a frappés les premiers , ignoroient bien sûrement l'Art Métrique des Arabes , des Hébreux , des Egyptiens , & même des Druides : mais ils ont pû se rencontrer de goût avec toutes les Nations , dont les Langues varient
 peu

NOVEMBRE. 1737. 238

peu les désinences de leurs termes. Et j'avoue que j'aurois eu tort d'oser soupçonner les Ancêtres de nos Rimeurs de connoître le moins du monde le génie d'Horace. J'ai dit simplement que *pour étayer le double fondement de leur nouvelle Poésie*, les beaux Esprits à la mode de ces temps-là ne coururent pas loin.

L'Auteur fameux, dont, en parlant des Rimes mal placées, et de celles qui s'amènent sans contrainte, j'ai fait contraster les Vers avec ceux d'une Chanson, ou avec ceux de M. Roi et d'Alzire, a fait du bon et du mauvais; j'en ai cité des deux especes, c'est une compensation: ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on dit de lui ce que M. de la Bruyere a jugé de Rabelais.

Après quelques éclaircissemens, je présente sous vos yeux le Tableau Grotesque des principaux genres de nos Poésies Rimées. Si vous n'aimez pas la Métaphore et l'Hyperbole, passez à mes sentimens sur la Prononciation: ce sont les mêmes que j'avois en composant les *Principes de l'Orthographe Française*, imprimés en 1725. Vous aprocherez peu à peu du Système de la Prosa nombreuse, ou de la Versification sans Rimes. Et c'est alors que l'ancien préjugé en fa-
veur

2336 MERCURE DE FRANCE
veur des consonances, veut se gendarmer et pousse les cris les plus douloureux.

Je pouvois consulter sur l'essence de la Poësie, beaucoup d'Auteurs célèbres, et je me suis attaché au seul P. Rapin; parce que je lui ai trouvé un air de franchise, peu recherché de bien des gens, sur le compte de la Monotonie de nos Vers Heroïques.

Je retranche ensuite toutes les Rimes de quelques Vers de M. Pavillon, de la Comédie d'Amphitrion, d'un Conte de la Fontaine, du Poëme de Clovis, d'un Oedipe Anonyme. Cette première tentative me porte à une nouvelle témérité. Je raporte des Vers qui n'eurent jamais de désinences pareilles, et que j'ai tirés d'Ouvrages Modernes, écrits en Prose nombreuse.

Le Parallèle de la Poësie Latine à la Poësie François, n'a rien d'incroyable, il est surprenant. Quand on distinguera bien toutes les Cadences possibles de l'héxamètre Latin (par exemple) l'on sentira qu'elles se réduisent toutes à quatre ou à cinq, à six ou à sept, à huit ou à neuf syllabes, et que par là elles répondent nécessairement à nos petits Vers de deux, ou de trois, ou de qua-

tre

tre pieds , masculins ou féminins.

Il ne suffisoit pas de développer toute la ressemblance de ces deux Poësies , dans leur marche uniforme , il importoit encore d'indiquer la possibilité de l'imitation.

Lorsque j'ai répondu à cinq objections , et que j'ai traduit un beau morceau de Virgile , je risque quelque chose sur la maniere de lire , ou de réciter les Vers François.

Le dernier Chapitre ne tient à l'Ouvrage qu'en ce que je relève quelques opinions , qui me paroissent opposées à ce que j'ai avancé sur la Prononciation des longues , ou des breves , et sur l'harmonie des Vers.

C'est là , Monsieur , ma conduite et ma méthode : naturellement j'aime l'ordre et la justesse ; mais vous sçavez parfaitement que bien souvent on aime ce que l'on n'a pas , et j'ai peut - être l'esprit plus Géometre que la main. Etourdi du brouhaha des pensées , qui se présentent , je ne sçais à la quelle entendre. Gaies et chagrines , fantasques et précieuses , elles veulent toutes se placer dans le même endroit , au même instant. C'est un Troupeau de Moutons , qui crient , qui s'impatientent , qui se bat-

D tent

tent à qui entrera le premier. Ce sont les vagues de l'Océan , qui monte dans une grande Marée ; elles s'empilent , elles se serrent les unes sur les autres , elles mugissent , elles écument de colere. Ce tumulte peut-il donner le temps à l'esprit le plus saturnien de mettre les hola ? Ou à la plume la plus docile de suivre le compas et la regle ;

M. L. P. me fait bien plus de grace que M. L. D. *Lettre 136. page 20.* Celui-ci appelle *burlesque , hardi , peu décent , le ton qui regne dans la plus grande partie de la brochure.* C'est M. de la Bruyere qui m'a donné du goût pour ce ton là : il fait tant d'honneur aux Ecrivains qui le prennent , que je n'ai pû vaincre la tentation. Lui même il nous en a donné l'exemple le plus magnifique ; il habille toutes nos qualités de l'esprit et du cœur en autant d'Hommes , ou en autant de Femmes. Tout cela remuë , tout cela joie : c'est une longue Piece en Scenes Episodiques ; la variété du spectacle nous enchante également et nous instruit.

» Les Esprits justes et qui aiment à faire des Images précises , donnent naturellement dans la comparaison et dans la Métaphore.

Il l'a dit : parce qu'il voyoit que rien ne

ne nous est plus familier , que ces peintures de choses sensibles , qui nous rappellent une vérité. Mais dès que l'objet est saisi trop vivement, le feu emporte la plume bien au delà des regles et de la justesse: l'esprit se livre à l'Hiperbole, et il compte par là nous rabatre du plus au moins à connoître facilement cette même vérité , qu'il veut exprimer. D'un Pigmée il sait faire un Atlas : il le considere dans tous ses jours , il badine avec lui , il le charge d'ornemens boufons , il l'admire , il le flatte , il l'embrasse , il l'éleve des deux mains jusqu'aux nuës ; il le montre et le remontre encore : il ne le perd de vûë qu'à regret.

Qui pourroit se refuser à la noble émulation de suivre , quoi que de loin , de tels Originaux ? La Morale a bonne grace presque partout : je me suis figuré, Monsieur , que ma brochure vous offrira le Portrait naïf des trois Saisons de l'Homme.. Dans la jeunesse l'on imagine trop , et l'on ne pense pas assés ; on parle souvent avant que l'on ait réfléchi mûrement. Dans l'âge plus avancé l'on raisonne , ou plutôt on croit raisonner. Quand les Lustres s'accroissent , on tombe rapidement de la Zone Torride à la Mer Glaciale ; on glose , on radore.

D ij L'Auteur

L'Auteur que j'ai osé commenter dans le trentième Chapitre , est Homme d'esprit ; mais il est jeune : quand il aura atteint mes années , il me ressemblera ; il se critiquera lui-même ,

Je n'ai point prétendu , comme le dit M. L. D. *introduire la mode des Vers sans rimes*. J'ai démontré seulement que cette mode est toute établie , même depuis très long-temps , et que de fort habiles gens la suivent. Si les Autorités , que j'ai produites ne le satisfont pas , j'appelle en témoignage tous les Sçavans du Siècle de l'Auguste François , surtout M. de Fénelon et M. de la Bruyère. Je prétends que , ou nous n'avons eû aucuns Poètes , ou que ces deux grands Génies le furent. Leur Stile , dans sa mécanique , est mélodieux , soutenu , cadencé , et quant au merveilleux , qui sera toujours l'âme de la Poésie , que l'on me nomme quelque Rimeur Héroïque , qui ait la majesté , le Sublime du Télémaque : quelque Rimeur Satyrique , qui ait la délicatesse , la force du Théophraste Moderne. Dans quel avilissement honteux la fureur des consonances n'a-t-elle pas précipité les plus heureux Génies ? Et que ne devoit-on pas attendre des Corneilles , ou des Despreaux , si ils
ne

Ne fussent pas nés esclaves de la Rime ?

C'est donc une erreur , selon moi , de confondre l'idée de Poète avec celle de Rimeur : du moins il faudroit les séparer , si l'on vouloit me faire l'honneur de m'entendre , & il seroit important d'avoüer que l'on m'entend , avant que l'on se donnât le droit de me condamner.

L'usage des Vers sans Rimes convient peut être aux Italiens et aux Anglois , à ce que dit , M. L. D. mais il nie que les François puissent jamais s'en accommoder , parce que le caractere de leur Langue n'a presque aucune Prosodie.

C'est donner pour raison le point qui n'est peut-être pas aussi clairement décidé que l'on voudroit le faire croire ; ou bien le Traité de M. L. D. est sans fondement. Mais quand le François n'auroit aucune Prosodie , ou plutôt quand il seroit visible qu'il s'attache peu à la faire briller , parce qu'il craint toujours de chanter en parlant : pourroit-on en conclure que le soin de rimer doit suppléer au défaut ? Ce travail cependant ne sert qu'à dire aux personnes , qui connoissent & lisent mal leur propre Langue : L'espace que vous apercevez de telle à telle désinence , est ce que l'on appelle

D iij un

2392 MERCURE DE FRANCE
un Vers de tant ou de tant de pieds ,
comptez plutôt. Cela leur suffit , elles
comptent. De là elles inferent que ce
qu'elles voyent , c'est de la Poésie , et
quiconque l'a disposée est Poète , parce
qu'il est Rimeur. Je n'ai pas espéré gué-
rir de telles gens.

Dans le cours de ma brochure , j'ai mis
souvent des petits Vers tout de suite ,
comme on écrit la Prose. A quelques en-
droits j'en ai distingué par des lignes sé-
parées , comme on écrit la Poésie Li-
bre. Pourquoi paroît-il à M. L. D. que
*quand ces Vers seroient rimés , ils n'en se-
roient pas plus des Vers ?* Cela est-il intelli-
gible ? Ce qui est Vers , quoique non
rimé , cesseroit d'être Vers , s'il avoit des
rimes. Il a voulu dire peut-être que ce
n'en seroit pas plus de la Poésie. J'en
conviens : mais s'il sçait que l'expres-
sion fait la Poésie , ignore-t-il que le
nombre des syllabes fait le Vers ? Devoit-
il se dissimuler que je n'ai point touché
à l'expression , et que je n'ai compté
parler que de la combinaison des sons ?
Or des termes , de quelque nature qu'ils
soient , mais arrangés de façon qu'ils
laissent des cadences à quatre , ou à six ,
ou à huit syllabes , je soutiens que cela
seul forme des Vers , quoique ce puisse
ne

ne pas être de la Poésie : car toute Poésie est Vers , mais tout Vers n'est pas Poésie.

Le Bourgeois Gentilhomme , comme le peuple , fait de la Prose et même des Vers sans rimes , & il ne sçait pas ce qu'il fait : mais les Auteurs qui travaillent leurs Ouvrages , qui comptent leurs mots et non pas leurs feuillets , font de la Prose nombreuse , et ils le sçavent bien : ils sçavent même que des rimes ne seroient pas capables de changer leur Prose en Poésie , mais que cette Prose est des Vers. Quand j'en ai transcrit , *ma vue n'étoit pas de les faire parler ridiculement ; je ne cherchois point de jolis Couplets ; je cherchois de la Prose nombreuse , et j'en ai trouvé , t'elle que Ciceron en composoit. Si mon amour pour les Repos au nombre pair , m'a porté à altérer quelque syllabe , le crime peut se pardonner.*

Cependant de la Prose nombreuse peut bien être de la Poésie. Je l'ai dit et je le répète , comme des Vers rimés peuvent d'eux-mêmes n'être que de mauvaise Prose.

La Poésie voltige , et la Prose marche : le Poète figure des menuets , des contredanses , et le Prosateur se promène.

D iijj Mais

2394 **MERCURE DE FRANCE**
Mais de la Prose des *Jourdain*s à celle
des *Fénelons* , je vois la même différen-
ce , que tout le monde doit remarquer
entre un Homme qui sçait le pas de deux
et le pas de trois , dont-on admire la
bonne contenance ; et entre un balourd ,
dont le train déplaît , qui va les pieds
en dedans , par sauts et par bonds.

Je n'ai presque rien entrepris sur l'o-
position essentielle de la Poésie et de la
Prose , ou de telle et telle Prose. Cela
intéressoit peu le sujet que je voulois
traiter, et qui est le seul mécanisme des
Vers. Dès que je l'ai eû approfondi , j'ai
conclu qu'une conformité étonnante dans
la disposition des termes , dans le retour
des cadences , dans leur concert , dans
leur harmonie , doit rendre à l'oreille
du François tous les Poètes Latins , de
simples Prosateurs nombreux , et Cice-
ron lui-même un excellent Poète. C'est
le Paradoxe.

Je n'en sçais pas moins qu'au fond et
très indépendamment des consonances ,
un sujet extravagant , des expressions
outrées , des images folles , singularisent
assés le génie des Muses , et laissent tou-
jours une distance infinie de la Poésie à
la Prose nombreuse , qui considérée en
elle même , doit être raisonnable par-
tout

N O V E M B R E. 1737. 2395
tout , et ne pousser les figures que sensé-
ment.

Sur ce principe , dans quelque goût
que l'on écrive , et pourvu que l'on mén-
age tous les Repos ou à quatre , ou à
six , ou à huit syllabes , toute Diction
qui suivra les écarts et la pétulance des
Eleves d'Apollon , je la nommerai de la
Poésie , lors même qu'elle n'aura point
de désinences pareilles : et toute Diction,
qui conservera le flegme , le solide , le
touchant du Sublime , je la nommerai
de la Prose nombreuse , lors même qu'elle
aura des Consonances finales.

Voilà bien du renversement dans les
idées de la Populace du Pinde , qui croit
que sans rimes , il n'est point de Vers ,
et que tout ce qui ne rime pas , est
Prose. J'ai l'honneur d'être , Monsieur ,
&c.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

B O U Q U E T

*A Mad. la M. d. L. par M. de la R.
retiré à l'Institution , le jour de sainte
Therese , le 15. Octobre 1732.*

L'Esprit sied si bien au visage ,
Que bien que vous soyez hors de vos plus
beaux jours ,

D v Vous

Vous plaisez , vous plairez toujours ;

Le vrai mérite n'a point d'âge :

Votre Patronne * eut le même avantage ;

Par la beauté de ses Ecrits

Elle gagna les cœurs et charma les Esprits :

Dieu vous la donna pour modele.

Elle essaya le Monde et scût le mépriser.

Si vous voulez vivre et mourir comme elle ;

Il est temps de vous aviser.

* *Sainte Therese.*



*REMARQUES sur l'Etimologie
des noms François des Provinces , Vil-
les , Bourgs et autres lieux : par M.
A. G. B. D. A. A. P.*

A Ne considerer que superficielle-
ment la plûpart des noms propres
de Lieux, ils semblent d'abord n'être que
des mots arbitraires dont on est convenu
pour désigner chaque Lieu dont on vou-
droit parler.

Cependant quand on en recherche l'E-
timologie , on trouve qu'ils nont point
été donnés au hazard , qu'ils sont pres-
que tous composés de mots , qui dési-
gnent le Lieu ou par sa situation naturelle,

ou

ou par quelque autre chose qui lui est propre , & qu'il en est de ces noms comme de ceux des personnes , lesquels originaiement ont été tirés ou de leur Pays, ou du tems de leur naissance , de la conformation et stature de leur corps , ou de quelque qualité soit naturelle ou accidentelle de leur corps ou de leur esprit , ou de leur état et profession , ou enfin de quelque action ou événement qui les distinguoit des autres personnes. .

Ce n'est pas une curiosité vaine que de rechercher l'Etimologie du nom propre de chaque Lieu ; car outre que cette matière est historique , la connoissance de ces Etimologies peut aider à découvrir les Eaux, les Plantes, les Métaux et Minéraux, et les propriétés des différentes choses qui se trouvent dans le Lieu , ou à éclaircir quelque point d'Histoire , parce que la plupart de ces noms ont été composés de mots qui désignent ce qu'il y a d'utile , de curieux , ou de mémorable dans le Lieu.

Pour trouver l'Etimologie des noms François de nos Provinces , Villes, Bourgs et autres Lieux de ce Royaume , il faut observer que la Langue Française n'est proprement qu'un mélange des trois autres Langues , sçavoir la Celtique , la
D'vj Latine

2398 MERCURE DE FRANCE

Latine et la Teutonique ou Saxone.

La Celtique est la plus ancienne des trois : c'étoit la Langue que parloient les naturels du Pays ; car on nommoit *Gaule Celtique* toutes les Provinces qui sont comprises entre la Méditerranée , l'Océan et la Loire.

La Langue Latine fut introduite dans les Gaules , lorsque les Romains en eurent fait la conquête , car ils obligèrent les Gaulois de parler la Langue Latine , comme ils y assujétissoient tous les Peuples qu'ils avoient vaincus. *Augustin. de Civit. Dei lib. 19. cap. 13.*

Et dans la suite lorsque les Allemands, les Goths et autres Peuples du Nord, firent des irruptions dans les Gaules , ils y introduisirent le langage Saxon ou Teutonique.

Mais comme il étoit difficile aux Gaulois de se détacher entièrement de leur Langue maternelle , ils en conserverent la plûpart des termes ; et de ce mélange de la Langue Celtique avec la Latine et la Teutonique , s'est formée la Langue François ; en sorte que les noms de Lieux et même tous les mots François tirent leur étimologie les uns du langage Celtique , les autres du Latin , les autres du Saxon ou Teutonique.

C'est

NOVEMBRE. 1737 2399

C'est ce qu'a observé M. Maillart Avocat dans son sçavant Commentaire sur la Coutume d'Artois , en la Chronologie historique de cette Province, *Notes sur le nombre 29.* où il remarque aussi que l'H se prononçoit anciennement comme K ou G. par exemple *Gahem* , *Gem* pour *Hem* , qui veut dire *Maison* , *Villa* , d'où sont venus les mots de *Hamel* , *Hameau* , *Hamelet*.

Le même Auteur en ses notes sur l'article 144. n. 17. sur le mot *Maison* , remarque qu'il signifie proprement la quantité d'héritages donnée lors de la division des terres à chaque personne pour se nourrir et sa famille selon sa qualité et acquitter les Charges : que c'est ordinairement le labourage de deux bœufs , que de là viennent les termes de *Mas* , *Mainil* , *Moinel* , *Ville* , *Viller* , *Court* , *Tum* , *Hem* , *Ghem* , ou *Kelme* , ajoutés aux noms propres des possesseurs de certains Lieux ; par exemple *Bainghem* , pour la terre de *Dain* ; *Merghem* pour *Merville* , *Etréhem* , pour *Maison* sur un chemin.

Mon intention n'est pas de faire ici un Glossaire , ni un Dictionnaire étimologique de tous les noms de Lieux ; ceux qui voudront s'instruire des étimologies qui se tirent des langages Celtique et Belgique ,

Belgique , peuvent consulter les origines Celtiques ou Belghiques de *Schreckius* ou *Strickus* , de Vrée des Sceaux de Flandres, *ad ann.* 1237. et de D. Pesron *Antiq. des Celtes* : pour les étimologies Latines on peut avoir recours au Glossaire Latin de M. Ducange : et pour les étimologies Françoises, on peut voir M. Ménage en ses étimologies de la Langue Françoisse.

Je ferai seulement ici quelques remarques sur l'étimologie des noms les plus usités et surtout de ceux qui sont communs à plusieurs Lieux.

Les noms de Lieux sont primitifs , ou dérivés.

Les premiers qui sont les plus anciens ne sont formés que par un seul mot , lequel désigne le Lieu par quelque chose qui lui est propre et qui le caractérise , comme *Aeria* en Latin, et en François *Aire* sur le Lys, noms qui expriment que ce Lieu est exposé en bon air. *Alba* en François *Aube* parce que le sable de cette rivière est blanc ; *Arborosa* Arbois en Franche-Comté , lieu ainsi nommé parce qu'il étoit tout planté d'Arbres ; et ainsi d'une infinité d'autres.

Les noms dérivés sont ceux qui sont composés de plusieurs noms ou mots primitifs , ou ajoutés à un nom primitif ,
comme

comme *Neuchatel* en Normandie à 10 lieues de Rouen , ainsi nommé parce qu'il y avoit alors un Château nouvellement bâti ; *Neubourg*, ou *Bourgneuf*, pour dire un Bourg nouvellement établi ; *Montfort* pour dire une Montagne ou Hauteur fortifiée.

Et comme il y a plusieurs Lieux qui ont à peu près la même disposition et situation naturelle ou quelque autre rapport entr'eux , c'est de là qu'il y a tant de noms génériques qui sont communs à plusieurs Lieux , lesquels ne sont distingués les uns des autres que par quelque surnom , comme les , *Menils* , les *Beaumonts* , les *Chauvents* , les *Chateauxneufs* , et autres semblables.

Il n'y a guere de noms de Lieux plus communs en France que ceux qui se terminent en *Ville* , comme *Aurainville* , *Guibbeville* , *Iteville* , *Leddeville* , *la Norville* , *Stainville* , &c. Ces noms terminés en *Ville* sont surtout très communs en Normandie.

Tous ces differens noms sont composés du mot Latin *Villa*, lequel ne signifie pas une Ville ni même un Village , mais seulement une habitation , et d'un autre mot qui désigne le Lieu par quelque chose qui lui est propre , comme *Leuville*

2402 **MERCURE DE FRANCE**
en Latin , *Lupivilla* ainsi nommé , parce
qu'apparemment on avoit pris, ou vû quel-
que Loup en cet endroit ; *Belleville* pour
dire une belle habitation ; *Moigneville* en
Boulenois pour dire *Magna-Villa* , gran-
de habitation.

Il seroit difficile de donner l'étimolo-
gie particulière de tous les mots qui pré-
cedent celui de Ville dans les noms ainsi
terminés ; car la plûpart de ces mots
étoient les noms propres des premiers
Seigneurs ou Propriétaires du Lieu, com-
me *Janville* pour dire l'habitation de Jan
ou Jehan.

Pour ce qui est de la terminaison gé-
nérique de *Ville* , on ne doit pas s'éton-
ner de ce qu'elle se trouve à des noms de
Villages et Bourgs , et même de quel-
ques Villes , parce qu'il n'y avoit apa-
remment d'abord dans ces Lieux, qu'une
seule habitation , et que lors qu'ils se
sont accrus dans la suite , ils ont toujours
conservé leur premier nom.

Il y a aussi beaucoup d'endroits dont
les noms au lieu d'être terminés en *Ville* ,
commencent au contraire par ce mot
Ville comme Villejuist , Villebousin ,
Villemoisson , Villelouvet , Ville - Da-
vré , Villejust &c. lesquels tirent leur
étimologie de *Villa* aussi bien que les
noms

noms terminés en *Ville*, avec cette différence seulement que ceux où le mot *Ville* est à la fin, tiennent plus que les autres de la construction Latine, ce qui me fait juger qu'ils sont aussi plus anciens, au lieu que les autres tiennent plus du François dans lequel on intervertit moins l'ordre naturel du discours, et sont par conséquent plus recens; car François I. ayant reconnu les inconveniens qu'il y avoit à rédiger les Actes publics en Latin, enjoignit par son Ordonnance de 1539. donnée à Villerscoeterets, Arr. cent onze, que dorénavant les Actes publics fussent rédigés en François; et c'est là vraisemblablement l'époque du temps auquel on francisa la plûpart des noms de Lieux qui avoient été composés en Latin: ainsi le Village que l'on nommoit en Latin *Romani Villa*, fut traduit en François dans le même ordre de mots par *Romain Ville*, et non pas *Ville Romain*.

Les noms qui commencent par *Ville*, ne laissent pas de tirer aussi leur étymologie du Latin *Villa*, mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient plus François que Latins, et tels sont les noms de *Ville-naux*, *Villerey*, *Villeroy* &c.

Le nom de Villeneuve donné à différens Lieux, comme Villeneuve S. Georges,

2404 MERCURE DE FRANCE
ges , Villeneuve le Roy , Villeneuve la
Guiare , tire pareillement sont étimolo-
gie de *Villa-Nova* mais on connoît à sa
construction qu'il est en son origine plus
François que Latin.

Celui de Neuville que portent plusieurs
Lieux , est le même que celui de Ville-
neuve , dont on a fait *Neuve ville* et par
élision *Neuville*.

Il y a encore plusieurs endroits dont
les noms tirent leur étimologie de *Vil-
la* , sçavoir les *Villiers* , tels que Villiers-
costerest , Villiers le Bel, Villiers sur Or-
ge &c. la terminaison de ces noms peut
venir du Latin *Villaris* ou *Villare* , ou du
mot Celtique *Viller* , qui signifioit Mai-
son , Habitation , d'où on a pû aisément
faire *Villiers* ; il se peut aussique le mot
Iers qui termine ces noms signifiât en
vieux Gaulois une hauteur , ce qui est
d'autant plus vraisemblable, que *Era* en
Italien signifie haut chemin , Sentier ,
ou Côte qui monte, d'où est venu être
allerte , *Estar en Allerta* ; et en effet j'ai
remarqué que tous les *Villiers* que je con-
nois , sont sur des hauteurs.

Il y a certains noms dont l'étimolo-
gie paroît fort obscure , quoiqu'elle soit
des plus simples; tels sont ceux terminés
en *Tot* ou *Tum*, qui sont deux mots Cel-
tiques

tiques qui signifioient Lieu ou Habitation. A ces noms génériques on a ajouté celui du Possesseur du Lieu ; c'est de là que se sont formés les noms de Francquetot , Vergetot , Languetot , Yvetot &c. et ceux d'Autun , Toustun. &c.

Les noms où se trouve le mot *Dun* ; comme *Dun-le-Roy* , *Dun Kerque* , *Châteaudun* , *Issoudun* , *Loudun* &c. tirent leur étimologie de *Dun* , mot Teutonique qui signifioit Hauteur , *Arenosi colles* , d'où s'est formé le nom de *Dunes* que l'on a donné aux montagnes qui mettent la Hollande à couvert de l'impétuosité de la Mer.

Il y a un grand nombre de Lieux nommés *le Plessis* , qui ne sont distingués les uns des autres que par des surnoms, comme *le Plessis Piquet* , *le Plessis S. Pierre* , *le Plessis Gassot* , *le Plessis le Conke* &c. Ce nom vient du Latin *Plectere* qui signifie ployer et entrelaçonner , d'où on a formé un terme de basse Latinité *Plessium* , pour exprimer une enceinte formée de Paux ou Poteaux fichés en terre entrelassés de branches d'arbres ployées , ce que l'on a traduit en vieux Gaulois par *Plessis*.

Les Lieux nommés *Segrès* tels que *Segrès* auprès de Bâville , *Segrès* près d'Aubepierre

3406 MERCURE DE FRANCE
bepierre en Brie , *Segrès* en Normandie ,
Segrès près de Pluviers , tirent leur éti-
mologie de *Segressus*, terme de basse Lati-
nité , qui signifioit un Lieu écatré : et
en effet tous ces *Segrès* sont des endroits
couverts par des côteaux ou par des
bois.

Le nom de *Bray* que l'on a donné à
divers Lieux , tels que le Pays de *Bray*
situé aux Frontières de la Normandie et
de la Picardie , *Bray* sur Somme , *Bray*
sur Seine et autres , vient de *Brayum* ,
terme de basse Latinité et de *Bray* vieux
mot Gaulois , qui vouloient dire Maréca-
ge , lieux Fangeux ; aussi remarque t'on
que tous ces Lieux sont dans des Terrains
Aquatiques.

Les Villes nommées *la Ferté* en Latin
Firmitas , tels que la Ferté sous-Joüarre
en Brie , la Ferté-Gaucher , la Ferté-Ber-
nard , la Ferté Milon , la Ferté-sur-Au-
be en Champagne &c. tirent leur éti-
mologie de ce que ces Villes étoient for-
tifiées ; et en effet nous lisons dans Sué-
tone *in Caligula c. 5. Firmissima totius*
provincia civitas , pour dire la plus for-
te Ville de toute la Province.

Les noms terminés en *Val* comme Or-
val , Menouval , Secval &c. et ceux qui
commencent par *Val* , tels que Valpetit ,
Valgrand

Valgrand &c. viennent du mot Latin *Vallis*, et du mot Gaulois Val, qui signifient Valée ou Valon : on a donné ces sortes de noms à la plûpart des Lieux qui sont dans des fonds ; et pour les distinguer les uns des autres, on y a ajouté un surnom tiré de quelque chose propre à chaque Lieu ; ainsi on a nommé *Secval* un endroit qui est auprès de Pluviers, parce que c'est un petit Valon dans lequel il n'y a point d'eau.

Les noms commençans par Vaux comme Vaux-Grigneuse, Vaux-Villars, Vaux-le Penil &c. et ceux terminés en Vaux, comme Grandvaux, Clairvaux, Marivaux &c. ont la même étimologie que ceux terminés en Val ; car en vieux Gaulois on disoit *trotter par monts et par vaux*, pour dire monter et descendre.

Les *Beaumonts*, tels que *Beaumont* sur Oyse, *Beaumont* dans le Maine, *Beaumont* le Roger, *Beaumont* dans le Gastinois, en Latin corrompu *Bellomontum*, viennent du Latin *Bellus-Mons*, ainsi qu'ils sont nommés dans les anciens titres. Et ces noms Latins et François leur ont été donnés à cause qu'il y a dans ces differens Lieux quelque Montagne ou Côteau qui forme un beau point de vûe à tout aspect.

Les

Les *Chaumonts* , tels que Chaumont en Bassigny , Chaumont dans le Vexin , et autres viennent du Latin *Frigidus* ou *Calvus-Mons* , en Latin corrompu *Calvomontium* d'où on a fait *Chaumont* , comme qui diroit *Chauve-Mont* , ou *Chaud-Mont* , à cause que ce sont des Côteaux brulés et arides , où il croît peu de pâturage.

Clermont en Auvergne , Clermont en Beauvoisis , Clermont en Argonne , et les autres Clermonts nommés en Latin corrompu *Claromontium* , viennent du Latin *Clarus-Mons* , et ont été ainsi nommés parce que ce sont des Lieux qui à cause de leur élévation sont éclairés de tous côtés : ensorte qu'on devroit écrire *Clairmont* et non pas *Clermont*.

Montlhery , Montargis , Montmedy , Montpellier et autres Villes dont le nom commence par *Mont* , ont été ainsi appelées , parce qu'elles sont bâties sur des hauteurs.

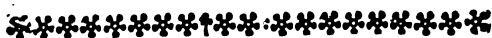
Pour ce qui est des Villes nommées Château avec un surnom , comme Châteaudun , Château Renard , Château-neuf , Château-Melian , et celles , dont le nom commence par *Chastel* comme Chastelleraud , Châtel-Chinon &c. toutes ces Villes ont été ainsi nommées de quelque
Château

Château ou retranchement qui y étoit anciennement, auquel on ajoutoit un surnom, tiré de la situation, ou du nom du Seigneur comme *Châteaudun* pour dire Château sur une hauteur, Château-Thierry, *Theodorici - Castrum*, pour dire le Château, Camp, ou retranchement de Thierry ou Théodoric.

Les Lieux nommés Châtillon ont aussi la même étimologie, Châtillon venant de Château, Chastel ou de Chastelet leur diminutif, ou de *Catice*, mot Gaëlois qui signifioit une petite Tourelle avancée.

Il en est de même de la plupart des autres noms; ainsi les *Choisis* ont été ainsi nommés, à cause de la beauté de leur situation; les *Fleuris*, à cause des fleurs qui y croissoient; les Boissis, à cause de quelque Bois, les Lormoyes parce qu'ils étoient plantés d'Ormes; d'autres ont été nommés l'Aunoye ou L'Aunoy, parce qu'ils étoient plantés d'Aulnes; d'autres le Coudray ou la Coudraye, parce qu'ils étoient plantés de Coudres ou Noisetiers, D'autres l'Epinoy, parce qu'ils étoient plantés d'épines; d'autres la Saussaye, parce qu'ils étoient plantés de Saules, et ainsi d'une infinité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter.

Il suffit par les exemples que l'on vient de donner, d'avoir indiqué les principaux objets qui peuvent servir à découvrir l'étimologie de la plûpart des noms de Lieux, et d'observer en finissant que ceux qui semblent les plus bizarres , sont surtout ceux qui renferment quelque indication, ou de la situation naturelle, ou de ce qu'il y a d'utile ou de curieux dans le Lieu, ou de ce qui s'y est passé de memorable ; qu'ainsi l'on doit en rechercher avec soin l'origine.



M A D R I G A L.

UN Florentin , enviant à la France
 Les Marbres animés par les mains des Coustous,
 C'est chef-d'œuvre, dit-il , mais un seul à
 Florence ,
 La Venus Médicis peut les effacer tous ;
 R parut et décida pour nous ;
 Votre France , dit-il , a vaincu l'Italie ;
 Nous croyons posséder la Venus Médicis ;
 L'Original est dans votre Pays ;
 Nous n'en avons chés nous que la Copie.

On a dû expliquer l'Enigme et les
 Logogryphes

Logogryphes du Mercure d'Octobre par
Chapeau, Saumur, Ivoire, Bonnet, Lacus
et Marcus. On trouve dans le premier
Logogryphe, Maurus, Murus, Musa,
Rus, Sus, Mus, Rama, Ramus; on
trouve dans le second, Ivo, Ire, voirie;
dans le troisième, Bon, Net, Tonne,
Noé, Note, Ton, On; dans le quatrié-
me on trouve, Lac, Laus et Acus; on
trouve dans le cinquième, Arcus, Mars,
Mus, Rus et Ars.



E N I G M E.

I Ris, sortirez-vous sans nous?
Vous le sçavez, il -est d'usage,
Que vous nous meniez avec vous,
Nous entrons dans votre équipage.
Si quelquefois un de nous deux
Disparoît, nous sçavons que d'un air de colere,
Vous jetez l'autre en certains lieux
Et que vous n'y songez plus guere.

Par E. M. J. D. L. de Meaux.

E LOGO:



LOGOGRAPHIE.

D'Un nombre malheureux je construis mon
Volume.

Quand vous aurez de moi fait perquisition ,
Vous verrez , me joignant à ma dissection ,
Que c'est un double emploi réservé pour la plu-
me.

Par la combinaison qu'on opère en rêvant ,
Vous rencontrez , sans pousser trop avant ,
Suc délicat , ou liqueur composée ,
Bon restaurant pour la poitrine usée.
Développez ici tout doucement ,
Il se présente un genre d'aliment ,
Couleur de neige. En la même structure
L'effet soudain de quelque passion ,
Qui fait plaisir , dont , l'affectation ,

Où l'esprit trop léger excédent la nature ,
Aux mêmes élémens un voisin ajouté
Exprime un Mendiant que vit l'Antiquité.
De la femme de bien , sincère ou par grimaces ?
Le nom appellatif chés moi trouve sa place.

Si nous chiffons , vous vous mutinerez :

Peut-être aussi que vous déchiffrez.

A tout hazard. Sept, huit et dix, Lieu de passage ,
Onze , deux , avec 13. est le nid de l'orage.

Par 12. 13. et 6. l'objet du Vigneron ;

Pris

Pris en un autre sens, rend compte du larron.

5. 10. 4. avec 11. en la figure humaine

Je suis après le chef une part souveraine:

6. 7. 10. 11. et 9. marque usurpation,

Dont le premier ôté fait restitution,

6. et 3. 4. et 5. joignez-y la finale,

Je suis bonne, mauvaise, assés souvent fatale;

De force l'on me fait et par Terre, et par Mer,

Fruit moins doux au plus fort, qu'au vaincu
très-amer.

Changez le 6. en 12. et dans la maladie

Mon effort attendu rend ou finit la vie.

Qui fait mes trois premiers et la terminaison,

Pêche sans aucun fruit ainsi que sans raison.

6. 2. ajoutez 3. est exempt de souillure:

6. 4. 10. oiseau: l'accent mis, je mesure.

6. 2. et 5. c'est de la pourriture.

5. 4. 3. et 10. diction, dont l'emploi

Est consacré lorsque l'on parle au Roi

3. 2. 4. 11. 10. rien plus triste que moi.

12. 2. 3. et 10. travail ou bénéfice,

L'un au corps, l'autre à l'ame attache son ser-
vice.

3. 4. 9. et 10. je trace des sillons

Que jeunesse n'a pas. *Item*, des oisillons

En 11. 4. 9. se passe la foiblesse.

10. 6. 4. 11. et 13. accrochant les haillons:

7. 8. 9. 10. ennemi de tendresse:

9. 8. et 7. ennemi de mollesse,

E j

De

De ces treize élémens , si vous choisissez huit ,
Synonyme à sagesse est le terme déduit.

Par quatre (deux , et deux de suite) on vous
expose

Un mot qui dit néant et comprend quelque
chose.

Par deux de suite avec deux séparés ,

Chose qui rend de loin des marins rassurés ;

En voilà bien assés. Eh donc , quand finirai-je ?

Bien-loin d'être épuisé , si faut-il que j'abrége

Tout enfin rassemblé : mille sortes de gens

Me sont soumis. Mes Ministres sévères

Avec raison pour autrui sont austères :

Pour eux , c'est autre chose , ils sont plus in-
dulgens.

J. CHEVRIER, Organ. A.C.E.A.

AUTRE.

JE porte lac , je porte loin ,

Je porte sac , je porte soin ,

Je porte si , je porte cas ;

Lecteur , mon nom est. . .

Par J. B. OLLIVIER, à Marseille.

AUTRE

AUTRE.

JE porte sort , je porte sot ,
 Je porte port , je porte pot ,
 Je porte rat , je porte tros ,
 Lecteur , je m'appelle

Par le même.

LOGOGRYPHUS.

Quis fuerim , si scire voles ; en accipe Lector.
Tristia Bella fero , timidus pariterque ti-
menidus ,

Latitia , interdum levis , felicia dulci
Corda beo , me totum invertas : moenia surgunt
Ardua , et innumero praebeant tecta hospita civi ;
Urbs olim Mavorte ferox. Me dirige solers ;
Accipe qui docta redimitus tempora lauro ,
Gastalides cantu , Phabumque aquavit honore.
Denique frons cauda subigatur , protinus ardens
Horret me juvenis , sed amat perlentæ senectus.
In lingua , in pede , in aure , senisque in lumine
versor.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

METHODE pour étudier la Géographie, où l'on donne une Description exacte de l'Univers, formée sur les Observations de l'Académie Royale des Sciences, avec un Discours Préliminaire sur l'étude de cette Science, et un Catalogue des Cartes Géographiques, des Relations, Voyages et Descriptions les plus nécessaires pour la Géographie, par M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy*. in 12. cinq vol. *A Paris*, Quay des Augustins, chés *Rollin*, fils, à *S. Athanase*, et *Debur*; l'aîné, à *S. Paul*, 1736.

LE PANEGYRIQUE DE *S. LOUIS*, prononcé à l'Académie Française le 25. Août 1737. par le Pere *Perussault*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, rue saint Jacques, chés *Coignard*.

DISSERTATION sur le choix des Cartes de Géographie, en faveur de ceux qui veulent étudier cette Science ;

ou

N O V E M B R E. 1737 2417
ou Réponse à une Lettre d'Angoulême,
&c. *A Paris*, chés G. Ant. Dupuis,
Grand'Salle du Palais, au S. Esprit, 1737.
Brochure de 36. pages in-12.

RÉPONSE d'un Chirurgien de saint
Côme, à la premiere Lettre de M. *As-
truc*, au sujet du Mémoire des Chi-
rurgiens sur les Maladies Veneriennes.
Brochure in 4. de 99. pages, avec une
Addition qui sert de Réponse à la se-
conde, sans nom d'Auteur, de Ville ni
d'Imprimeur.

TRAITE' sur la nature, l'usage et
l'abus du Caffé, du Thé, du Chocolat et
du Tabac. Par Jean-François *le Fevre*,
Docteur en Médecine de Besançon. *A*
Besançon, chés J. B. Charmet, Libraire
dans la grande rue, à l'Enseigne de la
Science, 1737. vol. in 4. de 49. pages.
L'Ouvrage est en Latin.

INSTITUTION DU DROIT BEL-
GIQUE, par rapport, tant aux XVII.
Provinces, qu'au Pays de Liege, avec
une Méthode pour étudier la Profession
d'Avocat. Par Georges de *Gh. v. iet*, Con-
seiller du Roy, Referendaire Honoraire
à la Chancellerie, et ancien Avocat au
E iij Parle-

2418 **MERCURE DE FRANCE**
Parlement de Flandres. *A Lisle*, chés
Charles-Maurin *Cramme*, 1737. in 4.

LE MECHANISME, ou le nouveau
Traité de l'Anatomie du Globe de l'œil,
avec l'usage de ses différentes parties et
de celles qui lui sont contiguës, orné
de Planches gravées en Taille-douce,
dédié à M. le Premier Médecin du Roy,
par Jean *Taylor*, M. D. Oculiste du Roy
de la Grande Bretagne. *A Paris*, chés
Michel-Etienne *David*, Quay des Au-
gustins, à la Providence, 1737. in 8.

COURS DES SCIENCES sur des
Principes nouveaux et simples pour for-
mer le langage, l'esprit et le cœur dans
l'usage ordinaire de la vie; par le P.
Buffier, de la Compagnie de Jesus. *A*
Paris, chés P. F. *Giffart*, rue S. Jacques,
à sainte Therese, vol. in folio.

RAISONNEMENTS HAZARDES sur
la Poësie François. *A Paris*, chés *Didot*,
Quay des Augustins, près le Pont saint
Michel, à la Bible d'or, 1737. vol. in 12.
de 213. pages.

TRAITE' DES GAINS NUPTIAUX
et de Survie, qui sont en usage dans
less

NOVEMBRE. 1737. 2419
les Pays de Droit Ecrit , tant du Res-
sort du Parlement de Paris , que des au-
tres Parlemens. Contenant tout ce qui
concerne les augmens de Dot , agence-
mens , contre-augmens , donations de
survie. Par M. Antoine-Gaspard *Boucher*
d'Argis , Avocat au Parlement. *A Lyon* ;
chés *Duplain* , pere et fils , rue Merciere ;
1738. in 4.

TRADUCTION du Traité de l'Orateur
de Cicéron , avec des Notes , par
M. l'Abbé *Collin*. *A Paris* , chés *Deburé* ,
l'aîné , Quay des Augustins , à S. Paul ,
1737. 1. vol. in 12. de 498. pages.

AVIS ET REFLEXIONS sur les De-
voirs de l'Etat Religieux , pour animer
ceux qui l'ont embrassé à remplir leur
vocation. Ouvrage utile , non-seulement
aux Religieux , mais encore à toutes les
Personnes qui veulent vivre dans le
Monde avec une Piété solide. Par un
Benedictin de la Congrégation de saint
Maur. In 12. 3. vol. quatrième Edition
plus correcte et plus ample que les pré-
cedentes. *A Paris* , chés L. Et. *Ganeau* ;
rue S. Jacques , vis-à-vis S. Yves à saint
Louis.

E-V TRAITE

TRAITE' PHYSIQUE de la Lumiere et des Couleurs, du Son et des differens Tons. Par M. Jean *Banieres*, Tome I. contenant le Traité de la Lumiere et des Couleurs. *A Paris*, chés la veuve *Maizieres*, et J. B. *Garnier*, rue S. Jacques, à la Providence, 1737. vol. in 12. de 404. pages.

LETTRE de M... à M... dans laquelle il lui rend compte des Tomes XI. et XII. de la Bibliotheque Italique..

DEpuis ma dernière Lettre, M. les Tomes IX. et X. de la Bibliotheque Italique, dont je vous rendois compte, vous sont tombés entre les mains. Vous vous êtes étonné que mon Extrait ne dise rien de quantité de traits contre la Religion, sur lesquels il auroit été bon de prévenir ceux qui voudroient lire cet Ouvrage Périodique. Je conviens de ma faute, M. et pour la réparer je vous ferai remarquer dans la suite ce que j'aurai trouvé de reprehensible sur cet article, car il faut avouer que ce Journaliste, quoique très-habile Physicien et Astronome, n'est pas Théologien. Il prétend, par exemple, dans l'Extrait qu'il donne d'un Livre défendu à Rome, que cette malheureuse curiosité

l'État qui nous porte à vouloir lire des Livres qui nous auroient été indifferens, mais qui dès lors qu'ils sont défendus, font l'objet de notre curiosité et de notre empressement ; que *cette malheureuse curiosité*, dis-je, *vient de la liberté naturelle que l'homme a de penser et de dire ce qu'il pense, moyennant cependant, ajoute-t'il, qu'il ne peche ni contre la Loy Divine ni contre de justes Loix humaines.* Cette découverte n'est pas Théologique et ne sert à rien dans la pratique. Car qui pourra sans danger décider qu'en vertu de sa liberté naturelle il a droit de lire tel ou tel Livre qui est défendu ; par exemple, Machiavel? &c. *Ce sera, dira le Journaliste, quand il sçaura que cette lecture est défendue par la Loy de Dieu ou par de justes Loix humaines ; mais sera-ce après la lecture qu'il aura faite du Livre défendu, qu'il le sçaura ? il sera bien temps ; si c'étoit un mal de le lire, le mal sera fait ; sera-ce avant que d'en avoir fait la lecture ? mais comment le pourroit-il sçavoir ? Le rapport d'autrui n'a aucun droit sur sa liberté naturelle. Ses Supérieurs en défendant ce Livre, l'avertissent qu'il seroit contre la Loy de Dieu de le lire, parce qu'il est mauvais et que Dieu défend de s'exposer au danger ; si donc en consé-*

E. vj) quence

2422 MERCURE DE FRANCE
quence de ce droit naturel l'on peut en
cela contrevenir aux défenses des Supé-
rieurs , les avis que l'on recevra par
d'autres que par eux du dangereux de ce
Livre , auront , à plus forte raison , bien
moins de force pour détourner de cette
lecture. Il y a plus ; car qui peut assurer
à ces Curieux désobéissans , qu'ils sont
assés dégagés de préjugés et de passions
pour reconnoître pour Loy Divine ce qui
est véritablement Loy Divine ; et qu'ils re-
connoîtront sûrement et infailliblement ,
et plus sûrement que leurs Supérieurs, ce
que cette Loy défend ou approuve ? autre-
ment la présomption est pour les Supé-
rieurs, et c'est pecher contre la prudence
en s'exposant au danger , puisqu'il y en a
moins à se priver de lire un bon Livre en
leur obéissant , qu'il n'y en a à en lire un
mauvais , en franchissant les bornes de
leurs défenses.

Chacun explique la Loy selon son sens ;
la Loy même dès qu'elle dépend de l'ex-
amen , n'est plus Loy et n'a plus aucu-
ne force à l'égard de celui qui l'examine.
Sur ce principe ceux qui veulent vivre
selon la Loy de leurs desirs , commen-
cent par examiner les Loix Divines qui
les importunent ; bien-tôt elles leur pa-
roissent injustes , et dès-lors ce n'est plus
Dieu

Dieu qui les a données , et ces Loix ne les obligent plus. Je pourrois citer plusieurs Ecrivains qui ont raisonné de la sorte. Pour les Loix humaines , qui ne sçait que ce qui paroîtra défendu aux uns , paroîtra permis aux autres , et que cette liberté et cette indépendance naturelle que le Journaliste cite en faveur de la curiosité , se donne le droit de décider de la justice et de l'injustice de ces Loix ?

Une autre raison qui paroît légitime au Journaliste , c'est *la crainte qu'a naturellement l'homme qu'on ne le veuille priver de la connoissance de quelque vérité qu'il pourroit découvrir*. Il faut donc en suivant cette maxime , que tout homme croye naturellement tous les autres , et sur tout ses Supérieurs méchants. D'ailleurs ne vaudroit-il pas mieux aux yeux de Dieu , qui n'a pas proportionné toutes les vérités à l'esprit de tous les hommes , et qui a formé et établi les Supérieurs pour ordonner et pour défendre , et pour exiger l'obéissance en son nom , que l'on se privât de ces vérités , que de commencer à les chercher par une désobéissance qui souvent ne seroit payée que par la séduction et le mensonge ? Ce n'est pas tout , je suis bien sûr que de dix Personnes qui se portent par cette curiosité à transgres-

ser les défenses, il n'y en a pas deux qui y soient portées par ce motif. Il peut convenir à ceux dont la foi ou l'obéissance aux Supérieurs légitimes sont chancelantes, ou à ces jeunes Libertins pour qui la défense d'un mauvais Livre en fait de mœurs, est un nouveau motif de le lire, parce qu'il contient certaines vérités agréables à l'imagination qu'on voudroit leur cacher.

Voilà les raisons de cette curiosité, *auxquelles le Journaliste aime mieux s'attacher, que d'avoir recours à une cause obscure qui ne satisfait qu'une inattention paresseuse, ou intéressée*, c'est-à-dire au penchant que l'on a pour les choses défendues. Mais la connoît-il mieux que nous, cette cause obscure pour toutes les choses défendues par la Loy ? Dévelopera-t'il mieux la nature de cette concupissance, que la Loy même Divine, et par consequent juste, ne fait qu'irriter ? Attribuëront-ils cette variation à une prétendue liberté naturelle qui craint d'être liée par des Loix qui ne soient pas de Dieu ? Et admettroient-ils des principes dont les Hobbés et tant d'autres ont embrassé si solennellement les conséquences ? Pour diférer d'avec eux dans le principe, il faut donc avouer que la cause de cette curiosité mal placée n'est pas

pas moins obscure et une suite de la concupiscence que l'irritation des apétits sensuels par l'imposition de la Loy qui veut les réprimer. On peut appeler cette curiosité, une *concupiscence de l'esprit*, comme on appelle ces apétits désordonnés la *concupiscence du cœur*, quoique l'une et l'autre ait sa source également dans le Cœur.

Je me suis un peu arrêté, M. à examiner ce Système du Journaliste, parce qu'il est très dangereux dans la pratique, et qu'il tend à engager par raison, et par principes toutes sortes de caractères et d'esprits à lire les Livres dont les Supérieurs auront interdit la lecture. Et comme l'esprit est foible et que la désobéissance d'un côté et la séduction de l'autre ont pour lui des attraits flatteurs et proportionnés à sa nature vitiée par le péché, chacun s'exposera par principes de raisonnemens, et la plus grande partie se laissera entraîner au mensonge; sans compter que l'envie de lire ces Livres fera trouver injustes les Loix qui les suppriment, et les feront mépriser. De-là vous comprenez ce que deviendra la subordination aux Puissances.

Le Journaliste ne répond aux Passages pressans sur l'Eucharistie, que l'Ouvrage de

N^o 1^{er} MERCURE DE FRANCE
de M. Assemani dont il donne l'extrait ,
fait remarquer dans les Peres Syriens
Orthodoxes , qu'à la faveur de quelques
distinctions. C'étoit bien la peine de re-
procher aux Catholiques de ne s'être sau-
vés des prétendus coups que la connois-
sance de l'Hébreu leur portoit qu'à la fa-
veur de quelques distinctions !

Au reste si j'ai fait une faute en supri-
mant ces réflexions dans mes autres Let-
tres , ç'a été pour donner au Journaliste
l'exemple d'une impartialité fidelle qu'il
avoit promis, et que je gardois plus exac-
tement que lui , sans en avoir donné au-
cune promesse.

Voici ce que j'ai trouvé de curieux dans
les Tomes XI. et XII. Le Journaliste
y donne l'extrait d'une Lettre sur les ob-
jections que font les *Newtoniens* sur le
Système des Tourbillons de *Descartes*. C'est
le résultat de quelques Conférences que
deux Sçavans de l'Université de Turin ,
ont eû entr'eux sur le *Système* de
Newton. Elle contient les plus fortes ob-
jections que l'on fasse contre les *Tourbil-
lons* de *Descartes*. Le Journaliste ré-
pond à chaque objection qu'il rapporte en-
raccourci , toute l'aparence et le vraisem-
blable dont ces sortes de matieres sont
susceptibles.

Passons

Passons l'Extrait d'un Ouvrage dont je
 veux vous entretenir. Je vous ai marqué
 dans les Nouvelles Littéraires de mes pré-
 cédentes Lettres qu'il paroissoit à Venise
 une Dissertation d'un Benedictin de Me-
 leda petite Isle de Dalmatie, appelé *D. Ignazio Giorgi*, dans laquelle ce Religieux entre-
 prend de prouver, que le Naufrage de S.
 Paul rapporté aux Actes ch. 27. et 28. est
 arrivé, non à l'Isle de Malthe, qui est à la
 Hauteur des Côtes de Sicile, mais à l'Isle
 de *Meleda* en Dalmatie, située dans le
 Golphe Adriatique. Le Journaliste en
 donne l'Extrait Tom. XI. Art. 3.

L'on s'est donc trompé selon le senti-
 ment de ce Religieux en interprétant le
Melita de S. Luc par l'Isle de *Malthe*, au
 lieu de l'expliquer par *Meleda*, qui por-
 toit du tems de S. Paul le nom de *Meli-
 ta*. * Voici ses preuves. Il est dit Act.
 27. v. 27. qu'après 13. jours de tour-
 mente, la 14. nuit comme on étoit jetté
 çà et là dans la Mer Adriatique, les Ma-
 telots estimerent qu'ils aprochoient de
 quelque Terre.

1^e. Preuve tirée de la situation de la
 Mer Adriatique du temps de S. Luc. L'Au-
 teur établit que l'on divisoit alors la Gran-
 de Mer Ionienne en deux parties, l'une

* Dans Plinè, *Agathamenès Appion*.

la

la Mer de *Crete*, l'autre la Mer de *Sicile* ; la Mer Ionienne de Sicile se terminoit au Nord , à Otrante qui est près du Japix , et à la *Limara* que les Anciens nommoient *Montes Ceraunii*. Là commençoit la *Mer Adriatique* qui se divisoit aussi en deux parties. La première s'appelloit Golphe-Ionien , *Sinus-Ionius* , mais le fond retenoit le nom de Mer Adriatique. Strabon de très peu antérieur à S. Paul , et Pline de très peu postérieur au temps de cet Apôtre , les décrivent exactement de cette manière. Selon Strabon L. 2. la Mer Adriatique prise dans sa plus grande étendue ne commence qu'aux Monts Cerauniens ; mais cette Mer , à parler exactement , se divise en deux parties , selon le même Auteur , dont la première se nomme Ionienne , et la Partie intérieure j'usqu'au fond est l'Adriatique proprement dite. Ces deux Mers réunies dans un même Golfe n'ont que 6000. stades , c'est-à-dite 200. lieues dans leur plus grande longueur , et 1200 stades , c'est-à-dire 40. lieues dans leur plus grande largeur. Peut-on rien de plus exactement marqué et qui détruise plus solidement l'opinion de Ptolomée , très postérieur au tems de S. Luc , qui a trompé tous nos Interprètes , et qui met le *Golfe Ionien* ou
petit

petite Mer Ionienne au delà du Golfe *Adriatique*, et de l'extrémité de l'Italie, et par conséquent dans la grande *Mer Ionienne* dans laquelle se trouve la *Mer de Sicile*? Ce qui a trompé Ptolomée, c'est qu'il n'a pas distingué le *Golphe Ionien*, qui ne passe pas l'embouchure de la *Mer Adriatique*, de la *Grande Mer Ionienne* qui renfermoit la *Mer de Sicile* et celle de *Crete*. De là qu'est-il arrivé? que le Golfe Ionien étant souvent appelé dans les Auteurs *Mer Adriatique* parce qu'il en fait partie, et étant confondu avec la *Grande Mer Ionienne*, l'on a étendu la *Mer Adriatique* jusque par de là la *Sicile*, ce qui est une erreur considérable pour l'ancienne Géographie. *Cicéron*, *Mela*, *Aristote*, *Démétrius Characène*, *Thucydide*, *Polybe* &c. appuyent les mêmes divisions que *Pline*, et surtout *Strabon*, ont données de ces Mers; *Diodore de Sicile* L. 19. et les autres Historiens distinguent très-bien la *Mer Adriatique* de la *Mer de Sicile*.

2^e. Preuve; la *Route de S. Paul*, le vent auquel les Pilotes abandonnerent le Vaisseau est appelé dans le Grec *Euroclydon*, mot composé qui veut dire *Eurus* le tempétueux et dans la Vulgate *Euro-Aquilon*, mais l'*Euro-Aquilon* ne peut faire un vent déterminé: car suivant les
 Navigateurs

2430 **MERCURE DE FRANCE**
 Navigateurs , les Philosophes , et les
 Historiens Anciens , l'*Eurus* étoit le vent
 de l'Orient d'Hyver, c'est-à-dire un pres-
 que *Sud Est* , ou le *Siroc* de la Médite-
 rannée. Il s'appelloit *Eurus* chés les Grecs
 selon Pline , L. 2. Ch. 47. et *Vulturnus*
 chés les Latins. De l'Orient Equinoctial
 souffle le *Subsolanus* que les Grecs apel-
 lent *Apeliotes*. Aristote 2. Met. C. 6. Stra-
 bon et Vitruve disent expressément la
 même chose , que l'*Eurus* souffle du Le-
 vant d'Hyver ; la Tour-octogone d'A-
 thenes dont chaque Angle étoit opposé à
 chaque vent, et en portoit la Statue, avoit
 un Angle qui portoit la Statue du vent
Eurus précisément entre le Midy et le
 Levant. Il y avoit donc entre l'*Eurus* et
 l'Aquilon ou vent de Nord , au moins
 deux vents , même chés les Anciens , le
 vent d'*Est* ou *Subsolanus* , et celui qu'on
 nommoit *Cæcias*, ainsi l'*Enro-Aquilon* ne
 pouvoit être un vrai vent ; et il faut s'en
 tenir au seul *Eurus* dans lequel le Grec et
 la Vulgate s'accordent, qui étoit un *Sud-
 Est* ; or le vent de *Sud-Est* ne pouvoit
 jeter de l'Isle de Crete vers l'Isle de Mal-
 the qui tire plutôt vers le *Sud* , mais
 bien dans le Golfe Adriatique, vers lequel
 il porte directement depuis l'Isle de Cre-
 te d'où partoît S. Paul.

Troisième

3e. Preuve , le caractère des Habitans de l'Isle *Melita* , S. Luc les appelle en deux endroits Barbares. Mais quoique les Maltois dussent peut-être leur origine aux Phéniciens, et qu'ils eussent été soumis aux Carthaginois , il est évident qu'ils devinrent en quelque sorte tout à fait Grecs, à la réserve de quelques Romains qui s'y établirent. Cicéron rapporte des noms de Maltois qui sont Grecs. La plupart de leurs Inscriptions sont Grecques, et leurs Magistrats y prennent le titre d'*Archontes*, on ne donnoit jamais aux Grecs le nom de Barbares. Ainsi ce nom ne pouvoit convenir aux Maltois.

Mais les Illyriens ont eû de tout tems ce nom de *Barbares* et même celui de *Tribarbares*. Leur maniere de parler étoit si insupportable aux Grecs qu'elle passoit en Proverbe , si l'on en croit Thucydide et Plutarque. *Il me semble* , dit quelqu'un dans Aristophane en se plaignant d'un bruit importun , *que ce sont des Illyriens qui crient*. Et c'est aussi cette preuve qui , aussi bien que la première, a donné plus de torture aux Interprètes.

Une dernière preuve tirée de l'Histoire Naturelle de ces deux Isles acheve d'appuyer ce sentiment. Le Vaisseau de S. Paul échoïa sur une Basse, et les Maltois

2432 **MERCURE DE FRANCE**
tois ne connoissent qu'un Rocher vis-à-vis
de la Calade S. Paolo dans lequel la Prouë
de ce Vaisseau se sera aparament enfon-
cée , puisque c'est là selon leur Tradition
qu'il échoüa, et ils prennent deux Caver-
nes qui sont aux deux côtés pour le *Di-*
thalassum dont parle S. Luc ; n'est il pas
plus naturel de l'entendre d'un Banc, qui
s'avançoit entre deux Eaux et que les Ma-
telots n'apercevoient pas? or l'Isle de
Meleda en a beaucoup vers sa Pointe Mé-
ridionale.

S. Paul fut mordu par une Vipere , ce-
pendant il n'y en a point du tout à Mal-
the. Est-ce un Miracle de S. Paul comme
la Tradition du Pays le porte? (et non
pas comme tous les Catholiques , le croient,
ajoute malignement le Journaliste ,
comme si on l'avoit crû comme une
vérité Catholique.)

Mais si c'étoit un Miracle , S. Luc, cet
Historien si exact, qui marque tous les
Miracles que S. Paul fit dans cette Isle ,
et en particulier celui de la Vipere , au-
roit-il oublié le principal, qui seroit l'ex-
termination entiere de ces Animaux dans
cette Isle? N'est-ce pas faite injure à l'é-
xactitude de cet Historien de suposer
que dans cette occasion il ait supprimé un
Miracle qui devoit être un monument
éternel

Éternel de sa Mission en cette Isle? Ce n'est point non plus par quelque changement extraordinaire. Les Pays qui doivent quelque avantage à leur Air, à leur Sol, à leur situation, à leurs Plantes, ne le doivent guere à des changemens; l'Isle de *Goza*, si voisine de Malthe, jouissoit de ce Privilege dès le tems de Solin. L'*Irlande*, l'Isle d'*Ivizza* entre les Baleares ont le même avantage et de tout temps sans doute. Il faut donc dire que Malthe du temps de S. Paul ne nourrissoit point de Viperes, et que ce n'est pas à cette Isle qu'il ait abordé: Mais ces Viperes si dangereuses dont les Habitans de l'Isle connoissoient si bien le venin, lorsque S. Paul en fut mordu et qui devoit le faire enfler de tout le corps ou le faire mourir sur le champ, se trouvent dans l'Isle *Meleda*. Aëtius en fait une description tout à fait conforme à celle de S. Luc. Cette espee de Vipere nommée *Ammodyte*, est distinguée des autres par une petite verruë, comme une corne qu'elle a sur le nez, par la largeur de sa gueule, et par la force de son venin. L'efficacité de la Terre de Malthe contre la morsure des Serpens n'est pas une preuve de miracle, elle est naturelle, celle de *Samos*, de *Chio*, et surtout de *Lamnos*, et si l'on en croit *Schorier*,

2434 MERCURE DE FRANCE
 rier, encore plus celle de *Lucerne*, ont le même avantage, mais d'une manière très supérieure à celle de Malthe; il est même très douteux suivant les expériences de *M. Vallisnieri* que la *Grazia di San Paolo* ait cette propriété. Les Langues de Serpent sont des dents pétrifiées du Chien de Mer nommé *Carcharias*. Les yeux de Serpent sont de petites Pierres que *Mercati* estime être une espèce d'Agathe, et *Scylla*, des dents pétrifiées des *Dorades*. Les prétendues mamelles de S. Paul ne sont autre chose que des portions d'Herissons de Mer pétrifiées et dont les pointes sont rompues. Pour les Parens de S. Paul à Malthe qui disent guérir ceux qui sont mordus par les Serpens, ce sont peut-être, dit le Journaliste, sans doute après son Auteur, des descendants des *Psylles* dont Pline parle, ou des *Marses* dont Galien décrit les ruses *L. de Ther. ad Pisonem*.

Réunissons ces preuves et disons avec le Journaliste. Meleda est moins connue que Malthe qui porte le même nom : de là vient qu'on n'a pensé qu'à Malthe et non à Meleda ; et à force de tirer on a fait venir le Golfe Adriatique à Malthe, on a fait aller le Vaisseau de S. Paul au Midy par un vent de *Sud-Est* qui le pou-
 soit

N O V E M B R E. 1737 2435
soit au Nord Oüest ; on lui a fait trouver des Barbares dans une Isle peuplée de Grecs et de Romains ; on a fait enfoncer la Proüe de son Vaisseau dans un Roc vif , et enfin on l'a fait mordre par une Vipere dans un Pays où il n'y en avoit point.

Il faut avoüer , M. que toute la vraie semblance se trouve du côté du P. Dom *Giorgi* ; et qu'en suivant sa découverte , tout rentre dans sa place , et ne souffre plus de difficulté considérable. Cette Dissertation se vend à *Venise*, chés *Christophe Zane* , 1730. in-4°. pp. 300. sans la Préface et les Indices. L'on connoît assés le Recüeil des *Lettres Mathématiques* de M. *Poleni* , imprimées à Padouë en 1729. in-4° , avec Figures , ainsi je n'en parlerai pas davantage. Elles font la Matière du I. Art. du Tome X I I. de la *Bibl. Italique*. *L'Histoire du College de Padouë* , par *Nicolas Commene* , vous est peut-être moins connue ; elle se vend à *Venise* , chés *Coleti* , en 2. vol. Cette Université commença vers la fin du 13. siècle. Les Princes Carrates , sous la domination desquels Padouë avoit passé en 1318. accorderent 24000. liv. de rentes pour l'entretien et la subsistance des Ecoles , mais cela ne se soutint pas. Jacques , dit l'aî-

F né

2436 **MERCURE DE FRANCE.**
né , Jacob' et François l'Ancien , aug-
menterent cette gratification , et accor-
derent des Exemptions de tout Impôt
aux Professeurs et aux Ecoliers , et de la
moitié à ceux qui les logeoient. Ceux
qui avoient fini leurs Etudes , étoient
Agrégés au Corps de la Bourgeoisie , s'ils
vouloient s'établir dans la Ville. Le Rec-
teur est toujours escorté par des Bedeaux
en armes ; il a sa Justice , et une pleine
autorité sur les Etudians , à la reserve
des Causes criminelles au premier Chef.

Les Ecoles demeurerent dispersées jus-
qu'en 1406. que les Venitiens devenus
Maîtres de Padouë , les réunirent dans
un magnifique Palais , dont ils firent
présent à l'Université. Les graces aug-
menterent au point , qu'en 1500. il se
trouva dans l'Epargne de l'Université
74084. livres. Cette somme jointe à l'œ-
conomie des Directeurs , a monté jusqu'à
186000. livres , outre mille Ducats de
rentes indépendans des fonds assignés
pour la subsistance ordinaire. La Biblio-
theque fut aussi enrichie de Médailles et
de Livres rares. On établit un beau Jar-
din de Plantes , et l'on augmenta les
gages des Professeurs distingués par leur
merite. L'on fit de nouveaux Reglemens
en 1616, qui augmenterent le nombre des
Profes-

Professeurs, et qui déterminent la manière d'examiner les Candidats.

La Faculté de Droit tient le premier rang. Elle est composée de 16. Professeurs. Elle a un Président que l'on tire au sort, qui en a la Direction. Douze Personnes choisies s'assemblent dans la grande Salle, et y répondent aux Mémoires et aux Consultations qu'on leur adresse; ces Réponses composent déjà 12. grands vol. et servent souvent aux décisions des Magistrats. Entre les grands Hommes qui ont été Membres de cette Faculté, l'on remarque les fameux Bartole, Balde, Jason, &c.

La Théologie est enseignée par les Dominicains et par les Minimes. Il y a aussi des Professeurs pour l'Ecriture Sainte, cinq Professeurs de Physique, quinze pour la Médecine, trois pour la Chirurgie ordinaire, deux pour l'Anatomie, et au mois de May deux pour la Botanique, sans compter les Professeurs de Logique, de Métaphysique, de Belles-Lettres &c.

On trouve outre cela à Padouë des Maîtres pour toutes sortes d'*Exercices*, et une Académie, pour laquelle le Sénat de Venise a assigné 800 Ducats de rente. Seize Collèges ont été fondés par la

Fij

piété

piété des mourans pour l'éducation de la jeunesse , et sur tout pour les pauvres ; et comme les fonds destinés à leur subsistance avoient diminué considérablement , le Sénat a encore eû la générosité d'y pourvoir. L'année Académique commence au mois de Novembre , et finit au mois de Juin. Entre les grands Noms qui ont fait le plus d'honneur à cette Université , on compte *Angelus Ubaldus* , le Cardinal *Menochius* , Jean Imola , Mantica , Zibarella , *Faseollus* , Piccolomini , Jérôme *Fabricius* , &c. Elle compte parmi ses Eleves un grand nombre de Sçavans ou de Personnes distinguées dans le Monde par leur rang , beaucoup de Cardinaux et plusieurs Papes. Olivier *Grommel* et *Cyrille Lucar* , Patriarche de Constantinople , ont aussi été du nombre de ses Etudians.

Tous les Sçavans qui s'appliquent à l'Etude du Droit Canon , connoissent , sans doute , l'Ouvrage de M. Gibert , imprimé à Genève en 1732. chés *Bousquet* , en deux vol. in fol. sous ce Titre : *Expositio Juris Canonici per Regulas naturalis ordine digestas , usque temperatas , ex corpore Juris ac aliunde desumptas &c.* Cet Ouvrage est considérable , tant pour la matiere qu'il traite , que par la maniere dont

N O V E M B R E. 1737. 2439
dont chaque chose est traitée.

Vous sçavez , M. la grande entreprise que les *Coleti* et *Albrizzi* de Venise soutenoient avec tant de succès pour la Collection des Conciles. Dès 1731. ils en ont donné 13. volumes *in folio* , ils y ont ajouté depuis , un 14^e très curieux , qui peut passer pour le premier. Il a pour titre *Ad sacrosancta Concilia à Philippo Labbeo & Gabriele Cossartio S. F. Apparatus alter &c.* fol. p. 746.

Cet Aparat contient sept Ouvrages. Le premier est le gros Ouvrage du Cardinal *Jacobatus* sur les Conciles. 2^o. Un autre de Jean Ant. *Delphino* sur le Concile œcumenique. 3^o. Un Ecrit Apologetique de Jérôme *Donat* , contre les Grecs , sur la prééminence du Siege de Rome. 4^o. Un Dialogue de Marc Mantua Bonaviti , Jurisconsulte de Padouë , sur le Concile. 5^o. Un Traité de Franç. Paul *Fabulotti* , sur l'autorité respective du Pape et du Concile. 6^o. Un petit Traité de Fr. *Carranza* , de Miranda , Dominicain , sur quatre Questions qui regardent l'autorité du Pape et des Conciles. 7^o. Un petit Traité de *Pierre de Monté* , Evêque de Brescia , intitulé *Monarchia* , sur la même matiere.

Vous serez bien aise de sçavoir que
F iij le

2440 **MERCURE DE FRANCE**
le Cardinal *Quirini*, neveu du Pape Clément XII. et Bibliothecaire du Vatican, prépare une belle Edition des Oeuvres de *S. Ephrem*, qui sera imprimée au Vatican en 4. Tomes. Les deux premiers seront destinés au Texte Grec, tel qu'il fut imprimé à Oxford, il y a 20. ans, avec la Version Latine de *Gerard Vossius*. L'on ajoutera à la fin de chaque volume des Supplémens et des Corrections que fourniront les Manuscrits du Vatican, qui sont en si grand nombre, qu'il y en a plus de 70. des Oeuvres de *S. Ephrem* seulement en Grec. Le 3e. Tome contiendra plusieurs Ouvrages de ce Pere qui n'ont point encore été publiés, et le Texte Syriaque de toutes les Oeuvres du S. Docteur, avantage auquel les Sçavans ne s'attendoient point. Le Cardinal *Quirini* a obtenu pour cela les Caracteres Syriaques de l'Imprimerie du Duc de Florence. Le 4e. & dernier Tome sera une *Panoplie* ou une Réfutation des Hérétiques, tant anciens que modernes, par la Tradition de l'Eglise Syrienne, dont *S. Ephrem* a été l'Oracle, elle sera composée de Remarques et de Dissertations sur les Textes du Saint Docteur, qui y donneront occasion. Le sçavant Cardinal s'est réservé à lui seul
cette

Cette partie de son Edition. *Salvioni*, Imprimeur du Vatican, qui a publié le *Prospectus*, dont je vous donne l'Extrait, promet que l'Impression répondra par sa beauté aux soins que le sçavant Editeur s'est donnés pour l'Ouvrage même; les Caracteres Latins en seront nets, et pour le Grec, le Cardinal en a fait fondre de neufs, et s'est servi d'un excellent Ouvrier. L'Imprimeur assure qu'ils ne le cederont point à ceux de Robert Etienne. Vous voyez, M. l'importance de cet Ouvrage que je crois bien avancé, car le *Prospectus* en a été publié dès 1731. J'oubliois de vous marquer que le sçavant Cardinal invite tous ceux qui auroient des Manuscrits des Oeuvres de S. Ephrem, à lui en faire part, et qu'il se charge de tous les frais nécessaires dans ces occasions.

Abbrizzi a réimprimé à Venise, comme vous sçavez, les Oeuvres de S. Augustin. Comme le *Traité de la Cité de Dieu*, a été collationné par M. le Chanoine Bianchini, depuis le XI. jusqu'au XVIII. sur un Manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Verone, qui est du VI. ou du VII. siècle, ce *Traité* est très-recherché; l'Imprimeur en a tiré à part plusieurs Exemplaires pour la com-

2442 MERCURE DE FRANCE
modité du Public, et il les vend une
pistolet. Le S. Augustin entier, pour ceux
qui n'ont pas souscrit, revient à 300.
livres de Venise.

On a réimprimé aussi à Venise la
Théologie de Poitiers, et celle du Pere
Simonet Jesuite, aussi bien que l'Abregé
de Suarez, en 2. vol. *in fol.* par le Pere
Noël, avec un Appendix des Traités
de Justitiâ et Jure et de Matrimonio, qui
manquoient à ce Théologien.

PRIMITIÆ FLORÆ PETROPO-
LITANÆ, sive Catalogus Plantarum, tam
indigenarum, quàm exoticarum, quibus in-
structus fuit Hortus Medicus Petriburgensis
per annum 1736.

C'est le Catalogue des Plantes qui ont
été cultivées dans le Jardin des Plantes
de Petersbourg pendant l'année dernière
1736. Cet Ouvrage imprimé à Riga, est
de M. le Docteur *Siegesbeck*, Directeur
de ce Jardin. Tous les Botanistes lui en
sçauront, sans doute, bon gré.

Voici encore un Ouvrage curieux dans
un autre genre. ERASMI FROELICK
S. J. *Quatuor Tentamina in re Numaria*
vetere. 1. Dissertatio Compendiaria de utili-
tate rei Numaria-veteris. 2. Appendicula
ad

NOVEMBRE. 1737. 2443
ad Numos Coloniarum à Cl. Vaillantio editos. 3. Appendicula ad Numos Ubium græcè loquentium sub Augusto percussos, et à laudato Vaillantio editos. 4. Dissertatio de Numis Monetariorum veterum culpâ vitiosis.

C'est un Recueil de divers Pièces du R. P. Froelick, Jesuite, sçavant Antiquaire, ci devant publiées séparément, et qu'il a rassemblées et fait imprimer de nouveau à Vienne en Autriche, en un volume in 4°. On présume que dans cet Ouvrage, que nous n'avons pas encore vû, il y a bien du bon et du neuf.

On écrit d'Oxford, que M. *Wise*, Membre du College de la Trinité, a fait imprimer une Lettre Latine adressée à M. *Masson*, sur une Médaille du Roi *Abgare*, au Revers de laquelle on lit AAANNOC. Plusieurs Antiquaires ont pris cet Alannus pour un Roi des Alains, voisin ou Allié d'*Abgare*. M. *Wise* croit au contraire que c'est une faute du Graveur, et qu'au lieu d'AAANNOC, il doit y avoir sur ce Revers MANNOC, qu'il dit avoir été Fils d'un *Abgare* Roi d'Edesse, sous l'Empire de *Severe*.

Si cette filiation est bien prouvée, la

F v

Cor-

Correction est heureuse et fondée. C'est en même tems une Addition pour la Dissertation du P. Froelick , dont il est parlé dans l'Article précédent.

LE VRAI CHRE'TIEN *instruit et sanctifié dans ses Exercices. Heures nouvelles avec des Explications sur toutes les Prières , sur les Pseaumes et les Hymnes de l'Eglise réduites en Cantiques : Des Pratiques et des Réflexions Chrétiennes pour tous les jours de la semaine et les differens mois de l'année, par le sieur de Vignolles , Docteur de Sorbonne. A Paris , chés De Lussieux , et à Thoulouse, chés les sieurs Biroffe, deux Tomes in 12. 1737.* L'Avertissement qui est à la tête de ces Heures , est plus que suffisant pour en donner une parfaite idée. L'Auteur persuadé qu'on ne peut trop multiplier les secours du Salut ; que ces Livres d'usage , si nécessaires pour nourrir la pieté des Fidèles , suivent , pour ainsi dire , la vicissitude des temps , et dépendent en quelque sorte de l'esprit , du génie , de la variation de notre Langue ; que ce qui plaît aux uns n'est pas toujours du goût des autres ; et qu'en ce genre d'écrire comme en tout autre , ce qui étoit excellent dans les siècles passés , devient inutile , ou paroît trop

trop usé dans le nôtre , a crû que des Heures , qui en conservant la pieuse simplicité des premiers temps , seroient un peu plus châtiées en certaines choses , et qui sans rien perdre de l'énergie , de la noblesse et de l'onction que les Prières de l'Eglise ont en latin , feroient entendre à tout le monde le véritable sens du Texte Sacré par des explications courtes et succinctes , par un Discours suivi de chaque Pseaume , où l'on donneroit une juste étendue aux pensées et aux sentimens du Prophete , sans néanmoins lui rien faire dire en François , que ce qu'il dit effectivement en Latin ; des Heures enfin , où tous les Fideles pourroient , selon l'avis de l'Apôtre , s'instruire et s'édifier les uns les autres par des Pseaumes , des Hymnes sur des Airs également pieux et agréables , sur des Chants , qui consacrés par l'usage de l'Eglise , porteroient leur cœur à Dieu , et les préserveroient des mauvaises impressions que peuvent faire les Airs profanes qui se chantent dans le monde : L'Auteur , dis-je , a crû que des Heures de cette espece pourroient être de quelque utilité , et ne seroient pas de trop dans le Public. On remarque en effet que la versification françoise des Hymnes y est astreinte au chant de l'E-

F vj

glise :

2446 MERCURE DE FRANCE.
glise : ce qui est très sensible dans les
Vers Saphiques et Trochaïques. Outre
les Offices de l'Eglise, ce Livre contient
les Exercices ordinaires du Chrétien, et
sur tout deux Traités considérables, l'un
sur l'Adoration perpetuelle du S. Sacre-
ment, et l'autre sur la bonne mort. A
la tête du premier est raporté le Bref
d'Indulgences à perpetuité, envoyé à la
Reine Marie Therese d'Autriche par
Clement X. en faveur des Fidèles asso-
ciés pour cette Adoration perpetuelle.

M. Leullier, Grand-Maître du Cardi-
nal le Moine, Censeur Royal, qui,
avec Mrs Robustel et de Romigny, a
donné son Approbation à cet Ouvrage,
dit que » l'onction dont il est rempli,
» répond parfaitement à la pieté de l'Au-
» teur, et au zele qu'il a pour le culte
» de la Mere de Dieu, et l'Adoration
» de Jesus dans l'Auguste Sacrement de
» nos Autels. Quant aux Offices, ajoute-
» t'il, et aux Explications qu'il y a faites
» des Prieres de l'Eglise, des Pseaumes,
» et des Hymnes qu'il a réduites en Can-
» tiques, je n'y ai rien trouvé qui ne soit
» conforme à la saine Doctrine, et aux
» principes de notre Foy.

Ainsi ce n'est point trop dire, que
J'assurer que c'est ici un excellent Livre
en

en son genre , et qu'il mérite l'accueil de tous les Gens de bien.

La nouvelle Edition d'un Ouvrage utile et important , qu'on prépare avec beaucoup de soin , nous engage d'en rapporter ici le Projet dans son entier.

TRAITE' de l'Art Militaire ou Maniere d'attaquer et défendre les Places. Ouvrage Posthume de M. le Maréchal de *Vauban* , avec des Notes instructives et des augmentations considérables. Par M. de *Belidor* , Commissaire Provincial de l'Artillerie , Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles du même Corps Membre des Académies Royales des Sciences d'Angleterre et de Prusse , Correspondant de celle de Paris.

La grande réputation que s'est acquise M. le Maréchal de *Vauban* , a fait juger si favorablement des Mémoires qu'il a écrits sur l'attaque, et la défense des Places, qu'on peut dire qu'il n'y a jamais eû de Manuscrits dont on ait fait un plus grand nombre de copies. Comme elles étoient hors de prix , et que beaucoup de personnes , qui auroient pû en faire un bon usage pour le Service du Roy , n'étoient point en état d'en avoir , Sa Majesté accorda en 1724. un Privilege exclusif aux sieurs *Paulus-du-Mesnil* et *Denis Mouchet* , Libraires à Paris , pour imprimer cet Ouvrage. En conséquence , M. le Garde des Sceaux l'ayant fait examiner par d'honorables Gens du Métier, ils rapportèrent qu'on ne pouvoit rien suivre de mieux que les maximes que M. de *Vauban* donne sur la maniere de conduire les Tranchées, les Sapes et de placer les Batteries ; mais qu'il paroissoit que ce qu'il rapporte sur les effets de la Poudre dans les Mines et sur l'Artillerie n'étoit

n'étoit pas tout-à-fait de la même force ; que ces endroits auroient besoin d'être rectifiés.

Les Exercices des Ecoles de l'Artillerie roulant principalement sur ces matieres, M. le Garde des Sceaux engagea dans ce temps là M. de Belidor à faire un Commentaire sur cet Ouvrage , étant à portée de joindre ses connoissances particulieres à celles d'un nombre d'Officiers d'Artillerie du premier Ordre. Il se mit à y travailler sérieusement , et l'Ouvrage étoit déjà fort avancé , lorsqu'il se vit pressé de toutes parts de mettre au jour un Livre qu'il avoit annoncé en 1720. et qui a paru en 1729. sous le titre de la Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de Fortifications. Ayant ensuite repris les Mémoires de M. de Vauban , on s'attendoit de les voir bien-tôt paroître , quand M. de Belidor se laissa distraire une seconde fois par son Traité sur l'Architecture Hydraulique , dont il vient de donner le premier Volume , qui devant être suivi de plusieurs autres sur la même matiere , il n'y avoit guere d'aparence qu'on vît de long-temps le projet de 1724 accompli , mais un cas imprévu vient de l'engager à tourner toutes ses vûes de ce côté-là.

Un Libraire d'Hollande , flaté du profit que les Mémoires de M. de Vauban ne manqueroient pas de lui procurer , en a imprimé depuis peu une copie très-imparfaite , dont il s'est introduit un nombre d'exemplaires dans Paris , qui se débitent sans permission. Pour réprimer un abus si contraire aux Reglemens de la Librairie , et maintenir les sieurs Du-Mesnil et Mouchet dans les droits du Privilege qu'ils ont obtenu en 1724. le Roy vient de leur en accorder un nouveau , pour imprimer le même Ouvrage , avec les No-

res et les augmentations de M. de Belidor, qui a été invité par M. le Chancelier, à remplir ses engagemens le plutôt qu'il seroit possible, ce qui n'empêchera pas que le second Volume de son *Architecture Hydraulique* ne soit délivré aux Souscripteurs dans le temps prescrit.

Comme depuis l'établissement des Ecoles, on s'est mis dans le goût de traiter les choses plus à fond qu'on n'a fait par le passé, n'en raisonnant que sur des expériences exécutées avec beaucoup de soin, il semble qu'on doive être aujourd'hui plus en état que jamais d'établir des règles exactes sur l'Artillerie et les Mines. Ce n'est pas qu'on prétende affoiblir le mérite des Mémoires de M. de Vauban, pour faire valoir ce qu'on doit y ajouter; mais si on fait réflexion que pour parler juste des effets de la Poudre, il faut joindre à beaucoup d'expériences une grande connoissance des Mathématiques et de la Physique, l'on ne sera pas surpris, si ce grand Homme n'a point traité ce Sujet avec l'exactitude qui lui étoit ordinaire, n'ayant jamais eû assez de loisir pour suivre des vûes abstraites qui l'auroient peut-être détourné d'un travail plus important encore aux intérêts et à la gloire d'un grand Monarque, dont il avoit la confiance et l'estime: d'ailleurs il s'agit ici d'un Ouvrage posthume que M. de Vauban auroit sans doute corrigé, si sa mort ne fût survenuë avant qu'il l'eût entièrement achevé; il eût même sçû gré à quiconque lui en auroit fait apercevoir les endroits foibles: Amateur du vrai, il le chérissoit de quelque part qu'il lui fût offert.

La nouvelle Edition qu'on annonce, commencera par un abrégé de la Vie de M. le Maréchal de Vauban, qui sera suivie de ses Mémoires et de

de quelques Morceaux du même Auteur, qui n'ont point encore paru, le tout accompagné de Notes pour l'intelligence des endroits qui ne sont point assés détaillés ; et pour rendre ces Notes plus instructives, on y trouvera des exemples tirés des plus fameux Sièges qui se sont faits sous le Regne de LOUIS LE GRAND.

Quant aux augmentations, elles regardent principalement la théorie de la Poudre, celle des Mines, la manière de les exécuter pour l'attaque et la défense, selon des Vûes nouvelles, dont le succès a été confirmé par un grand nombre d'Experiences faites depuis 1720.

L'on trouvera aussi des Dissertations sur l'effet le plus avantageux du Canon et des Bombes dans l'attaque et la défense ; la manière d'estimer les munitions nécessaires pour former ou pour soutenir un Siège, selon la situation, la force et la conséquence de la Place ; la construction des Ponts qui se font pour le passage des Armées ; en un mot tout ce qui a rapport aux fonctions des Ingénieurs et des Officiers d'Artillerie dans la Guerre des Sièges.

Les Morceaux qui doivent être unis aux Mémoires de M. de Vauban, étant presque achevés, et ne s'agissant plus que de les mettre dans un certain ordre pour composer un tout, dont les parties soient bien liées : Ce Livre pourra être mis au jour vers la fin de l'année prochaine 1738. On travaille actuellement à la gravure des Planches, qui seront des mieux exécutées.

M. de Belidor ne doutant point que parmi Mrs les Ingénieurs et Officiers d'Artillerie, il ne s'en rencontre plusieurs qui ayent travaillé sur les Sujets dont on vient de parler, les invite à vouloir bien lui communiquer leurs Productions, if
leur

leur en fera honneur ; en ce cas ils prendront la peine d'adresser leurs Mémoires à M. Marchand, premier Commis du Bureau des Fortifications, qui veut bien se charger de les lui faire tenir.

Ce Livre contiendra plus de cinquante feuilles d'impression, et environ autant de Planches, au lieu que l'Edition d'Hollande ne contient que vingt-sept feuilles et trente-trois Planches, ce qui l'augmente du double ; cependant le prix ne passera pas 10. livres. L'impression se fera sur grand papier, avec des caractères neufs, enrichie de Vignettes en Taille-douce. Le corps des Mémoires sera imprimé d'un caractère pareil à celui du Programme. Les Notes et les augmentations d'un caractère plus petit, conforme au dernier article du même Programme. Ce Livre se vendra chés *Paulus Du-Mesnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle du Palais au Lion d'or, et *Denis Mouchet*, Grand'Salle du Palais à la Justice.

Le Public est informé que M. Bigot de Morogues, actuellement Officier d'Artillerie dans la Marine, vient de publier un excellent Traité qui a pour titre, Essay de l'aplication des forces centrales aux effets de la Poudre à canon, fondé sur un grand nombre d'Experiences faites avec M. de Belidor, desquelles il sera souvent fait mention dans le Traité dont il s'agit, il se vend à Paris, chés Jombert, rue S. Jacques. Le prix est de 50. sols.

Mérigot, Libraire, Quay des Augustins, débite depuis quelque temps un Roman qu'il a reçu de Hollande, intitulé la Promenade de Versailles, ou Entretiens de six Coquettes. On ne peut pas dire que ce Livre soit généralement bien écrit, mais aussi on ne peut pas nier qu'il n'y ait

dit des faits intéressans , singuliers et touchans. Le Lecteur verra avec plaisir un honnête homme qui empêche une jeune fille de se perdre , qui ne se borne pas uniquement à la première générosité d'un cœur ému passagèrement , mais qui travaille à l'établissement solide et vertueux de cette même fille. Tout cela est traité avec beaucoup de délicatesse par rapport aux sentimens et aux procédés. Mais c'est bien peu , dira-t-on , que les Entretiens de six Coquettes seulement ? Est-ce que le Monde n'en fourmille pas ? On répond à cette Objection que l'Auteur n'a pas voulu donner toutes les fredaines des Coquettes. On n'auroit jamais fini , et des *in folios* ne suffiroient pas ; et de plus ces six Coquettes en valent bien d'autres. En un mot ce Roman peut tenir un coin honorable parmi ceux de son espèce. Les Politiques même s'exerceront , s'ils veulent , à trouver la clef de ce Dénale Romanesque. Les deux Parties se vendent trente-six sols ; on fera une diminution raisonnable pour les Libraires de Province et les Particuliers éloignés de Paris.

EXTRAIT d'un Programme publié à la Haye en 1737.

Jean Van Duren , Libraire à la Haye , propose par Souscriptions l'Histoire de Louis X I V. par M. de la Hode , en six volumes *in 4*. Le nom auguste de Louis X I V. présente à l'esprit l'idée du Règne le plus long et le plus glorieux que l'Europe ait-encore vu et auquel elle se soit plus intéressée. Pendant sa vie on attendoit son Histoire. On en a donné différens Morceaux , on a fait des Essais , mais ces sortes d'Ouvrages

Ouvrages n'ont point satisfait l'attente du Public.

M. de la Hode y travaille depuis près de dix ans. Il s'est donné tous les soins possibles pour avoir tous les Livres où cette Histoire est répandue par parties, outre quantité de Manuscrits qu'il a consultés. Il promet de donner une Histoire exacte et sincère, d'où la flatterie et la malignité seront également bannies, où les faits seront marqués dans leur temps avec l'étendue convenable pour en donner une juste idée, et où les gens de guerre et de cabinet trouveront de quoi s'instruire.

Il y rapportera non-seulement ce qui peut faire connoître le Prince, mais aussi son Peuple et toutes les parties de son Gouvernement. En un mot on peut compter qu'on n'aura point vû de corps d'Histoire plus étendu ni plus intéressant que celle-cy. Elle est, pour la bien définir, l'Histoire Civile, Politique, Ecclesiastique, Militaire, Métallique de ce long Regne, qui fait la plus considérable partie de l'Histoire de France et même de l'Europe.

Les Souscriptions pour le papier ordinaire seront de soixante-douze livres, dont on payera dix-huit livres en souscrivant, dix-huit en retirant les deux premiers volumes, dix-huit en retirant les deux volumes suivans, et pareille somme de dix-huit livres en retirant les deux derniers volumes.

Pour le grand papier, les Souscriptions seront de six-vingt livres, dont il sera payé trente livres en souscrivant, et le reste en recevant les volumes deux à deux, comme ci-dessus. On n'imprimera en grand papier que le nombre d'Exemplaires qui auront été souscrits.

On

244 MERCURE DE FRANCE

On donnera les deux premiers volumes au mois de May 1738. les deux suivans au mois d'Octobre , et les deux derniers au commencement de l'année 1739.

On pourra souscrire chés le Libraire ci-dessus nommé , qui en délivrera sa Reconnoissance , ou chés les principaux Libraires de France , d'Allemagne , &c.

Il y aura environ trois cent Médailles dans cette Edition ; si cependant il se trouve nécessaire d'en mettre davantage, on ne payera que dix-huit deniers de plus par chacune , au-delà des sommes marquées ci-dessus.

On écrit de Lucques, que l'on va y imprimer une nouvelle Edition des Annales de *Baronius* , qui seront accompagnées de la Critique du P. Pagi et des Remarques de plusieurs autres Sçavans , aussi-bien que de la continuation des Annales par *Oderic Raynaldi*. Le grand nombre des Observations fera monter celui des volumes jusqu'à vingt-six ; *Leonard Venturini* , qui en est chargé, demande aux Souscripteurs pour chaque volume en grand papier dix-huit Jules , et pour le petit papier seize Jules. Il promet de donner tous les trois mois un volume et compte de finir tout l'Ouvrage en cinq ans.

Il nous est venu de Venise un petit *Prospectus* Latin , par lequel on apprend qu'on y imprime tous les Auteurs Classiques , et que l'on publiera chacun, suivant la meilleure Edition qui en a été donnée , et en caractere de *Cicero* , en un volume *in 4*. On commencera par les Latins ; les Grecs viendront dans la suite. Parmi les Latins on imprimera, dit-on , d'abord ceux des siècles d'on

d'or, puis ceux des siècles d'argent, et à la fin ceux des siècles de fer, chacun selon son mérite, Ces Ouvrages seront délivrés à ceux qui auront envoyé un Billet d'assurance, par lequel ils s'obligent de les prendre, sans donner aucune somme d'avance, *Jean-Baptiste Paschali*, Imprimeur à Venise, recevra les Billets. Ceux qui lui auront envoyé leurs Billets ne payeront que seize livres de Venise par volume, les autres en payeront vingt-quatre. *Virgile* sera le premier Poète de cette Collection, et on le donnera de l'Edition de *Masuvicius*; le *Saluste* de *Cortius*, suivra.

On nous a écrit depuis que le *Saluste* est publié et qu'on imprime actuellement le *Plaute* de *Taubman*, avec des Additions et qu'il sera suivi du *Quintilien* de *Burman*.

Le même *Paschali*, Libraire de Venise, avoit tit qu'il entreprend une Edition du Dictionnaire François Géographique de M. de la Martinière. Tout l'Ouvrage formera dix volumes. Le prix du premier sera de 24. livres de Venise, celui du second, de 17. du troisième de 24. et du quatrième de 17. L'inégalité de la grosseur de ces volumes est cause de l'inégalité du prix. Le premier volume paroîtra au mois de Janvier prochain et ne contiendra que la lettre A. En souscrivant on payera le prix du premier Tome et en recevant ce premier Tome, le prix du second, et ainsi de suite. *Paschali* imprimera avec l'Ouvrage la Liste de tous les Souscripteurs; et pour cette raison il les prie de lui marquer leurs qualités. Les Tables Géographiques de *Guillaume de Lisle*, au nombre de LX. suivront cette Edition, mais le prix s'en payera séparément et sera indiqué en temps et lieu.

On

On apprend par une autre Feuille volante qui nous est aussi envoyée de Venise, que Jean-Baptiste *Albrizzi*, fils de feu Jérôme, Libraire à Venise, propose aussi par Souscription une Edition complete de tous les Ouvrages de M. *Jacques-Benigne Bossuet*, Evêque de Meaux, cette Edition sera de plusieurs volumes in 4. Le premier volume est achevé. Les Souscripteurs n'en payeront que quinze livres de Venise, et doivent payer en le recevant, pareil prix du second; &c. Tous les Tomes auront l'un portant l'autre environ 90. feüilles. Le Libraire prie ceux qui auront de ce celebre Auteur quelque Ouvrage qu'ils croiront n'être pas venu à sa connoissance, de lui en faire part, ou de le lui indiquer.

OUVERTURE du College Royal.

Les Professeurs du College Royal de France; fondé à Paris par le Roy François I. le Pere et le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs Exercices interrompus par les Vacances ordinaires; le Lundy 18. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College, sous l'inspection de M. Lancelot, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, Censeur Royal.

Pour la Langue Hebraïque.

Mrs Sallier et Henry.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Caperonnier et Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs Chevalier et Privat de Molieres.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson et Privat de Molieres.

Pour

NOVEMBRE. 1737. 2457

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin et Souchay.

*Pour la Médecine , la Chirurgie , la
Pharmacie et la Botanique.*

Mrs Andry , Burette , Astruc et Du Bois.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Secrétaire - Interprète ordi-
naire du Roy pour les Langues Orientales, et
Fourmont.

Pour le Droit-Canon.

Mrs Capon et Lemerre.

Pour la Langue Syriacque.

M. l'Abbé Fourmont.

Le Recueil que l'Académie Royale des Belles-
Lettres de Marseille a publié cette année , im-
primé dans la même Ville chés Pierre Boy est
intéressant à plusieurs égards On y trouve les
Odes qui ont été présentées à l'Académie pour
le Prix de l'année 1737. avec les Eloges Histo-
riques des Académiciens morts dans le cours de
l'année dernière 1736.

Un Avertissement qui est à la tête du Recueil
apprend que l'Académie a adjugé, selon l'usage,
le 25. Août dernier, Fête de S. Louis, le Prix
fondé par le Maréchal Duc de Villars, à une
Ode dont l'Auteur est M. Corriol, de Digne,
Le Sujet étoit *les Avantages de la Société.*

Elle donne en même temps avis au Public ;
que le 25. Août de l'année prochaine 1738. on
adjudgera le Prix à un Discours en Prose d'un
quart d'heure, ou tout au plus d'une demie
heure de lecture, dont le Sujet sera : *L'Utilité
des Lettres par rapport aux mœurs.*

Ce

Ce Prix sera une Médaille d'or de la valeur de 300. liv. portant d'un côté les Armes du feu Maréchal Duc de Villars, et au Revers la Devise de l'Académie.

On adressera selon la coutume les Ouvrages destinés au concours à M. de Chalaismont de la Visclède, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue de l'Evêché, à Marseille. On affranchira les paquets à la Poste, sans quoi ils ne seront point retirés. Ils ne seront reçus que jusqu'au premier May prochain inclusivement. Les Auteurs n'y mettront point leurs noms, mais une Sentence tirée de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Eglise, ou des Auteurs profanes; ils marqueront à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son Récepissé.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant la décision de l'Académie, de ne point signer les Lettres qu'ils pourront écrire à M. le Secrétaire, ni se faire connoître à lui ou à quelqu'autre Académicien; autrement exclusion formelle pour le concours, &c.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le 25. Août, jour de la Séance publique destinée à l'adjudger, s'il est à Marseille, et s'il est absent, il enverra à une personne domiciliée dans cette Ville, le Récepissé de M. le Secrétaire, moyennant lequel on remettra le Prix à cette Personne.

Les Eloges Historiques des trois Académiciens que l'Académie a eû le malheur de perdre pendant le cours de l'année 1736. sont de M. de la Visclède. C'est tout dire; son mérite Littéraire n'avoit pas besoin de ces tristes preuves pour continuer d'être applaudi.

» L'Académie

« L'Académie depuis son établissement n'avoit
 « point encore compté d'année si marquée par
 « ses pertes que la dernière. En moins de deux
 « mois la mort a frappé coup sur coup tous les
 « Ordres qui la composent. M. le Bailly de
 « l'Aubepin, Chef d'Escadre des Galeres, M.
 l'ancien Evêque d'Apt, et M. Olivier, « tous
 « les trois d'un état différent, tous les trois d'un
 « grand mérite en divers genres.

L'Orateur, en s'aquitant de ses devoirs funèbres à l'égard de ces illustres Confreres, a répandu dans ses Discours beaucoup de verité, et a jeté des fleurs immortelles sur les Tombeaux qu'il leur a élevés.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres reprit ses exercices le Mardy 12. de ce mois, par une Assemblée publique, suivant la coutume, à laquelle M. le Cardinal de Polignac présida. La Séance fut ouverte par l'Eloge de M. Incelin, célèbre Professeur à Basle, Académicien honoraire, le même qui a procuré une copie exacte des Actes originaux du Concile de Basle, copie qui est aujourd'hui dans la Bibliothèque du Roy en X X X I I I. volumes *in folio*. Cet Eloge fut prononcé par M. de Boze, Secrétaire perpétuel, et fut fort aplaudi.

M. la Bastie lut ensuite une Dissertation sur les Souverains Pontifes des Romains, appuyée sur les Monumens les plus respectables et les plus solides de l'Antiquité.

Le reste de la Séance fut employé à entendre une autre Dissertation de M. l'Abbé Sallier, sur la Personne et sur les Ecrits du Philosophe Athenodore.

On avoit distribué dès le commencement de
 G l'Assemblée

L'Assemblée un Programme de l'Académie, dont M. le Secrétaire fit la lecture et dont voici la teneur.

PRIX Littéraire , fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres , désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix , aient tout le temps d'approfondir les matières et de travailler les Sujets qu'elle leur donne à traiter , a résolu de les publier beaucoup plutôt , et elle annonce dès-à-présent , que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1739. consiste à déterminer le mois et le jour de l'année Romaine , auquel les Consuls avoient coutume d'entrer en charge, depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de Jules-César , en marquant les variations arrivées dans cet usage.

Le Prix sera toujours une Médaille d'or de la valeur de quatre cent livres.

Toutes les personnes de quelque Pays et condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Académie , seront admises à concourir pour ce Prix , et leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin , à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages ; mais pour se faire connoître, ils y joindront , dans un papier cacheté et écrit de leur propre main , leurs nom , demeure et qualités , et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces affranchies de tous ports , seront
remises

NOVEMBRE. 1737. 245
remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie , avant le premier Décembre 1738.

Le Mercredi 13. l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique , à laquelle présida M. d'Argenson.

M. de Maupertuis ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire dans lequel il rend compte à l'Académie du Voyage qu'il avoit entrepris par ordre du Roy , conjointement avec Mrs Clairault , Camus et Monnier , de cette Académie , auxquels s'étoient joints M. Celsius , celebre Astronome de l'Université d'Upsal , et M. l'Abbé Outhier.

Nous n'entrons point dans le détail des peines qu'ils ont eûes à souffrir, des difficultés qu'il a fallu surmonter , du froid excessif auquel ils ont été exposés et qui alloit souvent jusqu'à geler l'eau de vie et les Thermometres d'Esprit de vin ; l'attention singuliere et l'interêt marqué de la plus nombreuse Assemblée qu'il y ait eû jusqu'à présent dans aucune Scéance Académique , font assés l'éloge du travail de ces illustres Voyageurs , de la finesse et de l'exactitude de leurs Opérations , et de la maniere aussi claire qu'élégante avec laquelle M. de Maupertuis a su mettre tout le monde à portée d'en juger. Nous passons à regret sous silence toutes ces circonstances également curieuses et instructives , pour nous renfermer uniquement dans ce qui concerne l'Opération qui faisoit l'objet de ce voyage , et nous avons même prié l'Auteur de nous communiquer le résultat de ses Observations , afin que le Public puisse être instruit avec certitude de la décision d'une question aussi curieuse et aussi importante pour la Navigation , que

G ij l'est

est celle de la figure de la Terre, et juger de la solidité des preuves sur lesquelles cette décision est fondée.

L'Académie ayant découvert par les Expériences de M. Richer, faites à Cayenne en 1672. que la pesanteur étoit moindre dans cette Isle voisine de l'Equateur, qu'elle n'est en France, M. Huygens, M. Newton, et plusieurs autres Géometres, en conclurent que la Terre devoit être aplatie vers ses Pôles. C'est pour vérifier ce fait et connoître précisément la figure de la Terre et la véritable grandeur des degrés de longitude dans chaque parallèle, que la Cour a envoyé depuis près de trois ans plusieurs Astronomes de l'Académie au Pérou; et qu'un an après elle donna ses ordres pour le voyage dont nous rendons compte.

Cette Compagnie de Sçavans partit au mois d'Avril 1736. et arriva à Torneo un peu avant le solstice d'Été, et ils eurent par conséquent le spectacle singulier de voir pendant plusieurs jours le Soleil sur l'horison sans se coucher.

M. de Maupertuis démontre de la façon la plus intelligible que si la Terre est aplatie vers les Pôles, un degré du Méridien doit être plus long vers le cercle polaire que dans la France, et qu'au contraire si elle est allongée, ce degré doit être plus court; nous n'entrerons point dans le détail de ces preuves, parce que c'est un fait reconnu de tous les Géometres et de tous les Astronomes. Il s'agissoit donc de mesurer sur terre l'étendue d'un degré ou environ, dans la direction du Méridien, et de connoître ensuite par des Observations Astronomiques quelle étoit l'amplitude de l'Arc Celeste qui répondoit à l'étendue de terrain qui auroit été mesurée.

Après

Après avoir inutilement cherché sur les Côtes du Golfe de Bothnie un lieu propre à faire les Opérations Trigonométriques, et avoir même fait quelques triangles qui devinrent inutiles par l'impossibilité de les continuer à cause de la disposition du terrain, ils se déterminèrent à faire ce travail dans la partie Septentrionale en remontant le Fleuve de Torneo, dont la direction est assés exactement celle du Méridien de Torneo; ce fut alors que leurs peines et leurs fatigues redoublèrent, ils furent 63. jours sur les Montagnes, sans lits, sans maisons, ne vivant que de quelques poissons que les Gens du Pays leur apportoient, et couchant sur des peaux de Rennes. Ils eurent même un genre de tourment à essuyer auquel on n'auroit pas crû devoir s'attendre dans un climat aussi Septentrional, c'étoit différentes especes de Cousins et de Mouches, dont les uns leur mettoient le corps tout en sang par leurs piqueures, et les autres par leur extrême petitesse, leur entroient dans les yeux, dans la bouche, et couvroient en un instant tout ce qu'ils alloient manger, et on ne se pouvoit garantir de ces Insectes, qu'en se mettant dans la fumée d'un grand feu qu'on étoit obligé d'allumer, malgré le chaud qui étoit alors assés considérable.

On ne peut envisager tous ces obstacles et toutes ces difficultés sans admirer le courage de ceux qui s'y sont livrés et qui les ont surmontés. Ce fut le 6. Juillet qu'ils partirent de Torneo; il nous est impossible de suivre M. de Maupertuis dans le détail de ses Opérations et des séjours que ces Mrs furent obligés de faire sur les différentes Montagnes où ils se trouverent souvent dans la nécessité de faire abatre ou brûler des forêts en-

tières , nous dirons seulement que par la disposition favorable des Montagnes qu'ils rencontrèrent , ils formerent huit triangles qui embrassoient toute l'étendue de leur travail ; cinq personnes observoient l'une après l'autre chaque angle de ces triangles . et écrivoient séparément le résultat. Les signaux qu'ils plaçoient sur ces Montagnes , étoient de grands Pins dépouillés de leurs branches et de leur écorce , qu'ils apuyoient les uns contre les autres , en forme de cône ; ces signaux étoient très-faciles à apercevoir de loin , à cause de leur blancheur , et l'on en pouvoit déterminer la position avec la dernière exactitude , à cause de la pointe par laquelle ils se terminoient. Ces sortes de signaux avoient encore un avantage , ils étoient creux en dedans , et on s'y plaçoit pour observer , ce qui exemptoit de la nécessité de faire des réductions. Le centre de l'instrument se trouvoit toujours posé au centre du signal , et pour retrouver ce point d'observation en cas de besoin , ils y enfonçoient un pieu à tête perdue et le couvroient d'une grosse pierre ; ils avoient soin , outre cela , de faire aux arbres et aux Rochers des environs , des marques pour reconnoître le lieu de ces signaux ; ces précautions leur ont été utiles , un de leurs signaux ayant été endommagé par le feu qui avoit pris à une Forêt.

Le résultat de toutes ces Opérations fut , comme nous l'avons dit , une suite de huit triangles , liés les uns aux autres , et la disposition des Montagnes étoit telle que les angles extérieurs de tous ces triangles , formoient avec la fleche du Clocher de Torneo un Heptagone allongé qui fournissoit une espece de vérification de tout l'Ouvrage , dont il n'y a eû jusqu'à présent au-

cun

un exemple, et qui dépend de la propriété des Polygones, car la somme des angles d'un Heptagone est de 900. degrés, et celle qui résultoit de tous les angles de ces triangles étoit de 900. degrés 1'. 21". plus grande, comme l'on voit d'une minute 21. seconde, mais quoique cette différence soit très-petite, elle se trouve encore diminuée parce que les 900. degrés sont dans le cas d'une surface plane, et que la surface courbe de la Terre doit nécessairement donner quelque chose de plus,

Cette disposition de triangles leur donnoit aussi le moyen d'en former différentes suites et de les combiner diversement entre eux, ils ont eû la patience de calculer dix de ces différentes suites et celles qui différoient le plus des autres, n'ont donné qu'une différence de 34. toises sur la distance de la fleche de Torneo, au signal de Kittis, qui étoient les deux extrémités de l'Arc mesuré, encore les suites qui donnoient cette différence étoient visiblement les plus défectueuses, parce qu'il avoit fallu y employer des triangles dont les angles étoient très petits, ce qui, comme l'on sçait, diminué beaucoup l'exactitude de l'Observation. Les deux suites qu'ils ont jugé les meilleures par la nature des triangles qui y étoient employés, ne différoient l'une de l'autre que de 4. toises 37. centièmes, ce qui doit être compté pour rien.

Cette première partie de l'Opération étant faite, il s'agissoit de déterminer astronomiquement l'amplitude de l'Arc Celeste de Torneo à Kittis; ils se servirent pour cela d'un Secteur de 9. pieds de Rayon, fait à Londres, par les soins de M. Graham, et divisé par cet habile Mathématicien; ce que M. de Maupertuis rapporte de

la justesse de cet Instrument et de la précision des Observations qu'ils ont faites par son moyen, ne se peut entendre sans admiration, aussi apportèrent-ils tous les soins imaginables pour qu'il ne lui arrivât aucun dérangement, il fut toujours transporté en bateau ou sur des traîneaux, ou porté par des hommes, et la vérification qu'ils en firent après toutes leurs Opérations, dont nous dirons un mot dans la suite, leur prouva que non-seulement il ne lui étoit rien arrivé dans le transport, mais que chaque division étoit d'une égalité parfaite.

C'est avec cet Instrument qu'ils observeront à Kittis l'Etoile *Delia* du Dragon et sa distance au Zénith; la plus grande différence qui se trouve entre toutes les Observations de ces Astronomes, ne va qu'à trois secondes. Ils repartirent ensuite pour Torneo le plus promptement qu'ils purent, afin qu'il y eût le moins de temps possible écoulé entre ces Observations, et y arrivèrent le 28. Octobre, ils y observerent le premier Novembre la même Etoile qu'ils avoient observée à Kittis, et leurs Observations s'écartèrent encore moins les unes des autres que les premières, car la plus grande différence n'alloit qu'à une seconde.

On voit que la distance de cette Etoile au Zénith à Torneo, comparée à celle qui avoit été observée à Kittis donne l'amplitude de l'Arc Celeste qui s'étend d'un de ces points jusqu'à l'autre; or, comme par le travail trigonométrique on avoit la distance d'un de ces points à l'autre, on connoissoit dans la plus grande précision l'amplitude d'un Arc Celeste, correspondant à une étendue de terre déterminée par les triangles; l'amplitude de cet Arc résultante de tou-

tes ces Observations, et tenant compte du changement dépendant de la précession des Equinoxes, s'est trouvée de 57. minutes 25. secondes : et si l'on a égard au temps écoulé entre les Observations faites à Kittis et celles faites à Torneo, conformément à la théorie de M. Bradley, qui tient compte du mouvement aparent de l'Etoile, pendant ce court espace, cet Arc sera de 57. minutes 26. secondes. Nous négligeons ici quelques fractions.

Quoique la mesure de l'Arc Celeste fût connue, et que l'étendue de l'Arc Terrestre correspondant fût déterminée par les triangles, on ignotoit la grandeur effective de cet Arc Terrestre, c'étoit un plan très-exact et très sûr, dont l'échelle étoit inconnüe ; on eût dit que ces habiles Astronomes se défoient de leurs propres Observations, et qu'ils craignoient que la prévention des uns ou des autres pour l'allongement ou l'aplatissement de la Terre n'influât sur l'estimation qu'on est quelquefois obligé de faire pour déterminer le point précis sur lequel tombe le fil de l'Instrument ; quoiqu'il en soit, leur ouvrage étoit entierement fini sans qu'ils pussent sçavoir si la Terre étoit allongée ou aplatie, il leur falloit mesurer à la toise une base qui fût liée avec leurs triangles, et dont la longueur connue leur donnât la mesure de tous leurs triangles, et par conséquent de l'espace qui se trouvoit entre Kittis et Torneo.

Cette partie de leur Ouvrage et les circonstances qui l'ont accompagnée est aussi singuliere que les autres ; ce fut le 21 Décembre, jour du Solstice d'hiver, qu'ils commencèrent la mesure de cette base sur le fleuve glacé avec des perches de 30. pieds de long, dont les bouts ferrés étoient disposés de

G 7 façon

façon qu'ils se joignoient les uns aux autres avec la dernière exactitude ; il ne faut pour preuve de cette exactitude que dire le résultat de cette mesure qu'ils recommencerent deux fois et qui se trouva la première fois de 7406. toises cinq pieds, et la seconde de 4. pouces seulement plus longue, ce qui leur a fait déterminer la longueur de cette base de 7406 toises 5. pieds deux pouces en prenant le milieu entre les deux opérations.

Dans le détail que fait M. de Maupertuis d'une opération si simple en apparence, on voit une peinture affreuse de tout ce qu'ils ont eû à souffrir. Qu'on se représente pour un moment que ce travail très pénible par lui-même a été fait à la fin de Decembre, sous le cercle Polaire, sur un fleuve glacé et couvert de neige, que l'eau de vie geloit en un instant, et que c'étoit la seule liqueur dont ils pussent faire usage. Pour donner en quelque sorte une idée de ce froid terrible nous dirons d'après M. de Maupertuis que le Thermometre de M. de Reaumur qui pendant les plus grands froids de 1709. étoit

descendu à $14\frac{1}{2}$ degrés, au dessous du terme de la glace à Paris, descendit au cercle Polaire jusques à 37 degrez. Les effets de ce froid sont souvent funestes aux hommes les plus accoutumés à vivre dans ces climats, et l'on en voit qui ont eû les jambes ou les bras entièrement gelés, ensorte qu'il les leur a fallir couper.

On connut donc par la mesure de cette base celle de l'Arc intercepté entre Kittis et Torneo qui se trouva par le calcul de 55234 toises, ce qui donnoit ce degré plus long de près de 1000 toises qu'il ne devoit l'être suivant le livre de la

mesure.

mesure de la Terre. Une difference aussi considerable étonna ces Astronomes malgré la certitude qu'ils étoient en droit d'avoir de ne s'être point trompés ; cette inquiétude les déterminâ à entreprendre un genre de verification plus parfait et beaucoup plus penible que ceux qui-avoient été pratiqués en pareil cas. Comme ils avoient eû pour objet de se regler, autant qu'il leur seroit possible, sur le travail de M. Picard à cause du consentement unanime de tous les Astronomes à parler de ce travail comme du plus parfait en ce genre , et sçachant que M. Picard ne s'étoit point servi de la methode ordinaire de retourner l'instrument dont il étoit néanmoins l'inventeur , et qu'il avoit même choisi pour faire ses Observations une étoile dont la distance au zenith étoit telle que l'étendue du limbe de son instrument ne suffisoit pas pour employer la methode du retournement , ils se déterminerent à un genre de verification beaucoup plus exact , mais infiniment plus difficile que ceux dont on s'étoit servi jusqu'à lors , car ils entreprirent de recommencer leurs Observations Astronomiques aux deux extremités de leur degré avec le même iustrument , mais sur une autre étoile ; ils commencerent à Torneo et y observerent le 17 Mars de cette année l'étoile *Alpha* du Dragon , ils repeterent cette Observation trois fois , et la plus grande difference entre ces Observations fut de deux secondes. Ils partirent aussitôt pour Kittis , et y firent le 4 Avril , et les jours suivans le même nombre d'Observations sur la même étoile sans trouver plus d'une seconde de difference entre ces Observations.

L'amplitude de l'Arc resultante de ces secondes Observations ne s'est trouvée differer de la

G vj premiere

premiere que de trois secondes et demie , et cette difference se trouve encore moindre si l'on n'admet pas la Theorie de M. Bradley. Un accord si singulier fournit une preuve beaucoup plus complete de l'exactitude de l'une et l'autre de ces operations, que toute autre methode qu'on auroit pû employer pour la verification de l'instrument, puisque celle-ci sert également de preuve et à l'exactitude des Observations , et à la justesse de l'instrument.

Ayant pris le milieu entre les resultats de ces deux operations , le degré qui coupe le cercle Polaire se trouve plus grand que le degré moyen de la France , de 377 toises un dixième, et different de 950. toises. de ce qu'il auroit dû être suivant l'hypothese de M. Cassini; et si l'on n'avoit pas égard à la Theorie de M. Bradley , cette difference iroit à plus de 1000 toises. d'où il resulte que non seulement la Terre est aplatie vers les Poles , mais qu'elle l'est encore plus que ne l'ont pensé M. Huygens et Newton.

La precision singuliere qui s'étoit trouvée dans toutes ces operations les rassuroit contre toutes les difficultés que l'on auroit pû imaginer , cependant ils ont voulu voir en faisant la plus étrange de toutes les suppositions , quelles étoient les plus grandes erreurs qu'ils auroient pû commettre.

M. de Maupertuis suppose réunis , le plus grand malheur qui feroit tomber toutes les erreurs possibles du même côté sans qu'aucune fût compensée par les autres , et la plus grande maladresse dans les Observations ; il joint ensemble ces deux sources d'erreurs , et calcule ce qui en pourroit resultier. Il suppose qu'à chaque triangle on se fût toujours trompé de 20 secondes.

secondes dans chacun des deux angles , et de 40 secondes dans le 3 , et que toutes ces erreurs allant toujours dans le même sens , tendissent à diminuer la longueur de l'Arc ; le calcul exact fait d'après une si étrange supposition , ne donne que 44 toises un vingtième pour la plus grande erreur commissible.

Quelque inutile qu'il fut après avoir déterminé l'été précédent leur Méridienne avec tout le soin possible , d'en vérifier de nouveau la direction , ils voulurent néanmoins le faire encore étant de retour à Torneo ; ils y firent trois Observations consécutives , en mesurant l'angle du Soleil Levant et couchant avec quelques uns de leurs signaux , et la direction résultante de ces Observations ne s'est trouvée différer que de 34 secondes de celle conclue par les Observations de Kittis.

Enfin ne se lassant jamais de faire les vérifications dans les cas même où il en étoit le moins besoin , ils en firent une de leur secteur , qui est la plus singulière et la plus exacte qui probablement ait jamais été faite ; ils prirent sur la glace du fleuve une distance de 380 toises un pied 3 pouces qu'ils mesurèrent deux fois sans la moindre différence , et ayant tiré une perpendiculaire à l'extrémité de cette distance , ils y placèrent l'instrument dans une situation horizontale , et observerent tous cinq l'un après l'autre les deux extrémités de cette Base , la différence entre leurs cinq Observations n'alla pas à deux secondes , et l'angle calculé ne se trouva différent de l'angle observé sur le limbe de l'Instrument que d'une seconde et un vingtième , ce qui est une exactitude dont on auroit peine à croire qu'un instrument fut susceptible ;

en

On juge bien que ces fractions de secondes sont indéterminables par l'Observation immédiate, mais elles se déduisent par le calcul en prenant le milieu entre les Observations.

Ils passerent ensuite à la verification des divisions particulieres du limbe, et principalement à l'examen des deux degrés qui avoient servi à l'Observation de leurs étoiles *Alpha* et *Delta* du Dragon, ils se servirent pour cela d'une methode imaginée par M. Camus, et qu'il exécuta avec toute l'adresse et la délicatesse dont on sçait qu'il est capable; nous ne ferons point le détail de cette methode, nous dirons seulement qu'il résulte des cinq Observations de chacun de ces Astronomes faites séparément, que le degré dont ils s'étoient servis pour observer l'étoile *Delta*, étoit plus grand de neuf dixièmes de seconde que celui qui avoit servi pour *Alpha*; cette petite difference diminueoit encore celle qui s'étoit trouvée dans l'Observation des deux étoiles. Ils verifierent de la sorte chaque degré séparément, et ne trouverent jamais deux secondes de difference.

M. de Maupertuis fait quelques réflexions sur la singularité qu'il y a dans l'exactitude de ces divisions, et la concordance des Observations; il semble que le froid excessif qu'il faisoit alors, et qui devoit contracter les parties de l'instrument, auroit dû y apporter un changement sensible, mais il remarque que l'instrument étant tout de la même matiere, s'étoit contracté toujours proportionnellement, ce qui ne seroit vraisemblablement pas arrivé s'il y avoit eu quelques pi ces en fer jointes à celles de cuivre, et cette remarque peut être très-importante dans la construction des grands Instrumens Astronomiques; en-
fin

En l'attention infinie qu'on a toujours eue de transporter cet Instrument de la maniere qui pouvoit y apporter le moins de derangement est sans doute ce qui a le plus contribué à sa conservation, et depuis le transport qui en a été fait en dernier lieu de Torneo à Paris, il paroît être absolument dans le même état que lors de l'Opération.

Les Observations Astronomiques ne leur ont pas fait négliger celles qui pouvoient concerner les autres parties de la Physique, et notamment celles sur la pesanteur qui, comme on le sçait, sont relatives à la figure de la Terre, M. de Maupertuis remet à une autre fois à en rendre compte, et il annonce seulement que ces dernières s'accordent avec celles faites à Cayenne en 1672. et encore plus avec celles faites en dernier lieu par les Astronomes de l'Academie à S. Dominique et à Carthagene, pour donner la Terre aplatie, conformément à la théorie de M. Huygens et de M. Newton, fondée sur les premières Observations de M. Richer.

M. Helot finit la Séance par la lecture de l'Extrait d'un Mémoire contenant la maniere de faire le Phosphore de Kunckel, connu à Paris sous le nom de Phosphore d'Angleterre. Nous donnons un Extrait circonstancié de ce Mémoire;

ESTAMPES NOUVELLES.

ET UDES prises dans le bas Peuple, ou les *Cris de Paris*. Première Suite de 12. Planches en hauteur, de l'invention et du dessin de M. Bouchardon C. S.

Ce sont des Figures seules, dont les Caractères sont naïfs, vrais, et d'un contour admirable.

nable. On y voit un Chaudronier, un Tailleur de pierre, une Revendeuse, Décroteur, Porteur d'eau, Savoyarde, Crocheteur, Garçon-Boulangier, &c.

Ces Estampes se vendent, rue S. Denis, au grand S. Louis, près le Sepulchre, chés Fessard, 1737.

Le Sieur *Dupuis*, rue de la Vannerie, à l'Ange Gardien, vient de graver une très-belle Estampe en hauteur, représentant Enée qui sauve son pere Anchise de l'Embrasement de Troyes, d'après un des plus beaux Tableaux de M. *Carle Vanloo*. On lit ces Vers au bas de M. *Moraine*.

Quand tu sàuves la vie à l'Auteur de tes jours,
Et que pour le porter tu prêtes ton secours,

Fuyant la Ville infortunée,
Tout vaincu que tu sois, tendre et pieux Enée,
Tu me paroïs plus grand sous ce poids précieux,
Que tous les Grecs victorieux.

Cette Estampe est dédiée à M. de Juliennes, Secuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Il paroît quatre Estampes gravées d'après des Tableaux peints par M. De la Joüe, qui font un des principaux ornemens du Cabinet du Duc de Picquigny. Ce sont les prémices d'une suite de quatorze Morceaux, compris un Frontispice, tous de même forme et grandeur, représentant les Arts et les Sciences, avec leurs attributs, que l'on se propose de donner deux à deux, à mesure que les Planches auxquelles on travaille seront achevées d'être gravées de la main de

NOVEMBRE. 1737. 2479

de C. N. Cochin, dont on connoît la délicatesse du Burin. Ces quatre premiers Morceaux représentent l'*Histoire*, l'*Astronomie*, la *Sculpture* et l'*Optique*. On en trouvera les Compositions très-ingénieuses.

Ces Estampes se vendent sur le Quay Pelletier, à la Boule d'or, chés La Jouë, Peintre du Roy, & rue S. Jacques, chés Cachin, Graveur du Roy.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë toujours avec succès, chés le sieur Odieuvre, Marchand d'Estampes, Quay de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, de la même grandeur,

JEAN BAPTISTE DE SENTEULL, Chanoine de S. Victor, né à Paris le 12. May 1630, mort à Dijon le 15. Août 1695. peint par Dumée, Ecuyer. et gravé par D. Sornique.

HENRICUS BLACUODÆUS, *Henrici Filius, Parisiensis Doctor Medicus, Medicus et Professor Regius*, Ecossois d'origine, né à Paris, mort à Rouën le 17. Septembre 1734.

JULES CARDINAL MAZARIN, né à Piscina dans l'Abruzze le 14. Juillet 1602, mort au Château de Vincennes le 9. Mars 1661, dessiné et gravé par Cl. Mellan, Graveur.

Papillon; Graveur en bois, et de la Société des Arts, donne avis que son petit *Almanach de Paris* pour l'année 1738. est augmenté de plusieurs choses curieuses et intéressantes.

Etrennes Historiques, ou Mélange curieux accommodé au goût du Siècle, contenant plusieurs

2476 **MERCURE DE FRANCE**
cœurs Remarques de Physique, d'Astronomie,
de Chronologie et d'Histoire. Ensemble les
Naissances et Morts des Roys, Reines, Princes
et Princesses de l'Europe, accompagnées d'E-
poques et de Remarques curieuses, que l'on ne
trouve point dans les autres Calendriers; avec
un Recueil de diverses Matieres variées, utiles,
curieuses et amusantes. Pour l'Année 1738.

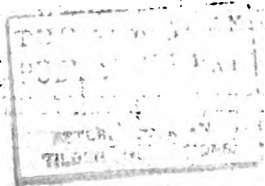
C'est un petit Journal curieux, instructif et
amusant, convenable d'ailleurs pour rafraîchir
la memoire, et qui sera à peu près de la forme
du Colombat.

*Le débit s'en fera chés Gissey, Libraire-Impri-
meur, rue de la vieille Bonclerie, au bas du Pont
S. Michel, à l'arbre de Jessé.*

Les Curieux nous sçauront bon gré de leur
donner avis, qu'ils trouveront chés le sieur
Arthaud, Marchand Orfèvre, Bijoutier du Roi,
Quay de l'Ecole, à Paris, une certaine quantité
de Pierres gravées, antiques du premier ordre,
dont un Bacchanale oval, en large, de six figu-
res, gravé en creux, sur une Prisme d'Eme-
raude, est extrêmement estimé; beaucoup d'au-
tres Pierres montées en bagues, en cachets et
hors d'œuvres. Un des principaux Morceaux est
l'Enlèvement du *Palladium*, gravé par Coudré
sur une Calcidoine Orientale ovale, d'environ
un pouce et demi d'élévation. On voit chés le
même quantité d'autres Bijoux d'un goût admi-
rable, et d'autres Morceaux extrêmement re-
cherchés.

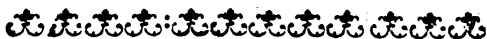


CHANSON



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



CH À N S O N.

Reine des fleurs , brillante Rose ,
 Ornement précieux de l'aimable Printemps ,
 Vous que l'on voit à peine éclore ,
 Embellir votre sein d'une foule d'Amans ,
 Hélas ! faut-il que ma Bergere ,
 Dont le teint fait pâlir votre vive couleur ,
 Passe en tous lieux pour votre Mere ,
 Et ferme à mes soupirs le chemin de son cœur ?

M. de S. Roman.

M U S E T T E.

Pour chanter l'aimable Lisette ,
 Je veux former des sons touchans ;
 Enfilez-vous ma tendre Musette ,
 Unissez-vous à mes accens ,
 Et chantez sur cette fougere ,
 Vive ma charmante Bergere.



Echos de cet heureux Bocagè ;
 Repetez son nom avec moi ;
 Oiseaux , que votre doux ramagè
 D'éclater se fasse une loi ;

Gasouillez

Gazouillez afin de me plaire ,
Vive ma charmante Bergere.



Ruisseaux coulez sur la verdure ,
Rendez hommage à ses apas ;
Et vous trésors de la Nature ,
Belles Fleurs , naissez sous ses pas ,
Accompagnez ma voix sincere ,
Vive ma charmante Bergere.



Elle est jeune , vive et brillante ,
L'Amour a formé ses attraits ;
Tout en elle ravit , enchante ,
Je veux l'adorer à jamais ;
Son ame ne m'est point sévere ;
Vive ma charmante Bergere.



Ses beaux yeux embrasent mon ame
D'un feu digne même des Dieux.
Tendre Amour , anime ma flâme ,
Rends-moi tes traits plus précieux ,
Enveloppe-les du mystere ,
Vive ma charmante Bergere.

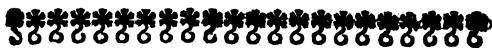


C'étoit par ces chants pleins de charmes
Que Daphnis s'exprimoit un jour ,

Jour

Jour qu'il avoit rendu les armes
 Au cher objet de son amour ;
 Il repetoit sur la fougere ,
 Vive ma charmante Bergere.

Par M. l'Affickard.



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François donnerent
 le 28. Septembre dernier la premiere
 Représentation d'une Comédie , intitulée
l'Ecole de l'Hymen ou *l'Amante de son
 Mari* , précédée d'un Prologue , et sui-
 vie d'un Divertissement. Cette Représen-
 tation fut des plus tumultueuses ; les
 suivantes furent plus paisibles. L'Auteur
 retira la Pièce après la quatrième , quoi-
 qu'elle y eût été applaudie. En voici
 l'Extrait :

Le Théâtre représente au Prologue ;
 un Lieu où l'on fait des Nôces ; *l'Hymen*
 en veut défendre l'entrée à *l'Amour* ;
Thalie vient se rendre Médiatrice entre
 ces Dieux Rivaux. Un Air des plus
 graves , annonce la suite de *l'Hymen* ;
l'Amour dit à *Thalie* , qui lui demande
 d'où peut venir cette Symphonie :

Eh ?

Eh ! pouvez-vous vous y méprendre ?
 La Gravité , la Pésanteur ,
 D'un Dieu rebarbatif marquent le caractere ;
 Je vous plains ; mais bientôt ma Musique-legere
 Vous rendra votre belle humeur.

L'Amour tient parole à Thalie ; à peine
 quatre nouveaux Mariés ont fini leur
 Danse grave , qu'il vient , suivi des Plai-
 sirs et des Jeux , égayer la Scene par des
 Danses très-legeres ; elles sont si sédui-
 santes , que tous les Sujets de son Rival
 se rangent de son côté. L'Hymen en de-
 mande raison à Thalie , l'Amour lui ré-
 pond :

On te quitte ; prête silence ;
 Et tu verras qu'on a raison.

Vaudeville.

Si tu te vois abandonné ,
 Hymen n'en soit pas étonné ;
 Mes jeux ont une douce amorce ;
 On vient chercher sous mes Drapeaux
 Mille plaisirs toujours nouveaux ;
 Tout par amour , et rien par force.

Pour rassûrer un vieil Epoux ,
 Que servent grilles et verroux ?
 Est-il prison qu'Amour ne force ?
 Tout cede à ses attraits vainqueurs ;

Il a sur tout la clef des cœurs ;
Tout par amour et rien par force.

Femme jolie est un trésor ;
Cent fois plus séduisant que l'or ;
Ses yeux ont une douce amorce ;
L'Amour inspire le dessein
De faire un si charmant larcin ;
Tout par amour , et rien par force.

Vulcain répond.

Que l'Amour trouble les Humains ;
Qu'il en fasse autant de Vulcains ,
Cela ne l'inquiette guere ;
Il croit que rien n'est si permis ;
Et que c'est le devoir d'un Fils
De peupler la cour de son Pere.

L'Hymen veut absolument qu'on lui
rende ses Sujets , l'Amour s'y oppose ;
Thalie leur dit , pour les mettre d'ac-
cord , et pour leur témoigner son im-
partialité :

C'a , par un bon accord , rendez le Monde heu-
reux.

Je corrige les mœurs ; écoutez bien tous deux
La Leçon que je vais vous faire.
Soins , quelquefois diminués
Par la certitude de plaire ,
Et souvent , après le salaire ;

Tout.

Tout-à-fait discontinués ,
 De l'Hymen , et de l'Amour même
 Font disparoître les plaisirs ;
 Car soit qu'on épouse , ou qu'on aime ,
 Est-il de bonheur sans desirs ?
 Les faveurs de l'Amour , dont l'attente est si
 douce ,
 Si-tôt qu'on les obtient , semblent s'évanouir ,
 Et toute leur pointe s'émousse
 Par l'habitude d'en jouir &c.

L'Hymen convient du mal , et il en
 demande le remede ; Thalie lui dir,
 qu'elle y va pourvoir autant qu'elle
 pourra par une Comédie , qui aura pour
 Titre l'Ecole de l'Hymen ; l'Amour
 consent aussi-bien que l'Hymen à profi-
 ter de cette Comédie. Ce Prologue a été
 fort aplaudi , tant par rapport aux
 Vers , que par rapport à la Musique et
 au Ballet. Le sieur Poisson et la Dlle
 Dangeville , l'un en figure grotesque de
 l'Hymen , et l'autre en Amour , avec les
 Graces enchanteresses qu'on lui connoît,
 s'y sont distingués par l'excellence de
 leur jeu , aussi-bien que dans la Comé-
 die , en voici l'extrait aussi concis qu'il
 nous sera possible.

A C T E I. *Araminte* , femme de *Palere* ,
 ouvre la Scene par une Srenade ; on
 chante : Sommeil

Sommeil , vien verser tes pavots
 Sur les beaux yeux de Celimene ;
 Fai lui goûter le doux repos
 Que je cherche en vain dans sa chaîne.
 Au bruit des Concerts les plus doux ,
 Dieu charmant , c'est toi que j'implore ;
 Endors la Beauté que j'adore
 Et laisse-moi le soin d'éveiller les jaloux , &c.

Araminte , voyant que le jour commence à naître , congédie les Concertans , de peur qu'ils ne soient reconnus. Elle excite *Leandre* à achever le projet dont elle est convenue avec lui. *Leandre* lui dit , qu'une Lettre qu'il vient de recevoir demande sa présente à Paris , attendu qu'on va juger le Procès de *Celimene* ; mais que ce qui reste à faire , pourra s'exécuter sans lui. On fait entendre dans cette premiere Scene , que *Celimene* n'aime point *Valere* , et qu'elle ne fait qu'obéir à *Madame Argante* sa Mere , quand elle consent à l'épouser , le croyant garçon. Cette premiere Scene finit par ces Vers de *Leandre* à *Celimene* :

Pour vous , par le succès , vous ferez voir ,
 Madame ,
 Que l'on peut , du plus loin , ramener un
 Epoux ,
 Sur tout lorsque l'on sçait s'y prendre comme
 vous.

H On

On expose dans la seconde Scene, que Valere est marié avec Araminte, que leur Mariage a toujours été secret, parce qu'il a été célébré à l'insçu d'un Oncle d'Araminte, qu'elle a dû ménager; que cet Oncle est mort, qu'elle en a hérité, qu'elle veut cacher cette mort à son infidèle Epoux, pour le faire revenir à elle, plutôt par amour, que par reconnoissance. On instruit les Spectateurs des pièges innocens qu'on lui tend, mais on n'en découvre qu'autant qu'il en faut pour exciter la curiosité des Spectateurs. Araminte dit à Marton, qu'il lui importe de mettre dans ses intérêts *Frontin*, valet de Valere. *Marton* ne consent qu'avec peine à retenir son humeur impétueuse, et n'accepte qu'à regret, en aparence, une bourse, par laquelle on la charge de séduire *Frontin*.

Araminte exhorte *Frontin* à la servir, et lui dit en se retirant, que *Marton* tient entre ses mains le prix de son zèle.

Marton voudroit engager *Frontin* à la servir *gratis*; mais elle n'en peut venir à bout. Valere appelle *Frontin*; il va lui ouvrir la porte de la cour, et fait sauver *Marton* par celle du jardin,
Marton

Marton lui permet d'apprendre à Valere qu'Araminte sa femme est à Auteuil, lieu de la Scene.

Frontin apprend à Valere qu'Araminte est arrivée de Paris, Valere en est alarmé mais il craint plus ses justes plaintes, que sa colere; il se reproche son inconstance, il se plaint de celle de Colimene, et fait connoître combien il est jaloux de la Serenade qu'en vient de lui donner.

Araminte aborde Valere avec sa douleur ordinaire; elle lui reproche tendrement la diminution de son amour à son égard. Valere ne peut lui cacher son trouble; elle lui en demande la cause: il lui dit enfin, qu'il n'est retenu à Auteuil, que par un soin généreux où l'amitié l'engage; il lui apprend qu'à son retour de Lyon à Paris, il vit pour la premiere fois une jeune Enfant, dont la Mere ne pouvoit calmer la douleur, que cette tendre Mere lui aprit que sa Fille auroit dû jouir d'une brillante succession, mais que de tant de biens qui devoient lui échoir en partage, il ne lui restoit qu'un Procès qu'elle alloit faire juger à Paris; il ajoute que la Cause ayant été renvoyée au prochain Parlement, il avoit proposé à la Mere de pas-

H ij ser

2486 MERCURE DE FRANCE
ser ce délai à Autueil ; qu'il lui avoit
caché que la maison, où elle devoit loger
fût à lui , parce qu'il ne doutoit point
qu'elle ne l'eût refusée. Araminte se
plaint à lui de ce qu'il lui a fait un mys-
tere d'une action si généreuse , et lui dit
qu'il ne peut reparer cette faute , qu'en
lui présentant sans différer cette aimable
personne. Valere troublé de cette de-
mande s'en défend ; Araminte lui dit
qu'elle voit bien ce qui lui fait de la
peine , qu'elle se gardera bien d'exposer
le secret de leur Hymen , et qu'elle ne
veut passer que pour sa Sœur ; Valere est
charmé d'une précaution si favorable à
son amour.

Mde *Argante* et *Celimene* paroissent
au fond du Theatre ; la Fille est aussi in-
sensible à l'aspect d'Araminte , que la
Mere en paroît troublée ; mais le nom
de Sœur que Valere donne à sa Femme,
rassure cette dernière.

Après les premiers complimens, Valere
invite Araminte à s'aller reposer ; elle l'ac-
cepte ; il va la conduire dans son Apar-
tement. Mde *Argante* témoigne à *Celi-
mene* le plaisir qu'elle a eu d'apprendre
que celle qu'elle avoit d'abord prise pour
une Maîtresse de Valere , n'étoit heu-
reusement que sa Sœur ; elle se plaint à

sa Fille du peu de joye qu'elle en ressent.
 Celimene lui fait entendre que la Fortune acheve de l'accabler, en lui offrant Valere pour Epoux, et qu'elle ne peut, sans regret et sans remords, consentir à un Hymen qui doit porter un coup mortel à Leandre, pour prix d'avoir consummé tous ses biens à la poursuite du Procès, qui est leur dernière ressource; elle se détermine pourtant à obéir à sa Mere.

Leandre vient annoncer à Mde Argante, qu'on doit ce jour même juger son Procès; Mde Argante lui dit qu'elle est pénétrée de son zele, qu'elle voudroit bien s'acquitter des obligations qu'elle lui a; qu'elle ne le peut que par l'Hymen de Valere avec sa Fille; Leandre lui témoigne qu'il l'a toujours servi sans espoir de récompense, et qu'il n'en veut point d'autre, que le bonheur de rendre Celimene heureuse; il les quitte pour aller faire juger le Procès.

Celimene est plus attendrie que jamais de la générosité de Leandre; Mde Argante en est touchée, mais elle témoigne à sa Fille, qu'elle ne doit s'occuper que de son Etablissement, qui ne pourroit être que très-désavantageux avec Leandre.

Marton au fond du Theatre, fait con-

H. iij. nôtre

1488 MERCURE DE FRANCE
noître par un *à parte*, qu'elle va porter
un beau coup à la prétendue Rivale de
sa Maîtresse; elle fait compliment à Ce-
limene sur son prochain Mariage; elle
lui vante les bonnes qualités de Valere,
et fait sentir adroitement, que jamais
l'Hymen n'auroit formé de si beaux
nœuds, si la Fortune étoit un peu plus
favorable à son cher Maître. Mad. Ar-
gante est frappée d'apprendre que Valere
n'est point riche; Celimene est irritée de
ce que ce même Valere lui en a imposé
en lui assurant le contraire. L'adroite
Marton se reproche son imprudence af-
fectée, et les prie toutes deux de ne
point apprendre à son Maître, que ce
coup si fatal vient de sa main; elle se
sauve après avoir exécuté un projet qui
doit brouiller Mad. Argante avec Va-
lere.

Celimene paroît charmée de ce qu'elle
vient d'apprendre, sa Mere en est au
désespoir; elle se détermine à prendre
congé de Valere; cependant elle ordon-
ne à sa Fille de dissimuler jusqu'à leur
départ, attendu qu'elles doivent quel-
ques ménagemens à Valere.

Valere vient proposer la Promenade à
Celimene; Mad. Argante l'y fait con-
sentir malgré elle; Valere recommande
la

le secret à Frontin. Frontin se résout à servir Araminte, qui le paye bien mieux que son Maître.

Araminte vient avec Marton, qui l'assure de la fidélité de Frontin; ce dernier fait connoître qu'il ne veut point s'engager à rien faire contre son Maître; Araminte lui dit, que tout ce qu'on va faire est pour son bien; Frontin lui répond qu'il n'a plus de scrupule. Araminte lui ordonne de la suivre, pour exécuter son projet.

ACTE II. La nécessité d'exposer; nous ayant rendu un peu trop diffus dans l'Acte précédent, nous allons raccourcir les deux suivans, en nous attachant uniquement au fil de l'Action, Scene par scene.

Frontin fait entendre par un Monologue, qu'on vient de meubler richement l'Appartement de Celimene.

Mad. Argante, suivie de sa Fille, aussi étonnée qu'elle d'un si grand changement, en demande la raison à Frontin, qui leur laisse croire que Valere pourroit bien en être l'Auteur.

Mad. Argante le veut persuader à sa Fille, quoique Marton leur ait dit dans l'Acte précédent, que Valere n'est point riche, elle soupçonne la Suivante d'a-

H ilij voir

2490. MERCURE DE FRANCE
voir menti , pour empêcher un mariage
qui ne lui plaît pas, voici la raison qu'elle
en donne :

Son Frere est votre Amant ; elle voit aujourd'hui

Qu'un nœud encor plus fort , va vous unir à
lui ;

C'est là ce qui l'allarme , et de ses droits jalouse ,

Elle craint que la Sœur ne le cede à l'Epouse.

Celimene persévère également dans
son aversion pour Valere, dans son pen-
chant pour Leandre , et dans son obéis-
sance envers sa Mere. Valere vient , tout
agité de ce qu'il vient de voir ; Celi-
mene , conformément aux ordres de sa
Mere , lui fait des remerciemens , que
Valere prend pour des outrages , Mad.
Argante lui parle pour sa Fille , et lui
dit :

De quoi vous plaignez-vous ? mettez-vous à
ma place ;

J'ai ma Fille à pourvoir ; que faut-il que je
fasse ?

En s'offrant à nos yeux , un riche Ameuble-
ment ,

Nous promet un Epoux dans le plus tendre
Amant ;

Car s'il n'étoit qu'Amant , vous devez nous con-
noître ,

Et

Et ses présens et lui n'auroient qu'à disparaître.

Valere irrité contre Celimene, qu'il croit aussi intéressée que sa Mere, lui reproche son infidelité; il soupçonne Frontin d'avoir part à l'affront qu'on vient de lui faire; et le voyant venir, il veut l'obliger à lui découvrir quel est ce Rival insolent qui ose meubler sa Maison.

Frontin subit avec peine cet interrogatoire; il convient qu'il a vû entrer ces meubles dans la maison, et s'en excuse par ces Vers:

Ai-je souffert d'ici que l'on emportât rien ?
Je me serois plutôt fait hacher sur la porte,
Que d'en laisser sortir un clou; mais on
apporte;

J'ouvre les deux battans..

Valere transporté met l'épée à la main; Frontin appelle au secours. Araminte vient; Valere chasse Frontin, prêt à tout découvrir. Valere s'excuse du mieux qu'il peut auprès d'Araminte; Marton le croyant convaincu, lui reproche vivement son infidelité. Valere ne sachant plus que répondre, prie Araminte de souffrir qu'il parle pour la dernière fois à Celimene, et lui promet que si

H. v. 121

la Fille parle comme la Mere , toute son amitié va tourner en mépris. Marton est chargée d'aller prier Celimene de venir : Marton répond à cet ordre avec ses vivacités ordinaires ; elle obéit pourtant.

Araminte prie Valere de lui ouvrir son cœur ; Valere appuye sur l'affront qu'un inconnu lui fait chés lui.

Marton revient sans avoir rien obtenu de Mad. Argante ; Valere en est si irrité , qu'il sort pour se vanger du Rival inconnu.

Araminte se reproche d'être allé trop loin , et finit ce second Acte par un dessein formé de rendre le calme au cœur de Valere.

ACTE III. *Frontin et Marton* commencent ce dernier Acte. Frontin est chargé par Valere de découvrir son Rival. Marton lui remet entre les mains un Billet , qui doit calmer la colere de son Maître. Mad. Argante et Celimene paroissent au fond du Theatre ; Frontin qui les aperçoit , dit à Marton de le seconder dans le dessein qu'il a de décrier Valere dans l'esprit de Mad. Argante ; cette dernière persuadée que Marton lui a dit vrai , quand elle lui a fait entendre que Valere n'est pas riche ,
congé-

NOVEMBRE. 1737. 2493
congédie Marton et Frontin , et leur
promet sa protection qu'ils lui deman-
dent.

Celimene, piquée du personnage qu'elle
joue malgré elle , dit à sa Mere qu'elle
ne peut plus le soutenir , et que pour
recouvrer sa gloire , elle doit abandon-
ner et la maison de Valere et les mou-
bles deshonorans dont on a enrichi son
Appartement. Mad. Argante touchée de
la vertu de sa Fille , ouvre enfin les
yeux , et consent à la laisser maîtresse
de son choix.

Valere vient parler à *Celimene* pour
la dernière fois , il persiste à l'accabler
d'injures , *Celimene* n'en veut pas en-
tendre davantage , et le quitte , après
lui avoir protesté qu'elle ne sortira pas
de sa maison qu'elle ne se soit justifiée.
Valere se reproche plus que jamais l'in-
fidelité qu'il a faite à une Epouse aussi
fidelle , et aussi digne d'être aimée que
la sienne.

Araminte vient sçavoir de Valere , s'il
est content de *Celimene* ; cette Scene est
remplie de tendres protestations de la
part de Valere , et de satisfaction de la
part d'Araminte.

Frontin apporte à Valere une Lettre.
Cette Lettre est la même que Marton
El vj. lui

lui a donnée , pour remettre l'esprit de son Maître dans une douce situation. Elle est censée partir de la main d'une Dame inconnue , qui lui offre tout ce qu'il peut esperer de plus avantageux du côté de l'Amour et de la Fortune. Valere résiste à des offres si éblouissantes , il en fait un sacrifice à Araminte , qui par là est convaincuë de la sincérité de son repentir. Celimene vient remettre entre les mains de Valere les meubles précieux qui l'ont rendu jaloux ; il rend justice à sa vertu.

Leandre vient annoncer à Mad. Araminte qu'elle a gagné son procès , et qu'elle est rétablie dans tous ses biens ; comme il veut s'en retourner à Lyon , Celimene l'arrête , et lui offre sa main , conformément au pouvoir que sa Mere lui en a donné ; Valere porte envie au bonheur de ces Amans , et n'ose esperer d'être heureux à son tour ; Araminte lui dit qu'il a réparé ses erreurs passées , par le genereux refus qu'il vient de faire des offres avantageuses qu'on lui a faites dans un Billet qui ne peut être acquitté , dit-elle , que par elle-même ; elle le prie d'excuser cet heureux stratagème inspiré par l'Amour ; elle lui apprend la mort de son Oncle , et finit par ces Vers :

Le

Et sort à pleines mains sur nous vient de se-
pandre

Les biens que tôt ou tard nous devons en at-
tendre :

Mais pour moi le plus grand et le plus cher de
tous

C'est d'avoir regagné le cœur de mon Epoux.

La Piece est suivie d'un Divertissement
qu'Araminte a fait préparer pour célé-
brer sa réunion avec son Epoux ; voici
deux Couplets du Vaudeville :

Un Paysan.

L'Amour. a fait cette loi

Entre ma Glaudaine et moi ;

Le jour nous nous chantons poëuille,

La nuit vient nous accorder.

L'Amour veut qu'on ne se broüille

Que pour se raccommoder.

Au Parterre.

Vous nous grondez quelquefois ;

Daignez radoucir vos voix ;

Ce seul p'aisir nous chatouille ;

Puissiez-vous nous l'accorder !

Trop heureux qui ne se broüille ;

Que pour se raccommoder !

Le

Le 12 de ce Mois, les Comédiens François donnerent la premiere representation de trois Pièces nouvelles, chacune en un Acte, précédées d'un Prologue, et faites par trois Auteurs differens; le Prologue et la premiere sous le titre du *Rival Secretaire*; le Prologue du même Auteur a été fort applaudi. La seconde intitulée, *l'Accommodement imprévu*, et la troisiéme *L'Heure du Berger*. Ces trois petits Poèmes sont terminés par un très joli divertissement et par un Ballet très ingénieux et bien executé, composé par M. Dangeville, de l'Académie Royale de Musique; les Airs à chanter et la Symphonie, simple, vive et naturelle, qui ont été fort goûtés sont de M. Faure, premier Violon de l'Orchestre de l'Opera.

Nous n'entreprendrons pas de donner un détail circonstancié de chacune de ces Pièces et le Lecteur ne doit pas nous en sçavoir mauvais gré. La dernière cependant finit heureusement et presente un très riant Tableau. *L'Heure du Berger* personnifiée sous la figure de la Dlle Dangeville est prête à frapper sur le timbre; dans l'instant que la Dlle Baron des Brosses, Mere de la Dlle Roisson en Bergere, interomp la déclaration que son Amant lui fait à ses genoux. La Dlle Conel en amour, n'a pas peut contribué à augmenter les graces et les images agréables de ces représentations.

A leur retour de Fontainebleau, les Comédiens qui y avoient suivi la Cour représenterent avec leurs Camarades, sur le Théâtre François le 17 de ce mois la Tragédie du Comte d'Essex dont le Sr. Sarrazin joua le principal rôle; furent jouées par ceux d'Elizabeth et de la Duchesse et par les Dlls du Mesnil et Conel. Ils ont joué ensuite.

Suivie la mort de Pompée, dont les principaux rôles de Cesar, de Ptolomée, d'Achorée, de Cornélie et de Cléopâtre sont joués par les Sieurs *Dufresne*, *Grandval* et le *Grand*, et par les Dites *du Mesnil* et *Grandval*.

On a aussi vu sur le même Théâtre la Comédie de *Dom Saphet d'Arménie*, qu'on avoit jouée à la Cour devant Monseigneur le Dauphin. Toutes ces Pièces sont parfaitement bien représentées. Cette dernière est ornée d'une course de Taureaux avec Cavalcade, Fanfares &c. dont l'exécution fait un Spectacle qu'on voit avec plaisir.

Les mêmes Comédiens ont reçu une Comédie en Vers et en cinq Actes, de M. *Biron* qui a pour titre *La Méromanie*.

Le 21, les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre depuis leur retour de Fontainebleau, par la Comédie nouvelle intitulée *La **** suivie d'un divertissement Chinois, et de la petite Pièce de *Momus corrigé* avec un divertissement nouveau très bien exécuté.

Ils donnent le 25 la première représentation d'une Comédie nouvelle en Vers et en trois Actes, sous le titre de *la Gouvernante*, qui fut favorablement reçue du Public. La Dlle *Silvia* y joue le principal rôle avec la précision et l'intelligence que tout le monde lui connoît.

Nous sommes contraints de renvoyer au prochain Mercure l'Analyse de l'Opera de *Castor et Pollux*, faute de place. On en cessera les représentations le mois prochain pour reprendre *Paméas* et *Arbys* ensuite.



NOUVELLES ETRANGERES.

DE TURQUIE ET BARBARIE.

Selon quelques Lettres de Constantinople, le Peuple y a paru fort irrité de la prise d'Oczakow, et il y a eu une espece d'émeute. Toutes les Boutiques de la Ville ont été fermées, la plupart des Habitans s'étoient munis de pain pour plusieurs jours; la populace ayant tiré du Bâgne, Lieu où l'on met les Esclaves, deux Officiers Moscovites qui y étoient détenus, leur a tranché la tête, et la sédition auroit eu peut-être des suites plus fâcheuses si on n'eût apaisé les mutins par la déposition du Grand Visir.

Achmet Bey, cy-devant Comte de Bonneval, fut fait le 9. Septembre, Pacha à trois queues, et partit le 15 pour le Camp du Grand Visir.

Le Kan des Tartares qui avoit été relegué à Rhodes, a été de nouveau revêtu de cette dignité.

Le 3 Septembre on pendit à Constantinople le Gûrtchy Bachy, ou Chef des Péliciers, qui étoit fort riche et qu'on soupçonnoit avoir de grandes liaisons avec Osman Kiaya du Grand Visir qui a été décapité.

Le bruit court qu'Ismaël Pacha et Dgïanum Godja, sont rapelés de leur exil et qu'ils ne tarderont pas à paroître à Constantinople.

On assure que le General Lescy est sorti de la Grimée, en ayant été repoussé par le Pacha de Caffa, que sa retraite s'est faite dans un grand désordre et qu'il a perdu beaucoup de monde.

On

On a appris de Barbarie qu'il y avoit eû au commencement du mois d'Octobre un combat sanglant entre les Troupes de Muley Abdalla et celles de Muley Lariba , et que le premier ayant remporté une vicoire complete , avoit obligé l'Usurpateur de prendre la fuite.

Les mêmes avis portent qu'un Maure, qui depuis plusieurs années vivoit seul dans une espece d'Hermitage , avoit suivi l'exemple de celui qui , après avoir mené la même vie , s'étoit fait ouvrir il y a quelque temps les portes de sainte Croix et avoit enlevé les richesses du Gouverneur et des principaux Habitans; qu'à la tête d'un grand nombre de vagabonds , il faisoit des courses dans le Pays , mettoit les Habitans de la Campagne à contribution , et qu'il avoit pris le titre de Roy de Taridante.

D E R U S S I E.

Les Ouvrages que le Comte de Munich avoit ordonné d'ajouter aux Fortifications d'Oczakow doivent être achevés, et l'on se flatte d'autant plus de pouvoir conserver cette Place , qu'on a reçu la confirmation de la nouvelle de la prise de Kimburn , qui en est à quelque distance , et dont la Garnison composée de 300. Turcs , s'est retirée à l'approche du détachement que le Comte de Munich avoit envoyé pour obliger le Gouverneur de se rendre.

Selon les Lettres du General Lescy, *Donduk Om-bro*, Kan des Calmouques, Tributaires de S.M.Cz. n'ayant pas executé la seconde Expedition qu'il avoit promis d'entreprendre contre les Tatars du Cuban, ces derniers, au nombre de plus de 20 mille, ont repassé le Fleuve du Cuban, et ont fait

une

2500 MERCURE DE FRANCE

une irruption dans les Provinces voisines du Tanaïs , où ils ont pillé et brûlé 30. Villages des Cosaques , et fait près de 6. mille prisonniers.

On a reçu avis en dernier lieu que les Ministres Plénipotentiaires qui assistent de la part de la Czarine au Congrès de Niemirow , ayant fait sçavoir à S. M. Cz. que ceux de Sa Hautesse avoient déclaré qu'ils ne pouvoient continuer la négociation , à moins que la Cour de Pétersbourg et celle de Vienne ne consentissent de restituer les Places dont les Moscovites et les Impériaux se sont emparés , la Czarine a envoyé ordre au Comte Wolinski , au Baron de Schaffiroff et à M. de Neplief , de se retirer du Congrès , si on ne recommençoit les Conférences avant le premier de Novembre.

On assure que les Comtes d'Ostein et de Welseck , et M. Dählman , Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur , ont reçu un pareil ordre de S. M. I.

Comme on ne doute point que le Congrès ne soit rompu , on est occupé aux préparatifs de la Campagne prochaine. L'utilité qu'on a tirée des Praames et des doubles Chaloupes pendant cette Campagne , a déterminé la Czarine à ordonner qu'on en construisît 150. nouvelles pour renforcer son Escadre sur la Mer Noire. Ces Bâtimens qui ne portent que deux Canons et dont on ne pouroit se servir en pleine Mer , parce qu'ils ne sont pas assés forts pour résister à une tempête , sont d'un usage très commode sur les Côtes de la Crimée , lesquelles ont très-peu de fond , et ne prenant presque point d'eau , ils peuvent toujours côtoyer la terre et se tenir hors de la portée du Canon des Vaisseaux de guerre.

DE POLOGNE

ON apprend du commencement de ce mois, que les Ministres Plénipotentiaires qui assistoient de la part du Grand Seigneur au Congrès de Niemirow, ayant reçu ordre de S. H. de rompre toute négociation et de déclarer aux Ministres de l'Empereur et à ceux de la Czarine, que leur Maître avoit pris le parti de recouvrer par les Armes les Places que ces deux Puissances refusoient de lui restituer, ils envoyèrent le 14. Octobre leur premier Interprete à ces Ministres pour leur donner part des résolutions de la Porte. Ils dépêchèrent en même temps un Courier au Grand General de la Couronne, pour lui porter une Lettre par laquelle le Grand Visir le remercie des honneurs qui leur ont été rendus, et de l'attention qu'il a eue de leur procurer toutes les commodités qu'ils pouvoient desirer.

Les Interpretes des Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur et de la Czarine, eurent les jours suivans quelques conférences avec ceux des Ministres Turcs, et ils leur firent diverses propositions pour engager le Reys Effendi à renouer la négociation, mais les ordres de la Porte étoient si précis, qu'il n'a pû se dispenser de s'y conformer, et le 19. il partit avec les autres Ministres Plénipotentiaires du Grand Seigneur sous l'escorte d'un détachement de Troupes Polonoises qui a dû les conduire jusques sur les Frontières de Liats de Sa Hautesse.

D'A L L E M A G N E.

Les Troupes, sous les ordres du Comte de Kavenhuller, composées d'environ 20000. hommes lorsqu'il tenoit Widdin bloqué, s'étant trouvées.

trouvées réduites à 7 ou 8000. depuis que le Comte de Seckendorf lui a donné ordre d'envoyer quatre Régimens d'Infanterie et sept de Cavalerie au Général Wallis, les Troupes Turques qui étoient assemblées dans la Valachie ont voulu profiter de cette diversion.

Le 28. du mois de Septembre dernier 16000. hommes de ces Troupes passerent le Danube dans un grand nombre de Saïques, et ayant débarqué près de l'endroit où le Timock se jette dans ce fleuve, ils travaillerent à construire deux Ponts sur le Timock.

Dès que le Comte de Kevenhuller fut averti de l'approche des Ennemis, il détacha six Compagnies de Grenadiers et un Bataillon du Régiment du Prince Charles de Lorraine, sous les Ordres de M. Helfreich, Colonel Commandant de ce Régiment, pour les reconnoître, et il fit occuper en même temps par plusieurs Compagnies de Grenadiers et de Carabiniers un Bois voisin du Lieu où les Turcs construisoient un de leurs Ponts.

M. Helfreich, avant que ce Pont fût achevé, attaqua un Corps de Janissaires qui soutenoit les travailleurs, et après un feu très vif de part et d'autre, il obligea les Ennemis d'abandonner leur ouvrage, mais ceux-ci qui avoient fini leur autre Pont, passerent le Timock, et M. Helfreich fut obligé de se retirer pour n'être pas enveloppé.

Les Turcs dans le dessein de lui couper le chemin ainsi qu'aux Gardes avancées des Impériaux, firent defiler sur leur gauche beaucoup de Troupes qui tenterent inutilement de franchir quelques Marais. Comme leurs differens mouvemens ne laisserent au Comte de Kevenhuller au-

cun:

un lieu de douter qu'il ne se disposassent à l'attaquer dans son Camp, il fit sortir ces Troupes de leurs lignes, et ayant marché en ordre de Bataille contre les Ennemis, il s'arrêta à quelque distance d'une Forêt dans laquelle étoit postée une partie de leurs Troupes.

Lorsqu'ils virent que le Comte de Kevenhuller faisoit halte, il s'avancerent en bon ordre et à petits pas, contre leur coutume, et vers les deux heures après midy ils attaquèrent les Impériaux par divers endroits. Le Combat dura jusqu'au soir, mais ces derniers se défendirent avec tant de valeur qu'ils ne pûrent être entamés, et que les Turcs repassèrent le Timock, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Allemands.

Les Troupes Saxones se sont extrêmement distinguées dans cette action. La nécessité dans laquelle le Comte de Kevenhuller avoit été de faire agir toutes ses Troupes, l'ayant obligé de ne laisser que peu de monde dans son Camp pour le garder, un détachement des Ennemis y entra pendant le Combat, pillâ les bagages, et massacra les malades qui étoient restés dans le Camp.

Le Comte de Kevenhuller, qui étoit demeuré pendant la nuit sur le champ de Bataille avec toutes ses Troupes, ayant jugé par les nouveaux mouvemens que les Turcs firent le lendemain à la pointe du jour, qu'ils avoient dessein de l'attaquer une seconde fois, il prit la résolution de se retirer avant qu'ils s'emparassent de ces défilés.

On a reçu avis que la nuit du 1. au 2. d'Octobre, l'Officier Turc qui commandoit dans Usitza, avoit rendu la place aux Impériaux.

riaux après un Siège de huit jours , qu'on avoit accordé à la garnison la même Capitulation qu'à celle de Nissa , et qu'elle avoit été conduite par une escorte jusqu'à Vicegrad.

Le Prince Héritaire de Modene , qui malgré la Saison avancée a voulu zesser à l'Armée , s'est trouvé à ce Siège dans toutes les attaques , et il y a donné des preuves de la plus grande intrépidité. L'une des manches de son habit a été emportée d'un coup de Fauconneau , et un Grenadier a été tué près de lui à l'attaque du chemin couvert.

Depuis que les Turcs se sont emparés du poste de Piras , ils brûlent et ravagent tous les environs.

Les Commandans des divers détachemens que le Comte de Seckendorf avoit envoyés pour reconnoître les environs d'Usirza , lui ayant donné avis que la garnison ne pourroit faire une longue résistance , et sur cette nouvelle , ce Général ayant chargé le Colonel Lentulus de former le Blocus du Fort , ce Colonel l'investit le 22 Septembre. Il fut joint peu de jours après par le Comte de Wallis , Lieutenant Fiedt - Maréchal , et par le Prince de Waldeck , le Comte de Schulembourg , et M. Lersner , Majors Généraux , qui se rendirent devant Usirza avec trois brigades d'Infanteries , parce que le bruit s'étoit répandu que les Turcs paroisoient se disposer à donner du secours aux assiégés.

Le 26. le Comte Philippi lequel en conséquence des ordres du Comte de Seckendorf avoit fait marcher douze Bataillons , pour renforcer les Troupes du Blocus , alla au Camp afin d'en examiner la situation , et il ordonna qu'on commençât à établir les Batteries. Plusieurs

sieurs Espions ayant confirmé que les Ennemis persistoient dans la resolution de tâcher d'obliger les Imperiaux de lever le Siège, et qu'ils devoient le 29, passer la Riviere de la Drina, le Comte de Seckendorf fit avancer le 28, tous les Grenadiers de son Armée jusqu'à Possega, pour disputer aux Turcs le passage de la riviere. Le même jour il se rendit au Camp des assiégés, et le lendemain il reconnut les dehors d'Usitza et les differens chemins par lesquels le secours que les assiégés attendoient, pouvoit arriver.

On commença le 30 à tirer contre la Forteresse, et quelques pieces de Canon, qu'on avoit conduites la veille à 200 pas de la porte, firent tout l'effet qu'on pouvoit desirer. Le Comte de Seckendorf jugeant que le feu de son Artillerie avoit dû jeter l'épouvante parmi les assiégés, et esperant achever de les intimider, il fit préparer les échelles et les autres machines nécessaires pour donner l'assaut. Il donna ordre en même temps à huit Compagnies de Grenadiers de se tenir prêtes à commencer l'attaque. Le soir on lui amena cinq Rasciens qui s'étoient échappés de la Forteresse en descendant avec des cordes le long du rempart, et qui l'assurentent qu'il n'y avoit que 200. hommes de Garnison dans Usitza. Ils ajouterent que derriere la premiere porte de la Forteresse étoit une seconde porte de fer, barricadée avec un grand nombre de pierres, et leur raport engagea le Comte de Seckendorf à faire avancer vers la palissade une piece de Canon, afin de s'en servir en cas de besoin pour abattre la porte.

Le 1. Octobre à la pointe du jour, comme les assiégés, malgré les préparatifs auxquels on
 avoit

avoit travaille pour escalader la Forteresse , parurent vouloir continuer de se défendre, M. Mar-
chal Colonel , reçût ordre d'attaquer la porte
avec quatre Compagnies de Grenadiers , et le
Comte de Seckendorf fit marcher le Prince de
Waldeck avec quatre Bataillons , Tambour bat-
tant et Enseignes déployées , vers la palissade.
Le Comte de Konigseg fut posté avec quatre
Compagnies de Grenadiers auprès de la princi-
pale batterie. On distribua les Rasciens en diffé-
rens endroits , afin de pouvoir former en même
temps plusieurs attaques , et les Charpentiers
s'avancèrent pour enfoncer la porte à coups de
hache.

Toutes ces dispositions étant faites , les
Troupes monterent à l'assaut , et quoique les
Ennemis qui bordoient les remparts fissent un
feu continuel, les Charpentiers ayant à leur tête
un détachement du Régiment de Maximilien
Staremborg , commandé par un Lieutenant ,
abattirent la premiere porte. Les Turcs firent
rouler une si grande quantité de pierres du haut
des remparts , que les Charpentiers ne purent
arriver à la seconde porte, et qu'ils furent obligés
de se retirer.

Alors on résolut de se servir de la piece de
Canon qu'on avoit fait aprocher de la palissa-
de , mais les Ennemis apporterent tant d'obsta-
cles qu'on ne pût en faire aucun usage , et qu'il
fallut remettre au lendemain la continuation de
l'Attaque.

Toutes les Troupes étoient restées dans leurs
postes , et elles se tenoient prêtes à retourner le
jour suivant à l'Assaut , lorsqu'un Soldat de la
Garnison cria en Langue Rascienne aux Gardes
avancées des Assiégeans , que si les Impériaux
étoient

Loient dans la résolution de ne point donner de quartier aux Assiégés, ceux-ci se défendroient jusqu'à la dernière extrémité. Ce discours ayant été rapporté au Comte de Seckendorf, il envoya un Interprete Rascien pour assurer la Garnison qu'il étoit disposé à lui accorder une Capitulation honorable.

Au premier signal que fit cet Interprete, lorsqu'il arriva près de la porte de la Forteresse, il parut un Turc, qui après avoir écouté la proposition dont le Rascien étoit chargé, lui fit réponse que pourvu que les Assiégeans voulussent cesser les hostilités, les Assiégés discontinueroient les leurs, afin qu'on pût convenir des articles de la Capitulation.

Le Comte de Seckendorf fit partir aussitôt l'Interprete Imperial pour annoncer au Gouverneur d'Usitza qu'on suspendroit les actes d'hostilité, si en attendant que les articles de la Capitulation fussent réglés, il vouloit envoyer deux otages, ce qui fut exécuté le lendemain au matin.

On est convenu par la Capitulation que toutes les marques d'honneur qui avoient été accordées à la Garnison de Nissa, le seroient à celle d'Usitza en consideration de la défense qu'elle avoit faite; qu'ainsi il lui seroit permis de sortir de la Forteresse avec armes et bagages; que les Officiers et les Soldats pourroient emmener leurs femmes, leurs enfans et leurs esclaves, excepté ceux qui professoient la Religion Chrétienne; qu'on leur fourniroit le nombre de chariots et de chevaux nécessaires pour transporter leurs malades, leurs blessés et leurs effets; qu'immédiatement après que la Garnison seroit sortie d'Usitza, elle seroit conduite à Vicegrad sous

I une

une escorte de trente Cavaliers qui auroient soûlé que cette Garnison ne reçût aucun préjudice sur la route ; que de son côté elle seroit obligée de laisser un de ses principaux Officiers en ôtage pour sûreté du retour de l'escorte.

On a reçu avis que 18000. Hommes des Troupes Ottomanes avoient formé le Blocus de Nissa , et avoient coupé tous les canaux qui portent de l'eau dans la Ville ; que le Pacha qui est à la tête de ce Corps , ayant sommé le Gouverneur de se rendre , et lui ayant offert la même Capitulation que les Imperiaux avoient accordée à la Garnison Turque , lui avoit donné dix jours pour se déterminer sur le parti qu'il prendroit , et qu'il l'avoit menacé de ne faire aucun quartier aux Assiégés , si , après le temps prescrit, ils s'obstinoient à se défendre.

On a appris depuis que les Turcs avoient emporté d'assaut un Fort près d'Orsova , et qu'un Bataillon du Regiment de Wolfenbuttel , qui étoit en garnison dans ce Fort , avoit été passé au fil de l'épée.

Selon les derniers avis de l'Armée , le bruit y étoit répandu au départ du courier , que la Garnison de Nissa manquant d'eau depuis que les Turcs avoient coupé les canaux des environs , le General Doxat avoit été obligé de rendre la Place , et que le 22. Octobre il en étoit sorti , après avoir obtenu la même Capitulation qui avoit été accordée dernièrement aux Turcs par le Comte de Seckendorf.

Les frequentes courses que font dans la Servie Imperiale les Partis de l'Armée Ottomane , dont quelques uns se sont avancés jusqu'à deux lieux de Belgrade , ont jeté une telle épouvante parmi les Habitans de cette Province , que la plu-
part

part ont pris la fuite avec leurs principaux effets.

L'Empereur ayant envoyé ordre au Comte de Seckendorf de se rendre à Vienne, ce Feldt-Maréchal y arriva le 28. Octobre de l'Armée, dont il a remis le Commandement au Comte Philippi; peu d'instans après son arrivée, et dans le temps qu'il se disposoit à aller rendre ses respects à l'Empereur, un Chambelan de la Clef d'or lui annonça de la part de S. M. I. qu'Elle ne pouvoit lui donner audience. Le Conseil Aulique de Guerre envoya le lendemain à ce General un Memoire contenant plusieurs articles, sur chacun desquels l'Empereur lui ordonnoit de répondre positivement, et ses réponses n'ayant pas paru satisfaisantes, le Conseil lui fit sçavoir que S. M. I. vouloit qu'il gardât les arrêts dans sa maison.

Le 3. de ce mois vers sept heures du soir après un Conseil qui se tint en presence de l'Empereur, et dans lequel il fut résolu de s'assurer plus particulièrement de la personne du Comte de Seckendorf, le Major de Vienne, accompagné d'un Capitaine, d'un Sergent, de deux Caporaux et de douze Fusiliers, se rendit à l'Hôtel de ce Feldt-Maréchal, et ayant posté des Gardes aux portes, il lui déclara que l'intention de l'Empereur étoit que non-seulement il demeurât aux arrêts chez lui, mais encore qu'il fût gardé à vue dans sa chambre, et qu'il ne parlât à personne qu'en présence de l'Officier qui seroit chargé de le garder. Le Major avant que de se retirer, passa dans l'apartement de la Comtesse de Seckendorf, à laquelle il dit qu'elle pouvoit tenir compagnie au Comte son époux, si elle le souhaitoit, mais que l'Empereur ne lui accor-

I ij doit

doit cette liberté qu'à condition qu'elle ne sortiroit point de la chambre du Feldt-Maréchal. La Comtesse de Seckendorf alla aussitôt se renfermer avec son époux.

Outre l'Officier qui garde le Comte dans sa chambre, il y a toujours dans l'anti-chambre trois Soldats en faction, la bayonette au bout du fusil, et personne n'est introduit dans l'appartement à l'exception d'un Secrétaire et de deux domestiques, qui sont gardés chacun par deux Soldats.

Les principaux Commissaires que l'Empereur a nommés pour examiner l'affaire du Comte de Seckendorf, sont le Comte de Königseg, le Comte Palfi, le Comte Jorger, et le Comte Olivier de Wallis.

La nouvelle de la prise de Nissa par les Turcs a été confirmée, et on a appris que la Garnison en étoit sortie le 22. avec armes et bagages, mais qu'elle avoit été obligée de laisser dans la Place toutes les munitions de bouche et de guerre, et 16. piéces de Canon que les Imperiaux y avoient fait conduire. Cette Garnison, composée de quatre Bataillons, a été escortée jusqu'à Vipalanka par un détachement de 3000. Turcs, qui à leur retour ont pillé et brûlé tous les Villages par lesquels ils ont passé.

Le Ministre qui réside à Ratisbonne de la part de l'Electeur de Cologne comme Grand-Maître de l'Orde Teutonique, a protesté de la part de ce Prince contre l'élection du nouveau Duc de Curlande, et il a présenté à la Diette un Mémoire dans lequel l'Electeur de Cologne entreprend de prouver les droits de l'Ordre Teutonique sur les Duchés de Curlande et de Semi-gale, qu'il prétend devoir retourner à cet Ordre,

NOVEMBRE. 1737 2511
dré, puisque la Maison de Ketler est éteinte.

L'Electeur de Cologne prie l'Empereur et les Etats de l'Empire dans ce Memoire, de concerter les mesures qu'il est à propos de prendre, afin de procurer la réunion de ces deux Duchés à l'Empire. Il ajoute qu'il compte d'autant plus sur les soins de S. M. I. à cet égard, qu'elle s'est obligée par l'article dixième de la Capitulation qu'elle a signée à son Election, de réunir au Domaine de l'Empire tout ce qui en a été détaché, de faire une recherche exacte de tous les Fiefs qui en ont été alienés, et particulièrement d'accorder sa protection aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique et de celui de Saint Jean de Jerusalem, pour les faire rentrer dans les biens dont ils ont été injustement dépossédés.

ITALIE.

Les difficultés qui retardent l'accommodement de la Cour de Rome avec celle de Lisbonne n'ont pû encore être levées, et l'on doute que cet accommodement puisse être conclu tant que S. M. P. persistera à vouloir que la dignité de Cardinal soit toujours attachée à celle de Patriarche de Lisbonne.

Le 17. Octobre dernier, les Armes du Duc de Loraine, Grand Duc de Toscane furent placées sur la porte du Palais de Florence à *Camp de Marso*.

On a appris de Venise qu'un Vaisseau de 32. pieces de Canon et de 140. hommes d'équipage, que des Marchands de cette Ville avoient envoyé charger du bled sur la côte d'Albanie, y avoit été attaqué par un Bâtiment Turc de Dulcigno, qui ayant pris le Pavillon de Cor-

saire de Barbarie profita du temps que le Capitaine et les Officiers étoient à terre pour l'attaquer. Le Pilote et l'équipage, après s'être défendus le plus long-temps qu'il leur fut possible, étoient prêts de se rendre, lorsqu'ils furent secourus par le Capitaine du Golfe qui croise avec quelques Galeres dans la Mer Adriatique, et qui, attiré par le bruit du Canon, délivra le Bâtiment Venitien et coula à fond celui de Dulcigno, dont la plus grande partie de l'équipage fut noyée.

Comme il pouroit arriver que dans d'autres occasions les Vaisseaux n'auroient pas le bonheur d'être secourus aussi à propos par le Capitaine du Golfe, le Sénat a résolu d'augmenter le nombre des Vaisseaux destinés à empêcher que la navigation des Venitiens ne soit troublée dans la Mer Adriatique.

Tous les préparatifs, auxquels l'Electrice Palatine Doüairiere faisoit travailler dans l'Eglise Collegiale de Saint Laurent de Florence étant achevés, on y celebra au commencement de ce mois pour le repos de l'ame du feu Grand Duc un Service solennel, après lequel l'Archevêque de Pise, qui y officia Pontificalement, fit les Absoutes, étant assisté dans cette cérémonie par les Evêques de Pistoye, de Saint Minien, de Fiezoie et d'Arezzo. L'Eglise rendue de noir jusqu'à la voute, étoit éclairée avec beaucoup de magnificence, et on avoit élevé dans la Nef un Catafalque représentant un Temple dans le goût des anciens Romains. Quatre Statuës qui soutenoient une Urne, et par lesquels on avoit voulu désigner les Villes de Florence, de Sienne, de Pise et de Pistoye étoient placées au milieu du Temple.

On compte que le nouveau Grand Duc n'en continuera.

retiendra que 5000. hommes de Troupes, qui seront repartis en trois Regimens, dont deux seront composés d'Allemands, et un de Soldats levés en Toscane.

Les Lettres de Modene marquent qu'en consequence des dispositions contenues dans un papier catheté que le Duc de Modene avant son départ d'Italie avoit déposé entre les mains du Comte Bellencini, la Princesse Benedictine Ernestine d'Est a pris la Régence des Etats de Modene aussi-tôt après la mort du feu Duc, et que le Conseil de Régence est composé du Marquis Rangoni, du Comte Bellencini, et de M. Jacobacci.

Les Lettres de Malthe du 20. du mois dernier portent qu'un Pinque Barbaresque de 70. hommes d'équipage étant sorti dernièrement du Port de Tunis pour aller en course, et le Conseil de la Religion ayant reçu avis du départ de ce Bâtiment, le Grand-Maître a fait armer avec une extrême diligence deux Galeres dont il a donné le commandement au Chevalier Delci, neveu de l'Archevêq. d'Rhodes, Nonce du Pape auprès du Roi de France. Ce Chevalier, le lendemain du jour qu'il partit pour donner la chasse à ce Pinque, le rencontra et s'en empara. Il y avoit sur ce Bâtiment douze Pierriers et onze Canons dont neuf étoient montés sur leurs affûts. On n'y a trouvé que 45. Turcs et quatre Esclaves Chrétiens, parce que le Capitaine qui est un Renegat Provençal, avoit fait embarquer quelques jours auparavant le reste de son équipage dans son Caique pour aller enlever un Bâtiment à la côte. Comme ce Caique a dû essuyer une violente tempête, on soupçonne qu'il est allé échoûer à la côte de Sicile.

Les Esclaves Chrétiens, qu'on a remis en liberté, sont un Provençal, un Calabrois, un Sicilien, et un Venitien.

Le Chevalier Delci, en se rendant maître du Pinque Barbaresque, a repris un petit Bâtiment Sicilien, dont ce Pinque s'étoit emparé, et qui étoit chargé de cent salmes de bled destinées pour la Garnison de Messine, et ce Bâtiment avec sa charge a été rendu au Capitaine qui s'étoit sauvé avec son équipage pour ne pas tomber entre les mains des Corsaires. Dans le combat, il n'y a eu qu'un Matelot blessé légèrement du côté des Maltois, et de celui des Turcs il y a eu un homme de tué et trois de blessés.

Les Lettres de Genève du 29. du mois dernier marquent que le Comte de Lautrec, nommé par le Roy de France pour travailler de concert avec les Députés des Cantons de Zurich et de Berne à rétablir la tranquillité dans cette Ville, y arriva le 18. Il fut reçu à quelque distance de la Ville par quatre des principaux Magistrats que le petit et le grand Conseil avoient envoyés au-devant de lui, et à son entrée il fut salué de quarante coups de Canon.

Malgré les instances faites par M. de la Closure, Resident de S. M. T. C. et par les Députés des Cantons de Zurich et de Berne pour que la garde de la Ville fût remise à la Garnison avant l'arrivée du Comte de Lautrec, les Habitans n'ont point voulu jusqu'à présent y consentir.

M. de la Closure a fait imprimer le Memoire qu'il fit distribuer le 24. Septembre à l'occasion du délai que quelques Compagnies Bourgeoises apportent à accepter la médiation du Roy de France. Ce Memoire porte que S. M. T. C. étant sensible aux divisions qui affligent cette Ville,

Ville, et ayant vû avec plaisir que les Cantons de Zurich et de Berne y prenoient part, et avoient envoyé des Deputés pour concilier les interêts des differens Corps de la Republique, elle vouloit bien employer sa médiation à ce même effet ; qu'il étoit naturel de penser que tous les Chefs des Compagnies Bourgeoises se seroient fait un devoir capital d'annoncer une nouvelle si interessante à tous leurs Concitoyens, et qu'ils auroient cherché par-là à réparer la faute qu'ils avoient faite de ne pas assembler ces Compagnies, aussitôt après qu'ils avoient eu communication de la Lettre écrite le 4. par M. Amelot, que cependant quelques-uns des Chefs, au lieu de profiter des Conseils salutaires qu'ils avoient reçu, n'avoient travaillé qu'à persuader au Peuple qu'il seroit dangereux pour la République, que le Roy et les Cantons de Zurich et de Berne, prissent connoissance des differends des Habitans avec les Magistrats et intervinsent pour les faire cesser ; qu'il n'étoit donc pas surprenant que quelques Habitans persistassent encore à former des soupçons également funestes et pour eux en particulier, et pour l'Etat en general, et que par-là les auteurs des troubles étoient parvenus à leurs fins, qui étoient sans doute d'entretenir une continuelle agitation dans la Ville.

M. de la Closure ajoutoit dans ce Mémoire, que son devoir l'obligeroit de donner part de toutes ces menées au Roy son Maître, mais qu'il ne s'y détermineroit qu'avec d'autant plus de peine, que S. M. T. C. pouvoit changer ses sentimens de bienveillance pour la Ville de Genève en des sentimens moins favorables, si elle aprenoit que tous les Habitans n'avoient

By Bæ

pas une égale confiance dans ses offres généreuses ; qu'ainsi il exhortoit ceux qui n'avoient pas encore accepté la médiation du Roy de France , à faire les plus sérieuses réflexions sur leurs refus , et à s'assembler incessamment pour délibérer sur l'offre que S. M. T. C. avoit daigné faire à la République , d'employer conjointement avec les Cantons de Zurich et de Berne ses bons offices , pour pacifier les différends qui se sont élevés entre les Magistrats et la Bourgeoisie ; que les intentions de S. M. T. C. sont véritablement dignes d'elle , et conformes à sa grandeur d'ame , à son équité naturelle , et à l'impartialité qu'elle garde dans toutes ses démarches ; qu'elle ne se propose d'autre but que de maintenir cet Etat dans son ancienne Constitution , de conserver aux différens Ordres du Gouvernement leurs droits respectifs , de protéger la liberté du Peuple , et d'assurer l'indépendance de la République.

Il représentoit en même temps aux Chefs des Compagnies Bourgeoises , que s'ils ne s'étoient faits nommer les Guides de leurs Concitoyens que pour procurer leur bien et leur avantage , et non pour servir les passions et les préjugés , ils ne devoient pas négliger de les guérir de leurs inquiétudes peu fondées , et de leur faire sentir de quel danger il pouvoit être pour eux de ne pas profiter avec empressement des bontés si marquées du Roy de France , et il déclaroit qu'il ne leur donnoit que deux jours pour lui rendre une réponse précise et positive.

M. Galatin , Syndic , qui étoit allé à la tête des Magistrats , que le petit et le grand Conseil envoyèrent au devant du Comte de Lautrec , le complimenta à son arrivée , sur le territoire dépendant.

dépendant de Genève, et l'assura que la résolution que S. M. T. C. avoit prise d'employer sa médiation pour faire cesser les troubles, inspiroit aux Magistrats et aux Habitans la plus vive reconnoissance. Il ajoûta que la Ville regardoit comme un nouvel avantage le choix que le Roy de France avoit fait du Comte de Lautrec pour l'employer dans cette médiation. Le Comte de Lautrec répondit que jamais les Ordres du Roy son Maître ne lui avoient fait plus de plaisir que dans cette occasion, et que s'il avoit le bonheur de les exécuter avec succès, sa satisfaction seroit aussi grande que sa commission lui étoit glorieuse.

M. Galatin et les trois autres Députés des Magistrats étoient accompagnés, de tous les jeunes gens les plus distingués de Genève, lesquels étoient à Cheval. Cinq Compagnies Bourgeoises étoient en Bataille sur le chemin qui conduit à la Porte par laquelle le Comte de Lautrec arriva, et ce Comte à son entrée dans la Ville trouva le reste de la Bourgeoisie sous les armes, qui formoit une double haye depuis la Porte jusqu'à la Maison de M. de la Closure où il descendit. Il y fût complimenté par les Magistrats, par les Députés de la Bourgeoisie, et de la part des Députés des Cantons de Zurich et de Berne par leurs Secrétaires, qui lui annoncèrent que ces Députés se dispoient à aller eux-mêmes le soir le féliciter sur son heureuse arrivée.

Le Comte de Lautrec s'étant rendu l'après midi à la maison qui lui avoit été préparée, les Bourgeois firent poser une garde à sa porte, et le soir il reçût la visite des Députés des Cantons de Zurich et de Berne auxquels il promit d'agir de concert

Evi, avec

avec eux pour rétablir la tranquillité publique par la médiation du Roy T. C. et des deux Cantons.

Le 21, le Comte de Lautrec eût avec ces Deputés une premiere conference sur les moyens de terminer les differends des Magistrats avec les Habitans. Les 34 Deputés des dix-sept Compagnies Bourgeoises allerent le même jour chés lui pour l'assurer que loin de chercher à perpetuer les troubles de l'Etat, ils desiroient sincerement d'en voir la fin ; que ce n'étoit point par un esprit de révolte, mais sur de très forts griefs, qu'ils avoient pris les armes ; qu'ils étoient prêts à les quitter, dès qu'on leur accorderoit la justice qu'ils demandoient ; qu'ils l'instruiraient des sujets qu'ils avoient de se plaindre ; qu'ils exposeroient leurs raisons dans un Mémoire, et qu'ils esperoient qu'après qu'il en seroit informé, il voudroit bien s'employer à remédier aux abus dont ils se plaignoient.

Il fit réponse que s'ils étoient aussi sincerement disposés à l'union qu'ils le disoient, la meilleure preuve qu'ils pouvoient en donner étoit de quitter les armes, et de faire connoître par cette premiere démarche leur respect pour la Médiation du Roy de France, et la reconnoissance que leur inspiroit la bonté que S. M. T. C. avoit de vouloir prendre interest aux affaires de la République. Ces Deputés lui ont promis que la Bourgeoisie quitteroit les armes, et l'on comptoit qu'elle seroit relevée le 22 Novembre, dans tous les postes qu'elle a occupés depuis le 21 du mois d'Août dernier, par les soldats de la garnison qui recommenceront à monter la garde comme à l'ordinaire.

Quelques jours avant l'arrivée du Comte de Lautrec, M. de la Closure, pour engager la
Bour

Bourgeoisie à remettre à la Garnison la garde de la Ville , avoit envoyé au Petit Conseil un Memoire , qui portoit que celui qu'il avoit fait distribuer le 24. Septembre dernier , ayant déterminé les deux Conseils à délibérer une seconde fois sur l'offre que le Roi T. C. avoit faite de sa Médiation , il s'étoit aperçû avec plaisir , que lorsque les Conseils étoient libres dans leurs Délibérations , et qu'ils n'étoient point intimidés par les émotions populaires , ils sentoient ce qui est véritablement du bien de la Republique , et le saisissoient avec empressement ; qu'il avoit rendu compte au Roi son Maître des dispositions des Magistrats et des Habitans , et qu'il avoit lieu de penser que la satisfaction de S. M. T. C. auroit été complète , si la Bourgeoisie avoit marqué son entière confiance dans une Médiation si avantageuse pour la sûreté de l'Etat , et pour celle des Particuliers , en remettant le soin de la Garde de la Ville au Conseil , et en faisant cesser la Garde Bourgeoise , qui apportoit un obstacle invincible au retour de la confiance reciproque ; que c'étoit un préalable indispensablement nécessaire , et sans lequel on ne pouvoit absolument attendre les effets de la Médiation ; que la Bourgeoisie persistant dans son illusion sur les avantages de la Republique et sur les siens propres , il auroit été naturel que les Conseils se fussent portés d'eux-mêmes à faire cesser la Garde Bourgeoise ; et qu'après avoir représenté aux Citoyens et aux Habitans ce que ceux-ci auroient dû se dire à eux-mêmes , s'ils avoient fait de solides et de judicieuses réflexions , ils auroient pu ordonner aux Officiers de la Bourgeoisie , de ne plus faire monter cette Garde , puisqu'ils

puisqu'ils y étoient autorisés par le concours de tous les Ordres de la République dans l'acceptation de la Médiation ; que les deux Conseils auroient rempli à cet égard les desirs du Roi de France , et ceux des Cantons de Zurich et de Berne , et que par là ils auroient dispensé M. de la Closure et les Députés de ces Cantons d'intervenir dans cette affaire ; qu'ils devoient avoir compris par les ordres qu'il avoit reçus du Roi de France , que les intentions de S. M. T. C. étoient qu'il regnât dans cette Ville une telle liberté et une telle sûreté, que les Magistrats et les Citoyens qui s'étoient absentés pussent y revenir sans crainte, afin que les Conseils fussent complets ; qu'ainsi il comptoit que la Garde Bourgeoise prendroit fin incessamment , et que conformément au bon ordre elle seroit relevée par la Garnison ; qu'il n'y avoit pas d'apparence que personne entreprît de s'y opposer , et que M. Amelot ayant assés fait connoître par sa Lettre du 15. du mois de Septembre , que le Roi prenoit sous sa protection tous les Habitans , de quelque Ordre qu'ils fussent , ils ne devoient plus avoir aucun sujet d'inquiétude ; que lorsque toutes choses seroient dans l'ordre convenable , la Ville recevrait de nouvelles marques de la bonté du Roy de France dans tout ce que lui exposeroit le Comte de Lautrec , qui avoit été nommé par Sa M. T. C. pour consommer avec les Députés des Cantons de Zurich et de Berne le grand Ouvrage du rétablissement du bon ordre et de la justice.

Le 23. Octobre les 17. Compagnies Bourgeoises de Genève s'étant assemblées , leurs Députés leur firent le rapport de ce qui s'étoit passé chez le Comte de Lautrec lorsqu'ils étoient al-

lés

les chés lui de la part de ces Compagnies, et ils dirent qu'il ne leur paroissoit pas qu'on pût se dispenser de faire ce qui avoit été demandé au nom du Roy Très-Chrétien et des Cantons de Zurich et de Berne, et de quitter les Armes.

Les Compagnies, après avoir entendu le rapport de leurs Députés, résolurent d'une voix unanime de se conformer à la volonté du Roy de France, et le même jour leurs Détachemens qui faisoient la garde aux Portes et en divers endroits de cette Ville, furent relevés dans leurs postes par les Soldats de la Garnison. Avant que les Compagnies Bourgeoises se séparassent, quatre des Chefs de ces Compagnies demanderent la permission de se démettre de leurs Emplois, et elle leur fut accordée.

Quelques-uns des Habitans, dont ces Compagnies sont composées, proposerent de demander que leurs Députés eussent séance au Grand-Conseil, mais cette proposition fut rejetée, et il fut décidé qu'ils se présenteroient seulement à ce Conseil pour se faire reconnoître.

Depuis que les Bourgeois ont quitté les Armes, toutes les Personnes qui s'étoient retirées à l'occasion des troubles, sont retournées à Genève.

M. le Comte de Lutrec, Ministre Plénipotentiaire du Roy vers la République de Genève, s'étant rendu le 2. de Novembre au Conseil, y prononça le Discours suivant.

MESSIEURS,

*Dans le déplorable état où votre République étoit réduite, remplie de factions, de troubles et de dissensions, affligée par la division de ses Membres, le Roy mon Maître ne pouvoit vous donner une plus grande marque de son affection, qu'en vous hono-
rant*

honorant de sa Médiation, c'est dans cette vue, Mrs, qu'il m'a envoyé auprès de vous. Muni de ses pouvoirs, pour, de concert avec Mrs les Représentans des loüables Cantons de Zurich et de Berne, vos Alliés, vous procurer par les moyens les plus efficaces, dépouillé de toute prévention et partialité, une Paix sûre et durable, si nécessaire à la conservation de votre Etat. En effet, Mrs, pouvoit-on imaginer que les animosités particulieres et les jalousies secrettes, dont l'excès de l'ambition semble avoir été le premier principe, eussent pû entraîner votre République dans les horreurs d'une guerre civile, après avoir éprouvé pendant l'espace de deux siècles la douceur d'un Gouvernement paisible et tranquille. Il étoit temps, Mrs, que S. M. vous donnât des témoignages éclatans de son extrême bonté; votre Ville étoit sur le panchant de sa ruine. Vous aviez tourné le glaive contre vous-mêmes en déchirant vos propres entrailles, et tout sembloit conspirer votre perte; quelle reconnoissance ne lui devez-vous pas, Mrs? Toujours attentive aux besoins de ses Alliés, elle a compati à vos maux, et s'est empressée à prévenir vos malheurs; il ne falloit moins que sa Royale protection pour faire ouvrir les portes de la Justice; le jour le plus brillant va succéder à la nuit la plus ténébreuse. Heureux si dans la commission dont le Roy mon Maître m'a honoré, uniquement occupé des avantages de votre République, à l'aide des Conseils de Mrs les Représentans des loüables Cantons de Zurich et de Berne, mes illustres Collegues, je puis rétablir parmi vos Citoyens l'union et le bon ordre dont ils jouissoient précédemment! Je ne doute pas, Mrs, qu'animés comme vous devez l'être, d'un zèle ardent pour le bien de votre Patrie, vous ne concouriez avec cordialité, par une réconciliation generale, au bonheur

NOVEMBRE. 1737 2522

heur d'une Paix stable et solide , qui puisse rendre à votre Ville , autrefois si florissante , sa première splendeur. Je n'ai point oublié , Mrs , la magnifique réception que vous m'avez faite et les honneurs singuliers qui m'ont été rendus en arrivant dans cette Ville ; dont j'ai informé exactement le Roy mon Maître. En mon particulier , Mrs , je n'ai point d'expression assés forte pour vous témoigner combien je suis sensible à tant de marques de distinction , ma reconnoissance ne pouvant trouver de comparaison que dans mon parfait et sincere attachement pour votre République.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

ON apprend de Lisbonne , que la nommée Elizabeth de Saint François , native de cette Ville , mourut le 4. Octobre dernier à Santarem , âgée de 112. ans.

Gundoacre Poppo , Comte de Dietrichstein , Baron de Hollembourg , de Finckenstein , de Dahlsbergh , et de Landscron , mourut à Prague le 8. Il étoit Grand-Prieur de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem , dans le Royaume de Bohême , dans l'Archiduché d'Autriche et dans les Provinces de Moravie , de Silesie , de Carinthie , de Stirie et du Tirol ; Commandeur des Commanderies du petit Oëls , de Furstenfeldt et de Melling , dans le même Ordre ; Conseiller Privé de l'Empereur ; Gouverneur et Grand-Veneur Hereditaire du Royaume de Bohême , et Grand Echanson Hereditaire de Carinthie.

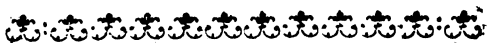
Le

2524 MERCURE DE FRANCE

Le 26. *Renaud d'Est*, Duc de Modene et de Reggio, Prince de Cârpi et de Correggio, de la Mirandole et de Concordia, Seigneur de Frignano, de Garfagnana, de Corraggio, &c. Prince du S. Empire Romain, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, mourut à Modene, âgé de 82. ans 6. mois et un jour, étant né le 25. Avril 1655. Il étoit fils de François d'Est, Duc de Modene, &c. mort le 13. Octobre 1658. à l'âge de 48. ans, et de Lucrece Barberin, sa troisième femme, morte le 24. Août 1695. à l'âge de 67. ans, laquelle étoit fille de Thadée Barberin, Préfet de Rome, et d'Anne Colonne, Princesse de Palestrine. Il avoit été destiné à l'Etat Ecclesiastique, et il fut créé Cardinal Diacre par Innocent XI. Pape, le 2. Septembre 1686. mais ayant succédé aux Etats de Modene par la mort sans enfans du Duc François I. son neveu, arrivée le 7. Septembre 1694. il remit son Chapeau dans un Consistoire tenu le 29. Mars 1695. et se maria le 11. Fevrier 1696. avec Charlotte Felicité de Brunswick-Lunebourg, morte le 29. Septembre 1710. dans la 40. année de son âge. Elle étoit sœur aînée de l'Imperatrice Douairière Guillemine Amelie, et fille de Jean-Frederic, Duc de Brunswick-Lunebourg-Hannover, mort à Augsbourg, le 18. Décembre 1679. et de Benedictine Henriette-Philippe de Baviere, née Comtesse Palatine du Rhin, morte à Asnieres, près de Paris le 12. Août 1730. Le Duc de Modene a eû d'elle Benedictine Ernestine d'Est, née le 18. Août 1697. fille; François-Marie d'Est, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, né le 2. Juillet 1698. à présent Duc de Modene et de Reggio, par la mort de son pere, et marié le 21. Juin 1720. avec Charlotte Aglaé d'Orleans, Demoiselle

NOVEMBRE. 1737. 252

Démobiselle de Valois, née le 22. Octobre 1700. de laquelle il a des enfans. Il vient de faire la campagne en Hongrie en qualité de Volontaire dans l'Armée de l'Empereur contre les Turcs, et s'y est extrêmement distingué ; Amelie-Josephe d'Est, née le 28. Juillet 1699. non mariée ; Clement-Jean-Frederic Ernest d'Est, né le premier Septembre 1700. Colonel d'un Regiment de Cuirassiers au service de l'Empereur, et mort à Vienne le 12. Avril 1727 et Henriette Marie d'Est, née le 27. May 1702. et mariée le 5. Février 1728. avec Antoine Farnese, dernier de sa Maison, Duc de Parme et de Plaisance, dont elle est demeurée veuve sans enfans le 20. Janvier 1731.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 15. Octobre, les Peres de S. Lazare celebrent dans leur Eglise avec beaucoup de solennité, la Fête de la Canonisation de S. Vincent de Paul, leur Fondateur. L'Archevêque de Paris officia pontificalement le premier jour de l'Octave, et l'Abbé Desjardins, Docteur de Sorbonne et Prédicateur du Roy, prononça le Panegyrique du Saint. Differens Prélats y ont officié aussi les autres jours de l'Octave, et differens Prédicateurs ont prononcé le même Panegyrique. Le 22. la clôture de cette Solemnité fut faite par le Cardinal de Polignac, qui officia pontificalement, et le Panegyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé Cheret, Docteur de Sorbonne et Chanoine de l'Eglise de Chartres.

Le

2526 MERCURE DE FRANCE

Le 31. veille de la Fête de tous les Saints, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, les premières Vêpres qui furent chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Langres officia.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, Leurs Majestés assistèrent à la grande Messe célébrée pontificalement par le même Prélat, et chantée par la Musique. Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après midi, le Roy et la Reine assistèrent au Sermon du Père la Neuville, de la Compagnie de Jésus, ensuite aux secondes Vêpres chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Langres officia. Leurs Majestés assistèrent aussi aux Vêpres des Morts.

Le Roy partit le 6. de ce mois après midi de Fontainebleau pour aller voir M. le Comte de Toulouse, et étant arrivé le soir à Versailles, le lendemain S. M. retourna à Rambouillet voir ce Prince, et elle retourna à Fontainebleau le 8.

Le premier Novembre, Fête de la Toussaint, le Concert Spirituel du Château des Tuilleries, commença par le *De profundis*, Motet à grand Chœur de M. Cordolet, qui fut suivi du *Cantate*, Motet de M. Cheron, après lequel on exécuta plusieurs Pièces de Symphonies. Elles furent suivies d'un ancien Motet *Diligam te*, de feu M. Gilles, excellent Compositeur pour la Musique d'Eglise.

Le 11. Fête de S. Martin, on donna le premier Bal public qu'on donne tous les ans à pareil jour sur le Théâtre de l'Opera, et qu'on continué.

NOVEMBRE. 1737 2527

Continuë pendant differens jours jusqu'à l'*Avant*.
On les reprend ordinairement à la Fête des Rois
jusqu'au Carême.

Le 12. l'ouverture du Parlement se fit avec les
ceremonies accoutumées, par une Messe solem-
nelle celebrée pontificalement par l'Evêque
Comte de Châlons, Pair de France. M. le Pelletier
Premier Président, et les Chambres, y assisterent

Le 5 Novembre, les Comédiens François re-
presenterent à Fontainebleau la Tragédie de la
Mort de Pampée, la Dlle du Mesnil, joua le
rôle de *Cornelie* avec beaucoup d'applaudissement
cette Piece fut suivie de celle de l'*Avare amou-
reux*.

Le 7. La *réconciliation Normande* et les *trois
freres Rivaux*.

Le 8. *Dom Iaphet d'Armenie*, avec des agrè-
mens dans les entractes, dans lesquels la Dlle
Sidonie troisième fille du Sr. Thomassin, dansa
quelques entrées avec le Sr. de la Lauze. Mon-
seigneur le Dauphin honora de sa présence
cette Piece qui le divertit fort, surtout la cour-
se de Taureaux et la Cavalcade de la fin.

Le 12, le *Misanthrope* et le *Florentin*

Le 14. la Tragédie d'*Alzire* et la *Serenade*.

Le 9 Novembre, les Comédiens Italiens
jouerent pour la dernière fois à Fontainebleau la
Comédie de l'*Italien marié à Paris* avec des di-
vertissemens, qui fut suivie d'*Arlequin Hulla*.

Le 2, et le 7 Octobre, Il y eût Concert
chés la Reine à Fontainebleau. M. de Blamont
Sur-Intendant de la Musique du Roy fit chan-
ter les quatre derniers Actes de l'Opera de
Phaeton. Les

2528 MERCURE DE FRANCE

Les 9 , 14 et 16 du même mois , on concerta le Ballet Heroique des *Fêtes Grecques et Romaines* de la Composition de M. de B'amont; les principaux sujets de la Musique du Roy et de la Reine remplirent les premiers rôles.

Les 21 , 23 , et 30. on donna l'Opera de *Persée* , dont l'exécution répondit parfaitement à la beauté de la Musique et des Vers.

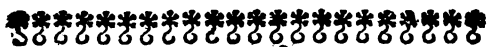
Le 4 , et le 6 Novembre , la Reine entendit en concert , l'Opera d'*Amadis de Gaule* , dont les principaux rôles furent remplis , et très bien exécutés par les Dlls Godeneche , Mathieu , et d'Aigremont , et par les Sieurs d'Angerville , Godeneche et Jeliote.

Le 25 , et les jours suivans , la Cour étant de retour à Versailles , S. M. entendit la Tragédie d'*Iphigénie en Tauride* , dont les principaux rôles furent remplis par les Dlls Antier et Lennet , et par les Sieurs Godeneche , du Bourg et Chassé.

Le Marquis de Mitepoix que le Roy a nommé il y a quelque temps son Ambassadeur auprès de l'Empereur , a pris congé de S. M. et il doit partir au commencement du mois prochain pour se rendre à Vienne.

Le Roy arriva de Fontainebleau au Château de Versailles le 22. de ce mois , la Reine y étoit arrivée le 20. et Monseigneur le Dauphin le 18.

MORTS



MORTS, NAISSANCES,
et Mariage.

LE... Octobre, mourut..... de Li-
moges, Marquis de S. Saens, Gentilhom-
me de Normandie, Maréchal des Camps et Ar-
mées du Roy de la promotion du 1. Août 1734.
Il avoit été long-temps Lieutenant-Colonel
du Régiment Colonel Général de la Cavalerie,
il eût en 1708. un Brevet de Mestre de Camp ;
et il fut fait Brigadier le premier Février 1719.

Le 13 Nicolas *Boucher*, Conseiller Secretaire
du Roy, Maison-Couronne de France et de ses
Finances, reçu en cette Charge en 1708. et
Conseiller Honoraire au Châtelet de Paris, où
il avoit été reçu en 1691. mourut âgé de soi-
xante et dix-sept ans. Il étoit frere de Louis-Paul
Boucher, aussi Secretaire du Roy, dont on a
rapporté la mort dans le Mercure du Mois de
Septembre 1736. p. 1152. celui qui vient de
mourir avoit épousé une fille de feu Denis
Thierry, celebre Imprimeur, et Marchand
Libraire à Paris.

Le 14. Arnoul *Boucher d'Orçay*, Abbé Com-
mandataire de l'Abbaye de Beaulieu-lès-Mans,
qui lui avoit été donnée le premier Novembre
1706. mourut à Châtillon en Nivernois, dans
la 59 année de son âge, étant né le 3. Juillet
1679. Il étoit second fils de feu Charles Bou-
cher, Seigneur d'Orçay, Conseiller d'Etat or-
dinaire et Honoraire au Parlement, et Ancien
Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, mort le

le 5 Juin 1714. et de feuë Catherine Pinon sa premiere femme , morte le 17 Septembre 1690.

Le 17. Nicolas-Louis *de Bailleul*, Seigneur Marquis de Château-Gontier, du Tillay, Soisy, Estiollles , &c. ci-devant Président du Parlement de Paris , mourut d'hidropysie après une longue maladie à Paris , dans la 54 année de son âge , étant né le 23 Juillet 1684. il n'avoit point été marié. Il étoit fils unique de Nicolas Louis de Bailleul, Marquis de Château-Gontier , Seigneur de Vattetot , Soisy , Estiollles , &c. second Président du Parlement de Paris , mort le 17 Avril 1714. âgé de 65. ans, et de Louise Girard du Tillay , sa premiere femme , morte le 17 Septembre 1688. à l'âge de 28. ans , laquelle étoit fille unique de Louis Girard de la Cour des Bois, Marquis du Tillay, mort Doyen des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel , le 14. Avril 1718. âgé de 95. ans. Le Marquis de Château-Gontier , qui vient de mourir , avoit d'abord été reçu Conseiller au Parlement de Paris , le 13 Août 1704. et ensuite Président au lieu et place de feu son pere le 18. Juin 1714. Il se démit de cette Charge au mois de Novembre 1718.

Le même jour Thomas *Leschassier* , Conseiller au Grand Conseil , où il avoit été reçu le 7 May 1701. mourut à Paris , âgé de 64 ans 10. mois. Il étoit fils de Robert Leschassier , Seigneur de Maricourt , mort Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris le 28. Juin 1723. à l'âge de 87. ans , et d'Anne Brayer , sa seconde femme , morte le 23 Juillet 1687. âgée de 45. ans.

Le 18. François *Catrou* , Jesuite , qui s'étoit fait

NOVEMBRE. 1737. 2531

Fait connoître par plusieurs Ouvrages d'Histoire et de Littérature , mourut à Paris au Collège de sa Société , dans la 78 année de son âge , étant né à Paris , le 12 Décembre 1659. il étoit fils de Mathurin Catrou , Conseiller Secrétaire du Roy , Maison Couronne de France et de ses Finances , et de Marthe de Lubert.

Le même jour D. Jeanne *Garnier de la Courmeaud* , née Dlle , veuve depuis le 12 Avril 1731. de Louis Teissier , Ancien Fermier Général des Fermes du Roi , mourut à Paris , âgée de 79. ans , laissant pour unique héritière de ses biens , qui sont considérables , la Dame Randon , sa Nièce , femme d'Elie Randon , Secrétaire du Roy , et Intéressé dans les Fermes de S. M. neveu du feu Sr. Teissier , son mari.

Le même jour Sœur Catherine Elizabeth la *Cosquino* , Abbessse de l'Abbaye Royale de Long-Champ , de l'Ordre de Sainte Claire , Diocèse de Paris , mourut dans ce Monastère , âgée de 84. ans. Elle étoit fille de feu Louis le Cosquino , Ecuyer , Seigneur de Fulvy , et en partie de Méreüil , Garde Général des Meubles de la Couronne , et de feue Catherine de Lestocq ; es nièce de feu Magdelaine le Cosquino Ayeule paternelle de Philbert-Orry , Ministre et Conseiller d'Etat , Contrôleur Général des Finances &c.

Le 22. Ponce *Coché* l'un des quatre premiers Valets de Chambre du feu Duc d'Orleans , Régent en France , Concierge du Palais Royal à Paris , et ci-devant Hérault d'Armes de l'Ordre Militaire de S. Louis , mourut subitement à Paris , âgé de 74. ans.

Le 25 Juillet est née Louise Felicité , fille de
K Louis

Louis Denis Talon, Seigneur Marquis du Boulay-le-Tremblay, Président du Parlement de Paris, et de D. François Magdelaine Chauvelin, son épouse, mariés le 6 Avril 1724.

Le 13 Août. naquit François Marie, fils premier né de Victor François Comte de Broglio Colonel du Régiment de Luxembourg, par Commission du 19 Septembre 1734. (fils aîné du Maréchal de Broglio) et de D. Marie Anne du Bois de Villers, son épouse, mariés l'année dernière.

Le 11. Septembre, le Fils du Duc de Châtillon, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, fut tenu sur les Fonts de Baptême par ce Prince, et par Madame, et il fut nommé *Louis Gaucher*. Cette Cérémonie fût faite dans la Chapelle du Château, en présence du Curé de la Paroisse, par l'Abbé de la Farre d'Alais, Aumônier du Roy en quartier. La Reine assista à la Cérémonie dans la Tribune.

Le Roy avoit fixé au Lundy 28. Octobre la Cérémonie des Fiançailles de Mlle de Rohan avec M. le Marquis de Crèvecœur, Fils de M. le Prince de Masseran Grand d'Espagne. La jeune Princesse se rendit à Fontainebleau avec Mad. sa Mere le Vendredy 25, le Samedi elle fut présentée au Roy, et ensuite à la Reine, & à Monsieur le Dauphin. Mad. la Princesse de Rohan sa Belle-Grand-Mere, Mad. la Princesse de Guimenée sa Mere, Mad. la Princesse de Montauban et Mad. la Princesse de Leon la conduisirent. Le Roy les reçut dans son Cabinet. Après avoir salué la Demoiselle présentée, il s'assit dans son fauteuil, et ordonna des tabourets pour Elle et pour les Dames qui la presentoient. Les Céré-

monies ordinaires se pratiquerent aussi chès la Reine , chès Monseigneur le Dauphin , et chès les Princesses.

Le Dimanche, les Dames continuerent à remplir des devoirs , et le soir Mdes de Rohan , de Guimenée , de Montauban et de Leon , et les Dlls de Rohan et de Montauban allerent faire leur Cour, et assisterent au souper de leurs Majestés.

Le Lundy, le Roy indiqua la Cérémonie pour les six heures du soir , les Princes du Sang et tous les Seigneurs de la Cour titrés et non titrés se trouverent dans le Cabinet du Roy, Lieu destiné à ces sortes de Cérémonies. Les Princesses et les Dames étoient chès la Reine , où les Fiancés se rendirent , accompagnés de Mdes les Princesses de Rohan de Guimenée , de Montauban , et des plus proches Parens et Parentes de la Fiancée.

M. le Duc de Rochechoüart alla avertir la Reine , que le Roy l'attendoit ; Sa Majesté se mit en marche , suivie des Princesses du Sang ; Mlle de Rohan venoit ensuite , ayant à sa gauche M. le Prince de Montauban , chargé de la Procuration de M. le Marquis de Crevecoeur pour les Fiançailles et le Mariage. Elle avoit un habit d'Etoffe noir et or , chamarré de Diamants , et une Mante de Rezeau d'or ; M. le Prince de Montauban avoit aussi un habit d'Etoffe noir et or , et un Manteau de Rezeau d'or. Mlle de Montauban en habit de Cour , portoit le Mante de Mlle sa Cousine. La Fiancée étoit suivie par Mesd. les Princesses de Rohan de Guimenée , de Montauban , et ses proches Parens et Parentes.

Les Princes et Seigneurs se rangerent à la

K ij suite

suite du Roy, qui étoit à la droite ; les Princesses et Dames à la suite de la Reine, qui étoit à la gauche ; les Fiancés occupoient le milieu, Mlle de Montauban tenant toujours la Mante, Mad. la Princess de Guimenée, Mere, et M. le Prince Constantin, Oncle, Curateur, et représentant le Pere de la Fiancée, étoient derriere eux. On procéda à la Signature du Contract. M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, présenta la plume au Roy, à la Reine, et à Monseigneur le Dauphin ; ensuite signerent les Princes et Princesses du Sang, les Fiancés, Mad. laPrincesse de Guimenée, et M. le Prince Constantin.

M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumonier de France, fut alors apellé ; il ariva en Camail et Rochet, avec l'Etole, suivi d'un de Mess. les Aumôniers de quartier, et des Chapelains et Clercs de Chapelle. Le Curé de Fontainebleau, chargé par sa Place de tenir les Registres, y étoit aussi. Son Eminence ayant pris l'ordre du Roy pour commencer la Cérémonie, la fit suivant le Rit prescrit par l'Eglise. Avant de prononcer les paroles de leur Engagement, M. le Prince de Montauban, qui étoit alors à la droite, et Mlle de Rohan, se tournerent vers leurs Majestés, et leur firent une profonde Révérence.

La Cérémonie étant finie, M. le Cardinal de Rohan se retira, la Reine retourna dans son Appartement, accompagnée comme elle étoit venue.

Mad. la Duchesse, Mere, M. le Duc, une grande partie de la Cour, et tous les Ambassadeurs et Ministres Etrangers se rassemblerent le soir chés M. le Cardinal de Rohan, où il y eut un grand souper.

Le

NOVEMBRE. 1737. 2535

Le Mardy, Mlle de Rohan accompagnée comme à sa Présentation, alla prendre congé du Roy dans son Cabinet, ainsi que de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, des Princes et Princesses du Sang.

Le soir vers minuit, toute la Famille partit de l'Appartement de M. le Card. de Rohan, où elle avoit soupé pour se rendre à la Paroisse. Le Mariage y fut célébré par M. l'Archevêque de Sens; le lendemain Mad. de Crevecœur retourna à Paris avec Mad. sa Mere et M. son Oncle, pour se préparer à son départ pour l'Espagne.

Voici un Sonnet de M. Nenci, Poète Italien, fait à l'occasion du Mariage et du Départ de la nouvelle Epouse.

SONETTO.

Questa Ninfa gentil, qual chiara stella
A splendor nata nel Franco Emispero,
Pur or s' invia ad illustrar l' Ibero,
Ov' almo Prence, ed Imeneo l' appella!

Dimmi, famosa S E N N A, or qual rubella
Cagion ti cela quel sembiante vero
D' Angelica beltà? Quel fior primiero
Di Grazia, onde C O S T E I s' avviva,
e abbella?

K iij Odi

Odi , mi dice Amor , opra è sol mia .

Ne reo già son, s' E L L A si volge altrond
Verso quel Cor , che L E I ama , e disia.

I suoi gran Pregi , impressi in queste sponde ,
Mostran sua rara Imago ; e questa fia
Eterna qui . E Amor tace , e s' asconde .

On donnera deux Volumes le mois prochain , pour pouvoir employer les Pieces qui n'ont pu trouver place et que nous croyons meriter l'impression.

A P P R O B A T I O N .

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercur de France* du mois de Novembre, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 10. Décembre 1737.

HARDION.

T A B L E .

P IECES FUGITIVES. L'Amour égaré, <i>Can-</i> <i>tate</i> ,	2317
Observations sur les Ouvrages de Bernard Gui- donis , &c.	2320
Le Printemps, <i>Ode Anacréontique</i> ,	2338
Lettre de M. D. L. R. sur quelques Sujets de Litterature ; sur les Echecs , &c.	2340
Le	

Le Portrait de l'Amour , <i>Poëme</i> ,	2350
Au Philosophe Econome , <i>Réponse</i> ,	2353
Reproches , <i>Vers</i> ,	2361
Suite des Experiences sur le Lait , &c. ,	2362
L'Amour et la Sagesse , <i>Dialogue</i> ,	2367
Lettre au sujet de l'Histoire des Evêques de Nîmes ,	2373
Ode Alcaïque ,	2379
Lettre sur la Poësie Française ,	2381
Bouquet à Mad. la M. D. &c.	2395
Remarques sur l'Etimologie des Noms Fran- çois des Provinces , Villes , Bourgs et au- tres Lieux ,	2396
Madrigal ,	2410
Enigme , Logogryphes , &c.	2411
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c.	2416
Bibliothèque Italique , Tome XII.	2420
Catalogue des Plantes Médicinales du Jardin de Petersbourg ,	2442
Lettre sur une Médaille du Roy Abgar ,	2443
Le vrai Chrétien , &c.	2444
Traité de l'Art Militaire , &c.	2447
La Promenade de Versailles , ou Entretiens , &c.	2451
L'Histoire de Louis X I V. par Souscription , &c.	2452
Nouvelle Edition des Auteurs Classiques ,	2454
Autre Edition à Venise , en dix volumes , du Dictionnaire François Géographique de M. de la Martinière , &c.	2455
Ouverture du College Royal , &c.	2456
Recueil des O les et Eloges publiés par l'Acadé- mie des Belles-Lettres de Marseille , et Prix Proposé &c.	2457
Ouverture des Académies &c.	2459
	Prix

Prix de l'Académie des Belles-Lettres &c.	2460
Extrait du Discours où l'on rend compte des Opérations faites dans le Nord pour déter- miner la figure de la Terre ,	2461
Estampes nouvelles ,	2473
Chanson notée , et Musette ,	2477
Spectacles , l'Ecole de l'Hymen ,	2479
Nouvelles Etrangères , de Turquie et Barbarie ,	2498
De Russie , de Pologne et Allemagne ,	2499
D'Italie ,	2511
Morts des Pays Etrangers ,	2523
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2525
Morts , Naissances et Mariage ,	2529
Mariage de Mlle de Rohan avec le Marquis de Crevœœur ,	2532
Sonnet Italien au sujet de ce Mariage ,	2535

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2329. ligne 16. succession de Toulouse,
lisez, succession des Comtes de Toulouse.
Ibid. l. dernière, des Historiens, *ôtez ces mots.*
P. 2330. l. 27. *filsa*, l. *felix*.
P. 2334. l. 18. d'encens, l. d'encensoir.
P. 2342. l. 22. passe, l. passa.
P. 2360. ligne 13. momentanée, l. momentané.
P. 2496. l. 34. et 35. furent jouez par ceux d'E-
lizabeth et de la Duchesse et, *effacez ces mots*
et lisez, ceux d'Elizabeth et de la Duchesse
furent joués par.
P. 2498. l. antepenultième, Pachr, l. Pacha.

La Chanson notée doit regarder la page 2472.

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1737.

PREMIER VOLUME.



GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
Chés } **La veuve PISOT, Quay de Conty,**
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remestre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X . X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

DECEMBRE. 1737.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE SACRÉE,

Tirée du Pseaume III. *Domine quid
multiplicati sunt, &c.*



Tel ! combien s'augmente le nom-
bre

De mes Ennemis furieux !

L'Envie au cœur faux , à l'œil
sombre ,

M'outrage et triomphe à mes yeux ;

Et déjà sa bouche insolente

L. Vol.

A ij

A dit

A dit à mon ame tremblante ,
 Qu'en vain elle espere au Seigneur :
 Mais , pour confondre l'arrogance ,
 Je mets en Dieu ma confiance ,
 Et je trouve en lui mon bonheur.



Souvent ma voix mal assurée
 Penetra les Voûtes des Cieux ;
 Dieu , de sa Montagne sacrée ,
 Souvent favorisa mes vœux ;
 Lorsque dans une nuit obscure
 Sa main replonge la Nature ,
 Il veille à ma tranquillité ;
 Avec le jour qu'il fait éclore ,
 Je vois recommencer encore
 Ses soins et ma félicité.



Où , quand des Nations entières
 M'assiégeroient de toutes parts ,
 Quand leurs cohortes meurtrieres
 Forceroient mes foibles remparts ;
 Quand je verrois leurs mains sanglantes
 Saccager mes Villes brûlantes ,
 Je le verrois sans nul effroy ;
 L'Eternel , ce terrible Juge ,
 Se rend aujourd'hui mon refuge ,
 Que pourroit l'homme contre moy ?

J. Wol.

Leye

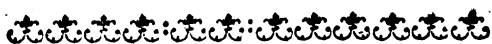
Lève-toi , Seigneur , romps les chaînes
 De l'innocent persecuté ;
 Contemple nos maux , voi nos peines ;
 Frappe , confonds l'impiété.
 Que dis-je ? Ta fureur active
 Prévient ma priere plaintive ;
 Tu brises les dents des Pécheurs ;
 Et ceux dont la coupable envie
 Se plaisoient à noircir ma vie ,
 Répandent eux-mêmes des pleurs ;



Par ce châtimement mémorable ;
 Grand Dieu , tu soutiens ma vertu ;
 Ta bonté toujours secourable
 Releve mon cœur abatu ;
 Je comprends que , si ta Justice
 Punit sévèrement le vice
 Des profanateurs de ta Loy ,
 Notre salut est ton ouvrage ,
 Et tu n'en donnes le vrai gage ,
 Qu'à ceux qui ne cherchent que toi .

Par F. C. A. Picquet.





RAISONS PHYSIQUES de la difference que Vesale et d'autres Anatomistes ont remarqué qu'il y a entre les Sutures externes et les Sutures internes du Crane de l'Homme ; où l'on examine une Dissertation de M. Hunauld , Médecin de la Faculté de Paris , imprimée dans les Memoires de l'Académie des Sciences de l'année 1730. page 545. Par M. Clausier.

Vesale qui n'a pas besoin de Panegyriste , pour faire connoître son mérite en ce qui regarde l'Anatomie , et d'autres Anatomistes, ont remarqué que les sutures des os du crane étoient en dehors de véritables sutures et qu'elles n'étoient en dedans que des lignes plus ou moins irrégulieres. Cela doit s'entendre d'un âge parfaitement adulte , ainsi qu'il est fort bien prouvé dans le Journal des Sçavans de l'année 1736. page 114. Mais les sutures du crane souffrent bien des changemens avant que d'arriver à cet état , dans lequel les Anatomistes le prennent , et elles en souffrent même encore d'autres dans la suite, comme l'ont aus-

I. Vol.

si

Il remarqué les Anatomistes qui n'ont pas resserré leurs Ouvrages dans les bornes étroites d'un Abregé , et dont le plus grand nombre est cité dans le même endroit de ce Journal. Nous ne sçaurions mettre dans une parfaite évidence le mécanisme qui cause la difference qui se trouve entre les sutures du dehors et du dedans du crane , quand les hommes sont arrivés au dernier degré d'accroissement , sans entrer dans le détail des changemens qui précédent et qui suivent cet âge. Le voici donc :

A l'âge de huit ans ou environ , que la boîte du crane se trouve toute ossifiée, il y a au dedans et au dehors des sutures qui ont les unes et les autres les dents bien marquées , mais plus grandes en dehors qu'en dedans. Ces dents se racourcissent insensiblement à mesure que le crane croît ; tellement que quand le Sujet est arrivé à l'âge de dix-huit ans , ou environ , car cela varie , les dents des sutures du dedans du crane sont disparuës , ces sutures étant devenuës de simples lignes, comme on l'a déjà dit ; et les dents des sutures de dehors se trouvent alors bien plus courtes qu'elles n'étoient à huit ans. Enfin dans un âge fort avancé , les fibres des os contigus se déchirant

2542 MERCURE DE FRANCE
aux sutures à force de se presser, et de deux
ou davantage ne devenant plus qu'une
par ce moyen dans toute la circonférence
des os ; le suc nourrissier passe d'un os à
l'autre ; les os contigus se soudent tant au
dedans qu'au dehors , et le crane n'est
plus que d'une piece. Ce sont là des faits
Anatomiques trop connus pour qu'il soit
besoin de citer aucun Auteur.

On croit faire plaisir au Lecteur de ne
pas lui rapporter les raisons qu'ont don-
nées les Anciens de la difference qui se
trouve dans les Adultes entre les sutu-
res externes et internes. Elles l'ennuye-
roient certainement. Avant Descartes on
n'avoit pas le goût de la vraie Physique.
On n'a pas même encore tout à fait ban-
ni de l'Ecole dans les Questions de Phy-
sique les Autorités , sans les accompa-
gner de raisons mécaniques ; et M. Hün-
nauld a eû très grande raison de dire qu'il
étoit le premier qui eût regardé ce Phé-
nomene avec *des yeux Physiciens*. Dans
le Siecle des Systêmes on évitera aussi au
Lecteur le dégoût d'en entendre , et l'on
n'appuyera les raisons qu'on donne , que
sur les faits Anatomiques qu'on vient de
rapporter , et sur quelques autres qui ne
sçauroient être contestés. Voici mon pre-
mier raisonnement.

I. Vol.

Personne

Personne ne sçauroit disconvenir que la même cause fait d'abord diminuer insensiblement les dents des sutures du dehors et du dedans du crane, et ensuite fait devenir celles du dedans des lignes plus ou moins irregulieres parce qu'elles sont toujours plus courtes que celles du dehors, étant proportionelles avec la Table interne qui a toujours moins de superficie que l'autre; il est donc manifeste qu'il ne doit y avoir que la même cause pour ces deux effets, puisqu'ils s'opèrent de la même maniere, et ne font à la fin que changer de nom, l'un étant plutôt fini que l'autre. On voit tout aussi clairement que ces deux effets ne peuvent être produits que par un écartement insensible des os des Tables, tant au dedans qu'au dehors, à leurs sutures, qui se remplissent de même insensiblement par l'accroissement. Je dis que c'est la même cause qui opere cet effet au dedans et au dehors, sans en exclure une seconde qui peut concourir pour le dedans seulement, comme on le verra dans la suite.

Les Lecteurs qui n'ont pas vû ce qu'a écrit là-dessus M. Hunauld, seront surpris que je fasse un raisonnement qui ne renferme qu'une idée que le fait donne de

L. Vol.

A. v

litt.

lui-même , sans qu'on puisse presque s'en former d'autres , puisqu'il n'est que le fait même tourné d'une autre façon. Mais ils en verront la nécessité , quand nous serons à l'examen du Mémoire de cet Academicien.

Voilà donc l'idée générale de toute la mécanique qui fait voir ces différens Phénomènes. Mais il faut à présent en pénétrer tous les ressorts les plus intérieurs et les plus imperceptibles pour les mettre dans un grand jour. Le Lecteur ne pensera pas qu'on promette plus qu'on ne peut tenir , s'il fait attention que ces ressorts les plus cachés ne sont que les fibres dont sont composés les os du crane , et le fluide qui coule dans ces fibres ; or l'arrangement de ces fibres est démontré. Il ne s'agit donc que d'y bien considerer le mouvement du fluide dans l'accroissement du crane , et c'est ce qu'on va faire par le moyen des six propositions suivantes , dont les quatre premières sont évidentes par elles mêmes , et l'on démontre les deux autres.

AXIOMES OU DEMANDES.

Axiome 1. Les fibres des os du crane sont disposées en rayons ; c'est-à-dire comme on représente le Soleil dans les ensei-

I. Vol.

gnes.

gnes ; ou si l'on veut une comparaison plus juste , figurez-vous une partie de Sphere coupée dans la circonférence du Cercle Polaire ; les Parties de Méridiens qui resteront dans cet espace de la Zone froide , vous représenteront assés exactement la direction des fibres des os du crane , en les considérant comme des lignes courbes qui partent du Pole. Toute la difference qu'il y a , c'est que le point d'où partent les fibres dans les os du crane, n'est pas au milieu dans tous ces os , comme dans les Parietaux &c. Cette direction des fibres est démontrée.

Axiome 2. *Il passe un suc nourissier dans les fibres , de quelque façon que cela se fasse ; c'est-à-dire , soit que les fibres soient exactement des tuyaux , soit qu'elles soient nourries comme les Plantes ; soit qu'il y ait circulation du suc Nourissier , soit qu'il n'y en ait pas.*

Axiome 3. *Le crane croît selon toutes les dimensions , sans changer de configuration ; c'est-à-dire en circonférence et en épaisseur. On n'entend pas cette proposition , dans une précision Mathématique , parce que cette précision est souvent dérangée dans les choses Physiques. Il suffit que le crane ne change pas assés de configuration pour incommoder le cerveau , ce-*

Le Pol.

A. vij

qui

2546 MERCURE DE FRANCE
qui est incontestable dans l'état de santé.

Axiome 4. *Les surfaces d'crane s'approchent de la surface plane à mesure qu'il croît.* Représentez-vous, qu'avec le bois qui a servi à un petit cerceau, on en fait un plus grand en le tenant perpendiculairement sur une Table; plus on agrandira ce petit cerceau, plus la partie d'en bas de son contour s'approchera de la surface de la Table; on peut se représenter que la même chose se fait dans les différentes couches du crâne. Ou bien figurez-vous qu'avec une partie d'une petite Sphere, prise du côté des Poles, par exemple, on en veuille faire une partie d'une plus grande, il arrivera la même chose; les lignes qui représentent les Méridiens s'écarteront les unes des autres, et cet écartement augmentera à mesure qu'elles s'éloigneront du Pôle. Mais dans l'un et dans l'autre exemple il faut que l'esprit supplée à l'accroissement en épaisseur qui n'y est point représenté.

THEOREMES.

Ces Théorèmes peuvent se démontrer tout de même sans supposer la circulation du suc nourricier dans les os, comme on le dira après.

*Théor. I. Une liqueur qui passe par
L. Vot.*

un tuyau , le presse et l'élargit plus , s'il peut l'être à l'endroit de sa courbure , qu'ailleurs. L'effet de ce qu'énonce cette proposition, se voit dans tous les coudes des Rivieres et des Plantes et même dans les bouts des os , car les bouts des os sont ordinairement plus gros que le milieu ; à quoi la mécanique qu'on explique ici contribue aparamment aussi avec les autres causes qu'on en donne. Mais pour en connoître la raison , il suffit de considérer que tout corps en mouvement tendant toujours à décrire une ligne droite , ce qui se verifie dans une pierre qui s'échape d'une fronde qu'on fait tourner ; une liqueur qui coule dans un tuyau courbe , frappe plus les deux parois de la courbure que celles des autres endroits , parce qu'elles trouvent de l'opposition à son mouvement en ligne droite , elle frappe donc plus ces deux parois , l'une en tombant par exemple et l'autre en réfléchissant , ce qui de plus lui faisant perdre le degré de velocity qu'elle avoit avant que d'arriver à la courbure , la fait même paroître y séjourner.

1. Corol. Il s'ensuit de cette proposition que le suc nourrisier élargira et grossira les fibres des os du crane à leurs courbures.

Avant que de venir au Corollaire qui

L. Kol.

suit.

2548 MERCURE DE FRANCE
suit, il faut se souvenir que les fibres des os du crane étant disposées en rayons, * elles seront rangées aux sutures comme sont les doigts des mains, quand on les tient l'une contre l'autre, le dedans tourné en haut.

2. Corol. Les fibres étant ainsi disposées, il suit de cette Proposition. *Que les courbures du fond des échancrures qui sont représentées par les extrémités des petits doigts, apliqués ainsi l'un contre l'autre, empêcheront, par leur grosseur et par leur pression, le suc de passer si facilement dans l'extrémité de la fibre qui suit et qui est représentée par le doigt annulaire dans le même exemple; et le coude de la fibre représentée par le doigt annulaire empêchera le même suc nourissier de passer avec tant de facilité dans la courbure de celle qui tiendra la place du doigt du milieu, et de même du reste; raisonnement qu'il faut appliquer à toutes les couches de fibres, dont les os du crane sont composés.*

3. Cor. Il s'ensuit de là, que toutes les fibres des pointes des dents des sutures étant serrées par les coudes enflés des extrémités de toutes les fibres du dedans de l'échancrure, qui se soutiennent même toutes les unes les autres, sont les plus pressées et par conséquent

* Axiome xi

I. Vol.

reçoivent

reçoivent moins de suc nourissier , d'où il arrive que les dents ont moins d'épaisseur vers la pointe qu'à la Base ? il s'ensuit que les courbures des fibres sont moins serrées à mesure qu'elles sont éloignées de la pointe , parce que dans ces cas , elles se trouvent pressées dans une espace plus court ; enfin que celles qui sont dans l'échancrure sont celles qui le sont moins et par conséquent qui reçoivent le plus de suc nourissier.

4. Cor. Ainsi il passera plus de suc nourissier à la Base des dents qu'à la pointe.

5. Cor. Enfin il s'ensuit de ce que les fibres grossissent ainsi à leur extrémité , qu'elles forment des corps coniques dont la figure fait que les os du crâne peuvent croître sans changer de configuration , selon la manière d'accroissement qui convient à la disposition de leurs fibres en rayons ; * c'est à-dire , en les faisant aprocher de la ligne droite en se grossissant et s'allongeant , quoiqu'il ne soit pas à craindre qu'ils changent de configuration ; puisque , pour qu'ils n'en changent pas , il suffit qu'ils ne croissent pas disproportionnellement , à quoi résistent également toutes les fibres qui ne peuvent être étendues que jusqu'à un certain degré.

* *Axiome. 1.*

I. Vol.

Eos

Ces Corollaires expliquent la mécanique qui fait diminuer et disparaître les dents des sutures, parce qu'il est évident que cet élargissement de la Base qui vient du séjour qu'y fait le suc, à cause de la difficulté qu'il a de passer et de retourner vers le point d'où partent les fibres, parce que leur disposition fait qu'elles doivent plus se presser à mesure qu'elles approchent de leur centre, et que les Tables s'écartant plus aux sutures, en remplissent peu à peu les échancrures; et le peu de suc qui peut passer jusqu'à la pointe fait aussi diminuer et disparaître les dents. L'éloignement qui se fait des fibres les unes des autres vers la circonférence, parce qu'elles s'approchent de la ligne droite par l'accroissement, * concourt aussi à cette diminution et à cet effacement : car mettez les deux petits doigts l'un contre l'autre, le dedans de la main en haut et les doigts serrés et courbés, après cela écarterez les et étendez-les, vous verrez diminuer l'échancrure dont la pointe se termine aux bouts des petits doigts.

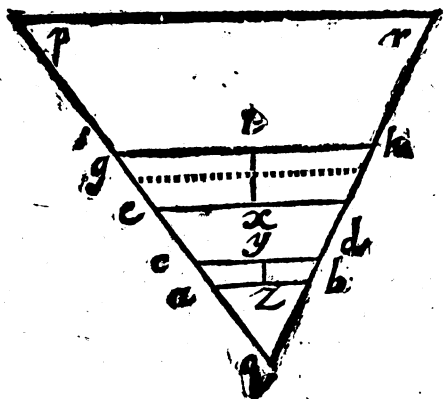
Ce mécanisme explique aussi pourquoi les os du crane sont plus épais à la circonférence que vers le point d'où viennent fibres.

Exposé. I.

Théor.

Théor. 2. La Table interne du crane souffre insensiblement un plus grand écartement dans les sutures et un plus grand accroissement proportionel dans toutes ses parties que la Table externe, pendant l'enfance, du moins le plus souvent.

Si ces deux Tables croissoient proportionnellement, il ne se feroit pas de plus grands écartemens dans aucune des parties de l'une, que dans aucune partie de l'autre: car soient la ligne p. q. et la ligne vq, qui peuvent représenter deux rayons d'arcs, qui pourroient être ajustés à quelque partie d'une Sphere ou à quelque os d'un crane, soient la ligne a b de quatre pouces et demi, et la ligne c d de cinq pouces, et leur distance l'une de l'autre y z, de six lignes; après cela, que la premiere ligne a b soit doublée et devienne e f de neuf



pouces ; que la seconde c d soit aussi doublée et devienne g h de dix pouces. On voit par la seule inspection de la figure que , pour que ces deux lignes conservassent le même rapport entre elles ; il a fallu aussi que leur distance y z de six lignes fût doublée et devint t x d'un pouce , et que si cette distance n'étoit pas aussi doublée , comme si l'on prenoit la ligne de points pour la ligne e f , elles n'auroient plus la même raison , puisqu'en prenant la ligne de points pour la ligne e f elle seroit de neuf pouces $\frac{2}{3}$ et qu'il y a plus grande raison de 9 $\frac{1}{3}$ à 10 , que de 9 à 10. qui est à la distance prise dans son accroissement proportionnel.

Maintenant représentez vous que la ligne a b est la corde d'un arc de cercle égal à ceux qu'on pourroit imaginer qui passeroient dans la surface interne d'un os d'un petit crane ; et c d tout de même la corde d'un arc de cercle qui passât dans la superficie extérieure du même petit crane et y z l'épaisseur de cet os. Figurez-vous ensuite que , ce petit crane étant grossi, e f soit la corde d'un arc qui passât dans la surface du dedans du même os , et g h la corde d'un arc de cercle qui pût s'accommoder à la superficie

I. Vol.

de

de dehors du même os du même crane , mais devenu aussi plus grand. Par ce moyen vous concevrez aisément que puisque ces lignes , en croissant en longueur et en s'éloignant proportionnellement , conservent toujours le même rapport ; les arcs semblables de differens cercles étant entr'eux comme leurs cordes , les Tables des os du crane en croissant proportionnellement en circonférence et en épaisseur , le conserveront aussi toujours , et qu'en ce cas une table n'aurait pas plus à croître que l'autre ; mais vous concevrez en même temps comment par une suite nécessaire , quand ces lignes ne s'éloignent pas proportionnellement dans leur accroissement , mais moins qu'il ne faut , comme si la ligne a b étoit la ligne de points , la ligne a b aura plus à croître pour devenir cette ligne de points , et par conséquent la Table interne aura aussi tout de même plus à croître que la Table externe , quand ce crane croîtra moins en épaisseur qu'en circonférence.

Ceux qui ne sont point accoutumés aux Démonstrations Géométriques et aux nombres , pourront s'en former une idée , mais imparfaite , dans deux vieux cerceaux qu'on auroit coupés , chacun en

L. Vol.

quatre

quatre parties égales , et dont on en auroit remis six au bout les unes des autres en rond , après les avoir un peu redressées ; il restera de petits interstices en dedans entre les extrémités de ces morceaux de cerceaux ainsi rangés ; quoi qu'on puisse les regarder comme accrus proportionnellement dans leurs deux surfaces , s'ils représentent encore un cerceau rond. Ces interstices viennent donc de ce qu'ils ne sont pas accrus en épaisseur comme en circonférence.

Il est donc démontré que si le crâne croît moins que proportionnellement en épaisseur et en circonférence , la Table interne a à croître plus que l'autre ; or le crâne croît en épaisseur moins que proportionnellement , du moins le plus souvent dans l'enfance : car la circonférence est sans contredit la dimension qu'on peut considérer comme la longueur dans le crâne ; or tous les végétaux qui ont les fibres souples , croissent plus en longueur qu'en épaisseur ; cela se voit sensiblement dans les Osiers et dans toutes les Plantes tendres. Il seroit inutile de répondre à cette comparaison , que les os étant des corps durs , cette règle ne peut pas y avoir lieu , parce qu'outre qu'on sçait que les os sont plus souples

I. Vol. dans

dans l'enfance , on voit aussi que les Animaux et les hommes même croissent souvent d'abord en hauteur et ensuite en épaisseur. La raison mécanique de cela , est que les fluides qui font l'accroissement , ne peuvent venir presque à les épaisir que quand ils sont autant allongés qu'ils peuvent l'être , parce que les fluides l'emportant alors sur les solides encore fort délicats dans l'enfance , ils doivent les faire prêter à une extension qui convient à la direction de leur mouvement en ligne droite. C'est par cette raison que la fièvre fait beaucoup grandir les jeunes gens, Il faut ajouter à cela que la pression des vaisseaux du cerveau et l'arrangement des fibres en rayons dans les os du crane , favorisent infiniment ce mouvement des fluides ; ils doivent par ces deux raisons couler fort aisément du centre vers la circonférence , et revenir fort difficilement vers le centre , où les fibres doivent naturellement se trouver toujours un peu plus serrées.

En un mot on voit par tout cela , que le crane doit avoir plus de facilité à croître en circonférence qu'en épaisseur , et par conséquent que la circonférence est la dimension dans laquelle il commence-

2556 **MERCURE DE FRANCE**
sa de croître plus que dans l'autre; ce qui
prouve d'une manière invincible que le
crane croît en épaisseur moins que pro-
portionnellement, le plus souvent dans
l'enfance. La Table interne a donc à croître
plus que la Table externe, dans ces mê-
mes circonstances; il s'ensuit de là néces-
sairement qu'elle souffre insensiblement un
plus grand écartement dans les sutures et un
plus grand accroissement proportionnel dans
toutes ses parties que la Table externe dans
les mêmes circonstances, c'est-à-dire, dans
l'enfance et le plus souvent; ce qu'il falloit
démontrer.

Mais on pourroit encore prouver ce
Théorème, par la seule raison que l'ex-
cès des dents du dehors par dessus celles
du dedans ne fût pas assez grand pour
que l'écartement égal qui arriveroit né-
cessairement dans l'accroissement pro-
portionnel du crane en épaisseur et en
circonférence, ne suffît pas pour faire
changer les sutures du dedans en des li-
gnes, en n'y changeant pas celles du
dehors; parce qu'on voit déjà bien et
qu'on verra encore mieux après qu'on au-
ra examiné le Mémoire de M. Hunauld,
que cela ne peut venir que de cet écarte-
ment plus grand en dedans qu'en de-
hors.

L. Vol.

Les

Les marques du mécanisme qu'on vient de démontrer dans ce Théorème se voyent dans les cranes de peu d'épaisseur, où l'on voit le plus souvent au bout de chaque dent diminuée ou effacée de petits enfoncemens, & quand ils sont bien secs, de petites lignes qui marquent jusqu'où alloit le bout des dents, lorsqu'elles étoient dans leur plus grande longueur.

Nous avons dit plus haut que nous ferions voir que tout ce que nous avons démontré en suposant la circulation du suc nourissier dans les os, pouvoit également se démontrer sans la suposer. Cela se peut faire en se représentant que dans ce cas les fibres seront comme de petits corps coniques, dont la Base sera dans la circonference des os du crane; et par cette disposition le suc nourissier se portera de même plus aisément à cette extrémité et y dilatera également les fibres; ce qui produira les mêmes effets qu'on vient de démontrer en suposant la circulation.

Faisons voir à présent par quelle mécanique, 1°. les sutures tant du dedans que du dehors du cerveau diminuent les unes et les autres; 2°. pourquoi celles du dedans deviennent à la fin des lignes plus ou moins irrégulières, tandis que celles du dehors ne font que diminuer.

1°. La première cause de la diminution des sutures, tant externes qu'internes, est le plus grand accroissement des os du crâne vers leur circonférence, que vers le point d'où partent les fibres, ce qui, en éloignant les pointes les unes des autres, les feroit paroître moins longues sans même qu'il diminuassent. (a) La seconde, est la facilité qu'a le suc nourricier de passer jusqu'au bout des fibres qui se terminent à la Base des dents, à cause qu'elles y ont plus de grosseur. (b) La troisième, est la difficulté qu'il peut avoir de retourner vers le centre parce que les fibres doivent s'y trouver plus pressées. (c) Enfin la quatrième, est la difficulté qu'a le même suc de passer dans les pointes des dents des sutures, à cause du long espace, pendant lequel les fibres s'en trouvent pressées par les coudes de celles qui précèdent. (d) Car il est manifeste que les pointes diminuant et les échancrures se remplissant par le concours de toutes ces causes, les dents diminuëront aussi à la longue.

(a) Voyez ce qui est après les Corol. du premier Théor.

(b) Cor. 3. du premier Théor.

(c) Ax. I.

(d) Cor. 3 du premier Théor.

I. Vol.

2°. Les sutures du dedans du crâne deviennent des lignes plus ou moins irrégulières , tandis que celles du dehors restent toujours de véritables sutures jusqu'à ce qu'elles se soudent ; 1°. parce que dès le commencement les sutures du dedans du crâne ont des dents moins grandes que celles du dehors, comme on l'a vû par l'exposition du fait , raison qui suffit peut être souvent toute seule ; 2°. parce que la Table interne ayant plus à croître dans l'enfance que la Table externe , (*a*) les battemens des artères du cerveau , aplatissant les coudes des fibres de la Base des dents, leur fait remplir les interstices , que l'écartement , qui s'y fait plus grand que dans la Table externe (*b*) laisse dans l'échancrure de ses sutures , et les plus grands écartemens insensibles qu'elle souffre aussi dans toute la solidité des os , (*c*) ce qui la rend si dure , d'où elle est nommée la Table vitrée. Car il est évident que ces causes concourant avec celles qu'on vient d'expliquer pour la diminution des dents de la Table externe , feront d'abord diminuer plus

(*a*) *Théor. 2.*

(*b*) *Théor. 2.*

(*c*) *Théor. 2.*

1. *Vol.*

B [prompte]

2560 MERCURE DE FRANCE
promptement, et à la fin feront disparoître
entièrement celles de la Table interne.

Voilà donc les raisons qui font diminuer les sutures du dehors du crane et qui font devenir celles du dedans des lignes plus ou moins irrégulieres.

M. Hunauld dit ici que la raison pour laquelle les sutures du dedans deviennent des lignes irrégulieres, n'est pas la raison des Anciens, qui disoient que c'étoit pour éviter que la Dure Mere ne fût endommagée dans les fractures du crane, mais que cette raison est mécanique, Néanmoins, sans prendre de parti là-dessus, il me paroît que quelque bonne raison mécanique qu'il y ait, elle ne doit pas exclure une raison morale; parceque quoiqu'il y ait un mécanisme particulier dans chaque Ouvrage materiel de la Nature et de l'Art, il n'empêche pas que l'Ouvrier, quand il est un Agent raisonnable, ne puisse avoir eû telle ou telle intention en le faisant.

Mais ce qui peut encore être comme une seconde Démonstration de notre sentiment, c'est que cette diminution et cet effacement des dents des sutures du crane ne peuvent arriver que par l'écartement qu'on vient de démontrer, ou parce qu'il y a une grande pression et que

I. Vol.

les

les dents des sutures se perdent dans le Diploë , ainsi que le prétend M. Hunauld ; or il est impossible que cela se fasse de la manière qu'il le dit , comme on va le voir dans les preuves de son sentiment que nous allons donner comme des objections contre le nôtre.

La Suite pour un autre Mercure.



*LES MOINEAUX, Ode , faite
à l'occasion d'un Nid qui étoit vis-à-
vis les fenêtres de l'Auteur.*

Que vous avez d'avantages ,
Moineaux , dont je suis jaloux !
Vous êtes , dit-on , moins sages ,
Mais bien plus heureux que nous.



Chés vous le penchant décide,
Toujours suivant la saison ;
Vous ne prenez point pour guide
Une incommode Raison.



A peine avez-vous des ailes ,

Que vous êtes amoureux ;

I. Vol.

B ij

B

2562 MERCURE DE FRANCE

Et dans le Nid , avec elles
Vous sentez croître vos feux.



Sitôt que par la Campagne
Elles vous peuvent porter ,
D'une gentille Compagne
Vous allez vous accoster.



S'il s'en trouve de cruelles ;
Elles n'ont que des rigueurs ,
Qui passeroient chés nos Belles
Pour les plus chères faveurs.



Si quelqu'un de vous trop tendre
Vient à perdre le respect ,
On n'use , pour l'en reprendre ;
Que de petits coups de bec.



Ah ! sans respect , en ma vie
Que je serois de momens ,
Si pour m'en punir , Silvie
Avoit de tels châtimens !



Chaque jour vous faites naître
Mille désirs dans mon cœur ;

I. Vol.

Je

DECEMBRE: 1737. 2563

Je vous vois de ma fenêtre ;
Que de plaisirs ! quel bonheur !



Lachesis dans les délices ,
Mouille le fil de vos jours ;
Vous n'y trouvez d'autres vices
Que celui d'être trop courts.



A de vains desirs en proie
J'ai passé près de vingt ans ,
Et n'ai pas eû tant de joye
Que vous dans ce seul Printemps.



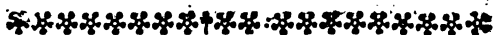
Ah ! si l'on comptoit la vie
Par les momens les plus doux ;
Moineaux trop dignes d'envie ,
Qui vivroit autant que vous ?

Par un Philosophe du College d . . .



I. Vol.

B HJ LET.



LETTRE de M. de Beauvais d'Orléans à M. l'Abbé de Matigney, Chanoine de la Métropole de Besançon, sur une Lettre imprimée du R. P. Panel Jésuite, touchant le Cabinet de Médailles de feu M. le Bret, qui est actuellement en vente &c.

Vous sçavez, Monsieur, quel'étoit mon empressement de connoître par moi même, ou par un Catalogue un peu détaillé, le fameux Cabinet de Médailles antiques de feu M. le Bret, Premier President du Parlement de Provence. J'attendois impatiemment que quelqu'un de mes Confreres voulût bien prendre la peine de nous regaler d'un Mémoire sur ce sujet, instructif pour les Curieux résidens en Province, qui comme vous et moi, ont une ardeur infinie d'augmenter leur Trésor Métallique par de nouvelles acquisitions.

La Lettre du R. P. Panel a été annoncée dans le Public comme une Piece capable de mettre les Curieux de l'Europe au fait de toutes les suites de ce Cabinet. J'ai écrit sur le champ à Paris pour
I. Vol. avoir

avoir ce Catalogue , et le R. P. du Pineau de Ste. Geneviève , toujours empressé à obliger les Curieux, vient de me satisfaire Vous m'avez demandé , Monsieur , plusieurs fois mes sentimens sur les différentes Collections dont ce Cabinet est composé , l'Ouvrage du R. P. Panel me donne lieu aujourd'hui de vous satisfaire. Il ne me restera qu'à souhaiter que mes réflexions sur ces différentes suites vous engagent à faire l'acquisition de quelques-unes. Je vais donc suivre l'ordre que le P. Panel a gardé dans son Ouvrage qui commence par nous annoncer une suite de près de 600. Rois , on peut dire que cette Collection est un véritable Trésor pour les amateurs de l'antiquité Grecque. M. leBret étoit plus à portée que personne de former cette suite, par ses relations dans le Levant ; et pour peu qu'un Curieux ait du goût pour cette espece de Médailles, il ne doit point laisser échapper cette collection, ou il faut y renoncer pour toujours. Le P. Panel y cite un Médail-
lon du quatrième ayeul d'Alexandre le Grand , je crois qu'il se trompe et que nous n'avons point de Médailles de Rois Grecs plus anciennes que celles d'Amin-
tas Pere de Philippe et ayeul d'Alexandre. On y cite aussi une Médaille d'ar-

gent de Juba le fils, Roy de Mauritanie ; j'aurois souhaité qu'on en eût donné le revers , j'ai acquis cette tête qui est fort rare depuis peu , elle a au revers une corne d'abondance et un Sceptre sans inscription. Cette Médaille au surplus se place à la tête d'une suite Imperiale, à qui elle appartient naturellement, étant d'une Fabrique Romaine , et frappée sous l'Empire et par l'Ordre d'Auguste.

La suite des Villes vient après les Rois ; il faut convenir qu'une Collection de cette espece est ce que nous avons sans contredit de plus Sçavant pour l'Ancienne Géographie et pour toutes les autres connoissances que le P. Panel a si bien fait sentir , c'est une véritable suite pour les Sçavans : il est facheux (et cela n'arrive que trop souvent) que de pareilles Collections qui ont coûté à ramasser , la vie entiere à des Curieux passionnés et intelligens , se trouvent dispersées après leur mort , d'une façon à ne sçavoir souvent où en retrouver des Vestiges. Cette suite au reste ne fait pas un beau coup d'œil , n'étant composée que de Médailles de moyen et de petit bronze , mêlées de quelques Médaillons d'argent.

Les Médailles Consulaires forment dans

I. Vol.

ca

DECEMBRE 1737. 2567

ce Cabinet une très belle suite, puisqu'elle est de plus de 900. Il y a même des Familles qui ont été inconnues jusqu'à M. le Bret, comme il y en a je crois encore bien d'autres dans des Cabinets sans nom, ou ailleurs, et qui nous parviendront dans la suite. Il s'y remarque une fameuse Médaille d'argent de la Famille *Carisia* restituée par Trajan, qui mériterait bien d'être ajoutée à la belle Collection que M. l'Abbé de Rothelin a fait de ces Médailles restituées. Je ne sçais cependant quelle idée a eû le P. Panel de nous donner pour extraordinaire, deux Médailles de la Famille *Julia* qui sont extrêmement communes, elles appartiennent toutes deux à Auguste. La première a d'un côté ce Prince dans un Quadrigé avec la Légende IMP. CAESAR. le revers n'en a point, et représente une Victoire sur une Proüe de Vaisseau; cette Médaille fut frappée après la Bataille d'*Actium*, qui assura l'Empire du Monde à Auguste. La seconde a d'un côté la tête de Venus sans Inscription, et sur le revers on y lit CAESAR. DIVI. F. Auguste y est debout tenant une palme. Le P. Panel n'y a pas fait attention lorsqu'il a crû nous donner ces deux Médailles, qui me sont passées plus de vingt fois par les

L. Vol.

B. v.

maines,

2568 MERCURE DE FRANCE
 mains , pour des pieces nouvelles. Il n'a
 pas pris garde non plus qu'il mêle parmi
 les Familles nouvelles qu'il d'écrit , des
 Médailles de Colonies. Telle est celle
 qu'il donne pour être de la Famille *Junia*,
 mais qui appartient à Tibere , je la crois
 de la Colonie d'*Illici* en Espagne Deux
 autres de grand Bronze dont il forme
 deux nouvelles Familles , de *Quinctilia*
 et de *Volusia*. Elles representent , selon
 lui , toutes deux d'un côté les têtes nuës
 de *Quinctilius* et de *Volusius* et au revers,
 celle d'Auguste entre *Cajus* et *Lucius*
Césars. Ces deux Médailles ne sont nul-
 lement ce que le P. Panel prétend : ce
 sont deux pieces frappées dans des Colo-
 nies qui appartiennent ou à Auguste , ou
 à Agrippa son gendre , car on peut les
 donner aux deux. Elles representent sû-
 rement d'un côté la tête d'Auguste sans
 ornement , on lit alentour sur la pre-
 miere , le nom du II *Vir Quinctilius* ; et
 sur la seconde celui de *Volusius* ; la Le-
 gende du revers *AVG. P. ON. MAX.*
 est relative à la tête d'Auguste et est la
 même sur les deux Médailles , également
 que le Type qui sont trois têtes , Agrippa
 entre ses deux enfans *Cajus* et *Lucius*
Césars. Si le P. Panel avoit bien exami-
 né ces deux Médailles il auroit reconnu

E. Vol.

la

la vérité de ce que j'avance , d'autant plus aisément , qu'il n'y a pas un seul exemple qu'on voye sur la premiere face des Médailles de Colonies , d'autres têtes que celles des Empereurs regnans. La premiere de ces deux Medailles est depuis long-tems dans la suite de grand Bronze du Roy, et étoit presque regardée comme unique.

Je ne crois point qu'aucun Antiquaire avant le P. Panel ait songé à mêler les Médailles des Colonies avec les Consulaires ; il est vrai que les Officiers des Monnoyes des Colonies , dont les noms se trouvent sur presque toutes les Médailles de cette Classe , principalement sous les premiers Empereurs , sont reconnûs la plûpart pour être sortis d'anciennes Familles Consulaires , et qu'on pourroit en quelque façon en mêler quelques-unes ; mais outre que la chose repugne naturellement , ce seroit déranger l'ordre des temps auxquels ces Médailles appartiennent.

J'en viens aux suites Imperiales sur lesquelles je ferai aussi quelques remarques, comme je vous l'ai promis, Monsieur, d'autant plus volontiers que ce sont celles auxquelles vous et moi nous nous sommes plus particulièrement attachés.

L. Vol.

B vj. chés.

2570 MERCURE DE FRANCE
chés. *La suite d'or de ce Cabinet , dit le P.
Panel , est plus rare que nombreuse , Il a
raison , car cette suite n'est composée
que de 370. Médailles , pendant que de
simples Particuliers de Paris l'ont poussée
jusqu'à près de 1200. Celle de M. du
Vau est de ce nombre , et je crois que
celle de M. de Cleves la suit de bien près.
Le P. Panel y cite huit Médailles rares ,
je suis porté à croire qu'il y en a d'avanta-
ge, & qu'il s'y trouve d'ailleurs beaucoup
de ces pieces d'une fabrique et d'un goût
qui a péri avec ceux qui les ont faites :
parmi ces huit pieces il y en a sûrement
deux qui sont fausses , la Cesonia et le
Médailillon d'Antinoüs , le Divus Pater
Trajanus n'est qu'une Médaille d'une ra-
reté ordinaire. J'aurois crû que M. le
Bret auroit formé cette suite plus nom-
breuse , d'autant plus qu'on trouve ai-
sément des Médailles Impériales d'or
quand on a le moyen d'en faire la dé-
pense.*

*Quelques Médaillons d'argent , dit enco-
re le même Pere , me dispensent d'entrer dans
le détail de ce que renferme de curieux la
suite de ce métal. Voilà en vérité une
nouvelle façon de donner un Sommaire
de Catalogue , ou un Memoire d'une
suite qui est depuis quelque temps en
L. Vol.*

vente.

vente, que celle de n'en pas dire un mot d'autant mieux que l'Ouvrage du P. Panel est un in 4°. de 24 pag. et il n'en falloit pas davantage pour donner une Chronologie de toutes les suites de ce Cabinet, et marquer en passant ce qu'il y avoit de plus rare dans chaque Regne: je souhaite qu'on nous satisfasse sur cet article, je laisse donc la suite d'argent qui nous est entierement inconnüe. Le nombre des Médaillons, à ce que j'ai scû d'ailleurs, est de 138. parmi lesquels il y en a 32 d'argent fin; la Domitia au revers de son Mari est sans doute de ce nombre. Cette Collection est riche et peu de Particuliers trouvent les occasions de la former, à moins qu'on ne fasse une acquisition telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Il en est de même de la Collection des Médaillons de bronze au nombre de 180. Il faut avouer, M. que si toutes ces pieces étoient vraiment antiques et de la conservation dont le P. Panel les annonce, ce seroit une suite d'un grand prix. Mais leur grande conservation me feroit douter de la vérité de plusieurs, et qu'il y en a beaucoup de la fabrique de Dervieu de Florence, le plus habile Ouvrier qu'il y ait jamais eû en Italie, pour imiter parfaitement les Médaillons de Bronze.

L. Kal.

J'en

J'en ai vû plusieurs de sa façon , entr'autres depuis le Regne de Commode jusqu'à celui de Severe Alexandre , qui imitoient si naturellement l'antique, qu'il falloit être très consommé dans le goût des Médailles pour ne s'y pas méprendre. Ainsi les deux Neron, le Domitien traîné par des Centaures, le Pertinax, le Diadumenien, le Severe Alexandre affronté avec Orbiana, le Balbin Grec, le Gallus, le Macrien, et le Carausius me sentent des Pièces bien imitées et rien de plus.

Je remarque dans l'endroit où j'en suis de la lettre du P. Panel, qu'il nomme le fils de Macrin Djadumene, comme si on lisoit en Latin *Diadumenus*, et en ce cas il faudroit l'appeler Diadumene, mais son nom est constamment *Diadumenianus*, et on ne l'a sûrement jamais lû autrement, et en François Diadumenien. Je ne fais au surplus cette remarque que pour empêcher les Personnes de Lettres qui ne sont pas au fait des Médailles, de tomber dans cette erreur, sur la foy du P. Panel.

Ce n'est point la seule singularité qu'il affecte au sujet de quelques noms d'Empereurs, j'en remarque encore deux, l'une sur Caracalla, que nous nommons

sous d'une voix unanime Antonin Ca-

L. Vol.

racalla

DECEMBRE 1737. 257

racalla , ou simplement Caracalla , et ce dernier nom est d'un usage constant , n'y ayant que ce Prince qui ait porté ce surnom , mais chés le P. Panel , c'est *Antonin fils de Severe* et *Eliogabale Antonin fils de Soëmias* , il appelle le premier [Fils de Severe parce que son Pere étoit Empereur , et l'autre fils de Soëmias par ce qu'il n'étoit pas fils d'un Empereur. Voilà un tour singulier , les Antonins ne sont pas en assés grand nombre pour appréhender qu'on les confonde. Il y a eû 15 Louis Rois de France , mais on ne s'est jamais avisé d'appeller Louis XI. Louis fils de Charles et Louis XII. Louis fils de Marie de Cleves. Les Antonins ont d'ailleurs des noms qui les désignent assés pour ne les avoir jamais confondûs, Marc Aurelle , et Commode , Caracalla et Eliogabale ne seront jamais pris l'un pour l'autre , j'aurois encore mieux aimé à la place du P. Panel, si j'avois eû envie de changer les noms de ces Princes , les appeller Antonin premier , second &c. On a suivi quelquefois cet usage , de leur temps , et une preuve de ce que j'ose avancer , est une Médaille singuliere qui a passé au commencement de cette année dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin ; cet illustre Abbé est , je

L. Vol.

crois

3574. MERCURE DE FRANCE

grois , destiné à acquérir ce qu'il y a de plus curieux dans toutes les suites. Voici sa Médaille qui est d'argent et dont il a eû la bonté de m'envoyer la description , elle est d'Eliogabale , on lit à l'entour de la Tête Antoninus V (*Quintus*) *Pius. Fel. Aug.* Le revers est commun *Vota Publica*. L'Empereur qui sacrifie , on ne peut pas dire que ce V. *Quintus* soit une faute du Monétaire, puisqu'Eliogabale est effectivement le cinquième et en même temps le dernier Empereur qui a porté le nom d'Antonin ; car il ne faut point compter Diadumenien qui avoit aussi pris ce nom , mais qui fut regardé avec son Pere comme Tyran , et traité de même par Eliogabale après leur mort. Je passe , Monsieur , à la suite du grand Bronze dont on ne marque ni le nombre des Médailles , ni les Têtes rares qui s'y trouvent , tout ce qu'on nous en fait connoître se réduit à quelques Médailles de Colonies et Grecques qui sont dans les differens Regnes , et parmi lesquelles il y a des Pieces fort rares si elles sont vraies. Tel est l'Auguste au revers *Custos Aeternit. Aug.* Un Temple, l'Obélisque Egyptien, le Macrin *Roma fel.* avec la Louve et les deux Enfans et l'Annia Faustina , Grecque inconnue en grand.

L. Vol.

bronze

DECEMBRE 1737. 257

bronze jusqu'à présent. Toutes ces Pièces demandent de bons yeux pour les acquereurs , il peut y avoir au surplus d'excellentes choses dans les Médailles Latines , on nous en donnera peut être un Catalogue plus circonstancié. Je le souhaite en mon particulier passionnément: vous sçavez, Monsieur, que c'est la suite où je me suis le plus attaché et où je souhaiterois faire encore quelque fortune.

Les différentes suites de moyen Bronze doivent former un tout bien riche dans ce Cabinet , de la façon dont le P. Panel s'exprime; on a fait différentes Classes de ces Médailles. Les Latines, Coin Romain font une suite , et les Colonies et les Grecques en forment suivant les apparences deux autres ; il faut , comme vous le voyez , Monsieur , conjecturer quel est l'arangement qu'on a donné à ces Médailles. On nous donne la description de 48 des plus rares , parmi lesquelles il y en a qui n'ont jamais été connues d'aucun Antiquaire, malgré toutes les recherches , et il faut convenir ici que M. le Bret étoit destiné à les recouvrer : aussi le P. Panel nous dit *Qu'il n'est pas ordinaire de les trouver chés les amateurs.* Il a en vérité raison , tel est entr'autres une Médaille de M. Aurel , qui a au revers

L. Vol.

Divo

Divo Aug. Parenti et le *Pascenius* de la Colonie de *Berite* , qui n'a jamais existé.

J'aurois souhaité qu'on neût formé de ces différentes suites de moyen bronze , qu'une seule Collection , telle que celle de M. de Surb. **k** qui a rassemblé en ce genre ce qu'il y a peut être de plus beau dans l'Europe. Il faut que j'avouë ici qu'une suite complète de moyen bronze est sans contredit ce que nous avons de plus curieux et de plus sçavant en Médailles. En effet on y fait entrer quatre différentes suites qui forment un tout parfait de plus de 6000 Médailles qui remplissent l'espace de 700 ans de l'Empire Romain depuis Pompée jusqu'à *Heraclius* , on y voit (pendant cette suite de siècles) toutes les Médailles, Coins Romain , dont la Fabrique , surtout dans le haut Empire , est admirable , les Médailles des Colonies qu'on trouve plus aisément en moyen bronze que dans les autres grandeurs , et dont les Types sont curieux pour ce qui regarde l'ancienne Géographie de l'Empire , les Médailles Imperiales Grecques et Egyptiennes qui représentent ce qu'il y a de plus intéressant dans l'Histoire et la Mythologie des Anciens Grecs et Egyptiens , et enfin dans le milieu de l'Empire on y mê-

I. Vol.

le.

DECEMBRE. 1737. 2577

Je, pour suivre la Chronologie, les Têtes de Tyrans en petit bronze qui ne se trouvent point d'une autre forme. Je l'avoue, Monsieur, si j'étois à recommencer ma carrière de Curieux, ce seroit la seule suite où je m'attacherois, mais je suis trop avancé dans le grand bronze et l'argent, pour pouvoir m'en dédire.

Je finis l'examen de la Lettre du P. Pancher par la suite du petit bronze, où il me paroît qu'il y a bien du singulier dans le haut Empire, dont il est seulement parlé, et qui est aussi le plus difficile à former. Je suis surpris de ce qu'on ne dit rien de la même suite dans le bas Empire, j'entends depuis Gallien, où la plupart des Curieux commencent ordinairement cette Collection, qui est immense, et d'autant plus singulière qu'on y trouve aisément comme je viens de le dire tous les Tyrans qui envahirent la plus grande partie des Provinces de l'Empire sous Gallien et les Empereurs suivans. Cette suite peut aller jusqu'à 10 ou 12 mille Médailles, j'ai vu une Collection seule de 1300. Probus differens, et une de 1200 Constantins, il y a beaucoup de Têtes fort rares qui ne se trouvent que de cette forme, et que j'aurois souhaité

I. Vol. qu'on

2578 MERCURE DE FRANCE
qu'on nous eût indiquées dans le Cabinet
dont il s'agit , et sur lequel je viens de
vous dire naturellement mes sentimens.

Il sera toujours vrai de dire que M.
le Bret n'a rien négligé , pendant plus de
40. années de recherches , pour enrichir
les différentes suites qu'il avoit entrepris
de former , et c'est une obligation que
la République des Lettres , et surtout les
Antiquaires , lui ont , d'avoir sauvé du
nauffrage des temps , une infinité de Pie-
ces rares et singulieres répandues dans
ses différentes Collections , qui seroient
peut être perduës pour jamais. J'ai l'hon-
neur d'être &c.

A Orléans ce 3 Octobre 1737.



ODE SUR LA PAIX.

Quelle est dans les Champs de Bellonne
Cette indomptable Nation ,
Pour qui la victoire moissonne
Un Laurier à chaque Action ?
Ses Exploits tiennent du miracle ,
Le plus insurmontable obstacle
Cede à son effort redouté :
Partout où je la vois paroître ,
L. Vol.

Elle

Elle élève un Trône à son Maître,
Du sang des Germains cimenté.



A cette héroïque peinture,
François, on connoît votre bras;
Vous, qui du sein de la Nature
Ne sortez jamais que Soldats:
Vous, par qui la Fable et l'Histoire
Ont vû cent fois ternir la gloire
De leurs plus celebres Héros,
Vous, toujours vainqueurs dans la guerre;
Vous, les délices de la Terre,
Quand la Paix lui rend le repos.



Que vois-je ? quel spectacle horrible !
Avec le plomb vôle la mort !
Quelle est la puissance terrible,
Qui des combats fixe le sort ?
Parme, Guastal, dans vos campagnes,
Quelles effroyables Montagnes
De Guerriers ou morts ou mourans !
A chaque instant la foudre gronde,
Est-ce encor le Maître du Monde
Qui punit de nouveaux Titans ?



Philisbourg, voy pour ta défense
I. Vol.

Le Rhin étendre au loin son lit,
 Et répandre avec violence
 Son Onde qui le reproduit ;
 Sous l'aîle de l'Aigle Romaine ;
 Pour toi s'arme du grand Eugene
 Le bras toujours victorieux ;
 Mais tu te rends . . . qui pourra croire ;
 Quand on le lira dans l'Histoire,
 Que tu fus pris même à ses yeux ?



Que ne peut un Peuple intrépide ;
 Qui ne connoît point d'autre Loi,
 Que la Justice qui le guide
 Et l'amour qu'il a pour son Roy ;
 Qui toujours soumis et fidele ,
 N'attend pour lui marquer son zele ;
 Qu'un signal , qu'un commandement ;
 Et qui sçait qu'il venge l'offense
 D'un Monarque plein de clémence ,
 Dont il fait tout l'attachement



C'est assés vous couvrir de gloire ;
 Favoris du Dieu des Combats ,
 Laissez reposer la Victoire
 Lasse d'avoir suivi vos pas ;
 Qu'à tant de brillantes conquêtes
 Succèdent d'agréables Fêtes ;

I. Vol.

Déposé

Déposez vos foudres guerriers,
La Discorde vaincue expire ;
Et LOUIS rend à son Empire
L'Olive ceinte de Lauriers.



Ce ne fut point un vain caprice
Qui lui fit armer ses Sujets ;
L'honneur, la gloire, la justice,
Sont l'ame de tous ses projets ;
Amant de la Paix, il préfère
Le glorieux nom de leur Pere
Au superbe nom de vainqueur ;
Et tandis qu'on voyoit sa foudre
Mettre ses ennemis en poudre,
Elle regnoit seule en son cœur.



Nous devons ce nouvel Auguste
A Fleury, cet homme parfait,
Qui toujours sage, éclairé, juste,
Ne résoud rien que ce qu'il fait ;
Qui dans l'art d'affermir un Trône,
De soutenir une Couronne,
Tous les jours instruit l'Univers,
Et que l'Europe à juste titre,
A pris pour le suprême Arbitre
De tous ses différends divers.



I. Vol.

Mortels

Mortels , que la Fortune apelle
 A la confiance des Rois ,
 Pour vous quel important modele !
 Qu'il est digne de votre choix !
 Loin ces ambitieux Ministres ,
 Dont les projets les moins sinistres .
 Désolent les plus beaux climats ;
 C'est mériter le rang suprême
 Que de régir par son système
 Et les Peuples et les Etats.



Tels jadis L O U I S et d'Amboise ,
 Aimoient à faire des heureux ;
 Tels , de la Nation Françoisé ,
 Ils avoient l'encens et les vœux ;
 Des Dieux véritables images ,
 A Mars , à ses cruels ravages ,
 Ils préféroient la douce Paix ;
 Tous leurs jours sereins et propices ,
 Des Peuples communes délices ,
 Etoient marqués par leurs bienfaits.



Des Bourbons le noble partage
 Est de naître avec les vertus ,
 Qui font par leur rare assemblage
 Et les Césars et les Titus ;
 Rois Guerriers, ou Rois pacifiques ,
I. Vol.

Leurs

Leurs fastes toujours héroïques ,
 Volent vers l'immortalité ;
 Et leur Race en Héros féconde
 Un jour fera seule du Monde
 La gloire et la félicité.



Prince , notre unique esperance ,
 Présent de la bonté des Cieux ,
 De l'auguste Esther de la France
 Fruit admirable et précieux ;
 Au milieu d'une Cour tranquille ;
 Sous les yeux d'un Mentor habile ,
 Croissez , devenez chaque jour
 Le digne successeur d'un Pere
 Que l'Univers entier revere ,
 Et qui de son Peuple est l'amour.



On n'entend que des cris de joye ,
 Les freres , les fils , les Epoux ,
 Cessent enfin d'être la proye
 Et de Bellone et de ses coups.
 Déjà les Beaux-Arts refleurissent ,
 Les Sciences s'aprofondissent ,
 Nos Ports ouverts sont fréquentés ;
 Et déjà les Sujets d'Eole
 Portent , de l'un à l'autre Pole ,
 Nos Vaisseaux partout respectés.

I. Vol.

C Taisez-

Taiez-vous, Trompette Guerrière,
 Qui frappez le Sacré Vallon,
 Louis, offre une autre Matière

Aux Interpètes d'Apollon.

Reprenez, sublimes Pindares,
 Vos Lyres, vos Luths, vos Guitares;
 La paix va filer tous nos jours;
 Disparaissez Palmes Sanglantes;
 Nos Lys à des Roses brillantes,
 Se sont mariés pour toujours.

Par M. de St. R. de Montpellier.



DISCOURS sur l'Architecture Civile
*par M. de N. * * * Depré.*

L'Architecture est en soi si belle et d'une si grande utilité, qu'il semble que c'est en quelque façon l'avilir que d'en vouloir faire l'éloge, sur-tout quand cet éloge est entrepris par un homme dont le génie n'est pas assés élevé, ni la plume assés délicate pour mettre un Tableau de cette espèce dans son véritable jour. Je me contenterai donc de dire les choses telles que je les pense, avouant que je ne suis pas encore capable de

I. Vol. montrer

montrer dignement toutes les beautés de l'Architecture.

Si on considere les choses par leur utilité , je crois qu'il n'y a guère d'Art qui puisse disputer la préférence à l'Architecture. En effet quels étoient autrefois les hommes pauvres , errans , et sans demeure fixe , habitans des antres , et partageans ainsi leur azile avec les animaux? Ces mêmes hommes , s'étant depuis rassemblés , une certaine émulation produisit l'industrie , ils commencerent à bâtir des cabanes informes ; où chaque famille vivoit à couvert des injures du temps: c'est sur ce modele grossier que les Sauvages de l'Amerique bâtissent encore aujourd'huy; on bâtit ensuite des habitations plus commodes et plus regulieres , des Maisons dans toutes les formes.

Enfin par divers degrés , l'Architecture est montée au point de magnificence et de commodité où nous la voyons aujourd'hui. Les Grecs et les Romains avoient atteint la magnificence , mais non pas tout à fait l'utilité ; leurs Maisons ne consistoient qu'en de grandes Pieces ; ils faisoient des Edifices dans la vûë principalement de les faire admirer ; de sorte qu'on peut dire qu'ils bâtissoient pour les Etrangers , plutôt que

I. Vol.

C ij pour

2586 **MERCURE DE FRANCE**
pour eux-mêmes. Nous ne raisonnons pas ainsi. Dans un beau et vaste Bâtiment on voit du grand , du superbe en dehors , et au dedans toutes les commoditez nécessaires à l'usage ordinaire de la vie , on peut même dire qu'à present l'utile égale le beau , s'il ne le surpasse pas ; cest en quoi nos meilleurs Architectes du dernier siecle ont si bien travaillé et si bien reussi.

Quant à la magnificence , quel Art peut produire des Ouvrages aussi beaux , aussi nobles , et aussi magnifiques que l'Architecture en produit ? la Peinture et la Sculpture n'oseroient à cet égard se comparer à l'Architecture. Rien n'est au dessus d'un Edifice superbe et régulier , rien même n'en approche ; le Tableau le plus parfait , la Statue la plus accomplie valent-elles ce fameux Temple élevé à la gloire du Seigneur par la pieté de Salomon , Edifice où il semble que ce grand Roy avoit mis tout l'effort de son genie à construire un Monument digne de celui pour qui il étoit fait et de la sagesse de celui qui le dedioit ? La Description qu'on en lit dans l'Ecriture et dans Joseph se frappe encore notre esprit d'une image des plus magnifiques.

I. Vol.

Que

Que dirai-je de tout ce qui a été admis en Egypte ? ce labyrinthe et les restes que l'on voit encore des Palais des Rois et des Villes ; nous font voir que l'Architecture a été portée à la plus haute perfection dans cette partie du Monde.

Il faudroit des Volumes entiers pour décrire les fameux Bâtimens de la Grece et de Rome ; le Temple de Diane à Ephese , Ouvrage de près d'un Siecle et Monument de la Splendeur de tant de Rois ; le Temple de Jupiter Olimprien , le Sepulcre de Mausole &c. C'est aux Grecs , qui ont donné un nouvel éclat et plus de régularité aux Arts inventés dans l'Egypte , qu'on doit l'invention des cinq differens Ordres d'Architecture : ce sont eux qui ont réduit à une forme certaine les beautez de cet Art incomparable.

Ce qui reste des Edifices superbes qu'éleverent les Romains , ces Maîtres du monde , nous frappe d'admiration ; le Pantheon , le Colisée &c. nous font sentir la grandeur Romaine. Mais que seroit-ce , si leurs Théâtres subsistoient entier , si leurs Temples , si leurs Palais , où l'œil et la raison se trouvoient d'accord par une mécanique aussi bien conçûe qu'exécutée , si ces Monumens , dis-je , avoient pû résister à l'injure du tems ?

surquoi on ne peut assés blâmer la négligence des Princes qui n'ont pas empêché la ruine de ces merveilles de l'Architecture : on peut dire même que ce bel Art seroit dans l'oubli , s'il n'étoit enfin venu un Roy , dont l'élevation de genie et le goût pour les Arts a surpassé tous ceux qui ont occupé avant lui le Trône François.

C'est ce grand Roy , aidé de Ministres zelés pour l'avancement des Sciences , qui a envoyé faire des recherches par des Personnes éclairées dans les restes de ces anciens Monumens ; c'est de ces restes précieux et de ces debris bien étudiés qu'est enfin sortie notre Architecture, semblable en quelque façon au Phenix qui renaît de sa cendre ; elle nous a donné ces superbes Bâtimens qui égalent au moins ceux des Anciens ; c'est de là que sont venus tant d'excellens morceaux , Ouvrages d'une magnificence achevée , qui enrichissent les Palais du plus grand des Rois , ce Château surtout où il a fixé son séjour, où à chaque pas on est frappé d'admiration, où l'on voit des poutres * de pierre dont la coupe surprend et dont l'usage a échappé aux Anciens.

Enfin c'est à la seule Architecture que

* *Vestibule de la Chapelle de Versailles ,*

I. Vol.

doivent

doivent leurs noms quelques Empereurs qui n'ont eû de grand dans leurs Regnes que quelque Monument fameux , qui a transmis ces mêmes noms à la Postérité.

Je laisse à une meilleure plume que la mienne le soin de d'écrire dignement tout le magnifique de l'Architecture ; laquelle, aussi bien que l'Eloquence et la Poësie, à son genre sublime , dont on voit en France plusieurs beaux exemples à imiter. Ecoutons sur ce sujet un des plus grands Maîtres de l'Art.

L'Architecte , dit Vitruve, doit posséder toutes les Sciences ; c'est une vérité dont on sera aisément convaincu quand on aura bien sçû le raport qu'elles ont entr'elles ; celles qui sont le plus nécessaires à l'Architecture sont la Géométrie qui commence à donner une idée juste des choses ; elle sert à mesurer des lignes des surfaces &c. à distinguer les Parties d'un tout ; elle arrange les idées et l'Algebre qui sert ensuite à combiner ces idées et à les rassembler pour resoudre ce que l'on ne peut pas par des lignes droites ; comme les Courbes ; les Sections Coniques &c.

Ces deux Sciences sont la base fondamentale de l'Art ; sans elles on ne peut rien ; il faut les posséder profondément

2590 **MERCURE DE FRANCE**
dans l'Architecture. De la mesure des lignes , naît les Géometrie Pratique , qui consiste à lever un Plan, en inventer, le tracer sur le terrain, couper des pierres, Ouvrages les plus difficiles de l'Architecte.

De la juste mesure des Courbes vient la Construction des voûtes , celle des escaliers rampans , dont nous sommes les inventeurs , et généralement tout ce qui approche de la figure Spherique et qui se trouve souvent repeté dans un Bâtiment.

La Méchanique est si nécessaire à l'Architecte qu'on peut dire que l'Architecture n'est qu'une Méchanique raisonnées car dans un bâtiment tout est corps , et corps cubes , qui tendent tous au même centre et qui ont tous une même direction ou une direction parallele. Or si ces Cubes ne tendent tous à des raisons reciproques , les forces ne seront pas les mêmes ; par conséquent les plus foibles céderont aux plus fortes.

On comprend dans les Méchaniques la Charpente , le bois , le fer , et tout ce qui est nécessaire pour les combles et faîtes des Maisons, comme Ardoises , Tuiles , Plombs &c. et la connoissance de toutes ces choses.

Le Dessein est encore un bras de l'Architecte,
I. Val.

chitecte, et s'il ne possède bien cette partie, il est comparable à un homme estropié; car il ne suffit pas de bien concevoir, il faut encore rendre ses idées nettement et clairement sensibles, afin de mettre au fait de chaque chose ceux qui sont destinés à l'exécution. La Perspective est la partie la plus essentielle du Dessein; car le Dessein n'est rien sans cela; il est également indispensable de sçavoir la Sculpture qui est l'ornement de l'Architecture.

Il est aussi d'une très grande importance que l'Architecte sçache les Loix et les Coutumes du Pays où il bâtit. Vitruve veut encore qu'il sçache la Musique, parce que toutes les parties d'un Edifice étant assemblées avec proportion forment entre elles un certain accord, une harmonie semblable à celle qui se trouve dans les sons, quand ils frappent avec justesse.

Quel est donc cet Art si étendu? et quelle idée formerons nous de celui qui comprend tant de choses ensemble, et où il est besoin de sçavoir si profondément? je crois cependant qu'on peut dire qu'un Tout est beau, quand toutes les Parties en ont bien assorties, et qu'il est infiniment grand quand tou-

L. Val.

C v. tes

2592 MERCURE DE FRANCE
tes les parties qui le composent sont
grandes et magnifiques elles-mêmes.
C'est l'idée que je me forme de la
belle Architecture et du parfait Ar-
chitecte-



*SOUHAITS pour l'Année prochai-
ne à M. Ba. . . Procureur à Amiens.*

Que de riches Plaideurs soient sans cesse à
ta porte

Pour mettre en œuvre tes talens.

Que toujours au Palais ton éloquence emporte
Gain de cause avec les dépens.

Que ton étude en vogue aisément te rapporte
Autant que feroient mille Arpens.

Que ta compagne aimable et d'une humeur ac-
corte,

Eleve si bien tes enfans,

Qu'ils agissent toujours d'une si bonne sorte ;
Qu'ils soient recherchés des plus grands.

Que l'honneur, les vertus soient leur fidèle es-
corte,

Pour aller, le vice bravans ;

Qu'ils évitent surtout l'inférieure cohorte
De ceux qu'on nomme garnemens ;

La bonne compagnie est ce qui plus importe ;
Pour devenir honnêtes gens.

L. Vol.

Leur

Leur bien me tient à cœur , pour ce je les ex-
horte ,

Qu'à leur Pere ils soient ressemblans.

Si chaque Procureur comme toi se comporte ;

A tort , on dit depuis long-tems ,

Que de bons et loyaux la Race est presque
morte ,

Qu'ils sont tous voleurs et méchans ;

Et si l'état , -dit-on , en tous Lieux les supporte ,

C'est que gens de bien sont trop lents ,

Et qu'une bonne affaire entre leurs mains avort^e

Faute d'être assés diligens.

Quel dire injurieux ! au Ciel il me transporte ;

Peut-on propos plus insolens ?

De ta sage façon jamais ne te déporte ,

Et pour prix tu vivras cent ans.

Modore ton travail , qu'aux repas on t'apporte

Pinte de nos vins excellens :

Cela , croi moi , dissipe et vraiment recon-
forte ,

On se doit certains agrémens.

Vin dur et de Pays peut causer dans l'aorte ,

Quelques facheux dérangemens.

Ma tendresse pour toi , Cher frere , est toujours
forte ,

L'estime en fait les fondemens.

Que plutôt je devienne un insecte , un cloporte ,

Que de changer mes sentimens ;

Je te prie instamment , à ce le cœur me porte ,

L. Vol.

C. vi.

D'emp.

D'embrasser pour moi nos parens ;
 Fai bon feu , car le tems ne permet pas qu'on
 sorte

Du meilleur des quatre Elemens .

Ba . . . d'Amiens au Château d'Au.



REPONSE de M. le Tors Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon, à la Lettre de M. Maillart Avocat au Parlement inserée dans le Mercure du mois d'Avril de cette année.

Vous convenez , Monsieur , que *Genabum* est Gien. Vous accordez l'éthimologie Celtique de son nom avec sa situation , et vous voulez fortifier ce sentiment , parce que cette Ville est sur la ligne de *Agenticum* Provins, ad Boios, les Bourbonnois en remontant la Loire jusqu'aux environs de Nevers à l'Occident.

J'ai déjà voulu faire voir qu'il n'étoit pas possible de faire passer César par Sens pour aller à *Genabum*, soit qu'on prît cette dernière Ville pour Gien , soit qu'on la prît pour Orleans ; mais vous placez , Monsieur , *Agenticum* à Provins , pour moi je ne suis pas entré dans la question de

J. Kola

de

de sçavoir si c'étoit *Sens* ; ceux qui aiment à s'appuyer sur le grand nombre peuvent d'abord se livrer à cette opinion ; quand j'ai eû occasion d'en parler je l'ai mise sur le compte de ses Partisans , en ne perdant pas de vûë l'objet que je m'étois proposé , je crois , Monsieur , que quelque parti qu'on prenne sur cette question , il n'y a pas beaucoup de fondement pour donner la préférence à l'un des deux sentimens.

Vous prétendez ensuite, Monsieur, que *Vellannodunum* peut-être *Beaune* en Gâtinois, et en cas qu'on vous conteste cette place , vous proposez *Château-Landon* , parce que vous trouvez que sa situation convient parfaitement à celle que doit avoir eû *Vellaunodunum* , et vous m'avez la-dessus renvoyé à votre Lettre adressée à M. le Beuf insérée dans le *Mercur* de Juillet 1736. p. 1520. mais ce que vous en citez , Monsieur , d'après *Scrick* convient parfaitement à *Avallon* , comme vous l'avez pû reconnoître , par ce que j'ai dit dans ma Lettre ; ainsi il ne me reste qu'à m'accorder s'il est possible , avec vous , Monsieur , sur l'intelligence du texte de *César*.

Ce Général arrivé dans le Pays de Langres ne dit qu'il en sort , que quand

L. Vol.

if

il dit qu'il part , pour aller au secours des Boïens , il assemble son armée dans un même Lieu , qu'il est certain n'être pas *Agendicum* , où il laisse deux Légions et les équipages de son armée , le mot *relictis* ne signifie pas plus que *collocavit* dont il se sert à la fin de son sixième Livre , et ce terme n'a qu'une signification , à laquelle on ne peut joindre les sens d'un passage que César y auroit fait dans cette occasion , à moins qu'on n'y soit forcé par d'autres termes qui y déterminent clairement. J'ai cherché inutilement les raisons qu'on a pû avoir de faire passer César à *Agendicum* , il n'auroit pas manqué de les faire connoître lui-même , si après avoir rassemblé son armée , il l'eût fait marcher du Lieu où elle étoit assemblée , à *Agendicum* : ce silence et même ce qu'il dit contredisent cette opinion.

Qu'on prenne donc *Agendicum* pour Sens , ou pour Provins , il n'y a toujours rien de plus contraire au dessein de César , que de l'y faire passer , il faut qu'il fasse de plus , le chemin du Pays de Langres à cette Place , au lieu qu'en partant du Pays de Langres , il avance vers *Genabum* à proportion de ce qu'il auroit fait pour aller à *Agendicum* : à
L. Fol. quel

quel dessein auroit pû servir cette marche ? en prenant ce chemin on le fait nécessairement passer à travers le Pays-Ennemi des Senonois , où il risque qu'on ne retarde sa marche, qu'on ne lui coupe la communication des vivres , et comme il les tiroit des Eduens , il avoit intérêt que sa marche le rapprochât de leur Pays , afin qu'ils eussent plus de facilité de les lui conduire , de sorte qu'il convient mieux de le faire passer le moins qu'on peut sur le Pays des Senonois, puisque c'est par la force de la nécessité qu'il assiège et prend *Vellaunodunum* ; et peut-on dire que la prise de Beaune en Gâtinois , ou de Château-Landon , eût donné une communication plus facile entre les Eduens et César , et lui eût procuré les avantages qu'il se proposoit ?

Vous voyez , Monsieur , que je ne tire mes raisons que du texte de César même , pour fixer son départ dans le Pays de Langres sans le faire passer par *Agendicum* , quelque part qu'ait été cette ancienne Ville, et quoique dans ce point je sois de différent sentiment avec vous , j'ai les mêmes raisons pour proposer Avallon pour être *Vellaunodunum* , et d'autres qui ne peuvent convenir aux Lieux que vous proposez. Vous convien-

drez.

L. Val.

2598 MERCURE DE FRANCE
drez sans doute , Monsieur , que cette
marche de César ainsi entendue est tout
à fait contraire à ceux qui pensent trou-
ver *Genabum* en la Place où est aujour-
d'huy Orleans ; je tire autant d'honneur
d'avoir votre aprobation pour une par-
tie de ce que j'ai avancé , que j'aurois de
satisfaction d'avoir pû la mériter pour le
tout, je suis &c.

à Avallon ce 11 Novembre 1737.



A SON EMINENCE
MONSIEUR
LE CARDINAL DE FLEURY,

*En lui présentant un Tableau de Diogene &
la Lanterne à la main.*

PROSE RIMÉE.

LE Prince , le Heros de la Secte Cynique
Orné de sa besace , armé de son bâton ,
Uniforme Philophique ,
La Lanterne à la main , quoi qu'en plein jour
dit-on ,
Cherchoit jadis un Mortel dans l'Attique,
Qui d'Homme selon lui pût mériter le nom.

L. Vol.

Il parcourut long-tems , le pauvre Diogenes ,
 Les Palais , les Maisons et les Places d'Athenes ;
 Le trouva-t-il, cet Homme à la fin? Helas ! non.

Par un Mortel qui de ce nom fut digne ,
 Il entendoit sur-tout qu'il eût un cœur humain ;
 C'est par là qu'on est Homme , et le mot le désigne ,
 Et c'est aussi par-là qu'il le cherchoit en vain.

Car qui ne sçait qu'en ce Monde barbare ,
 Ce fut là de tout temps l'espece la plus rare ?
 Croyez-en le Proverbe , oùi , les hommes sont
 tous
 Les uns pour les autres des Loups.

Moi pourtant , nouveau Diogene ,
 Tout aussi gueux, mais moins Philosophe que lui ;
 Que l'adverse Fortune au désespoir entraîne ,
 Objet innocent de sa haine ;
 Cherchant pour m'en défendre un secourable
 apui ,
 J'ai trouvé cet Homme aujourd'hui.

Oùi , j'en suis sûr , je l'ai trouvé , vous dis-je ,
 Et même au milieu de la Cour ,
 De ses pareils peu fréquenté séjour ,
 Ce qui redouble le prodige.
 O pour moi le bienheureux jour !

1600 MERCURE DE FRANCE

Mais un Homme de plus, d'une sagesse extrême,
Qui, choisi pour former une digne Souverain,
L'a rendu sage et bon lui-même ;

Et devenu son Ministre suprême ,
A fait , par le pouvoir qu'il lui remet en main ,
Un Age d'Or , d'un temps et de Fer et d'Airain.

J'en atteste l'Europe entière ,
Dont les Peuples saisis d'une fureur guerrière ,
Par sa foi , sa douceur , à la raison rangés ,
Et devenus Moutons , de Lions enragés ,
Changent en amitié leur haine meurtrière.

Homme tranquille , égal , et qui sans s'émon-
voir ,

D'une Paix hors de tout espoir ,

A su renverser les obstacles

Par des secrets qu'on ne peut concevoir.

Paix , que l'on peut compter au nombre des
miracles

Au dessus de l'humain pouvoir.

Est-il besoin que je le nomme ?

Qui ne reconnoîtroit à ces marques FLEURY ,

De Minerve le Favori ?

Et qui peut mieux mériter le nom d'Homme ,

Que des Hommes le plus chéri ?

F. Vol.

O vous ,

DECEMBRE. 1737. 2601

O vous , present du Ciel pour le repos du
Monde .

Et sur-tout du Monde Chrétien ,
Sur votre humanité permettez que je fonde
La douce esperance du mien.

C'est ce cœur juste et bon qu'aujourd'hui je ré-
clame,

Lui seul peut me tirer d'un dangereux détroit :
J'en ai besoin , voilà mon droit ;
Il est bien fort auprès d'une belle ame ,
La pitié la saisir par un sensible endroit.

Seize Lustres complets , quelques mois d'avant-
rage,

Sont écoulés depuis mon jour natal ;
Peintre , Poète , avec peu d'heritage :
De ces trois incidents le fâcheux assemblage
M'a fait passer tout ce temps assés mal ;
Faut-il que la Fortune , à la fin de mon âge ,
Redouble contre moi son funeste courroux ,
Et de tant de côtés , que pour parer sa rage
El ne faille pas moins que vous ?

Et vous-même , Seigneur , pourrez le reconnoî-
tre.

En daignant exaucer mes vœux.
Souffrez qu'avant vous ôse un moment pa-
roître

J. Vall

De

Des Mortels le plus malheureux ,
 Qui mérite le moins de l'être.
 Oïi , qui le mérite le moins ;
 Citons des faits pour mes témoins

Le Système fatal ayant tari ma bourse ,
 Ce coup ne m'a point abbatu ;
 Il me laissoit pour ma ressource
 Des talens et de la vertu.

J'ai suivi le conseil que donne dans la Fable
 Hercule à l'homme au char par la fange et le
 sable

Au fond d'une orniere arrêté ,
 Qui, les deux bras croisés, d'un ton insupporta-
 ble

Imploroit le secours de sa Divinité.

Travaille , sot braillard , dit Hercule irrité ;
 Prends une bêche , un pic , aplanis cette or-
 niere

Et j'exaucerai ta priere.

J'ai donc pris la bêche et le pic
 Pour cultiver la Poésie :

La Peinture sa sœur le vit sans jalousie ;
 La Mothe mon ami par un doux pronostic
 M'inspirant cette fantaisie ,

Astrologue en ceci plus sûr que Copernic
 Et mon ouvrage en effet du Public
 Fut toujours aplaudi selon sa prophétie.

I. Vol.

Mais

Mais qu'il me flate peu cet applaudissement ,
 Quand il me laisse dans la peine ;
 Quand on me prive impunément
 Du profit que devoit me produire ma veine !
 Pour raconter ici comment ,
 Ce seroit un recit d'une trop longue haleine ;
 Sans entrer dans aucun détail
 Par de différens traits de la malice humaine
 Je perds le fruit de mon travail.

Or jusqu'à ce moment , où la mort nous déli-
 vre
 Des chagrins d'ici-bas , moi qui n'ai rien vail-
 lant ,
 Si je puis subsister , ce n'est qu'en travaillant ;
 Mais pour travailler il faut vivre ;
 Et quand on m'a détruit ou volé tout mon
 bien ,
 Veut-on que je vive de rien ?

Vous seul , Seigneur , pouvez me conserver la
 vie ,
 En voici le facile et le juste moyen.

Depuis long temps la Scene fait partie
 Des revenus de l'Hôpital ;
 Depuis long-temps aussi j'écris la Comédie ;
 Le Théâtre a causé mon désastre fatal :
 Il faut qu'à ce malheur l'Hôpital remédie ;
 C'est ce qu'ici ma Muse vous mande ;
 I. Vol.

D4

De ces malheureux Vers c'est l'objet principal

Trop heureux si dans cet azile

A l'abri des pressans besoins

Je pouvois, l'esprit plus tranquile,

A m'en tirer bien-tôt apliquer tous mes soins ?

Helas , puis-je demander moins ?



REFLEXIONS

Sur le Mariage et sur les Femmes.

SI on examinait bien attentivement tous les déplaisirs qui dans un mariage suivent ordinairement l'apas trompeur de ce lien, il n'y a pas un seul homme qui voulût y penser. C'est une prison remplie d'amertume et de dégoût, qui souvent n'a de beau, que la porte par laquelle on y entre, et de consolant que celle par laquelle on en voit sortir son Camarade.

Se marier en homme sage, c'est choisir avec discernement, à loisir, par inclination et sans intérêt, une femme qui vous choisisse de-même.

Une femme galante a beau se contraindre, quelque précaution qu'elle pren-

I. Vol.

ne,

DECEMBRE. 1737. 265
ne, lasse enfin d'emprunter les apparences
d'une vertu qu'elle n'a plus, elle mon-
tre tous les défauts qui lui ont succédé.

Les Beautés médiocres ne sont volon-
tiers ni communément bien logées que
par les belles femmes.

De la maniere dont quelques femmes
passent leur vie , on diroit qu'on leur
a défendu d'avoir de la raison et du
bon sens , et qu'elles ne sont au monde
que pour être occupées de leur beauté
et de leurs ajustemens.

Le Mariage est un marché auquel il
faut proceder avec grande attention , et
songer autant à sa postérité, et aux besoins
de sa maison qu'à soi-même , car souvent
les accessoires tiennent lieu de principal.

Comme rien ne rend les chaînes du
Mariage plus pesantes que l'indigence ,
rien n'en soulage le poids comme un
bon coffre fort. Il faut , à la verité , que
le cœur soit satisfait , car ce lien est de
lui-même assés dur , sans en apesantir
encore la chaîne par une aversion qui
la prévient.

C'est l'ordinaire aux Vieillards , qui
I. Vol. veulent

2606 MERCURE DE FRANCE
veulent se marier , d'étaler d'abord ce
qu'ils ont de richesses et de commodités,
et de faire l'éloge ensuite de la bonne
constitution de leurs personnes. Quelle
foiblesse !

Ce Vieillard étoit bien sensé , qui ne
vouloit pas se marier , parce qu'il n'a-
voit nul goût pour les vieilles femmes ,
et que , par la même raison , les jeunes
n'en auroient pas pour lui.

S'il faut se marier , il faut que ce soit
par les yeux , par les oreilles , par la bou-
che , par le cœur , par l'esprit , par l'hu-
meur et par la bourse. Ce lien universel
ne doit rien laisser en arriere.

La plûpart des femmes , au lieu de
penser en se mariant , qu'elles en-
trent chés un mari pour être la colonne
de sa maison , la moitié de lui-même ,
et par conséquent obligées d'apporter tous
leurs soins à soulager ses peines , se
persuadent que le mariage est pour elles
une porte ouverte à la licence et à la
domination , et qu'elles vont bien se dé-
dommager de toute la contrainte qu'el-
les ont eûe jusqu'alors. Elles s'imaginent
qu'un homme ne doit travailler qu'à
leur fournir tout ce qui est nécessaire
I. Vol. à leurs

DECEMBRE. 1737. 2607
à leurs plaisirs; et cet empire dans lequel elles croient entrer, leur ôte tout d'un coup cet esprit de complaisance, qui est la pierre fondamentale du repos domestique.

Le Pays du Mariage a cela de particulier, que les étrangers ont envie de l'habiter, et les habitans naturels voudroient en être exilés.

La femme doit être soumise au Mari, mais le mari doit être soumis à la raison.

On dit que l'amour peut aller au-delà du Tombeau, mais il ne va guere au-delà du Mariage.

L'amour peut naître entre des gens qui s'épousent, et durer même après leur mariage, mais il ne peut subsister longtemps lorsqu'il est né avant leurs noces; du moins l'expérience l'a-t'elle montré mille et mille fois.

Le Mariage doit être regardé comme un lien établi pour empêcher la confusion et regler les successions; pour se donner un secours mutuel dans la prospérité et dans l'adversité, et pour mettre un frein à l'intempérance naturelle. Quand un mari et une femme auront

I. Vol. D bien

2608 MERCURE DE FRANCE
bien compris ces trois buts, et qu'ils
agiront dans la vûë d'y satisfaire, ils
trouveront qu'il n'y a rien de si doux
que ce lien.

Un Mari doit honorer sa femme, non
pas de cette civilité froide et circons-
pecte que la bienséance règle et que
l'indifférence accompagne; un respect
si ponctuel, qui marque plus de poli-
tesse que d'amour, doit faire craindre
à une femme qu'on ne veuille à force
d'honneur la dédommager de n'être pas
aimée.

Ce n'est pas assés pour un Mari que
d'aimer sa femme, il faut qu'il travaille
à la perfectionner; l'amour le rendra
clair-voyant sur les moyens d'y réussir.
Ce n'en seroit pas un bon que de s'éri-
ger en Prédicateur; la correction la plus
efficace est toujours celle qui ressemble
le moins à une correction.

Heureux le Mari qui n'est point ré-
duit à commander et dont les conseils
sont reçûs comme des ordres. On n'ob-
tient ce bonheur qu'en s'apliquant à ga-
gner la confiance de sa femme.

Rien n'est si utile et en même-temps

I. Vol.

si

si dangereux que les femmes , car souvent d'un esprit grossier elles font un galant homme , et il suffit de vouloir leur plaire pour avoir mille attentions d'honnêteté , qui font presque tout l'agrément de la vie ; mais il suffit aussi quelquefois de leur plaire pour languir dans la molesse , pour oublier ses devoirs et pour ruiner sa fortune. Elles ont un pouvoir absolu sur le cœur , et quand elles connoissent la force de leur sexe et qu'elles en usent à propos , les Philosophes , les Indifferens , les Orgueilleux , les Misanthropes et les Gens de bien même ne sont que des hommes ; car on devient avec elles dans l'état de pure nature , foible , badin , et même puerile. Des Misanthropes passent quelquefois leur vie à faire ce manège avec les femmes qu'ils aiment ; ils les grondent , les querellent , les quittent , et à peine les perdent-ils de vuë , qu'elles leur réviennent dans l'esprit avec de nouveaux agrémens ; les voilà radoucis et on les voit à leurs pieds , humbles , soumis et pleins de foiblesse et de confusion.

Il est étonnant qu'une femme qui ne peut danser avec bienséance que cinq ou six ans de sa vie , en employe dix ou

I. Vol.

Dij douze

2610 MERCURE DE FRANCE
douze à apprendre continuellement ce
qu'elle ne doit faire que pendant si peu
de temps ; et à cette même personne
qui est obligée d'avoir du jugement et
de parler jusqu'à la mort , on ne lui
apprend presque rien qui puisse ni la faire
parler plus sensément , ni la faire agir
avec plus de conduite.

Les femmes n'ont guere moins de pé-
netration pour découvrir , que de dissi-
mulation pour se cacher.

Il y a plus de dangers à craindre au-
près des femmes , que de fruit à esperer.
*Mulieres majori adeuntur periculo quam
fructu.* S. Franç. Xav.

On ne sçauroit trop conseiller aux
femmes de dire du bien des autres fem-
mes , et par leur conduite de faire dire
du bien d'elles.

Toutes les femmes veulent plaire ; les
prudes mêmes s'offersent qu'on ne leur
trouve pas de l'agrément ; car il semble
qu'on veuille leur reprocher de n'être
vertueuses que par pure nécessité , quand
on n'avoüe pas qu'elles ont des charmes
pour mériter d'être recherchées.

Les femmes ne passent jamais d'une
I. Vol, violent

DECEMBRE. 1737. 2611
violente jalousie à une certaine indifférence de sentimens; se consoler du mépris d'un Amant est toujours la dernière chose qu'elles font.

La plûpart des femmts sont plus jalouses de leur réputation sur la beauté que sur l'honneur, et telle qui a besoin de toute la matinée pour perfectionner ses charmes, seroit plus fâchée d'être surprise à sa toilette qu'avec un Galand.

La première vertu, selon les femmes, est de plaire; et pour plaire, la beauté est un moyen plus sûr que la sagesse.

Quoique l'on dise, il n'y a point de veuvage sans tristesse; car n'est-ce pas toujours un état fort triste que d'être obligé de feindre une tristesse continue?

Les Hommes accusent les Femmes de foiblesse, cependant y en a-t-il aucun, qui puisse tenir aussi long-tems contre les sollicitations des Femmes, si elles les assiégeoient, que les Femmes tiennent contre celle des Hommes, quoiqu'ils se servent des plus adroits et des plus pressants artifices, pour les surprendre?

I. Vol.

C iij

Lorsque

Lorsque les Hommes aiment , ont-ils autant de pouvoir sur eux mêmes , pour cacher leur amour , que les Femmes en ont pour cacher le leur , quelqu'effort que l'on fasse pour les engager à le faire paroître ? quand on voit un Homme aux pieds d'une Femme lui demander avec des protestations d'Esclave les plus humiliantes , ce que cette Femme combattant contre elle même , lui refuse avec fermeté , lequel des deux paroît avoir le plus de foiblesse ? c'est la pudeur, dit-on, qui retient les Femmes, eh bien il doit toujours leur être glorieux de sçavoir modérer leurs passions par la pudeur ; c'est-à-dire par la crainte de perdre l'honneur. Les Hommes viennent avec autant d'imprudence que d'empressement , déclarer aux Femmes ce qu'ils sentent pour elles, sans être assurés de leur plaire : foiblesse de cœur d'autant plus grande , qu'on est vaincu par le premier mouvement de l'amour ; foiblesse d'esprit d'autant plus honteuse , qu'il devient la dupe du cœur dont il devroit lui-même régler et modérer les passions.

Les Femmes les plus vertueuses , cherchent à plaire même avant l'âge de raison ; ce goût leur vient en naissant. Elles ignorent qu'en cher-

I. Vol.

chanç

DECEMBRE. 1737 2613
chant à plaisir on trouve indubita-
blement quelqu'un qui plaist, et que
c'est sans doute exposer sa liberté que
d'attenter à celle d'autrui.



LA CONFIANCE PERDUE,
*ou le Serpent Mangeur de Kaïmak, **
et le Turc son Pourvoyeur ,

FABLE TURQUE.

LEs Turcs font si grand cas d'une certaine
Fable,
Que la Piece à leur gré tient presque du Divin :
Conte-bleu cependant , et bleu d'un bleu Tur-
quin ,
Bizarrement pensé , heurtant le vrai-sembla-
ble ,
Et pis que tout cela , plus long qu'un jour sans
Pain :

Mais au défaut de l'agréable ,
Qui n'en est pas le beau côté ,

Peut être pourroit-on le trouver suportable ,
En se fixant à sa moralité.

Enfin , passable ou non passable ,

Voici ce qu'à-peu près on m'en a rapporté.

Dans le coin d'un Fauxbourg, à Prusse, en Bi-
thynie, (L)

J. Vol.

D iiiij. Demeure

Demeuroit à l'étroit un pauvre Musulman : (2)

Bon-homme de qui la manie ,
Etoit de calculer les mots de l'Alcoran , (3)

Et d'en sçavoir par cœur toute la Litanie ,

Sans élever plus haut d'un cran ,

Son étude ni son genie :

Du reste quant aux mœurs , réglé comme un
Cadran ,

Et si devot que dans son voisinage ,
Il servoit de modele à tous les vrais Croyans.

Il avoit Femme aux yeux noirs et brillans ,

Belle , bien faite , égale , douce , sage ,

Pour couper court, Femme aimable en tous
sens ,

Et qu'il aimoit , on ne peut davantage ;

Puis comme on sçait devots et pauvres Gens

Pour honorer l'état du Mariage ,

Sont la plûpart de grands faiseurs d'enfans.

Aussi Mahmoud (c'est notre personnage)

En mouloit-il au moins un tous les ans.

Or une année , il avint qu'en un temps,

Temps de grossesse , ou Femmes de bon sens ;

Quelquefois paroîtront folles à triple étage ;

Tant leurs goûts sont extravagans.

La sienne eut une envie , ou plutôt une rage ,

De tâter d'un certain laitage ,

Qu'on nomme en Turc du Kaïmak.

J'ai, disoit-elle, un feu dans l'Estomac

I. Vol.

Qui

Qui me dévore , et suis sûre je gage ,

Sans me regarder au miroir ,

Qu'il y paroît à mon visage.

Mon cher Mari , mon cher bon , mon espoir ,

Fais moi manger du Kaïmak ce soir.

Ce soir ! s'écria-t-il , je voudrois le pouvoir,

Mais comment faire : on n'en vend qu'au Village ;

C'est fort loin , il est tard : tu sçais bien tout cela :

Jusqu'à demain , ma mout , tâche à prendre courage ,

Je t'en irai chercher : cependant d'ici-là ,

Observe bien tes mains ; car dis - moi , quel dommage ?

Si te gratant par tout où le hazard voudra ,

Tu nous allois planter un morceau de Fromage

Droit sur le bout du nez du Poupon qui viendra ?

La pauvreté à ce badinage ,

Sourit , prit patience , et pourtant soupira.

Dès la pointe du jour , Mahmoud lui tient parole ,

Choisit un Plat bien écuré ,

Et court , ou plutôt vole

Au laitage tant désiré.

Mais , en allant , s'il fut Eole ,

Pour le boiteux Vulcain on l'eût pris au retour ;

Lorsqu'il vint à passer par une longue plaine ;

I. Val.

D v

Dons

Dont le Soleil faisoit un four ,
 Heureusement au bout il vit une Fontaine,
 Rencognée à l'écart dans un petit détour,
 Et tout clopin-clopant , s'y rendit avec peine.
 Son bassin regorgeoit d'une eau riante et saine ;
 Des gazons émaillés l'ornoient tout alentour ;
 Un plane l'ombrageoit par son vaste concours ,
 Et les Zéphirs au frais , sans agiter l'arene ,
 Lutoient si joliment contre le chaud du jour ,
 Qu'au murmure de l'onde et de leur douce
 haleine ,

 Tout sembloit dire en ce séjour ,
 Ou dormez , ou faites l'Amour.
 Faire l'Amour ! Mahmoud n'en avoit point
 d'envie ;

 Quand même il auroit eu de quoi ;
 Mais oui bien de dormir , et plus que de sa
 vie ;

Aussitôt étendu dormit-il comme un Roy ,
 Posé le cas qu'un Roy dorme mieux qu'un autre
 homme ,

 J'en pense au rebours quant à moi.
 Quoi qu'il en soit tandis qu'il dépêche son
 somme ,

Un gros Serpent goulus , d'ailleurs fort bien
 instruit ,

 Dont l'arbre creux formoit le gîte ,
 En dégringole à petit bruit ,
 Mange le Kaïmak ; y remonte au plus vite ;
 I. Vol. Et

Et juste dans le Plat d'étain ,
 Qu'avoit mis le dormeur auprès de son oreille ,
 Laisse tomber un beau Sequin. (4)
 Le Turc ouvre les yeux à ce son argentin ,
 Regarde , se les frote , et si fort s'émerveille .
 Qu'il doute s'il dort ou s'il veille :
 Ne pouvant concevoir , ni par qui , ni par où ;
 Dans un lieu si désert , lui venoit telle chance .
 Quand l'Animal passant la tête hors de son
 trou ,
 Se dresse , se rengorge en Serpent d'import-
 tance ,
 Siffle pour l'avertir , et lui dit, cher Mahmoud .
 (D'un petit air de connoissance .)
 Vraiment ton Kaïmak étoit de fort bon goût ;
 Il y paroît , je crois , à ma reconnoissance .
 En effet j'en suis si content ,
 Que si tu me promets de garder le silence ,
 Et de m'en apporter chaque matin autant ,
 Un Sequin tous les jours sera ta récompense .
 Notre homme qui de peur étoit quasi perclus ,
 A de si doux propos , si richement conçus ,
 Se dégourdit , se leve , et fait la reverence :
 Promet du secret tant et plus ,
 A l'illustre Animal , qu'il traite d'Excellence :
 (Beaux titres de tout temps suivirent la fi-
 nance)
 Et devenu léger , de nouveau recourut ,
 Chercher du Kaïmak pour sa chere Femelle .

L. Pak.

Di vi.

Sçavoir

Sçavoir sur son retard ce qu'il dit à la Belle ;
 Quelle fut son excuse , et comme on le reçut ,
 Il n'en est point parlé : c'est pour moi Lettre
 close :

Mais de retour à son taudis ,
 Aussi-tôt la première chose ,
 Fut le corps contre terre , et l'âme au Paradis ;
 De rendre grace au Ciel de sa bonne aventure.
 Puis en digne Patron des zelés Osmanlis ,
 Grand Mahomet , dit-il , pourvû que ceci
 dure ,

Seulement cinq ans accomplis .
 Je te jure d'aller à ces lieux annoblis ,
 Par ta naissance , et par ta sépulture,
 O pour moi quelle joye irénarrable et pure ;
 Si je puis sur ce point contenter mes désirs ?
 Oûi , la Mecque , (5) Medine , objets de mes
 soupirs ,
 Dont aux seuls noms mon cœur tréssaillit d'aise
 legresse ,

Je vous irai voir , j'en fais vœu ,
 Si ce bon Serpent du bon Dieu ,
 Durant cinq ans tient sa promesse ;
 Et de fait, ce temps revolu ,
 Il étoit à partir déjà tout résolu ,
 Lorsqu'en s'y préparant un article l'arrête ;
 Il songe qu'il va se priver

* Nom qu'on donne aux Turcs , d'Osman leur
 premier Prince.

I. Vol.

D'un

D'un Sequin chaque jour : la rente étoit
honnête ,

Et méritoit bien d'y rêver.

Mais en fait d'interêt , un Manant , une Bête ;
Inventifs en moyens sçavent mieux les trouver

Qu'homme du monde et bonne tête.

Voici le tour qu'il prit pour sortir d'embaras :

Il s'en fut au Serpent , comme un Frere à la
quête ,

Le Col tors , l'œil baissé ; marchant à petits
pas ;

Lui fit d'un ton piteux une adroite Requête ,
Sur son vœu qui le trouble , et demi prosterné ;
Finit en le priant avec très-humble instance ,
De permettre qu'Osmin de ses enfans l'aîné ,

Garçon de vingt-ans , bien tourné ,

Sage , discret , fidele , et plein d'intelligence ,

Eût l'honneur pendant son absence ,

De lui porter le déjeuné.

Le reptile d'abord par un Air renfrogné ,

Pour tout ce beau projet marqua sa repugnance ;

Et loin d'y consentir , au vicillot étonné ,

Fit cette verte remontrance.

Pauvre homme , lui dit il , quel desir effrené ,
Te prend si follement de courir à ton âge ?

Surquoi , pour ton salut , plus vif qu'illuminé ;
Fondes-tu le besoin de ce pelerinage ?

Mahomet , me dis-tu , l'a lui-même ordonné :

Oùi , mais non pas à toi , par l'Hymen en-
chaîné (6). Prends

2620 MERCURE DE FRANCE

Prends l'esprit du Prophete , et lis bien ce
passage :

Ni ta Loi , ni ton vœu si mal imaginé ,
Ne sçauroient te contraindre à faire un tel
voyage.

Va mon ami , croi-moi , des tiens environné ,
Crains Dieu , sers le Prochain , et veille à ton
ménage ;

Voilà l'essentiel : le reste n'est qu'usage ,
Bon , ou mauvais , suivant qu'il est subordonné
Aux principaux devoirs où ton état t'engage..
A l'égard de ton fils que tu dis si bien né ,
C'est de tous tes pareils l'ordinaire langage ,

Chez eux l'amour propre incarné ,
Toujours dans un Enfant offre une belle image ,
Un pere en lui s'admire , et d'un œil fasciné ,
Se contemplant dans son Ouvrage ,

Par ses propres défauts souvent le trouve orné..

Au reste pourtant je veux croire ,
Qu'à toutes les Vertus le tien discipliné ,

Mérite l'éloge et la gloire ,
Dont tu me l'as enluminé.

Mais le tout bien examiné ,

Il ne me convient pas en saine politique ,

De me livrer ainsi , moi Serpent suranné ,

A jeune adolescent au menton coronné ,

Je veux un homme fait et dont la barbe pique :

Tu m'entends : Songes - y. Bon soir , point de
replique.

L. Vol.

Mahmoud

DECEMBRE. 1737. 262.

Mahmoud , de ce Sermon interdit , consterné ,

En petit béat obstiné ,

Jugea le premier point tout-à-fait hérétique ,

Et comme Pere un peu berné ,

Trouva le second fort caustique.

Mais il sçait prudemment contenir son chagrin ;

Car s'il se fâche , adieu la rente du Sequin ,

Ou le voyage de la Mecque :

Pour venir donc à bout de son pieux Dessen ,

Et conserver son hypotèque ,

Il retourne à la charge et fait tant qu'à la fin ,

Par son importune priere

Le Serpent malgré soi , consent que le blondin ,

Exerce auprès de lui l'office de laitiere.

Ravi de ce succès , il vous part de la main ;

Vient tout dire à son Fils , lui montre la maniere ,

De servir en secret la Bête familiere ,

Qu'ils vont voir dès le lendemain ;

Et pour être plus sûr qu'il sçaura le chemin ,

Et retrouvera bien le Plane ,

Il l'y conduit encor trois jours à même fin :

Buis dans deux petits sacs mettant tout son frusquin ,

S'en va joindre une caravanne.

Bon voyage au vieux Pelerin ;

Baissons-le à sa façon , monté sur un Roussin ;

Courir à la Béatitude ,

Et voyons à present ce que va faire Osmin.

L. Vol.

Le

Le Serpent soupçonneux et fin ,
 Pour se guérir de toute inquiétude ;
 'Avoit en l'acceptant , exigé par prelude ,
 Que s'il vouloit toujours être son bien - aimé ;
 Il ne viendrait jamais armé :
 Item , que sous sa solitude
 Son Kaïmak seroit porté ,
 Et que lui , Pourvoyeur , se tiendrait écarté ;
 Tandis que lui Reptile, en pleine quiétude ,
 Mangeroit à sa volonté.
 Tout cela fut promis et fut exécuté
 Pendant près d'une année avec exactitude.
 Mais le temps à la longue engendre l'habitude ;
 L'habitude conduit à la sécurité ,
 Et souvent celle-ci mène à l'ingratitude ,
 Ainsi que l'Animal , par son trop de bonté
 En fit une épreuve bien rude ;
 Car s'étant démenti de sa rigidité ,
 En faveur de la mine prude ,
 Et de l'air de simplicité ,
 Dont l'hypocrite Osmin s'étoit fait une étude ;
 Pour masquer sa perversité ,
 Il lui donna la liberté
 D'aprocher , et fut même encore assés facile ;
 Pour s'en laisser toucher en toute privauté.
 Oui-da , dit à part-soi ce cœur de Crocodile ,
 (! Un jour qu'il l'avoit bien flaté)
 Puisque vous êtes si docile ,

DECEMBRE. 1737. 2623

Il faut mettre à profit votre docilité;

Et nous verrons un peu Monseigneur du Rep-
rile

Ce que tient votre coffre-fort.

Depuis plus de six ans tous les jours il en
sort

Sequins d'un très bon poids et meilleurs qu'à la
Ville ;

Mais comptez que demain vous serez mis à
mort ;

Et qu'à vous succéder je serai fort habile.

C'est bien à vous ma foi , Bête rampante en
vile

A jouir d'un si grand Tresor ?

L'or n'est fait que pour l'homme , et l'homme
est fait pour l'or :

L'un sans l'autre en ce monde est une être
inutile :

Tantpis pour un Pere imbecile ,

Si pouvant s'enrichir , il est demeuré Gueux ;

Foible d'esprit et Scrupuleux ,

Ne sont que des mots synonymes.

Osmin ainsi frappé de ces belles maximes ,

Forme déjà mille projets :

Il aimoit les grandeurs , les jouvanceaux , les
Dames ,

Et tous les plaisirs à l'excès.

Je veux d'abord , dit - il , épouser quatre Fem-
mes *

* Les Mahometans peuvent épouser jusqu'à qua-
tre Femmes en même temps.

I. Vol,

Avois

2614 MERCURE DE FRANCE

Avoir deux cent Chevaux , au moins trente
Odahiks , (7)

Cent Valets , six Serrails , (8) dix ou douze
Chiffiks , *

Le reste à l'avenant. Et je ferai de sorte ,

Qu'on me verra peut-être un des premiers Pa-
chas (9)

Car avec de l'argent que ne devient-on pas ?

De ce dangereux fou l'idée étoit si forte ,

Qu'il n'en dormit non plus durant toute la
nuit ,

Que pucelle à vingt ans , la veille de ses nœces ,

Mais si-tôt que l'Aurore luit ,

Ses mains avides et féroces , *

Brûlant déjà de s'assouvir

Du sang qu'il croit verser , de l'or qu'il veut
ravier ,

A sa ceinture il s'arme d'une hache ;

Sous sa pelice adroitement la cache :

Porte au Serpent du Kaïmak ,

Une fois plus qu'à l'ordinaire ,

Et lui dir, Monseigneur, selon notre Almanach ;

C'est aujourd'hui *Beïram* , (10) j'ai cru pou-
voir vous plaire ,

En vous y faisant prendre part.

L'an passé , comme un sot , je n'osai pas le
faire ,

Excusez si je sens ma faute un peu trop tard.

Au surplus je voudrois en l'avoüant sans fard ,

* *Maison de Campagne , Ferme , Metai-
vie &c.* *Bouvoir*

Pouvoir plus dignement vous témoigner mon
zele.

Mais que vous présenter ? la Nature , ni l'Art

Ne m'offrent rien à votre égard ,

De plus exquis que cette bagatelle.

Par ces mots emmielés , le douxereux Cafard

Engoie de façon le Reptile richard ,

Que celui-ci charmé , de tout le remercie ,

Et barbote en mangeant quasi comme un canard.

Alors ce déloyal voyant qu'il officie ,

Sans l'observer d'aucun regard ,

Lui décharge un fendant ; mais que ce soit
hazard ,

Ou celeste bonté , des forfaits ennemies

Notre agile Bête avertie ,

Voit le coup , et l'esquive en sautant à l'écart.

Pas si bien cependant , que la hache qu'
part ,

En faisant son chemin ne lui coupe la queue.

On dit qu'elle en parut de rage , toute bleuë :

Que cela soit ou non , ce n'est rien que cela.

Pour le conte il suffit , que jaune , bleuë , ou
brune ,

Sautant au cou d'Osmin , elle vous l'étrangla .

Et que comme aux Pachas , cette fin est com-
mune , (11)

Lui qui vouloit tant l'être , au moins le fut
par-là.

Le Serpent le suçoit encore avec délices ,

Quand plusieurs Passagers courant deçà-delà ,

La Val.

Vincent

1616 MERCURE DE FRANCE

Vinrent fort échauffés offrir de vains services
Il n'en étoit plus temps : déjà de son étui.

L'ame du Scelerat , qu'escortoient tous les vic-
ces ,

Au fond des Enfers avoit fui.

Quelqu'un le reconnut , on l'emporta chez lui

Où tous les voisins se rendirent :

C'étoit de la maison l'esperance et l'appui ;

On peut s'imaginer ce que dirent , et firent

Ses Parens désolés dans leur premier transport ;

Jamais douleur ne fut plus vive.

Mais tandis qu'en hurlant , ils deploroient son
sort ,

Voici qu'à point nommé , Maître Mahmoud
arrive.

Quel Spectacle pour lui ! quel retour ! quel
abôrd !

Il en tombe presqu'en foiblesse :

Du peu qu'on sçait du cas on lui fait le rapport ;

Et chaque mot qu'on dit , le pénètre si fort ,

Qu'il s'arrache le poil , et rugit de détresse.

Vrai-Dieu , quel bon Papa ! Voyez quelle
tendresse !

Se disoient les voisins. Ils n'étoient pas au
fait :

Lui seul sçait où le bât le blesse :

Vu que saintement fol , par un zele indiscret ;

Qui fournira peu de copies ,

Et comptant sur son fils , qu'il croyoit si par-
fait ,

1. Vol.

11.

Il ne lui restoit rien de tout son petit fait ,

L'ayant tout mis en œuvres pies.

De sorte qu'accablé de regrets infinis

De ne voir dans ses sacs , si dodus à la mine ,

Que des colifichets , et des haillons benis ,

Qu'il avoit raportés du Tombeau de Medine ,

Il plaint bien moins le mort , qu'il ne fait les vivans ,

Car pour lui , pour sa Femme , et neuf ou dix
Enfans ,

Tout cela mis au pot , eut fait maigre cuisine ,

Que devenir d'orénavant ,

Avec sa nombreuse Famille ,

Si son bienfaicteur le Serpent ,

Ne la nourrit , et ne l'habille ?

Après donc quelque temps passé dans les douleurs ;

A ses dépens plus sage , enfin il les surmonte ;

Va devant l'Animal répandre force pleurs ;

Lui porte du laitage enjolivé de fleurs ,

Croyant y bien trouver son compte ;

Et s'informe de tout ; l'Animal lui raconte ;

Juste de point en point : puis faisant le plongeon ,

Plante-la mon pleureur avec sa courte honte .

Mahmoud au desespoir d'un si dur abandon ,

En vain prie , et gemit , tendrement le rappelle

Traite son Fils d'ingrat , de monstre , d'infidèle ,

Maudit sa mémoire et ses jours.

L. Vph.

Mait

Mais moi pauvre innocent , qui t'honore , qu'
t'aime ,

Pourquoi , lui crioit-il , me fuis-tu comme un
Ours ?

Nous étions tant amis , soyons - le encor de
même ,

Et de notre marché , renouvelions le cours.

Le reptile inflexible à tous ses beaux discours

Aussi sou de le voir , que dégouté de crème ,

Par ce trait simple et vif , s'en défit pour toujours.

Amis ! soit , j'y consens ; mais au moins d'une
lieuë.

Car pour de près , vois-tu , croi ce que je te dis.

Tant qu'il te souviendra , que j'ai tué ton fils ,

Et que je penserai qu'il m'a coupé la queue ,

Nous ne pourons jamais être de vrais amis,

Dès que la confiance est une fois perdue ,

Ne comptez plus de la ravoir.

On peut par amitié , réelle ou prétenduë ,

En montrer le Phantôme et le faire valoir :

Mais que du fond du cœur , elle soit bien
renduë ,

Cela passe l'humain pouvoir.

N O T E S.

* **K** A İ M A K , mot Turc de trois syl-
labes , qui signifie Crème ou Fleur
de lait. C'est une espece de laitage ou de
fromage

L. Vol.

Fromage mou , très en vogue en Turquie ; on en fait de lait de Buffle et de Brebis. Ce premier est plus agréable , à cause de son goût sucré , mais l'autre est plus sain. On prend pour le faire , une sorte de chaudiere fort large , dont les bords n'ont de haut que deux travers de doigt. On y met bouillir du lait à petit feu pendant un quart d'heure : on le laisse refroidir , et quand il est bien pris , on en enleve le dessus , que l'on appelle du Kaïmak , et qui est un fort bon manger.

(1) (A Prusse en Bythinie ,) cette Ville qui depuis s'est appellée Burse , et qui s'appelle Brousse à present , est encore une grande Ville de l'Asie Mineure , située au pied du Mont Olympe. Elle est fort recommandable par la bonté et la beauté de ses Eaux froides et chaudes , et par quelques Manufactures , entr'autres de Velours. Son Territoire est abondant en Muriers , et produit une Soye d'une grande blancheur , qui n'a d'autre défaut que celui d'être trop fine pour beaucoup d'Ouvrages ,.

(2) (Musulman) les Auteurs sont partagés sur la veritable éthimologie de ce mot. L'idée générale qu'on en a , est qu'il renferme un Titre que les Mahomérans se font autant de gloire de por-

L. Vol.

ter ,

2630 **MERCURE DE FRANCE**
ter, que nous celui de Chrétien , et qui
signifie , selon eux , vrai-Croyant , vrai-
Fidele , un Elu , un Prédestiné , enfin
un homme sauvé par la Profession qu'il
fait de la Religion de Mahomet.

(3) (L'Alcoran) Livre qui contient la
Religion des Mahometans , et qui est
comme leur Bible. Il y a des Dévots
parmi eux qui se font une étude parti-
culiere de l'apprendre par cœur tout en-
tier , et qui le recitent comme des Pero-
quets. C'est par ces sublimes Génies
qu'on sçait que ce Livre contient 77639.
mots , et 323015. lettres.

(4) (Sequin) Monnoye d'or qui a
grand cours dans le Levant. Il y en a
de differens Païs , et de differente va-
leur ; les plus hauts à present reviennent
à une pistole de France.

(5) (La Mecque et Medine) M. l'Abbé
de Vertot, dans son Histoire de Malthe,
place ces deux Villes dans l'Arabie Pe-
trée , contre le sentiment de tous les
Auteurs , qui les mettent dans l'Arabie
Heureuse. Quoi qu'il en soit , elles sont
en extrême vénération aux Mahomé-
tans, parce que, suivant l'opinion la plus
commune , Mahomet naquit à la Méc-
que , et mourut à Medine , où l'on voit
effectivement son tombeau.

I. Vol.

(6) (Par

(6) (*Par, l'Hymen enchaîné*) Quoique Mahomet ordonne à tous ses Sectateurs en général, d'aller au moins une fois en leur vie en Pelerinage à la Mecque, il en exemte cependant en particulier les infirmes, les gens mariés, et ceux qui sont ou employés à la guerre pour la défense, ou occupés aux grandes affaires de l'Etat. Mais il se trouve des Dévots zelés de toutes conditions, qui se font un pieux mérite, de ne pas jouir de cette dispense.

(7) (*Odaliks*;) noms qu'on donne aux Concubines du Grand Seigneur. Les Particuliers ont aussi des Odaliks, c'est-à-dire, des Esclaves, et il leur est permis d'en avoir en aussi grand nombre qu'ils en peuvent entretenir.

(8) (*Serrail*,) mot qui vient du Persan. Il signifie Maison, Hôtel ou Palais de Gens considerables par leurs Dignités, ou par leurs biens. On le dit par excellence du Palais qu'habite le Grand Seigneur à Constantinople.

(9) (*Un des premiers Pachas*). Malgré le grand nombre d'Auteurs, qui depuis peut-être 200. ans, semblent s'être presque tous donnés le mot pour écrire *Bassa* ou *Bacha*, au lieu de *Pacha*, et malgré toutes les décisions portées sur cet arti-

2632 **MERCURE DE FRANCE**
 cle dans les Dictionnaires et autres Ouvrages concernant la Langue Française , l'usage constant et fondé en raison , tant parmi les Interpretes des Ministres Etrangers à Constantinople , que parmi les Turcs mêmes , est 1°. De ne jamais dire Bassa pour désigner qui que ce soit. 2°. De dire sévèrement Pacha , quand il s'agit des Visits , des Gouverneurs de Provinces, ou d'autres grands Officiers de l'Empire , comme le Capitain Pacha , le Pacha du Caire , de la Morée, &c. Et 3°. de ne se servir du terme de Bacha que quand on parle des Janissaires ou autres Milices , à qui il est particulièrement affecté , quoique par extension on l'applique aussi quelquefois à des gens du peuple ; car cette dénomination de Bacha en Turc , revenant à notre expression de Maître un tel , (en sorte que les Turcs appellent les Janissaires , et que ceux-ci s'appellent de même entr'eux Ali-Bacha , Osman Bacha &c. comme nous apellons chés nous les Païsans et les petits Artisans Maître Pierre , Maître Jacques , il s'ensuit qu'il est ridicule de confondre ces deux mots , et de s'en servir indifferemment , puisque Pacha désigne ce qu'il y a de plus élevé dans l'Empire Ottoman après le Grand Sei-

1. Vol.

gneur,

gneur , et que Bicha au contraire , désigne ce qu'il y a de plus abject , où tout au plus des Soldats.

(10) (*Beiram* ou *Bairam*) signifie en Turc Fête solennelle. Il n'y en a que deux : mais le plus considérable , quoiqu'en disent les Auteurs , est celui qu'on appelle Buyouk - Beiram , Grand Beiram , qui dure trois jours , qu'on regarde comme la Pâque des Turcs , et qui vient au bout de leur Ramazan ou Carême. L'autre arrive 70. jours après celui-ci , et est nommé Cutchuk Beiram , petit Beiram , pendant lequel se fait le Courban , c'est-à-dire le Sacrifice des Moutons , en commémoration du Bélier qu'Abraham immola à la place d'Isaac.

(11) (*Cette fin est commune.*) Il y a bien peu de Pachas qui meurent dans leur lit , et de leur mort naturelle. L'envie de s'emparer des grandes richesses , qu'ils n'amassent à la vérité ordinairement qu'à force d'extorsions et de concussions : les soupçons et les craintes de révolte que donne à la Porte , ou au Grand Visir l'ambition , ou le trop de crédit de quelques-uns , ou la jalousie que le mérite des autres inspire , les font presque tous périr par la main des boureaux.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure de Novembre sont, les *Gans*, *Jurispudence*, *Nicolas*, *Atropos* et *Amor*. On trouve dans le premier Logogryphe *Jus*, *Ris*, *Irus*, *Prude*, *Ruë*, *Nuë*, *Cep*, *Sein*, *Prend*, *Rend*, *Prise*, *Grise*, *Jure*, *Pur*, *Pie*, *Pié*, *Pus*, *Sire*, *Ruine*, *Cure*, *Ride*, *Nid*, *Epine*, *Rude*, *Dur*, *Prudence*, *Rien*, *Rune*. Et dans le quatrième on trouve *Roma*, *Mars* et *Mora*.



E N I G M E,

Suis-je au monde devant ma mere ?
 Ou ma mere est-elle avant moi ?
 Ce nouveau Paradoxe en soi
 Présente un étrange mystere
 Encore inconnu du sçavant.
 Ma figure est celle du Monde.
 De plus mon essence féconde
 Peut soutenir l'homme et l'enfant ;
 Quoiqu'il en soit (ce trait peut me faire con-
 noître)

• Je ne suis plus au même instant
 Qu'un autre de moi reçoit l'être.

Par E. M. J. D. L. de Meaux.



LOGOGYPHE.

S Ept lettres forment ma structure.

Je prépare aux Humains certaine nourriture,
 Commune aux petits comme aux grands;
 Dont on use une fois chaque jour en tout temps;
 Dans un froid estomach qu'aucun vice n'altère
 A l'aide du feu je digere
 Bien des sortes de crudités ;
 Combinez bien , vous trouverez
 Dans mon nom ce que beaucoup prise
 Au fond du cœur l'Homme d'Eglise ;
 Un imperceptible animal
 Qui fait toujours beaucoup de mal ;
 Un nom d'honneur chés un peuple à Mosquée;
 Note en Musique repetée ;
 Ce qu'une fille avec ardeur attend ;
 Un trésor qu'on a rarement ;
 Chose offensive et défensive ;
 Instrument de peine afflictive ;
 Ce que cherche mauvaise dent ;
 Receptacle d'un Element ;
 Mot jadis usité dans la tendre Eloquence ;
 A présent commun à l'Enfance ;
 Enfin ce que forme en secret
 Contre le Prince le Sujet.

Par M. Charron.

I. Vol.

E iij

AUTRE

2572 MERCURE DE FRANCE
A U T R E.

P Ar mes cinq pieds de suite je comprends
La Terre, l'Air et tous les Éléments ;
Prenez 2. 4. et 5. je suis ce que l'on chante ,
Otez le trois , je suis chose changeante ,
Et sans mon chef une chose coulante ,
4. 5. 1. 2. 3. suivant le mot écrit ,
Vous marqueront un très-mauvais esprit ,
4. 2. 1 et 5, ce qu'on contemple
Dans un Fauxbourg au-dessus d'un beau Temple

A U T R E.

M Es cinq membres font une Ville ,
D'un País qui n'est pas lointain ;
Transposez-les , je deviens mot Latin ,
Et suis à l'aveugle inutile.
Si vous ôtez mes deux extrémités ,
Bienheureux avec moi qui suit le petit nombre 3
En quatre , de la nuit je sçais dissiper l'ombre ,
Et suis un animal tout de plus entérés.

Par Mad. Marguillier.

LOGOGYPHUS.

Q Uinque meum pedibus nomen componitur ;
arbor , -

Cernitur alta , suum condit in astra caput ;

Si totum invertas , Monstrosi Bestia fatus ,

Qua pede securo calcat onusta viam.

Ambos scinde pedes , incommodus incola paret ,

Edibus , insidiis sapiens ille perit.

I. Vol.

NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

DISSERTATION Historique et Critique sur l'Origine et l'Ancienneté de l'Abbaye de S. Bertin , et sur la Superiorité qu'elle avoit autrefois sur l'Eglise de S. Omer ; où l'on répond à la Critique publiée depuis quelque temps contre les Titres de cette Abbaye. *Par un Religieux de l'Abbaye de S. Bertin. A Paris , de l'Imprimerie de Jacques Guerin , Quai des Augustins , 1737. in-12. de 400. pages, sans compter l'Avant-Propos.*

Cette Dissertation a été écrite pour réfuter les Auteurs de deux Memoires qui ont été publiés l'année dernière , en faveur de M. l'Evêque de S. Omer et du Chapitre de la Cathedrale. Ces Auteurs ont paru à celui qui a composé cette Dissertation , très mal instruits touchant l'origine de cette Eglise, et il croit qu'ils en rapportent les commencemens autrement qu'ils ne sont. Le but de l'Ouvrage est de mettre, autant qu'il est possible, la vérité

I. Vol.

E liij en

2638 **MERCURE DE FRANCE**
en évidence , et de faire voir que l'Eglise
Cathédrale de S. Omer a une origine qui
lui a été commune avec plusieurs autres
Eglises , qui de Monasteres sont deve-
nues Cathédrales.

L'Avertissement mis à la tête de la
Dissertation , et qui est qualifié d'*Avant-
propos* , renferme une pleine justification
contre les imputations de relâchement
que l'Historien de l'Eglise de S. Omer a
faussetement attribué aux Moines de Saint
Bertin. La nullité de ce reproche étant
bien prouvée , le Lecteur se trouve plus
disposé à rejeter les accusations de *Faus-
saires* que les Auteurs des Memoires de
S. Omer avoient intenté en general con-
tre les Moines , et cela avec d'autant
plus d'avantage , qu'on trouve souvent
ces Auteurs en contradiction , et qu'il
est prouvé dans la Dissertation, qu'ils ont
cité leurs garants d'une manière peu
fidele.

L'Ouvrage est rempli de Discussions
curieuses. On peut en juger par ce que
l'Auteur dit d'abord de la Collection de
Surius ; elle contient une Vie de S. Omer,
qui est sujette à révision , comme plu-
sieurs autres du Recueil de ce même
Chartreux , et à laquelle Vie l'autorité
des Chartres authentiques ne doit pas être.

I. Vol.

soûr

soumise. Les Historiens peuvent se tromper par de faux rapports , leurs Ouvrages peuvent être souvent altérés ou interpolés, mais il n'en est pas de même des Chartes. On voit plus bas , que par *Xenodochium* dans les Auteurs de la moyenne Latinité , il ne faut pas entendre précisément un Hôpital de Pauvres , ou un Hôtel - Dieu , mais en general une Maison d'Hospitalité pour les passans. Il s'étend ailleurs sur les exemples qui prouvent qu'on inhumoit les Fideles dans les Eglises dès le siècle de S. Gregoire, d'où il conclut que S. Omer a pû demander à être ainsi inhumé ; et c'est ce qui détruit une des suspicions de fausseté que le Critique de l'Eglise Cathédrale a eues au sujet de la Charte de Fondation.

Il prouve l'étenduë de l'usage où étoient les Evêques du septième siècle , de se qualifier de *Pêcheurs* ou d'*Evêques indignes* dans leurs signatures. Il vient ensuite à prouver la barbarie qui regnoit dans le style des Actes du même siècle : c'est un fait notoire , et qu'il est surprenant qu'on ait contesté. Il n'est pas moins étonnant qu'on ait osé avancer , p. 173. que les Annales de S. Bertin , recueillies par Duchêne , paroissent avoir été dressées par un Moine de cette Abbaye , et

L. Vol.

E. v. qu'elles

2640 **MERCURE DE FRANCE**
qu'elles entrent dans un grand détail des
Evenemens arrivés à *Sinbin*. Ces deux
faits sont très faux, par les raisons qu'a-
porte l'Auteur, et par d'autres encore,
qui ne se sont pas présentées à son
esprit. On peut consulter là-dessus le
Mercure du mois de May 1737. pag. 837.
et sur tout la page 845.

La seconde Partie de cette Disserta-
tion, qui est beaucoup moins étendue
que la première, contient une Refuta-
tion du Systême des Auteurs des Memoi-
res de M. l'Evêque et du Chapitre de
S. Omer, sur l'origine de leur Eglise, et
sur sa prétendue prééminence au dessus
de ceux de S. Bertin. On seroit trop long
d'en donner l'Extrait, il vaut mieux ren-
voyer à l'Ouvrage même.

HISTOIRE GENERALE DES DROGUES
simples et composées, par *Pomet*. Nou-
velle Edition augmentée, 2. vol. in 4°.
avec Figures. *Chés la veuve d'Etienne Ga-
neau, rue S. Jacques.*

DEFENSE DES PROPHETIES de la
Religion Chrétienne, par le R. P. *Bal-
tus*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris,*
chés Didot, près le Pont S. Michel, à la
Bible d'or, 3. vol. in-12.

I. Vol.

LEÇONS

DECEMBRE. 1737. 264

LEÇONS DE PHYSIQUE, expliquées au College Royal de France. Tome troisième, qui contient une Description des principales Opérations de la Chymie, et l'Explication Mécanique des effets qu'elles produisent; une Explication Mécanique des Metéores; une nouvelle Explication du Magnétisme, et des Phénomènes merveilleux de l'Electricité. Par Joseph *Privat de Molières*, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences, et Membre de la Société Royale de Londres. *A Paris*, chés la veuve *Brocas*, rue S. Jacques; la veuve *Musier*, Quai des Augustins; & Joseph *Bullat*, rue de la Parcheminerie, 1737.

LETTRE à M. *Louis Riccoboni*, au sujet de celle qu'il a écrite à M. *Muratori*, touchant la nouvelle Comédie de M. *De la Chaussée*. *A Paris*, chés la veuve *Pissot*, Quai de Conti, à la Croix d'or; *Moreau*, rue Galande, à la Toison d'or; et *De Bais*, Grand'Salle du Palais, à S. François, 1737, Brochure de 39. pages. Prix 12. s.

REPONSE à la Lettre de M. R. . . .
sur la Comédie de l'Ecole des Amis.
A Paris, chés *Le Breton*, Quai des Augustins,
I. Vol. E vj

2642 **MERCURE DE FRANCE**
gustins , au coin de la rue Gist-le-cœur ,
à la Fortune , 1737. prix 12. s. Brochure
de 40. pages.

A B R E G E' de la Carte Générale du
Militaire de France , sur Terre et sur
Mer , jusqu'en Décembre 1737. divisé
en trois parties ; avec la suite du Jour-
nal Historique des Fastes de Louis XV.
augmenté des mutations des Gouver-
neurs , Lieutenans Généraux , et Com-
mandans dans les Provinces, et des Offi-
ciers des Etats Majors des Places , nom-
més dans le Livre des Plans du premier
Juillet 1736. Présenté au Roy , par
M. Lemau de la Jaisse , de l'Ordre Royal
de S. Lazare ; le prix est de une livre
quatre sols en brochure , et de une liv.
seize sols relié en veau. *A Paris* , chés
Gandonin , près les Grands Augustins ,
Prault , Pere , Quai de Gevres , *Lamesle* ,
rue de la vieille Bouclerie , *Didot* , près
le Pont S. Michel , *Morel le Jeune* ,
Grand'Salle du Palais , *Guerin* , rue du
Hurpoix , *Briasson* , rue S. Jacques , et
de Nally , Grand'Salle du Palais 1737.

T R A I T E' ou Reflexions tirées de la
Pratique , sur les Playes d'Armes à feu.
Par *M. le Dran* , Maître Chirurgien. *A*
Paris , chés *Charles Osmont* 1737. in 12.

L. Vol.

M E T H O D E

DECEMBRE. 1737. 2643

METHODE pour bien cultiver les Arbres à fruit , et pour elever des treilles , par Mrs. de la Riviere et du Moulin. *A Paris* , ches *Didot* , Quai des Augustins , près le Pont S. Michel , à la Bible d'or. 1738. in-8°. de 319. pages.

ESSAYS sur la nécessité et sur les moyens de plaire. *A Paris* , Quai de Conti , ches *Prault Fils* 1738. in-12. de 290. pages.

M. Danchet , Censeur de cet Ouvrage en porte ce jugement. Je l'ai trouvé , dit il, rempli de sentimens délicats , et de preceptes très sages : je crois que l'impression n'en sera pas moins utile qu'agréable.

PROJET DE LA MESURE DE LA TERRE EN RUSSIE, lû dans l'Assemblée de l'Académie des Sciences de S. Petersbourg , le 21 Janvier 1737. par M. de Lisle , Premier Professeur de l'Astronomie. *A Petersbourg* , de l'Imprimerie de l'Académie des Sciences 1737. brochure in-4°. de 20. pages.

Cet écrit a été traduit en Russe et en Allemand.

LA MEDECINE UNIVERSELLE
vûë dans la Pathologie vivante, dans l'usage des Calmans et des différentes saignées.
I. Vol.

1644. **MERCURE DE FRANCE**
gnées ; des veines et des artères rouges et
blanches , spontanées ou artificielles , et
dans les substituées par les sang-suës ,
les scarifications , les vantouses. Par M.
Hecquet , Ancien Doyen de la Faculté
de Paris. *A Paris* , chés Guillaume Ca-
velier , rue S. Jacques , au Lys d'or ,
1738. in-12. 2. vol.

SENTIMENS sur l'amour de Dieu ;
partagés en trente lectures pour le Mois ,
par le Pere *Aurillon* Minime , connu par
un grand nombre d'Ouvrages de Pleté.
Il se vend à *Paris* , chés la Veuve le
Mercier , rue S. Jacques , vis-à-vis S.
Yves , à St. Ambroise. in-12.

ÉPÎTRES ET ÉVANGILES , avec
des Explications par demandes et par ré-
ponses , pour les Dimanches et Fêtes de
l'année , les Féries du Carême et les Qua-
tre temps 1737. in-12. trois volumes. *A*
Paris , chés P. J. *Mariette* , rue S. Jac-
ques , aux Colonnes d'Hercule.

LETTRES DE M. LEIBNITZ sur
divers Sujets de Théologie , de Droit ,
de Médecine , de Philosophie , de Ma-
thématique , d'Histoire , et de Philolo-
gie , tirées des Manuscrits de l'Auteur , et
publiées pour la première fois , par M.
I. Vol. Chrétien

D E C E M B R E. 1737. 2649
Chrétien *Korholt*, Assesseur de la Faculté de Philosophie, dans l'Université de Leipsic, &c. *A Leipsic*, aux frais de Bern. Christoph. *Breitkopf* 1734. Vol. in-8°. de 467. pages. *L'Ouvrage est en Latin.*

LE LIVRE DE LONGUE VIE, pour se multiplier les jours; par un Catéchisme de la Philosophie naturelle qui est la Clef de la Médecine universelle, pour rétablir les forces perduës par la vieillesse, et se maintenir en santé. Composé par M. *de la Sablonniere-Moret*. *A Rennes*, chés Joseph *Vatar*, Imprimeur-Libraire, Place du Palais, aux Etats de Bretagne, 1737. Vol in-12. de 124. pages.

L'ENFANT PRODIGE, Comédie en Vers Dissillabes, représentée sur le Théâtre de la Comédie Française le 10 Octobre 1736. Le prix est de 1 liv. 10 sols. *A Paris*, chés *Prault*, Fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont Neuf, à la Charité, in-8. 1738.

REMARQUES sur les Tusculanes de Cicéron, avec une Dissertation sur Sardanapale, dernier Roy d'Assyrie. *A Paris*, chés *Gandonin*, Quai des Augustins, à la descente du Pont-Neuf, à la Belle Image 1737. in-12. de 560. pages.
A. Vol. Cavelier

2646 MERCURE DE FRANCE

Cavelier, Libraire, rue S. Jacques à Paris, vient de recevoir, Rega (Jos.) accurata Medendi Methodus quantum fieri potest ab omni hypothesi abstracta in tres partes divisa. Pathologiam universalem, particularem, et Theropceam, per Aphorismos proposita, in 4. Lovani, 1737.

De Villers (Aug.) Institutionum Medicarum Libri duo complectentes Physiologiam et Hygienam veterum placitis, Legibus Hydraulicis, principiis Mechanicis, Recentiorum Inventis, nec non solidis ac demonstrativis inde deductis ratiociniis innixi, in 4. Lovani, 1736.

VOLUPTAS INSIDIOSA.

Forte senex, puero committante, sudebat ad
annem

Pronus, et indutos epulis fallacibus hamos

Subjectas facili dextrâ mittebat in undas.

Nec mora pisciculus medio qui fluminis alveo

Ludebat, tremulo motu invitatus aquarum

Adnatas, et visam victu patulo arripit escam:

Dumque capit, capitur fatalem abrumpere setam

Nisi, ut incassum et presso trahit ore trahentem.

Quò magis oblectans refugit, magis implicat hamo

Viscera, et ima latens descendit in illa ferrum.

Tamque malus prado natali educitur undâ

Pendulus è cannâ, et virides projectus in herbas

Ter, quater, imbelli se tollit in aëra saltu:

Quem puer arripiens manibus risûque maligno

L. Vol.

Capivum

*Captivum increpitans ; ludorum desine , dixit ,
 Non hoc ista sibi permittit ludicra tempus .
 Stulte quid absorbes oblatam improvidus escam ?
 Non decuit tentare prius fraudis-ne lateret
 Sub dape tecum aliquid quod te malè perdere posset
 De'icias quaris lepidissime , sed mihi de te
 Delicias facies , nostra pars optima cœna.
 Talia jactantem puerum strictoque minantem
 Dente senex placidè compellat. Jure gulosum
 Increpitas , nîmius quem perdidit ardor edendi ;
 Sed cave ne perdat^{is} quoque te malè suada Cupido,
 Mox erit ut tentans omnes dulcedine sensus ,
 Mille modis miserum trahat insidiosa voluptas.
 Hei mihi ! quàm metuo ne gaudia prava secutus
 Oblatam arripias incautis faucibus escam ,
 Admittasque simul lethalem in viscera pestem.
 Ergo si quis amor vita , si cura salutis ,
 Sperne voluptatem : neu te trahat illa , caveto.*

• C. P.

Le 17. Novembre , M. le Hoc , Médecin ordinaire du Roy au Châtelet de Paris , Docteur Régent de la Faculté et Professeur du Cours , prononça un Discours Latin à l'occasion de la Rentrée des Ecoles de Médecine. Il exposa dans ce Discours à ceux qui se destinent à cette Profession , tous les désagrémens et tous les avantages qui se rencontrent dans l'exercice de la Médecine. Le sçavant Médecin traita cette matière avec beaucoup d'éloquence et de délicatesse.

I. Vol

Tous

Tous les Auditeurs en furent contens et parurent désirer qu'un Discours aussi beau et aussi instructif , fût rendu public par l'impression.

On donne avis au Public, et en particulier aux Personnes qui ont souscrit pour le *Traté de Stereotomie et Coupe des Pierres*, de M. Frezier, qu'on délivrera le second Tome au commencement de Janvier, chés les Libraires qui ont reçu les Souscriptions, excepté à Paris, où il faudra s'adresser à M. Jombert, rue S. Jacques, à l'Image Notre Dame, au lieu de M. Guerin l'aîné. Le troisième Tome, qui est sous presse, pourra être distribué au mois de Juillet prochain.

Ecole de Composition de Musique.

M. Rameau, donne avis aux Amateurs de Musique, qu'il va établir une Ecole de Composition trois fois la semaine, depuis 3. heures jusqu'à 5. pour douze Ecoliers seulement; à un Louis d'or chacun par mois, pouvant les enseigner tous ensemble et même davantage, s'il en étoit besoin; il sera libre d'ailleurs à un moindre nombre de s'associer pour la totalité.

Il assure que six mois au plus suffiront pour se mettre au fait de la science de l'Harmonie et de sa pratique, dans tous les cas où l'on voudra l'employer, quand même on ne sauroit qu'à peine lire la Musique; à plus forte raison encore si l'on étoit plus avancé.

C'est pour satisfaire à l'empressement de quelques personnes qui se sont déjà aggregées dans cette Classe, que M. Rameau a crû devoir en faire part au Public, esperant que par ce moyen le nombre en seroit plutôt rempli; ainsi ceux qui

I. Vol.

souhaiteront

DECEMBRE. 1737. 2649
souhaiteront s'y joindre , auront la bonté de lui
envoyer leur nom et leur demeure par écrit , à
l'Hôtel d'Effiat , rue des Bons Enfans . pour
qu'il puisse les avertir du jour auquel on com-
mencera.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le sieur *Mayreau* , rue Galande , vis-à-vis
S. Blaise , vient de mettre en vente la 28. Es-
tampe qu'il a gravée d'après Ph. Wauvermans ,
intitulée , *Quartier de rafraichissement* ; on y
voit un très-beau Paysage , des Tentes de Vi-
vandiers , quantité de figures à pied et à che-
val , &c. Ce Tableau original de 24. pouces de
large , sur 18. de haut , que la Comtesse de Ver-
ruë a possédé fort long-temps , est aujourd'hui
dans le Cabinet de M. de *Ravanne* , Grand-
Maître des Eaux et Forêts d'Orléans.

EVERARD TITON DU TILLET , Maî-
tre d'Hôtel de feuë Madame la Dauphine ,
Mere du Roy , Commissaire Provincial des
Guerres , Auteur du Parnasse François , exécuté
en bronze l'an 1718. Le Portrait de cet illustre
et zélé Amateur des Arts et des Sciences , est
très-bien gravé par le sieur *Petit* , d'après M. de
Largilliere 1737. Cette Estampe ne se vend point.

Autre Estampe qui ne se vend point , c'est la
représentation en large de l'*Illumination du Feu
d'artifice* , donné à Monseigneur le Dauphin à
Meudon , le 3. Septembre 1735. gravée par C.
N. *Cochin* , fils , d'après M. de Bonneval. Cette
Fête , ordonnée par M. le Duc de Gèvres ,
Pair de France , Premier Gentilhomme de
la Chambre du Roy , a été conduite par M.

I. Vol.

de

2656 **MERCURE DE FRANCE**
de Bonneval, Intendant et Contrôleur Général
de l'Argenterie, menus plaisirs et affaires de la
Chambre de S. M.

Il paroît deux nouvelles Estampes du burin du
sieur le Bas, Graveur du Roy, d'après deux
Tableaux de M. Parocel, dont l'un représente
un *Détachement de Cavalerie*, et l'autre une *Alte*
dès Gardes Suisses. Chacun de ces deux Mor-
ceaux est de 14. pouces de haut, sur 19. de lar-
ge; ils font honneur au burin de l'habile Gra-
veur qui a su rendre avec beaucoup d'art et de
précision les divers caracteres scavamment ex-
primés dans les Tableaux que le Public a hono-
rés de son suffrage dans l'exposition faite au
Louvre, et dont nous avons parlé fort au
long au mois de Septembre dernier. Ces deux
Estampes sont dédiées à M. de Julienne,
Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Le
prix est de deux livres chacune. Elles se vendent
chés le sieur le Bas, à Paris, au bas de la rue de
la Harpe, vis-à-vis le Soleil d'or.

La Suite des Portraits des Grands Hommes
et des Personnes Illustres dans les Arts et dans
les Sciences, continuë toujours avec suc-
cès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai
de l'Ecole; il vient de mettre en vente, de la
même grandeur :

CLAUDE FLEURY, Prieur d'Argenteuil,
Confesseur du Roy, de l'Académie Française,
né à Paris le 6. Décembre 1640. mort le 14.
Juillet 1723. peint par Roussel, et gravé par
D. Sornique.

JEAN-PAUL BIGNON, Abbé de Saint
Quentin, Doyen des Conseillers d'Etat, Biblio-
I. Vol. thequaire

chequaire du Roy des Académies Française, des Sciences, des Belles-Lettres, &c. né à Paris le 19. Septembre 1662. peint par Hic. Rigaud, et gravé par F. G. Schmidt.

MARIE DE RABUTIN CHANTAL, MARQUISE DE SEVIGNE, nec le 5. Février 1626. morte au Château de Grignan en Provence en 1696. peinte par Ferdinand, et gravée par G. F. Schmidt.

Le sieur *Langlois*, Marchand, rue S. Jacques, à la Renommée, vis à-vis la Fontaine S. Severin, avoit qu'il a inventé et gravé un nouveau Jeu de *Thavagniol*, en dix Planches de 120. Cartouches en camayeux de toutes couleurs, avec les mêmes figures qui sont sur les dix Planches, réduites en petits personnages, avec les mêmes Numéros et les mêmes Devises, servant de Billet pour mettre dans les Boules, et qu'il a tout l'assortiment pour servir à ce Jeu. Il avoit aussi que c'est chés lui qu'on trouve les plus belles Découpures d'Allemagne. Il vend aussi toutes sortes de Meubles et Toilettes garnis de ces Découpures.

Le sieur *Tardieu*, donnera au commencement de l'année prochaine le Recueil d'Estampes de la Vie de N. S. et des Actes des Apôles, à quoi il travaille depuis plusieurs années. Il espere par là satisfaire la louable curiosité des personnes qui aiment à méditer les Mysteres de J. C. et procurer aussi aux enfans une occasion de s'en instruire par recreation, n'ayant rien omis pour avoir des Desseins des meilleurs Maîtres et ayant fait choix des plus beaux Tableaux qui soient dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris et ailleurs, pour rendre son Recueil parfait. 11

Il demeure toujours rue S. Jacques , près la
rue des Noyers , à l'Image S. Antoine.

Comme ces Estampes conviennent à plusieurs
Livres *in 12.* ou *in 8.* aux Missels, Nouveau
Testament , &c. on n'a pû marquer sur chaque
Estampe la place où elle se doit rapporter , mais
on donnera en même-temps un Catalogue qui y
suppléera.

Nicolas Verkolje , à *Amsterdam* , a dessiné et
fait graver par les plus habiles Maîtres les Ta-
bleaux du fameux G. de *Lairesse* , qui se trou-
vent dans la Chambre de Justice de la Cour de
Hollande. On peut avoir ces Desseins à *Amster-*
dam , chés N. *Verkolje* , *Covens* , et *Mortier* ,
Pierre Mortier , et G. *De Broen* ; à *Dordrecht* ,
chés J. *Van Braam* ; à *Rotterdam* , chés J. D.
Beman ; à *Delft* , chés R. *Boitet* ; à *la Haye* ,
chés J. *Svuart* , et G. *Blok* ; à *Leyden* , chés A.
Kalleuvier ; à *Haarlem* , chés W. *van Kessel* ;
et à *Utrecht* , chés H. *Besseling*.

Le Sieur *Jacob* , Graveur , rue S. Jacques ,
vis à vis la rue de la Parcheminerie , dans la
maison de *Simart* , Libraire , au fond de
la cour , chés le sieur *Gallot* , au troisième ,
vend depuis peu plusieurs Morceaux nou-
veaux , le *Printemps* , l'*Eté* , l'*Automne* , l'*Hî-*
ver , la *Curiosité* , le *Rendez-vous au bain* , la
Fille prudente , la *belle Pisseuse* , l'*aimable Dé-*
coupense , l'*Accolade du Méfier* , la *belle Balan-*
cense , l'*Ecole* , d'après plusieurs bons Auteurs.
Le même vend le Portrait de Mlle *Pelissier* , la
belle Cuisiniere , les *Venus* , d'après Mrs *Bou-*
cher , Le *Moyne* , Noël , *Nicolas Coypel* , et au-
tres.

I. Vol.

Ga

DECEMBRE. 1737. 2653

On a appris d'Allemagne que le sieur de *Geof*, Originaire d'Anvers, Sculpteur en chef de S. A. E. de Baviere, fameux par ses Ouvrages, a fait depuis peu la Statue du Prince Electoral de Baviere, en argent, de hauteur naturelle, et pesant autant que lui. On assure que c'est un chef-d'œuvre pour la ressemblance, l'attitude, et le travail, qui est au dessus de tout ce qu'on a vu de mieux depuis très long-temps. C'est un Vœu que l'Electeur de Baviere a fait à Notre-Dame d'Althenestien, et cette Statue y fut portée le 10. Août dernier. Ce fameux Sculpteur a aussi fait toutes les belles Statuës et Vases de Bronze doré qui sont dans les Jardins de S. A. E. Il travaille en Or, Argent, Porphyre, Marbre et Bronze dans une égale perfection, et il n'a pas son pareil pour les Portraits,

Mr le Chevalier *Servandoni*, Peintre et Architecte du Roi, travaille dès - à - present dans le Château des Tuilleries à la Représentation de l'Eglise de S. Pierre de Rome, avec tous ses Ornaments, pour être exposée au Public pendant les trois Semaines du Temps Paschal, dans la grande Salle des Machines des Tuilleries, selon la permission que le Roi a bien voulu lui en accorder.

Carte réduite de la Mer Méditerranée, pour servir aux Vaisseaux du Roy, dressée au Dépôt des Cartes, Plans et Journaux de la Marine, 1737. par le sieur *Bollin*, Ingénieur au Dépôt des Plans de la Marine.

Cette Carte est en trois feuilles. Mais comme elle est extrêmement différente de toutes celles
I. Vol. qui

qui ont parû jusqu'à présent , soit Françoises , Angloises ou Hollandoises ; on y joint un *Memoire* en forme d'Analyse , qui rend compte des principales Observations dont on s'est servi pour sa Construcion. Elle se vendra à *Paris* , chez le *sieur Jalliot . Geographe du Roy , Quai des Augustins* , on en trouvera à *Toulon et à Marseille*.

Un Particulier logé dans le Temple à Paris , avertit le Public qu'il a plusieurs Remedes salutaires pour la guérison de différentes maladies. En premier lieu , une poudre qu'on prend par la bouche , laquelle guérit en moins de trois semaines toutes maladies provenant de la corruption de la masse du sang , et même les maladies Veneriennes , quelque inveterées qu'elles puissent être. Ce Remede agit imperceptiblement sans aucune évacuation sensible , sans être obligé de garder la chambre , et sans presque changer la maniere de vivre. Il a un second Remede qui guérit en quinze jours par la respiration d'une Odeur gracieuse les mêmes maladies ci-dessus ; et enfin par un autre Remede il guérit radicalement l'Epi eptic. S'adresser au *sieur Baran* , Chirurgien dans le Temple.

BUREAU DE CORRESPONDANCE generale , rue de la Verrerie, entre la rue Bardubec et celle des Billetons , établi par M. Brahamel et Compagnie , en vertu d'Arrêt et Lettres Patentes du 5. Juin 1725. pour faciliter aux Particuliers qui le requereront , soit qu'ils résident à Paris ou qu'ils soient domiciliés dans les Provinces , la recette des Rentes , Gages , Augmentations de Gages , Pensions et autres Dettes de
I. Vol. quelque

quelque nature qu'elles soient , et en faire toucher les deniers aux Propriétaires dans le plus prochain de leur domicile , moyennant une remise de quatre deniers pour livre , attribuée à ladite Compagnie.

L'on avance aussi audit Bureau de Correspondance Générale , partie desdites Rentes et autres Effets exigibles qui se trouvent sans difficultés , et ce sans autre remise que celle de quatre deniers pour livre pour tout droit d'avance et de commission.

- Les Particuliers qui résident en Province ; doivent faire charger et affranchir les ports de Lettres et Paquets qu'ils adresseront audit Bureau , faute de quoi lesdites Lettres et Paquets seroient mis au rebut.

Le sieur Neilson , Chirurgien Ecossois , reçu à S. Côme , pour la guérison des Hernies ou Descentes , traite ces Maladies avec beaucoup de succès , par le secours des *Bandages Elastiques* qu'il a inventés pour hommes , femmes et enfans. Ces *Bandages* sont fort aprouvés , non seulement à cause qu'ils sont très-legers et commodes à porter jour et nuit , mais aussi parce qu'ils sont très-utiles par raport à leurs ressorts , qui compriment la partie malade , ferment exactement l'ouverture qui a permis la *Descente* et résistent aux impulsions que font les parties interieures , soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise sur l'Os Pubis , et marquant le côté malade , on est assuré de les avoir justes.

Il donne son avis , et selon l'âge et le tempérament il prépare des Remedes qui lui sont particuliers et convenables à ces Maladies.

Il a aussi inventé des *Bandages Elastiques* très-

I. Val.

F légers

2656 **MERCURE DE FRANCE**
légers, commodes et nécessaires à porter pendant les exercices violens, pour se garantir des maux et prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours.

Sa demeure est à Paris, rue Dauphine, au Coq d'Or, au premier Appartement. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

Il se débite à Paris dans la Cour du Jardin de l'Hôtel de Soissons, derrière les Remises, à la Boutique de la veuve Regnier, des Tablettes de Caffé qui viennent du Levant et qui portent leur sucre comme celles de Chocolat, et qui est d'une grande facilité pour avoir en tout temps, en tous lieux et sans aucun embarras de cette utile et agréable Liqueur; pour chaque Tasse il faut une demie once de ces Tablettes, qui se fondent dans l'eau ou le lait bouillant, comme la poudre de Caffé ordinaire; après un ou deux bouillons on les laisser eposer et on le sert.

Pour la commodité du Public il y en a de tout poids, qui se vendent 3. liv. 5. sols la livre.

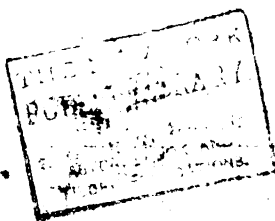
Le sieur *Tabut*, distribué une Liqueur au Chocolat d'Espagne, de sa composition, dont la vertu est de fortifier et rétablir les estomachs foibles et délabrés, et d'aider à la digestion. On peut en user ainsi que des autres Liqueurs, le matin et après les repas.

Pour la facilité du Public, on en trouvera chez lui des Bouteilles de pinte, de chopine et de demi-septier, qu'il vendra sur le pied de 8. livres la pinte.

Sa demeure est à Paris, dans l'Abbaye S. Germain des Prés, rue Cardinale, près le Puits.

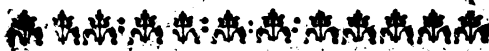
I. Vol.

AIR



(12011) - 12011





A I R.

Que ne dois-je pas à Bacchus ?
 C'est lui qui termine ma peine ;
 Je triomphe d'une Inhumaine ;
 Par le secours de son aimable jus.
 Pour prix de la tendre victoire
 Que par le Dieu du vin je remporte en ce jour ;
 Sur de nouveaux Autels élevés à sa gloire ,
 Je veux qu'il soit encensé par l'Amour.



S P E C T A C L E S.

L'Académie Royale de Musique donna
 le 24. Octobre la première Représen-
 tation de la Tragédie de *Castor et*
Pollux ; le concours des Spectateurs fut
 des plus complets, attendu la célébrité
 de l'Auteur de la Musique ; les aplau-
 dissemens que M. *Rameau* s'étoit attirés
 dans ses deux premiers Opera , don-
 noient une grande idée du troisième ;

I. Vol.

F ij cc

1658 MERCURE DE FRANCE

ce n'est pas à nous à juger si cette idée a été remplie; le Public n'est point encore d'accord sur ce point, et ce n'est que par lui que nous devons nous déterminer: d'ailleurs nos Extraits n'ont ordinairement que le Poëme pour objet. Ce sera donc uniquement sur ce qu'on appelle les paroles que nous nous arrêterons.

Le Theatre représente au Prologue divers Portiques ruinés par les ravages de la Guerre; les Arts y sont abandonnés; on y voit des Berceaux renversés; sur lesquels les Plaisirs paroissent inanimés, &c. *Minerve* et l'*Amour* ouvrent la Scène après un cœur plaintif, par lequel les Plaisirs et les Arts implorent le secours de *Venus*; la Déesse des beaux Arts prie l'*Amour* de leur rendre sa Mere favorable. Elle s'exprime ainsi.

Implore, Amour, le secours de ta Mere;
On détruit mes Autels, on t'insulte à Cythere;
Lance tes traits vainqueurs sur un Dieu redouté;

C'est à *Venus* d'écarter nos allarmes;
Qu'elle éprouve aujourd'hui le pouvoir de ces charmes,

Qui lui donnent sur moi le prix de la Beauté.
I. Vol. L'Amour

DECEMBRE. 1737. 2859
L'Amour implore Venus, et finit sa
priere par ces Vers :

Unis dans tes regards tous les feux que
j'inspire

Rends le Tyran du Monde esclave dans ma
Cour ;

Tout terrible qu'il est, qu'il aime, qu'il
souponne ;

Qu'il adore Venus, qu'il respecte l'Amour.

Minerve ajoute encore ces quatre Vers :

Venus, que ta gloire réponde

A l'espoir qui nous a flaté ;

Triomphe ; c'est à la Beauté

De faire le bonheur du Monde.

Venus descend des Cieux avec *Mars* ;
que les Amours ont enchaîné à ses pieds.
Mars promet à Venus de calmer la Terre
en sa faveur ; tout s'embellit par la pré-
sence de la Mère d'Amour ; on invite la
Paix à descendre des Cieux ; les Arts et
les Plaisirs forment la Fête du Prologue
par leurs Chants et par leurs Danses ;
Minerve annonce la Tragédie, qui doit
le suivre, par ces derniers Vers :

D'un Spectacle nouveau que la pompe s'a-
prête ;

• I. Vol.

F iij. Minerve

Minerve à l'Amour va s'unir :

Les Arts vont préparer la Fête :

L'Amour va l'embellir.

Le Public n'ayant pas trouvé le caractère de Minerve assés décemment rendu, l'Auteur docile a substitué le Dieu des Arts à celle qui en est réputée la Déesse.

Le Theatre représente au premier Acte de la Tragédie, un Lieu destiné à la Sepulture des Rois de Sparte; on y voit les apprêts de la Pompe funebre de *Castor*.

Après un Chœur de Spartiates, qui pleurent la mort de Castor, Fils de Tindare et de Leda, *Telaïre*, Fille du Soleil, s'avante précipitamment vers le Tombeau qui renferme les cendres de son Amant; *Phebé*, Princesse de Sparte, l'en détourne, et tâche de la consoler; ces deux Princesses exposent le Sujet, et font connoître que Castor a été tué par *Lyncée*, son Rival, et que *Pollux*, Fils de Jupiter et de Leda, combat actuellement contre *Lyncée*, pour venger la mort de Castor son Frere; on apprend dans la même Scene que *Phebé* aime *Pollux*. *Phebé* s'étant retirée, *Telaïre* exprime ses regrets, par ces Vers :

I. Vol.

Tristes

Tristes aprêts , pâles flambeaux ,
 Jour plus affreux que les tenebres ,
 Astres lugubres des tombeaux)

Non , je ne verrai plus que vos clartés funé-
 bres ,

Toi , qui vois mon cœur éperdu ,
 Pere du jour , ô Soleil , ô mon Pere ,
 Je ne veux plus d'un bien que Castor a perdu ,
 Et je renonce à la lumiere :

Tristes aprêts , &c.

Un bruit de trompettes annonce la vic-
 toire que Pollux vient de remporter sur
 Lyncée , ce qui donne lieu à une fête de
 Guerriers , et change le deuil en joye ;
 Pollux annonce à Telaïre la mort de
 Lyncée , il déclare son amour à cette Prin-
 cesse , qui ne laisse pas d'exiger de lui
 un plus grand effort , c'est d'obtenir de
 Jupiter son Pere , que Castor revienne
 jouïr de la clarté des Cieux ; elle sent
 toute la grandeur du Sacrifice qu'elle lui
 demande , et le fait bien connoître par
 ces Vers.

D'un Frere infortuné ressusciter la cendre ,

L'arracher au tombeau , m'empêcher d'y des-
 cendre.

I. Vol.

F i i i j Triompher

Triompher de vos feux , des sions être l'appuy ,
 Le rendre au jour , à ce qu'il aime ,
 C'est montrer à Jupiter même
 Que vous êtes digne de lui.

Pollux dans un court Monologue se détermine en faveur de la gloire à laquelle Telaïre vient de l'inviter.

ACTE II. Le Theatre représente le Vestibule du Temple de Jupiter. Pollux commence l'Acte par ce Monologue.

Nature , Amour , qui partagés mon cœur ,

Qui de vous sera le vainqueur ?

De Jupiter ici mon destin va dépendre ;

L'amitié brûle d'obtenir

Ce que l'Amour frémit d'entendre ;

Et , quelque Arrêt que le Ciel puisse rendre ,

Il va parler pour punir.

L'Ami le plus fidele , ou l'Amant le plus tendre.

Nature , Amour , &c.

Ce Monologue dans la première Représentation étoit suivi d'un Dialogue entre Pollux et Telaïre ; mais comme cela ne faisoit qu'une Scene doublée ,

I. Vol.

l'Auteur

DECEMBRE. 1737. 2663

L'Auteur toujours docile aux corrections
du Public , l'a retranché.

Le Grand Prêtre de Jupiter vient annoncer à Pollux que le Maître des Cieux va descendre , et les Cieux avec lui ; il se retire avec sa suite , et Pollux reste seul sur le Theatre.

Pollux prie Jupiter son Père de retirer Castor des Enfers ; Jupiter lui annonce que le Destin n'y consent qu'à une condition , qui est qu'il remplira lui-même la place de ce cher Frere dans les Enfers ; Pollux frémit d'un Arrêt qui le condamne à ne plus voir Telaïre , mais il ne balance pas à subir cette loy ; il s'explique ainsi.

Non , je verrai Castor ; il verra Telaïre ;

Il est aimé ; c'est à lui d'être heureux ;

Chaque instant qu'ici je respire

Est un bien que j'enleve à son cœur amoureux.

Jupiter, pour distraire Pollux son Fils d'un soin aussi fatal que genereux, ordonne aux Plaisirs célestes, de ne rien negliger pour retenir Pollux dans les Cieux.

Les Plaisirs font ici une Fête très-gracieuse , à laquelle Pollux paroît insensi-

Le Poëte.

Ev. ble.

2664 **MERCURE DE FRANCE**
ble ; un Plaisir céleste chante ces paroles
sur un air très-tendre :

Voici des Dieux
L'heureux azyle ;
Goûtez des Cicux
La paix tranquille.
Plus de plaisirs
Que de desirs ,
Des chaînes
Sans peines ;
Et de beaux jours ;
Comptés toujours
Par les Amours.
Si l'on soupire ,
C'est sans martyre ;
Est-on charmé ?
On plaît de même ;
On dit qu'on aime ,
On est aimé.

Malgré tout ce que les Chants et les
Danses des Plaisirs Célestes ont de plus
attrayant ; Pollux persiste dans le noble
dessein d'aller prendre la place de son
Frere dans les Enfers.

ACTE III. Le Theatre représente
l'Entrée de l'Enfer. On y voit une ca-
verne qui vomit sans cesse des flammes.

Phébé invite les Spartiates , dont elle
I. Vol. est

DECEMBRE. 1737. 2665
est suivie , à empêcher Pollux , leur Roi ,
de descendre aux Enfers ; elle anime les
Spectres et les Démon's qui gardent cet
affreux passage , à le fermer à son Amant.
Pollux vient ; Phebé n'oublie rien pour
le détourner d'un projet si funeste ; Té-
laïre survient , et fait entendre au Frere
de son Amant le succès qu'il doit atten-
dre d'une entreprise si glorieuse ; voici
comme elle s'explique , en s'adressant à
Pollux.

Aux pieds de ses Autels j'ai consulté mon
Pere ;

Et le sombre avenir a puru devant moi ;

Cher Prince , à vos destins livez-vous sans
effroy ;

Ecoutez ce qu'un Dieu permet que l'on espere.

Son Char a reculé tout à coup à mes yeux ;

J'ai vu la Nuit , l'Erèbe , et ses affreux rivages ;

Mais soudain mille éclairs ont percé ces nuagés ;

Et du fond des Enfers j'ai vu de nouveaux

Dieux

Passer au dessus du Tonnerre ;

Un coup de foudre est tombé sur la terre ;

Mais j'ignore quel Sang a coulé dans ces Lieux.

Pollux , malgré Phebé et ses Peuples ,
veut remplir son Projet ; les differens

I. Vol.

F vj interêts

intérêts des deux Princesses , joints à celui du Prince , donnent lieu à un Trio généralement aplaudi ; en voici les paroles :

Phebé.

Sortez , sortez d'esclavage ;
Combattez , Démons furieux ;

Pollux et Telaire.

Tombez dans l'esclavage ;
Arrêtez , Démons furieux

Phebé.—

Fermez-lui cet affreux passage ;
Et redoutez le Fils du plus puissant des Dieux.

Pollux et Telaire.

{ Livrez-moi , } cet affreux passage ;
{ Livrez-lui }

Et respectez le Fils du plus puissant des Dieux.

Le Chœur qui repète ces mêmes paroles , répond à la beauté du Trio.

Pollux , par le secours de Mercure , descend dans les Enfers ; Phebé fait entendre qu'elle l'y suivra guidée par son désespoir , quoi qu'elle vienne d'être instruite de l'amour de ce Prince pour Telaire.

L. Vau.

ACTE.

DECEMBRE. 1737. 266^A

ACTE I V. Le Theatre représente les Champs Elisées ; on y voit une troupe d'Ombres heureuses. Castor ouvre la Scene , et fait entendre que malgré la félicité qui regne dans ces lieux , l'absence de Telaïre le rend malheureux. Les Ombres heureuses invitent Castor à jouir du bonheur qu'elles goûtent ; une d'entre elles lui parle ainsi :

Sur les Ombres fugitives

L'Amour lance encor des feux ;

Mais il ne fait sur ces Rives

Qu'un Peuple d'Amans heureux ;

Les plaisirs les plus aimables

Naissent plutôt que leurs vœux ;

Ils sont purs , ils sont durables.

Les chants et les danses des Ombres Heureuses sont troublés par l'arrivée de Pollux ; il les rassure ; il cherche Castor ; ils se reconnoissent tous deux avec un plaisir extrême de part et d'autre. Pollux apprend à Castor qu'il vient prendre sa place parmi les Ombres , pour le rendre à sa chere Telaïre ; Castor s'y oppose autant qu'il peut par un motif d'amitié et de reconnoissance ; Pollux lui apprend qu'il est son Rival . mais que Telaïre n'en est pas moins fidelle à ses

L. Vol.

premier

2668 MERCURE DE FRANCE
premiers feux ; cette Scene a paru très-
belle.

Castor se détermine enfin à revoir Telaïre , mais jouïssant par avance du privilège de l'immortalité que Pollux veut bien lui ceder , il fait ce serment , en parlant de Telaïre :

Je jure par le Styx , qu'une seconde Aurore
Ne me trouvera pas au séjour des Mortels ;
Je ne veux que la voir , et l'adorer encore ;
Et je te rends le jour , ton Trône , et tes
Autels.

Les Ombres heureuses prient Castor de revenir parmi elles.

ACTE V. Le Theatre représente une vûë agréable des environs de Sparte.

Nous ne ferons que parcourir l'action de ce dernier Acte , pour ne pas allonger cet Extrait ; voici l'ordre des Scenes ; on a retranché la première , comme peu nécessaire ; Phebé ne fait plus de Monologue , on la suppose descendue aux enfers pour aller joindre Pollux , comme elle l'a fait pressentir dans la dernière Scene de l'Acte précédent ; Castor et Telaïre ouvrent la Scene ; Castor annonce à sa Princesse , qu'il a juré d'aller retirer son Frere des Enfers , elle ne peut consentir à le perdre une seconde

I. Vol.

fois.

DECEMBRE. 1737. 1669

fois ; Castor malgré ses tendres plaintes ,
et les prieres de ses Peuples , veut rem-
plir son serment : le Tonnerre gronde ,
pour annoncer la descente de Jupiter ,
mais Castor et Telaïre croient que c'est
pour les punir tous deux d'un parjure
prétendu ; Jupiter descend des Cieux
sur son Aigle et rassure ces tendres
Amans par ces vers qu'il adresse à
Castor :

Les Destins sont contens ; ton sort est arrêté ;
Je te rends à jamais le serment qui t'engage ;

Tu ne verras plus le Rivage

Que ton Frere a déjà quitté.

Il vit , et Jupiter vous permet le partage

De l'immortalité.

Voici comment il regle aussi le destin
de Telaïre.

Et vous , jeune Mortelle , embellissez les Cieux ,

Le sort accomplit ses promesses ;

C'est la valeur qui fait les Dieux ,

Et la beauté fait les Déesses.

Pollux revoit son Frere avec Telaïre ;
sans en être jaloux ; il a triomphé de
son amour , pour se livrer tout entier à
l'amitié qui l'unit à Castor. Ces deux
Princes sont placés dans le Zodiaque

I. Vol.

sous

2670 **MERCURE DE FRANCE**
sous le nom de *Jumeaux* ; le Ciel s'ouvre à la voix de Jupiter ; le Zodiaque paroît ; des Globes de feu en descendent et les Génies qui y président forment la Fête de ce dernier Acte , qui finit par ces quatre Vers :

Que les Cieux , que la Terre , et l'Onde
Brillent de mille feux divers ;
C'est l'ordre du Maître du Monde ;
C'est la Fête de l'Univers.

On donna le Dimanche 8 de ce mois la 21^e représentation de cet Opera , et on reprit le Mardy suivant , celui de *Persee* , qu'on avoit donné au Mois de Février dernier , et qu'a été joué près de trois Mois, cette Tragédie avoit été fort goûtée , et le Public paroît bien aise d'en revoir encore quelques représentations. On joue les Jeudis le Ballet des Amours des Dieux en attendant *Alys*.

Le quatorzième Décembre , les Comédiens Italiens donneront la première représentation de *Castor et Pollux* , Parodie nouvelle de l'Opera dont on vient de donner l'Extrait ; cette Pièce qui est de la composition des Srs Romagnesi et Ricoboni est en Vaudevilles.

L. Vol.

et

DECEMBRE. 1737. 267
et a été très bien reçûe du Public ; elle
est ornée de differens divertissemens et
de Décorations de Theatre , très bien
caracterisés. On en parlera plus au long
dans le prochain Journal.

Le 2 Décembre, les Comédiens François remirent au Theatre la Tragédie d'Andromaque, dont le principal rôle est joué par la Dlle *Gaussin*, celui d'*Hermione* par la Dlle du *Mesnil*, et ceux de *Pyrrhus* et d'*Oreste* par les Srs du *Fresne* et *Grandval*; cette Piece attire de grandes assemblées par la perfection avec laquelle elle est représentée. Le Sr du *Fresne* surtout y remplit son personnage avec toute la dignité et l'intelligence possibles, ce que le Public voit sans en être surpris. Il a droit de s'y attendre. Il n'en est pas de même de la Dlle du *Mesnil*, qui est extrêmement applaudie dans un rôle qu'elle n'avoit jamais joué ni vû jouer.

Les mêmes Comédiens ont aussi remis au Theatre *la Coquette*, Comédie en Prose en cinq Actes, qu'on trouve dans les œuvres de feu M. Baron, mais dont on prétend que M. d'Alegre est le véritable Auteur ; elle est excellemment jouée par les Dlles *Gaussin*, *Grandval*,

L. Vol.

et

2672 MERCURE DE FRANCE
et Quinaut, et par les Srs du Fresne,
Dangeville, Duchemin, Armand, la
Torilliere et Grandval.

On donna sur le même Théâtre le 11
de ce mois, la premiere représentation
de la Tragédie de *Lisimachus*, Ouvrage
posthume de feu M. de Caux, à laquel-
le on croit que le Public n'a pas rendu
toute la justice qu'elle mérite; elle est
écrite dans le vrai Style du grand Co-
thurne, et il y a plusieurs beaux carac-
teres: nous pourons en parler plus au
long et rapporter les sentimens des Criti-
ques sensés.



NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE.

Selon les Lettres de Constantinople, la réso-
lution que la Porte a prise de continuer la
guerre, a causé beaucoup de joye parmi le
Peuple, qui paroît souhaiter avec une extrême
ardeur qu'on profite de la retraite des Moscovi-
tes en Ukraine pour reprendre Oczakow. On ne
doute presque plus que le Pacha de Caramanie
n'ait reçu ordre d'entreprendre incessamment le
Siege de cette Place, et il y a aparence que l'Ar-
mée commandée par le Grand Visir, n'entrera
point en quartiers d'hyver.

Comme les Janissaires sont les Troupes sur
I. Vol. lesquelles

DECEMBRE. 1737. 2673

lesquelles on compte le plus , on employe toutes sortes de moyens pour les engager à bien remplir leur devoir : on a augmenté leur paye de sept aspres par jour.

On a envoyé une somme considerable d'argent pour être distribuée aux Corps de Troupes , qui se sont le plus distingués depuis le commencement de la guerre.

TRADUCTION de la Lettre écrite par un Officier de l'Armée Ottomane , au sujet de la Déposition du Grand Visir et du sort de son Kiaya.

De Kartal le 8. Août 1737.

A Ahmed-Aga, Grand-Ecuyer de Sa Hautesse, arriva au Camp de Kartal le 6. de ce mois et fut descendre à la Tente du Janissaire Aga. Le Kiaya Bey , qui en fut d'abord averti , alla éhés le Grand Visir , croyant lui en porter la premiere nouvelle. Ce Ministre dit au Kiaya : *Vous ne m'apprenez rien de nouveau , je sçais qu'Ahmed Aga est arrivé , et le sujet de sa mission vous regarde plus particulièrement que moi ; vous êtes un traître , car c'est vous seul qui avez porté les choses , par votre mauvaise conduite , au point où elles sont , vous mériteriez que je vous fisse couper la tête sur le champ , mais rendez grâces au Seigneur de ce que je n'ai jamais aimé le sang , le vôtre mérite d'être versé par les mains des boureaux ; cela ne sçauroit vous manquer tôt ou tard.* Là dessus le Grand Ecuyer arriva , suivi du Janissaire Aga ; il présenta au G. V. un Katcherif ou Commandement Impérial , dont la substance.

I. Vol. étoit

étoit que S. H. satisfaite des services que son Janissaire Aga lui avoit rendus, vouloit l'en récompenser en l'honorant de la qualité de Pacha à trois queues, bien entendu qu'il continueroit de faire les fonctions d'Aga des Janissaires. Le G. V. après avoir baisé et porté sur son front, par marque de respect, l'ordre de son Maître, fit revêtir le Janissaire Aga en qualité de Visir d'une Pelisse de martre Zibeline que l'on appelle Seraser.

Cette cérémonie qui se fit en présence de tous les Officiers de l'armée, dans le Pavillon Impérial étant finie, et le Janissaire Aga étant prêt à monter à Cheval, tous les Grands, à l'exception du Visir, formèrent une espèce de cercle dans lequel fut lu un second Katchérif, dont le contenu étoit que le G. S. avoit déposé le G. V. Mehmed Pacha à qui il donnoit le Gouvernement de Negrepont, et qu'il nommoit en l'absence du nouveau Visir, l'Aga des Janissaires, pour en qualité de Kaïmakan, faire les fonctions de cette importante charge; après la lecture de ce Katchérif, le Kapidjiler, Kiahiassi, par procuration, revêtit le Janissaire Aga d'une seconde Pelisse de Samour qui est la Pelisse du Kaïmakan, après quoi le nouveau Pacha accompagné des Grands fut conduit dans sa Tente au Camp Imperial des Janissaires.

Cette fonction finie, et de laquelle je parle comme témoin oculaire, le Kiahia sortit de la Tente du G. V. pour passer dans la sienne; nous vîmes ce Ministre passer comme à l'ordinaire, suivi de ses Gens: mais les horreurs de la mort peintes sur son visage, cependant il n'étoit encore question de rien sur son sujet, et plusieurs croyoient même que cette disgrâce ne regardoit

I. Vol.

doit

doit que le G. V. dont les Gens n'eurent pas plutôt sçu la déposition qu'une confusion épouvantable se mit parmi eux , chacun se saisit indifferemment du meilleur Cheval qu'il pût rencontrer et des effets du Vizir dans l'intention sans doute de piller , et ensuite de s'enfuir , mais on y mit bon ordre , car on fit fermer le Pont, et des Compagnies de Fusilliers les firent bien-tôt rentrer dans leur devoir.

Cependant le Kiabia restoit tranquille dans son Pavillon , et ses amis non seulement le voyoient comme auparavant ; mais c'étoit en apparence lui qui ordonnoit toutes choses pour le départ du G. V. ce qui confirmoit tant le monde dans l'opinion que le Kiaya resteroit en place , et il y en avoit qui alloient jusqu'à dire que le Bul de l'Empire lui étoit destiné. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à cinq heures que l'on fit partir le G. V. Je le vis passer , il étoit précédé des Principaux Officiers de la Porte , entouré de ses Gardes et de ses Tchokadars , quasi comme lorsqu'il étoit en place , il étoit suivi de toute sa Maison. Ce Vizir s'essuyoit de temps en temps , les yeux avec son mouchoir. *Ce n'est point ma déposition qui me fait jetter des larmes , disoit-il , c'est mon Maître , ce sont les malheurs de l'Empire que je pleure.*

Une heure après le départ du Vizir , je fus de nouveau dans le quartier du Kiaya. On me dit qu'il étoit avec le Jannissaire Aga et le Tefterdar dans la Tente du G. V. occupé à se faire rendre compte des effets laissés par ce Ministre. J'entrai un instant dans la Tente d'Ibrahim Aga son Kiaya , il me parut assez gai et content , je m'en revins chés moi , je fis seller mon Cheval et m'en fus dans le quartier des Ispahis chés N. * * * à peine y fus-je arrivé qu'un

J. Vol

Tchokadar

Tchokadar du Kiahia vint dire qu'on venoit d'arrêter son Maître et qu'on l'avoit conduit chés le Muhsac Aga , de même que Suléiman Efendi Kapikiahia de Jahia Pacha , que le Kiahia le conjuroit par l'amitié qui étoit entre - eux de venir lui parler , ayant quelque chose d'important à lui dire. N. * * * monta sur le champ à Cheval et fut lui parler dans la prison, le Kiahia lui dit :

Je vous ai envoyé chercher , pour vous dire que le Kaimakam m'a communiqué un Katcherif , par lequel le G. S. ordonne que l'on m'étrangle , je vous demande en grace de prier le Kaimakam de faire suspendre la sentence de mort jusqu'à l'arrivée du G. V. et si vous ne pouvez rien obtenir pour moi , je vous prie de rendre témoignage de mon innocence, et de faire savoir ma dernière volonté, qui est que je donne la liberté à tous les Esclaves des deux sexes qui m'appartiennent et je laisse à chacun de mes Gens qui sont ici un Cheval de mon écurie avec leurs harnois , et une récompense proportionnée au rang qu'ils ont tenu auprès de moi.

Après avoir parlé de cette manière à N. * * * et à trois autres Personnes qu'il avoit envoyé chercher pour le même sujet ; ces Mrs furent trouver le Kaimakam et se jetterent à ses pieds ; mais les ordres de sa Hautesse étoient trop précis pour pouvoir y rien changer ; enfin l'heure de sa mort prescrite par le Katcherif étant venue il fut étranglé dans la Tente du Muhsac Aga. On traîna son Cadavre devant celle qu'on appelle Leiekchadiry où se font ordinairement ces sortes d'exécutions. Ce fut-là qu'on separa la tête de son corps , on lui ôta le *masque* , c'est-à-dire la peau depuis la tête jusqu'au col , conservant la barbe (ce que les Turcs font très habilement ;)

habilement ;) et après l'avoir salée , on l'enferma dans une boîte avec du coton , et le lendemain qui étoit le 7. on expédia un Selekhdar à Constantinople pour la porter au G. S.

Son corps et sa tête déchaussée que l'on avoit mise sous son bras ne furent exposés aux yeux du Public qu'une demi journée. Le Kaimakam fit venir les Domestiques du défunt , et leur donna la permission d'enlever le corps , il fournit même le bois d'Aloës et l'ambre pour le parfumer , le Cadavre fut mis dans un Carosse et porté au Village de Kartal où on le lava , suivant la coutume des Musulmans , et il fut enterré proche le grand chemin à cinquante pas de ma Tente.

A Constantinople le 25. Septembre 1737.

LE Grand-Seigneur ayant résolu d'appeller dans cette Ville Impériale , le Prince Ragozki , qui depuis son arrivée demuroit à Rodosto , ancienne résidence du feu Prince son Père , la Porte envoya le 12. du courant , un Visir-Agasi (*ce sont des Courtisans , et comme des Gentils - hommes du Grand-Visir*) avec commission d'inviter le Prince de la part du Sultan , à se rendre ici avec toute sa Maison. Le Visir-Aga arriva à Rodosto le 13. et fit aussitôt part au Prince , du sujet de sa mission ; surquoi , il se disposa à partir dans quelques jours , avec toute sa suite. Mais deux jours après l'arrivée du Visir-Aga , le Prince reçut par un Courier Tartare , une lettre du Kaimakam Mélumet Pacha qui , en l'absence du Grand-Visir , fait ses fonctions auprès du Sultan , et commande dans cette Ville.

I. Vol.

Il marquoit au Prince , l'empressement qu'avoit la Porte de son arrivée. Ce Courier avoit ordre de ne point revenir , qu'il ne l'eût vu en marche ; et en même temps de repartir aussitôt qu'il se seroit mis en chemin , pour en venir donner avis à la Porte ; sur cette seconde missive , le Prince résolut de partir le même jour , n'emmenant avec lui , que ses Gentils-hommes et les Equipages les plus nécessaires , laissant ses ordres , pour que le reste de sa Maison le suivît peu-à-près , ce qu'elle fit le sur-lendemain.

Le Visir-Aga étoit chargé des ordres de la Porte , pour faire fournir les Chevaux, Chariots et Batteaux nécessaires , ce qui fut ponctuellement exécuté. Le Prince partit donc de Rodosto le 16. sur les cinq heures du soir. Le 20. au matin , quand il fut à une lieue et demie de cette Ville à l'Hasnadar , Chiflik , il arriva auprès de lui le Habergi , ou Porteur de nouvelles , avec le Vexil du Koulagous Tchaoux (*Officier qui marche toujours devant*) de la part du Tchaoux - Bachi , Chef des Huissiers , et Grand-Maître des cérémonies , pour inviter le Prince au Ziafet , ou festin , dont la Porte le régaloit au Chiflik de Béïram Pacha.

Le Tchaoux-Bachi , le Spailar-Agasi , et Sclictar - Agasi Commandans de la Cavalerie des Etendards rouge et jaune ; le Spailar-Kiaïa-Yéry , avec leurs Tchaoux ; le Divan-Tchaoux Emini , et le Tchaouslar-Kiatib , le Mectar-Bachi , ou Chef de la Musique guerrière , et divers autres Officiers , tous en habits et bonnets de cérémonie ; 60. Tchaoux du Divan , et le Kiaïa des Ecuries , conduisant 40. Chevaux , dont un pour le Prince , étoit de l'Ecurie particulière du Grand-Seigneur.

I. Vol.

Tous

Tous ces Officiers de la Porte s'étoient rendus au Chiflik de Beïram Pacha , où le festin étoit préparé : il y avoit aussi deux Orta, ou Gardes de Janissaires , leurs Officiers en tête avec leurs bonnets de cérémonie. Sçachant que le Prince aprochoit , ils allerent au devant de lui ; et le Tchaoux - Bachi lui fit compliment au nom du Grand-Seigneur , et du Kaïmakan. Ceux qui mangèrent avec le Prince , sont , le Tchaoux-Bachi, le Spailar , et le Silictar-Agasi.

Après le repas , ce Cortège se mit en marche , et conduisit le Prince jusqu'au Quartier appellé du Fanal , dans un Palais appartenant au Grand-Seigneur , et qui avoit été auparavant au Kurgi - Bachi , ou premier Pélissier. C'est une grande Maison située sur le Port, et dans un beau point de vue. La Porte en avoit fait meubler quelques Appartemens. On avoit aussi destiné d'autres Maisons pour la suite du Prince. Le Kaïmakan le fit complimenter sur son arrivée, en lui envoyant un régal de fruits , fleurs et sorbets.

Le 22. après midi, le Prince reçut en présent du Grand-Seigneur , par un * Asseki , deux Chevaux de ses Ecuries , avec des harnois , jet des housses en broderie d'or sur des fonds de velours noir , et tapis damassé. On a sçu d'ailleurs , que le Grand-Seigneur avoit lui-même ordonné à l'Imbrahor-Aga , ou Grand-Ecuyer, de choisir pour le Prince ces deux Chevaux. Ce présent étoit accompagné de 12. * bourses , aussi de la part du Sultan. On lui a donné le Taïm , ou Pension du Prince son Père. La Porte a laissé auprès de sa Personne, le Visir-Agasi

* Officier de l'intérieur du Serail.

* Chaque Bourse est de 500. écus.

I. Vol.

G

lai

qui lui avoit été envoyé ; et on a mis pour la garde , un Tchorbagi , ou Colonel de Jamissaires , avec son Orta.

EXTRAIT de diverses Lettres de Constantinople , et du Camp de Kartal , du 15. Octobre 1737.

DEpuis l'arrivée du nouveau G. Vizir *Abdullah Pacha*, c'est le Tchaoux Bachi qui a fait la fonction de Kiahja. On vient de nommer à cette Charge *Kalib-Effendi*, ancien *Teskeredgi*.

Le 12, Septembre , le Gr. Visir fit étrangler un rebelle nommé *Dely-Regheb* , qui , à la tête de 2000. hommes , étoit érigé en Tyran dans les Pays qui sont aux environs de Bender ; on l'attira au Camp par des promesses avantageuses ; mais il y vint à la tête de mille hommes bien armés et gens résolus : cette façon d'obéir intrigua d'abord les Ministres de la Porte , qui avoient été informés que *Regheb* avoit disposé ces gens de manière à être à portée de venir à son secours , si on vouloit lui faire violence ; quand il iroit rendre visite au Gr. Visir. Mais on rompit les mesures qu'il avoit prises , en lui mettant la corde au col dans le moment même qu'il mit le pied dans la tente de ce premier Ministre , sans lui donner le tems de tirer un des pistolets qu'il avoit caché sous sa Pelisse , et qui devoit être le coup du signal. Cinquante Satellites qui suivoient ce Rebelle , le voyant étranglé et mort avant qu'ils se fussent mis en état de le défendre , prirent la fuite , et étant retournés à leurs tentes , monterent à cheval avec leurs camarades , regagnerent les campagnes , où l'on appréhende qu'ils ne continuent leurs brigandages.

Les Ministres du Congrez de *Niemirouu*, savoir, quatre de la part des Turcs, deux de celle de l'Empereur, et trois de celle des Moscovites, se sont assemblés quatre fois. L'endroit de la Conference est une espece de grange, dans laquelle on a pratiqué trois portes, par où les Ministres Plenipotentiaires entrent tous à la fois, chacun de son côté; les Plenipotentiaires Turcs s'assoient sur un canapé, et les Ambassadeurs Chrétiens sur des fauteuils; les Drogmans étant tous debout. Celui de la Porte interprete ce que lui disent les Turcs; le Drogman d'Allemagne explique ce que lui disent les Plenipotentiaires de l'Empereur, et un certain Mustapha-Effendi, Originaire Persan, est l'Interprete des Moscovites. C'est M. le Comte d'Hostein qui porte la parole dans les Conférences, et M. Neplief du côté des Moscovites.

En consequence des Conférences qui ont été tenues à *Niemirouu*, le Drogman de la Porte a été expédié au Grand Visir, et il arriva le 30. Août au Camp de *Kartal*; il y fut suivi par *Raghib-Effendi*, un des Plenipotentiaires Turcs; ce dernier après avoir rendu compte au G. Visir de l'état de la Negociation, avoit eu ordre de venir à Constantinople; mais des ordres contraires émanés du Serail, qu'il reçût sur sa route l'ont obligé de retourner au Camp.

Le Drogman de la Porte en est reparti pour *Niemirouu*, où on dit qu'il a ordre de passer l'hiver avec les autres Plenipotentiaires, à la reserve de *Raghib-Effendi*, que l'on se propose de laisser auprès du Grand Visir; pour l'aider de ses conseils.

Le 4 Septembre on pendit à Constantinople un Grec nommé *Manolaki*, Chef des Pelissiers.

ou Fourcurs, qui avoit eû part à la confiance du Kiaya qui a été décapité.

Le même jour on arrêta le sieur Seletzkovitz, Drogman d'Allemagne, chargé des affaires de cette Cour depuis le départ de M. Talmann; il fut conduit au Bagne, où il est encore détenu.

Le 15. Septembre le Comte de Bonneval partit de Constantinople pour aller au Camp du G. Visir. Le Kathcherif ou Commandement Imperial du G. Seigneur, par lequel il a été fait Pacha à trois queües, a été signé et envoyé au Camp quelques jours avant son départ.

La Porte ayant envoyé à Rodosto un Kapidgi Bachi, pour conduire à Constantinople le Prince Joseph Ragotzky, ce Prince arriva en cette Capitale le 20. Septembre, et y fit une Entrée publique. Le G. S. le lendemain de son arrivée, lui fit present de deux chevaux superbement harnachés, et de douze Bourses d'argent. Les Seigneurs Hongrois ou Transylvains qui avoient suivi la fortune du feu Prince Ragotzky, ont aussi reçu des Subsidés. Le Prince a eu le 7. Octobre Audience publique du Kaimakan, qui lui a fait present d'un très-beau cheval harnaché, et il l'a fait revêtir d'une magnifique Pelisse de Samour; il doit avoir dans quelques jours son Audience du Grand Seigneur.

Le 14. Septembre on reçut au Camp du Gr. Visir des Lettres du Pacha de Viden, portant en substance que le Duc de Lorraine avoit fait passer à une partie de son armée le Pont qu'il avoit fait construire quatre lieües au-dessus de cette Place, que ce Prince avoit reçu ordre de se rendre au plutôt à Vienne; que le General Wallis s'étoit aussi retiré avec un autre Corps,

L. Vol,

de

de troupes, et avoit pris la route de Belgrade ; que le 11. Septembre la Garnison de Viden étoit sortie pour reconnoître le Camp des ennemis, que lui Pacha, avoit pris la précaution de faire armer plusieurs Galioles et autres Bâtimens, sur lesquels il avoit fait embarquer des troupes et de l'artillerie ; que ce Détachement étant arrivé proche du Camp des Imperiaux, avoit trouvé que le reste de l'Armée passoit le Pont, chaque cavalier ayant un fantassin en troupe ; que les Turcs attaquèrent ceux qui n'étoient pas encore passés, qu'il y eût à cette occasion une action assés vive, dans laquelle entr'autres un jeune Turc nommé Osman, âgé de douze ans, tua un Cuirassier de l'Empereur, et porta sa tête et sa cuirasse au Pacha ; que pendant ce combat les Bâtimens que Mehemet Pacha avoit fait armer, firent de fréquentes décharges d'artillerie sur le Pont, et parvinrent enfin à le rompre, qu'un très-grand nombre d'Allemands avoit péri dans le Danube, et que les Turcs s'étoient rendus maîtres de deux Bâtimens et de quelques provisions et de bois de construction dont ils se servoient, pour faire eux mêmes construire dans un autre endroit, un Pont dont ils avoient besoin, pour faciliter le transport des munitions dans la Place.

La satisfaction que les Ministres de la Porte ont eû de ces nouvelles, a augmenté à l'arrivée du *Bach-Tchoadar* ou Maître de la Garderobe d'Aly-Pacha, qui a apporté le détail des avantages remportés sur l'Armée Impériale en Bosnie. Cette Armée étoit partagée en trois differens Corps, mais peu éloignés les uns des autres ; le Corps principal faisoit le Siege de *Bagnaluca*, et avoit

2684 MERCURE DE FRANCE
sommé les habitans de se rendre , les menaçant
de ne faire quartier à personne en cas de résis-
tance , lors qu'Aly Pacha vint attaquer les Im-
periaux à la tête des troupes qu'il avoit pu
ramasser à la hâte , des Villes , Bourgs et Vil-
lages circonvoisins.

Les *Serdemghetchis* , qui sont comme les En-
fans perdus , furent les premiers à la charge ;
mais il leur fut impossible de pénétrer dans le
Camp qui étoit entouré de chevaux de frise , et
extrêmement fortifié , de sorte qu'ils furent re-
poussés avec perte ; mais se voyant soutenus par
les Bosnaques , ils revinrent à la charge avec
eux , en poussant de grands cris , et pénétre-
rent dans les retranchemens des Allemands , qui
gagnerent le Pont qu'ils avoient jetté sur le
fleuve appelé *Verbas* , et ils le repassèrent en de-
sordre ; une partie des Bosnaques passa aussi le
Pont pêle-mêle avec eux , ce qui obligea les Impe-
riaux de mettre le feu au Pont , par où ils sacrifiè-
rent quelques troupes , en leur coupant la retraite.
On n'a cependant donné à Constantinople , ni
au Camp aucune démonstration publique de
joye pour le succès des Armes du Grand Sei-
gneur.

DE RUSSIE.

ON apprend de Pétersbourg de la fin du mois
dernier , que le Grand Seigneur ayant
mandé au Grand Visir d'assiéger Oczakow mal-
gré les obstacles qui pouvoient détourner de cette
entreprise , le Grand Visir a détaché 60000
hommes de l'Armée Ottomane , sous les ordres
du Seraskier Gentzi Ali Pacha , lequel s'étant
avancé avec ces Troupes dans les environs de la

I. Vol.

Place,

Place, a été joint par 20. mille Tartares, commandés par le nouveau Kan de Crimée.

Ce Seraskier, après avoir envoyé divers partis reconnoître les dehors d'Oczakow, fit marcher la nuit du 8. au 9. Octobre un détachement considérable, pour emporter une redoute que les Moscovites ont construite près de l'endroit où le Dnieper se jette dans la Mer Noire, mais la Garnison ayant été avertie de l'approche des Turcs, elle eut le temps de se préparer à les recevoir, et elle se défendit avec tant de valeur qu'elle les obligea de se retirer.

Le 15. une partie de l'Armée de Gentzi Ali Pacha, s'aprocha d'Oczakow, à deux portées de Canon, et le lendemain le General Turc se rendit avec le reste de ses Troupes devant la Ville, qu'il investit du côté de la Terre.

Les Ennemis pousserent le 17. leurs approches assés près de la Contrescarpe, à la faveur d'un grand feu de leur Artillerie et de leur Mousqueterie, et Gentzi Ali Pacha ayant posté 7. ou 8. mille hommes entre Kimburn et la Redoute qu'il avoit voulu surprendre la nuit du 8. au 9. il tenta, mais inutilement, de chasser des Ouvrages extérieurs les Assiegés. Il ne fut pas plus heureux les deux jours suivans, et il fut repoussé dans toutes ses attaques.

Le 20. les Janissaires s'avancerent tambour battant et Enseignes déployées, avec des échelles et quelques Pieces de Canon, pour donner l'assaut à la nouvelle Redoute, et cette tentative eut encore moins de succès que les précédentes, car le Major General Stoffeln, qui commande dans Oczakow, ayant fait une sortie, il combla une partie des travaux des Assiegeans, encloua quelques-uns de leurs Canons, leur prit quatre

Drapeaux et leur tua environ 260. hommes.

Depuis ce jour jusqu'au départ du Courier qui a apporté ces nouvelles, les Turcs n'ont donné aucun autre assaut, et ils se sont contentés de pousser leurs aproches.

DE POLOGNE.

ON a reçu avis à Warsovie que quelques Cadets du Régiment de Mir ayant quitté ce Régiment pour passer chés les Turcs, et que le General Mir ayant envoyé un Détachement pour se saisir d'eux avant qu'ils eussent quitté le Royaume, ce Détachement les a joints sur la Frontiere, mais que les Cadets ayant apellé à leur secours une Garde de Janissaires qui n'étoit pas éloignée de l'endroit où ils avoient été arrêtés, les Janissaires, non-seulement les ont tirés des mains des Polonois qui les conduisoient, mais encore ont emmené avec eux un Soldat du Détachement.

D'ALLEMAGNE.

PAr un Courier arrivé à Vienne le 14. Novembre, on a appris que les Ennemis ayant coupé la retraite au Comte Ghilani, qui après avoir abandonné les postes qu'il occupoit dans la Valachie Turque, se disposoit à aller rejoindre l'Armée Impériale, et que le Commandant de Krojova étant allé à son secours avec 2. mille hommes de la Garnison de cette Place, ce Commandant avoit été attaqué par un Détachement des Troupes Ottomanes, qui étant supérieur en nombre aux Impériaux, les avoit défaits, et que le Régiment de Vasquez avoit été fort maltraité.

Le Comte de Konigseg et le Comte Palfi s'étant excusés d'être du nombre des Commissaires donnés au Comte de Seckendorf, on croit que l'Empereur nommera les Comtes de Welseck et de Daun, Commissaires à leur place, et que le premier de ces deux Seigneurs présidera à la Commission.

En attendant que la Commission s'assemble, le Conseil Aulique a envoyé au Comte de Seckendorf un nouveau Mémoire, présenté par le Comte de Kevenhuller, que S. M. I. avoit fait revenir de l'Armée pour tirer de lui divers éclaircissemens au sujet des plaintes qu'il a faites contre ce Feldt-Maréchal. On assure que plusieurs Officiers Généraux seront envelopés dans la disgrâce de ce dernier.

L'Empereur a mandé au Comte Philippi de revenir à Vienne, et le Comte de Kevenhuller doit commander l'Armée à la place de ce Général.

Le Comte de Seckendorf, dans sa réponse au Mémoire que le Conseil Aulique lui a fait remettre, assure qu'après avoir réfléchi sur la conduite qu'il a tenue, depuis que l'Empereur lui a confié le commandement de l'Armée Impériale, il ne trouve aucun sujet de se reprocher d'avoir manqué à son devoir; que S. M. a approuvé le projet qu'il lui avoit proposé pour les opérations de la Campagne, et qu'il a suivi avec toute l'exactitude possible ce qui étoit marqué dans ce projet; que s'étant fait une loi de ne rien entreprendre sans les ordres précis de l'Empereur, il se flate que S. M. I. voudra bien se rappeler toutes les occasions dans lesquelles il a eu recours à Elle, pour savoir de quelle manière il se conduiroit; qu'à mesure qu'il a fait

I. Vol.

G v

quelques

quelques mouvemens ou formé quelques entreprises , il en a informé la Cour ; que par rapport au reproche qu'on lui fait d'avoir trop précipité la marche de l'Armée avant la prise de Nissa , il a crû devoir faire alors une marche forcée , sans laquelle il ne seroit point arrivé assés à temps devant cette Place , pour pouvoir s'en rendre maître sans en faire le siège ; qu'on ne peut l'accuser d'avoir divisé mal à propos les Troupes , puisque la Servie étant environnée de gorges et de défilés , la division des Troupes en plusieurs Corps étoit absolument nécessaire pour occuper ces differens passages , et pour être en état de faire des courses sur les Terres de l'Ennemi ; que si les premiers avantages remportés par l'Armée Impériale peu après l'ouverture de la Campagne , n'ont pas été suivis des succès qu'on eseroit ; ce n'est pas à lui qu'on doit en imputer la faute , mais aux difficultés presque insurmontables qu'il a rencontrées dans l'exécution des ordres qui lui avoient été donnés ; qu'à l'égard des autres accusations par lesquelles on s'efforce de lui nuire , auprès de l'Empereur , il lui sera facile de se justifier par le compte de l'emploi des sommes qui lui ont été envoyées.

S. M. I. paroît déterminée à prendre , avant qu'on commence à instruire dans les formes le Procès du Comte de Seckendorf , les avis d'une partie des Officiers Généraux de l'Armée , sur les Mémoires qui ont été présentés contre lui.

Le Major Général Doxat ayant été accusé d'avoir rendu Nissa contre le sentiment de plusieurs des principaux Officiers de la Garnison , le Gouvernement a envoyé ordre au Commandant de Belgrade de faire arrêter cet Officier , et

I. Vol.

d'assembler

d'assembler un Conseil de Guerre pour examiner si cette accusation est fondée.

On assure que l'Empereur a ordonné aussi d'arrêter le Colonel Salhausen qu'on dit avoir été cause de l'échec que le Commandant de Krojova a souffert dernièrement, en allant au secours du Comte Ghilani. Le bruit court que ce Colonel, qui avoit marché en avant par ordre du Commandant de Krojova pour aller à la découverte, avoit été averti de l'approche du Corps de Troupes Ottomanes, qui avoit enveloppé ce Commandant, et qu'il avoit négligé cet avis.

Le Duc de Modene doit partir incessamment pour aller prendre possession de ses Etats en Italie. L'Empereur l'a nommé Major Général de ses Troupes.

Des Lettres de la fin du mois dernier marquent que le bruit couroit à Vienne que le Major Général Doxat s'est sauvé de Belgrade, avant que l'ordre qu'on avoit envoyé au Gouverneur de la Place, de le faire arrêter, y fut arrivé. On assure aussi que le Colonel Salhausen, a pris la fuite, et que le Commandant de Krojova s'étant rendu suspect en laissant évader cet Officier, on a résolu de s'assurer de sa personne.

Les Protestans établis à Ratisbonne ayant fait signifier aux Jesuites, qui y demeurent, un ordre de l'Empereur, d'abandonner la Maison et l'Eglise qu'ils y possédoient et dont les Protestans prétendoient qu'ils jouissoient injustement, les Jesuites, qui ont regardé cet ordre comme supposé, ont refusé d'y obéir. Leurs adversaires se sont attroupés à cette occasion, et ayant obligé les Jesuites de sortir de leur Maison, ils s'en sont emparés. Les Jesuites ont informé la

Le Veli

G. vj. Cour

2690 **MERCURE DE FRANCE**
Cour Impériale de cette violence , et ils ont demandé justice.

D'ITALIE.

ON écrit de Rome que la Congrégation des Rites s'assembla le 26. du mois dernier , et qu'on y délibéra sur ce qui concerne la Béatification de la Vénérable Mère Françoisse Fremiot de Chantal , Religieuse Françoisse.

Un Bâtiment arrivé de l'Isle de Corse à Gènes , a rapporté que le Commandant d'un Fort, que les Rebelles ont construit près de l'Isola Rossa , avoit livré ce Fort aux Troupes de la République , et que les Rebelles pour se venger de lui, avoient mis le feu à une Maison de Campagne qu'il avoit dans les environs.

M. Peloux , que le Roy de France a envoyé à Gènes pour régler ce qui concerne les logemens et la subsistance des Troupes Françoises destinées à passer en Corse , revint le 9. de cette Isle où il étoit allé afin d'avoir à ce sujet une conférence avec M. Rivarola , et peu de jours après il s'embarqua pour retourner en France.

On compte que le Quartier general des Troupes Françoises sera établi à la Bastie. Les Habitans de cette Place et ceux de San-Fiorenzo et de Calvine pouvant fournir pour ces Troupes le nombre de lits demandé par M. Peloux , le Gouvernement a donné ordre qu'on travaillât à Gènes à en préparer 1200.

On écrit de Naples que les différends de cette Cour et de celle de Madrid avec le Saint Siège étant terminés , Sa Majesté a ordonné qu'on remit en liberté les Habitans que les Espagnols

I. Vol.

avoient

DECEMBRE. 1737. 2891

avoient enlevés d'Ostie et de Velletri, et qui avoient été conduits dans les Prisons de Gaëte, et l'on compte que le Nonce du Pape reviendra dans peu à Naples.

On a publié à Genève l'Ordonnance suivante, de la part des Magnifiques et très-Honorables Seigneurs Syndics, Grand et Petit Conseil.

N Osdits Seigneurs n'ont pu voir qu'avec une extrême douleur les Dissensions qui ont agité cet Etat, et leur plus ardent désir a toujours été de chercher tous les moyens propres à ramener au milieu de nous la Paix et la Tranquillité, et à y faire renaitre une confiance reciproque, si nécessaire pour notre conservation.

Pleins de la plus respectueuse reconnaissance envers S. M. T. C. à qui nous avons l'honneur d'être Alliés, et en particulier des soins genereux que se donne le très illustre et très excellent Seigneur le Comte de Lautrec, son Ministre Plenipotentiaire, et leurs Excellences les Seigneurs Representans des Loüables Cantons de Zurich et de Berne, nos très-chers Alliés et Confederés. Pour parvenir à ce but salutaire, ils ont estimé sur l'invitation desdits Seigneurs Médiateurs, et autorisés de leurs Avis, devoir par un préalable ordonner, ainsi qu'ils ordonnent, Que tous les Faits qui ont occasionné le Trouble dans cet Etat, dès la Déclaration du 27. Novembre 1736. seront mis en oubli, et qu'à cet égard tous et un chacun seront irrecherchables pour tout ce qui s'est dit, écrit, fait, et passé jusqu'à ce jour, tant sur ce qui est connu que sur ce qui pourroit venir à connoissance dans la suite; n'entendant néanmoins par les Presentes déroger aux Jugemens qui ont été rendus; défendant tous mouvemens et pratiques contraires à l'Edit, tous
J. K. de. retrachés

reproches de part et d'autre , tous noms de Parti , et autres actes qui pourroient renouveler le souvenir de nos précédentes Divisions ; comme encore d'imprimer , faire imprimer , tant dans cette Ville qu'ailleurs , aucun Ecrit ou Mémoire concernant nbs Dissentions , et d'introduire aucun desdits imprimés , à peine contre les Contrevenans d'être punis suivant l'exigence des Cas ; invitant tous les Particuliers à une sincere et entiere réünion. Et afin que personne ne l'ignore , les Présentes devront être publiées et affichées. Ce premier Novembre 1737.

Signé , TURRETIN.

DISCOURS prononcé à Genève par M. Grenu , membre du Petit Conseil , en Réponse à celui du Comte de Lautrec , Ministre Plénipotentiaire de S. M. T. C.

TRES ILLUSTRE ET TRES EXCELLENT SEIGNEUR

Rien ne peut être plus consolant et plus satisfaisant pour nous dans la triste situation où se trouve encore notre Ville , que les assurances que Votre Excellence vient de nous donner de la Protection et de la Bienveillance dont S. M. nous honore : Nous en avons reçu les marques les plus précieuses depuis son Avenement au Trône , mais particulièrement dans ces dernières occurrences , d'abord par les instructions que S. M. a fait donner à M. le Résident , et ensuite par l'envoy d'un Ministre Plénipotentiaire , autant distingué par sa haute naissance et ses rares talens que l'est votre Excellence. Qu'il est heureux , et qu'il est glorieux pour nous , qu'un si grand Monarque veuille bien
 I. Vol. regarder

regarder notre petite Republique comme son Allié ,
 et en cette qualité s'interesser avec des sentimens
 si pleins de bonté à sa conservation ! Nous prions
 Votre Excellence d'être persuadée que nous en som-
 mes pénétrés de la reconnoissance la plus respec-
 tueuse , et que nous tâcherons de meriter par notre
 attachement inviolable à la Couronne de France
 la continuation des faveurs et des graces de S. M.
 et nous esperons de la grandeur d'ame de Votre
 Excellence et de son affection pour notre Etat, qu'el-
 le voudra bien y contribuer par ses bons et genereux
 offices. Nous croyons avoir d'autant plus de raisons
 de nous en flater , que nous avons éprouvé depuis
 son arrivée dans notre Ville , combien elle est sen-
 sible à nos malheurs , et quel est son zele pour en ar-
 rêter le cours. Nous prions Dieu qu'il benisse ses
 soins et ceux des Illustres Seigneurs Médiateurs
 qui y travaillent de concert avec votre Excellence.
 Nous lui réitérons les assurances que nous lui avons
 déjà données de notre entiere deférence à leurs de-
 sirs et sages avis : Nous n'avons jamais rien désiré
 avec plus d'ardeur que de voir la Paix , la tran-
 quillité et l'union se rétablir dans notre Ville : Les
 illustres Médiateurs verront par les effets, que nous
 seconderons en cela leurs vûës salutaires , et qu'il
 ne tiendra pas à nous que notre Etat ne reprenne
 son ancien lustre. Au surplus, très illustre et très
 excellent Seigneur , nous aurions souhaité de don-
 ner à votre Excellence de plus grandes preuves de
 notre joya et de notre extrême satisfaction à son ar-
 rivée en cette Ville , le devoir et notre reconnois-
 sance nous y engageoient , et nous nous félicitons de
 ce que votre Excellence a bien voulu prendre en
 bonne part , ce que l'état present de notre Ville nous
 a permis de faire. Nous renouvelons nos vœux les
 plus ardens au Ciel pour la conservation de la Per-
 sonne

sonne Sacrée du Roy , pour celle de la Reine , de Monseigneur le Dauphin et de toute la Famille Royale : Nous en faisons aussi de très sinceres pour la prosperité de votre Excellence , et pour l'heureux succès de tous ses desseins.

Les Etats Généraux des Provinces unies , ont écrit à la République de Genève une Lettre dans laquelle ils la felicitent sur la résolution que le Roy de France et les Cantons de Zurich et de Berne ont prise d'employer leurs bons offices pour pacifier les troubles dont elle a été agitée , et ils l'exhortent par cette Lettre à profiter de la médiation de S. M. T. C. et à tâcher de rétablir la tranquillité dans la Ville de Genève une confiance mutuelle entre ses Habitans.

DE L O R A I N E.

ON célébra à Luneville le 20. du Mois d'Octobre avec magnificence l'Anniversaire de la Naissance du Roy : on chanta à cette occasion dans la Chapelle du Château , la grande Messe en Musique et le *Te Deum* , et le soir il y eut des Feux de joye et des Illuminations par toute la Ville , mais il n'y eut point de Bal , parce que la Reine garde encore la Chambre quoique S. M. se porte mieux.

Le 24 , le Roy alla prendre le divertissement d'une grande Chasse. Tous les Seigneurs en habits uniformes y accompagnerent S. M. de même que la plupart des Dames de la Cour.

M. Hulin , Ministre du Roy à la Cour de France , partit pour Fontainebleau après avoir reçu de nouvelles instructions de S. M.

Le Chevalier de Belac , a fait depuis peu à Metz l'épreuve d'un Canon d'une construction

I. Vol.

singulière,

singulière , et qui tire 22. coups en moins de deux minutes et demie.

Le 28 , l'Evêque de Toul après avoir célébré Pontificalement le service divin , fit à Luneville la cérémonie en presence du Roy, de benir les Etendarts des Gardes du Corps de S. M. Le lendemain , il benit les Drapeaux des Gardes à pied et le 30. ceux des Compagnies des Cadets. Il prononça ce discours.

SIRE.

*A*utant que Dieu est liberal et magnifique dans ses dons , autant il se plaît à voir ceux qu'il en a le plus enrichis , les rapporter aux pieds de son Trône , et reconnoître humblement en sa presence , qu'il ne les tiennent que de lui : autant il veut qu'ils élèvent sans cesse vers lui leurs cœurs et leurs voix , pour lui demander la grace de faire un saint usage des biens dont il les a comblés. Votre Majesté , dont chaque jour est marqué par de nouveaux traits de pieté , remplit aujourd'hui aux yeux de toute sa Cour , ce double devoir de reconnaissance envers Dieu , et de confiance dans son secours. En présentant ces Etendarts au Seigneur à la face des saints Autels , en mettant sous sa Protection ces signes éclatans de votre Puissance Souveraine , vous adorez , SIRE , la source sacrée dont cette Puissance est émanée , vous lui en rendez un Hommage public , vous la soumettez aux Loix de sa Justice , vous implorez son assistance sur votre Personne Sacrée et sur l'exercice de votre Autorité , et vous faites connoître de plus en plus que vous ne perdez point de vue cette Maxime dictée par le S. Esprit au plus sage des Hommes , que les Rois ne regnent que par lui , et que s'ils agissent avec justice du pouvoir de donner des Loix

I. Vol. aux

aux autres Hommes , c'est à lui seul qu'ils en sont redevable. Rempli des sentimens qui animoient le Prophète Roy , lors même qu'il étoit à la tête des plus formidables Armées , vous ne connoissez de véritable courage que celui que Dieu inspire , ni d'appuy solide que sur la force de son bras ; et la louange la plus agréable qu'on puisse vous donner est de publier votre confiance en lui , votre reconnaissance de ses bienfaits , et votre zèle pour sa gloire.

Ces saintes pensées , dont le grand cœur de V. M. est si vivement pénétré , ne peuvent y demeurer cachées en aucun temps. Vous venez , SIRE , de les manifester avec un nouvel éclat , en offrant au Roy des Rois votre Couronne et votre Sceptre , à fin que toute la Terre sçache que votre Regne n'est autre que celui de Dieu , et que tout ce qu'il vous donne de pouvoir , est consacré à le faire craindre et reverer , autant que vous le faites aimer par le puissant attrait de vos Exemples. A la vue d'un objet si édifiant , combien vos Peuples , qui en sont les admirateurs , ne sont-ils pas en même temps excités à bénir le jour heureux qui leur a donné un Roy si propre à attirer sur eux les faveurs du Ciel ! Avec quelle foi ne les verrons-nous pas se prosterner devant le Trône de la Divine Misericorde , y chercher des ressources assurées dans leurs besoins , et de solides consolations dans leurs maux , et y mettre sous la Protection du Très-Haut leurs Personnes , leurs Familles , leurs biens , leur vie , et leur salut ! Et de quelle confiance ne devons-nous pas être animés nous-mêmes , lorsqu'en remplissant le devoir que notre Ministère nous impose d'interceder auprès de Dieu pour le Troupeau , qu'il nous a confié , nous pourons le conjurer de n'être point arrêtés par la vue de notre indignité , et de ne pas

L: Vol.

considérés

considérer nos iniquités , mais de jeter un regard favorable sur son CHRIST humilié en sa présence , de bénir à cause de DAVID son Serrailleur , et le Peuple , qu'il s'est choisi pour héritage , de faire prospérer sans fin avec le Regne de V. M. celui de la Religion , de la Justice et de toutes les vertus Chrétiennes ? Heureux ceux qu'une Nais-
sance Illustre , une valeur et une conduite éprou-
vées , et encore plus, le sage discernement de V. M. ont appelé à tenir les premiers rangs dans votre Cour , et à porter en votre Nom ce glaive redou-
table que vous n'avez pas reçu en vain ! En des
mains si fideles , et sous de si heureux auspices , il
ne sera jamais employé qu'à exécuter les volontés
de l'Auguste Maître qui les en a faits les Deposi-
taires. Jamais ce Glaive , que nous pouvons ap-
peler le Glaive du Seigneur , ne connaîtra d'autre
usage que celui de faire respecter la Majesté Divi-
ne dans la Personne du Souverain qui en est sur
la Terre l'Image vivante , d'affermir la Paix et
la tranquillité de l'Etat , d'y maintenir l'ordre , de
protéger l'innocence , et de bannir , par une juste
terreur , la violence , l'iniquité , et le vice. C'est
ainsi que ces cœurs nés pour la véritable Gloire , et
si sensibles au desir de l'acquiescer , sanctifieront leur
ambition , en lui proposant des objets dignes d'elle .
C'est ainsi que non seulement ils recueilleront en ce
Monde les fruits de leur zele pour le Service de V.
M. et d'une bravoure réglée par une obéissance in-
violable aux Loix de Dieu , mais qu'ils s'assu-
reront encore pour la vie future une gloire sans
comparaison plus parfaite , et plus desirable , je
veux dire , cette Couronne incorruptible , qui est
le prix du Sang de J. C. et qu'il a méritée à ceux
qui lui seront fideles jusqu'à la fin.

GRANDE-BRETAGNE.

LE Roy de Portugal a fait proposer par Don Antoine-Marc Azevedo, son Envoyé Extraordinaire à Londres, au sieur Daniel Wood, fameux Horlogeur une pension de 250. liv. sterlings pour l'engager à aller s'établir à Lisbonne.

Un Gentilhomme de la Province de Donegal, dans le Royaume d'Irlande, a établi depuis peu à un endroit qui se nomme la Pointe de S. Jean, et qui est situé au Nord de ce Royaume, une Pêche de la Baleine. Il fournit actuellement à plusieurs Provinces voisines toute l'huile de Baleine dont elles ont besoin; et comme dans certaines Saisons de l'année on trouve un grand nombre de Baleines sur les Côtes de l'Irlande, il compte d'être en état dans la suite, non-seulement de faire la fourniture de toute la grande Bretagne, mais encore de faire un grand commerce dans les Pays Etrangers.

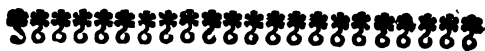
Le Roy d'Angleterre a permis au sieur Blackburne, de sortir de la prison de Newgate, où il étoit détenu depuis quarante ans pour avoir eu part à une conspiration contre le Roy Guillaume III.

HOLLANDE ET PAYS-PAS.

ON a reçu avis de la Haye, que les Troupes Turques qui avoient formé le Siege d'Oczakow, ayant été repoussées par la Garnison avec une perte considerable dans un assaut general qu'elles avoient donné à la Place le 8. du mois d'Octobre, elles avoient levé le Siege la nuit du 9. au 10. après avoir mis le feu à leur
I. Val. Camp,

DECEMBRE. 1737. 2699

Camp, et qu'elles s'étoient retirées avec tant de précipitation, qu'elles avoient fait près de 40. *Weistes* de chemin en 36. heures.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 19. Novembre D. Angelique d'*Aragon*, Comtesse Douairiere d'Altamire, Grande Cameriere de la Reine d'Espagne Regnante, depuis 1715. mourut à Madrid, à l'âge de 72. ans. Elle étoit fille de Louis Ramon-Folch-d'*Aragon*-Cordouë et Cardonne, 6e. Duc de Scgorbe et de Cardonne, Marquis de Denia, de Comares et Pallas, Comte d'Ampurias et de Prades, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, mort le 13. Janvier 1670. et de Marie-Therése de Benavides de San-Estevan. Elle avoit épousé en 1684. Louis de Moscoso Ossorio-Mendoza et Roxas, 8e Comte d'Altamire, de Monte-Agudo et de Lodose, Marquis d'Almazan et de Poz, Seigneur de Villalobos, Grand d'Espagne, mort le 23. Août 1705. à Rome, où il étoit Ambassadeur pour Sa Majesté Cath. Elle avoit eu de lui D. Antoine Ossorio de Moscoso Phelipès de Gusman-Mencia d'Avila Mendoza Roxas Manriquez de Zuniga-Velasco, et Aragon, 9e Comte d'Altamire, Marquis d'Astorga, Duc de San-Lucar la Grande, Marquis de Leganez, de Velada, d'Almazan, de Poze, d'Ayamonte, de Villamanrique, de Mairena et Morata, Comte de Tristamare, de Lodoz, de Ste Marie de Niéva, et d'Aziarcolar, Seigneur de Billatoro, Sergent

L. Vol.

Major

Major de la grande Garde de S. M. C. Chanoine de la Ste Eglise de Leon , Régidor perpétuel de toutes les Villes et Bourgs, ayant droit de voter dans l'Assemblée des Etats ; Capitaine d'une Compagnie d'Hommes d'armes de Castille, Alcade de la Maison Royale et du Parc du Buenretiro , et Sommelier du Corps de S. M. C. mort à Madrid le 3. Janvier 1725. après avoir eu la jambe droite coupée , dans la trente-cinquième année de son âge , laissant posterité. Il étoit un des cinq Seigneurs Espagnols , qui furent proposés le 3. Juin 1724. par sa Majesté Très-Chrétienne , sur la présentation du Roy d'Espagne , pour être Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit.

Le 23. Antoine Felix Zondodari , Siénois ; Cardinal , Prêtre de l'Eglise de Rome , du titre de Ste. Praxede , Préfet de la Signature de Grace , Protecteur de l'Ordre des Camaldules , de l'Ordre des Celestins , de la Nation Siénoise , des Religieuses de la Purification , et du Collège des Maronites à Rome , mourut à Siéne , sa patrie , âgé de 71. ans 11. Mois , et 10. jours étant né le 13. Décembre 1665. Il avoit été d'abord Vice-Légat de Bologne , et ensuite Gouverneur d'Ancone au Mois de Novembre 1697. le Pape Innocent XII. le choisit au Mois de Novembre 1698. pour aller en qualité de Nonce recevoir sur les Confins de l'Etat Ecclésiastique , Marie Casimire de la Grange d'Arquien , Reine Douairière de Pologne , qui se retiroit à Rome sous le Pontificat de Clement XI. Il fut déclaré le 22. Novembre 1701. Nonce Extraordinaire en Espagne pour la Paix , et l'Archevêché Titulaire de Damas ayant été proposé pour lui dans un Consistoire le 5. Décembre suivant ,

D E C E M B R E. 1737. 2701

Il fut sacré le 18. du même Mois par le Cardinal Paulucci. Il se rendit ensuite en Espagne, où il fut déclaré Nonce ordinaire le 17. May 1706. Clement XI. le déclara Cardinal à la promotion du 18. May 1712. Il ne revint à Rome que le 7. Juin 1715. il y fit son Entrée publique le 11. suivant, et reçut le Chapeau dans un Consistoire public le 15. Le Pape fit le 8. Juillet suivant la cérémonie de lui fermer la bouche et le 23. Septembre celle de la lui ouvrir, et lui assigna en même temps le Titre Presbiteral de Ste. Balbine. Clement XII. Pape regnant le déclara Préfet de la Signature de Grace le 22. Juillet 1730. il quitta son ancien titre et opta celui de Ste. Praxede, dont il prit solennellement possession le 22. Avril 1731. ce Cardinal étoit Frere puîné de Marc-Antoine Zondodari, Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, mort à Malthe le 16. Juillet 1722. âgé de 63. ans. 7. mois et 15. jours, ayant Siégé 2. ans 5. mois et 3. jours, et Frere aîné d'Alexandre Zondodari, né le 25. Décembre 1669. et Archevêque de Siéne depuis le 20. Janvier 1715. Ces trois Freres ont eu pour Mere une Sœur de Flave Chigi, Cardinal neveu du Pape Alexandre VII. qui vint en France en 1664. en qualité de Legat pour faire satisfaction au Roi de l'insulte faite par les Corses à son Ambassadeur à Rome, et qui mourut le 13. Septembre 1693. Le Pape a disposé de la Place de Préfet de la Signature de Grace en faveur du Cardinal Firrao, et de celles de Protecteurs des Ordres des Celestins et des Camaldules en faveur des Cardinaux Riviera et Spinola.

Le premier Décembre *Guilhelmine Dorothea Carolino*, Reine de la Grande Bretagne, Du
I. Vol. chesse

2702 MERCURE DE FRANCE

chesse de Brunswick-Luncbourg-Hannover, et Electrice du S. Empire Rom. mourut à Londres dans le Palais de S. James, après 11. jours de maladie, âgée de 54. ans, 8. mois, 18. jours, étant née le 8 Mars 1683. elle étoit Fille de Jean Frédéric, Margrave de Brandebourg Ansapach, mort le 22. Mars 1686. et de Leonore Erdmuth Louise de Saxe Eisenach, sa seconde Femme, morte le 9 Septembre 1696. et elle avoit été mariée le 2 Septembre 1705. avec le Roy de la Grande Bretagne, Georges Auguste II. du nom, qui n'étoit alors que Prince Electoral de Brunswick-Hannover, elle passa avec lui d'Allemagne en Angleterre, le 24. d'Octobre 1714. et le Prince son Epoux, étant monté sur le Trône, elle fut couronnée à Londres avec lui le 22 Octobre 1727. elle a été Regente du Royaume en l'absence et pendant les voyages du Roy dans ses Etats en Allemagne en 1729. 1732. 1735. et 1736. cette Princesse a eû pour Enfans 1. Frédéric Louis Prince de Galles, et Comte de Chester, Prince Electoral de Brunsvich-Hannover, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, né en Allemagne le 31 Janvier 1707. et marié à Londres le 8 May 1736. avec Auguste de Saxe-Gotha, née le 29. Novembre 1719. seconde Fille de feu Frederic II. du nom, Duc de Saxe-Gotha, Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, mort le 23. Mars 1732. dans la 56. année de son âge, et de Magdeleine Auguste d'Anhalt-Zerbst, sa Veuve; de ce mariage est née le 12. Août dernier une Fille nommée Auguste.

2. Anne Princesse Royale d'Angleterre née en Allemagne le 2. Novembre 1709. et mariée à Londres le 25. Mars. 1734. avec Guillaume

I. Vol.

Charles

DECEMBRE. 1717. 2703

Charles Henri Frison , Prince d'Orange , et de Nassau-Dietz , Stadthouder , et Capitaine et Amiral Général de Gueldres , et du Comté de Zutphen , Stadthouder Héréditaire, et Capitaine Général de la Frise , aussi Stadthouder et Capitaine Général de Groningue et des Ommelandes , et du Pays de Twent , et Drenthe . né le premier Septembre 1711.

3. Amélie Sophie Eleonore , née à Hannover le 10. Juillet 1711. vivante.

4. Elisabeth Caroline , née en Allemagne le 10 Juin 1713. vivante.

5. Un Fils mort en naissant à Londres , le 20 Novembre 1716.

6. Georges Guillaume né à Londres le 13. Novembre 1717. mort à Kensington , le 17 Février 1718.

7. Guillaume Auguste , Duc de Cumberland , Marquis de Berkhamstead , Comte de Kinnington , Vicomte de Trématon , et Baron de l'Isle d'Alderney , Chevalier des Ordres de la Jarretière , et du Bain , né à Londres , le 26 Avril 1721. vivant.

8. Marie , née à Londres , le 3. Mars 1723. vivante.

9. Et Louise , née à Londres , le 18. Décembre 1724. aussi vivante.

Le corps de la Reine sera placé dans le tombeau que le Roy fait construire à Westminster dans la Chapelle du Roy Henry VII. pour les Princes et Princesses de la Maison Regnante ; et les corps des deux Princes , Fils du Roy et de la Reine et qui sont morts en 1716. et en 1717. seront tirés de l'ancienne sepulture des Rois pour être transportés dans ce tombeau.

A D D I T I O N

Aux Nouvelles d'Allemagne et d'Italie.

ON écrit de Vienne qu'il a été décidé que le Comte de Harrac présideroit à la Commission établie pour délibérer sur les accusations formées contre le Comte de Seckendorf, et que les Generaux de Cordouë et de Wurmbrecht, M. Kesler, Conseiller du Conseil Aulique de Guerre, et M. Lerwald, Conseiller de la Cour d'Autriche, ont été nommés pour remplacer les Commissaires qui se sont recusés. Le bruit court que cette Commission fera incessamment l'ouverture de ses Séances, et qu'elle communiquera le résultat de ses délibérations au Conseil Aulique de Guerre, qui en fera ensuite rapport à l'Empereur.

Le Conseil de Guerre, tenu à Belgrade pour juger le Major General Doxat, qui a été arrêté pendant qu'il s'enfuyoit, l'a condamné à être passé par les armes, mais on croit que l'Empereur adoucira cette Sentence.

Le Colonel Salhausen a été aussi condamné à mort, et on assure que S. M. I. a envoyé ordre au Prince de Lobkowitz, General en Chef des Troupes Imperiales dans la Transilvanie, de faire executer le jugement prononcé contre cet Officier.

D'ITALIE.

ON a reçu avis que le 20. Décembre, le Pape avoit tenu un Consistoire et que Sa Sainteté y avoit fait une Promotion de sept Cardinaux, dont elle a réservé le septième in
I. Vol. passa

D É C E M B R E. 1737. 2705

petto. Les six Cardinaux que le Pape a déclarés
sont l'Archevêque de Vienne pour la France ;
le Patriarche de Lisbonne , pour le Portugal ;
l'Evêque de Passau , pour l'Allemagne ; le Gou-
verneur du Conseil de Castille , pour l'Espagne ;
l'Evêque de Cracovie , pour la Pologne ; et M.
Rezzonico, Auditeur de Rote , pour Venise.

On a appris de Modène , que le Duc de Mo-
dène y étoit arrivé de Vienne le 2. Décembre ,
et que le Prince Héritaire de Modène , ac-
compagné de la Princesse sa sœur aînée et des
Princesses Benedictine et Amélie, sœurs du Duc
étoit allé au-devant de lui jusqu'à Buon-Porto.
Ces Lettres ajoûtent , que l'Empereur a déclaré
le Duc de Modène , General de l'Artillerie des
Places que S. M. I. possède en Italie.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris , &c.

LE premier de ce mois , premier Di-
manche de l'Avent , le Roy et la
Reine entendirent dans la Chapelle du
Château de Versailles , la Messe chan-
tée par la Musique , et l'après midi Leurs
Majestés assisterent à la Prédication du
Pere de la Neufville , de la Compagnie
de Jesus.

Le Roy prit le deuil le 4. pour la mort
I. Vol. H ij du

1706 MERCURE DE FRANCE
du Comte de Toulouse ; S. M. le quitta
le 24. et le reprit le lendemain pour la
mort du Duc de Modène.

S. M. a donné au Duc de Penthievre
la Charge de Grand Veneur de France.
S. M. lui a aussi accordé le Régiment
d'Infanterie et celui de Cavalerie qu'a-
voit le feu Comte de Toulouse, son pere,

Le 8. second Dimanche de l'Avent ,
Leurs Majestés entendirent dans la Cha-
pelle du Château de Versailles , la Mes-
se chantée par la Musique. La Reine
communia le même jour par les mains
du Cardinal de Fleury , son Grand Au-
mônier.

Le lendemain , Fête de la Conception
de la sainte Vierge , le Roy et la Reine
assistèrent dans la même Chapelle à la
Messe chantée par la Musique , et
l'après midi Leurs Majestés accompa-
gnées du Duc d'Orleans , du Duc de
Chartres , du Prince de Dombes et du
Comte d'Eu , entendirent le Sermon du
Pere la Neufville , de la Compagnie de
Jesus , et ensuite les Vêpres.

Le 15. troisième Dimanche de l'Avent ,
le Roy entendit dans la Chapelle du Châ-
teau de Versailles la Messe chantée par la
I. Vol. Musique

DECEMBRE 1737 1707

Musique. L'après midy Leurs Majestés accompagnées du Duc d'Orleans et du Duc de Chartres , assisterent au Sermon du Pere la Neufville , de la Compagnie de Jesus. Le Roy se rendit ensuite à l'Eglise de la Paroisse du Château , où les Prêtres de la Congrégation de la Mission celebrent l'Octave de la Canonisation de S. Vincent de Paul , Instituteur de leur Ordre , et S. M. y entendit les Vêpres , les Complies et le Salut , auquel l'Evêque de Langres officia pontificalement.

La Reine accompagnée des Dames de sa Cour , alla le 12. à la même Eglise , et S. M. y assista à la Prédication de M. Brillon , Curé de sainte Opportune de Paris ; ensuite aux Vêpres et au Salut , après lequel le Cardinal de Polignac donna la Benediction du S. Sacrement.

Le 16. Monseigneur le Dauphin y entendit le Salut , et Mesdames de France les deux aînées , l'y entendirent le lendemain.

Le 19. de ce mois , dernier jour de l'Octave que les Prêtres de la Mission ont célébrée pour la Canonisation de saint Vincent de Paul , Instituteur de leur Ordre , le Roy se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles ,

L. Vol.

H. üj. et

1708 MERCURE DE FRANCE
et S. M. y entendit le Salut , après lequel l'Evêque de Valence donna la Bénédiction du S. Sacrement.

Le 22. quatrième Dimanche de l'Avant , le Roy et la Reine assisterent dans la Chapelle du Château à la Messe chantée par la Musique , et l'après midy Leurs Majestés , accompagnées du Duc de Chartres et du Comte d'Eu , entendirent le Sermon du P. la Neufville , de la Compagnie de Jesus.

Le 25. Fête de la Nativité de N. S. Leurs Majestés , qui avoient entendu trois Messes à minuit , assisterent le matin à la grande Messe celebrée pontificalement par l'Evêque d'Evreux. Monseigneur le Dauphin entendit la même Messe dans la Tribune.

L'après midy , la Reine assista à la Prédication du P. la Neufville , et ensuite aux Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

La Reine avoit entendu la veille les premières Vêpres dans la même Chapelle.

Le 24. le Marquis de Stainville , Envoyé Extraordinaire du Duc de Lorraine , eut son Audience publique de congé du Roy , et ensuite de la Reine ; de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de

I. Vol.

France.

France. Il fut conduit à ces Audiences par le Chevalier de Saintor , Introduceur des Ambassadeurs , qui étoit allé le prendre dans les Carosses du Roy et de la Reine ; et après avoir été traité par les Officiers du Roy , il fut reconduit à Paris dans les Carosses de leurs Majestés , avec les Cérémonies accoutumées.

Le 4. Decembre , les Religieux Mathurins et ceux de la Mercy , Redemption des Captifs , firent en cette Ville une Procession solennelle à l'occasion de soixante - quinze Captifs que ces Religieux ont rachetés au mois d'Août dernier , dans le Royaume de Maroc. Cette Procession , où tous les Captifs assistent , se rendit en l'Eglise des Religieux Celestins , où la Messe fut célébrée avec beaucoup de solennité.

Le lendemain 5 , la même Procession se rendit avec les mêmes Captifs et dans le même ordre dans l'Eglise des Jacobins de la rue S. Honoré , où la Messe fut aussi célébrée et chantée par un excellent Chœur de Musique.

Le 8. Decembre , Fête de la Conception de la Vierge , le Concert spirituel du Château des Thuilleries , commença

I. Vol.

H iij

par

2710 MERCURE DE FRANCE
par une suite de Simphonies du sieur *Am-
bert* , qui fut suivie du Motet *Deus noster*
de M. *Cordelet* , et du *Beatus vir* de M.
Gervais , Maître de Musique de la Cha-
pelle du Roy ; le Concert fut terminé
par le Motet *Exultate justi* de M. de la
Lande , précédé de quelques Pieces de
Simphonies, exécutées par les sieurs *Blavet* et *Guignon*.

Le 25. Fête de Noël , on exécuta au
même Concert une suite des plus beaux
Airs de Noël's anciens et modernes , qui
furent suivis de l'*Exurgat Deus* et du
Dixit, Motets de M. de la *Lande* , et de
deux petits Motets à voix seule des sieurs
Mouret et du *Bousset*. Le Concert finit
par un troisième Motet de M. de la *Lan-*
de , précédé de l'exécution de plusieurs
excellentes Pieces de Simphonies.

Les Prêtres de la Congrégation de la
Mission ont célébré dans leur Eglise de
S. Lazare , avec beaucoup de solennité ,
l'Octave de la Canonisation de S. Vin-
cent de Paul , leur Instituteur , et celui
des Filles de la Charité Servantes des
Pauvres malades. Le 15 du mois d'Oc-
tobre , premier jour de l'Octave , le
Chapitre de l'Eglise Metropolitaine s'y
rendit processionnellement, et y chanta
la

DECEMBRE. 1737. 271

La Messe qui fut célébrée pontificalement par l'Archevêque de Paris. Plusieurs Evêques y ont officié les jours suivans , et le 22 , dernier jour de l'Octave , le Cardinal de Polignac , Archevêque d'Auch , y officia.

BENEFICES DONNÉS.

LE Roy a nommé à l'Evêché de Toulon l'Abbé de Chouin , Grand-Vicaire de l'Evêché de Nantes.

A l'Abbaye d'Userche , Ordre de saint Benoît , Diocèse de Limoges , l'Abbé d'Aydie , Aumônier du Roy.

A l'Abbaye Reguliere de Bucilly , Ordre de Prémontré Réformé , Diocèse de Laon , le Pere Nicart.

A l'Abbaye de Moncey , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Tours , la Dame de Bellefond.

Le Roi a aussi donné l'Abbaye de saint Sauveur de Marseille , Ordre de saint Benoît , à la Dame de Ginestous de Vernon , Religieuse du même Ordre , également recommandable par sa naissance et par sa piété.

La Maison de Ginestous , originaire du bas Languedoc , est illustre et très-ancienne.

L. Vol.

H. v. . . En

2712 MERCURE DE FRANCE

En 1225. et le quatre des Calendes de Septembre , Pierre Bermond Danduze , Petit-Fils par sa Mere de Raimond VI. Comte de Toulouze , et arriere-Petit-Fils , aussi par sa Mere , de Louis le Gros , Roy de France , fit autoriser en sa présence , assisté de son Connétable , dans le Château de Galan , près de Sumene , l'émancipation de Begon de Ginestous , Fils de Raymond , Seigneur du Château de Galan , Sumene , et autres Lieux. *Hist. de Languedoc. T. III.*

Depuis ce temps-là la Maison de Ginestous fait la preuve de dix-huit Générations , par Testamens , Contrats de Mariages , et autres Titres authentiques , et a contracté des Alliances considérables en Languedoc et dans le reste du Royaume.

Begon de Ginestous , Damoiseau , Seigneur de Galan , et Fils de Raymond I. eut pour Fils Valentin de Ginestous , Chevalier , qui fut Pere de Raymond II. de Ginestous , lequel en 1281. épousa Aigline , Dame et heritiere du Château de Mondardier près le Vigan , où cette Maison a subsisté de mâle en mâle près de cinq cent ans , et s'est alliée avec les Maisons de Gallan , de Montesquiou , d'Azemar , de Popien , de Thezan , de
I. Vol. Voizin ,

Voizin , de Capluc , de Vabres , de Bonnail , de Rochemore , de Roquefeuil et de Miral.

Ceux de la Branche aînée , qui subsistent aujourd'hui , sont Henry de Ginestous , Seigneur de Castelet qui a des enfans de la Dame de Loziere. Pierre de Ginestous , Chevalier , Seigneur d'Argentieres , Rogues-Madieres , Lassaury , Denages , et autres Lieux , qui a aussi des Enfans de la Dame de Daudé , et pour Freres , Charles de Ginestous , Seigneur des Gravieres , Mestre de Camp de Cavalerie , et Lieutenant Colonel de la Cornete-Blanche . le Chevalier d'Argentieres , Capitaine au même Regiment , et Jean de Ginestous d'Argentieres , Capitaine d'Infanterie , et Ecuyer de S. A. S. Madame la Duchesse Doüairiere.

De cette Branche aînée de la Maison de Ginestous Mondardier , est sortie celle de Ginestous Montolieu , d'où descend Louis de Ginestous , Baron de Saint Etienne et autres Lieux , dont la Sœur est mariée avec le Marquis Desvignoles.

C'est de cette Branche qu'est sortie celle de Ginestous la Tourette en Vivarais , Marquis de la Tourette et de Durtfort , Baron des Etats de Languedoc , et celles de S. Cierge et de Vernon , dont

I. Vol.

Hvj descend

2714 MERCURE DE FRANCE
descend la Dame de Ginestous de Ver-
non , qui donne lieu à cet article , et
dont le Frere Guillaume de Ginestous ,
Chevalier , Comte de Vernon , vient de
marier son Fils avec D. de Ville-
neuve , Fille du Marquis de Villeneuve ,
Ambassadeur du Roi à la Porte ; et une
Fille avec le Baron de Campredon , du
Comté Venaissin. Toutes ces différentes
Genealogies sont justifiées par l'Histoire
de Languedoc , & par des Titres , dont
la preuve a été faite aux Etats de cette
Province , et à Malthe. Cette Maison
porte pour armes , d'or , au Lion rampant
de gueules armé et lempassé de sable , et
pour support deux lions de même.

Les Comédiens François représen-
tent à Versailles , le *Mardy 26. Novem-
bre* l'Ecole des Amis , et le Rival Sacre-
taire.

Le 28. *Mitbridate* et l'Esprit de contra-
diction.

Le 3. *Decembre* , L'Ecole des Maris et
Georges Dandin.

Le 5. *Andromaque* et l'Epreuve reci-
proque

Le 10. *Le Malade Imaginaire*.

Le 12. *Rhadamiste* et *Zénobie* et l'A-
veugle clairvoyant.

Le 14. *Le*

Le

DECEMBRE. 1737. 2719

Le 17. *Les Folies amoureuses et les Plai-
deurs.*

Le 19. *Le Distrain et le Double Ven-
uage.*

Le 30. *Cinna et l'Eté des Coquêtes.*

Le 27. *Nouembre.*, les Comédiens. Ita-
liens représenterent à Versailles. les *Qua-
tre Semblables*, et la petite Piece de *Mo-
mus Corrigé*, avec un nouveau Divertisse-
ment.

Le 4 Decembre, la *Double Inconstan-
ce* et la petite Piece des *Paysans de Qua-
lité.*

Le 11. *L'Heureux Stratagême* et la pe-
tite Comédie des *Billets doux.*

Le 18, on représenta pour Monsei-
gneur le Dauphin *Arlequin poli par l'A-
mour*, la *Sylphide*, et *Arlequin toujours
Arlequin.*

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Joi-
gnyle 5. Octobre 1737. sur la reception
de M. le Duc de Villeroy.*

M R le Duc de Villeroy, Comte
de Joigny, fût reçu avant-hier
en cette Ville avec de grandes démon-
strations de joye, il avoit passé en Poste
la veille, allant à sa Terre de Charmeau.

L. Vol.

la

1715 MERCURE DE FRANCE
la Ville , le fit saluer de 15 coups de Canon.

Le jour de sa Reception , une Compagnie leste de Cadets en bas et veste rouge s'assemblerent à la Place par les soins de M. le Maire , et partit à Cheval pour se rendre à Charmeau , Terre distante de 2 lieues , doù elle accompagna M. le Duc de Villeroy jusqu'en son Château de Joigny.

Dès qu'on l'aperçut , le Canon commença à tirer , et continua jusqu'à ce que ce Seigneur mit pied à terre. A 7 heures du matin les Compagnies Bourgeoises se mirent en grand nombre sous les armes au milieu de la Place de l'Hôtel de Ville , marcherent en Ordre avec leur Drapeaux , Fiffres et Tambours hors la Ville au devant de ce Seigneur , et se mirent en haye sur le Pont , par où il devoit passer. La premiere Compagnie commandée par M. le Beuf , étoit suivie de Violons ; de Hautbois &c. M. le Duc à son entrée dans la Ville , fut salué d'une décharge générale de Mousqueterie des Compagnies qui marcherent ensuite après lui jusqu'en son Château , où les Officiers de Ville , le reçurent au bas de l'Escalier.

M. le Maire le complimenta , et le pria
I. Vol. d'agréer

DECEMBRE. 1737. 2717
d'agréer le présent de la Ville ; et de lui
accorder sa protection &c. A un bon
nombre de différentes pièces de gibier ,
on avoit joint les meilleurs vins de Cham-
pagne et de Bourgogne : les Compagnies
Bourgeoises précédées de la Symphonie
se formerent en bon ordre dans la Cour du
Château. De là M. le Duc fut conduit en la
Grand'Salle de ce Château , où tous les
Corps de la Ville vinrent lui rendre leurs
devoirs , le Bailliage , la Prévôté , la
Grurie , l'Election , le Grenier à Sel , les
Officiers de la Bourgeoisie. Le Bailly le
harangua , et chaque Corps lui fit son com-
pliment particulier. Ce Seigneur parut
fort satisfait des attentions de la Ville ,
et invita à souper les Principaux des dif-
férens Corps.

La Compagnie des Cadets fut se re-
joindre à l'Hôtel de Ville , où il y eût pres-
qu'autant de bouteilles de bûes que de
verres cassés ; après plusieurs décharges
les Compagnies Bourgeoises furent priées
à manger chés leurs Capitaines , qui
avoient fait dresser chacun deux Tables
de 45. couverts chacune ; où fut servi
un repas mélangé ; on y but plusieurs
fois la santé de M. le Comte de Joigny
avec acclamations. M. le Duc vit faire ce
jour-là l'adjudication des Bois de son
L. Vol. *Comté*

2718 MERCURE DE FRANCE
Comté de Joigny. Pendant le souper
la Ville , fit tirer quantité de fusées
dont les coups de Canon étoient le
signal , et les Capitaines de Bourgeoisie
firent commander une garde de 20. hom-
mes aux Portes de son Château. Si ce
Seigneur avoit fait quelque séjour , on
lui auroit donné plusieurs divertissemens
qu'on a été obligé de supprimer.

Je saisisai , Monsieur , cette occasion
pour vous entretenir de notre Ville. Joi-
gny premier Comté de Champagne , a
de grandes mouvances , il appartenoit ci-
devant à feu M. le Duc de Villeroy , Pe-
re de M. le Duc d'à présent , et avant à
Madame la Duchesse de Lesd guieres, qui
l'avoit eu par succession du Duc de Retz
son Pere , auquel il avoit été substitué
par le Cardinal de Gondy.

Cette Ville est dominée de hautes
Montagnes couvertes de Bois , qui font
partie de la Forest d'Ote ; cette Forest
a 16 lieues de long , et s'étend depuis
Villeneuve le Roy , jusqu'aux Portes de
Troyes ; elle est fort ancienne ; Nitard
en parle dans le 2. Livre de son Histoire.
Joigny renommée pour ses bons vins ,
est située au midy , sur le penchant d'u-
ne Coline , au pied de laquelle passe la
Riviere d'Onne : elle a près d'une de-
mi lieue.

mie lieuë de circuit , la vûë en est belle ,
 le Ciel serein et le sol fecond ; elle est
 du Diocèse de Sens , du Gouvernement
 de Champagne , et de la Généralité de
 Paris ; elle est regie par la Coûtume de
 Troyes et du ressort de Montargis de-
 puis 1642. elle est d'ailleurs ancien-
 ne , comme son nom Latin *Joviniacum* ;
 semble le témoigner ; quelques Auteurs
 l'ont apellée aussi *Jovinium* , et ce nom
 lui vient , au sentiment de M. Davier
 Avocat , qui en a écrit un Abregé d'His-
 toire, de Flavius *Jovinus* dont parle Am-
 mion-Marcellin. C'est aussi le sentiment
 de M. de Vallois dans sa Notice des Gau-
 les ; *Joviniacum à Flavio Jovino , Natio-
 ne gallo viro Consulari , qui magister equi-
 tum , apud Catalaunos VI. Alamannorum
 millia , in acie cecidit.* L'Avocat que je
 viens de nommer , trouve surprenant ,
 que cet illustre Géographe qui devoit
 posséder les Tables de *Peutinger* , n'ait pas
 fait remonter encore plus haut les origi-
 nes de Joigny ; il veut que dès le temps
 que ces Tables Géographiques furent
 dressées , il subsistât entre Sens et Au-
 xerre à moitié chemin , une petite Ville
 apellée *Bandritum* , c'est, dit-il, ce qui ne
 peut convenir qu'à Joigny. Cela posé ,
 Jovin n'en seroit que le Restaurateur ,

L. Val.

et

2726 MERCURE DE FRANCE
et ne pouroit passer pour Fondateur ,
que parce qu'il auroit donné son nom
aux Edifices nouveaux. Cette Ville a pu
changer de place ; la Tradition et les
ruines des vieilles murailles qu'on trou-
ve de temps en temps sur une Colline
contigüe apellée *Joigny la Ville* , porte-
roient à le croire : cependant l'opinion
la plus recevable de la position de la Vil-
le , lors de sa Fondation , est qu'elle fut
bâtie sur le Terrain de la Coline , qui
compose aujourd'huy l'étenduë de la
Paroisse S. Leu.

Clarius , Moine de Sens , fixe l'Epoque
de l'année où fut bâti l'ancien Château :
Il dit en sa Chronique de l'Abbaye de
S. Pierre le vif , que Raynard le vieux ,
Comte de Fons , le fit bâtir en 99.

Le Titre du Prieuré fondé par Geoffroy
Comte de Joigny , porte qu'il étoit bâti
extra muros , hors la Ville , ce qui rend
l'opinion la plus recevable assés certaine.
Ce titre est de 1080.

Le plus ancien témoignage , qui nous
reste de l'antiquité de Joigny , après ce-
lui de sa Fondation , est l'Histoire de la
Translation des Reliques de S. Thibaut ,
faite l'an 1075.

Glabre Radulf en parle aussi , dans le
10. Chap. du 2. liv. de son Histoire , en
1. Vol. rapportant

DÉCEMBRE. 1737. 272

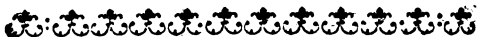
rapportant un prodige qui arriva vers l'an 1000. ou 1040. au plûtard. Deux Auteurs du 12. Siecle qui ont écrit la vie de S. Bernard en font aussi mention.

En 1429. les Anglois chassés de devant Orleans voulurent prendre Joigny par escalade, mais la Ville fut preservée par une protection particuliere de la Ste. Vierge de la maniere que ce Fait est rapporté au long en une Inscription qui est au Prieuré de Joigny.

Le 12. Juillet 1530. la Ville fut (fortuitement brûlée) le feu fut si vehement, qu'il brûla les Bateaux qui étoient sur la riviere. Le Roy François I. par cette consideration les déchargea de toutes impositions le 13. Mars 1531. et augmenta pour un temps l'octroy, que les Habitans avoient sur le Sel. Le plus grand commerce de Joigny consiste en vin, en bois et en écorces de chênes qui sont les meilleurs du Royaume, et en charbon qui se voiture à Paris par l'Yonne. Joigny fut le Theatre de quelques actions considerables pendant les Guerres Civiles; j'aurai l'honneur de vous en parler dans une autre occasion.

I. Vol.

MORTS;



MORTS , NAISSANCES et Mariages.

LE 25. Octobre , Dame Elisabeth - Jeanne *Guy* , épouse de Claude-Philippe Roussel , Conseiller , Secrétaire du Roy . Maison , Couronne de France et de ses Finances , avec lequel elle avoit été mariée le 30. Juil et 1708. mourut dans la 48. année de son âge , étant née le 9. Juil et 1690. elle laisse trois fils , dont l'aîné Charles-Claude Roussel de Maurevert , fut reçu Conseiller au Parlement de Paris à la 2^e. des Enquêtes le 19. Decembre 1735.

Le 28. Jacques François *Briçonnet* , Chevalier Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , mourut dans la 61. année de son âge , étant né le 3. Juin 1677. Il avoit d'abord été reçu Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris en 1695. mais depuis il entra dans la Religion de Malthe , et fut présenté au Grand Prieuré le 24. Decembre 1697. Il étoit fils de François Briçonnet , Comte d'Autueil , Marquis de Rozay , Président de la 3^e. Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris , mort le 14. Fevrier 1705. âgé de 65. ans , et de Genevieve Courtin , heritiere de Rozay , morte le 17. Janvier 1697.

Le 1. Novembre , Louis d'Ornaison , Comte de Chamaranche , et de la Bastie , Seigneur d'Estrechy , Lieutenant General des Armées du Roy , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Gouverneur des Ville et Château de Phalzbourg et Sarbourg , ci-devant premier Maître d'Hôtel

J. Vols

de

de la Reine , et auparavant aussi premier Maître d'Hôtel , en survivance , de feuë Madame la Dauphine , Ayeule du Roy , mourut à Paris âgé d'environ 77. ans. Il étoit fils de feu Clair-Gilbert d'Ornaison , Comte de Chamarande , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , et de l'Ordre de Notre Dame du Mont Carmel , et de S. Lazare de Jerusa'em , Gouverneur de Phalzbourg et de Sarbourg , premier Valet de Chambre du feu Roy , et premier Maître d'Hôtel de feuë Madame la Dauphine , mort le 25. Janvier 1699. âgé de 78 ans et de Marie-Anne de Treton. Le Comte de Chamarande , qui vient de mourir , avoit commencé à servir dès sa premiere jeunesse. Il se trouva en 1679. à la défaite des Brandebourgeois sous Mindeu. Il eut en 1684. le Régiment de Perigord , à la tête duquel il servit en Piémont , et se trouva à la Bataille de Staffarde en 1690. Il obtint au mois de Mars 1693. le Régiment de la Reine Infanterie , et fut fait Brigadier le 30. du même mois. Il fut employé en cette qualité en Allemagne jusqu'à la Paix de Rysvick. Il fut fait Maréchal de Camp le 29. Janvier 1702. et nommé au mois de Mars suivant pour être employé en cette qualité dans l'Armée de Flandres , d'où il passa en Allemagne , où il se distingua à la tête de l'Infanterie dans la Baraille de Fridlingue le 14. Octobre. L'année suivante il servit au passage de la Forêt noire , et se trouva le 20. Septembre au premier combat d'Hochstect. Il fut fait Lieutenant General le 10. Fevrier 1704. et combattit le 13. Août suivant à la seconde bataille d'Hochstet. Il eut en 1705. la Croix de l'Ordre de S. Louis. En 1706. il servit au siège de Turin , dont il ouvrit la tranchée , et dont il eut au commence-

I. Vol

ment

4724 MERCURE DE FRANCE

ment la conduite en l'absence du Duc de la Feuillade, qui s'étoit mis à poursuivre le Duc de Savoye. En 1707. il servit à la défense de la Ville de Toulon, et les années suivantes jusqu'à la paix d'Utrecht. Il fut employé dans l'Armée de Dauphiné. La Charge de premier Maître d'Hôtel de la Reine étant venue à vaquer par la mort du Marquis de Villacerf, elle lui fut donnée au mois de Mars 1733. il s'en démit au mois de May 1735. en faveur de Louis de Talaru, Marquis de Chalmazel, Brigadier des Armées du Roy, son neveu et son heritier, fils de feu François-Hubert de Talaru, Marquis de Chalmazel, et de Marie-Anne d'Ornaison de Chamarande sa sœur, morte en 1735. âgée de 78. ans. Le Comte de Chamarande étoit veuf de Genevieve - Scholastique d'Anglure de Bourlemont, fille de Nicolas d'Anglure, Comte de Bourlemont, Marquis de Busancy, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle de Stenay, et Grand Bailli du Comté de Stenay, mort le 24. May 1706. à l'âge de 86. ans, et d'Anne Thibault; il l'avoit épousée le 7. Juin 1681. elle mourut le 13 May 1717. Il avoit eu d'elle Louis-Nicolas d'Ornaison, Marquis de Busancy, tué au siège de Turin le 16. Juillet 1708. à l'âge de 23. ans, étant Colonel du Regiment de la Reine, et non marié; et Auge-François d'Ornaison, Marquis de Chamarande, mort de la petite Vérole le 15. Septembre 1716. étant Capitaine de Cavalerie, et non encore marié.

Le 6. François Moreau, Ecuyer sieur des Rapiers, des Rivaux, des Vachez les Bonny, les Bosnes, &c. Ancien Officier du Roy, mourut dans sa Maison de S. Amand en Puisage, âgé de

I. Vol.

de

de 72. ans, et veuf de Magdelaine Chicoyneau, qu'il avoit épousé en 1698. et laquelle mourut le 24 Août 1716. âgée de 33. ans. Le Memoire par lequel on nous apprend cette mort, ne spécifie pas quel Office avoit chés le Roy le défunt, dont la famille suivant ce même Memoire porte écartelé aux premier et 4. d'argent, à une tête de More de sable tortillée d'or, et aux 2. et 3. de gueules à trois faces ondées d'argent.

Le 7. Pierre *Alain de la Vigerie*, Seigneur du dit lieu, et du Bourg de Clam, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1718. et Conseiller honoraire au Grand Conseil, où il avoit été reçu le 25. May 1689. mourut à Paris, âgé de 70. ans, sans posterité. Il étoit fils de Jean-Vincent Alain de la Vigerie, Seigneur dudit lieu, du Bourg de Clam, et des Trappes, Conseiller au Parlement de Guienne, mort à Paris, à l'âge de 52. ans le 30. Août 1690. et de D. Jeanne de la Crompe. Il laisse une veuve âgée de 32. ans, qui est D. Marie-Charlotte de Bragelongne, fille unique de feu Etienne de Bragelongne, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine au Régiment des Gardes Françaises et ancien Inspecteur d'Infanterie, et de Jeanne-Marie Hector de Marle. Il l'avoit épousée le premier Septembre 1727. étant veuf de Marie-Angelique Favieres, morte le 16. Janvier 1708. fille de feu Etienne Tranquille Favieres, Correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie-Anne François. Il avoit été marié avec celle-ci au mois de Juin 1697.

Le 9. Sœur Catherine Margueritte *de Fiesque*, Abbesse de l'Abaye de Notre-Dame de Soissons, de l'Ordre de S. Benoît, mourut en ce Monas-

1726 MERCURE DE FRANCE

ère , dans la 90. année de son âge. Elle avoit été nommée à cette Abaye en 1693. étant alors Prieure de celle de Jôüare , et elle avoit été bé-nite le 3. Juin 1694. dans l'Eglise des Jesuites de la rue S. Antoine , par François de Harlay, Archevêque de Paris. Elle étoit fille de Charles Léon , Comte de Fiesque , d'une Maison originaire de Genes , où elle subsiste encore , et de Gillonne d'Harcourt Beuvron.

Le 12. *Adelaïde-Celeste de Rochechouart* , Dlle de Jars , fille aînée de feu Alexandre de Rochechouart , Marquis de Jars , Capitaine des Gardes du Corps de la Reine seconde Douairière d'Espagne , mort de la petite Vérole le 12. Août 1731. à l'âge de 53. ans , et de défunte D. Anne Marie Angier de Loheac de Crapado , morte au mois de Fevrier dernier , mourut à Paris , de la petite Vérole , en trois jours de maladie dans la 37. année de son âge , étant née le 17. Mars 1701. *Julie-Sophie de Rochechouart* , sa sœur cadette , fut mariée le 23. Août 1728. avec Bertrand Vicomte de Rochechouart , de la branche des Seigneurs de Bâtiment.

Le même jour , , *Bourguy* , du Canton de Fribourg , Brigadier des Armées du Roy , de la Promotion du premier Fevrier 1719. et Colonel d'un Régiment Suisse de son nom , ci-devant Hussy , par Commission du 30. Novembre 1729. et ci-devant Capitaine , et Major du Régiment des Gardes Suisses , mourut à Paris , âgé de 65. ans.

Le 13. *D. Marie-Magdelaine de Dufort-Duras* , épouse d'Emanuel Dieudonné de Haute-fort , Marquis de Haute-fort , de Surville et de Sarcelles , Comte de Montignac , Vicomte de Segur , Baron de Thenon , &c. Colonel Lieute-
I. Vol. nant

nant du Régiment de Condé , Infanterie , et
 Brigadier des Armées du Roy , mourut en son
 Château de Champien en Picardie dans la
 vingt-quatrième année de son âge. Elle avoit
 été mariée le 20. Octobre 1727 et avoit eu pour
 fils Jean-Louis-Emanuel de Hautefort , né le
 17. Septembre 1728. Elle étoit sœur puînée de
 Victoire-Félicité de Durfort-Duras , Duchesse
 d'Aumont , et Douairière de Fitz-James , et fille
 de Jean-Baptiste de Durfort , Duc de Duras ,
 Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Gene-
 ral de ses Armées , Gouverneur du Château-
 Trompette à Bordeaux , et Commandant en
 Chef pour S. M. dans le Comté de Bourgogne ,
 et de D. Angélique-Victoire de Bournonville.

Le même jour mourut à Paris Pierre Ga-
 loubie , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Mi-
 chel , ci-devant Capitaine des Gardes de défunt
 son Altesse Charles Henry de Lorraine Prince
 de Vaudemont et Souverain de Commercy ,
 Gouverneur de Milan ; le Sieur Galoubie avoit
 été depuis Gouverneur de M. le Duc de la Tre-
 moille , il étoit natif de Clermont en Auvergne
 et âgé de 89. ans passés , fort spirituel et agréa-
 ble dans la conversation , faisant d'assés bons
 vers , ayant conservé son bon sens jusqu'à sa
 mort subite arrivée rue Hyacinthe Porte S. Mi-
 chel ; il avoit servi dans les Troupes de Terre
 et dans la Marine , et il étoit Pensionnaire du
 Roy et de M. le Duc de la Tremoille.

Le 20. Novembre Pierre de Chabannes de Cur-
 ren , Prêtre du Diocèse de Clermont , Abbé
 Commandataire de l'Abbaye de S. Pierre de
 Vienne en Dauphiné , de l'Ordre de S. Benoît
 qui lui avoit été donnée le 22. Avril 1713.
 mourut à Paris , âgé de 76. ans , il étoit troi-

22728 MERCURE DE FRANCE

sième fils de feu Cristophe de Chabannes, Marquis de Curton, Comte de Rochefort, &c. et de Gabrielle François de Rivoire du Palais, et oncle de Jacques de Chabannes, Marquis de Curton, Maréchal de Camp des Armées du Roy de la Promotion du 20. Février 1734.

Le 25. Louis de Bernage, Seigneur de S. Maurice, Vaux la Vallée, Chaumont, &c. ancien Conseiller d'Etat ordinaire, mourut à Paris dans la 75e. année de son âge, étant né le 3. Mars 1663. Il avoit été d'abord reçu Conseiller au Grand Conseil, & grand Rapporteur & Correcteur des Lettres en la grande Chancellerie de France le 5. Mars 1687. aussi Commissaire de la Chambre Royale établie à l'Arsenal pour l'ordre de S. Lazare, puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi le 15. Decembre 1689. Il fut nommé à l'Intendance de Limoges au mois de Janvier 1694. et transféré à celle de Franche-Comté au mois de Novembre 1702. à celle de Picardie et d'Artois, au mois de Juin 1708. et enfin au mois de Février 1718. à celle de Languedoc, qu'il exerça jusqu'en 1724. Il avoit été fait Conseiller d'Etat au mois de Decembre 1718. Il quitta cette place en 1734. Il étoit fils de Jean de Bernage, Seigneur de S. Maurice, Vaux la Vallée & Chaumont, Doyen des Conseillers au Grand Conseil, mort en sa Terre de S. Maurice, au mois de Juin 1689. et de Magdeleine de Voyer de Paulmy d'Argenson, tante de feu Marc René de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Ministre d'Etat, et ci-devant Garde des Sceaux de France. Louis de Bernage qui vient de mourir, avoit épousé au mois d'Avril 1686. Anne Marie Rouillé, fille de Louis Rouillé, Seigneur de Fontaine-Guerin, Conseiller

de Vol.

les

1er Secretaire du Roi , et de ses Finances , Contrôleur General des Postes de France , & de Marie Orceau. Il en laisse deux fils , qui sont Louis Basile de Bernage , Seigneur de S. Maurice , actuellement Intendant en Languedoc depuis 1724. Greffier Grand Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis , & Conseiller d'Etat depuis le mois de Novembre 1734. veuf de Marie Anne Moreau , morte au mois d'Octobre 1725. fille de feu Jean Moreau , Secretaire du Roi , et Contrôleur général de la Chancellerie , & d'Anne Gouault sa seconde femme. Il en a des enfans , et Louis Antoine de Bernage , Seigneur de Chaumont , Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers de Berry depuis le mois de Mars 1734. et auparavant Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes d'Anjou : celui ci fut marié le 7. Decembre 1728. avec Anne Louise Martin de Vaucresson , fille de François Guillaume Martin , Sieur de Vaucresson , Trésorier général de France au Bureau des Finances de Paris , et de feuë Louise Marguerite de la Porte.

Le 26 D. Louise Simonne Noblet de Romery , épouse de Claude Olivier Boucher , Conseiller au Parlement de Paris en la premiere Chambre des Enquêtes , avec lequel elle avoit été mariée le 7. Decembre 1730. mourut des suites d'une couche , âgée de 23. ans , laissant 4 filles. Elle avoit eu un fils qui mourut au mois d'Octobre dernier dans la quatrième année de son âge. La défunte étoit fille de feu Jean Antoine Noblet , Seigneur de Romery , Conseiller au Parlement de Paris , mort le 9. Avril 1728 , et de Louise Catherine de la Salle sa veuve.

Le 29. Antoine de Caumont , Marquis de Castelnaud , troisième fils d'Armand Nompar de

2730 MERCURE DE FRANCE

Caumont , Duc de la Force , Pair de France , et de D. Anne Elizabeth Gruel de Boismont , son épouse , mourut à la Force en Perigord , d'un coup de fusil qu'il a reçu par accident à la chasse. Il étoit dans la 17^e année de son âge , étant né le 10. Juin 1721.

Le premier Decembre à 5. heures après midi , *Louis Alexandre de Bourbon , Prince Légitimé de France , Comte de Toulouse , Duc de Damville , de Penthièvre , de Châteautilain , & de Ramboüillet*, Pair, Amiral et grand Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de l'Ordre de la Toison d'or , Lieutenant General des Armées de S. M. & Gouverneur & Lieutenant General de la Province de Bretagne , mourut en son Château de Ramboüillet , après une longue & pénible maladie , âgé de 59. ans 5. mois 24. jours , étant né le 6. Juin 1678. Les grandes qualités qui formoient son caractere lui avoient acquis l'estime générale , & le font regretter universellement. On se dispensera de parler ici de ses actions et de ses services. On en trouve le détail dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne tom. 1. p. 176. & dans le supplément du Dictionnaire Historique de 1735. sous le nom de France. Il avoit été marié le 22. Fevrier 1723. avec Marie Victoire Sophie de Noailles , née le 6. Mai 1688. veuve de Louis de Pardaillan d'Antin , Marquis de Gondrin , Colonel d'un Regiment d'Infanterie , et Brigadier des Armées du Roy, mort le 5. Fevrier 1713. et fille de feu Anne Jules de Noailles, Duc d'Ayen, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de la première Compagnie de ses Gardes du Corps , &c. & de Marie François de Bournonville, sa veuve. Il laisse d'elle Louis Jean Marie de

I. Vol.

Bourbon

Bourbon , Duc de Penthièvre , né au Château de Ramboüillet le 16. Novembre 1725. auquel le Roy accorda le premier Janvier 1734. la survivance de la Charge d'Amiral de France , & le premier Janvier dernier la survivance du Gouvernement de la Province de Bretagne. S. M. vient de lui donner la charge de grand Veneur de France , & les deux Regimens, l'un d'Infanterie, & l'autre de Cavalerie qu'avoit le Comte de Toulouse.

Le même jour D. Marguerite *le Bret* , veuve depuis le 12. Septembre 1693. de Robert François Veydeau de Grammont , qui avoit été Capitaine dans le Regiment de Picardie , mourut à Paris , âgée de 87. ans. Elle étoit fille de Julien le Bret , Seigneur de Flacourt , & du Mesnil-Aubourg , Conseiller au Parlement de Paris , et de Marie Subler, elle avoit eu pour fils unique Cardin-Germain Veydeau de Grammont. Son corps fut porté le 2. au soir , de S. Paul sa Paroisse, au Cimetière des SS. Innocens , lieu de la sépulture de ses ancêtres

Le 4. D. Marie Magdeleine *Choart* , épouse de François Bonnard , Sieur de Crecy , Conseiller au Parlement de Paris de la seconde Chambre des Enquêtes , où il a été reçu le 10. Juillet 1733. mourut , âgée de . . ans. Elle étoit fille de Louis Choart , Ecuyer , Seigneur de Magny, S. Loup, des Bros-es, Cornillon, &c. Receveur General des Finances de la Généralité de Bordeaux , et de défunte D. Marie Magdeleine Basset, morte âgée de 48. ans , le 10. Juillet dernier.

Le 17. D. Jeanne Henriette Augustine *de Fourcy* , épouse de Jacques de Châtenet , Marquis de Puisegur , Comte de Chessy, Seigneur de Buzancy , Bernouille , &c. Maréchal de France ,

2732 MERCURE DE FRANCE

et Gouverneur de la Ville de Condé, mourut à Paris, après avoir souffert l'opération de la fistule, âgée de 45. ans 1. mois et 8. jours, étant née le 9. Novembre 1692. Elle étoit fille aînée de feu Henry-Louis de Fourcy, Seigneur Comte de Chessy, Chalifer, Jablines, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, mort le 22. Janvier 1713. âgé de 49. ans, et de feuë D. Jeanne de Villers morte le 19. Novembre 1727. âgée de 59. ans. La Maréchale de Puisegur, qui avoit été mariée le 3. Octobre 1714. laisse pour enfans Jeanne Henriette de Chastenot de Puisegur, née le 29. Août 1715. et mariée le 20. Mars 1736. avec . . . de Nettancourt Passavant, Comte de Vaubecourt, François Jacques de Chastenot, Marquis de Puisegur, né le 22. Septembre 1716. qui a fait ses premières campagnes dans la dernière guerre en Allemagne en qualité d'Aide du Maréchal General des Logis de l'Armée; Marie Anne de Chastenot de Puisegur, née le 21. Septembre 1719. et Helene Adelaïde de Chastenot de Puisegur, née le 5. Février 1726.

La nommée Magdelaine Voisiere, veuve d'Etienne Basin, Maître Fondeur, mourut à Paris sur la Paroisse de S. André des Arcs le 21. Décembre; âgée d'environ 104. ans.

Le 16. Août naquit Anne Joachim, fils de Joachim Louis de *Montaignu*, Marquis de Bourzols, Seigneur de Lempede, Hauterive, Landrevie, du Vilars; Baron de Viverols; de Monravel, &c. Lieutenant-General en survivance au Gouvernement de la Province du Bas-Auvergne, et Pays de Combrailles, et Colonel du Regiment de la Ferre Infanterie, et de D. Laure Anne Fitz

I. Vol.

James

James son épouse, Dame du Palais de la Reine, et fille du feu Marechal Duc de Berwick, mariés le 11. Mais 1732.

Le 21. les cérémonies du bapême furent suppléées à François Alexandre, né le 28. Decembre 1736. fils de feu Jean Pierre de *Fontanges*, Seigneur du Chambon, & de feuë D. Marie Anne de Heere son épouse, Dame d'accompagnement d'Elizabeth Alexandrine de Bourbon, Damoiselle de Sens, qui a été la maraine. L'on a rapporté dans le *Mercur* de Janvier dernier p. 159. la mort des pere & mere de cet enfant.

Le 23. fut ondoyée une fille nouvellement née de Jean-Baptiste Joseph de *Sade*, Comte de la Coste, et de Mazan dans le Comté Venaissin, Capitaine dans le Regiment de Condé de Dragons, et de D. Marie Eleonore de Maillé de Carman son épouse, Dame d'honneur de la Duchesse de Bourbon la jeune. On a rapporté leur mariage dans le *Mercur* de Novembre 1733. p. 2528.

Le 13. Septembre naquit François Marie, fils de Charles Joseph Robert, Comte de Lignerac, en Auvergne, Mestre de Camp de Cavalerie, et premier Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, grand Bailli, Lieutenant-General, et Commandant pour S. M. au Gouvernement du Haut Pays d'Auvergne, et de Dame Marie Françoise de Broglie son épouse, mariés le 18. Août 1732.

Le 20. Octobre naquit à Paris Elizabeth Pauline, fille d'Alexandre Maximilien Baltazar de *Villain de Gand*, Comte de Middelbourg, Marechal des Camps & Armées du Roy, et Gouverneur de la Ville de Bouchain, et de D. Louise de *Val*. I iiii. Mars

2714 MERCURE DE FRANCE

Marguerite Pauline de Roye de la Rochefoucauld de Roucy , son épouse. C'est leur première fille , et troisième enfant.

Le 30. naquit Denis Jean , fils premier né de Denis François de *Manroy* , Seigneur des Châtellenies de Pugny , le Breuil-Bernard , Longueville , Dhuyson & Garencieres , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Mestre de Camp de Cavalerie à la suite du Regiment Dauphin , Brigadier des Armées du Roy , et Gouverneur des Ville et Château de Tarascon , et de Dame Genevieve François de Pleurre , mariés le 23. Janvier dernier. La mere du nouveau-né est fille de Jean Nicolas de Pleurre , Seigneur de Romilly , Conseiller Honoraire au Parlement de Paris , et de feuè Marguerite François de la Porte , sa première femme , morte le 15. Avril 1713. âgée de 31. ans.

Le 3. Novembre est né à Paris Charles Marie , fils de Jean-Baptiste René , Marquis de la *Vienville* , Comte d'Ablois , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , ancien Colonel d'Infanterie , et de D. Anne Charlotte de Creil , son épouse.

Le 19. Louis Armand François de Roye de la *Rochefoucauld* , Duc d'*Estissac* , Brigadier des Armées du Roy , Gouverneur de Bapaume , ancien Colonel Lieutenant du Regiment de Conry Infanterie , âgé de 43. ans , connu ci-devant sous le nom de Comte de Roucy , et auparavant sous celui de Comte de Marthon , fils de feu Charles de Roye de la Rochefoucauld , Comte de Blanzac , Lieutenant General des Armées du Roy , Gouverneur de Bapaume , mort le 4. Septembre.

I. Vol.

1732

D É C E M B R E. 1737. 2735

1732. et de feuë D. Henriette d'Alloigny de Rochefort, Dame du Comté de Gien, de la Vicomté de Meaux, de la Baronie de Villemort, et de S. Liébault, Marquise Douairiere de Nangis, morte le 19. Septembre 1736. épousa Dlle Marie de la Rochefoucaud, seconde et dernière fille d'Alexandre Duc de la Rochefoucaud, et de la Rocheguyon, Pair de France, Prince de Marsillac, Marquis de Barbezieux, Comte de Durtal, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Grand-Maître de sa Garderobe, et Brigadier de ses Armées, et de D. Elizabeth Marie Louise Nicole de Bermond du Caylard de Thoiras d'Amboise, Comtesse d'Aubijoux, son épouse.

Le 17. Louis Hubert de *Champagne Villaines*, apellé le Comte de Champagne, veuf sans enfans de D. François Judith de Lopriac de Coëtmadec, morte le 17. Juin 1735. âgée d'environ 36. ans, épousa avec dispense Dlle Bonne Judith de Lopriac, nièce de sa première femme, et fille de Guy Marie de Lopriac, Comte de Donges, Marquis de Coëtmadec, et de D. Magdeleine Marie Louise de Roye de la Rochefoucaud son épouse. La mariée est nièce du nouveau Duc d'Estissac, dont on vient de rapporter le mariage.



ARRESTS NOTABLES.

A R R E S T du Conseil du 9. Juillet, pour l'ouverture de l'Annuel de l'année 1738. par lequel il est dit que l'ouverture des Bureaux pour le payement du prêt et annuel pour l'année 1738. tant dans la Ville et Generalité de
I. Vol. I v Paris,

Paris, que dans les autres du Royaume, où les Bureaux sont établis pour le ressort de leur Generalité, se fera le premier Novembre 1737. et continuëra jusqu'au dernier Décembre inclusivement de ladite année, pendant lequel temps tous les Officiers, tant de Judicature, Police et Finance, qu'autres, qui y sont assujettis par les Déclarations des 9. Août 1722. et 22. Juillet 1731. y seront reçus, &c.

DÉCLARATION DU ROY, pour faciliter la perception des Arrerages des Rentes des Tontines. Donnée à Versailles le 23. Juillet 1737. Registrée en Parlement le 13. Août. Dont la teneur suit :

Etant informés des difficultés survenues dans la perception des arrerages des Rentes des cinq Tontines établies sur l'Hôtel de Ville de notre bonne Ville de Paris, par les différentes interprétations que l'on donne aux Edits de Création, soit au sujet des portions d'arrerages et d'accroissemens, prétendues par les héritiers des Rentiers décedés, soit par rapport aux Actionnaires négligens, qui demeurent plusieurs années sans réclamer ce qui leur est dû, soit à l'occasion des fractions de deniers qui ont été repartis jusqu'à présent par les Listes annuelles des accroissemens, et qui causent des embarras continuels, non seulement dans les quittances, mais encore dans les payemens, et dans l'examen des comptes des Payeurs; Nous avons résolu de faire un Reglement général qui puisse éclaircir et accélérer toutes les opérations qui ont rapport aux dites Tontines, qui excite l'attention des héritiers, par des avantages dont ceux qui seront négligens demeureront privés; enfin qui expli-

La Vol.

quo.

que nos intentions d'une maniere si précise sur toute cette matiere , qu'à l'avenir il n'y ait aucun des Actionnaires ou de leurs héritiers , qui ne soient à portée de connoître par lui-même son sort et la verité des repartitions des accroissemens. A ces causes , et autres à ce Nous mouvans , de l'avis de notre Conseil , et de notre certaine science , pleine puissance et autorité Royale , Nous avons dit , déclaré et ordonné , en par ces Presentes signées de notre main , disons , déclarons et ordonnons , voulons et Nous plaît , ce qui ensuit.

ART. I. Après le décès de chacun des Actionnaires desdites Tontines, ses héritiers seront tenus de faire signifier son Extrait mortuaire au plus tard dans quatre mois , à compter du jour du décès , au Syndic onéraire de sa Classe , en faisant mention au dos dudit Extrait mortuaire , de la Classe et de la Division ; au moyen de quoi ils jouiront en entier des arrerages du quartier courant , en quelque temps d'icelui que le décès soit arrivé : ce qui commencera du premier Janvier de la presente année 1737. pour les quatre premieres Tontines, et seulement du premier Juillet pour la cinquième , attendu que n'ayant pu être fait jusqu'à present aucune repartition d'accroissement pour ladite Tontine , les héritiers des Rentiers décedés ont déjà touché les portions d'arrerages qui se sont trouvées dûes jusqu'au jour du décès.

II. Outre les arrerages du quartier courant , si le décès arrive dans le quartier de Janvier , il sera payé aux héritiers une somme pareille au quart de l'accroissement dont le Rentier aura pu jouir pour l'année précédente ; s'il meurt dans le quartier d'Avril , les heritiers auront la moitié

I. Vol.

I. vj. dudit

Audit accroissement ; s'il meurt dans le quartier de Juillet , ils auront les trois quarts ; et si le décès arrive dans le quartier d'Octobre , ils recevront une somme égale à celle que l'Actionnaire décédé aura pu toucher pour accroissement , suivant la dernière Liste ; toutes lesquelles sommes seront payées , sans attendre la confection de la Liste de l'année du décès du Rentier : et sera observé par rapport à ladite cinquième Tontine , que le paiement desdites portions d'accroissement ne commencera d'avoir lieu , que pour les héritiers des Actionnaires qui décéderont dans le courant de l'année prochaine , par la raison expliquée par l'Article précédent.

III. Ceux des Héritiers qui n'auront pas fait signifier lesdits extraits mortuaires aux Syndics onéraires des Classes , dans le terme ci-dessus prescrit , demeureront privés de toutes les portions d'arrérages et d'accroissemens accordés par les deux Articles précédens , et même de tout ce qui pourroit n'avoir pas été reçu par le Rentier décédé , pour les années antérieures , dont la distribution sera faite avec le surplus du fond annuel de la plus prochaine répartition aux Actionnaires survivans de la même Classe.

IV. Si les Héritiers qui auront fait signifier lesdits Extraits mortuaires , demeurent une année , à compter du jour du décès , sans rapporter les grosses des Contrats , et sans fournir et faire viser leurs quittances , les fonds qui leur auront été réservés , en conséquence de ladite signification , seront pareillement repartis aux Actionnaires survivans ; après toutes lesquelles repartitions , lesdits Héritiers ne pourront prétendre aucun rétablissement , sous quelque prétexte que ce soit.

V. Lorsque le décès d'un Actionnaire sera connu et constaté, si les Héritiers ont laissé passer le terme de quatre mois, sans faire signifier l'Extrait mortuaire, il sera procédé à la répartition des actions éteintes par son décès, en vertu d'une Délibération de l'Assemblée des Syndics honoraires, qui se tient audit Hôtel de Ville tous les mois, laquelle Délibération visée du Prévôt des Marchands de ladite Ville, tiendra lieu de l'Extrait mortuaire dans les comptes du Payeur.

VI. Quant aux Héritiers qui auront fait signifier les Extraits mortuaires dans les quatre mois, s'ils trouvent dans les successions des Actionnaires des embarras tels qu'ils ne puissent être levés pendant le cours de l'année du décès, ils pourront expliquer avant l'expiration de ladite année, par un Memoire qu'ils presenteront au Prévôt des Marchands, les raisons du retardement, et après qu'elles auront été discutées dans une des Assemblées desdits Syndics honoraires, le délai pourra être prorogé par une Délibération unanime de ladite Assemblée pour le temps qui paroîtra convenable et suffisant.

VII. Les Actionnaires qui auront laissé passer trois années consecutives sans avertir les Syndics onéraires par des Actes authentiques, des raisons qui les empêcheront de fournir leurs quittances, perdront tous les arrerages et accroissemens qu'ils auroient pû toucher pour lesdites trois années et autres subsequentes, dont la répartition sera faite dans chacune des Classes, ou subdivisions, de la même maniere que si leurs actions étoient éteintes; et ne pourront lesdits Rentiers négligens, esperer aucun rétablissement de jouissance, qu'à commencer du pre-

2746 **MERCURE DE FRANCE**
mier jour de l'année où ils feront connoître leur existence actuelle.

V III. Toutes les Parties non réclamées, et les portions de Parties éteintes, dont les fonds auront été repartis comme tels par les Listes d'accroissemens desdites Tontines, en exécution de ce qui est ci-dessus ordonné, seront passées et allouées, et les souffrances déchargées dans les Comptes des Payeurs, en rapportant lesdites Listes; et sera fait par lesdits Payeurs recette distincte, par Classes et Subdivisions, du montant desdites Parties dans les Comptes des années où la repartition en aura été faite, et employé en dépense, conformément auxdites Listes.

I X. Il ne sera plus fait aucune repartition annuelle de deniers par les Listes desdites Tontines, mais lorsque le fond de chacune des Classes ou Subdivisions aura été partagé en livres et en sols, à proportion du nombre des Actions subsistantes, le surplus demeurera en reserve, pour être joint à la repartition de l'année suivante, et ainsi d'année en année, jusqu'à l'extinction de chacune desdites Classes et Subdivisions; après laquelle extinction, les Héritiers du dernier Réntier décédé ne pourront rien prétendre au-delà des portions d'arrérages et d'accroissemens échus au jour de son décès.

X. Voulons au surplus que les Edits d'établissement desdites cinq Tontines, soient exécutés selon leur forme et teneur, en ce qui n'est point contraire aux Présentes &c.

DECLARATION DU ROY, concernant le Port d'Armes; donnée à Versailles le 25. Août 1737. enregistrée en Parlement le 6. Septembre suivant, dont voici la teneur.

Les Rois nos prédécesseurs ont regardé dans tous les temps la Police de notre bonne Ville de Paris comme un objet digne de leur attention et de leurs soins ; c'est dans cette vûe qu'ils ont fait en différentes occasions des Reglemens également importants ; et que le feu Roy notre très-honoré Seigneur et B saycul auroit pourvû par Edit du mois de Decembre 1666. à la sûreté des Habitans de cette Ville , en renouvelant les défenses portées par les anciens Ordonnances sur la fabrique , le débit , port et usage des Armes prohibées , et en prévenant par différentes dispositions les abus qui se pouroient faire des Armes dont la fabrique est autorisée , et dont le port est permis à quelques-uns de nos Sujets. Les dispositions de cet Edit reglent aussi la discipline qui doit être observée par rapport à la sûreté publique , par les Soldats des Regimens de nos Gardes Françaises et Suisses ; mais comme l'esperance de l'impunité a introduit divers abus contraires à l'esprit de ces Reglemens , qui d'ailleurs n'ont pas pourvû à tous les cas sur lesquels il est nécessaire de faire connoître nos intentions , Nous avons crû , en renouvelant des Loix dont l'observation est si nécessaire , devoir Nous expliquer encore plus précisément , tant sur ce qui concerne l'ordre public , que sur les peines qui doivent être prononcées contre les contrevenans , &c.

ART. I. Aucuns des Soldats de nos Gardes Françaises et Suisses ne pourront vaguer la nuit , hors de leur quartier ou Corps de Garde , avec épées ou autres armes , à commencer à six heures du soir depuis le jour et Fête de la Toussaint , et à neuf depuis le jour et Fête de Pâques , le tout à moins qu'ils n'ayent un ordre par écrit de
 L. Val. leur

leur Capitaine; faute de quoi ils seront condamnés aux Galeres pour trois ans.

II. Dans les autres heures du jour ne pourront lesdits Soldats marcher en troupe, ni être ensemble hors de leur quartier en plus grand nombre que quatre avec leurs épées, sous les mêmes peines.

III. Les Cavaliers, Dragons et Soldats des autres Regimens ou Compagnies de nos Troupes qui se trouveront à Paris, ne pourront pareillement vagner la nuit avec épées ou autres armes dans aucun lieu ou quartier de notre dite Ville au-delà des heures cy-dessus marquées, ni être même de jour avec leurs épées ou autres armes en plus grand nombre que celui de quatre, sous les mêmes peines.

IV. Faisons très-expresses inhibitions et défenses, tant auxdits Soldats de nos Gardes Françaises et Suisses, qu'à ceux des autres Regimens de nos Troupes, et à tous Particuliers de quelque état et condition qu'ils soient, de faire le racolage ni aucun engagement forcé, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine du Carcan et des Galeres.

V. Ordonnons à tous Officiers et autres chargés de faire des Recrues à Paris, de laisser la liberté aux Soldats qu'ils auront engagé; leur défendons de les tenir en chartre privée; ce qui sera observé sous les mêmes peines et autres prescrites par les Ordonnances.

VI. Défendons pareillement à tous Aubergistes, Cabaretiers, Logeurs en Chambres garnies, et à tous autres Particuliers, de recevoir et retenir chés eux en chartre-privée aucuns Cavaliers, Dragons et Soldats, sous quelque prétexte que ce soit, à peine d'être poursuivis ex-

I. Vol.

ordinaires

traordinairement , et punis suivant la rigueur des Ordonnances.

VII. Ne pourront les Sergens , Cavaliers , Dragons et Soldats de nos Troupes, faire aucun engagement sans y être autorisés par une permission expresse et par écrit de leurs Capitaines , et pour les Regimens dans lesquels ils serviront , à peine de nullité desdits engagements ; Voulons que sur les simples Procès verbaux qui auront été dressés de la contravention au present Article , les coupables soient condamnés à garder prison par forme de correction pendant tel tems que nos Juges arbitreront , même poursuivis extraordinairement s'il y échet.

VIII. Enjoignons aux Officiers , Sergens , Cavaliers , Dragons et Soldats , et à tous autres Particuliers qui auront commission de faire des Recrues à Paris , d'en faire préalablement leur déclaration au Lieutenant General de Police , à peine de nullité des engagements.

IX. Seront tenus les Sergens , Cavaliers , Dragons et Soldats de nos Troupes qui auront permission de rester à Paris , d'y porter l'habillement uniforme de leur Regiment ; et en cas de contravention pourront être condamnés par forme de correction à garder prison sur les simples Procès verbaux qui seront dressés de la contravention , conformément à l'Article VII. ci-dessus , et pour tel tems qu'il sera arbitré par nos Juges.

X. Ne pourront aucuns Soldats de nos Troupes servir dans des Maisons particulieres en qualité de Domestiques , à peine des Galeres ; Enjoignons sous les même peines à ceux qui pourroient actuellement servir en ladite qualité dans notre bonne Ville de Paris , de se retirer sous

2744 **MERCURE DE FRANCE**
leur Drapeau huit jours après la publication de
notre présente Déclaration.

XI. Faisons défenses à tous Particuliers de
quelque qualité et condition qu'ils soient, autres
que les Officiers du Guet, et autres préposés
pour la garde et sûreté publique, de porter de
jour ou de nuit dans la Ville et Fauxbourgs de
Paris, aucunes armes à feu, sous quelque pré-
texte que ce puisse être, même de la défense de
leurs personnes; ce qui sera exécuté, à peine de
confiscation desdites armes, et de deux cent li-
vres d'amende.

XII. Seront au surplus l'Edit du mois de Dé-
cembre 1666. et notre Déclaration du 23. Mars
1728. exécutés selon leur forme et teneur, no-
tamment en ce qui regarde le port d'armes,
fabrique et débit d'icelles.

XIII. Enjoignons à tous ceux qui arriveront
dans ladite Ville et Fauxbourgs de Paris, et qui
n'auront ni qualité ni droit pour porter l'épée,
ou autres armes, de les déposer dès le jour de
leur arrivée entre les mains de leurs Hôtes,
qui en chargeront leurs Registres, pour en don-
ner leur déclaration aux Commissaires de leurs
quartiers, lesquels seront tenus de veiller à empê-
cher les contraventions et abus qui pourroient
arriver à cet égard.

XIV. La connoissance de l'exécution de notre
présente Déclaration, et des contraventions
qui pourroient y être faites, appartiendra au
Lieutenant Général de Police de notre dite Ville,
sauf l'appel en notre Cour de Parlement.

DECLARATION DU ROY du 17.
Août, enregistrée en Parlement le 28. dudit, qui
ordonne aux Curés des Paroisses dépendantes du

L. Vol.

Châtelet.

Châtelet de Paris, de faire incessamment parapher par le Lieutenant Civil dudit Châtelet ou autre Juge par lui commis, un double Registre pour la présente année de Baptêmes, Mariages et Sépultures, conformément à la Déclaration du 9. Avril 1736:

SENTENCE DE POLICE, du 23. qui défend aux Garçons Tailleurs et à tous autres, de former des Logis, ni aucunes Assemblées ou Associations; et à tous Aubergistes, Hôtelliers, Cabaretiers et autres de les recevoir.

AUTRE du quatorzième Septembre, qui défend toutes sortes d'Associations, & notamment celle des *Freys-Maçons*, & à tous Traiteurs, Cabaretiers & autres de les recevoir; & qui condamne le nommé *Chapelot* en mille livres d'amende, & à avoir son Cabaret muré pendant six mois, pour y avoir contrevenu.

Sur le Rapport à Nous fait à l'Audience de la Police par Maître Jean Delespinay, Conseiller du Roy, Commissaire en cette Cour; Qu'ayant été informé qu'au préjudice & contre les dispositions précises des Ordonnances du Royaume, & des Arrêts du Parlement, qui défendent les Assemblées & toutes sortes d'Associations non autorisées, il se devoit tenir une Assemblée très-nombreuse chés le nommé *Chapelot*, Marchand de Vin à la Rapée, à l'Enseigne de S. Bonet, sous la dénomination de Société de *Freys-Maçons*; lui Commissaire s'y seroit transporté le dixième du présent mois sur les neuf heures et demie du soir avec le sieur Vieret, Exempt de Robe courte, audit lieu de la Rapée chés ledit *Chapelot*; où étant arrivé vis à-vis la Porte de,

L. Vol.

sa

sa Maison , il auroit vû un très-grand nombre de personnes , la plupart desquelles avoient tout des Tabliers de peau blanche devant eux , & un cordon de soye bleuë qui passoit dans le col , au bout duquel il y avoit attaché aux uns une Equerre, aux autres une Truelle, et à d'autres un Compas et autres Outils servans à la Maçonnerie , une Table dressée dans un grand Salon , où il a remarqué de loin qu'il y avoit une très-grande quantité de Couverts , très-grand nombre de Laquais & de Carosses , tant Bourgeois , de Remise , que de Place. Que s'étant adressé en premier lieu à quelques-unes desdites personnes ayant lesdits Tabliers , & lui Commissaire leur ayant fait entendre le sujet de son transport , et représenté que ces sortes d'Assemblées n'étoient pas permises ; une d'elles à lui inconnue lui auroit répondu que lui et ceux qui composoient ladite Assemblée ne croyoient pas faire mal ; ayant ensuite fait avertir ledit Chapelot qui étoit dans sa Cuisine de venir lui parler , et y étant venu , il lui auroit demandé le sujet pour lequel il recevoit chés lui une pareille Assemblée contre les Loix du Royaume ; les intentions de Sa Majesté et les Arrêts du Parlement ; et l'auroit interpellé de lui déclarer les noms et qualités de ceux qui étoient de ladite Assemblée ; à quoi il auroit répondu qu'un Particulier à lui inconnu étoit venu commander ledit Soupé sans lui dire pour qui ; Qu'il y avoit dans son Salon de dressé pour eux une table de cinquante couverts : qu'il ne savoit les noms , ni les qualités des personnes qui étoient chés lui , qui composoient ladite Assemblée , et qu'elles fussent défendues ; Que si cela avoit été à sa connoissance , il se seroit bien

1. Vol.

donné

donné de garde de les recevoir, dont du tous
lui Commissaire auroit dressé ledit jour Procès
verbal, du contenu auquel Nous ayant référé le
lendemain onze dudit mois de Septembre; Nous
aurions ordonné que ledit Chapelot seroit assi-
gné ce jourd'hui Samedi à l'Audience de Police,
à la requête du Roy, pour répondre sur le ra-
port qui seroit fait contre lui; en execution de
laquelle Ordonnance lui Commissaire a fait
assigner ledit Chapelot à comparoir à cette pré-
sente Audience, par Exploit de Joseph Agnus,
Huissier à Verge audit Châtelet, en date du
jour d'hier: Surquoi, NOUS, après avoir oïi
ledit Commissaire Delespinay en son rapport, et
Noble Homme M. Maître d'Aligre Avocat du
Roy en ses Conclusions, avons donné défaut
contre ledit Chapelot non comparant, quoique
dûement apellé; et pour le profit disons que
les Arrêts du Parlement, Sentences et Regle-
mens de Police seront executés selon leur forme
et teneur; et en consequence faisons défenses
à toutes personnes de tel état, qualité et condi-
tion qu'elles soient, de s'assembler, ni de for-
mer aucune Association, sous quelque prétexte
et sous quelque dénomination que ce soit, et
notamment sous celle de *Freys-Maçons*, et ce
sous les peines portées par lesdits Arrêts et Re-
glemens. Faisons pareillement très-expresses in-
hitions et défenses à tous Traiteurs, Cabaretiers,
Aubergistes et autres de recevoir lesdites Assem-
blées de *Freys-Maçons*, à peine de mille livres
d'amende et de fermeture de leur Boutique pour
la premiere contravention, et d'être poursuivis
extraordinairement en cas de récidive. Et pour
par ledit Chapelot avoir reçu dans sa Maison
une Compagnie de *Freys-Maçons*, le condam-

2748 MERCURE DE FRANCE

nous en mille livres d'amende envers le Roy ; disons que son Cabaret sera fermé et muré pendant six mois , ce qui sera executé à la requête du Procureur du Roy , poursuite et diligence du Receveur des Amendes , dont Executoire lui sera délivré ; sur les Deniers provenans de laquelle Amende , avons adjugé audit Agnus , Huissier cent sols pour l'Assignation par lui donnée. Et sera notre présente Sentence , executée nonobstant oppositions ou appellations quelconques , et sans préjudice d'icelles , imprimée , lue , publiée et affichée par tous les carrefours et lieux ordinaires et accoutumés de cette Ville et Fauxbourgs de Paris , et notamment à la Porte dudit Chapelot , &c.

ARREST du Conseil du 10. Septembre , qui révoque les permissions accordées par les Arrêts des 6. Decembre 1735. 10. Janvier , 24. Avril et 18. Septembre 1736. et 16. Avril 1737. de transporter les grains et farines des Provinces de Picardie , Artois , Flandre , Haynault , des trois Evêchés de Metz , Toul et Verdun , et de la Province de Languedoc , dans les pays étrangers.

Le second volume du Mercure est actuellement sous presse et paroîtra incessamment.

A P R O B A T I O N .

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier volume du *Mercure de France* du mois de Decembre, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 10. Janvier 1738.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. <i>Ode</i> ,	2530
Raisons Physiques, &c. sur les Sutures du crâne de l'Homme ,	2532
Les Moineaux , <i>Ode</i> ,	2561
Lettre sur le Cabinet de Médailles de feu M. le Bret ,	2564
<i>Ode</i> sur la Paix ,	2578
Discours sur l'Architecture Civile ,	2584
Souhaits pour l'année prochaine ,	2592
Réponse de M. le Tors, à M. Maillart, sur la Ville de Gien , <i>Genabum</i> , &c.	2594
Prose Rimée au Cardinal de Fleury , &c.	2598
Reflexions sur le Mariage , &c.	2604
La Confiance perdue , <i>Fable Turque</i> ,	2613
Enigme , Logogryphes , &c.	2634
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS, &c. Dissertation sur l'Abbaye de S. Bertin ,	2637
<i>Voluptas Insidiosa</i> ,	2646
Ecole de Composition de Musique ,	2648
Estampes nouvelles , &c.	2649
Chanson notée ,	2657
Spectacles , Castor et Pollux , <i>Extrait</i> ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , de Turquie , &c.	2672
Lettre écrite par un Officier de l'Armée Otto- mane ,	2676
Lettre de Constantinople , &c.	2678
Extrait de diverses Lettres du Camp de Kartal ,	2680
De Russie , de Pologne et d'Allemagne ,	2684
D'Italie , de Genève , de Lorraine , &c.	2690
Discours prononcé à Luneville ,	2694
De la Grande Bretagne , Hollande et Pays-Bas ,	2698

Morts des Pays Etrangers ,	2695
Addition aux Nouvelles d'Allemagne et d'Italie	2704
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2705
Benefices donnés ,	2711
Réception du Duc de Villeroy à Joigny ,	2715
Morts , Naissances et Mariages ,	2722
Arrêts Notables , &c.	2735

Errata de Novembre.

- P** Age 2331. ligne 23. *salvus*, lisez, *salvo*.
P. 2333. l. 13. *cita*, *l. cite*.
P. 2526. l. 22. *retourna*, *l. alla*.
P. 2536. l. 2. *altrond*, *l. altronde*.
-

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2599. ligne 4. *par*, lisez, *pas*.

La Chanson notée doit regarder la page 2657

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1737.

SECONÐ VOLUME.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La veuve P I S S O T, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIE¹ AU ROY.
DECEMBRE. 1737.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE JUSTE,
O D E.

Par M. le Quin de L'OR, à Salins.



Homme qui dès son enfance
A pris Dieu pour son soutien,
Jouit de son innocence,
Du repos et du vrai bien ;
Vainqueur du Monde et du vice,

Il n'aime que la Justice,

II. Vol.

A ij II

Il est exempt de remords ,
 Et le plus grand Sacrifice
 Ne lui coûte point d'efforts.



Toujours maître de lui-même ;
 Rien ne sauroit l'amolir ;
 La perte d'un Diadème
 Ne peut le faire pâlir ;
 Aux désirs inaccessible ,
 A la douleur insensible ,
 Il brave les passions ,
 Et goûte un bonheur paisible
 Parmi les tentations.



Que la malice et l'envie
 Versent sur lui leurs poisons ,
 Qu'un fourbe attente à sa vie
 Par de noires trahisons ;
 Que le Ciel , l'Air et la Terre
 Réunissent leur Tonnerre ,
 Que l'Univers conjuré ,
 Enfin lui fasse la guerre ,
 A tout il est préparé.



Tel un Roc inébranlable ,
 Assis au milieu des Mers ,
 Soutient le choc redoutable

II. Vol.

Pi

De mille orages divers ;
 Les flots , les vents , les nuages ,
 Exercent sur lui leurs rages ;
 C'est un invincible Ecüeil ,
 Où par de fréquens naufrages ,
 Ils vont briser leur orgueil.



Les plus mortelles atteintes
 Troubleroient-elles son cœur ?
 Il ne connoît d'autres craintes
 Que celle du Créateur ;
 Attentif à sa parole ,
 Avec elle il se console ,
 Et se remplit de sa Loy ;
 Les maux d'un Monde frivole
 Ne font qu'épurer sa foy.



Plein de zele pour ses freres ,
 Il leur prodigue ses soins ,
 Et sensible à leurs miseres ,
 Il partage leurs besoins ;
 Chés lui le triste Pupile
 Cherche une défense utile
 Contre un lâche usurpateur ;
 Le pauvre y trouve un azile ,
 La veuve un Consolateur.

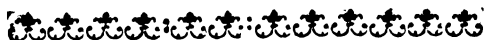


Ses plaisirs sont véritables ,
 Ils naissent de ses vertus ;
 Abondans , entiers , durables ,
 Ils ne sont interrompus
 Ni par la frêle opulence ,
 Ni par l'aveugle inconstance
 Du sort cruel et jaloux ;
 Pour la tranquille innocence ,
 Est-il de transports plus doux ?



Témoin d'un bonheur si rare ,
 L'Impie en est-il touché ?
 A son naturel barbare
 Le voit-on moins attaché ?
 Son cœur , ce Juge rigide ,
 Frappe , tonne , l'intimide ,
 L'arrache au crime un instant ?
 Bien-tôt son penchant perfide
 L'entraîne comme un torrent.





SUITE DES RAISONS PHY-
SIIQUES de la difference que Vesale et
d'autres Anatomistes ont remarqué qu'il
y a entre les Sutures externes et les Sutures
internes du Crane de l'Homme ; où l'on
examine une Dissertation de M. Hunauld,
Médecin de la Faculté de Paris, imprimée
dans les Memoires de l'Académie des
Sciences de l'année 1730. page 545. Par
M. Clausier.

JE ne voulois faire imprimer cette
Dissertation que dans un Ouvrage
qui y a raport , qui n'est pas encore
fini. Mais l'ayant communiqué à quel-
ques amis , ce qu'elle contient a telle-
ment changé de face en passant de bou-
che en bouche , qu'on m'en a parlé com-
me d'un Libelle que j'avois fait contre
M. Hunauld. Je ne voudrois jamais en
faire contre personne ; si j'avois à parler
de lui , je ne sçaurois faire que son Pa-
négyrique. Cette Dissertation n'est donc
pas même une Critique , bien loin d'être
un Ouvrage diffamatoire contre ce
Médecin que j'estime. Mais si l'on n'o-
soit penser ni parler autrement que les

II. Vol. A iij Auteurs

Auteurs qu'on estime , la Philosophie seroit restée éternellement dans son enfance , puisque les premiers Philosophes étoient tous fort estimables. Et quand je ferois même une Critique dans les formes de l'Ouvrage de M. Hunauld , il est trop galant homme pour le trouver mauvais , parce que ceux qui ont le plus de mérite , sont toujours ceux qui souffrent le plus aisément qu'on les reprenne , comme le remarque Plin.^{*} Bien plus , je n'en veux pas même à son Ouvrage ; car je n'examinerai point s'il a rempli l'objet du titre de son Mémoire , dans lequel il s'excuse même d'avoir été trop long , et dit qu'il passe néanmoins bien des choses qu'il nomme *petites et leurs détails inutiles et toujours ennuyeux* , lorsqu'une saine théorie ne les accompagne pas , page sans nous dire qu'elles sont ces choses qui ne méritent pas notre curiosité dans la machine du corps humain , ainsi qu'on l'a remarqué dans l'endroit du Journal des Sçavans , qu'on a cité au commencement de cette Dissertation. Je connois bien des gens qui l'auroient fort volontiers dispensé dans ces *petites choses* de cette

* *Nulli patientius reprehenduntur quam qui maxime laudari merentur.* Epist. 140. Lib. 7^e.

saine théorie , qui depend peut-être du concours de quelque partie qu'il ne connoît pas encore assés. Je n'examinerai donc pas si la premiere partie de son Mémoire est une découverte , ni si la seconde en est aussi une , ou mérite d'être donnée comme telle , je n'examinerai pas non plus la maniere dont il tâche de remplir l'objet de son Ouvrage ; mais pour ne pas aller au de là de l'étenduë du titre de cette Dissertation , je me bornerai uniquement à rapporter les raisons qu'il croit les plus fortes pour appuyer son sentiment , comme des objections à résoudre dans le mien , ainsi que je l'ai déjà dit. Ces raisons seront marquées en Lettres Italiques dans ses propres termes, et leurs réponses seront après chacune de ces preuves , dans le caractere de mon Ouvrage , comme vous l'allez voir.

Le sentiment de M. Hunauld est déjà suffisamment détruit par le raisonnement général du commencement ; parce que ses raisons n'ont pas lieu pour la Table externe où les dents des sutures diminuent aussi , sans que , de son aveu même , les dents s'y perdent dans la chair.

Si l'on suppose que toutes les Pièces d'une

II. Vol.

A v

voute

2756 MERCURE DE FRANCE
voute, dit M. Hunauld, fassent également effort pour s'agrandir selon toutes leurs dimensions, la pression de ces Pieces les unes contre les autres sera plus forte vers la surface concave que vers la surface convexe; ces idées simples appliquées à ce qui se passe dans l'augmentation du crane, fourniront, je crois, la raison que je cherche, page 546.

Quand cet Anatomiste suppose que toutes les parties d'une voute fassent également effort pour s'agrandir, il entend sans doute, proportionnellement, par ce terme également, puisqu'il ne peut pas dire qu'elles fassent effort pour s'augmenter précisément autant en épaisseur qu'en circonference, dans la comparaison qu'il en fait avec le crane humain, ni dans toute autre. Mais un crane qui croîtroit proportionnellement, ne souffriroit pas plus d'écartement dans une Table que dans l'autre, * et par conséquent si l'on y suppose de la pression, elle ne peut pas non plus être plus grande au dedans qu'au dehors, en suposant, comme M. Hunauld, qu'elles croissent proportionnellement. Ainsi voilà encore une fois le fondement de son opinion parfaitement détruit. Ce n'est pas tout; on a démontré que la Table interne souffroit

* Dans la preuve du deuxième Théor.

II. Vol.

du

DECEMBRE. 1737. 1757
du moins le plus souvent de plus grands
écartemens dans l'enfance que la Table
externe; * ce qui éloigne bien sa pression.

Et comment une telle pression pou-
roit-elle se faire dans le corps humain ,
où les solides et les fluides sont toujours
dans un état si aprochant de l'équilibre ,
qu'il suffit à tout âge de saigner du pied
pour dégager la tête , dans les maladies
qu'elle a ? Néanmoins cet Auteur apuie
tellement sur sa pression , qu'il semble
en quelque endroit , qu'il voudroit di-
re que la cavité du crane diminuât au
lieu d'augmenter , comme à la page 550.
où il dit : *Lorsque les dents de la Table in-
terne sont effacées et que les sutures ont dis-
paru au dedans du crane , les os qui le
composent , ne laissent pas encore quelque-
fois de s'étendre. Le diploë en s'épaississant
de nouveau écarte les deux Tables : ces Ta-
bles même augmentent en épaisseur : aussi
voit-on dans les sujets d'un certain âge et
sur tout dans ceux dont les cranes sont fort
épais , que les dents n'occupent point la
moitié de l'épaisseur des os.*

Je ne dirai rien pour prouver que la
cavité du crane ne diminuë pas, comme
ces expressions semblent le signifier ,
puisque'on voit assés que cela est impos-

* Théor. 2.

II. Vol,

A.vj sible

2758 **MERCURE DE FRANCE**
sible dans l'état de santé , sans compter
que le battement des arteres de la dure
Mere s'oppose à un tel accroissement, aus-
si bien que la résistance des fibres qui
n'ont pas plus de facilité à croître en lar-
geur qu'en longueur et même encore
moins ; * mais la raison pour laquelle
les sutures ne sont effacées que jusque
vers la moitié de l'os dans les cranes
fort épais d'un certain âge ; c'est qu'y
ayant aparence que les cranes fort épais
croissent toujours proportionnellement
en épaisseur , les sutures ne peuvent
s'effacer qu'en diminuant petit-à-petit
par la Méchanique qui est expliquée
dans le premier Théorème et ses Corol-
laires, et par la raison que les sutures étant
plus petites en dedans. elles s'y trouvent
plûtôt devenuës des lignes irrégulieres.

Et encore à la page 546. *Les os du crane
se pressent les uns les autres à mesure que leur
étendue augmente , et comme en même temps
leur épaisseur devient plus considerable , il
faut nécessairement que les dents aient moins
de longueur à la Table interne qu'à l'externe.*

Si le crane augmentoit proportionel-
lement , comme il semble que M. Huz-
nauld ne peut pas vouloir dire autre
chose ici , quand il seroit augmenté du

* Théor. 2

II. Vol.

double

DECEMBRE. 1737. 2755

double dans toutes ses dimensions, il faudroit nécessairement croire que les dents des sutures seroient aussi augmentées du double , puisqu'on croira toujours que quand le tout sera doublé dans toutes ses parties , chacune de ses parties sera aussi devenuë double de ce qu'elle étoit avant l'accroissement.

Mais faisons plus ; suposons avec M. Hunauld pour un moment , que la calotte du crane croisse tellement en épaisseur , que quand elle aura augmenté du double en superficie , elle se sera agrandie en épaisseur du quadruple , et s'il vouloit même du centuple et encore plus ; supposé que la concavité du crane se fût étenduë de quelque chose , ne fût - ce que d'une ligne , par exemple , et qu'une dent des sutures fût la centième partie de cette superficie intérieure , encore cette dent seroit - elle agrandie de la centième partie de cette ligne d'augmentation dans toute la surface interne , dans le sentiment même de M. Hunauld. Il faudroit donc pour que son sentiment fût soutenable , que la cavité du crane diminuât autant que nous avons démontré qu'il falloit qu'elle s'étendît , et que le crane d'un gros homme de quarante ans , par exemple , eût

II. Vol,

aussi

1760 MERCURE DE FRANCE
aussi peu de concavité que celui d'un
enfant de huit ans , quoi que l'expé-
rience montre qu'il en a plus.

*Voilà donc déjà les dents moins longues ;
continuë t-il , et les échancrures moins pro-
fondes à la Table interne qu'à l'externe ;
mais il faut encore quelque chose de plus ;
car avec l'âge les échancrures se remplissent
et les dents y disparaissent entièrement.
Lorsque les os de la calote du crane com-
mencent à se presser réciproquement par
l'augmentation de leur étendue , la partie
de la pointe des dents qui appartient à la Ta-
ble interne , pressée contre les échancrures de
l'os opposé , trouve moins de résistance vers
la substance spongieuse du diploë que con-
tre la Table interne des échancrures où ces
dents sont engagées ; cette partie de la poin-
te des dents qui appartient à la Table inter-
ne , se dirigera donc vers le diploë. Le peu
d'épaisseur de la Table interne favorisera
cette détermination plus facile ; la Table in-
terne de la dent , en se portant ainsi vers
le diploë , forme un talus et perd le niveau
du dedans du crane. Mais la Table interne
du fond de l'échancrure en profite bien-tôt ,
en s'avancant sur le talus de la dent opposée ;
et elle s'y avance d'autant plus , que les os
faisant plus d'effort les uns contre les au-
tres , vers leur surface concave , qu'ail-*

II. Vol. leurs ,

leurs , ils sont plus disposés à s'étendre vers l'endroit où ils trouvent une diminution de résistance.

Pour achever donc de rapporter ce qu'on citera du Mémoire de M. Hunauld, il dit encore à la page 549. Il arrive souvent par un effet de cette pression plus forte à la Table interne qu'à l'externe , que la partie de la dent qui s'est déterminée vers le diploë , devient plus longue que la partie de la dent qui est à la surface convexe ; et à la page. 550. Pour revenir aux sutures , les dents qui les composent ne sont pas toutes de la même longueur. Les petites dents qui ne sont séparées que par de petites échancrures , disparaissent les premières. Plusieurs dents d'une longueur inégale, placées à côté les unes des autres, se confondent et n'en font plus qu'une à une largeur considérable, lorsque les interstices qui les sépareroient sont remplis ; il se trouve encore des dents beaucoup plus longues que les autres ; celles-ci disparaissent plus tard , ou ne disparaissent même jamais entièrement.

1°. On voit , que par tout M. Hunauld , ne parle que d'une pression qui ne se fait pas, et qui, quand elle se feroit, ne pourroit servir qu'à épaisir le crâne et non pas à produire l'effet qu'il s'en promet , à moins que sa concavité ne

II. Vol.

diminuât ,

2762 MERCURE DE FRANCE
diminuât , ainsi qu'on l'a vû dans la
réponse précédente : et de plus , la pres-
sion empêcheroit que plusieurs dents ,
ne pûssent s'unir ; et par leur union de-
venir *une seule dent d'une largeur considé-
rable* , à moins qu'elles ne se soudassent ,
ce qu'il ne prétend pas lui-même qui se
fasse , que dans un âge fort avancé ,
page.

2°. Cette pression supposée n'agit pas
où elle devrait le plus agir , c'est-à-dire ,
sur les dents fort longues , que leur lon-
gueur rend plus foibles , et qui ne dis-
paroissent pourtant *presque jamais entie-
rement*.

3°. Le peu de dents qui se jettent dans
le diploë , ne suffit pas pour faire regle.
C'est un accident dont il est inutile de
dire ici la cause qu'on trouve aisément.
La raison pour laquelle elles y devien-
nent fort longues , est que les coudes
des fibres étant alors moins pressés le
long de la solidité de la dent , le suc
nourissier passe plus aisément jusqu'à
la pointe.

4°. Les dents qui se perdent dans le
diploë , ne peuvent pas contribuer à faire
disparoître les dents des sutures : car si
cela étoit , cela ne pourroit arriver , que
parce que leur écartement laisseroit ra-

II. Vol.

procher

DECEMBRE. 1737 2763
procher davantage les os les uns des autres , dans la supposition de la pression ; or , les os ne se rapprochent pas plus les uns des autres , puisque la feroit changer la configuration du crane , par ce que si l'on coupe un cerceau qui ait longtemps servi , en plusieurs parties , et que l'on coupe de plus quelque chose de chacune de ces parties , ces parties après cela remises au bout les unes des autres , ne pourrônt plus former un cerceau rond ; il est impossible que le crane change de configuration dans l'état de santé.

On a démontré ce qui fait diminuer et disparoître les dents des sutures du crane , et on a répondu aux plus fortes objections qu'on pouvoit proposer contre cette Démonstration ; ce qui est tout ce qu'on s'étoit proposé de faire.



E P I T R E

*A une jeune Demoiselle qui avoit eû la
petite Verole.*

D E's l'Aurore de vos jours ,
J'ai crû voir finir leur cours ,
Ou du moins périr vos charmes ;
I I. Vol. Ah !

Ah ! si vous sçaviez , Iris ,
 Combien j'ai versé de larmes . . .
 Heureux , malgré tant d'allarmes ,
 D'en être quitte à ce prix !
 Enfin les Dieux attendris ,
 Ont exaucé ma priere ;
 Par un merveilleux retour
 Vous revoyez la lumière ;
 Et ce qui doit encor , si j'en crois mon amour ,
 Paroître à votre paupiere
 Plus précieux que le jour ,
 Vous me revoyez fidele ;
 Cela vous étoit bien dû.
 Mais moi , l'aurois-je attendu ?
 Je vous retrouve plus belle.
 Oûi, vous avez plus d'attraits
 Que vous n'en eûtes jamais.
 De cette lepre funeste ,
 Qui des plus aimables traits ,
 Et des Amours est la peste ;
 Par qui nous voyons flétris
 Tant de Roses et de Lys ,
 Les vôtres , je vous proteste ;
 Sont parfaitement guéris ;
 Ou tout au plus il n'en reste
 Que deux trous des plus petits ;
 Qu'ont creusés les mains coquettes
 Du galant fils de Cypris ,

DECEMBRE 1737. 2769

Pour loger en ces retraires
Gracieusement les Ris.
Par un miracle visible,
Vous n'avez changé qu'en beau.
Ce qui sembloit impossible,
De votre nouvelle peau,
La blancheur surnaturelle
Brille d'un éclat nouveau ;
Mon cœur pour être au niveau ,
Brûle d'une ardeur nouvelle ;
Ainsi dans cet heureux jour ,
Grace au puissant Dieu d'Amour ;
Nous n'avons plus rien à craindre ;
Et du bout de son ciseau
La Parque au lieu de l'éteindre ,
N'a que mouché son flambeau.

Par un Philosophe du College D.



D I F F I C U L T E' concernant le mouvement de la Terre et des Planettes , proposée par M. Ramazzini , à M. l'Abbé Mariette.

Vous avez si bien débuté , Monsieur , dans les *Mercures* des années dernières, que je ne crois pas pouvoir
II. Vol. *mieux*

1766 MERCURE DE FRANCE
mieux m'adresser qu'à vous , pour avoir
la solution de la difficulté Physique que
voici.

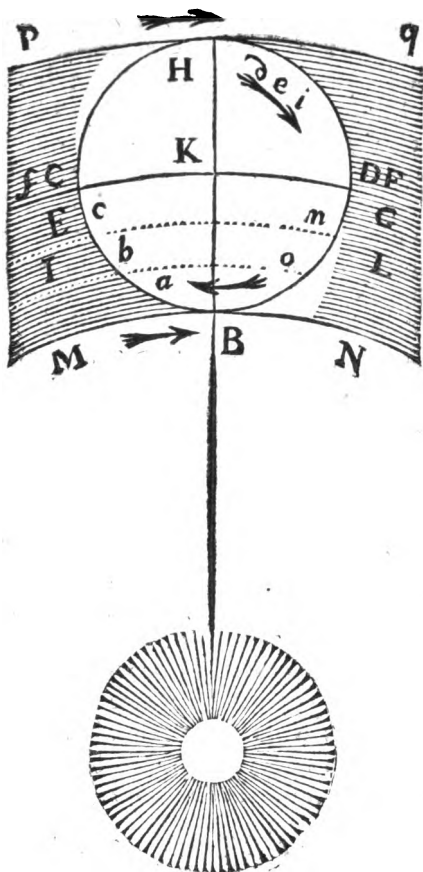
Il est constant par l'Astronomie que
toutes les Planettes et la Terre en par-
ticulier , tournent sur leur centre dans
un sens contraire par le bas , à la Sphère
qui les emporte et au mouvement du So-
leil. Mais dans le Système Carthésien
réformé , ce Phénomène me paroît in-
expliquable ; car dans cette hypotese
le Soleil est le principe du mouvement
et du grand Tourbillon et des petits , et
la matiere y a d'autant plus de vitesse
et de force qu'elle est plus voisine du
centre des Tourbillons. Cette matiere
centrale doit donc faire suivre sa déter-
mination à la portion soit de Globe ,
soit de Tourbillon qu'elle touche , et
la faire tourner dans son sens.

Le fameux M. Villemot , tâche de sa-
tisfaire à cette objection. Il prétend mê-
me que sa preuve est une démonstra-
tion , mais vous allez voir cette Dé-
monstration.

Le centre K. de la Terre , dit-il , doit
suivre le mouvement f. F. moyen entre
le mouvement M. N. qui va plus vîte
et le mouvement P. Q. qui va plus len-
gement. C'est pourquoi la Terre allant

II. Vol.

plus



2768 MERCURE DE FRANCE
plus lentement que le fluide qui la joint
en C. B. lui fait obstacle et le fait refluer
vers C. H. où la Terre allant plus vite
que le fluide qui la joint le long de l'Arc
C. H. laisse un vuide à remplir ; de même
la Terre allant plus vite que le fluide
qui joint l'Arc H. D. pousse ce fluide
et le fait refluer du côté D. B. or le fluide
qui joint l'Arc D. B. allant plus vite
que la Terre , laisse encore un vuide à
remplir. C'est ainsi qu'il se fait une circulation
du fluide autour de la Terre
dans le sens H. D. B. C. or le centre de
cette circulation est le même que K.
centre de gravité de la masse de la Terre. . .
Donc il n'est pas possible qu'elle ne
tourne avec le fluide qui reflue autour
d'elle , et dans le même sens contraire
en B. au cours du grand Tourbillon M. N.
ou f. F.

Non seulement cette Démonstration ,
si je ne me trompe , est évidemment
fausse , mais on peut encore la rétorquer
contre la proposition même de l'Auteur ,
en faveur de la contradictoire.

Le centre K. de la Terre doit suivre le
mouvement f. F. moyen entre le mouvement
M. N. qui est plus vite et le mouvement
P. Q. qui est plus lent. Ce mouvement
moyen supposé , nous avons 1°. au-

II. Vol.

dessus

dessus de ce courant la moitié H. K. du Globe; laquelle va plus vite que la matiere celeste P. Q. cette matiere par conséquent lui fait obstacle en Q. tandis qu'il reste en P. un espace vuide ou au moins sans résistance. 2^o. Nous avons au dessous de f. F. la moitié K. B. du Globe, laquelle a moins de vitesse que la matiere M. N. par conséquent la portion posterieure M. de cette matiere qui a plus de vitesse, poussera fortement devant elle la partie basse b. a. du Globe qui lui répond, tandis que la portion anterieure N. L. de la même matiere devancera, s'il est possible, B. o. m. du Globe qu'elle a derriere où elle laissera un espace, sinon vuide, au moins sans résistance. Considerant maintenant le diametre H. B. comme un levier dont K. est le point fixe, nous avons derriere son extremité inferieure B. une force I. M. qui le pousse de B. en D. et devant son extremité superieure H. un obstacle Q. dont la direction est en H. C. donc le levier H. B. est déterminé par ces deux puissances à tourner sur K. de B. en D. et de H. en C. D'autres parts les Regions P. N. opposés à ces puissances, ne leur offrent qu'un vuide, suivant M. Villemot, ce qui doit produire une espee d'attraction

II. Vol.

qui

2770 MÉRITURE DE FRANCE
qui rendra encore leur action plus efficace. Donc par toutes ces causes le levier H. B. doit tourner dans le sens B. D. H. C. Donc suivant la propre hypothese de M. Villemot , *la Terre ; que ce levier représente , doit tourner sur son centre dans le même sens par le bas que le cours de la Sphere qui l'entraîne.*

M. Villemot dans une addition insérée à la fin de son Livre , insiste sur son reflux de matiere éthérée autour de la Terre , pour la faire tourner par le bas dans un sens contraire au Soleil , mais cette Démonstration ne me paroît pas plus heureuse que la premiere ; et il nous sera encore très-aisé d'établir un cours circulaire de matiere éthérée contraire au sien , en suivant ses propres supositions. Il dit que le fluide qui choque l'Arc C. B. pressant plus la Terre en a. qu'en b. et plus en b. qu'en c. doit refluer du côté où il trouve moins de résistance , c'est-à-dire , selon lui , d'a en b. &c. conclusion visiblement fausse. De-même , dit-il , l'Arc H. D. pressant plus le fluide en d. qu'en e. et plus en e. qu'en i. doit le faire influer de d. en e. &c. d'où il conclut qu'il doit se faire une circulation de cette matiere selon a. b. c. d. e. i. et que la Terre doit suivre ce torrent. Mais

Mais qui est-ce qui ne voit pas que le côté où le fluide M. trouve le moins de résistance , est l'Arc L. N. où il y a , selon M. Villemot , un vuide qui doit nécessairement forcer le fluide M. de s'y rendre ? Qu'en B ce fluide parcourt une tangente du Globe , et ainsi n'a rien qui puisse l'arrêter ou le dispenser de se précipiter dans le vuide L. Le fluide I M. doit donc être entraîné vers le même vuide L. par trois causes , sçavoir . par le vuide ou l'espece d'attraction de la Région I. par la plus grande vitesse de B et enfin par le plan oblique E. B. et la tangente B. qui favorisent cette direction, et qui, si l'on suposoit un obstacle invincible en L. feroient bien couler la matiere vers N. mais jamais ne la feroient refluer vers C. P. quelque défaut de résistance qu'il s'y trouvât. Il en faut autant dire du fluide Q. que le mouvement progressif de la Terre de C. en D. l'inclinaison de l'Arc i. e. d. vers H. et le vuide P. déterminent nécessairement à couler vers H C.

Donc en suivant le Système Carthésien réformé par M. Villemot, et suivi par les Auteurs les plus récents , on ne peut admettre une circulation de la matiere Etherée autour de la Terre et un mouve-

II. Vol.

B ment

1772 MERCURE DE FRANCE
ment de ce Globe en conséquence , que
dans le sens c. b. a. i. e. d. contraire au
reflux de M. Villemot , et dans le même
sens par le bas que le Tourbillon Solaire.
Donc ce Sistême , non - seulement ne
peut expliquer , ou au moins n'a pû ex-
pliquer jusqu'ici la cause du mouvement
des Planettes sur leur centre , mais en-
core est en contradiction avec ce mou-
vement , au moins de la façon dont s'y
prend M. Villemot.

Je ne suis donc pas étonné que M.
de la Hire n'ait pas été content de la pre-
miere Démonstration , comme l'insinuë
l'Auteur cité , dans sa Préface , mais je
doute fort qu'il l'ait été davantage de la
seconde , ajoutée exprès pour lui. Au reste
ce Sçavant a-t'il écrit sur l'une ni sur
l'autre ? C'est ce que j'ignore.

C'est de vous , M. que j'attends la so-
lution de mes difficultés et l'éclaircisse-
ment de mes doutes sur cette matiere.
Suppléez , je vous prie , au défaut de M.
Villemot.

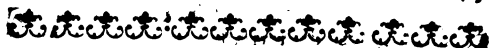
A Paris ce 10. Septembre 1737.



II., Vol.

DES

DECEMBRE. 1737. 273



DESCRIPTION de l'Orage qui arriva
à Campagne de l'Auteur ,
le 28. Juillet 1737.

O D E

Quel vent souffle ici sa rage !
Quel bruit gronde dans les airs !
Quel épouvantable Orage
Bouleverse l'Univers !
Dieux , que vois-je ! la nuit sombre
Voile déjà de son ombre
Le Ciel au milieu du jour ,
Et nos Sépulchres funebres
Sont moins noirs que les tenebres
Qui couvrent son vaste tour.



Sous les voutes azurées ,
Un Tonnerre menaçant
Roule ses vapeurs souffrées ,
Et fait frémir le Passant ;
Une grêle impitoyable
Grave sa chute effroyable
Par tout où frappent ses coups ,
Et dépouille la Nature
De l'opulente parure
Dont elle s'ornoit pour nous.

I I. Vol.

B. ij La

La pluie inonde nos ruës,
Et nous glace de terreur,
Mille feux partent des nuës
Pour en éclairer l'horreur,
Bien-tôt un Torrent perfide
Brisant de son cours rapide
Nos plus solides pourpris
Dans ses Ondes implacables
Entraîne parmi ses sables
Nos effets les plus chëris,



Cet impëtueux Déluge
Traînant d'horribles limons;
Nous marque notre réfuge,
Sur les plus orgueilleux Monts;
Il se répand, il traverse,
Il dërachine, il renverse
Et nos arbres et nos murs;
A ses vagues frémissantes
Les Dignes les plus puissantes
Sont des obstacles peu sûrs.



Loin d'un si cruel ravage
Pan retire ses Troupeaux,
Et dans un autre pascage
Leur assure le repos;
Ecçrès se trouble et soupire

II. Vol.

25

De voir ses dons sous l'empire
De ce désastre orageux ;
Bacchus deserte nos côtes ,
Et des Forêts les plus hautes
Cherche le sein ombrageux.



L'Animal le plus sauvage
Quittant son trou ténébreux ,
Etonne le voisinage
De ses hurlemens affreux ;
Le Gibier prompt et timide ,
Au gîte où la Paix préside ,
Reste de peur engourdi ;
Les Serpens sifflent de rage ,
Et d'un venimeux outrage ,
Menacent le plus hardi.



Au fond de l'arène humide ,
Loin du Rivage agité ,
Le Poisson de quelque vuide
Emprunte la sûreté ;
Tapis sous d'épais branchages ,
Les Oiseaux de leurs ramages ;
Cessent les charmans Concerts ,
Et le plus foible Reptile ,
Se creuse en terre un azile
Coupé de sentiers divers.

2776. MERCURE DE FRANCE

De cris perçans et funestes
L'Air frissonne et retentit ,
A l'aspect des tristes restes
Que le hazard garantit ;
Les fils conduits par les peres ,
Vont déplorer leurs miseres
Dans tous les climats prochains ;
Les meres échevelées
Menent leurs filles troublées ,
Gémir dans les Temples saints.



A ce spectacle terrible ,
Tout tremble et pâlit d'effroi ;
Le Mortel le plus paisible
Semble n'être plus à soi ,
Et par un désordre extrême ,
Osant de l'Etre Suprême
Braver les saintes fureurs ,
Il l'accuse d'injustice ,
Et sa dernière malice
Met le comble à ses erreurs.



Dieu juste ! Dieu redoutable !
Calme ton divin courroux ;
Oùi , l'infortuné coupable
Sent qu'il mérite ces coups ,
Il adore tes vengeances ,

II. Vol.

Et

Et déteste ses offenses
 Dans le profond de son cœur,
 Dieu puissant ! sois - lui propice ;
 Rends le désormais du vice
 L'infatigable Vainqueur.

C. B. Lh....

Ce 18. Août 1737.



*LETTRE de M. l'Abbé le Boief,
 Chanoine et Sous-Chantre d'Auxerre,
 à M. D. L. R. sur un Manuscrit Li-
 turgique de la Bibliothèque du Mont
 Cassin, faussement attribué à S. Ma-
 mert, Evêque de Vienne.*

IL est juste, Monsieur, de vous ren-
 dre compte du contenu d'un Manus-
 crit, dont la copie m'est venue d'Italie,
 par vos soins. Mais permettez-moi qu'au-
 paravant je vous fasse ressouvenir de ce
 que j'en ai écrit dans le Mercure du
 mois de Juin 1725. à la page 1157. Dans
 ce Journal, où je prouve l'utilité dont il
 seroit dans le Royaume d'y faire un Ca-
 talogue general des Manuscrits. Je mar-
 que que l'Abbé de Pontigny, qui fit
 II. Vol. B iiii écrire

2778 MERCURE DE FRANCE
écrire sur la fin du douzième siècle le
Catalogue des Livres de son Monastere,
prit aussi un très-grand soin qu'on y
marquât ce qui étoit contenu dans cha-
que volume. J'ajoute que c'est par là
que j'ai appris qu'il existoit une Litur-
gie sous le nom de S. Mamert, Evêque
de Vienne. En effet, dans le détail d'un
volume de Pontigny, qui contenoit six
Sermons d'Ives de Chartres, il y a en-
suite *Ordo S. Mammerti Viennensis Epis-
copi, de his quæ ad Officium Missæ perti-
nent, et de expositione ejusdem*. On voit
dans le même Catalogue que ce Manus-
crit avoit été prêté à une des Maisons
de Pontigny, située dans la Hongrie,
et qu'il en étoit revenu. J'avois cherché
ce Livre parmi ceux qui restent à Ponti-
gny, sans l'y trouver, et j'avois donné
avis au Pere le Brun de l'Oratoire, de
cette petite découverte, qui me paroîs-
soit importante pour son Ouvrage sur
la Liturgie; ensorte qu'il en fit mention
à la fin de son second Volume.

Ce Sçavant croyoit comme moi, que
cet *Ordo* devoit être un Exposé de l'an-
cienne Liturgie Gallicane, à peu près
dans le goût de celui qui porte le nom
de S. Germain, Evêque de Paris, dans
le Pere Martene. *Tomo v. Thes. Anecd.*
II. Vol. C'est

C'est ce qui nous faisoit souhaiter ardemment de retrouver le Manuscrit de Pontigny, ou un semblable. J'ai compté l'avoir trouvé en Italie. En parcourant le Catalogue des Manuscrits du Mont-Cassin, que Dom Bernard de Montfaucon va donner avec un très grand nombre d'autres, j'y ai reconnu un Volume qui contient des Sermons d'Ives de Chartres, et ensuite, *Ordo Mamerti Viennensis Episcopi*. Les Religieux de ce célèbre Monastere, cedant aux prieres d'un illustre Voyageur, ont bien voulu lui accorder une copie de cet *Ordo*. Ils l'ont accompagnée d'un modele du caractere du Manuscrit qui désigne le trezieme siecle, et ont revêtu cette copie de toutes les formalités qu'on peut souhaiter pour rendre une Pièce authentique.

Ce n'est pas la faute des Sçavans Solitaires du Mont-Cassin, si ce Manuscrit ne contient pas ce qu'on croyoit. Je suis obligé de leur marquer ma reconnoissance, comme si c'étoit véritablement un Ouvrage de St Mamert, Evêque de Vienne, mais il faut convenir que ce n'en fût jamais un. Il est vrai qu'il commence par ces mots: *Incipit Ordo Mamerti Viennensis Episcopi*. Et c'est tout ce qui peut induire le Lecteur à croire que:

II. Vol.

B w

L'Ouvrage

l'Ouvrage étoit un détail de la Liturgie Gallicane: mais dès le commencement on y reconnoît un style qui n'est point du cinquième siècle. *Missa juxta sanctorum Patrum instituta, horâ tertiâ celebranda est; ipsâ enim horâ crucifixus est Salvator noster linguis Judæorum, sed secundum consuetudinem communem potius horâ sextâ, quia in eâ passus est manibus persecutorum.* L'Auteur entre ensuite dans un détail des cérémonies qui n'est autre que celui de l'Ordre Romain, non pas dans les termes de celui que Dom Mabillon a donné comme le plus ancien dans son *Musæum Italicum*, Tomo 2. non pas même comme dans ceux à qui il a donné le second et le troisième rang; mais dans un langage qui paroît être du dixième ou même du onzième siècle, et qui est entremêlé de pieuses réflexions, telles que Amalaire, Remi d'Auxerre, connu sous le nom d'Alcuin, et tant d'autres mirent par écrit dans ces moyens siècles.

La confrontation que j'ai faite autrefois de tous ces premiers *Ordo Romanus* m'est encore assés présente pour vous assurer que le gros de tout ce qu'ils contiennent se trouve dans le Manuscrit du Mont-Cassin attribué à S. Mamert. J'y vois le Livre de l'Evangile porté par le

II. Vol.

Soûdiacre

Soûdiacre à l'Introïte de la Messe et mis sur l'Autel ; le Diacre et le Soûdiacre embrassés dans le Sanctuaire par le Prêtre, avant qu'il monte à l'Autel pour y baiser le Texte Sacré. Les Acolytes déposant leurs Chandeliers à terre au commencement du *Kyrie*. Après l'Oraison les Chandeliers placés à terre sont changés de disposition. Les Cierges des Acolytes éteints après l'Evangile , puis rallumés à l'*Agnus*, le Diacre et tous les Ministres humblement inclinés depuis le *Te igitur*, jusqu'à *Sed libera nos à malo*. Je n'y trouve rien de notre ancienne Liturgie Gallicane, que la Lecture des Propheties avant les Epîtres de saint Paul aux Messes de Noël.

Le Compilateur de ces Rits parcourt aussi les Fêtes de l'année , suivant l'Usage Romain ; il y cite des Conciles et des Peres bien posterieurs à S. Mamert, entre autres S. Gregoire, Pape. On y raconte que S. Mamert de Vienne a institué les Rogations , à-peu-près dans les mêmes termes que les Auteurs du neuvième siècle et des suivans ont puisé dans Gregoire de Tours. L'Auteur revient ensuite à une récapitulation sur les cérémonies de la Messe , toujours selon le Rit Romain de son temps : et quicon-

2782 MERCURE DE FRANCE
que a lû *Beleth* ou *Durand* ne peut man-
quer d'apercevoir que cet Anonyme
avoit puisé dans les mêmes sources
qu'eux.

Mais comment, dira t'on , a t'il pu se
faire , que des Copistes ayent été assés
peu instruits pour attribuer à un Evêque
des Gaules du cinquième Siècle , une Li-
turgie qui portoit avec elle tant de mar-
ques d'un temps bien posterieur ? Cela
peut venir de la même cause qui a fait
attribuer à Saint Protade Evêque de
Besançon du septième Siècle , un Ordi-
naire qui doit lui être posterieur de deux
cents ans au moins. Si l'Ordre Romain
eut des Protecteurs dans le temps qu'il
fut proposé en France , il eut aussi des
adversaires ; ce ne fut qu'avec certaines
mesures qu'on pût l'introduire , et en
laissant aux Eglises la liberté de rete-
nir ce qu'elles voudroient du Rit Gal-
lican. Quelques Siècles après cette recep-
tion , les épaisses tenebres qui couvrirent
la Science de l'Histoire et surtout celle
de l'origine des Rits , porterent à croi-
re qu'on avoit toujours pratiqué ce qu'on
voyoit pratiquer alors. Ainsi à Besan-
çon ou l'on avoit quelque idée qu'un S.
Protade avoit dressé un Cérémoniel , on
lui attribua celui qu'on voyoit pratiquer

DECEMBRE 1737. 2783

au dixième et dans l'onzième * siècle ; de même à Vienne sur le Rhône ou l'ontenoit par Tradition que S. Mamert et Claudien son Frere avoient fait des arrangemens dans le service divin, on crut pouvoir attribuer à S. Mamert l'établissement du Rit que l'on voyoit subsister lorsqu'on eut perdu de vûe la vraie origine de son établissement. Je suis plus porté à croire que telle a été la cause de la méprise , que d'imaginer que le fond de l'Ouvrage seroit de S. Mamert. Non encore une fois il n'y a pas une seule ligne qui soit de ce Saint , et les connoisseurs en jugeront , si jamais j'ai occasion de publier cet opuscule Liturgique.

Je sçais qu'il y a à Orleans un culte special de S. Mamert Evêque de Vienne dans l'Eglise Cathédrale de Ste Croix où son corps a été transferé ; Mais on ne s'y sera jamais avisé de penser que ce Saint y soit venu regler la Liturgie, et je ne crois pas non plus qu'en y recevant son corps on se soit imaginé qu'il étoit à propos d'admettre une Liturgie dont il seroit crû l'Auteur.

Selon moi la méprise des Copistes, ou

* Voyez cet Ordinaire Tom. 1. de l'Histoire des Séquanais de M. Dunod. preuves, page xviii.

II. Vol.

de

2784. MERCURE DE FRANCE
 de ceux qui ont fait copier l'Ouvrage en
 question , n'a pas été jusqu'à attribuer à
 S. Mamert tout ce petit Traité, mais seu-
 lement le fond du Texte sur lequel un
 pieux Auteur auroit fait les réflexions
 morales qui lui servent d'ornement. Cet
 Auteur au reste , que je panche à croire
 du onzième siècle , est un excellent té-
 moin de la foy de son temps sur le dog-
 me de la Présence Réelle. *Sacerdos igitur,*
dit-il , Dominicum corpus conseonatum et
sanctificatum vivum et verum in tres partes
in altari super patenam dividit &c. Et sur
 la fin de son Traité , *Postquam Sacerdos*
in compunctione cordis et spiritu humilitatis
incipit sancta sanctificare , hæc sub silentio
dicens: Te igitur, clementissime Pater &c.
Sacramentum enim est signum ubi aliud in-
telligitur , et aliud ostenditur , sicut ibi
non panis super altare offertur sed esse
Christi caro subintelligitur , unde Dominus:
Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi
viâ. Et plus bas , *Hic enim spiritualiter*
ad Dominum assumimur , et in ipsum tra-
ducimur et ipse in nobis , cujus sue carnis
substantiam inter nos metipso s suscipimus et
ejus sanguine saginamur.

Voilà M. un compte exact du Ma-
 nuscrit du Mont-Cassin dont vous m'a-
 vez procuré une copie , accompagné de
 II. Vol. quelques

DECEMBRE. 1737. 278
quelques réflexions. Quoique ce Manus-
crit ne contienne pas ce que je croyois ,
je suis très sensible à la maniere gracieu-
se , et exacte avec laquelle la copie a été
expédiée. Je suis , Monsieur , &c.

A Paris le 1 Septembre 1737.



*AJAX TELAMONIUS amoné
vindictæ insaniens.*

ELoquio postquam cessit mavoria virtus ,
Armaque Pelide sibi quæ Telamonius Ajax
Debita credideras , retulit facundus Ulysses
Arbitrio Danaüm , non jam contendere linguæ ,
Sed pugnare manu statuit fortissimus Heros :
Et quia non potuit Gratiàm suffragia ferre ,
Vulnera ferre parat , se judice , debita Gratiæ ,
Patrassetque nefas , oculos ni cauta furenti
Præsentia nebulæ densâ caligine Pallas
Eriperet , dextramque Argivum in funera versam
Verteret imbelles in oves , quas fervidus ense
Persequitur nudo , faciliq; in cæde triumphat :
Donec luminibus nubes objecta recessit ,
Nec demissa neci patuerunt fortia Gratiàm
Corpora , sed pecudum truncata cadavera passim .
O pudor ! et vili fumantes sanguine campi ;
I. Vol. Cælis

1786 MERCURE DE FRANCE

Cædis ad aspectum pallet sibi redditus Ajax ,
 Ac veluti mixtus si quando turbine nimbus
 Eripuit lucem ex oculis , et grandine sævâ
 Arboribus teneros repetito verberare fructus
 Excutit , et segetes latè prostermit in agris :
 Ut desolatæ fulget lux reddita terræ ,
 Et fœdam osrentat discussâ nube ruinam ,
 Attonitus damnis obtutu immobilis hæret
 Agricola infelix , et spes deplorat inanes ,
 Non secus obstupuit visu Rivalis Ulyssæi ,
 Ereptosque sibi gemit indignatus Achivos ;
 Et quamvis cecidit rabido data multa furori
 Victima , quæ possit læsum placare tonantem ,
 Non tamen ultrices deponit mitior iras ,
 Sed magis atque magis rabie fœra corda tumes-
 eunt ,

Scilicet humanum si quando fervet ab ira
 Postulat humano satiari sanguine pectus ,
 Dumque Jovem iratum communis victimæ
 placat ,

Non hominem iratum communis victima flectit-
 At quoniam imprudens animum vindicta fœellit ,
 Nec manus argivo rubuit decepta cruore ,
 Mixta pudore subit mentem vesania , et ardet
 In sua lethiferum convertere viscera ferrum .
 Continuo furiis ardens Telamonius , ensem
 Corripit Hectoreum , munus fatale , nec hostis
 Exitiale tamen , si non se perderet hostis ,

II Vol.

Et quem non potuit justo certamine quondam
 Vincere Priamides , Ajacem vinceret Ajax.
 Ergo manu gladium versans et huncine torvò
 Respiciens , nobis, ait , arma negantur Achillis;
 Hectoris arma mihi prosinat et ab hoste petamus
 Auxilium duris rebus , finemque malorum.
 Este mihi faciles , precibusque advertite mentem
 Ultrices Furiaè , perjuram evertere Trojam
 Atridis si fata dabunt , si deinde Myccnas
 Incolumes reperent , Ithacam si fortè revisat
 Perfidus Eolides , ipsos bellicue marisque
 Casibus ereptos tranquillâ pace potiri
 Ne sinite , ast illos manibus mactate suorum ;
 Qui me, qui propriâ cogunt occumbere dextrâ;
 Vosque Internales Superi , vos Æace , Minos ,
 Et Rhadamante, datis qui jura silentibus umbris
 Auditisque dolos , et tristem vertitis urnam ,
 Respicite Ajacem , quem Graiùm injuria perdit,
 Et quoniam terris expulsa recessit iniquis
 Justitia , humanas justis expendite causas
 Lancibus , accipiat per vos sua præmia virtus ,
 Et meritas referant per vos scelera impia pœnas.
 Sic ait , et lateri imperterritus implicat ense ,
 Obvia quâ patuère magis præcordia ferro.
 Non aliter forti gladius se pectore condit
 Hectoreus , quam si manus Hectoris inferat ip-
 sum

Viribus usa suis , manat de vulnere sanguis

: II. Vel.

Spumens ;

Spumeus , et mixtos atro cum flumine fumos
 Agglomerans , iram invisas expirat in auras.
 Labitur exhaustum generoso sanguine corpus ;
 Ad Phœgæontæas anima indignata sub umbras
 Præcipita , spernesque animarum ignobile vulgus,
 Nobilis umbra uni sociam se jungit Achilli.



*D I S S E R T A T I O N sur la vanité
 des Horoscopes à M. le Chevalier
 de * * *.*

Vous m'avez permis , Monsieur ,
 d'entrer en lice avec vous , et quoi
 que la qualité de Philosophe Chrétien ,
 me donne le droit d'appeller à mon se-
 cours la Théologie , je ne veux point
 cependant me servir de cet avantage ; nos
 Armes seront égales , et c'est par le seul
 raisonnement , et le raisonnement le plus
 naturel que je prétends vous démontrer
 la vanité des Horoscopes et l'Imposture
 de ceux qui les tirent ; daignez m'ho-
 norer de votre attention : j'entre en
 matière.

A quoi sont attachées les prédictions
 de vos Astrologues ? à un instant déter-
 miné qui fait paroître les Astres au Ciel
 , *II. Vol.* dans

dans une certaine situation de laquelle dépend la destinée de celui dont ils font l'Horoscope.

Vous dites avec eux , que les Astres sont l'unique cause des divers événemens qui doivent partager votre vie , sans avoir égard au temperament que reçut votre corps au point qui acheva sa formation , ou qui lui fit prendre naissance ; car si une fois vous y aviez égard , les Astres ne seroient plus que des causes générales , dont l'influence seroit diverse selon la diversité des sujets , comme l'est celle de la pluie sur les Plantes différentes d'un Jardin ; vous ajoutez que cette cause fatale n'étant pas simple , mais composée de plusieurs Astres qui sont dans un mouvement perpétuel , elle change d'activité à tout moment comme ceux ci changent de situation , d'où vous concluez qu'il n'est pas extraordinaire qu'il faille étudier chaque instant de ce mouvement avec une diligence et un soin très grand , mais aussi que quand vous l'avez rencontré vous vous faites fort de me dire tout ce qui me doit arriver.

Merveille étrange , sept Planettes et quelques Etoiles fixes dont assés souvent la meilleure partie est absente ou cachée

II. Vol.

sous

1790 MERCURE DE FRANCE
sous l'horison , font dans un instant toute ma destinée.

Par tout ailleurs je vois que les causes matérielles ont besoin de quelque temps pour agir , mais les Astres plus habiles font tout dans un moment , je dis tout ce qui concerne la durée d'une vie longue et diversifiée de mille incidens, si leur action se terminoit à un seul effet , present comme seroit, par exemple , la foiblesse ou la force du corps , je pourrois vous accorder , pour ne point avoir de querelle avec vous , que comme le fer qu'on rougit au feu prend la trempe aussitôt qu'il est jetté dans l'eau , de même le corps de l'enfant sortant du ventre de sa Mere comme d'une fournaise ou il a reçu la chaleur vitale , prend son temperament particulier aussitôt qu'il respire l'air et qu'il y reçoit l'impression des Astres qui n'agissoient pas si librement sur lui tandis qu'il étoit renfermé dans son obscure prison.

Mais en verité , Monsieur , est-il croyable , qu'à ce premier instant les Astres jettent les semences de tout ce qui doit arriver à cet enfant durant plusieurs années , et si l'opinion de S. Thomas est vraie , qu'après un vie longue il ne reste pas une seule partie des semen-

II. Vol.

ces

ces qu'on a reçu de sa Mere , il faudra donc ou que ces influences passent d'un sujet à un autre , ou quelles soient inutiles à prédire le temps et le genre de mort. Je vous croirois peut-être , si ces Agens souverains n'appliquoient leur action qu'à un seul enfant , mais puis-je croire qu'une quinzaine ou une vingtaine d'Astres, soit capable de faire la destinée de plusieurs milliers d'enfans qui viennent en même temps au monde ; encore s'ils n'avoient tous qu'une même destinée , mais quand je vois que chacun d'eux a la sienne particulière , quand je vois que vous voulez qu'au même instant indivisible , ces mêmes Astres fassent encore la destinée d'une infinité d'Animaux et de Plantes , je vous avoue que je suis transporté et que j'ai peine à revenir de mon étonnement.

Je sçais que l'Arithmetique donne des regles pour connoître au vrai toutes les conjunctions possibles des 23 Lettres de l'Alphabet , et qu'elle les porte jusqu'à 8 3 8 8 3 8 4, mais je n'ignore pas qu'elle termine celle des sept Planettes à 120, qui ne peuvent arriver que successivement , aussi bien que celles qu'ils ont de temps en temps avec les Etoiles fixes. Comment donc pouvoir trouver dans une

II. Vol.

seule

le conjonction d'Astres toutes les conjonctions qui entrecoupent la vie , non seulement d'un homme , mais de tous ceux qui naissent en même temps en divers endroits de la Terre ; et quand même cet instant de conjonction entre les Astres pourroit faire la destinée de plusieurs hommes , votre Astrologie n'auroit pas sujet d'en tirer avantage pour l'établissement de ses prédictions.

Pourquoi , me direz-vous ? Le voici. C'est que quelque diligence qu'elle apporte elle ne sçauroit le connoître ; les Horloges ne peuvent rendre un service bien sûr en cette occasion ; les Astrolabes sont sujets à plusieurs défauts qui en rendent la fabrique exacte assés rare ; outre cela , de mille Horoscopes à peine en trouverez-vous quatre où ce dernier Instrument ait été employé , puisque la plûpart ne sont dressés que sur le rapport d'une femme , qui pour porter le nom de sage ne laisse pas de pouvoir et vous tromper et être trompée. Je veux encore que l'Astrologue soit lui-même dans l'attente pour s'en servir ; il ne faut qu'une nuée pour troubler tous ses préparatifs ou quelque autre malheur assés ordinaire et qui est sans remède quand il arrive.

Le Zodiaque a de grands vuides entre

II. Vol.

les douze signes dont il est marqué, il ne sçauroit à chaque moment faire paroître des Etoiles; sans elle, cependant comment tirer un parfait Horoscope?

Le mouvement de ces Etoiles est aussi rapide que l'action de vos plus habiles Astrologues est lente; pour peu qu'ils employent de temps à les speculer, elles changent leurs aspects et consequemment leurs influences, d'où vous infererez aisément, que dans cette suite de momens, tous differemment critiques, il est presque impossible qu'on ne prenne l'un pour l'autre et qu'on ne laisse échaper le véritable; c'est ce que Nigradius expliquoit par la comparaison de la rouë d'un Potier, sur laquelle on ne sçauroit marquer deux points au même endroit avec quelque promptitude qu'on travaille, si la rouë est dans le fort de son mouvement, car après qu'elle sera arrêtée, on les verra assés éloignés l'un de l'autre.

C'est pour cela que tous les soins qu'on se donne pour trouver ce moment fatal, se terminent à un environ, qui les rend inutiles et qu'après avoir marqué l'année, le mois, la semaine, le jour et l'heure de la naissance, on est contraint de terminer cette gradation en disant que cette heure est avancée d'environ

II. Vol.

tant

2794 **MERCURE DE FRANCE**
tant de minutes , ce qui est la même chose que si l'on disoit de bonne foi , qu'on ne trouve rien d'assés sûr pour pouvoir établir un Horoscope , puisqu'il depend non seulement d'une minute mais d'un instant déterminé qu'il n'est pas possible de connoître.

Je vais plus outre ; la connoissance de ce moment est inutile , si elle n'est précédée ou accompagnée de celle d'un autre qui lui sert comme de fondement , c'est celui de la naissance ou de la conception de l'enfant.

Le temps précis de la conception est fort incertain , les Meres se trompent fort souvent et la formation de leur fruit ne se fait pas dans un instant ; la connoissance qu'on peut tirer de la naissance , n'est pas moins incertaine , les diverses parties du corps de l'enfant sortent l'une après l'autre , et à divers instans , et ainsi , les Astrologues ont tort d'attacher leurs productions à un seul instant qui ne pourroit donner la destinée qu'à la tête , puisqu'elle paroît ordinairement la première ; car de vouloir attendre le moment auquel l'enfant commence à respirer , c'est soumettre les influences du Ciel à un peu d'air sans autre raison que celle d'un caprice opiniâtre.

II. Vol.

La

La tête ne sçauroit trouver toute sa destinée dans le temps qui lui est affecté, puisque les deux yeux qui sortent, au même instant quelle, en ont une si différente, que l'un est souvent net et clair, sain et vigoureux jusqu'à la mort, et l'autre est inutile, par quelque accident, dès le commencement de la vie.

Mais si le premier instant ne fait pas la destinée générale, il n'y a guere d'apparence que les autres soient ou plus puissans ou plus favorables.

Il y a, dites-vous, des Astres qui président aux grandes revolutions et qui en diverses rencontres l'emportent sur les influences des autres, qui ont dominé à la naissance des Personnes particulieres; ainsi dans un naufrage les Horoscopes des Particuliers qui portoient que les uns mourroient par le glaive, les autres par le feu, les autres dans leur lit, cedent à celui du vaisseau qui a eû un Astre plus fort; je vous passe cette suposition; après cela comment vos Docteurs ont-ils d'effronterie de vouloir rien predire de certain pour les Particuliers, puisque au même instant qu'ils s'appliquent à faire un Horoscope particulier ils ne sçauroient étendre leurs pensées jusqu'à la destinée universelle du genre humain, et quand ils

II. Vol.

C le

2796 MERCURE DE FRANCE
le pourroient, cette connoissance suffiroit-elle pour attacher à l'instant de la naissance d'une Personne tous les événemens de sa vie , si en même temps ils ne devinent ce que quantité d'autres dont ils n'ont jamais eû connoissance, doivent contribuer par une libre élection , ou à un événement particulier , ou à l'enchaînement qui les lie tous ensemble ? c'est ce qui est évident quand ils prédisent la Papauté à un homme qui ne sçauroit y arriver que par le consentement de plusieurs autres.

Ce n'est pas tout , il faudroit que tout ce qui s'est passé depuis le commencement du Monde eût une connexité de dépendance avec l'Horoscope d'un seul , puisque cette diversité d'événemens, qui partagent les jours de sa vie , suppose les rencontres de diverses Personnes à qui il a affaire , et ces Personnes ne se trouveroient pas dans les conjonctures qui produisent ces Evenemens , si elles n'y avoient été portées par d'autres qui y ont été successivement engagées par d'autres à leur tour , *et sic processus in infinitum.*

Ce que j'ai dit jusqu'à présent suffiroit pour vous détromper , mais vos Astro-
II. Vol. logues

logues vous en ont imposé et par leurs grands mots et par leurs expériences ; je vais tâcher de réfuter les uns et les autres , donnez - moi encore un moment d'attention.

Ne vous étonnez point de ces mots pompeusement farouches dont ils tâchent de couvrir les mysteres de leur ignorance.

Ils vous disent que la figure qu'ils traacent, est la plus auguste que la Mathématique ait inventé, parce qu'étant composée de six cercles qui se coupent en deux points oposés, elle fait la division de tout le Ciel en 12 Maisons entre lesquelles on fait passer pour la premiere , celle qui étant toute cachée, a commencé à paroître au moment de votre naissance, aussi est-elle nommée la Maison de la vie , parce qu'elle marque la complexion et les autres accidens du corps ; celle qui suit s'appelle la porte d'enfer , mais sous ce nom effroyable est cachée l'esperance des richesses que vous pourrez acquerir par votre propre industrie, on donne à la troisième le nom de Déesse , elle contient tout ce qui concerne les forces que la Nature vous donnera, les petits voyages que vous ferez , les autres ont des noms autant et plus extravagans que ceux-ci.

II. Vol.

Cij Après

Après avoir distribué les Planettes ou leurs Maisons avec quelques Etoiles des plus illustres , vos Astrologues vous parlent des directions qui font marcher une Planette ; ils font retentir bien haut ces mots mystérieux d'Hylée et d'Alcochoden ; et *alia id genus* qu'ils n'entendent pas eux-mêmes.

Sans aller plus loin, il me suffit de vous faire remarquer que cette division du Ciel plutôt en douze Maisons qu'en huit , est un effet de la bizarrerie des Astrologues qui n'ont encore pû s'accorder à prendre les deux points des intersections de ces cercles , ou aux Pôles du Zodiaque , ou à ceux de l'Equateur , ou la section du Méridien et de l'Horison ; et quand même ils s'accorderoient , toutes leurs remarques seroient inutiles pour nos antipodes et pour ceux qui habitent sous les Poles, parce qu'ils n'ont pas les mêmes apparitions des signes du Zodiaque et des Planettes que nous avons , ainsi la plus belle qualité qu'ait la Science qui est d'être universelle , manque à l'Astrologie , quand elle se separe de l'Astronomie pour faire bande à part.

Venons aux Expériences : l'Histoire des Empereurs Romains vous est favorable ; vous m'alleguez avec emphase

II. Vol.

l'Astrologue

L'Astrologue Spurina qui marqua à Jules César les Ides de Mars comme fatales à sa vie.

Vous m'alléguez Nigidius qui faisant l'Horoscope d'Auguste naissant, le destina à l'Empire du Monde; l'élévation de Neron et la mort de sa Mere, toutes deux prédites et vérifiées par l'effet.

L'Histoire des derniers siècles vous en fournit que vous avez oublié.

L'incomparable Pic de la Mirandè n'eut point d'autre réfutation des douze Livres qu'il a écrit contre les Astrologues, que la prédiction de l'année de sa mort dont l'événement ne fut que trop véritable.

Je veux bien vous apprendre encore qu'un Astrologue ayant prédit à Galeas Duc de Milan, qu'un de ses Vassaux le tueroit dans une grande Assemblée de Peuple, et l'Astrologue étant forcé de découvrir lui-même ce qu'il avoit appris de son Horoscope particulier, il répondit qu'il mourroit aussi en bonne compagnie de la chute d'une poutre; l'un et l'autre arriva, le Duc pour rendre la prédiction du Devin fausse, le fit conduire au gibet, lorsqu'il passoit sous une Tour pour aller au supplice, une poutre se détache et l'écrase; le Duc entrant

II. Vol.

C iij - dans

2800 **MERCURE DE FRANCE**
dans l'Eglise de S. Etienne qui étoit
pleine de Peuple à l'occasion de la Fête
du Saint , est poignardé par une main
inconnue. Vous triomphez , Monsieur ,
je vous ai moi - même prêté des armes
contre moi ; souffrez donc que je pren-
ne un second pour me défendre ; c'est
S. Augustin.

1°. Ces prédictions ne sont pas les
effets de la science des Astrologues , mais
de l'intelligence qu'ils ont très souvent
avec le démon ; le démon ne sait pas
l'avenir , mais il fait part de ses conjec-
tures à ceux qui lui vendent leurs ames.

2°. La Providence Divine permet quel-
quefois que les démons rencontrent , en
prédisant , pour punir ceux qu'une lon-
gue chaîne de crimes entraîne à vouloir
pénétrer l'avenir , et qu'enfin elle précipi-
te dans l'abîme du libertinage ; trom-
pés par l'éclat imposant de ces prédic-
tions qui ont leur effet , ils quittent la
souveraine vérité , et s'abandonnent au
Pere du mensonge ; en un mot , Dieu
se venge d'eux , en permettant que ce
qu'on leur prédit arrive , quand il est
funeste , ou empêchant qu'il n'arrive
quand il est favorable.

3°. Que si le démon n'a aucune part
à ces prédictions , la seule sagacité na-
II. Vol. turelle,

turelle , qui est ordinairement accompagnée de beaucoup d'impudence dans un Faiseur d'horoscope , se hazarde aisément à prophétiser après qu'elle s'est curieusement instruite de l'humeur , des Parens , et de la vie de la Personne qu'elle prend pour objet.

N'avez-vous pas remarqué qu'il est bien difficile de jouer long-temps au dez sans amener enfin un bon Point; de même il ne faut pas s'étonner que parmi un grand nombre de prédictions fausses , il s'en rencontre quelques unes de véritables.

Aux Réponses de S. Augustin permettez-moi , Monsieur , d'ajouter deux ou trois Avis , dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira.

Si tout ce que j'ai l'honneur de vous dire n'est pas capable de vous desabuser , avant que de permettre aux Astrologues de faire l'horoscope de votre vie , faites celui de leur science ; il n'est pas besoin de consulter les Astres , mais de les consulter sur les Astres ; interrogez-les sur l'essence de ces corps lumineux ; et en particulier sur celle du Soleil et de la Lune , qui sont les plus visibles ; parlez-leur des macules de l'un et de l'autre, des Excentriques et des Epycycles , et sou-

II. Vol.

G iiij. autre-

2802 MERCURE DE FRANCE
autrefois les Astrologues dans Alexan-
drie , s'apelloit le tribut des Sots ; parce
que , dit Suidas , reconnus ignorans , ils
n'étoient consultés que par des igno-
rans.

S'ils sont en état de vous répondre ,
soyez persuadé , qu'eux - mêmes alors
connoissent fort bien l'imposture de
leurs prédictions , et qu'ils ne défendent
l'Astrologie que comme une Mere pau-
vre tâche de défendre l'honneur équivo-
que d'une fille qui la nourrit de ses dé-
bauches et de son libertinage.

Enfin , raisonnez là-dessus comme ce
Philosophe si chéri de l'Empereur Adrien.
Si les prédictions des Astrologues vous
sont favorables , ou elles seront fausses ,
et elles vous tourmenteront , en vous
faisant attendre un bien qui n'arrivera
jamais ; ou elles seront véritables , et el-
les vous feront languir dans l'attente ,
pour vous ôter la fleur , pour ainsi dire ,
du plaisir à l'arrivée du bien attendu ;
si elles sont désavantageuses , et qu'elles
soient fausses , une longue crainte vous
fera autant et plus de mal que le mal
même ; si elles sont véritables , vous se-
rez malheureux en effet , après l'avoir
été long-temps en idée ; et concluez de
tout ceci que l'incertitude de l'avenir est

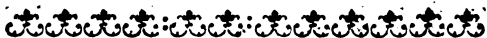
II Vol.

un

DECEMBRE. 1737. 2803

un des grands biens que Dieu ait fait à l'homme; toutes les richesses de Crassus, toute la gloire des premiers triomphes de Pompée, n'auroient servi, dit Ciceron, qu'à les affliger davantage et durant toute leur vie, s'ils eussent scû le genre de mort qui les attendoit. Je suis Monsieur &c.

J. B. PONCY, *Jésuite.*



ÉLOGE D'ARLEQUIN.

Celestes Déités du Pinde, et du Parnasse,
Qui formâtes le goût de Virgile, et d'Horace
Et du celebre Auteur de l'heureux art d'aimer,
Et leur fîtes le don du grand Art de charmer,
Inspirez en ce jour un apprentif Poète,
Qui dans la lice entrant, comme un nouvel
Athlete,
Implore avec ardeur votre secours divin,
Pour chanter les talens du fameux Thomassin.
Cet Acteur fait exprès pour la Scène Comique,
Excellent entre tous dans le genre Italique,
Jouant avec esprit le rôle de Balour,
Charme par ses façons et la Ville, et la Cour.
Entre-t-il sur la Scène ? aussi tôt le Parterre,
Et Robin, le Bourgeois, le Clerc, le Mous-
quetaire, G-y D'uso

D'une voix unanime , et d'un esprit content ,
 Lui prodigue à l'envy son applaudissement.
 Que de Muet par crainte il remplisse le rôle ,
 On admire son geste , autant que sa parole ;
 D'une attitude fine , au défaut de sa voix,
 Il fait parler ses mains , il fait parler ses doigts ,
 Que de talens divers il nous fait voir ensemble,
 Quand dans la même Piece avec art il rassemble

Des rôles differens , et semble être en effet
 Tout à la fois Enfant , Statue , et Peroquet.
 Voyez le Misanthrope , ou l'Arlequin sauvage ,
 Quand dans l'un ou dans l'autre il fait son personnage.

Dans tous ses entretiens quelle naïveté !
 Dans tous ses mouvemens quelle dextérité !
 Soit qu'avec Pantalon follement il badine ,
 Soit qu'avec ses enfans il danse l'Arlequine,
 On n'aperçoit en lui que graces , qu'agrément,
 Et de tout le spectacle il fait l'amusement.
 Que dirai-je de plus ? dans la Scene Comique
 De son Predecesseur le fameux Dominique ,
 Au goût du plus habile et plus fin connoisseur ,

A juste titre il est le digne Successeur.
 Illustres Compagnons de ce rare Comique ,
 L'honneur et le soutien du Théâtre Italique,
 Je vous joins avec lui : prenez part à ces Vers
 Que vos noms à jamais , brillent dans l'Univers ,

Que pour perpetuer sûrement votre gloire
Ils soient gravés ensemble au Temple de Me-
moire !



*EXTRAIT d'un Mémoire sur le
Phosphore.*

NOus avons promis dans notre der-
nier Mercure de donner un Ex-
trait circonstancié du Mémoire sur le
Phosphore de Kunckel , que M. Hellot
lût dans la dernière Assemblée publique
de l'Académie Royale des Sciences ; nous
nous acquitons aujourd'hui de cette pro-
messe. Ce Phosphore , connu à présent
sous le nom de Phosphore d'Angleterre ,
parce qu'il n'y a que M. Gotfritch Hant-
kuit , Chymiste de Londres , qui en pré-
pare pour le débit , est bien différent
des Phosphores en poudre. Celui-ci se
fond dans l'eau chaude comme de la cire
et reprend une consistance dure et
transparente en refroidissant , d'où l'on
voit qu'il peut être moulé sous telle for-
me que l'on veut , propriété que n'ont
pas les autres Phosphores quels qu'ils
soient. De plus , dans ce Phosphore c'est
l'acide du Sel Marin qui est uni avec la

Pl. Vol.

Cvj matière

matiere grasse et inflammable, au lieu que dans les Phosphores en poudre, c'est l'acide vitriolique de l'alun qui se concentre dans cette matiere. A l'égard du Phosphore de *Balduinus* qui n'est que lumineux et point inflammable, c'est la concentration de l'acide du Nitre dans une terre de la nature de la craye qui lui donne cette propriété. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les autres caracteres qui distinguent le Phosphore de Kunckel des autres Phosphores; un pareil détail nous meneroit trop loin.

Le premier Chymiste qui eut le bonheur de faire cette découverte en 1677. fut un nommé Brandt, Bourgeois de la Ville d'Hambourg; il cherchoit toute autre chose, puisque l'objet de son travail étoit la chimere de l'ancienne Chymie, c'est-à-dire ce souffre philosophique qui conduit à la perfection du grand œuvre. Le hazard lui fit trouver dans l'urine ce que sans doute il n'y cherchoit pas, cette lumiere, ce feu concentré qui étonna tous les Chymistes et tous les Physiciens de l'Europe; cependant la découverte du Phosphore de *Balduinus* avoit précédé celle-ci de quelques mois, mais comme celui de ce dernier est d'un autre genre, ainsi que nous l'avons dit,

I. I. Vols.

Brandt

Brandt eut toujours la gloire d'être le premier qui pût faire voir une matiere transparente , froide au toucher , et qui par le plus petit frottement , ou à l'approche de la moindre chaleur , s'allume et met le feu à tous les corps combustibles qu'elle rencontre.

Kunckel vit ce Phosphore , mais ne put faire l'acquisition du secret , l'infidélité d'un de ses amis en fut la cause ; il sçut seulement qu'il étoit tiré de l'urine ; retourné chés lui il travailla avec tant d'obstination sur cette liqueur , qu'il eut le Phosphore , même plus parfait que celui de Brandt. On peut voir ce qu'il dit de sa découverte dans le 44. Chap. de son Laboratoire Chymique. Il sçut si bien la faire valoir , qu'on oublia presque en Allemagne le nom du premier Inventeur , et que le Phosphore n'y a porté depuis que le nom du second.

En 1679. Kraft, autre Chymiste Allemand , qui débitoit le Phosphore de Brandt, en porta un morceau à Londres pour en faire des expériences devant le Roy et la Reine d'Angleterre ; M. Boyle le vit et sçut qu'il étoit tiré d'une liqueur appartenante au corps humain. Il conçût que cette liqueur devoit être l'urine , il travailla et découvrit le secret des deux

III. Vol.

premiers

premiers Inventeurs ; ainsi il doit être regardé comme le troisième Auteur de la découverte. Il est même demeuré , pour ainsi dire , le seul possesseur du secret , puisque M. Gortfrich Hantkuit , qui est l'Eleve de ce celebre Physicien , a été jusqu'à présent le seul Chymiste connu qui en sût faire en assés grande quantité pour en fournir à tous les Curieux de l'Europe.

Il n'y a presque point d'Auteur de Traité de Chymie qui ne décrive une préparation du Phosphore ; M. Helot ne veut pas les soupçonner d'en avoir imposé , mais il croit qu'ils n'ont vû que des vapeurs lumineuses dans leur récipient , ou que s'ils ont eû quelque petite quantité de Phosphore en forme concrète , selon le langage des Chymistes , cette quantité ne leur a pû donner qu'une simple preuve de la possibilité de l'opération. En un mot , selon lui , la réiussite complète et réelle du procédé dépend d'un tour de main qui n'a été sçu ou avoué par aucun Auteur , en sorte qu'il est inutile de risquer la pénible opération du Phosphore , sans savoir ce mot de l'énigme. Cette circonstance , essentielle à l'opération , est un petit trou dans la partie la plus enflée

J. L. Voh.

de

du Balon ou récipient , et ce vaisseau doit être placé de telle maniere que ce petit trou se trouve à 4. ou 5. pouces au-dessus de l'eau dont on a rempli le tiers du vaisseau. M. Hellot démontre l'utilité du petit trou placé dans cet endroit , mais nous ne pouvons le suivre dans ce détail. Il ajoute que le succès de l'opération dépend aussi du choix des cornuës ; que jusqu'à présent on ne connoît que celles de Hesse-Cassel, qui puissent résister à la violence extrême du feu , qu'il faut employer pour la distillation du Phosphore ; que cette violence extrême du feu dépend de la construction du fourneau , qui dans une espace assés petit , doit donner autant ou plus de chaleur qu'un four de Verrerie. Il promet dans son Memoire la description et le dessein du profil et de la coupe de ce fourneau , car dans les opérations difficiles il ne faut rien négliger de ce qui peut ou doit contribuer à leur succès.

On jugera aisément de la difficulté et du pénible de cette opération par le détail suivant. Pour préparer l'urine qui doit donner le Phosphore , il faut évaporer 4. à 5. muids de cette liqueur fermentée et la réduire en une matiere dure , noire et à peu près semblable à de la

2810 MERCURE DE FRANCE.
suye de cheminée. Cette quantité n'en
laisse que 38 livres ou environ ; c'est-à-
dire à-peu-près ce qu'il en faut pour
trois opérations à faire dans des cornues
de la capacité de 4 à 5 pintes.

Ce n'est pas tout , il faut calciner cette
matiere noire , pour en chasser le sel
volatile, inutile à l'opération, et une par-
tie de l'huile fœtide. L'évaporation et la
calcination doivent être faites en grand
air, sans quoi l'odeur désagréable qui s'en
exhale , pourroit interesser la santé. La
calcination réduit ordinairement cette
matiere au deux tiers de son poids; on l'ar-
rête quand il n'y a plus de fumée, et qu'on
aperçoit une odeur de fleurs de pêcher.

On déssale ensuite cette matiere calci-
née, en versant dessus assés d'eau chaude
pour enlever une telle quantité du sel qui
y est resté fixe, que le résidu desseché,
ne pese que la moitié de ce qu'il pesoit
avant que d'être lessivé.

On prend 3 livres ou 3 livres et demi
de ce résidu desseché , on les mêle avec
la moitié de son poids de gros sable jau-
nâtre qui ne soit pas sable de Riviere, et
avec 4. ou 5. onces de poudre de charbon
de hêtre; on met le mélange dans la cor-
nuë, on place cette cornuë dans le four-
neau, on y adapte le Balon préparé dont

M. Vol.

il

il a été parlé , avec toutes les précautions qui dépendent de l'adresse du Chymiste, et qui sont connues de tous ceux qui sont en état d'entreprendre les opérations difficiles : ce qui nous dispense de les décrire plus au long.

Cette opération dure 24 heures , savoir six heures à chaleur douce ; 6 heures à un feu qui puisse rougir obscurément le fond de la cornue ; 6 heures par un feu augmenté qui rende cette cornue d'un rouge de cerise et enfin 6 heures à un feu extrême pendant lequel le dedans du fourneau et la Cornue doivent paroître blancs, sans qu'on puisse les distinguer l'un de l'autre. Une seule remarque donnera une idée de la violence de ce feu ; c'est que dans les 6 ou 7 dernières heures , on doit consumer dans un foyer de 10 pouces en quarré et de 18 pouces de haut , plus de deux voyes de charbon de la mesure de Paris.

Pendant ces 24 heures, il sort de la cornue différentes matieres : d'abord un excédent d'huile fœtide ; ensuite un sel volatile qui ne peut-être chassé que par un grand feu ; puis un sel ammoniacal encore moins volatile ; après ce sel , des vapeurs blanches , précurseurs du Phosphore , et qui comme lui ont une odeur

Il. Vol.

d'ail ;

2812 **MERCURE DE FRANCE**
d'ail ; enfin le Phosphore lui-même , d'abord volatile et cherchant à sortir par le petit trou du Balon , où l'on voit un petit jet de lumière bleuâtre qui dure jusqu'à la fin de l'opération , et ensuite distillant comme une cire fonduë.

La plûpart de ces matieres sortent avec une telle violence que la conduite du feu demande sans cesse la présence d'un Artiste experimenté , sans quoi les Vaisseaux se briseroient en mille piéces ; et ce n'est que par le moyen du petit trou du Balon qu'on peut conduire ce feu , parce que c'est lui qui indique le plus ou le moins de raréfaction de l'air renfermé dans les Vaisseaux.

Nous en avons dit assés , pour faire connoître que c'est la premiere fois que cette curieuse opération a été exactement détaillée. Aussi est-ce la premiere fois qu'elle ait été exécutée en France avec succès. Ce fut le 22. Août dernier , que l'on rassembla de ce Phosphore fusible , plus beau même que celui d'Angleterre , six petits cilindres de 4 poulces et demi de long pesant ensemble 9 gros et quelques grains. L'opération a été répétée depuis , et a réussi de même.

C'est au Ministere encore plus qu'au Chymiste , qui a fait l'opération , que le
Il. Vol. Public

Public est redevable de ce détail. On a toujours fait gloire en France de mettre au rang des dépenses nécessaires de l'Etat, tout ce qui peut contribuer au progrès des Sciences et des Arts.



ODE ANACREONTIQUE

Sur une Rose.

L'Amour de tout temps homicide,
En enfant badin déguisé,
Tendant son Arc, d'un trait perfide
Osa percer mon cœur timide;
Trait que ses mains ont aiguisé.



Une Rose blanche et nouvelle
Devint l'objet de mes plaisirs;
Hélas je l'aimois, au tour d'elle
Comme un Amant tendre et fidele,
J'exhalois mes chastes soupirs.



Non, l'Aurore près de Céphale
Ne sentit jamais tel transport.
Contre tous les trésors d'Attale,

II. Vol.

Contre

Contre ceux que l'Asie étale ,

Je n'aurois pas changé mon sort.



Mais c'est en vain que l'homme espère

Dé goûter un parfait bonheur ;

Sa vie est un miroir sincère ,

Ou plutôt une source amère ,

Et d'infortune et de douleur.



En vain je bénissois la Terre

D'avoir produit cette Beauté ;

Et ma fortune imaginaire

Ayant le faux éclat du verre ,

Eut aussi sa fragilité.



Puis-je me rapeller encore

Ce triste et cruel souvenir ,

Sur le fertile sein de Flore

Un même jour la vit éclore ,

Un même jour la vit mourir.

Par M. Last, à Aix.



*LE REVEIL de Roger Bon-temps ,
ou Lettre écrite au sujet de Maître Roger
de Collerye , Poète peu connu , qui vi-
voit sous François I. et qui paroît avoir
donné occasion au Proverbe de Roger
Bon-temps.*

Vous continuez , Monsieur , à me
faire des reproches de ce que je ne
donne plus aux Auteurs du Mercure des
Pièces aussi facétieuses que celles que je
fournissois il y a quatorze ou quinze ans.
Je vous ai laissé dire jusqu'à présent , et
je reprends ce que j'avois interrompu.
Mais quoique je vous envoie un Recueil
de Remarques qui a du rapport avec ces
anciennes Pièces , je ne me flatte pas de
pouvoir continuer long temps sur le
même ton. Les Histoires de l'espece dont
vous les souhaitez , ne se trouvent pas
dans tous les temps ni dans tous les Pays.
Il faut se contenter de ce que l'on ren-
contre en ce genre , comme sur d'autres
sujets.

Le Mercure du mois de Juillet 1725.
après avoir traité de l'*Abbas Cornardorum* ,
a fait mention à la page 1597. d'un *Abbé*
I. I. Vol. *des*

2816 MERCURE DE FRANCE
des Foux, qu'on éliſoit chaque année
dans l'Egliſe d'Auxerre. Je me reſſou-
viens que vous ne regardâtes point ce
fait comme ſingulier, à s'en tenir au nom
d'Abbé. Il y a, dit on, à Rhodéz un Abbé
qu'on appelle l'Abbé de la *Male-gouver-*
ne, qui eſt auſſi un reſte de la Fête des
Fous ; il y a auſſi eû à Viviers un Abbé
du Clergé qu'on établifſoit avec les céré-
monies les plus ridicules, dont il eſt parlé
dans le ſeptième Tome des Memoires de
l'Académie des Belles-Lettres, pag. 255.
et l'on connoît de petites Villes entre
Paris et Auxerre, où les Vignerons mê-
me ont un Abbé qu'ils ſe créent entre-
eux pendant le mois de Janvier. C'eſt
une ſaiſon où le travail ne les incom-
mode pas beaucoup. Cet Abbé, ajoute-
r'on, décide des cauſes ; il regle les diffi-
cultés qui naiſſent parmi ſes Confreres,
ou que l'on fait naiſtre à deſſein : car la
décifion ſe fait en Public dans les Places
de la Ville, aux Lieux où étoit autre-
fois l'Orme pour les Jugemens, ſoit de-
vant les Eglifſes, ſoit ailleurs : c'eſt une
eſpece de *Saturnales*.

On lit donc dans le Mercure, à l'en-
droit cité, que dans ces ſiècles gothiques,
tels que le quatorzième et le quinzième,
et même encore une partie du ſeizième,

II. Vol.

fon

on se plaisoit à rimailier sur ces impertinentes Séances. C'est au sujet de ces anciennes Versifications , que je veux vous regaler d'un plat de Poësie du Regne de François I. Si la rareté donne du merite aux choses , le Livre dont je vais tirer ce qui suit , doit être un Livre de merite , car on croit qu'il ne subsiste plus dans Paris, que l'Exemplaire, qui est depuis peu à la Bibliotheque du Roi.

Il a pour titre : *Les Oeuvres de Maître Roger de Collerye , homme très-savant , natif de Paris ; Secrétaire de feu Monsieur d'Auxerre , lesquelles il composa en sa jeunesse , contenant diverses matieres plaines de grant recreation et passetemps. On les vend à Paris, en la rue neuve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faucheur. Avec Privilege pour deux ans. M. V. xxxvi.*

Le contenu du Livre est marqué au folio verso. D'abord se présente *Une Satyre pour l'Entrée de la Royne à Auxerre.* L'Auteur entendoit par Satyre un Dialogue divertissant. En effet il y fait parler les Vignerons d'Auxerre, à peu près dans le même langage qu'ils tiennent de nos jours sur les usuriers , &c. Vers la fin du même Livre est une Ballade ainsi intitulée : *Cry pour l'Abbé de l'Eglise d'Auxerre et ses Suppôts*, je n'avois cité en

II. Vol.

1725

2818 MERCURE DE FRANCE
1725. que quatre misérables Vers François que l'on debitoit il y a deux cent ans , au sujet de l'Assemblée qui se tenoit chaque année sous l'Orme , devant la Cathedrale , le 18. Juillet , pour l'Election de l'Abbé des Fous ; et je n'en sçavois alors pas davantage : mais le Seigneur Roger de Collerye , qui vivoit alors , et qui avoit vû plus d'une fois la tenuë de cette Assemblée , nous fait comprendre par ce qu'il dit , que toute la Ville assistoit à cette Assemblée de la même maniere qu'on pouvoit aller aux Représentations publiques, et que l'Abbé et ceux qu'il appelle ses Supôts , y tenoient quelques Dialogues pour exciter la Compagnie à rire.

Il débute ainsi :

Sortez , saillez , venez de toutes parts ,
Sottes et sots plus prompts que liépars
Et écoutez notre cry magnifique ,
Laissez Chasteaux , Murailles et remparts,
Et vos Jardins et vos Clos et vos Parcs ,
Gros Usuriers qui avez l'or qui clique ,
Faictes fermer , Marchans , votre boutique :
Grans et petiz destoupez voz oreilles ;
Car par l'Abbé , sans quelconque trafique ,
Et ses Supposts orrez demain merycille.

II. Vol.

N'y

N'y faillez pas , Messieurs de la Justice ,
Et vous aussi , Gouverneurs de Police ;

Vous y viendrez sans flacons et bouteilles
Car par l'Abbé (sans porter ses lunettes)
Et ses Supposts orrez demain merveilles.

Marchans , Bourgeois , vous , gens de tous mes-
tiers ,

Bouchers , Barbiers , Cordonniers , Savetiers ,
Trompeurs , Fluteurs , Joueurs de chalumeaux ;
Trouvez-vous-y aussi Menestriers ,

. Couratiers

Et apportez de vos bons vins nouveaux.

Vous , Vignerons , laissez vignes et treilles ;
Car par l'Abbé , sans troubler vos cerveaux ,
Et ses Supposts , orrez demain merveilles.

Fait et donné en ung beau Jardinier ,
Tout au plus près d'un joly cabinet ,
Où bons Buveurs ont planté maint rosier
Scellé en queue , et signé du signet ,
Comme il appert , de *Desbride-gozier*.

Comme les noms sont arbitraires , et
que celui d'Abbé commença à être sur-
anné au dernier siècle , ~~et la cérémonie~~
suprimée , il n'en subsista plus qu'un très-
léger vestige dans le nom de leur *General* ,
qui fut donné à celui qui avoit tous les
talens qui l'eussent fait élire *Abbé* dans

II. Vol.

D les

2320 **MERCURE DE FRANCE**
les siècles précédens. Les deniers feuillets
de ce volume in 12. contiennent des Epi-
graphes de la composition de Maître
Roger. Comme j'ai vû dans ce petit
Livre le mot de *Bon-temps* assés souvent
repeté , je croirois volontiers que ce se-
roit à son occasion que l'on auroit pris
la coutume de dire un *Roger Bon-temps*.
Remarquez sur tout cet endroit-ci , du
sixième feüillet (je compte les feüilletts
par mes doigts , car chose singuliere , ce
Livre n'est chiffré dans aucune page.)

Vive le Roy , vive le Roy ;
Et tous bons compagnons et moy ;
Je suis Bon-temps , qui d'Angleterre
Suis ici venu de grant erre
En ce Pays de l'Auxerrois.
J'ai gouverné Princes , Ducs , Rois ;
Deçà , delà , en plusieurs Lieux ,
Et ai vû des cas merveilleux.

J'oublois de vous dire que *Bon-temps*
est un des Acteurs de la premiere Piece
dont je tire ceci , qui est la Satyre pour
l'Entrée de la Reine.

Il paroît bien , au reste , par diverses
gentillesses de ce petit Livre , que Mon-
sieur de Collerye étoit un vrai Roger
Bon temps. Nous avons eu deux de
II. Vol. Dinreville

DECEMBRE. 1737. 2821

Dinteville, successivement Evêques d'Auxerre, c'est du premier, mort en 1530. que Maistre Roger avoit été Secrétaire : et c'est aussi plus probablement de ce premier dont a voulu parler Rabelais, quoique les Notes qu'on a faites sur ses Oeuvres déterminent le second du nom.

Vous jugerez encore mieux, Monsieur, de la Poésie de Maistre Roger, lorsque je vous aurai envoyé une Epitaphe de sa façon, qui est ainsi intitulée : *Epitaphe de Bachus, Chanoine Tortryer en l'Eglise d'Auxerre.* En attendant je suis, &c.

DEFINITION DE L'AMOUR
demandée par &c.

MADRIGAL.

P Rojet flatteur d'enchanter une Belle ;
Soins concertés de lui faire la cour ,
Galants écrits , sermens d'être fidele ,
Airs empressés , vous n'êtes point l'Amour.
Mais se donner sans espoir de retour ,
Par son desordre annoncer que l'on aime ,
Respect timide avec ardeur extrême ,
II^e Vol. D ij Perseve-

Perseverance au comble du bonheur ,
 Dans sa Philis n'aimer que Philis même ,
 Voilà l'Amour , mais il n'est qu'en mon cœur

A U T R E.

IL n'en est plus , Themire, de ces cœurs
 Tendres , constans , incapables de feindre ,
 Qui d'une Amante épuisant les rigueurs ,
 Vivoient soumis et mouroient sans se plaindre ;
 Les traits d'Amour alors étoient à craindre ,
 Mais aujourd'hui les feux les plus constans
 Sont ceux qu'un jour voit naître et voit s'é-
 teindre.

Helas ! faut-il que je sois du vieux temps ?

A U T R E.

Certain Amour qu'avec crainte on caresse ,
 Et qu'on connoît à son malin souris ,
 Court en tous lieux précédé par les Ris ,
 Mais bien souvent suivi de la tristesse.
 Dans le cœurs des humains il entre avec sou-
 plesse ,

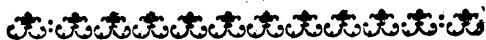
Habite avec fierté , s'envole avec mépris.
 Il est un autre Amour , fils craintif de l'estime ;
 Soumis dans ses chagrins , constant dans ses
 desirs ,

Que la vertu soutient , que la candeur anime .
 Qui résiste aux rigueurs , et croît par les plaisirs.

II. Vol.

De

De cet Amour le flambeau peut paroître
Moins éclatant , mais ses feux sont plus doux.
Voilà le Dieu que mon cœur veut pour Maître ;
Mais il ne veut le servir que pour vous.



MEMOIRE HISTORIQUE
sur la Seigneurie de sainte Geneviève des
Bois.

LA Seigneurie de sainte Geneviève des Bois est située dans le Pays de Hurepoix à six lieues de Paris , à une lieue de Montlhery , et à deux de Corbeil.

Elle a pris le nom de *sainte Geneviève* ; de ce que l'Eglise Paroissiale du Lieu est dédiée à cette sainte , et on lui a donné le surnom *des Bois* , parce qu'elle est environnée de la Forêt de Sequigny , sur-nommée aussi de sainte Geneviève , des Bois de Long-Pont , et du Bois des Roches.

Cette Seigneurie s'étend sur la Paroisse de Ville-Moisson , une partie du Fief du Perray , le Hameau de Liers , le Parc-Pierre , la Cossonerie , et elle a de fort belles mouvances :

II. Vol.

D iij Elle

Elle a aussi Haute , Moyenne et Base Justice , dont la premiere concession doit être fort ancienne , puisque par des Lettres Patentes données à Paris au mois de Décembre 1611. Registrées en la Chambre des Comptes , le 3 Juin 1630. le Roy rétablit dans cette Terre le droit de Haute , Moyenne et Base Justice : ces Lettres sont à la Chambre des Comptes au 3^e. Vol. des Ordonnances de Louis XIII. côté 3.D. fol. 258. et il en est fait mention dans le recueil Chronologique des Ordonnances par Blanchard tom. 2. p. 1430.

La grosse Tour ronde qui est à l'une des encoignûres de l'Avant-Cour du Château , et dont le haut sert de colombier , est un Edifice fort ancien et curieux, tant pour la solidité avec laquelle il est bâti , que pour la disposition des logemens qu'on y a pratiqués.

Cette Tour qui est environnée d'un fossé plein d'eau étoit autrefois le Château de sainte Geneviève , et les Seigneurs le trouvoient alors assés vaste pour eux.

Il y a d'abord au rez de chaussée la Prison : un peu au dessus il y avoit une petite Chapelle , mais qui est détruite depuis que l'on a bâti celle qui est dans le nouveau Château.

II. Vol.

Dans

Dans les trois étages au dessus sont des logemens que le Seigneur habitoit avec sa Famille et ses Domestiques ; il y a une cheminée construite de maniere qu'elle sert à quatre chambres.

Du côté du Nord , il y a deux Tourrelles avec des galeries de communication de l'une à l'autre accolées à la grosse Tour.

Dans les combles et la lanterne étoient les pigeons , comme il y en a encore actuellement.

Du haut de la lanterne on découvre les Hauteurs des environs de Paris , quand le temps est serein.

L'avant-cour et la Basse-cour qui formoient l'enceinte de cet ancien Château, sont entourées de murs fort épais et terrassés , aux encoignûres desquels il y a quelques Tourelles et Pavillons qui servoient pour la défense du Château.

Pour ce qui est de la grosse Tour , il y en a en quelques endroits de pareilles qui servent actuellement de colombiers, lesquelles pouroient bien avoir aussi été anciennement des Châteaux : car alors les Seigneurs moins fastueux que ceux d'à-présent y habitoient avec leur Famille , ce qui suffit à peine aujourd'hui pour loger leur Concierge et leurs pi-

2816 MERCURE DE FRANCE
geons ; et c'est peut-être de cette forme
des anciens Châteaux que les colombiers
à pied sont devenus dans l'usage la mar-
que extérieure des Fiefs.

Le nouveau Château qu'habitent ac-
tuellement les Seigneurs de sainte Gene-
viève, a été bâti par Antoine Boyer Con-
seiller au Parlement de Paris , dont le
Portrait en buste est placé au dessus de
la porte du vestibule.

Le Château , la seconde cour et le
parterre sont entourés de fossés revêtus
de pierres , qui étoient autrefois pleins
d'eau vive , mais on en a laissé perdre
ces.

Il y a dans le Château une grande
chambre , que l'on nomme la chambre
du Roy , parce qu'en effet Louis XIV.
en allant et revenant de Fontainebleau
y a couché plusieurs fois du temps du
Marquis de Noailles , qui avoit épousé
Dlle Louise Boyer, Fille d'Antoine Boyer
Seigneur de sainte Geneviève , lequel
Marquis de Noailles fut fait depuis Duc
et Pair : on tient aussi que ce fut pour
le passage du Roy, lors qu'il alloit à sain-
te Geneviève, que l'on fit le chemin pavé
qui traverse la Forêt.

Il y a au bout du parterre un por-
tique sur les piliers duquel on a re-

II. Vol.

présenté

représenté en demi bosse des Nymphes qui versent de l'eau de leurs Urnes ; on assure qu'elles sont du celebre Jean Gougeon qui a fait la Fontaine des SS. Innocens à Paris : en effet ces deux Ouvrages sont dans le même goût , ce qui merite bien d'être remarqué , puis que le Cavalier Bernin , qui étoit bon connoisseur , disoit qu'il n'avoit rien vû de si beau que les bas reliefs de la Fontaine des SS. Innocens.

Il y a aussi dans le Parc plusieurs Statuës et autres morceaux de Sculpture , et dans deux Pavillons des Peintures à Fresque , qui paroissent d'une bonne main : mais le temps et les injures de l'air ont fort dégradé tous ces beaux Ouvrages.

On ne doit pas omettre ici un fait assez singulier concernant sainte Geneviève. Le Sieur Monerot qui avoit acheté cette Terre à vie de M. le Maréchal de Noailles , ayant fait faire de son temps la garenne forcée qui est au bout du Parc , il se trouva dans le terrain qu'il fit enfermer, quelques Terres appartenantes au Sieur Bardon de Moranges, Seigneur du Fief de Launoy-S. Michel qui est près de là.

Le Sieur de Moranges ne ceda ces Terres qu'à deux conditions. L'une, que

II. Vol.

D v le

le Seigneur de sainte Geneviève seroit tenu à perpétuité d'envoyer à l'offrande de la grand' Messe qui se celebre en l'Eglise Paroissiale de S. Michel sur Orge , le jour du Patron , Fête qui arrive le 29. Septembre , un Cierge de cire blanche d'un certain poids , et un lapin blanc.

L'autre condition , que le lendemain de S. Michel le même Seigneur seroit tenu aussi à perpétuité de faire dire en l'Eglise de S. Michel une grand' Messe et Service des Morts pour le repos de l'ame de Hugues Capet, Tige de la 3. Race de nos Rois.

Ces deux conditions s'observent encore ponctuellement , excepté qu'on ne porte plus le lapin blanc à l'offrande , mais à la Sacristie.

Il y a dans la Cour du Château de sainte Geneviève , une Chapelle où l'on dit tous les jours la Messe , elle a été bâtie par M. Boyer qui a fondé 150. liv. pour l'entretien du Chapelain.

L'Eglise Paroissiale de sainte Geneviève est fort ancienne ; on y voit l'Epitaphe en marbre de Dame Louise Boyer Duchesse de Noailles, Dame très vertueuse qui y fut inhumée : l'Aiguille du Clocher est bâtie toute de pierres de taille. L'Eglise de Morsan qui est à une lieue de

II. Vol.

là.

là , est une Succursale de sainte Geneviève.

Certe Terre a appartenu successivement au Maréchal de Noailles , Pere , à Jean Emanuel Marquis de Noailles son Fils , à M. le Maréchal Duc de Noailles : et elle appartient à présent à Madame la Présidente Amelot de Gournay.



DIALOGUE DES OMBRES.

Damon , Antoine.

Damon.

QUoi c'est toi , Maître Antoine ?

Antoine.

Oùi , Monsieur , c'est
moi-même

Que du Destin la volonté suprême

Envoie ici quelques jours après vous.

Damon.

Tu me paroïs bien gay !

Antoine.

Monsieur , nous devons tous

Ou plus tôt ou plus tard faire ce grand voyage.

Quelqu'un est-il exempt de venir en ces lieux ?

Et soit dit entre nous , le parti le plus sage

Est de vouloir ce que veulent les Dieux.

I. I. Vol.

D vj. Damon

Damon.

Quoi tu n'es pas fâché d'avoir quitté la vie ?

Antoine.

D'en prendre aucun chagrin je n'eus jamais
d'envie ;

Et quel plaisir avois-je au séjour des Humains ?

Je vivois chaque jour du travail de mes mains ,

Avec beaucoup de fatigue et de peine ,

Sans goûter un moment la douceur du repos ;

A peine avois-je au bout de la semaine

De quoi m'entretenir et payer les impôts.

La mort a fini tous mes maux ,

Et je viens dans ces Lieux , puisqu'il plaît à la
Parque ,

Passer l'inévitable Barque ,

Tranquille, gay, gaillard, dispos ;

Et libre de ma conscience ,

Subir d'Æaque et de Minos

Le Jugement et la Sentence.

Mais vous , Monsieur , à ce que je puis voir ,

Vous venez à regret dans ce sombre manoir.

Je vous vois tout rêveur , sombre et mélancholique ,

Comme un homme saisi d'une terreur panique ;

Vous vous donniez pourtant là haut bien du
bon temps ,

Dans les plaisirs , les divertissemens ,

Les jeux , les ris , la bonne table ,

Vous meniez chaque jour une vie agréable.

II. Vol.

Fils

Fils d'un bon Usurier, possesseur d'un gros bien,
Riche comme un Crésus vous ne manquez de rien ;

Fille jolie et femme aimable ;

Sçavoient prévenir vos désirs ;

Jamais Plutus. dit-on , ne trouva d'inhumaines,

Que manquoit-il à vos plaisirs ?

Damon.

Eh ! voilà, mon ami , le sujet de mes peines :

Jeune , riche , bien fait , à l'âge de trente ans ,

La Mort me fait sentir son atteinte mortelle ,

A peine suis-je au monde , à peine ai-je le temps

De me connoître ; hélas ! cette cruelle

M'oblige de quitter dans le même moment

Ce que je possédois de doux et de charmant.

Encôr si cette inexorable

M'eût averti , mais non , ainsi qu'un misérable ;

Elle m'enleve et m'entraîne en ces Lieux.

Pouvez-vous le souffrir , grands Dieux !

Que le faquin et l'homme d'importance ,

Soient traités de même façon ,

Et que la Mort n'y mette aucune différence ?

Antoine.

Votre plainte, Monsieur, n'est pas trop de saison ;

Car enfin après tout , dans votre voisinage

N'avez-vous jamais vû mourir

Amis ou parens de votre âge !

Damon.

Dans leur printemps j'ai vû périr

II Vol.

Æglé ;

Eglé, Philis, Climène et le jeune Philindre,

La belle Hébé, la blonde Iris,

Le tendre Lisimon et le vaillant Aris.

Antoine.

**De quoi pouvez-vous donc vous plaindre ?
La mort de ces amis, à parler franchement,**

Etoit pour vous un avertissement.

Que l'on meurt à tout âge.

Damon.

Hélas ! dans la jeunesse

Des exemples pareils font peu d'impression,

Y fait-on seulement la moindre attention ?

**C'est le temps des plaisirs, des jeux, de la ten-
dresse,**

Il en faut profiter.

Antoine.

J'en demeure d'accord,

Mais convenez aussi que vous seul avez tort.

Vous deviez être prêt, car la Mort, à bien dire,

Ne surprend que celui qui veut être surpris.

Ces exemples récents de parens et d'amis

Sont suffisans pour nous instruire.

Et de-là je conclus que l'éclat, la grandeur,

La richesse, les biens, tout ce qu'a de flateur

La fortune la plus brillante,

Ne sont pas tant à souhaiter,

Puisqu'on n'en jouit pas au gré de son attente,

Et qu'il en coûte tant quand il les faut quitter.

Par E. M. J. D. L. de Meaux.



REPONSE aux Observations sur la position de Vellaunodunum , ancienne Ville des Sénonois, inserées dans le Mercure du mois de Septembre 1737. par M. le Tors , Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avalon.

JE crois que ce que j'ai dit dans ma Lettre sur *Vellaunodunum* et *Genabum*, et dans ma réponse à M. Maillart , peut suffire pour exposer les raisons que j'ai eû de ne pas faire partir César d'*Agendicum* , mais du Pays de Langres où son Armée étoit assemblée , pour aller au secours des Boïens.

L'Auteur des Observations prétend que César est parti d'*Agendicum* , parce que c'étoit sa Place d'Armes , si c'étoit une raison , il auroit du y aller d'abord , et en faire le rendez-vous de son Armée ; cette convenance qui ne s'accorde pas avec le Texte de César , ne m'en paroît pas une dans le cas pressant où il étoit , et sans aucun besoin de recourir en personne à sa *Place d'Armes*.

J'ai fait faire à la vérité une route plus forte à César , que celle qu'il lui fait faire,
II. Vol.

2834 MERCURE DE FRANCE
faire , en le faisant partir de Sens , qu'il
prend pour *Agendicum* , et passer par
Château-Landon , qui est selon l'Au-
teur *Vellaunodunum* , pour arriver à Or-
leans *Genabum*. Mon idée a été d'accor-
der la marche ordinaire du Soldat Ro-
main avec une marche forcée , et j'ai
pris, suivant ce que m'ont paru valoir les
termes de César , cette marche forcée ,
pour moins considerable que ces gran-
des marches que César dit avoir faites ,
et je lui fais faire en celle-ci, trois lieues
et demie ou environ , plus que la mar-
che ordinaire.

Il ne faut pas faire entendre que César
soit parti absolument dans l'Hyver ,
puisque'il dit que c'étoit sur la fin , et
qu'il doutoit s'il feroit sortir les Légions
trop tôt de leurs quartiers , *sin maturius
ex hybernis educeret* , ce qui pourroit obli-
ger à ne pas prendre les choses à la ri-
gueur ; je les y ai cependant prises , et
en suivant la regle de donner quatre cent
minutes ou cinq heures d'été au Soldat
pour faire six lieues et demie , n'aura t'il
pas eû pendant l'Hyver même un temps
suffisant pour faire dans le reste de la
journée trois lieues et demie de plus ?
Le Soldat qui faisoit ces six lieues et de-
mie en cinq heures d'été , les aura faites

II. Vol.

en

DECEMBRE. 1737. 2835

en six heures deux tiers d'Hyver ; il y aura mis plus de temps , si on veut ; mais il faut toujours convenir , qu'au moins dans un cas nécessaire , il aura pû faire dix lieuës. J'ay pû d'autant mieux apliquer à l'Hyver la mesure de ces marches , quoique prise sur la durée des heures d'Esté , que l'on sçait qu'on peut dire d'une grande heure , *hora activa* comme on peut dire d'une petite heure *hora hyberna* , puisque c'est la durée qui les distingue , quoiqu'elles sapliquent aux saisons.

Jai fait sentir , comme l'Auteur des Observations , que les deux premieres journées que César employa , pour arriver du Lieu de son départ à *Vellaunodunum* , étoient moins fortes que les deux qu'il mit pour aller de *Vellaunodunum* à *Genabum* , puisque j'ai dit qu'Avallois que je propose pour *Vellaunodunum* , a dû être à peu-près à égale distance de *Genabum* Gien , que du Lieu d'où César partit , du Pays de Langres.

Le même Auteur combat un inconvenient que mon Système ne lui a pas présenté , quel circuit César , partant du Territoire de Sens , auroit-il fait suivant M. le Tors ? Et je ne fais pas partir César du Territoire de Sens , mais de celui de Langres.

L'Auteur

L'Auteur demande ensuite si on pourra se persuader qu'*Avallon*, qui est à plus de vingt lieues de Sens, fut une Ville des *Sénonois*; si leur Territoire avoit une si grande étendue, qu'il est plus exact de concevoir qu'*Avallon* appartenoit comme aujourd'hui aux *Eduens*, qui vraisemblablement étoient séparés des *Sénonois* au Nord par le cours de l'*Armançon*.

Il est très difficile de donner précisément la véritable étendue au Pays de chaque Peuple des Gaules du temps de César, et je ne crois pas qu'on me conteste le principe que j'ai déjà avancé, de n'en pas juger par les divisions des Diocèses Ecclésiastiques, au moins pour ce temps là. Quand on en jugeroit par ce que nous en pouvons sçavoir, on ne peut donner là dessus rien de fixe; ces Peuples avoient des guerres assés fréquentes, et leurs Frontières changeoient suivant leurs succès.

Le Pays des *Sénonois* suivant l'état actuel de la Métropole du côté des *Eduens*, n'est éloigné que de trois lieues d'*Avallon*, le Diocèse d'*Auxerre* finissant au Village de *S. Moré*, et celui d'*Autun* à celui de *Voutenay*, quoique le Bailliage d'*Avallon* ait pour bornes de ce côté là le Territoire de *Serniselle* avec *Voutenay*.

et que Voutenay soit du Diocèse d'Aur-tun et du Bailliage d'Auxerre : mais comme Voutenay est une des Terres du Chapitre de Vezelay , elle est sortie avec Vezelay du Pays Avallois, *Pagus Avalensis* dont elle dépendoit , *Hist. Viz. Spicil. T. 2.* pour passer dans le Bailliage d'Auxerre. C'est la division du Nivernois d'avec la Bourgogne , qui a fait perdre à l'Avallois Vezelay , et plusieurs autres Cantons qui sont aujourd'hui du Nivernois ou de l'Auxerrois , pour le ressort.

Enfin on voit dans la vie de S. Didier Evêque d'Auxerre T. 1. Bibl. Manus. Labb. p. 425. Que les Pays d'Auxerre et d'Avallon finissoient à un endroit commun : *Simulque Novam Villam tam in Pago Avalense quàm in Autissiodorensi.* Je crois que ce *Nova - Villa* peut être Nailly près S. Moré à trois lieues et demie d'Avallon , et que la Riviere de Cure sur laquelle il est situé, faisoit le partage des deux Pays.

Mais il importe peu pour mon Système en quel endroit on fixe l'ancienne limite des deux Pays , puis qu'étant contigus, il sera toujours vrai de dire, qu'en attribuant Avallon au Pays des Sénois , on ne doit pas s'en former l'idée

2838 MÉRCURE DE FRANCE
comme d'un Pays beaucoup plus étendu,
puisque'il ne s'agit que de trois lieues de
plus , et qu'il n'a pû être question de
reculer bien loin la Frontiere du Séno-
nois, quelque part qu'on la fixe.

Enfin César ayant pris *Vellaunodunum*
sur les Sénonois pour ne pas la laisser
derriere lui , *et quo expeditiore re frumenta-
riâ uteretur* , semble l'avoir attribuée aux
Eduens , puis qu'elle leur procuroit une
facilité de lui conduire les vivres ; c'est
une question de sçavoir si on peut pro-
poser une place actuellement du Séno-
nois pour *Vellaunodunum* ; il semble
qu'on devroit prouver en ce cas qu'elle
a été restituée à leur Pays , étant fort
naturel de penser qu'après la guerre fi-
nie , les Eduens furent mieux traités
que les vaincus , et qu'ils retinrent une
Place dont-ils n'avoient fait usage pen-
dant les troubles que pour rendre servi-
ce à César.

Ce qui étoit arrivé à *Genabum* de la
part des Carnutes , et sa prise par César ,
font bien voir qu'il en vouloit à cette
Ville , mais il ne se seroit pas mis si tôt
en Campagne , au milieu de tant de pé-
rils et de difficultés , s'il n'avoit été ques-
tion que de cette vengeance , et si le mo-
tif de secourir les Boïens n'avoit été alors

II. Vol.

le

le principal et le plus pressant ; il lui étoit facile de remettre une vengeance à quelques mois , et à la saison de faire la guerre , mais l'obligation de secourir des Alliés foibles et assiegés, ne souffroit pas de retard ; ainsi s'il prend *Genabum* avant que d'aller au secours de *Gergovia* , c'est que c'étoit son chemin ; il ne pouvoit faire autrement.

L'Auteur demande par quels chemins Militaires César aura été d'Avallon à Gien ; on peut lui répondre avec Bergier L. 1. C. 9. n. 5. et 6. *S'il y avoit quelques grands chemins semblables avant Auguste , je crois qu'ils étoient bien rares , ayant été celui qui prit à bon escient cette matiere à cœur, d'agrandir et d'allonger les anciens chemins d'Italie et d'en faire de nouveaux par les Provinces.*

Et au même Livre ch. xv. n. 5. *Que si nous venons aux Provinces , nous trouverons qu'Auguste César a quasi fait travailler par tout , mais spécialement en la Gaule par Agrippa son gendre et en Espagne par lui même.*

Il ne faut donc pas toujours prendre les chemins Romains pour suivre César dans ses routes , puisque peut-être tous lui sont-ils postérieurs ; la construction de ces chemins ne ressemble en rien à la

II. Vol.

manier

2840 **MERCURE DE FRANCE**
 maniere de bâtir des Gaulois , et on
 sçait qu'ils ont les Romains pour Au-
 teurs ; mais César avoit d'autres affaires
 sur les bras , qui ne permettent pas
 qu'on lui attribue ces chemins , qui de-
 mandent la tranquillité de la paix , et un
 temps considérable , pour être portés à
 la perfection où nous voyons qu'ils
 ont été.

Ainsi ces Traditions , de chemins
 de César et de passages qu'on lui fait
 faire par certains Pays , sont bien peu
 fondées. Le nom de César est devenu si
 grand , qu'il a été depuis celui des Em-
 pereurs , et il n'aura pas manqué d'être
 appliqué par erreur ou par flatterie à celui
 dont la gloire l'aura fait porter à tant
 d'autres ; et l'opinion qui attribue à Ju-
 les César l'Itineraire connu sous le nom
 d'Antonin ; aidoit peut-être autant ces
 Traditions , qu'elles en étoient appuyées.

E N I G M E,

E En tout Pays je suis utile
 Au Berger comme au plus grand Roy ;
 Par tout on me porte avec soi ,
 A la Cour , aux Champs , à la Ville.
II. Vol.

Jo

Je suis mauvaise , je suis bonne ,
 Je fais du mal , je fais du bien ,
 Suivant que mon Maître l'ordonne ;
 Je vaux beaucoup , ou ne vaux rien ,
 Enfin telle est ma destinée ,
 Qu'en prison toujours enchaînée
 On ne plaint point mon triste sort ,
 Et qu'assés souvent l'on me mord.

LOGOGRYPHE EN SONNET

A Rche, Caën, Chien, Arc, Chaise, 2

Ancre, Franc, Cire, Crin,

Aire, Chair, Scie, Sein,

Anis, Haire, Cher, Fraise ;

Crane, France, Nicaise ;

Chaire, Sire, Caïn,

Chaîne, Chine, Serin,

Char, re, fi, fin, ais, aise ;

If, Nice, rien, écran,

Ane, Sina, craie, an,

Ea, nacre, farce, Frise,

Riche, Car, Cran, race, ain,

II. Vol.

Niche

Niche, ris, anche, fer,

Se trouvent dans E.

Par Du Chemin Musicien;

A U T R E.

Lecteur, je porte dans mon nom
 En six Lettres, Chair et Poisson ;
 Peché qui met l'homme hors de soi-même,
 Dont tantôt il rougit, tantôt il devient blême ;
 Ce qu'on remarque au Ciel, lorsqu'il est peu
 serain ;
 Ce que mérite un Roy qui remporte Victoire ;
 Pierre dont on se sert dans certain Territoire ;
 L'Ouvrage d'un Ancien fait (dit-on) de sa
 main ;
 Le travail de l'Abeille ; un Ruisseau Poitevin,

Par le même,

A U T R E.

Lecteur, je suis certaine maladie,
 Qu'on attribue à la Cavalerie.
 Ne vas pas, cher ami, t'alambiquer l'esprit,
 Voici tout uniment, ce que mon nom pro-
 duit :
 Un des Enfants du premier Pere,
 Le Synonyme de sincere,
 Un arbre toujours verd : ce qui comprend les
 mois ;
 Plus,

DECEMBRE. 1737. 2843

Plus , un ton Musical : tu me tiens cette fois.

Par le même.

LOGOGRAPHUS.

S I septem gradiar pedibus , sum doctor ,
ecce

*Si mihi sex dentur , finem inter utrumque lo-
cabor.*

*Si tantum sunt quinque , ero gens antiqua. Da-
tur nunc*

*Pronomen , si sint mihi quatuor. At pede tantum
Denique si trino gradiar , mox bestia fiam.*

Per E. M. J. D. L. Meldæum.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS.

L E T T R E de M au sujet du
Livre intitulé DE LITURGIA Ro-
mani Pontificis in solemni celebratione
Missarum, Libri duo, ubi Sacra Mysteria
ex antiquis Codicibus , præsertim Vati-
canis , aliisque Monumentis plurimùm
illustrantur curâ et studiô D. Georgii
H. Vol. E Rhe-

2844 MERCURE DE FRANCE
Rhodigini Præfecti Bibliothecæ J. Renati
IMPERIALIS S. R. E. Presbyteri
Cardinalis Ampliss. 1, vol. in-4. Roma
MDCCXXXI.

Quoique je sois assés attentif à lire tous les Journaux qui s'impriment en France, et les Nouvelles Littéraires qui y sont jointes, je ne me souviens pas, M. d'y avoir aperçu aucune annonce du Livre de M. l'Abbé Dominique Georges *De Liturgiâ Romani Pontificis in sollemni celebratione Missarum &c.* imprimé à Rome en 1731. Ce Livre cependant meritoit d'être annoncé avec distinction, non - seulement à cause du sujet qu'il traite, mais encore par rapport à l'Auteur qui s'est déjà distingué par une Dissertation qu'il a écrite en Langue Italienne l'an 1724. contre l'usage trop fréquente, à ce qui lui paroissoit, où étoit le Pape, de porter la Chappe rouge à longue queue.

A la première inspection de cet Ouvrage, j'ai reconnu par les citations qui y sont en grand nombre, que l'Auteur n'a pas rendu inutile l'avantage d'être le Bibliothécaire d'un Cardinal, et d'un Cardinal résident à Rome, où la Bibliothèque du Vatican supplée à tout ce qui peut manquer aux autres. Il m'a paru

II. Vol,

que

que l'usage qu'il a fait de tous les Livres imprimés en France sur la Liturgie , revient à la gloire de l'Eglise Romaine , dont il prouve l'antiquité des Cérémonies. Comme tous les Catholiques , & même tous les François ne sont pas d'accord sur certaines Antiquités Ecclesiastiques , l'Auteur penche aussi tantôt pour l'un , et tantôt pour l'autre. Les Menard , les Mabillon , les Labbe , les Thomassin , les Martene y sont souvent cités. André Bocquillot , Chanoine d'Avallon , y est quelquefois loué , quelquefois attaqué, Bellote, Doyen de Laon, et Grancolas , nommés pour garants de certains points ; mais Dom De Vert , ni le Pere le Brun , ni M. de Moleon n'y sont non plus cités , que s'ils n'avoient jamais écrit.

Après cette Notice generale de tout le Livre , je suis bien aise de me borner en cette premiere Lettre à vous parler de la Disquisition préliminaire , et de vous marquer ce qui m'y paroît être à retoucher. Dans cette Disquisition de *sacro Ministerio* , c'est-à-dire , sur les Vases sacrés , M. l'Abbé Georges fait valoir extrêmement l'Inventaire des dons que S. Didier (*Desiderius*) fit à l'Eglise d'Auxerre, dont il étoit Evêque au commen-

II. Vol.

E ij. cemen

2846 MERCURE DE FRANCE
cement du VII. siècle , et qu'il n'y a
point de Chapitre où il n'en rapelle
quelque chose. Il faut voir ce que j'en
ai dit dans le Mercure de Janvier 1726.
p. 17. où je ne regarde point ces Vases com-
me sacrés , mais comme une garniture de
buffet et des meubles précieux , dont le
Saint fit hommage à son Eglise , parce
qu'il étoit très-opulent ; je ne prétends
pas cependant que quelques-uns de ces
Vases ne pussent avoir servi à l'usage
sacré , s'ils étoient auparavant sanctifiés
par la Priere ; mais quel usage , par
exemple , pouvoit-on faire de fourchet-
tes dans les Mysteres du Christianisme ?
Cela étoit bon chés les Juifs. M. Geor-
ges ne prouve pas bien l'usage Ec-
clésiastique des fourchettes , page cxi.
On a pû conserver dans le Trésor de
S. Tron qu'il cite , de petites fourchettes
par curiosité. Les Epées servent-elles
dans l'usage des SS. Mysteres ? et néan-
moins on en montre dans les Trésors.
Je connois un Trésor d'Eglise Métropo-
litaine , où l'on conservoit ces années
dernieres un couteau , qui n'étoit pas
certainement là pour couper & parta-
ger les Eulogies. Je parlerai plus bas de
l'usage auquel il avoit servi. Si S. Didier
d'Auxerre offrit de grandes Pieces d'ar-

II. Vol.

gen-

genterie à son Eglise, ce fut pour les convertir à l'usage des pauvres et pour les réparations, et afin d'en avoir des ornemens et autres décorations pour la même Eglise, tant durant sa vie qu'après sa mort.

J'ai observé en second lieu que M. Georges ne nous donne pas une idée tout-à-fait exacte de la situation des images dont il est parlé dans la Vie de Leon IV. Il auroit dû faire un tour en France pour y voir comment les Anges y sont situés à l'Autel. Ce n'est point sur l'Autel même qu'il faut s'imaginer qu'ayent été placés ces Anges, comme il le dit dans le Titre du Chapitre xxix. mais autour de l'Autel. C'est ce qui paroît visiblement dans toutes les Cathedrales où l'on a conservé les anciens Autels; il y a ordinairement quatre ou six colonnes de cuivre auprès de l'Autel, et sur ces colonnes sont des Anges de cuivre ou d'argent, selon la faculté des Lieux. Quelquefois ces Anges tiennent les Instrumens de la Passion, quelquefois c'est un cierge qu'ils ont à la main, ou bien tous les deux ensemble. S'il est utile aux François de voyager quelquefois en Italie pour se mettre au fait de plusieurs Antiquités profanes, il pourroit être éga-

lement utile aux Italiens, et surtout aux Romains, qui ne voyent presque plus chés eux que des Eglises nouvelles, et des Décorations assés récentes, de voyager en France, où il paroît qu'on est plus attaché à la conservation de l'Antiquité Ecclesiastique.

Par la même occasion il eût appris ce que peuvent être les *Ostia* et les *Ostiola*, dont il fait mention à la fin du même Chapitre, et que M. Du Cange n'a pas expliqués. Comme M. Georges se dispense de cette explication, je crois pouvoir produire ce que je pense de ces deux termes, je dis donc que ce sont des voiles, autrement apellés rideaux ou courtines. Les Italiens sont surpris quand ils voyent nos anciens Sanctuaires de France décorés de voiles ou rideaux comme un lit. C'étoit l'ancien usage, et cet usage se perd peu à peu. Il y avoit aussi des Tombeaux qui étoient parés de même; et ce n'étoit pas une idée fort extraordinaire, que d'orner un Tombeau à la maniere d'un lit, ou de le parer de pieces d'étoffes qui pouvoient se tirer comme on fait les portieres des salles. Ainsi *Ostium* signifioit ouverture, et lorsqu'on tiroit ou levait les rideaux, la porte étoit cen-

II. Vol.

ste

sée ouverte. M. Du Cange ayant mis ce mot dans son Dictionnaire de la basse Latinité , l'a crû employé à l'occasion du Tombeau de S. Riquier , dans un sens extraordinaire ; et c'est ce qui fait pour l'explication que je lui donne ; car s'il signifie des portes ou des guichets qu'on ouvroit pour regarder au dedans d'un Tombeau ou sur sa superficie , *Ostium* ne seroit plus hors de sa signification commune et ordinaire.

J'ai promis de vous parler d'un couteau conservé dans un Trésor d'Eglise parmi l'argenterie , sans que ce soit un couteau sacré , et sans qu'il ait servi à couper le Pain Beni ou les Eulogies. Ce couteau étoit au mois de May 1734. dans une des armoires parmi les Reliquaires de l'Eglise de Notre-Dame de Paris , où l'on me le fit voir ; la lame en est pointuë , le manche en est d'yvoire ; et je lus sur ce manche cette Inscription gravée en caractere capital qui me parut être du douzième siècle : *Hic cultellus fuit Fulcheri de Buolo per quem Wido dedis areas Drogonis Archidiaconi Ecclesie sancte Marie ante eand. Ecclesiam sitas pro Anniversario matris sue.* Il est évident par cette Inscription que ce couteau étoit un couteau profane , dont Foulcher de Buell

2850 MERCURE DE FRANCE
se servit pour la formalité de la dona-
tion qu'il fit de quelques places de de-
vant Nôtre-Dame. Un couteau qui a
servi à marquer l'investiture d'un bien ,
ayant été conservé dans un Trésor par-
mi les Ornemens et les Vases sacrés , il
me semble qu'il en faut conclure que
tout couteau dénommé dans un Inven-
taire d'argenterie d'Eglise , ne doit pas
pour cela être jugé avoir servi à couper
les Eulogies. Je suis , &c.

A Paris , J. L. B. P. C. A. 1737.

LE NOUVEAU JEU DU QUADRILLE,
venu des Indes Espagnoles , apellé *au*
Roy vendu , pout prévenir toute contes-
tation , et pour l'intelligence de ceux
qui sçavent jouer l'ancien. *A Paris*, chés
Langlois , rue S. Etienne d'Egrès , au Bon
Pasteur , 1738. in-8^o.

E P I T R E

*A M. de Claville sur la troisième Edition
de son Traité du vrai Mérite.*

C L A V I L L E , cher Ami , ton excellent
Traité

Fait honneur à ton cœur autant qu'à ton génie ;
II. Vol. Le

Le Public en est enchanté ,
 Et le succès t'élève au dessus de l'envie.
 Peut-être que blâmable en son retardement ,
 Ma Muse avec empressement
 Devoit plutôt sur cet Ouvrage
 Que tu viens d'enrichir de nouvelles beautés ,
 T'envoyer un nouveau suffrage ,
 En Vers par l'estime dictés ,
 Mais Saugrain ton heureux Libraire
 Qui se fait un Perou de tes rares talens ,
 Par trois Editions qu'il débite en trois ans ,
 Te préconise mieux que je ne pourois faire.

Il paroît , sans nom de Libraire , sur
 la permission de M. Herault , une ODE
 SUR LA MORT DE S. A. S. M. LE C. DE
 TOULOUSE. Cette Piece est de M. *Desfor-*
ges Maillard , si avantageusement connu
 par le Recueil de Poësies, imprimé sous le
 nom de Mlle *Malcrais de la Vigne*. Cette
 nouvelle production n'est pas moins di-
 gne que les meilleures de cet Auteur ,
 des Eloges dont les plus fameux Poëtes
 et les plus éclairés Connoisseurs de ce
 siecle les ont honorées.

L'idée du Poëte est des plus nobles et
 des plus heureuses , et elle est parfaite-
 ment remplie. Il suppose que Neptune
 instruit par la Renommée de la mort de

H. Van

E. v. ce

2852 **MERCURE DE FRANCE**
ce Prince , se livrant aux plus justes regrets , rapelle tout ce qui peut lui faire mieux sentir la perte qu'il vient de faire , en décrivant toutes les vertus du Héros ; sa douleur ne s'apaise qu'en jettant les yeux sur le sort du Fils et du digne Héritier de ce Prince : la gloire dont il prévoyoit que son jeune Successeur se couvrira , les vertus pacifiques et guerrières qu'il doit faire éclater , et dans lesquelles il sera affermi par les soins et les exemples de son auguste Mere , et d'un Oncle aussi illustre que le Maréchal de Noailles , sont les seuls soulagemens qu'il peut trouver dans un si grand malheur. Mais pour mieux mettre nos Lecteurs en état de rendre à cet Ouvrage la justice qui lui est due , il faut en rapporter quelques morceaux : voici comme Neptune commence à parler du Prince.

TOUJOURS ne vit plus, la vertu soupirante

Frémit et se couvre de deuil ;
La fidelle Amitié , la Douceur expirante ,
Se jettent avec lui dans l'ombre du cercueil ;
Soutien des malheureux, il prenoit leur défense ;
Tendre , compatissant , prompt à les soulager ,
Ses bontés prévenoient la timide indigence
C'étoit , pour son grand Cœur , s'enrichir ;
qu'obliger.

II. Vol.

Ensuite

Ensuite ce Dieu , à l'occasion du combat de *Malaga* , s'exprime ainsi :

Mais un Bourbon peut tout : sa valeur signalée
 Par des Exploits laborieux ,
 A travers les écueils de la Plaine salée ,
 Fit triompher des Lys l'étendart glorieux.
 Epouvanté moi-même au bruit de son Tonnerre
 Dont les feux redoublés imitoient les éclairs ,
 Je crus que Jupiter me déclaroit la guerre ,
 Et venoit me ravir le Royaume des Mers.

Quel transport différent s'empara de mon ame ,
 Quand de mon vain trouble remis ,
 Je vis envelopé de fumée et de flamme ,
 Son Vaisseau foudroyant * § deux Flottes d'En-
 nemis ,
 Leurs Poupes en désordre évitoient sa pours-
 suite ,
 Comme on voit l'Aquilon ; de ses Autres gla-
 cés
 S'élançant avec fougue , écarter , mettre en
 fuite
 Les Nuages dans l'air vainement amassés.

La façon dont le Poëte fait parler Nep-
 tune du voyage que le Roy eut la bonté de
 faire pour aller de Fontainebleau à Ram-

* M le Comte de Toulouse montoit le Fou-
 droyant, qui portoit 104. pieces de canon et 950.
 hommes.

II. Vol.

E vj bouillet ;

2854 **MERCURE DE FRANCE**
bouillèt, voir le Comte de Toulouse,
n'est pas moins glorieuse pour le Monarque que pour le Sujet.

De son rang jusqu'à lui franchissant l'intervalle,

Son Maître l'alla consoler :

Où vit, malgré les ans et l'Automne inégale *
Sur ses pas avec zèle un Ministre voler.

LOUIS, un tel honneur rejaillit sur toi-même :

Payer d'un prix si beau l'amour qu'il eut pour toi,

C'est unir, sans blesser la Majesté suprême,
Les sentimens de l'homme, à la Grandeur du Roi.

Voici une Description vraiment poétique que fait l'Auteur, lorsque Neptune ayant fini l'éloge du Prince, s'arrête, pressé par ses sanglots.

Alors, les yeux en larmes, les pâles Néréides,

Le cœur vivement attendri,

Brisèrent l'ornement de leurs tresses humides,

Les Tritons alarmés ne formerent qu'un cri.

Une funèbre horreur sur les ondes tranquilles

Peignait affreusement l'image de la mort.

* L'Auteur entend ici par l'Automne, la Déesse de cette Saison, sans quoi il auroit dit l'Automne inégal.

Il. Vol.

Les

Les Sirenes sans voix , surprises , immobiles ,
N'eurent que des soupirs pour accuser le sort.

Nous finirons cet Extrait par la belle
comparaison qui désigne le Duc de Pen-
thievre.

Ainsi , quand sur la rive , à la tempête en butte ,
Un Oranger cede à ses coups ,
Les Nymphes et Protée affligés de sa chute ,
De l'Aquilon cruel détestent le courroux :
Mais un beau Rejetton qui croissoit sous son
ombre ,
Déployant dans les Airs son feuillage fleuri ,
Les console , s'élève , et par des fruits sans nom-
bre ,
Promet de remplacer cet arbre si chéri.

Prault, père, *Quay de Gêvres*, a im-
primé depuis peu une Piece du même
Auteur à la louange de l'inimitable Mlle
Sallé. C'est une Allegorie très-ingenieuse
où le Poète donne la Genealogie de cette
célèbre Danseuse , telle qu'*Apollon* vient
de la lui apprendre. C'est ainsi qu'il ra-
conte comment ce Dieu l'assura que mal-
gré l'opinion commune , il avoit triom-
phé de la belle *Daphné*. C'est *Apollon*
qui parle :

Le sombre éloignement , la jalouse imposture
Il. Vol. De

1856 MERCURE DE FRANCE

De l'infidelle Antiquité ,
De cent faits différens masquent la vérité ,
Aux yeux de la Race future,
Saisis du Merveilleux , dupés par de faux bruits ,
Les Poètes , souvent Echos fort mal instruits
Ont altéré mainte aventure.
L'imagination change , ajoute , embellit ;
Et le fard délicat lui donne du crédit.

La mienne avec *Daphné* par eux fut mal contée ,

Quand avec *Ovide* ils ont dit
Que sa fuite précipitée
Fit qu'à mes vœux elle échapa ,
Et que la Belle me trompa
En *Laurier* métamorphosée.

La Conquête , il est vrai , ne m'en fut point aisée ;

Je volai sur ses pas , je la suivis long temps ,

Sa jupe qu'agitoient les vents
De desirs en desirs égarant ma pensée

Se prit heureusement aux branches d'un Buis-
son ,

Et parmi les Haliers , sa jambe embarrassée ,

Fit couler tout son corps sur un lit de gazon.

J'arrivai , je priai , je fléchis la cruelle ,

Et quoi qu'ait chanté Fontenelle

Dans un Sonnet un peu railleur * ,

* Sonnet de M. de Fontenelle qui commence par
ce Vers : Je suis , crioit jadis Apollon à Daphné.

Il. Vol.

Je

Je triomphai de sa rigueur.

De leur secret Hyménée vint une fille.

C'étoit d'agilité le plus rare prodige ;

Sur un champ d'Epice mûrs , sans en courber
la tige ,

On la voyoit courir avec vivacité :

La Chasse l'occupoit sans cesse ,

Et sa prompte velocity

Des Chevreuils et des Cerfs devançoit la vi-
tesse ;

On la nomma *Légereté*.

Celle-ci fut éprise d'un Berger nommé
Gracieux, et de leur union naquit la *Dan-
se* ; la *Danse* fut mariée avec le *Gout* ,
dont sortit une Nymphé pleine de gra-
ces et de talens , accomplie en tout , de
qui l'austere sagesse désoloit une foule
d'adorateurs jaloux l'un de l'autre , qui
mettoient en vain à ses pieds les dons les
plus rares et les bijoux les plus précieux ;
d'oùte enfin d'un esprit solide , délicat et
vif , ce qui la fit nommée *Sallé*. Un Ber-
ger du sang d'*Adonis* l'aima et l'obtint.
Apollon poursuit ainsi :

C'est de là , c'est de moi que descend cette Act-
trice ,

La moderne *Sallé* , sur qui la main des Dieux

Et. Vol.

Répondit

2858 MERCURE DE FRANCE

Répandit tous les dons qui paroient ses Yeux ;
Et son cœur ennemi du vice ,
Montre assés qu'elle a pris sa source dans les
Cieux.

L'Univers la connoît ; Albion enchantée
Louïa , récompensa ses talens précieux.
L'amour de son Pays lui fit quitter ces Lieux ;
Quand l'Opera perdit la *Camargo* vantée ;
Et ce Spectacle désolé
Ne se fut jamais consolé ,
Si l'illustre *Sallé* ne l'avoit remplacée.
Sallé dont l'air divin ne peut être imité ,
Dont la Danse legere , aisément cadancée ,
Brille par sa noblesse et sa vivacité ,
Est toujours à la Cour , à la Ville admirée ;
Et tous les Envieux n'ont jamais condamné
Que sa sagesse réverée. &c.

On peut juger par ces fragmens du
reste de la Piece , qui est remplie de fi-
nesse , de délicatesse , de legereté et d'a-
grémens.

L'ARCADIE DE SANNAZAR, tra-
duite de l'Italien. A Paris , chès Nyon ,
fils , Quai des Augustins , près le Pont
St. Michel , à l'Occasion , 1737. in-12.

JOURNAL des Audiences et Arrêts
II. Vol. du

D'E C E M B R E. 1737. 2857
du Parlement de Bretagne , rendus sur
les questions les plus importantes du
Droit Civil , de Coûtume , de Matieres
Criminelles et Beneficiales , et de Droit
Public , *in-4o*. Tome premier , conte-
nant les Arrêts rendus avant la Saint
Martin 1735. *A Paris* , chés la veuve
Ganeau , rue Saint Jacques , aux Armes
de Dombes.

QUESTIONS ET OBSERVATIONS
sur les Matieres Féodales , par rapport à
la Coûtume de Bretagne , par feu M.
Pierre *Hévin* , Ancien Avocat au Parle-
ment de la même Province. La suite des
Consultations du même Auteur. Les
Actes de Notoriété donnés au Parquet
depuis 1721. jusqu'à-présent, et les Cons-
titutions des Ducs Jean II. et Jean III.
avec les Edits de création du Parlement
et des Présidiaux. Vol. *in-4o*. Ce Re-
cueil et le Volume précédent ont été im-
primés à *Rennes* , mais on en trouve des
Exemplaires à *Paris* , chés la même Li-
braire.

Il paroît un nouvel Ouvrage perio-
dique , intitulé , *Nouveaux amusement
de l'esprit et du cœur* , qui s'imprime à
la Haye chés *Zacharie Chastelain*. C'est
II. Vol. un

1860 MERCURE DE FRANCE
un Recueil choisi de Pièces fugitives ,
tant en Prose qu'en Vers , de la même
forme que le Glaneur , et l'on peut as-
surer que ce choix est très bien fait. On
y trouve des Pièces de nos plus excellents
Poètes.

L'Auteur promet d'avoir attention
d'offrir à ses Lecteurs , tout ce qu'il
pourra recueillir de plus rares et de plus
amusant dans ces deux genres , et il
parole par sa seconde Brochure qu'il
se met en devoir de tenir parole : aucune
des Pièces qui la composent , n'avoit
encore paru imprimée , au lieu que
dans la première, la plupart quoi qu'ex-
cellentes étoient déjà connues ; telles que
*le Temple de l'amitié , l'Épître sur la Pa-
resse de M. de B. . . . le Poème de la
Pucelle , la Cocarde &c.* Il y en a pour-
tant d'autres dans cette première Par-
tie qui ont les graces de la nouveauté , et
qui ne tirent pas tout leur honneur d'être
placées à côté de celles que nous ve-
nons de nommer : Il y a entre-autres
des contes très naïfs et d'une bonne
main , et des Vers de M. Roy , sur un
Collier, très dignes de son Auteur.

On trouve aussi dans la seconde de
très-jolis contes et plusieurs Pièces de M.
de Voltaire qui ne sont point dans son

II. Vol.

Recueil

Recueil : un premier Entretien sur la Géométrie naturelle qui fait attendre la suite avec impatience ; une Historiette très bien écrite , enfin des Couplets , des Epigrammes , des Fables , des Epitres , en un mot tout ce qui peut former un Recueil plein d'agrément et de variété , et qui se fera rechercher s'il est continué avec le même goût et le même soin , ce que l'on doit esperer de son commencement. La troisième Partie qui se fait attendre avec empressement, arrivera bientôt , et sans doute ne satisfera pas moins le Public. Cet Ouvrage se trouve chés les Libraires qui vendent les Feuilles Periodiques. Nous rendrons un compte exact des suites qui paroîtront. Chaque Brochure ne se vend que 12 sols.

QUESTION à résoudre.

Damon à trois fils qu'il aime , et dont il est aimé. Il est avec eux à la Campagne , un assassin vient par derriere lui porter un coup d'épée. Damon tombe ; l'un de ses fils poursuit l'assassin et le tue , l'autre étanche le sang qui coule de la playe de son Pere , le troisième saisi de douleur s'évanouit. On demande qui des trois a marqué dans cette occasion plus d'amour pour son Pere.

EXPRESSÆ Coloribus imaginat
D^e. * * * subscriptum Carmen.

Nulla hic pictura , Nulla hic mendacia
frontis ,

Idem mentis erat qui fuit oris honos.

Aspice , mixta rosis in vultu lilia rident ,

Ornabat roseus candida corda pudor.

-Scilicet hoc fuerat corpus tali hospite dignum ;

Hospitio tali mens quoque digna fuit.

Hem decor ! heu virtus ! viridi succisa juventa

Occidit ; at sponsi pectore vivit amor.

*Vers mis au bas du Portrait de Mad. * * *.*

D'Iris cette peinture est l'image fidelle ;

Soit cœur est peint dans ses traits ;

Les Roses et les Lys brillent en tous ces traits ;

Mais la vertu rendit son ame encor plus belle ;

Et plus digne de nos regrets.

Cette ame à ce beau corps merita d'être unie ;

Ce corps incomparable en fut digne à son tour,

Et si dans son Printemps la mort nous l'a ravie ,

Elle retrouve une autre vie

Dans le cœur d'un Epoux fidele à son amour.

On avoit annoncé au Public que le
premier Registre en un Volume de l'Ar-
morial général , qui contient aussi un

II. Col.

Abregé

Abregé Historique des Familles nobles du Royaume , de leur ancienneté prouvée , de leurs alliances, de leurs emplois , et de leurs services , devoit paroître dès le mois d'Août dernier. Mais les titres successivement fournis , ayant été suffisans pour faire deux Volumes de ce premier Registre , on a jugé qu'il étoit plus convenable de les mettre au jour en même temps.

Ces deux Volumes sont actuellement imprimés , et il ne reste plus que la Préface et la Table , ainsi l'on compte être en état de présenter au Roy ce Premier Registre dans les premiers jours de Mars 1738. et de le distribuer ensuite. Le prix en sera fixé pour les deux Volumes, en petit papier à 72 liv. et en grand papier à 96 liv. et chacun sera libre de se les assurer d'avance , soit dans les Bureaux du Juge d'Armes de France , soit chés le Sieur Colombat Imprimeur agréé pour cet Ouvrage.

Pendant la distribution de ce Registre il en sera imprimé un particulier des noms , surnoms et Armoiries des Personnes les plus notables , qui sans être nobles ont obtenu des Commissaires du Roy la permission , ou ont acquis le Privilège de porter des Armoiries , et on

II. Vol.

254 **MERCURE DE FRANCE**
a crû devoir donner cet Ouvrage séparément ; avec d'autant plus de raison que ces Familles non nobles , ignorant peut-être les Armes qui leur ont été réglées , pourroient passer dans l'état de la Noblesse et s'attribuer des Armes différentes sous le prétexte d'un même surnom , nonobstant l'Arrêt du Conseil du 9. Mars 1706. qui défend à toutes Personnes de s'en approprier d'elles-mêmes, sans le règlement du Juge d'Armes de France , auquel sa Majesté a permis aussi par le même Arrêt de réformer celles qui auroient été mal données ou mal expliquées dans l'Armorial général ordonné en 1696.

En même temps que l'on imprimera l'Armorial général des Privilégiés , on travaillera au second Registre de la Noblesse dans le même Ordre alphabétique que le premier , c'est à-dire depuis l'A jusqu'au Z. Mais comme il est arrivé dans l'impression du premier Registre , que plusieurs Gentilshommes ont désiré que l'on refît des feuilles pour les y comprendre d'une manière plus étendue , et que cette opération a retardé le cours de l'Ouvrage , on avertit la Noblesse que l'on remettra pour le troisième Registre les Articles de ceux dont

II. Vol. les

les Titres seront fournis après que le rang de leur Lettre dans le second Registre sera passé.

On prie aussi ceux qui ont négligé de fournir les preuves de leurs emplois et de leurs services, ensemble les Enregistrements des Lettres d'Erection de leurs Terres, ou d'autres Lettres sujettes à être Registrées, de les envoyer exactement au Juge d'Armes de France, ainsi que les Titres des Evenemens arrivés depuis dans les Familles, soit par Mariages, Baptêmes, Décès &c. afin qu'il puisse en faire mention.

EXTRAIT d'une Lettre sur les Observations des Académiciens François, faites au Perou.

JE crois, Monsieur, que vous serez fort aise d'apprendre des nouvelles des Académiciens qui sont partis pour le Perou il y a deux ans et demi, et dont on n'avoit point de Lettres depuis le 31 Août 1736.

Je viens de voir entre les mains de M. du Fay une Lettre de M. de la Condamine, datée de Lima du 16 de Mars 1737. Il étoit parti depuis six semaines de Quito pour aller prendre à Lima les fonds
II. Vol. dont

2866 MERCURE DE FRANCE
dont la Compagnie avoit besoin , ils sont
tous en très bonne santé , leur base est
mesurée proche de l'Equateur , et ils ont
déjà plusieurs triangles de faits. M. de la
Condamine a joint à sa Lettre plusieurs
Observations Astronomiques et Physi-
ques, que M. du Fay doit lire incessamment
à l'Académie , il y a tout lieu d'esperer
que ce Voyage sera aussi heureux que l'a
été celui du cercle Polaire. Comme vous
aimez les Sciences, et que vous êtes tou-
ché de ce qui peut interesser l'utilité pu-
blique , je vous fais part de cette nou-
velle avec très grand plaisir. J'ai l'hon-
neur d'être , Monsieur , &c.

A Paris ce 30. Décembre 1737.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de la
Rochelle le 22. Decembre 1737.*

L'Académie des belles Lettres , fidelle
aux Loix qu'elle s'est prescrite , a
tenu cette année deux Assemblées publi-
ques , l'une le premier May et l'autre le
20 Novembre.

M. l'Abbé d'Hillierin , Trésorier du
Chapitre , Directeur , ouvrit la premie-
re Séance par un Discours à la louange
du Roy , dans lequel il rapelle les prin-
II. Vol. . . . cipaux

cipaux Evenemens de la dernière guerre, terminée par une Paix que la générosité de ce Monarque a donnée à l'Europe ; il fait sentir en particulier les bontés du Roy pour cette Ville par le rétablissement de son Port ; il finit par l'éloge du Prince Protecteur de l'Académie.

M. Vashin , Avocat , continua par un Discours, dans lequel il examina les causes qui rendent les bonnes Critiques si rares

Le dernier Discours fut un parallele de la Poësie , et de la Peinture , prononcé par M. Richard Trésorier de France : l'Ouvrage a été rendu public.

Le même Académicien devenu Directeur, fit l'ouverture de la seconde Assemblée par un Discours sur l'Education de la Jeunesse : dans la première partie , il recherche les causes de la mauvaise éducation par rapport aux mœurs ; dans la seconde il découvre les causes de la mauvaise instruction par rapport à l'étude des Langues nécessaires aux Sciences.

M. l'Abbé de la Vau , Prieur d'Aytré ; lut ensuite un Discours sur l'étude de la Langue Françoisé , dont voici le Plan.

Rien de plus digne d'un bon Citoyen , d'un amateur des belles Lettres, et même d'un honnête homme , que l'étude de la Langue Françoisé ; c'est notre Langue, c'est

II. Vol,

F une

une Langue des plus parfaites , c'est une Langue que les Etrangers cultivent à l'envi. Ces motifs doivent nous piquer de la plus vive émulation pour peu que nous soyons sensibles à l'amour de la Patrie , à l'amour des Ouvrages d'esprit, et à l'exemple de presque tous les Peuples de la Terre.

On peut prouver la perfection de la Langue Françoisse en deux manieres ; par les Ouvrages qu'elle nous a donnés , et par les caracteres qui la distinguent. M. de la Vau ne touche ici que la premiere preuve , il se propose de développer la seconde dans un Discours particulier.

Le Pere Valois , Jésuite , termina la Séance par une Dissertation sur l'utilité de l'Histoire, et sur les qualités d'un bon Historien. L'Histoire , dit ce Pere , plaît aux Lecteurs , elle immortalise les grandes actions, elle instruit tous les hommes. Le Pere Valois réduit les qualités d'un bon Historien à deux points principaux , une exacte et judicieuse Critique dans les recherches, une droiture impartiale dans les récits. J'ai l'honneur d'être &c.

NOUVEAU Préservatif contre la Rage.

IL résulte des Expériences qui ont été faites depuis peu en France et en Angleterre , que le Mercure est un souve-

II. Vol.

rain

rain remede contre la rage. Quant à la maniere de se servir de ce remede , M. de Sauli Docteur agregé au College des Médecins de Bordeaux , qui l'a employé le premier , en vûë de préserver de cette horrible maladie , s'est servi du Mercure crud appliqué extérieurement en forme d'onguent ; et le Docteur James Médecin Anglois , qui dans la même vûë a eû recours aussi à ce remede , s'est servi du Mercure préparé et pris intérieure-ment , sçavoir du *Turbith mineral*. Ces deux Methodes ayant eû des succès également heureux , il semble qu'on ne sçauroit mieux faire que de les joindre ensemble , de les accompagner des précautions dont on a accoutumé d'user en pareille occasion , et d'en composer une methode en quelque façon générale et propre à satisfaire à tous les cas qui peuvent arriver après la morsure d'un Animal enragé.

Pour donner une idée de cette methode , nous ne l'appliquerons qu'à deux cas , persuadés que cela suffira à des Lecteurs intelligents.

Premier cas. Suposons qu'une Personne vienne demander du secours immédiatement après avoir été morduë par un Animal enragé. D'abord on pressera la

II. Vol.

F ij . . . partie

partie mordue , et l'on en fera couler autant de sang qu'il se pourra : on fera même au plutôt de profondes scarifications sur la playe , afin de faire couler avec le sang une partie de la salive que l'Animal enragé y a déposée. Cette précaution , quoi qu'en dise M. de Saulx , ne sera pas inutile , puisqu'une Personne qui vit encore et qui fut mordue d'un Chien enragé il y a environ quarante six ans , se garantit de la rage , en partie par la force de son imagination , et en partie pour avoir bien exprimé le sang de sa playe , et pour l'avoir même fortement sucée. On lavera aussi la playe avec de l'eau où l'on aura fait dissoudre du sel commun , et l'on prendra s'il se peut le bain de la Mer. Après quoi on frotera la partie mordue avec une ou deux drachmes d'onguent mercuriel , et l'on continuera ces frictions jusqu'à ce qu'on ait employé deux onces d'onguent , en laissant d'une friction à l'autre des intervalles convenables , afin de ne pas provoquer la salivation. Cependant on emploiera les jours d'intervalle le bain domestique , si on le juge nécessaire , on aura même , s'il est besoin , recours à la saignée , et en cas d'indigestion , de dégoût , &c. on vuidera le malade par le moyen du Turbith

bith mineral, pris depuis trois jusqu'à six grains, réitérant ce remede selon le besoin et donnant les jours d'intervale une prise de la poudre de Palmarius décrite dans la Pharmacopée de M. Lemery sous le nom de *Pulvis contra rabiem*.

Second cas. Supposons une Personne mordue depuis quelques jours par un Animal enragé. Alors, soit que la playe soit encore ouverte, ou non, il paroît plus convenable de recourir promptement au Turbith mineral, tant pour corriger le venin qui s'est insinué dans le sang, que pour évacuer celui qui peut s'être déjà séparé avec les humeurs digestives. Il faut même dans l'espace de 18. à 20. jours, réitérer trois ou quatre fois ce remede, en le proportionant, à l'âge, aux forces, au temperament et au besoin plus ou moins pressant du malade. On ne manquera pas aussi de frotter par intervalles la partie mordue avec un peu d'onguent mercuriel, et d'avoir recours au bain domestique ou à celui de la Mer, à la poudre de Palmarius &c. On observera de tenir s'il se peut la playe ouverte pendant quinze, vingt ou trente jours.

Ceux qui souhaiteront un plus grand détail sur cette matiere, pourront lire la

2872 **MERCURE DE FRANCE**
Dissertation de M. de *Sault* sur la rage ,
imprimée à Paris chés Jacques *Guerin*
en 1734. ou l'ample Extrait qu'on en a
donné dans le dernier Journal des Sça-
vants de 1736 , et les Transactions Phi-
losophiques de la Société Royale de
Londres pour les mois d'Avril , May et
Jun 1736. de la Traduction de M. de
Bremond , en attendant que M. *Boüilles*
donne le grand Ouvrage de Médecine
qu'il a promis , l'Histoire générale des
maladies que nous avons annoncée dans
le Mercure de France du mois d'Août
dernier.

M. Duplessis de la Daviere , Ancien Avocat
au Parlement de Paris , se propose de continuer
le Journal du Palais.

Ce Journal est composé des Décisions éma-
nées de toutes les Cours du Royaume depuis
l'année 1600. jusqu'à celle de 1700. M. Au-
geard a donné depuis 3 Volumes *in-4^e*. d'Arrêts
notables , que l'on peut regarder comme une
continuation du Journal du Palais.

Ces Ouvrages ont été abandonnés. M. Du-
plessis s'est fait des correspondances dans pres-
que tous les Tribunaux du Royaume pour pou-
voir continuer ces sortes de Journaux , qui pa-
roissent assés negligés depuis quelque temps.
Pour remplir son Projet il se propose de suivre
le Plan que Mrs. Blondeau et Gueret ont tracé.

Suivant ce Plan , dit-il , dans son projet , on
feroit tous les deux ou trois mois , tous les mois ,
ou tous les quinze jours , suivant l'abondance

II. Vol.

des

Des matériaux , paroître un Journal de la grosseur à-peu-près du Journal des Sçavans de Paris. Ainsi , par exemple, on exposeroit en Janvier 1738. prochain le Journal de Décembre 1737. et ainsi de suite.

Il promet aussi de fournir , en rétrogradant les Arrêts de 1737. mais en conservant toujours la préférence au courant.

M. Duplessis travaille actuellement sur l'année 1737. Mrs ses Confreres, notamment M. Normant , Cochin , Aubry , et Laverdy , lui ont remis leurs Cartons de cette année dès le mois de Septembre dernier.

L'Auteur du Journal projeté a composé des Dissertations Civiles , Coutumieres , Canoniques et Criminelles , pareilles à l'Essay sur les secondes Nôces , dont on a donné l'Extrait dans le Mercure d'Août 1737. et on donnera l'Extrait de son Journal toutes les fois qu'il conviendra de le faire.

On trouvera chés M. *Cavelier*, Libraire rue S. Jacques , des Exemplaires , du *Recueil de l'Académie des Sciences , et Belles Lettres de Beziers* , par le même M. Bouillet que nous avons annoncé dans un de nos precedens Journaux.

Le premier de ce mois , premier Dimanche de l'Avent , le P. *Cugny* , Jésuite , prêcha dans la Chapelle du Château de Luneville en présence du Roy de Pologne , et finit son Sermon par le Discours suivant , qu'il adressa à S. M.

II. Vol.

F iij SIRE,

La Providence vous doit une espece de justification sur bien des Evenemens dont V. M. faisoit l'objet de ses adorations , tandis que toute l'Europe en faisoit celui de ses Murmures ; mais , j'ose le dire , elle y a pourvû dans les ressources de la Religion qui animent V. M. plus fécondes que toutes les épreuves où elle vous a mis : dans la destination de l'unique Princesse , que le Ciel vous a laissé , au premier Trône du Monde pour en être l'apuy par les précieux traits de sa fécondité , et la gloire par l'éclat de ses Eminentes vertus , en sorte qu'elle étoit dans son Royaume et ses Etats lorsqu'elle s'y regardoit peut-être comme dans une Terre Etrangere : dans cette retraite miraculeuse , et qui sera plus célébré que la plus insigne de nos Victoires , lorsque la Providence seule avec V. M. lui faisoit un passage au milieu des Ennemis , et la rendoit invisible à leurs yeux : dans la substitution d'une Couronne Héritaire à une Couronne Elective , comme si la Providence avoit voulu perpetuer ses dons dans votre Royale Posterité , et les étendre au delà des limites de votre vie. Peut être même qu'à ce moment elle lui prépare quelque nouvelle gloire , que la prudence humaine ne sauroit

II. Vol. roit

DECEMBRE. 1737. 2875

roit prévoir. Quoiqu'il en soit, en la suivant ainsi pas à pas au milieu des Routes les plus mystérieuses, nous en verrions déjà l'Apologie et la justification bien ébauchées; mais, S I R E, elle sera pleine et entière au jour de la manifestation, quand le Seigneur tirera des profondeurs de son Conseil le rapport et l'enchaînement de tout ce qu'il a permis, avec votre sanctification; du secret de votre cœur, les Sacrifices Heroïques qu'il vous a donné occasion de lui faire; de ses Trésors; enfin la Couronne qui en sera le prix et qui effacera toutes celles que V. M. aura portées sur la Terre.

Le 2 Décembre, Joseph Bourgoing de Ville-Fort, connu dans la République des Lettres, mourut à Paris, âgé de 83. ans, et fut inhumé ainsi qu'il l'avoit souhaité dans le Cimetière de S. Jean le Rond; sa Paroisse. Il avoit toujours mené une vie très retirée et même cachée, mais ses Ouvrages l'avoient manifesté. Il est Auteur entr'autres d'une Traduction des Lettres de S. Bernard, d'une Traduction des Oraisons de Cicéron en 8. Vol. in-12. d'une vie de Sainte Therese, il étoit né dans la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois, et Fils d'un Juge Garde de la Monnoye de Paris.

II. Vol.

Fv

Or

On apprend de Lisbonne , que le 19. Novembre dernier , on pêcha dans le confluent des Rivieres de Vade et de Lima , un Poisson monstrueux , qui avoit 31. Palmes de longueur et 19. et demie de grosseur.

M. d'*Anville* , Géographe ordinaire du Roy , a fait imprimer une Dissertation sur les Pays de *Jego* , et de *Kamtchatka* , en réponse d'un Ecrit inseré dans le Journal de Trévoux du mois d'Août dernier. Ce petit Ouvrage ne se vend point.

ESTAMPES NOUVELLES.

La seconde Suite d'*Etudes prises dans le bas Peuple*, ou les *Cris de Paris*, d'après M. Bouchardon , paroît et se vend rue Saint Denis, au grand Saint Louis, près le Sépulchre, chés *Fessard*, 1737. Ce sont 12. Morceaux en hauteur, pareils à ceux de la premiere Suite; les caracteres y sont rendus d'une maniere aussi précise que vraie et sçavante. On y trouve une Laitiere, un Tisanier, une Vendeuse de Poisson, un Aveugle, une Huitriere, un Rémouleur, un Tonnelier,.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continuë à paroître avec succès chez *Odicuvre*, Marchand d'Estampes, Quay de
I.I. Vol. l'Ecole,

DECEMBRE. 1737. 2877

l'Ecole, il vient de mettre en vente, de la même grandeur :

NOËL-ETIENNE SANADON, de la Compagnie de Jesus, né à Rouen le 16. Février 1676. mort à Paris le 22. Octobre 1733. dessiné par L. Cars, et gravé par G. F. Schmidt.

HENRY VERSEUR, Peintre, né à Gorcum en 1627. mort près de Dort le 26. Avril 1690. peint par lui même, et gravé par B. Lépicié.

ANTOINETTE DE LA GARDE, veuve de Guillaume de la Fon de Boisguerin, Seigneur des Houlières, morte à Paris le 17. Février 1694. âgée de 56. ans, peinte par Eleonore-Sophie Cheron, et gravée par G. F. Schmidt.

CAMILLE PERICHON, Chevalier de l'Ordre du Roy, Conseiller d'Etat ordinaire et Prévôt des Marchands à Lyon, né à Lyon le 8. Février 1679. peint par Grandon, et gravé par G. F. Schmidt.

Le Chevalier Servandoni, Peintre et Architecte du Roy, travaille sans relâche à donner au Public la représentation de l'Eglise de S. Pierre de Rome, avec toutes les parties et tous les ornemens qui la composent, comme Nefs, Dômes, Autels, Bas-Reliefs, Tableaux, Statuës, Dorures, Mosaïques et généralement tout ce qui peut être aperçû dès l'entrée principale de la grande Porte de cette Eglise, d'où l'Auteur prend son point de vûë pour ne rien laisser à désirer à ceux qui pourroient être curieux de connoître ce magnifique Edifice; elle sera partie en Perspective et partie en relief.

La voûte de la Nef, dans cette Représentation, aura réellement 70. pieds de haut, et tout le reste dans la même proportion.

Id. Votr

Evj, Les

Les Figures qui seront placées dans l'Eglise, la feront paroître aussi grande qu'elle l'est réellement.

Le sieur Servandoni, qui l'a mesurée lui-même sur les Lieux, a suivi de plus avec la dernière exactitude, les Plans et Profils que le Cavalier *Carlo Fontana*, Architecte de cette Eglise en a donnés dans son Histoire du Temple du Vatican, imprimée à Rome en 1694.

Cette Représentation sera exposée au Public dans la grande Salle des Machines du Palais des Tuilleries, pendant les trois semaines du Temps Paschal, conformément à la permission que le Roy lui en a donnée.

Les Curieux et les Amateurs de la belle et de la haute Antiquité, seront, sans doute bien aises d'apprendre qu'il doit arriver incessamment à Paris un Morceau précieux dans ce genre, connu sous le nom de *Taurobole*, qui fut trouvé en 1705. dans le Jardin d'un Particulier à Lyon. Ce Monument respectable, qui passe chés les Connoisseurs pour le plus ancien et le mieux conservé qui soit parvenu jusqu'à nous, est un Autel d'une espèce de Marbre, de quatre pieds de haut et de 16. pouces de large, sur lequel on voit un Bas-relief de très bon goût et une Inscription sur le sujet de ce Sacrifice Taurobolique, qui fut fait à Rome pour la conservation de la santé de l'Empereur Antonin le Pieux, l'an 160. de l'Ere Chrét. Les Dissertations Françaises, Angloises et Italiennes qui parurent lors de sa découverte, ne nous permettent pas d'en dire davantage. M. de Boze n'ayant rien laissé à désirer sur cet article, par ses curieuses et sçavantes Recherches imprimées dans le second volume de

I L. Vol. l'Histoire

DECEMBRE. 1737 2879
l'Histoire de l'Académie Royale des Incriptions et Belles-Lettres.

Nous ne manquerons pas d'informer le Public de l'endroit où l'on pourra voir ce grand et rare Monument lorsqu'il sera arrivé ici ; on ne sait pas à quel dessein le Propriétaire l'y fait transporter , mais il seroit fâcheux de le voir passer chés l'Etranger.

Nicolas Wloughels , qu'on prononce Wloughles , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , ancien Professeur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture , et Directeur de l'Académie de Peinture que le Roy entretient à Rome , y mourut le 10. de ce mois , âgé d'environ 70. ans. Il avoit succédé dans cette place de Directeur de l'Académie François de Peinture à Rome , à Charles François Poerson , mort le premier Septembre 1725. dont il étoit survivancier. Il étoit natif de Paris , fils de . . . Wloughels , Peintre estimé , Allemand de Nation. Celui qui donne lieu à cet Article s'étoit fait une réputation pour les petits Tableaux de Chevalet d'une composition féconde et ingénieuse , poétique et raisonnée , mais souvent un peu implexe et trop abondante. Il a fait très-peu de Tableaux de dévotion.

M. de Tröy , Professeur de l'Académie , dont on connoît l'heureux génie , la legereté du Pinceau et l'abondante imagination pour toutes sortes du Sujets , a obtenu la place que M. Wloughels laisse vacante.

LETTRE sur une nouvelle Machine Hydraulique.

Comme votre Mercure est destiné , Monsieur , à faire part au Public , non-seulement de ce qui peut servir à perfectionner les
II. Vol. Sciences.

Sciences et les Arts , mais encore de tout ce qui peut plaire et être agréable , nous avons crû que vous ne nous refuseriez pas d'insérer dans le premier qui paroîtra , un détail succinct d'une nouvelle Machine qui se voit actuellement à Paris ; tout y agit par la seule force de l'eau , qui après avoir réjoui la vûe par un très-grand nombre de Jets d'eau, va se distribuer dans la Machine et lui donne le mouvement avec une exactitude merveilleuse. Les Billets imprimés avec permission en donnent une idée assés juste ; c'est pourquoi nous en avons joint ici le précis. Cet Ouvrage a eû le bonheur de plaire à plusieurs Personnes distinguées , tant par leur rang , que par leur science et leur goût.

Nous osons de plus assurer les Personnes curieuses , que nous sommes en état d'exécuter cette Machine ou toute autre dans le même ordre , selon leur volonté , en plus grand volume , et dans tel endroit que l'on voudroit choisir , comme pour orner un Jardin , une Ménagerie , un Parc , &c. et d'y former des Jets d'eau d'un goût tout nouveau et de toute espece. On en sera convaincu quand on aura vû la Machine , dont la composition représente les quatre Elemens en deux Parties , qui ensemble portent 15. pieds de face et 10. de hauteur , où les quatre Elemens sont représentés par des Figures ornées de leurs attributs. L'ouverture de la Partie où sont les Figures , se fait par la seule force de l'eau. L'Element de la Terre y est représenté par quatre Figures qui passent l'une après l'autre ; on y voit un François suivi d'un Cheval , pour désigner l'Europe. L'Afrique se connoît par un Turc , suivi d'un Chameau. Un Sauvage , suivi d'un Lion , désigne l'Amérique. L'Asie est présentée

II. Vol.

présentée par un Chinois, suivi d'un Elephant. Ensuite l'on voit une Fileuse tourner son rouet d'une main et tirer le fil de l'autre. Une Paysanne traire sa Vache, et une autre battre le beurre. Un Negre battre des Timbales, et un autre jouer du Timpanon, en remuant les yeux et se regardant l'un l'autre comme s'ils vouloient s'accorder.

Une Ravaudeuse et un Savetier, qui travaillent chacun de leur métier. Une Femme qui se verse à boire et porte le verre à la bouche. Un homme qui présente à manger de temps en temps à un petit enfant. L'Element du Feu est représenté par Vulcain et sa forge, où trois Cyclopes frappent sur une enclume, un autre souffle le feu et un autre lime à un étau. On voit aussi un Canonier qui boure un Canon, et qui remue les yeux. Un Rémouleur qui aiguise un outil, un autre tourne la meule en regardant la Compagnie; pendant cela Vulcain remue la tête et les yeux. L'Element de l'Air est représenté par un Jupiter qui descend et qui remonte au bruit du Tonnerre et des Eclairs. Un Moulin à vent qui tourne; le Meûnier vient de temps en temps à la porte et la Meûniere à la fenêtre. On voit aussi une Perspective qui s'ouvre, ou passent 16. Figures qui représentent les Divinités attribuées à la Terre et à l'Air; les quatre Saisons de l'année, et les quatre Parties du Jour.

Toutes ces Figures sont au nombre de 41. à qui il ne manque que la parole, et qui toutes font leurs differens mouvemens par la seule force de l'eau, sans que personne y touche. Les Eaux qui représentent leur Element, avant que de se distribuer à la Machine, sont occupées à représenter un grand nombre de Jets d'eau, inse-

rés dans l'autre Partie qui forme une Grotte ornée de beaux Coquillages. Cet Ouvrage, unique en Europe, n'a point encore paru, et fera sans doute, l'admiration du Public. Il n'y a rien qui blesse l'honnêteté ni qui puisse faire aucune mauvaise impression.

On prend 24. sols aux premières places, et 12. sols aux secondes. Cette Machine se voit à quatre heures et à huit heures du soir. On sera toujours prêt à satisfaire les Compagnies qui souhaiteront la voir en particulier. Si quelques Personnes sont curieuses d'en voir la Mécanique à découvert pendant que la Machine sera en mouvement, on les satisfera aussi. *C'est à l'Hôtel de Picardie, rue S. Honoré, vis-à-vis le Cul-de-Sac de l'Opera.*

LETTRE au sujet d'un Ouvrage de Sculpture en cire, d'un goût et d'une invention singulière.

LE zèle que vous témoignez, Monsieur, à faire connoître les différens Ouvrages qui partent des mains des grands Maîtres, donne lieu d'espérer que vous voudrez bien annoncer au Public un Paysage en Relief, qu'on doit exposer à la Foire S. Germain. Il sera orné de tous les divers objets que l'Art et la Nature peuvent offrir à la vûe dans une espace d'environ dix lieues, Figures en cire, d'hommes, de femmes et d'animaux de toutes especes; Villes, Bourgades, Maisons, Chaumières, Masures, Arbres, Rivières, Vallées, Montagnes, Campagnes, rien n'y sera oublié, et chaque Piece sera placée avec l'intelligence, l'ordre et les proportions nécessaires pour tromper agréablement la vûe.

II. Vol.

L'objet

L'objet principal , auquel tous les autres sont subordonnés et se rapportent , est la Naissance du Sauveur. On y verra donc Jesus-Christ dans une Crèche , vüe dans une ruine d'Architecture d'Ordre Dorique et Ionique ; autour seront la sainte Vierge , S. Joseph , quelques Animaux et plusieurs Bergers , dont les uns adorent l'Enfant Jesus , et les autres accourent pour s'acquitter de ce devoir. Dans une Gloire , telle qu'il est possible de se la figurer , paroîtront differens Chœurs d'Ange en action de chanter les loüanges du Rédempteur. Comme les distances seront observées selon les regles de l'Optique , que l'attitude des Personnages sera extrêmement variée , les Draperies toujours nouvelles et convenables , les couleurs vives et naturelles , en un mot , que chaque chose y sera dans sa vraie place ; on espere que le coup d'œil , en faisant voir une très-grande multitude d'objets contrastés avec art , et un Pays immense , produira autant d'étonnement que d'admiration.

D'un côté l'Horison sera éclairé par un Soleil levant , qui jettera des rayons ; de l'autre il sera terminé par des Collines et des Nuages parfaitement imités. Ce Spectacle , pour être pieux , n'en sera pas moins curieux et fournira des plaisirs aussi vifs qu'innocens.

M. de Gourné , Prêtre , qui , en vertu d'un Privilege du Roy , fait graver ses Tables Géographiques pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte , des Historiens et des Poètes , et servir d'introduction à la Géographie ancienne et moderne , distribué actuellement son *Europe* , dédiée à M. *Herault* , Conseiller d'Etat et Lieutenant General de Police. Le prix est de 25. sols.

II. Vol.

Ceux

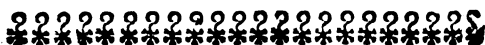
Ceux qui en désireront n'autont qu'à s'adresser à Paris, chés l'Auteur, rue S. Martin, à la seconde maison du côté et de-là le Cadran Pellerier, vers S. Nicolas des Champs. On y mettra l'adresse des Libraires des Colleges de Province qui voudront en distribuer, et on les leur donnera au prix Marchand.

Le sieur le *Carlier*, gendré de défunt sieur *Porcheron*, continué la même Pommade, composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à défunt *Porcheron* et à ses Successeurs, enregistrées au Parlement, approuvée de M. le Premier Médecin du Roy, de M. *Helvetius* Médecin ordinaire de S. M. et Premier Medecin de la Reine, de Mrs les Doyen et Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris; lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade, plusieurs Malades de Rhumatismes inveterés, gouteux, douleurs de nerfs, nerfs retirés, Sciaticques, Paralysies, Enquileuses dans les boëtes des genoux, qui ne cédoient point aux Remedes ordinaires; elle guérit aussi les playes abandonnées, le lait répandu aux femmes, et enflures de jambes; elle fait transpirer l'humour au dehors sans aucunes cicatrices; elle ne se corrompt jamais et se peut transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête, les fluxions et les hémoroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les Pots sont de cinquante sols et de cent sols, cachetés de son cachet.

Il demeure à Paris, rue Pavée, quartier S. Sauveur, derriere la Comédie Italienne, proche la rue François, au premier Appartement, où son Tableau est exposé.

L. L. Vol.

S P E C



SPECTACLES.

LA GOUVERNANTE, Comedie en Vers, en trois Actes, représentée pour la premiere fois sur le Théâtre Italien le 25 Novembre 1737. de la composition de M. Avisse.

ACTEURS.

Orgon, Vieillard. le *Sieur Romagnesi*.
Geronte, Ami d'Orgon. le *Sieur Mario*.
Jacinte, Gouvernante d'Orgon. la *Dlle Silvia*.

Celie, Parente d'Orgon. la *Dlle Riccoboni*.
Damis, Amant de Celie. le *Sieur Riccoboni*.

Lisette, Suivante de Celie. la *Dlle Thomasin*.

Frontin, Valet de Damis. le *Sieur Deshayes*.

Un Notaire.

La Scene est chés Orgon.

LA Scene s'ouvre par *Celie* et sa Suivante *Lisette*, qui témoigne à sa Maîtresse la surprise où elle est de la voir passer si subitement du chagrin à la joye: *Celie* lui en explique le sujet, qui est l'arrivée.

II. Vol.

l'arrivée de Damis son Amant , dont elle n'avoit point de nouvelles ; et le Mariage projeté entr'eux par *Orgon* leur parent commun , et appuyé du consentement de la *Gouvernante* : ce qui donne occasion à *Lisette* de faire le Portrait de *Jacinte* , pour détruire dans l'esprit de *Celie* la prévention qu'elle a pour cette mechante femme ; elles sont interrompuës par l'arrivée de *Jacinte* , qui après quelques ordres donnés aux domestiques , demande à *Celie* , si elle est contente de l'hymen proposé entr'elle et *Damis* ; *Celie* sans s'expliquer davantage , lui en témoigne sa reconnoissance ; à quoi *Jacinte* répond par une feinte modestie , que *Lisette* relève par quelque traits ironiques. Les éclats d'une toux cassée annoncent l'arrivée d'*Orgon* ; *Celie* & *Lisette* se retirent , *Orgon* demeuré seul avec *Jacinte* , explique dans un *à parte* l'intention qu'il a d'éprouver cette femme , et se sert de l'occasion d'une Lettre qu'il vient de recevoir de sa sœur , qui marque qu'elle est très-mal , et qu'elle laisse à *Damis* de grands biens , ce qui lui laisse la liberté d'en disposer en faveur d'une Personne de merite ; ce discours paroît tomber directement sur *Jacinte* , qui y répond avec beaucoup de désintéressement : le vieil-

DECEMBRE. 1737. 2887
lard en est si charmé , qu'après avoir
avoüé la feinte dont il s'est servi pour
l'éprouver , il lui dit ;

Je te donne . . .

Jacinte.

eh ! Monsieur ;

Orgon.

Oui . . toute mon estime ;

Il ajoute cependant qu'il ne s'en tien-
dra pas-là , et sort. Jacinte dans un Mo-
nologue découvre qu'elle est au fait de ce
qu'il veut lui donner ; mais qu'elle a su
le rendre genereux malgré lui. *Frontin*
arrive , elle lui demande quand vien-
dront le Notaire et le Medecin. A quoi
Frontin répond :

Ils ne tarderont guere ;

Sur tout votre Notaire ; il me paroît actif ,

D'une humeur enjouée , et fort expeditif ,

Obligéant un chacun , quand on paye sa peine ;

Aussi-tôt qu'il m'a vu , » je vois ce qui t'amene ,

» Le pauvre *Orgon* se meurt. Quel est son as-
sassin ?

J'ai compris qu'il vouloit parler du Medecin.

Je ne me trompois pas ; à peine je le nomme

Que , comme un éfaré , vous auriés vu mon
homme ,

Courir de tous côtés , et le visage en feu ,

II. Vol.

Endossant

Endossant son manteau , s'écrier » Têtebleu !

» Partons vite : je sçais comme il les les expédie :

» Ennemi d'un Notaire , autant que de la vie ,

» Un malade avec lui n'a pas beaucoup de tems ;

» Cet homme-là m'a bien soufflé des testamens.

Frontin qui est le valet de *Damis* , et qui s'est introduit dans cette maison , pour épier les actions de *Jacinte* , feint dans cette Scene de s'affliger du peu de confiance qu'elle lui témoigne , ce qui paroît engager cette femme à lui faire la proposition de voler pendant la nuit le porte-feuille d'*Orgon* , dans lequel il y a pour 30000 écus de Billets au Porteur : *Frontin* , après avoir fait voir quelque répugnance , consent enfin à se charger de la commission ; *Jacinte* lui fait part de l'inquiétude où elle est de ce que *Damis* n'arrive point : on vient alors lui dire , qu'un homme se présente pour remplacer le Maître-d'Hôtel qu'elle a chassé : *Frontin* fait entendre qu'il vient de sa part , et ménage adroitement cette circonstance , pour engager *Jacinte* à faire passer cet homme pour *Damis* ; ce que *Jacinte* accepte : on vient l'avertir qu'*Orgon* veut lui parler ; elle sort , et *Damis* entre ; ce qui donne le temps à *Frontin* d'expliquer à son Maître ce qu'il

II. Vol.

sçait

çait des intrigues de cette femme ,
et ce qu'il vient de proposer pour lui
épargner les indécences d'un long dégui-
sement : Damis à son tour fait part à son
valet du chagrin que lui cause la perte
d'un objet qu'il aime , sur quoi Frontin
dit :

Quelqu'Amour en campagne , où je n'ai point
de part ?

Damis.

Tu venois de partir.

Frontin.

C'est un amour bâtard ;
Je lui donne , par grace , encore un jour à vi-
vre. . . .

Frontin ajoute que Damis trouvera
dans ce Logis de quoi s'en consoler , et
que Celie. . . . A ce nom de Celie et sur
quelques explications , Damis reconnoît
que c'est la même Personne dont il veut
parler ; il veut sur le champ l'aller trou-
ver ; Frontin l'en détourne , en lui mon-
trant le tort que cela pouroit faire à ses
intérêts. Damis se rend à ses raisons et
sort. Frontin lui dit d'un ton emphatique :

Allez , et meritez les peines que je prens.

Ce valet resté seul , et qui n'a osé
parler à son Maître de la proposition du
vol , s'interroge lui-même sur une dé-

II. Vol.

marche

2390 **MERCURE DE FRANCE**
marche aussi hasardeuse ; et comme il a
intention de rendre tout à son Maître ,
il conclut par ces Vers :

Oui , mon intention , mon but me justifient ;
C'est là que l'honnête homme et le fourbe s'al-
lient ;

Qu'on peut , quand on en fait un usage aussi
bon ,

Se résoudre par-fois à devenir fripon.

Au second Acte , *Orgon* charge son
ami *Geronte* d'un paquet cacheté , qui
contient un don de mille écus en Billets,
en faveur de sa Gouvernante , et qu'il
prie cet Ami de lui remettre après sa
mort: *Geronte* promet de s'en acquiter,
et sort. *Orgon* fait part à *Jacinte* qui
arrive , du dépôt qu'il vient de faire à
Geronte , et dont elle doit avoir con-
naissance , puisque c'est elle-même qui
en a fait le paquet ; il lui fait valoir
beaucoup l'importance de ce don , et lui
dit qu'il est charmé d'avoir fait sa for-
tune ; *Jacinte* qui reste seule , dit qu'il
parle mieux qu'il ne pense , et qu'en éfet
un coup de main heureux vient de ren-
dre le vieillard genereux malgré lui. Elle
demande à *Frontin* qui survient, des nou-
velles du vol ; ce valet déplore le peu
de succès de cette entreprise , par un

II. Vol,

réci

DECEMBRE. 1737. 289
recit qu'il lui fait de la sorte :

Mais comment faire ? Orgon ne dormoit que
d'un œil ,
Et l'autre étoit ouvert fixement sur l'armoire ;
J'ai-moi même eu d'abord quelque peine à le
croire ,
J'ai voulu voir de près : tous deux s'étant ou-
verts ,
Ont formé sur ma face un regard de travers.
Un ; que veut ce . . . chargé d'une grosse épi-
thete ,
Etant alors sorti de sa bouche indiscrete ;
J'ai senti tout mon sang se retirer au cœur ;
Et cru que sur le champ je trépassois de peur ;
Ayant l'instant d'après fermé les deux pa-
pi-
res ,
J'ai tenté l'aventure , et de toutes manieres ,
Ce maudit œil s'ouvrant sembloit faire le guet ,
Et j'ai craint par ma foi d'être pris sur le fait ,
Et qu'interprétant mal le but de notre zele ,
Des Juges ignorans ne nous fissent querelle.

Jacinte lui demande des nouvelles de
l'autre Projet , qui est la Métamorphose
du Me. d'Hôtel en Damis ; Frontin dit
que tout ira à merveille : en effet Jacinte
en est satisfaite en le voyant paroître :
elle veut lui apprendre à jouer le rôle de
Damis devant Orgon ; mais dans le temps
qu'elle commence à l'instruire , le vieil-

Il Vol.

G lard

l'ard les surprend ; Jacinte pousse dehors Damis , afin qu'il ne paroisse point encore ; mais Damis fait semblant de s'en aller , et reste : il vient un moment après saluer son Oncle , ce qui cause beaucoup d'embarras à Jacinte , et cet embarras augmente encore à chaque question qu'Orgon fait à son Neveu au sujet de la Lettre que sa Mere lui a écrite , à quoi Damis qui se fait un plaisir de l'embarras de cette femme , répond ingenuëment ce qu'il en sçait ; Jacinte voyant le bon vieillard tout ému des discours de son Neveu , et craignant que ses fourberies ne soient découvertes , dit en interrompant Damis , et en criant plus haut que lui :

Voyez en quel état le pauvre homme est réduit !

Vous lui rompez la tête. Eh ! rentrez , mon bon Maître ,

Voilà ce cher Neveu que vous vouliez connoître.

Elle emmene le Vieillard malgré lui. Frontin qui reste avec Damis , lui demande le sujet de cette brusquerie , à quoi Damis répond :

La verité ne peut s'exprimer d'autre sorte ;

Elle a des traits hardis ; on s'y laisse emporter ;

II, Vol.

A

A l'horreur du Tableau pouvois-je resister ?
 Mon Oncle d'un côté dans le cas déplorable
 De n'oser se livrer qu'à cette miserable ?
 De l'autre se couvrant d'une feinte douceur ,
 La traîtresse à mes yeux triompher de mon
 cœur ?

Ainsi trop convaincu que si quelqu'un l'abuse ,
 C'est elle absolument qu'il faut que j'en accuse .
 Les murmures du sang et l'indignation
 M'ont causé cette vive et juste émotion ,
 Et de moi-même enfin faisant le Personnage ,
 Etant en même temps le masque et le visage ,
 J'ai donné libre essor à mon ressentiment. . .

Frontin découvre dans cette Scene le
 vol qu'il a fait du Portefeuille ; il le
 donne à Damis , qui l'ouvre avec préci-
 pitation; il est fort étonné de n'y trouver
 que de simples Lettres , et entr'autres la
 Lettre supposée de la part de sa Mere ;
 Frontin reste confus de ce *qui pro quo* ,
 et devine aisément le tour que Jacinte
 lui a joué ; cependant il engage son
 Maître à le laisser agir , et apercevant
 Lisette , il lui dit de se retirer et de ne
 point voir encore Celie. Lisette qui voit
 sortir Damis , qui ne le connoît point
 et qui le prend pour le Maître d'Hôtel ,
 est étonnée de le voir si bien mis ; Fron-
 tin cherche à s'amuser de son ignorance,

II Vol.

Gij et

et lui assure qu'on le destine pour Époux à Celie , et sur ce que Lisette se fâche de ce que l'on veut faire épouser un Domestique à sa Maîtresse , Frontin lui dit d'un air grave :

Parlez avec décence ,

Et sçachez qu'en amour , aussi bien qu'en fiancée ,

Mes pareils n'ont jamais besoin de leurs ayeux
Et se font un bonheur qu'ils ne tiennent que d'eux.

Il lui avoüe pourtant à la fin que ce Maître d'Hôtel est Damis lui-même ; Celie paroît, et Frontin court avertir son Maître. Lisette continuë avec Celie la feinte de Frontin , ce qui la met au desespoir , et la résoud à fuir. Damis arrive , la suit , se jette à ses genoux et se fait connoître ; ils se témoignent réciproquement la joye qu'ils ont de se voir, quand ils sont interrompus par l'arrivée de Jacinte ; Celie qui n'est prevenuë de rien , court au devant de cette Femme , la remercie de ses soins et lui declare leur tendresse mutuelle, avant qu'ils fussent destinés l'un à l'autre , malgré les discours que Damis lui tient et les signes qu'il lui fait de ne point s'ouvrir à cette Femme. Jacinte interrompt Celie , et

II. Vol.

leur

leur dit froidement que puisqu'ils s'aiment , elle va travailler à les unir. Damiis emmène Celie pour lui expliquer le sujet de cette froideur , et Frontin sortant avec eux leur dit :

Que le Diable à présent vous tire de ce pas.

Jacinte seule dit qu'elle vient de découvrir la fourberie de Frontin ; mais qu'elle sçaura bien s'en venger.

Orgon arrive en pleurant et se désespérant au sujet du vol qu'on lui a fait de son Portefeuille ; Jacinte découvre par là la fausseté du récit que Frontin lui a fait , elle s'en plaint dans un *à parte* ; mais le Vieillard entendant nommer Frontin lui dit en pleurant :

Et ! oùi , c'est lui qui m'a veillé.

Hélas ! jamais si bien je n'avois sommeillé !

Je ne sentois alors toux , gravelle , ni goutte ,

Le Diable s'en mêloit , et me berçoit sans doute.

Jacinte promet à Orgon de lui faire rendre ses billets , cette assurance augmente encore sa confiance pour cette Femme et lui fait dire en sortant avec elle.

..... Oûi plus je t'examine ,

Et plus en ta faveur mon cœur se détermine.

II. Vol.

G.iiij Celie

Celie et Damis au troisième Acte , après s'être plaints de l'embarras où l'excès de leur amour vient de les jeter , demandent conseil à Frontin qui d'abord ne paroît être occupé que du danger qu'il court lui-même ; mais enfin pressé par Damis il lui dit ,

..... Nous n'avons , pour sortir d'embarras
Qu'un moyen , qui , je crois , ne réussira pas.

Il propose cependant à Damis d'aller trouver Geronte , ami d'Orgon , et de lui découvrir ce qu'ils savent des intrigues de cette Femme , ils y consentent , et sortent : Jacinte arrive qui cherche à avoir un éclaircissement avec Frontin ; persuadés tous les deux qu'ils ne cherchent qu'à se tromper , ils se parlent avec une réserve et une douceur affectée ; mais on découvre ce qu'ils pensent l'un de l'autre par ces deux *à part*.

Jacinte ,

Ah ! le Coquin.

Frontin ,

Ah ! la Chienne !

Jacinte qui n'a d'autre vûe que d'intimider Frontin et de l'éloigner , lui fait voir beaucoup d'inquiétude sur le malheur qui le menace depuis la décou-

II. Vol.

re

te du vol dont Orgon le soupçonne , et après quelques reproches du secret qu'il lui en a fait, elle lui dit d'un air de douleur.

Allons , rends les effets , Frontin ,

Frontin.

En conscience ;

Dame Jacinte sçait que je ne les ai pas.

Ce Valet a beau lui dire qu'elle sçait mieux que personne ce qui en est et protester de son innocence , elle ne veut point l'écouter , et le force de s'évader pour éviter le danger , en l'assurant de l'air le plus tendre de l'intérêt qu'elle prend à ses jours. Frontin étonné de la malice de cette Femme dit en sortant :

Quelle ruse du Diable !

Elle me feroit pendre , elle en est bien capable :
Portons-en au plutôt la nouvelle à Damis.

Jacinte seule se félicite de s'être défaite du Valet , mais elle redoute le Maître qui est prêt de se faire connoître et d'éclater contre elle ; elle dit cependant qu'elle a imaginé un dernier moyen qui la mettra à l'abri de tout. Orgon arrive et lui demande si elle a retiré de Frontin ses billets , Jacinte lui répond qu'ils sont en sûreté , et comme le Vieillard insiste

II. Vol.

G iij. pour

288 MERCURE DE FRANCE
pour les avoir sur le champ , elle lui
repond qu'il les aura avant la fin du jour ,
ce qui tranquillise le bon homme. On
vient lui annoncer que son Notaire le
demande ; il promet à Jacinte de ne
s'en point tenir au don qu'il lui a fait ,
de la mettre sur son Testament, et se re-
tire sous pretexte de chercher quelques
papiers dans son Cabiner , mais en effet
pour écouter leur entretien qui roule
sur ce que Jacinte est en droit de se faire
nommer Légataire universelle ; mais
cette Femme s'apercevant qu'Orgon les
écoute , change de ton : le Notaire con-
tinuë toujours à la presser d'accepter le
bien qu'Orgon veut lui faire , et lui
propose de s'unir ensemble pour le par-
tager. Orgon surprend le Notaire et le
veut chasser de chés lui. Après quelque
résistance il dit bas à Jacinte en sortant :

..... Soyez habile à succéder ;
Et je serai , ma belle , habile à posséder.

Orgon reste avec Jacinte charmé de son
désintéressement ; c'est dans cette Scene
où elle employe tout son art pour faire
réussir le grand moyen qu'elle a projet-
té ; elle commence d'abord par refuser
le bien que son Maître veut lui faire et
elle apuye son refus sur ces raisons.

II. Vol.

Jacinte.

. Jacinte , diroit-on ,

Pat sa ruse a séduit le trop facile Orgon ;

Dans sa Succession partage au préjudice

De ses vrais héritiers fondés sur la Justice.

Que sçais-je ! un jour peut-être indignés contre
moi

Ces mêmes héritiers, recourant à la Loi,

Aux pieds d'un Tribunal je me verrai traînée ;

A toute leur fureur alors abandonnée ,

D'un mordant Orateur mille traits indécens,

Doonnant un titre infâme à des soins innocens ,

Feront trop bien valoir sa funeste éloquence ,

Et condamnée enfin , dans un honteux silence

Je verrai sans pouvoir survivre à ma douleur ,

Par un cruel arrêt diffamer mon honneur.

Le Vieillard a beau vouloir la rassurer ,
elle dit que pour prévenir ce malheur elle,
n'a d'autre parti à prendre que celui-ci.

De vivre retirée,

Dans une Solitude et du Monde ignorée ;

Si pour y subsister mes gages de dix ans

Au service amassés , ne sont pas suffisans ,

Du travail de mes mains l'innocente industrie

Poura me procurer les besoins de la vie.

Jacinte après avoir attendri le Vieil-
lard par ce discours lui fait entendre que
ses héritiers travaillent à le faire interd-
re ; le Vieillard paroît enflâmé de cole-

H. Vol.

G. v.

re,

re , et ne trouve d'autre moyen , pour se préserver de ce danger que d'épouser Jacinte : elle en rejette la proposition avec tant de modestie que le Vieillard en est charmé ; il veut lui baiser la main : elle le refuse , ce refus le transporte , il tombe à ses genoux. Tous les autres Acteurs arrivent et le surprennent dans cette posture ; son ami Geronte lui en fait des reproches ; mais il déclare hautement qu'il persiste dans le dessein d'épouser Jacinte. Apercevant Frontin il lui redemande son Portefeuille , Frontin le lui rend. Orgon est étonné de n'y point trouver ses effets , Frontin , montrant Jacinte , s'excuse par ses vers.

Elle a pris les Oiseaux et m'a laissé la cage.

Orgon n'en veut rien croire ; Geronte indigné de son obstination , dit qu'il veut rompre tout commerce d'amitié avec lui , et commence par lui remettre le dépôt qu'il lui a confié. Orgon déchante le paquet , et est bien surpris d'y trouver les 30000. écus volés , et est réduit au point de ne pouvoir accuser de ce vol d'autre que Jacinte , puisqu'elle même en a fait le paquet. Celie et Damis profitent de cette occasion pour découvrir ce qu'ils sçavent des fourberies

II. Vol.

de

DECEMBRE. 1737. 2901

de cette Femme. Jacinte convaincuë pousse son caractere d'éfronterie jusqu'au bout , et après avoir tâché de se justifier par les traits les plus hardis, elle se retire en disant à Orgon :

..... Apprenez que les soins que j'ai pris
Sont vos premiers parens et vos premiers amis.

Orgon ayant dit à Damis et à Celie qu'il va travailler à les unir ensemble , et que désormais il s'abandonne à leurs bons soins , finit la Comédie par cette réflexion qu'il adresse au Public :

..... Malheureuse vieillesse !
Mon exemple fait voir jusqu'où va ta foiblesse ;
Trop heureux, si restant gravé dans votre esprit,
Quelqu'un en me voyant sçait le mettre à profit.

L'Académie Royale de Musique remettra au Théâtre l'Opera d'Atis le 7. Janvier. Il avoit été donné dans sa nouveauté en 1676, et il n'avoit pas été repris depuis la fin de l'année 1725. On peut voir dans le second Volume du Mercure de France du mois de Decembre de la même année , ce que nous en avons dit. Nous croyons devoir rapporter ici les sentimens de M. de Freneuse , sur le Poëme et la Musique de cette Piece.

H. Vol.

G. vj. Le

Le titre qu'on en trouve , dit-il , dans les vieilles Editions peut servir d'une définition assés juste du Poëme de l'Opera.

Le premier Acte de celui ci fut trouvé sans doute le plus beau. On doit convenir même qu'il est trop beau par rapport aux autres. La Scene d'Artis et de Sanguaride , inspire aux Spectateurs des sentimens qui s'affoiblissent necessairement ensuite ; l'attention se refroidit , ~~par~~ ce qu'on retourneroit toujours volontiers à cette Scene.

Un bel air de Basse au deuxiême Acte , qui fait grand plaisir , est : *Quand on aime bien tendremen, &c.* et cet air d'Hautre-contre à la fin du troisiême Acte : *Espoir si cher et si doux &c.*

Quelques gens de bien , ont été choqués dans le deuxiême Acte , de cet endroit , où Artis après avoir été reconnu Pontife par le Peuple, dit humblement. *Indigne que je suis ! &c.*

En effet ce recit et toute la cérémonie qui l'accompagne sont trouvés trop beaux en ce qu'ils sont trop touchants et trop conformes aux Mysteres de la Religion. Quelle modestie ! quels tons affectueux.

Les Cabales qui se formoient alors contre Quinault, ne l'empêcherent pas.

Il. Vol.

de

de donner Atis , qui fut représenté pour la premiere fois devant le Roy , à St. Germain en Laye , le 12 Janvier 1676. Toute la Cour en fut charmée ; la Scene d'Atis et de Sangaride passa pour un chef d'œuvre : elle est encore aujourd'huy admirée de tous les connoisseurs , qui n'ont point fait difficulté de dire , qu'elle ne cede en rien à ce que les Anciens ont fait de plus beau dans le Genre Lyrique ; et personne n'a approuvé l'Abbé de Villiers lors qu'il a dit :

Mais on rit à coup sûr quand on les voit soudain

Changer leur triste Scene en Spectacle badin ;
Et finir le recit de leurs peines secretes ,

Par les gaillards refrains de fades Chansonetes.

Ce sont deux Amans malheureux ;
quoi qu'aimés , qui ont leurs raisons pour
feindre , et de changer de langage , de
crainte que leur secret ne se découvre. Il
y a de la témérité , dit M. le Brun , à
vouloir attaquer des endroits dont les
beautés sont presque inimitables.

La descente de Cybele a toujours passé pour un chef-d'œuvre : le sommeil y regne avec tous les charmes d'un Enchanteur. Le recitatif est parfaitement

II. Vol.

beau,

2904 MERCURE DE FRANCE
beau, et plusieurs Scenes sont d'une Mu-
sique fort galante et fort agréable; mais
c'est cependant à Aris, dit M. de S. Evre-
mond, qu'on a commencé à connoître
l'ennui que nous donne un chant conti-
nué trop long-tems.

Les Comédiens François ont reçu une
Tragédie nouvelle sous le Titre de *Ma-
ximien*. Ils vont donner au premier jour
la *Metromanie*, Comédie nouvelle de
M. Piron, en vers et en cinq Actes, dont
les répétitions font attendre un très
grand succès.

Les mêmes Comédiens ont remis au
Théâtre la Tragédie de *Bajazet*, dans
laquelle la Dlle *Damesnil* jouë le rôle de
Roxane avec des applaudissemens bien
merités.

*E L O G E en Acrostiche à Mlle Gaus-
sin, Actrice de la Comédie Française.*

Graver dans tous les cœurs l'empreinte de ses
charmes,

➤ doucir par sa voix un severe Censeur,

◀ voir à ses sons touchans le Spectateur en lar-
mes,

◊ satisfaire à la fois et les yeux et le cœur,

◊ sur son front presenter innocence et candeur,

◊ miter de Venus la galante parure,

N'est-ce pas de Gaussin une foible peinture?

II.

N. O. U.

XXXXXXXXXX:~:XXXXXXXXXX

NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE.

DU CAMP de Kartal le 12.

Octobre 1737.

A Ly Aga, Bach Backi-Kouly, est arrivé à ce Camp, et a porté au G. Visir la nouvelle des avantages remportés sur les Imperiaux, par les Troupes qui sont sous le commandement de Mimich-Pacha; voici les particularités de cette action.

Le 30. Septembre, Mimich-Pacha qui commandoit un corps de 12000. hommes tint un conseil de guerre dans lequel il fût resolu de passer le fleuve Timog, sur lequel les Turcs avoient jetté un Pont, et d'attaquer l'Armée Imperiale qu'on ne croyoit forte que de dix mille hommes, et qui l'étoit en effet de 21. mille; sçavoir, un corps de 11. mille hommes qui s'étoit détaché de la grande Armée, et qui n'avoit pas passé le Danube, et dix mille hommes d'Infanterie qui avoient joint par un autre chemin. Cette Armée étoit campée avantageusement sur une colline, ayant derriere elle un bois fort épais, dans lequel les Imperiaux avoient placé leur artillerie; les Turcs resolu de passer le lendemain le fleuve Timog, eurent avis dans la nuit que les Ennemis s'étoient rendus maîtres de leur pont, y avoient mis le feu, et s'étoient emparés du bord de la riviere. Les

H. Vol.

avis.

avis s'étant trouvés véritables , Mimich-Pacha tint un second conseil de guerre ; et dans le temps que l'on étoit irrésolu sur le parti qu'on devoit prendre , on vint avertir que l'on avoit aperçu de l'autre côté de l'eau beaucoup de Turbans , et que les Musulmans en étoient déjà aux mains avec les Infidèles ; il n'en fallut pas davantage pour encourager les Turcs , ils vinrent à toute bride au bord du fleuve et virent qu'effectivement quelques centaines de Turcs avoient passé l'eau , et qu'ils se battoient le sabre à la main avec les Houssards de l'Empereur ; il se trouva dans ce temps là , au bord de la rivière , deux Paysans qui enseignèrent un gué aux Turcs , de sorte que le reste de la Cavalerie ayant chacun un Janissaire en croupe , passa l'eau sans aucun danger. Les Allemans voyant le nombre des Ennemis augmentés et s'avancer courageusement vers eux , firent un grand feu de leur artillerie et de leur Mousqueterie ; la Cavalerie Allemande composée la plupart des Cuirassiers et des Houssards , vint en ordre de Bataille sur celles des Turcs ; ce fut pour lors que le combat s'échauffa , et après avoir duré six heures , la Cavalerie Allemande rejoignit son Infanterie qui n'avoit pas encore eu part à l'action ; les Turcs entrèrent pêle - mêlé dans le Camp et enclouèrent quatre grosses pièces de Canon , qu'ils ne purent pas pourtant enlever ; les Janissaires qui n'avoient pu être jusqu'alors que simples spectateurs , entrèrent dans le Camp et en vinrent aux mains avec l'Infanterie Allemande ; les Impériaux qui n'avoient pas eû le temps de se retrancher , craignant sans doute une entière déroute , abandonnerent leurs tentes et leurs bagages et généralement tout ce qui pouvoit les embarrasser

I. II. Vol.

dans

dans leur retraite ; à l'exception de l'artillerie , les Turcs se rendirent maîtres de tout , et il y a eu tel Soldat qui a eu pour sa part jusqu'à quatre pavillons , comme c'étoit l'heure du souper , les tables étoient dressées , et les Turcs profitèrent de ce que l'on avoit préparé pour les Officiers et pour les Soldats ; les Turcs en avoient grand besoin pour se refaire , car Mimich-Pacha ne leur avoit permis de prendre que six biscuits pour chaque homme , et une seule ration pour un Cheval.

Aly Aga dit , qu'il compte , que sans exagération , il y a eu au moins 3000. hommes défilés de la part des Allemans , et un pareil nombre faits esclaves , en y comprenant environ mille femmes en especes de Vivandieres habillées en Amazones , dont tous les Camps Imperiaux sont remplis. On parle diversement sur la perte que les Turcs ont faite , mais il y a lieu de penser qu'elle aura été considerable.

Le lendemain on se mit à la poursuite des Imperiaux ; dans leur retraite , l'infanterie se tenant fort serrée marchoit la premiere et étoit soutenue de la Cavalerie qui faisoit de temps en temps volte face , pour faire tête aux Turcs , qui les harceloient à tout moment et qui les poursuivirent de cette maniere , jusqu'au-delà de Fethi-Islan , c'est-à-dire , quatre ou cinq lieues au delà du Timog , et brûlerent en s'en retournant deux Villages où étoient les caves des Imperiaux , où on répandit tout le vin et l'eau de vie qui y étoient en quantité , et les Turcs s'y rendirent maîtres d'environ 5. à 6. mille fusils et pistolets qui étoient destinés , à ce que l'on dit pour la Garnison de Nissa , ou pour armer des sujets rebelles du G. Seigneur. La plupart des Cuirassiers

I. I. Vol. de

de l'Empereur abandonnerent leur Cuirasse et leur Casque pour être plus légers dans leur retraite ; quelques Turcs se rendirent maîtres dans le Camp Impérial d'une *Canone* magnifique dans laquelle étoit un Officier général, qui étoit sans doute malade ; il fit signe que l'on lui conservât la vie , donnant à entendre qu'il pouvoit être utile aux Turcs ; mais un jeune homme de Viddin , lui coupa la tête d'un coup de sabre.

Cette victoire fut annoncé le onzième au Camp par plusieurs décharges de Canon et de Mousqueterie.

Un Turc qui étoit à cette action , a eu trois Aigrettes pour avoir coupé lui seul quatre têtes ; une de ces Aigrettes lui a été donnée par Mimich-Pacha , l'autre par le Pacha de Viddin , et la troisième par le Grand - Visir. Les Serdens Guethdi , les Capigis-Bachis , les Bign-Bachis , et toutes les Troupes que le Grand-Seigneur avoit envoyé de Constantinople à l'exception des Bostangis , qui ne sont arrivés que deux jours après , ont eu part à cette action , et ont donné , de même que les Janissaires , de grandes marques de bravoure.

*LETTRE écrite de Constantinople le
29 Octobre 1737.*

ON écrit du Camp de Kartal , que le premier de ce mois le Grand-Visir avoit reçu des Lettres d'Ahmed-Pacha-Kiuprugly , portant que le Seraskier avoit battu un corps de Troupes Allemandes , qui gardoient un défilé appelé Dragaman-Bogany , qu'il s'étoit emparé

II. Vol.

de

de Djiar-Kieuy dont la garnison composée de 600. hommes avoit capitulé ; qu'il avoit ensuite battu 400. Allemans qui venoient au secours de cette Place, et qu'il alloit attaquer Mehemet-Pacha-Palanka , qui n'est éloignée que de 4. lieues de Nissa.

On ajoute que le 8 on avoit amené au Camp deux Cuirassiers de l'Empereur que l'on disoit être les seuls qui eussent échappé de 400. qui avoient été surpris auprès de Nicopolis , par des Troupes que le Musselein et le Vaivode de cette Ville avoient ramassés à la hâte pour venir fondre sur eux.

On marque encore que le 12. on avoit reçu la nouvelle que 12000 hommes commandés par Mimich-Pacha , ayant passé la rivière de Timog , avoient attaqué un corps considérable de l'Armée des Imperiaux campée au delà de cette rivière ; que les Allemans avoient été obligés d'abandonner leur Camp et tout leur bagage, et avoient perdu dans le combat ou dans la retraite 5. à 6. mille hommes tués ou fait prisonniers. Cette Victoire fut annoncée au Camp , par une décharge générale de l'Artillerie et de la Mousqueterie ; mais on ne donna à Constantinople aucune démonstration publique de joye à cette occasion ; Ce n'a été que le 23 de ce mois , qu'on y a fait faire une décharge de Canons , du Serail , de Topana et de l'Arcenal , sur la nouvelle que l'on y a reçu de la reprise de Nissa : il y avoit quelques jours que l'on sçavoit que le Gouverneur de cette Place avoit capitulé et qu'il attendoit l'arrivée du Seraskier Ahmed-Pacha Kiuprugly, pour lui en remettre les clefs : comme le Commandant Turc, lorsqu'il rendit cette Place n'avoit voulu la consigner qu'au Comte de Seckendorf , le Commandant Allemand a-

II. Vol.

voulu

voulu ne la remettre aussi qu'au Seraskier Achmed Kiuprugly.

On prétend que le General Munich a envoyé un nouveau Corps de Troupes , pour renforcer la Garnison d'Oczakow, et que ce General étoit occupé à faire construire trois Forteresses , l'une sur le Bog , la seconde sur le Fleuve Enghil , et la troisième à Casikirman sur le Boristhène.

Le Capiran Pacha , avant que de retourner à Constantinople avoit écrit au Grand Visir , que de 464. Bâtimens , dont la Flotille Moscovite étoit composée , il en avoit péri 450 par les différentes tempêtes qu'elle avoit essuyées, et qu'il en avoit pris dix , de sorte que suivant ce calcul, il ne se seroit sauvé de cette Flotte que 4. Bâtimens.

Fety Guiran , Kan des Tartares déposé , est parti de Crimée , sur la Galere du Kalga Sultan , pour se rendre au lieu de son exil. Bengly Guiran , Kan des Tartares regnant , partit le 7. de ce mois du Camp du Grand Visir , et prit la route de Bender , avec le Fils du Grand Visir , qui accompagne ce Prince ; quelques-uns disent qu'il doit se rendre à Ackirman , pour passer delà par mer en Crimée.

Le Comte de Bonneval arriva le 2. de ce mois au Camp du Grand Visir ; le lendemain il rendit visite aux Ministres de la Porte ; le G. Visir lui fit present d'un cheval enharnaché.

Le Prince Joseph Ragotzky n'a point encore été à l'Audience du Grand Seigneur ; il ne jouit pas d'une trop bonne santé , et il est actuellement au Village de Bellegrade pour y changer d'air.

DE RUSSIE.

LE Major general Stoffeln , qui commande dans Oczakow , mande que le 8. Novembre les Ennemis , après avoir fait une fausse attaque près de l'endroit où le Dnieper se jette dans la Mer Noire , et après avoir fait sauter deux Mines , qu'ils avoient pratiquées sous le Bastion de Lewendahl , avoient porté tout d'un coup leurs forces du côté de la Porte d'Ismailoff , et que tous les Janissaires , soutenus de cinq mille Spahis , avoient donné un assaut general au Chemin couvert ; qu'en très peu de temps ils s'étoient avancés d'un côté jusqu'au Fossé , et de l'autre jusqu'à la Porte voisine de l'embouchure du Dnieper , mais qu'il étoit venu enfin à bout de les repousser , et qu'ayant fait jouer en même-temps deux Mines qui étoient près des Casernes , il les avoit obligé de se retirer.

Il ajoute que le lendemain les Assiegeans avoient continué de faire feu de toutes leurs Batteries , et qu'on s'attendoit à les voir livrer un second assaut à la Ville , lorsque tout-à-coup ils avoient pris le parti de décamper pendant la nuit avec une extrême précipitation. Gentzi-Ali-Pacha , leur General , a abandonné une partie de ses Batteries et de ses munirions , et il a laissé dans son Camp les morts et les blessés , dont on a fait monter le nombre à plus de six mille hommes.

La Czarine a fait chanter le *Te Deum* en actions de grâces d'un avantage aussi important que la levée de ce Siege , et elle a déclaré le Major General Stoffeln , Lieutenant Feldt-Maréchal.

I I. Vol.

D

DE POLOGNE.

IL a été résolu dans l'Assemblée qui s'est tenue à Dantzick, tant de la part du Roy et de la République de Pologne, que de la part de la Czarine et du nouveau Duc de Curlande, que le Duc de Curlande en qualité de Feudataire du Roy et de la République de Pologne, sera obligé de se rendre à Warsovie pour prêter serment de foi et hommage à S. M. et qu'il s'engagera à ne se soumettre à aucune Puissance Etrangere; à maintenir les Duchés de Curlande et de Semigalle, réunis, à n'en aliéner aucune partie sous quelque prétexte que ce puisse être, et à acquitter toutes les dettes dont sont chargés les Biens Domaniaux et Allodiaux de ces deux Duchés, et des Fiefs qui en dépendent, sans être jamais en droit de prétendre aucun remboursement ni aucune indemnité à cet égard. Non seulement l'exercice public de la Religion Catholique sera permis en Curlande et dans le Duché de Sémigalle, mais les Personnes qui la professent auront droit de rebâtir leurs anciennes Eglises et d'en construire de nouvelles. Les Biens Ecclesiastiques seront exempts de tous impôts et de toutes charges publiques, et les Catholiques pourront aussi bien que les Protestans, prétendre aux Charges et aux Emplois. On fera restituer aux premiers deux Eglises, dont ils ont demandé qu'on les remît en possession, et on leur fournira les sommes nécessaires pour en bâtir une à Libau.

Lorsque la République de Pologne sera en guerre avec quelqu'une des Puissances voisines, les Duchés de Curlande et de Semigalle lui fourniront 500. hommes d'Infanterie et 200. de Ca-

I. I. Vol,

valerie

valerie. On reglera, de concert avec la Czarine, le nombre des Troupes qui seront mises dans ces deux Duchés, et les quartiers qu'elles y occuperont. Les Gentilshommes de Pologne et de Lithuanie, qui possèdent des biens dans les deux mêmes Duchés, jouiront de tous les Privileges des Curlandois, et ils auront dans tous Procès Civils ou Criminels, le droit d'appeller au Roy et à la République de Pologne. Tous les Polonois et Lithuaniens, détenus prisonniers en Curlande ou dans le Semigalle, seront remis en liberté, et on ne pourra continuer les Procédures intentées contre eux, ni former aucune prétention à leur charge.

Le Duc de Curlande n'accordera à personne le droit de Naturalité, mais il renvoyera à la Diète Generale de Pologne ceux qui désireront d'obtenir ce droit. La convention faite en 1685. entre Etienne Battori, Roy de Pologne et Frédéric II. Roy de Dannemarck, au sujet de la conservation des franchises attachées au District de Piltyn, sera executée. La Czarine, voulant favoriser le Duc de Curlande, consent que les Habitans de Curlande et du Semigalle, ayent la propriété de la moitié de la Riviere de Dwyna, et qu'ils y jouissent paisiblement de la Pêche du Saumon. S. M. Cz. est aussi disposée à rendre les Isles de Roon et de Spielhorn et les autres Isles qui sont dans le Golfe de Livonie, et dont les Etats de Curlande ont demandé la restitution, comme de Fiefs qui ont fait autrefois partie du Domaine des Ducs de Curlande. Le Duc promet de son côté à la Czarine de ne point troubler la Navigation des Vaisseaux Moscovites, et de moderer les droits qui se perçoivent en Curlande sur les Marchandises de Moscovie.

D'ALLEMAGNE.

L'Empereur a nommé le Comte de Königsegg pour commander son Armée en Hongrie l'année prochaine, et l'on assure que le Comte Olivier de Wallis et le Duc d'Aremberg y serviront, et que le premier aura le Commandement d'un Corps de Troupes.

Les Commissaires chargés de délibérer sur l'affaire du Comte de Seckendorf, s'assembleront le 15 de ce mois pour régler la manière dont ils procéderaient à l'examen de cette affaire, et ils décideront qu'ils tiendroient leurs Séances dans l'Hôtel même de ce Feldt-Maréchal, afin d'être plus à portée de tirer de lui les éclaircissements dont ils auroient besoin.

Le Rescript que l'Empereur a envoyé à Ratisbonne au sujet de ce Feldt-Maréchal a été rendu public. S. M. I. dit dans ce Rescript que son amour pour la Justice est un sûr garant que le Comte de Seckendorf obtiendra dans le cours de son Procès tout ce qu'il pourra désirer avec quelque droit; qu'il n'y a rien de plus téméraire que les bruits qui ont été répandus par quelques personnes, que la mauvaise conduite de ce Général étoit moins la cause de sa disgrâce, que la haine et la jalousie que ses qualités d'Etranger et de Protestant lui ont attirées, et que de pareilles allegations sont pleinement réfutées par le simple exposé de ce qui s'est passé dans la dernière Campagne; qu'il a été constaté par les Etats que le Comte de Seckendorf a envoyés lui-même à l'Empereur, que les Magasins avoient été abondamment pourvus de toutes les munitions nécessaires pour la subsistance de l'Armée,

II. Vol.

et

et que si l'on n'a pas toujours trouvé les four-
 nitures prêtes dans les endroits où l'on en avoit
 besoin , la faute en doit être imputée précisé-
 ment et uniquement à ce Général , que non seu-
 lement il a eu part à toutes les dispositions
 qu'on a faites , mais encore qu'on lui en a con-
 fié l'arrangement et l'exécution ; que le Comte
 de Seckendorf ayant insisté plus que personne
 sur la nécessité de ne point s'éloigner du Danu-
 be , les Magasins ont été établis conformément
 à ce Plan , et qu'on s'est pareillement réglé là-
 dessus pour ce qui concernoit la distribution
 des chevaux et des chariots destinés au trans-
 port des provisions et de l'Artillerie ; que ce-
 pendant ce Général a marché du côté de Nissa ,
 où l'Armée auroit infailliblement péri faute de
 subsistance , si la Garnison Turque qui étoit
 dans cette Place avoit attendu l'arrivée de la
 grosse Artillerie pour se rendre ; que d'ailleurs
 les ordres donnés au Comte de Seckendorf por-
 roient de tenir ses forces unies le plus qu'il lui
 seroit possible , mais que non content de désob-
 beir à ces ordres , il avoit causé un préjudice
 considerable à l'Armée , en formant ses deta-
 chemens de Troupes tirées de divers Regimens ,
 de sorte que les Colonels ne sachant le plus
 souvent où étoient leurs Soldats , ne pouvoient
 leur faire tenir l'argent , les remèdes et les au-
 tres choses nécessaires ; que les Lettres même
 des Ennemis , qui ont été interceptées , confir-
 ment, qu'il n'a tenu qu'au Comte de Seckendorf
 de s'emparer de Widdin , mais qu'au lieu de
 faire marcher en diligence le Comte Philippi ,
 vers cette Place, comme celui-ci l'avoit propo-
 sé , il ne l'avoit fait bloquer que long - temps
 après par Comte de Kevenhuller , auquel il n'a-

Il. Vol.

H voit

voit fourni que des secours lents et insuffisans , qu'après s'être arrêté inutilement près de Nissa pendant sept semaines , et après avoir consumé presque toutes les provisions qu'on avoit trouvées dans cette Place , il avoit enfin decampé , mais justement dans le temps que les Troupes ne pouvant plus rien entreprendre , les Ennemis avoient la facilité de réunir toutes leurs forces ; qu'ensuite il s'étoit tellement éloigné de Nissa , que si les Turcs étoient venus alors se présenter aux Portes de cette Place , la Garnison auroit été obligée de se rendre prisonnière de guerre , d'autant qu'elle n'avoit point de pain ; qu'il est vrai que le Comte de Seckendorf depuis avoit introduit dans Nissa des provisions pour six semaines ; mais que ce Général n'en est pas moins inexcusable d'avoir quitté les environs de cette Place , sans en remplir les Magasins ; que la marche forcée qu'il a fait faire aux Troupes pour assiéger Usitza , est encore moins pardonnable , attendu qu'il pouvoit avec beaucoup plus de facilité marcher à Zwornick , dont la prise auroit compensé avantageusement les pertes qu'on faisoit d'ailleurs ; enfin que depuis l'ouverture de la Campagne jusqu'au temps auquel le Comte de Seckendorf est parti de l'armée , c'est - à - dire pendant cent vingt-cinq jours , il en a employé cinquante-trois en marches et contre-marches inutiles , sans avoir pris auparavant les mesures nécessaires pour faire subsister les Troupes ; qu'on comprend aisément , que toutes les dispositions ayant été faites sur le Plan proposé par lui - même , de ne point s'éloigner du Danube , il a été impossible de pourvoir aux besoins de l'Armée dans un Pays dont les Habitans se sauvent dans les

II. Val

Montagnes

DECEMBRE. 1737. 2917

Montagnes à Paproche du moindre Corps d' Troupes ; que le Comte de Seckendorf changeoit continuellement de résolutions ; qu'il revoquoit le soir les ordres qu'il avoit donnés le matin , ou qu'il les donnoit si tard qu'ils n'arri voient presque jamais dans le temps propre pour les exécuter et qu'il vouloit ensuite rendre les autres Généraux responsables de ses propres fautes.

Le Major General Doxat ayant demandé que son Procès fût revû par le Conseil Aulique de guerre , l'Empereur lui a accordé cette grace , et cet Officier doit se rendre à Vienne pour rendre compte des raisons qui l'ont obligé de remettre la Ville de Nissa aux Turcs.

D' I T A L I E.

L Es Lettres de Naples de la fin de ce mois portent que le Roy des deux Siciles a déclaré son Mariage étoit conclu avec la Princesse Marie Amelie , Fille aînée du Roy de Pologne Electeur de Saxe,

On mande de Modene , que le Duc de Modene avoit donné ordre de lever dans ses Etats un Regiment d'Infanterie pour le service de l'Empereur.

Ces Lettres ajoutent que ce Prince avoit déclaré Conseillers d'Etat , les Marquis Louis et Thadée-Rangoni , le Comte-Jean Bellincini et M. Giacomacci , et qu'il avoit accordé la Charge de Président de sa Chambre des Finances au Marquis Levizani , et celle de Capitaine de ses Gardes du Corps au Marquis de Sainte Christine.

On apprend de Genève que les 34 Députés de
II. Vol. H ij la

2918 **MERCURE DE FRANCE**
la Bourgeoisie y ont prononcé le Discours suivant adressé à S. E. M. le Comte de Lautrec, par la bouche de M. Jacques-François de Luc, le Mercredi premier jour de l'an 1738. à onze heures du matin.

TRÈS ILLUSTRÉ ET TRÈS EXCELLENT SEIGNEUR

La sincérité ne dicte pas toujours les souhaits que le devoir et la bienséance exigent dans des jours comme celui-ci. Mais les rares vertus de votre Excellence qui lui ont acquis l'amour et le respect de tous nos Concitoyens, sont un gage assuré que leurs cœurs s'expriment par ma bouche dans les vœux que nous adressons à l'Être Suprême en faveur de V. E. Oûi, Très Illustré et très excellent Seigneur, nous le prions avec tout le zèle et toute l'ardeur dont nous sommes capables, qu'il lui plaise affermir la santé de V. E. et prolonger des jours qui seront en benediction à nous et à notre posterité; que ses jours s'écoulent aussi heureusement, qu'ils sont utiles dans le Monde. Dieu veuille accompagner d'une efficace salulaire, les pénibles mais vertueux travaux de votre Excellence, pour établir la Paix et l'union dans notre Patrie.

Nous sommes d'autant plus sensibles aux soins généreux de V. E. à cet égard, que nous sentons notre impuissance à les reconnoître. Mais ce qui nous console, c'est que vos éminentes vertus portent avec elles leur récompense; en effet qui peut mieux que V. E. éprouver la douce vérité de cette maxime du Sagé que le Cœur du Juste est un fustin continuel. C'est ainsi, Très Illustré et très excellent Seigneur, que vous devez goûter les prémices d'une félicité dont Dieu couronnera un jour le digne usage que vous faites des gran-

II. Vol.

des

des lumieres dont il a enrichi V. E. Amateur du vrai vous voulés que toutes vos décisions soient fondés sur la Justice ; cette heureuse disposition du cœur rapproche les hommes de la Divinité.

Quelles actions de graces ne devons-nous point au plus grand des Monarques, d'avoir bien voulu faire briller au milieu de nous, par le ministère de V. E. un des rayons qui émanent de son Trône de Justice ? Quels vœux ardens et sinceres n'adressons-nous point au Ciel pour la constante prospérité d'un Regne aussi bienfaisant qu'il est juste et glorieux ? Dieu veuille faire abonder le Trésor de ses benedictions sur la Personne sacrée de Sa Majesté, sur la Reine son Auguste Epouse, sur Monseigneur le Dauphin et sur toute la Famille Royale. Dieu veuille conserver à la France encore longues années l'Eminentissime Cardinal de Fleury, le plus grand et le plus vertueux de tous les Ministres, dont l'incomparable administration sera celebrée à jamais. Votre Excellence qui merite par rapport à nous les mêmes éloges, nous fait éprouver combien les Peuples sont heureux quand les Ministres des Souverains participent à leur vertu.

On a appris depuis, que les Magistrats ont reçu une Lettre que les Etats Generaux des Provinces-Unies ont écrite à la République au sujet de la pacification des troubles qui l'ont agitée. Cette Lettre porte que les divisions qui on regné dans cette Ville, ont fait trop d'éclat pour que le bruit n'en soit pas parvenu jusqu'aux Etats Generaux ; que la distance des Lieux est cause qu'ils en ont été informés un peu tard, et que peut-être ils ne l'ont pas été exactement ; qu'ils en ont été vivement touchés, et qu'ils ont envisagé avec bien de la douleur et de l'appréhension

les dangers et les malheurs auxquels la discorde pouvoir exposer un Etat dont les intérêts leur ont toujours été si chers et pour lequel il ont toujours eû et conservent encore une affection sincère, que la part qu'ils prennent à tout ce qui concerne cette République et le désir qu'ils ont de la voir jouir d'une tranquillité durable, les engage à lui témoigner la satisfaction qu'ils ont ressentie, en aprenant la bonté du Roy Très-Chrétien, et l'empressement des Cantons de Zurich et de Berne dans les bons Offices qu'ils ont employés pour ramener à la concorde les esprits divisés; qu'il n'y a point lieu de douter que la Médiation de S. M. T. C. et de ces deux Cantons, ne produise l'effet qu'on en attend, et que selon les apparences les Magistrats et les Citoyens y contribuèrent, les uns par leur prudence et les autres par leur docilité.

Les Magistrats de Genève ont écrit aux Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas, pour les remercier de la part que la République de Hollande a prise aux dissensions des Habitans de cette Ville, et ils assurent dans leur réponse, qu'ils regardent comme une preuve particuliere de la bienveillance des Etats Generaux les Conseils salutaires que ces derniers veulent bien leur donner dans les circonstances présentes. Ils ajoutent qu'ils sentent combien le retour de la Paix et de la tranquillité est nécessaire pour la sûreté de cet Etat, et que cet avantage ayant toujours été l'objet de leurs vœux les plus ardens, ils n'ont rien négligé pour y parvenir et pour engager les Habitans de cette Ville à entrer dans les mêmes vûes, qu'il y a lieu d'espérer que la Médiation du Roy de France et des Cantons de Zurich et de Berne, produira cet heureux effet.

II. Kal.

... qu'ils

qu'ils sont disposés à se conformer aux résolutions de S. M. T. C. et de ces deux Cantons, et qu'ils ne manqueront pas d'informer la République de Hollande de ce qui se sera passé à cet égard ; qu'ils demandent avec tout l'empressement dont ils sont capables, la continuation des marques de l'affection des Etats Généraux, et qu'ils les prient de charger leur Ambassadeur à la Cour de France de témoigner dans les occasions qui pourront se présenter, l'intérêt qu'ils daignent prendre à ce qui concerne cette Ville.

Les Magistrats ont remis au Comte de Lautrec et aux Représentans des Cantons de Zurich et de Berne, quatre Memoires pour servir de réponse à ceux de la Bourgeoisie. Le premier est un simple exposé de la nature et de la forme du Gouvernement de la République, et des Privilèges dont jouissent les différens Corps de l'Etat. Dans le second, les Magistrats entreprennent de réfuter les allegations du parti qui leur est opposé, et de montrer la fausseté de ses prétentions. Ils donnent dans le troisième un détail circonstancié des contestations qu'il ont eues depuis quatre ans avec les Citoyens, et ils y joignent le récit de ce qui s'est passé dans l'émeute arrivée le 21. du mois d'Août dernier. Le quatrième contient le projet des arrangemens qu'ils jugent les plus propres à rétablir la tranquillité.

GRANDE-BRETAGNE.

ON a appris de Londres, que la nuit du 27 au 28. Decembre, le Corps de la Reine fut porté du Palais de S. James à l'Abbaye de Westminster. Le Char, dans lequel étoit le Corps,

II. Vol.

H iij étoit

étoit couvert de velours de couleur de pourpre , et il étoit tiré par huit chevaux , dont les Caparaçons étoient de velours de la même couleur. Il étoit escorté par des détachemens des Gardes du Corps et des Hallebardiers de la Garde , et précédé de plusieurs Carosses de deuil , chacun à six chevaux. Autour du Char étoient les Valets de pied de la Reine , qui portoient des flambeaux , et la marche étoit fermée par les Timbaliers et les Trompettes de la Maison du Roy.

Le Char et le Cortège qui l'accompagnoit , ayant traversé le Parc de S. James , en sortirent par la Porte de Buckingham , et on entra dans l'Abbaye de Westminster par la Cour de la Chancellerie.

Le lendemain au matin , seize cent Soldats des trois Regimens des Gardes à pied occuperent les Cours et tous les dehors de l'Abbaye , dont les dedans étoient gardés par des détachemens des Compagnies des Gardes du Corps. D'autres détachemens des mêmes Compagnies et de celles des Grenadiers à cheval , furent postés à midy à l'entrée des rues qui conduisent à Westminster.

Tous les Pairs de la Grande Bretagne , qui étoient à Londres, les Chevaliers des Ordres de la Jarretiere , du Chardon et du Bain , et les autres Personnes de distinction qui devoient assister aux Funerailles de la Reine , s'étant rendus l'après midy dans l'Appartement où le Corps étoit en dépôt , la Marche commença vers les six heures du soir , et elle se fit dans l'ordre suivant.

Un détachement des Hallebardiers de la Garde ; un grand nombre de Domestiques de livrée de la Reine , qui portoient des flambeaux ; les Officiers de ses Offices , de ses Ecuries et de sa

II. Vol.

Chambre

Chambre, en longs manteaux de deuil; un Timbalier, quatre Trompettes, et un détachement des Gardes du Corps, les Pages, les Chambelans, et quelques-uns des principaux Officiers de la Reine; les Colonels des trois Regimens des Gardes à pied, précédés des Capitaines de ces Regimens, les Capitaines et les autres principaux Officiers des Gardes du Corps, et des Grenadiers à cheval; un Timbalier et quatre Trompettes des Gardes du Corps; les Grands-Juges; un détachement des Gardes du Corps, les Chevaliers des Ordres du Bain et du Chardon, revêtus des Colliers de leurs Ordres; les Conseillers du Conseil Privé; les Pairs de la Grande Bretagne, et les Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiere, ces derniers en habit et en long-manteau de l'Ordre, le Collier par-dessus.

Huit Hallebardiers de la Garde portèrent le Corps, et le Poêle étoit soutenu par les Ducs de Richmond, de Montagu, d'Aargyle, de St Albans, de Manchester, et d'Hamilton.

La Princesse Amelie, conduite par les Ducs de Dorset et de Grafton, marchait après le Corps, et la queue de sa Mante étoit portée par six Duchesses et par le Lord Harvey, Vice-Chambellan de la Couronne. Cette Princesse étoit suivie des Epouses et des Filles des Pairs, ainsi que des Dames du Palais, et des Demoiselles d'honneur de la Reine, toutes en longues Mantes de deuil.

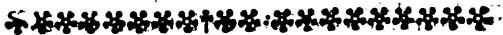
Pendant la marche et jusqu'à la fin de la Cérémonie des Funérailles, les Canons de la Tour tirèrent sans discontinuer. L'Evêque de Rochester, Doyen du Chapitre de Westminster, à la tête des Chanoines en Etoles et en Chasubles, reçut le Corps à la porte de l'Eglise de l'Abbaye.

H. Volz

H. V.

et après les Prières accoutumées, le Corps fut porté à la Chapelle de Henry VI E. où il fut placé avec ceux des deux Princes Fils du Roy et de la Reine, morts en 1716. et en 1717, dans le Tombeau que le Roy a fait construire pour les Princes et Princesses de la Famille Royale.

Après la Cérémonie, le Roi-d'Armes cria à haute voix, suivant l'usage : *Cy gist Très-Haute, Très-Puissante et Très-Excellente Princesse Caroline Dorothee, Epouse de Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent Prince Georges II. par la Grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne, à qui Dieu veut bien accorder toutes sortes de biens spirituels et temporels.*



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

PAR des Lettres de Barbarie du 13. Novembre dernier, on a appris que le Baron de Ripperda étoit mort à Tetuan quelques jours auparavant ; ce Gentilhomme ; dont les vûes avoient été si vastes, étoit né en Gueldres, une des sept Provinces de Hollande. Il étoit d'origine Espagnole, et se nommoit Jean Guillaume, libre Baron de Ripperda, Seigneur de Jensema, Engelenburg, Poelgeest, Koudekent, et Ferwert, Juge héréditaire de Humsterland et Campen. Il avoit été nommé au mois de Janvier 1715. Ambassadeur de Hollande à la Cour d'Espagne. Son Ambassade étant finie, il retourna en Hollande, mais il revint à Madrid vers le mois d'Août 1718. dans le dessein de s'y établir, ayant pour cet effet embrassé la Religion Catholique. Il y demeura presque inconnu jus-

LL. Vol.

qu'au

qu'au commencement de l'année 1725. qu'il fut envoyé à Vienne chargé d'une Commission du Roy d'Espagne, pour traiter d'un accommodement entre les deux Cours. Il termina sa Négociation, et il signa le 30 Avril 1725. au Château de Laxembourg avec les Ministres Plenipotentiaires de l'Empereur, un Traité de paix et de Commerce entre S. M. L. et le Roy Cat. en qualité de son Ministre Plenipotentiaire et Ambassadeur special à cet effet. Le Roy d'Espagne lui accorda la Grandesse de la troisième classe, avec le Titre de Duc de Ripperda pour lui et ses Successeurs. Il le déclara en même temps son Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur. Il reçut ses Lettres de créance en cette qualité le 13. Juin, et il fit le 22. Août son Entrée publique à Vienne. Il eut le lendemain 23. au Palais de la Favorite sa première Audience publique de l'Empereur, et celle de congé le 7. Novembre. A peine fut-il arrivé à Madrid qu'il fut déclaré le 12. Decembre Secrétaire d'Etat des Dépêches Universelles, ou des affaires étrangères. La Secrétaire des Dépêches de la guerre fut réunie à son département au mois de Janvier 1726, ainsi que l'Administration générale des Finances.

Le 14. Mai 1726 au soir, il reçut un Decree du Roy, par lequel S. M. C. le déchargeoit entièrement des différens Emplois qui lui avoient été confiés depuis son retour de Vienne, et lui accordoit en considération de ses services une pension de 3000. pistoles, pour en jouir sa vie durant par tout où il lui plairoit. Le Duc se réfugia le lendemain chés l'Ambassadeur d'Angleterre, d'où on conséquence d'une délibération du Conseil Royal de Castille, il fut enlevé par un détachement des Gardes du Corps le 29.

L. L. Val.

H. vi. du

2926 MERCURE DE FRANCE

du même mois de Mai , et conduit avec escorte au Château de Segovic , pour y être détenu prisonnier. Il y resta jusqu'au 2. de Sept. 1728, qu'ayant trouvé le moyen de s'évader , il se retira déguisé en Portugal , d'où il passa en Angleterre , où il séjourna jusqu'au 24. Octobre 1730. qu'il partit de Londres , pour se rendre en Hollande , où la vie tranquille et retirée qu'il menoit à la Haye , fit croire d'abord qu'il avoit dessein d'y finir ses jours. Mais son humeur inquiète lui fit prendre un autre parti. Il partit tout à-coup de Hollande , et se rendit en Barbarie auprès de Muley-Abdallah , Souverain de Maroc , vers le fin de l'année 1731. Il s'employa de tout son pouvoir en 1732. pour engager ce Prince à armer à Salé une petite Escadre pour courir sus aux Espagnols. Il se donna aussi de grands mouvemens à l'occasion du Siege de Ceuta , que les Maures voulurent recommencer. Le Roy d'Espagne revoqua par un Decret donné à Seville le 16. Juillet 1732. celui par lequel il lui avoit accordé le Titre de Duc et la Grandesse. Les désagrémens que le Baron de Ripperda éprouva dans la suite , causés par la jalousie des Premiers du Pais , le déterminèrent à quitter Maroc , et à se retirer en 1734. au Port de Tetuan , où il fixa son séjour. Il l'a continué jusqu'à sa mort , qu'on dit avoir été causée par une maladie de langueur , qui étoit l'effet du chagrin , que sa situation lui donnoit depuis quelque temps. On ajoute qu'il ne paroît pas qu'il soit mort riche , et qu'on n'a trouvé chés lui que peu d'argent comptant, et d'effets considérables. Le Pacha ou Gouverneur de Tetuan s'est emparé de tout , conformément à l'usage établi dans les Etats du Souverain de Maroc.

Fin de l'Article.

Le

DECEMBRE: 1737. 2927.

Le Baron de Ripperda avoit eu deux Fils, quedes Memoires marquent s'être noïés à la côte de Bi 17^e, en voulant passer d'Espagne en Angleterre.

Le Prince *Jacques-Louis-Henry Sobiesky*, Chevalier de la Toison d'or, et Gouverneur de la Stirie pour l'Empereur, mourut à Zolkiew le 17^e Decembre, âgé de 70. ans un mois et 15. jours, étant né le 22. Novembre 1667. Il étoit Fils de Jean Sobiesky, Roy de Pologne et Grand Duc de Lithuanie, lequel étant Grand Général de la Couronne, avoit été élu Roy le 22. Mai 1674. sous le nom de Jean III. et qui est mort à Villanova le 17. Juin 1696. et de Marie Casimire de la Grange, Fille de Henry de la Grange, Marquis d'Arquien, depuis Cardinal, et veuve de Jacques de Radzivil, Prince de Zamoisky, Palatin de Sandomir, morte à Blois le 30. Janvier 1716. Le Prince Jacques-Louis-Henry Sobiesky avoit épousé dans le mois de Fevrier 1691. Hedwige-Elizabeth-Amelie de Baviere-Neubourg, Fille de Philippe-Guillaume Electeur Palatin, née le 18. Juillet 1673. et morte le 9. Août 1722. et il a eu de ce mariage Jean Sobieski né le 21. Octobre 1699, mort au mois de Juillet de l'année 1700. Marie-Leopoldine Sobieska, née le 29. May 1693, morte le 12. Juillet suivant; Marie-Casimire Sobieska, née le 20. Juin 1695. morte le 18. May 1723; Marie-Charlotte Sobieska, née le 15. Novembre 1697; mariée en premieres nûces le 20. Septembre 1725. à Frederic-Maurice-Casimir de la Tour de Bouillon, Prince de Turenne, mort le 1. Octobre suivant, et en secondes nûces le 1. Avril 1724. au Duc de Bouillon, Frere de son premier Mari; Marie-Clementine Sobieska, née

II. Vol.

née

2928^e MERCURE DE FRANCE
née le 18. Juillet 1702, mariée à Rome le 3.
Septembre 1719. avec le Chevalier de Saint
Georges, morte le 18. Janvier 1735. et Marie-
Magdeleine Sobieska, née le 4. Août 1704.
morte en bas âge.

ETRENNES.

EN ce premier jour de l'An,

A la charmante Gréban

Je souhaite pour Etrennes,

Qu'elle ait autant de plaisirs,

Qu'elle me cause de peines.

Et me donne de desirs.

Que toujours à cette Belle

Dieu donne autant de santé,

Que je sens d'amour pour elle,

Et qu'elle a de cruauté

Pour l'Amant le plus fidèle.

Que, jusques à ses vieux ans,

Ses jours soient des jours de Fête:

Que le nombre des Amans

Qui brigueront sa conquête,

Egale ses agrémens,

Ou les cheveux de sa tête.

Que, dignes des doux attraits

Qui m'ont mis le cœur en cendres,

Ils soient tous beaux et bienfaits,

Beaucoup plus que moi parfaits.

I. I. Vol.

Et.

Et, s'il se peut, aussi tendres.
 Que la Celeste bonté,
 Aussi long-temps que ma chaîne,
 Passe durer la beauté
 De cette aimable Inhumaine.
 Son empire rigoureux
 Fera, sans doute, à mes yeux
 Répandre encor bien des larmes;
 Mais ces tristes yeux, du moins,
 De la perte de ses charmes
 Ne seront pas les témoins.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 31. Decembre le Roy quitta le deuil qu'il avoit pris pour la mort du Duc de Modène, et S. M. le prit le premier de ce mois pour la mort de la Reine d'Angleterre.

Le Roy a nommé Conseiller d'Etat M. Poullétier, Intendant de Lyon.

Le 2. et le 14. Decembre, M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter au Concert de la Reine

LL. Vol.

L'Opera

1736 MERCURE DE FRANCE
L'Opera d'*Iphigénie en Tauride*, dans lequel les Dlls Antier, Lenner, Deschamps et Daugis chanterent les principaux Rôles, les autres furent remplis par les Srs Chassé, Dubourg et Jélio.

Le 16. on concerta la Pastorale Heroïque d'*Endimion*; les Dlls Mathieu, Deschamps, et le sieur Dangerville exécutèrent les principaux Rôles, les autres furent faits par les mêmes Sujets du Concert précédent.

Le 25. Fête de Noël, M. de Blamont donna au Souper du Roy un Concert de Symphonie de sa composition, mêlé de Noëls, dont la Musique et l'exécution firent beaucoup de plaisir.

ETRENNES.

DAns ce jour solemnel où chacun fait des vœux

Pour ce qu'il aime le mieux,
Aimable Claircmbaut, je brûle aussi d'en faire;
Mais de quelque côté que je tourne les yeux,
Je ne vois rien pour vous à demander aux Dieux.
Ils vous ont prodigué tout ce qu'il faut pour
plaître :

Et, contre leur ordinaire,
Sans vouloir s'en tenir à de simples dehors,
Ils Vole...

Ils

Ils vous ont fait l'esprit aussi beau que le corps.

Il est cependant qu'avec ces avantages

Qui causent dans mon cœur de si tristes ravages,

(Belle , daignez me pardonner ,

Si je vous paroiss trop sincere,)

On trouve qu'il vous manque un point fort nécessaire

Et dont je voudrois bien pouvoir vous étreindre :

Car des Dieux ce n'est plus l'affaire ,

Un Mortel doit vous le donner.

En vain en ferois-je un mystere ;

Il est aisé de deviner

Que pour être en tout point parfaite

Deux ou trois grains d'amour sont tout ce qu'il vous faut :

Charmante Clairembant,

Mon cœur vous les souhaite ;

Ah ! si vous l'aviez crû vous seriez sans défaut :



MORTS ET NAISSANCES.

LE 10 Decembre , Dame Françoise - Marie de Clere , Marquise Doüairiere de Menou , mourut en son Château de Nanvignes dit de Menou , près de Cosne en Nivernois , âgée de 94. ans ; elle étoit fille de Charles , Marquis de Clere. et de Beaumetz , Seigneur de Goupilliere,

II. Vol.

Chârelain.

Châtelain de Prunay le Gillon, Tourny, Talle-
montier, le Quesnoy, &c. et de **Charlotte de**
Boursault Viantais, et elle avoit été mariée au
mois de Septembre 1664. avec **Armand-François**
de Menou, Seigneur, Marquis de Charnisay,
de Nanvignes, d'Aubeterre, Neronde, S. Mi-
chel, &c. mort en 1703. âgé de 74. ans, elle en
avoit eu entr'autres enfans, outre deux filles Re-
ligieuses, cinq fils dont il ne reste plus que
Louis de Menou de Charnisay, Chevalier Bailly,
Grand Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem,
né le 20. Juillet 1672. **Augustin-Roch de Me-**
nou de Charnisay, Evêque de la Rochelle de-
puis 1729. né en 1681. et **André de Menou**,
Comte de Charnisay, Seigneur de S. Michel des
Landes, Boissvolier, qui ayant quitté la Croix
de S. Jean de Jerusalem, se maria le 23. Octo-
bre 1720. avec **Marie-Angelique Brisson**, veu-
ve. Le fils aîné de la défunte, mort le 13. Juin
1731. n'a laissé que des filles dont on a parlé
dans le Mercure de Juin 1736. 1. Vol. en ra-
portant la mort de la Dame leur mere, p. 1235.

Le 21. **Jean François Chaban de la Fosse**, Con-
seiller au Parlement de Paris, de la premiere
Chambre des Enquêtes, reçu le 28. Mai der-
nier, et auparavant Avocat du Roy au Châtelet
de Paris depuis 1735., mourut du Poulmon, âgé
de 26. ans, sans avoir été marié. Il étoit frere
de **Charles Nicolas Chaban de la Fosse**, Con-
seiller Clerc au même Parlement, de la deuxi-
me Chambre des Enquêtes, où il a été reçu le
18. Fevrier 1735. Leur pere est **François Cha-**
ban de la Fosse, premier Chirurgien de la Rei-
ne, Chirurgien ordinaire du Roy, et Juré de S.
Cosme.

Le 23. Dame **Marie-Henriette Colbert de Mau-**
1 L. Vol. levrier,

Levrier, épouse de Charles-François d'Estaing, Marquis de Saillans, Vicomte de Ravel, Mossat, Montegut, Espirat, Reinat, &c. apellé le Marquis d'Estaing, Lieutenant General des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 22. Août 1722. mourut à Paris, après une maladie de sept à huit mois, dans la 35. année de son âge, étant née le 21. Septembre 1703. elle étoit fille de feu François Edouard Colbert, Marquis de Maulevrier et de Chollet, Comte de Chemillé, &c. Colonel du Régiment de Navarre, et Brigadier des Armées du Roy, mort le 2. Avril 1706. à l'âge de 31. ans, et de Dame Marthe-Henriette de Froullay de Tessé sa veuve, fille du feu Maréchal de Tessé.

Le 27. Victor-Marie *Duc d'Estrées*, Pair, premier Maréchal & Vice-Amiral de France, Grand d'Espagne, Comte de Nanteuil le Haudouin, Marquis de Cœuvres, Vicomte de Soissons, Prince en partie de la Principauté de Tingry, Seigneur de Tourpes, &c. Premier Baron du Boulonnois, Chevalier des ordres du Roy, Viceroy de l'Amerique Françoisé, Gouverneur des Ville et Château de Nantes, Lieutenant General du Comté Nantois, Commandant en Chef pour Sa Majesté dans la Province et Duché de Bretagne, Ministre d'Etat, Lieutenant du Prince de la Mer pour le Roy d'Espagne, l'un des 40. de l'Académie Françoisé, Honoraire des Accadémies Royales des Inscriptions et Belles Lettres et des Sciences, Protecteur de celle de Soissons, ci-devant President du Conseil de Marine, et Conseiller au Conseil de Regence, mourut à Paris, âgé de 77. ans acomplis le 30. Novembre dernier, étant le dernier mâle de sa Maison, n'ayant point eû d'enfans de son mariage.

LI. Vol.

2934 **MERCURE DE FRANCE**
 riage avec Dame Lucie-Felicité de Noailles qu'il
 laisse veuve. Il laisse seulement deux sœurs, qui
 sont D^{lle} Marie-Anne-Catherine d'Estrées,
 veuve de Michel-François le Tellier, Marquis
 de Courtanvaux, Colonel des cent Suisses de la
 Garde du Roy, et Elisabeth-Rosalie d'Estrées,
 Demoiselle de Tourpes, fille. On trouve l'Elo-
 ge du Marechal d'Estrées dans le septième tome
 des grands Officiers de la Couronne, p. 649. et
 la Généalogie de sa Maison dans le quatrième
 tome du même Ouvrage, p. 596. ainsi que dans
 le Dictionnaire Historique. Le Maréchal d'Es-
 trées avoit été déclaré Ministre d'Etat au mois de
 Novembre 1733. Il laisse une très nombreuse
 Bibliotheque.

Le 29. François Guynet, Conseiller d'Etat
 ordinaire, mourut à Paris dans la 76. année de
 son âge, sans laisser d'enfans. Il avoit été d'a-
 bord reçu Conseiller au Parlement de Paris, le
 12. Juillet 1687. Il fut depuis Maître des Re-
 quêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy en 1692. In-
 tendant de la Generalité de Caën en 1711. et en-
 fin Conseiller d'Etat en 1722. Il étoit fils aîné de
 feu Jean Guynet, Seigneur d'Arthel, Soffin et
 Authiou, Maître ordinaire en la Chambre des
 Comptes de Paris, mort le 23. Mai 1700. âgé
 de 73 ans, et de Catherine Pourfour, morte
 le 23. Janvier 1716. et il étoit veuf d'Anne-
 François du Bois de Guedreville, morte à l'âge
 de 58. ans le 16. Mars 1728. il l'avoit épousée le
 11. Janvier 1691. et elle étoit fille de Sebastien
 du Bois, Seigneur de Guedreville, Maître des
 Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy et Presi-
 dent au Grand Conseil, et de Marie Thiersfault.
 François Guynet laisse pour unique heritiere
 Marie-Angelique Dufour de Nogent, sa nièce,
 Li. Vol. épouse

Épouse de Louis de Bannes, Comte d'Avejan.
Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie
des Mousquetaires de la Garde et Maréchal de
Camp des Armées du Roy.

Le 30. mourut Dame Charlotte-Marie *Arrault*, veuve depuis le 5. Juillet 1725. de Pierre *Vesin*, Seigneur de S. Leu, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, Ancien Avocat au Parlement de Paris, et ancien Batonnier, Administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Hôpitaux des Incurables et des 100 filles Orphelines de la Misericorde. Elle étoit sœur aînée de feuë Marie-Marguerite *Arrault*, femme de François Magueux, Ancien Avocat au Parlement de Paris, laquelle mourut le 27. Janvier dernier.

Le même jour mourut Joseph *Saurin*, Pensionnaire vétéran de l'Acad. Royale des Sciences de Paris pour la Géométrie, âgé d'environ 80. ans.

Le 31. Philippe *Pigné*, Avocat au Conseil du Roy, depuis 1712. Conseiller Secrétaire de S. M. Maison Couronne de France et de ses Finances depuis 1723. Contrôleur des bons d'États du Conseil, depuis 1724. et Procureur Général des Économats de France, mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, âgé de 60. ans.

Le 26. Nov. nâquit Gabrielle-Louise Geneviève, 3. Fille de Louis de *Bouschet*, Marquis de *Sourches*, Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roy, Prevôt de l'Hôtel de S. M. et grand Prevôt de France, et de D. Charlotte Antonine de Gontaut de Biron, son Epouse, mariés le 8 Février 1730.

II. Vol.

Le

2936 MERCURE DE FRANCE

Le 5. Decem. nâquit Louis-Charles, Fils de Louis de Conflans, Marquis d'Armentieres, Vicomte d'Auchy, Colonel du Régiment d'Anjou Infanterie, et Brigadier des Armées du Roy, ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre du feu Duc d'Orleans, petit Fils de France, Regent du Royaume, et de De. Adélaïde Jeanne Françoisse Bouterouë d'Aubigny, son Epouse, mariés le 27 Avril 1733.

Le 10. les Cérémonies du Baptême furent suplées dans l'Eglise Paroissiale de S. Roch à Paris par Henri Oswald de la Tour d'Auvergne Archevêque, et Comte de Vienne, premier Aumonier du Roy, et Chevalier de ses ordres &c. à Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Tremoille, Prince de Tarente, né le 4. Février dernier, Fils premier né de Charles Armand René de la Tremoille, Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Laval, Baron de Vitré, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Brigadier de ses Armées, et Colonel du Régiment de Champagne; et de Marie-Hortense Victoire de la Tour de Bouillon son Epouse, mariés dès le 29 Janvier 1725. il a été tenu sur les Fonts de Baptême au nom des Etats de la Province de Bretagne, par l'Evêque de S. Brieu, Deputé du Clergé, le Comte de la Rivière, Deputé de la Noblesse, et M. de Beauvais, Deputé du tiers état. La Maraine Olive-Catherine de Trantes, veuve de Frederic Jules de la Tour de Bouillon, apellé le Prince d'Auvergne.

Le 26. nâquit au Château de Montal dans la Haute Auvergne, le second fils de Joseph-Bonaventure d'Escars, Marquis de Montal, la Roquebrou, Baron de Carbonnieres, Itrac, S. Jean de

DE C E M B R E. 1737. 2937
 de Lépinasse , &c. et de D. Elizabeth de Lastie
 de Sieujeac , son Epouse , mariés le 11. Novem-
 1732, il doit être tenu sur les Fonts de Baptême
 par François de Lastie, Vîcomte de Murat, Baron
 de Plantinhac, &c. Exempt des Gardes du Corps
 du Roy, et par D. Marie-Anne d'Escars, sa Tante
 paternelle , Epouse de Jacques-François de Sales
 d'Hautefort , Marquis de S. Chamans , Mon-
 ceaux , Baron d'Envals , Cornil , la Cassaigne ,
 &c. On a fait mention dans le Mercure de May
 1735. page 1018. de la Maison d'Escars, en ra-
 portant la Mort de D. Françoise de la Fon de
 Jean de Saint Project , Mere du Pere du nouveau
 né , dont la Mere est fille (comme on l'a mar-
 qué alors) de François de Lastie, Marquis de Sieu-
 jeac , et de Marie de la Roche-Aymon , sœur de
 Charles-Antoine de la Roche-Aymon , Evêque
 de Tarbes , depuis le mois d'Octobre 1729. qui
 avoit été sacré sous le titre d'Evêque de Sarepte
in partibus infidelium , le 5. Août 1725. Ce Pré-
 lat est aussi Abbé Commandataire de l'Abbaye
 de S. Jean de Sordes , Diocèse d'Acqs , depuis le
 mois de Juillet 1731.



ARRESTS NOTABLES.

A R R E S T du Conseil du premier Octobre
 dont la teneur suit.

Vû par le Roy, étant en son Conseil, le Procès-
 verbal des Syndic et Adjoints des Libraires et Im-
 primeurs de la ville de Paris , du premier Août
 de la presente année , par lequel il paroît que
 s'étant transportés dans l'Imprimerie du nommé
 Valeyre, Imprimeur de cette Ville , pour en faire

La visite, ils y ont trouvé sous presse quatre mille Exemplaires de la dernière feuille d'une Edition du Nouveau Testament traduit en François, que ledit Valeyre faisoit imprimer en vertu d'un Privilege inseré dans cette feuille, lequel a été accordé pour huit années à Quillau fils en 1726. et qui est expiré le 16. May 1734. sans que ledit Privilege ait depuis été renouvelé : Et Sa Majesté voulant reprimet un abus qui n'est pas moins contraire à l'autorité du sceau, qu'aux Reglemens de la Librairie. Oüy le rapport, Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné et ordonne que les Declarations, Arrêts et Reglemens concernant la Librairie et Imprimerie, et notamment les Articles CI. CII. CIII. CIV. et CV. du Reglement du 28. Fevrier 1723. seront executés selon leur forme et teneur ; et en consequence, que tous les Exemplaires de la feuille mentionnée audit Procès-Verbal, seront supprimés, et qu'à cet effet ils seront mis au pilon dans la Chambre Syndicale, en presence audit Valeyre : Condamné ledit Valeyre en cinq cent livres d'amende, et luy fait deffenses de recidiver, sous plus grandes peines. Enjoint Sa Majesté aux Syndic et Adjoints des Libraires de la Ville de Paris, de tenir la main à l'execution du present Arrest &c.

AUTRE du même jour, qui éteint, amortit et annulle au profit de Sa Majesté, et à la décharge du sieur Olivier Receveur General de la Chambre de Justice, tous les Contrats de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, Quittances de finance pour jouir de divers droits et augmentations de gages, provisions et quittances de finance d'offices supprimés, et autres semblables
effet

DECEMBRE. 1737. 2939

effets remis ès mains dudit sieur Olivier, et à lui donnés en payement des taxes de la Chambre de Justice, ou par forme de consignation sur lesdites taxes,

AUTRE de la Cour des Monnoyes, du 16 qui confisque des sois de Lorraine, trouvés sur le nommé Louis Curel, entrant dans Paris par la barriere de Montreüil; et le condamne en trois mille livres d'amende. Et fait deffenses d'exposer et recevoir en payement, des Espèces de billon et de cuivre de Lorraine, ou autres de fabriques estrangeres, à peine de confiscation et de cinq cent livres d'amende; et de faire entrer lesdites Espèces dans le Royaume, à peine de pareille confiscation, et de trois mille livres d'amende.

SENTENCE de M. le Lieutenant Civil, du 19. qui ordonne que les Curés des Paroisses dépendantes du Ressort de la Jurisdiction du Châtelet, qui n'ont pas encore satisfait à la Déclaration du Roy du neuf Avril 1736. concernant les Registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, seront tenus d'y satisfaire incessamment.

ARREST du Conseil, du 11. Novembre dont la teneur suit.

Le Roy étant informé qu'il se repand dans le public, quelques Exemplaires d'un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, sous le titre d'*Instruction Pastorale de M. l'Evêque Duc de Laon, &c sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise*, du 20 Avril 1737. dont la simple lecture fait voir, que soit par l'affectation avec laquelle on entreprend d'y

II. Vol.

I renou-

renouveler ces disputes dangereuses sur les limites des deux Puissances, que Sa Majesté a cru devoir étouffer dès leur naissance, soit par des comparaisons, et des applications qui paroissent aussi odieuses que temerares; cet Ouvrage mérite une attention encore plus sérieuse que les differens Ecrits qui ont paru jusqu'icy sous le même nom: Sa Majesté auroit jugé à propos de le faire examiner par des personnes dignes de sa confiance, afin que sur le compte exact qui lui en sera rendu, Elle puisse prendre les résolutions qu'Elle estimera les plus convenables pour prevenir les suites d'une pareille entreprise, en arrêtant, dès à present, le cours d'un Ecrit si capable d'émouvoir les esprits, et de troubler la tranquillité publique: à quoi voulant pourvoir, Sa Majesté ordonne que ledit Ouvrage imprimé sous le nom d'*Instruction Pastorale de M. l'Evêque Duc de Laon, &c. sur l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise*, sera remis entre les mains de ceux que Sa Majesté jugera à propos de choisir incessamment dans son Conseil, comme aussi dans l'Ordre Episcopal, pour y être par Elle pourvû sur leur avis, ainsi qu'elle estimera le devoir faire pour le bien de l'Eglise, et pour le maintien du respect dû à son autorité; Et cependant fait très-expresses inhibitions et défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ledit Ecrit. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe de son Conseil; le tout à peine d'être procédé contr'eux suivant la rigueur des Ordonnances, Sa Majesté reservant à sa Personne la connoissance du contenu au present Arrêt,

et, et l'interdisant à toutes ses Cours et autres Juges &c.

AUTRE du 17. Novembre, dont la teneur suit.

Le Roy s'étant fait représenter un Ouvrage imprimé qui commence à se repandre dans le public, sous le titre d'*Histoire de la Constitution Unigenitus*, par *Messire Pierre François Laffieau* Evêque de Sisteron, cy-devant chargé des affaires du Roy auprès du Saint Siege, tome premier, à Florence, chés Joseph Manni Imprimeur Libraire. 1717. S. M. auroit reconnu d'abord, que dans l'Instruction Pastorale qui est à la tête de cette Histoire, il semble que l'Auteur ait voulu y donner plus de poids, en l'appuyant sur de prétendues Observations faites à la Cour, dont il ne reste aucune idée à ceux à qui il auroit dû les demander, pour autoriser véritablement son Ouvrage. Et comme d'ailleurs la première lecture du reste de ce Livre est suffisante pour faire craindre à Sa Majesté que, soit par la vivacité et la véhémence du stile, soit par l'imprudenc ou le défaut d'exactitude dans le recit de plusieurs faits secrets, et dans la maniere suspecte et équivoque d'énoncer des propositions dont on peut abuser contre les maximes de la France; cet Ouvrage ne serve à rallumer le feu des disputes que Sa Majesté travaille à éteindre dans son Royaume, Elle auroit jugé à propos de le faire examiner plus exactement, et d'en arrêter dès à present le cours et le débit; à quoi voulant pour-

voir. S. M. a fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de faire entrer dans le Royaume ledit Livre intitulé, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, par *Messire Pierre-Fran-*

I ij soit

par Laffiteau Evêque de Sisteron, cy-devant chargé des affaires du Roy auprès du Saint Siege , tome premier, à Florence, chés Joseph Manni Imprimeur-Libraire. 1737 ; Comme aussi à tous Imprimeurs Libraires, Colporteurs, et autres de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, d'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer ledit Ouvrage. Enjoint Sa Majesté à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, le tout à peine d'être procédé extraordinairement, suivant la rigueur des Ordonnances, contre ceux qui contreviendroient au present Arrêt. Sa Majesté se reservant au surplus de pourvoir ainsi qu'il appartiendra, à ce qui concerne ledit Ouvrage, sur le compte qui lui en sera rendu. &c,

LETTRES PATENTES concernant la signature des Expéditions de l'Amirauté, que l'Amiral a droit de signer.

Louis, &c. Notre très-cher et très-amié Cousin Louis Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre, se trouvant actuellement par la mort de notre très-cher et très-amié Oncle le Comte de Toulouse, en possession de la Charge d'Amiral de France, dont Nous l'aurions pourvû en survivance par nos Lettres de Provisions du premier Janvier 1734. et reçu son serment le 4. dudit mois : mais n'étant pas encore en état, à cause de son âge, de subvenir à toutes les signatures du grand nombre d'expéditions qui doivent être signées par l'Amiral, Nous aurions, à l'exemple de ce qui s'en est pratiqué en 1683. fait graver le nom de notredit Cousin le Duc de Penthièvre, pour, avec ladite estampe, ou caracteres gravés, signer toutes les Expéditions de l'Amirauté
par

Par celui qui en sera par Nous rendu dépositaire.
A Ces Causes, après avoir vû les Lettres de Pro-
visions de ladite Charge, dont copie dûment
collationnée est cy-attachée sous le contre-scel
de notre Chancellerie, Nous avons dit et ordon-
né, et par ces Presentes signées de notre main,
disons et ordonnons, voulons et Nous plaît, que
tous Congés, Passeports, Commissions, Atta-
ches et autres Expéditions de l'Amirauté, et que
l'Amiral a droit de signer, soient signés de l'es-
tampe dont l'empreinte est imprimée en ces
Presentes, et contient les caracteres qui ensui-
vent : *L. J. M. DE BOURBON* pour y
avoir recours quand besoin sera, quoi faisant,
lesdites Expéditions ainsi signées desdits caracte-
res, vaudront et seront reconnues dans tous les
Ports, Havres et étendue de notre Royaume,
Terres et Pays de notre obéissance, Mers de
notre domination, et par-tout ailleurs où be-
soin sera, sans difficulté, et tout ainsi que si el-
les étoient signées de la main de l'Amiral; et afin
qu'aucun abus ne puisse être fait de ladite estampe
ou caracteres gravés, Nous avons ordonné et or-
donnons, voulons et Nous plaît que ladite estam-
pe soit mise et déposée entre les mains du Secre-
taire général de la marine, pour signer avec
lesdits caracteres gravés, toutes les Expéditions
de l'Amirauté, et ce jusqu'à ce que par Nous il
en ait été autrement ordonné. Si donnons en
mandement à nos amés et feaux Conseillers, les
Gens tenans notre Cour de Parlement de Paris,
Sieges de l'Amirauté et à tous autres nos Offi-
ciers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces Pré-
sentes ils ayent à faire registrer, et le contenu
en icelles garder et observer selon leur forme et

2944 M. MERCURE DE FRANCE

honneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires : Car tel est notre plaisir ; en temoin de quoi Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes. Données à Versailles le huitième jour de Décembre, l'an de grâce 1737. et de notre Règne le vingt-troisième. Registrées au Parlement le 31. dudit mois &c.

EDIT DU ROY, portant établissement d'une Loterie Royale, pour procurer l'extinction de partie des Capitaux de Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Donné à Versailles, au mois de Décembre 1737. Registré en Parlement le 19 dudit mois, Par lequel Sa Majesté ordonne l'exécution des 18. Articles contenus audit Edit ; sçavoir,

ART. I. Qu'il soit ouvert au 20. du present mois de Decembre, une Loterie, dont Nous avons fixé et fixons le fonds à la somme de treize millions de livres.

II. Ladite loterie sera composée de la quantité de vingt mille billets, que Nous avons fixés et fixons à la somme de six cent cinquante livres, payables, sçavoir, cent cinquante livres en argent, et cinq cent livres en principaux de rentes au denier quarante sur nos aydes et gabelles.

III. Voulons que tous nos sujets, de quelque âge, sexe, qualité et condition qu'ils puissent être, même les Etrangers, soit qu'ils demeurent dans notre Royaume, pays, terres et Seigneuries de notre obéissance, ou en d'autres Etats, soient admis à ladite loterie.

IV. La recette particulière des billets de ladite loterie, sera faite par les sieurs Durartre et Bounon, Notaires au Châtelet de Paris, que Nous
avons

avons pour ce commis et commettons : et les deniers comptans seront par eux remis chaque jour au Garde de notre Tresor Royal en exercice ; au moyen de quoi Nous les avons déchargés et déchargeons de rendre compte de leur manie-
ment , autrement que par bref état , audit Gar-
de de notre Tresor Royal, qui se chargera en re-
cette , du montant total dudit manie-
ment.

V. Il sera formé vingt registres de mille nu-
mero chacun , pour les billets de ladite loterie,
lesquels registres seront cotés et paraphés par le
sieurs Prevôt des Marchands , ou par l'un des
Echevins de notre bonne Ville de Paris, et dans
lesquels seront écrits les noms , mots ou devises
sous lesquels les billets auront été fournis aux
acquerens.

VI Pour parvenir au paiement de la portion
desdits billets payables en rentes sur nos Aydes et
Gabelles , il sera par ledit Garde de notre Tresor
Royal en exercice fait remboursement desdites
rentes , jusqu'à concurrence de la somme de dix
millions de livres de capital seulement , à ceux qui
voudront convertir leurs Contrats en billets de
ladite Loterie, en lui fournissant , avec les grosses
ou ampliations desdits Contrats , les titres de
propriété , les certificats du Conservateur des hy-
potheques , portant qu'il n'y a point d'oposi-
tion , et les quittances et décharges nécessaires,
usitées dans tous les cas de remboursement , pour
en operer la validité ; pour valeur desquels Con-
tracts , il sera fourni aux Propriétaires , des assi-
gnations du Tresor Royal sur ladite Loterie ,
lesquelles seront reçues dans le paiement desdits
billets.

VII. Les arrerages des rentes qui seront ainsi

I iiii. rembour-

remboursées , seront retranchés de nos Etats , & compter du premier Janvier de l'année prochaine 1738. et les capitaux desdites rentes seront éteints et supprimés , ainsi que Nous les éteignons et supprimons , jusqu'à concurrence de dix millions de livr s , à l'effet de quoy lesdits Contracts seront déchargés du controle.

VIII. Il y aura dans ladite loterie mille Lots , dont neuf cent quatre-vingt-seize payables en argent : sçavoir , trois cent cinquante de mille livres ; trois cent de deux mille livres ; deux cent de trois mille livres ; cinquante de cinq mille livres ; trente de six mille livres ; vingt de neuf mille livres ; vingt de dix mille livres ; dix de quinze mille livres ; dix de vingt mille livres ; trois de trente mille livres ; deux de cinquante mille livres chacun , et un de cent mille livres ; et quatre autres lots de cinq mille livres de rentes viagere chacun.

IX. Les billets auxquels il ne sera point échû de lot , seront , après le tirage de la Loterie , convertis en rentes viageres , au profit des Porteurs desdits billets , à raisou de vingt livres de rente viagere pour chaque billet.

X. Pour fournir aux intéressés en ladite Loterie les rentes viageres qu'ils doivent avoir selon le sort de leurs billets , Nous avons créé et créons quatre cent mille livres de rentes viageres , que Nous avons assigné et assignons sur nos droits d'Aydes , gabelles et cinq grosses Fermes , que Nous avons par privilege , même par preference à la partie de notre Trésor Royal , affecté et hypothéqué au payement desdites rentes ; à l'effet de quoi voulons et ordonnons , que par les Commissaires de notre Conseil qui seront
par

par Nous à ce députés , lesdites quatre cent mille livres de Rente soient incessamment vendues et aliénées , à nos chers et bien-aimés les Prevôt des Marchands et Echevins de notre bonne ville de Paris.

XI. Ladite Loterie sera tirée le 10. du mois de May prochain ; dans la grande Salle de l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, en la forme et maniere , et ainsi qu'il a été jusqu'à présent pratiqué pour les autres Loteries que nous avons ordonnées ou permises ; et ce en presence des Prevôt des Marchands et Echevins de notredite Ville : et les lots qui seront échûs , seront acquittés sans délai.

XII. Tous les billets de ladite Loterie seront, après le tirage, rapportés au Garde de notre Tresor Royal en exercice , pour être acquittés à leur presentation , ou au plûtard dans le courant de l'année , à compter du jour du tirage de ladite Loterie , et ce à peine de nullité desdits billets : Ordonnons en outre que les billets , avant d'être présentés au Garde de notre Tresor Royal , soient visés par celui des receveurs particuliers qui les aura signés , et que sur chacun d'iceux il soit fait mention du sort desdits billets.

XIII. Les lots payables comptant , seront acquittés en especes , par ledit Garde de notre Tresor Royal , à la déduction seulement de trois pour cent , qui seront employés aux frais indispensables de la Loterie. Quant aux lots payables en rentes viageres , et aux billets auxquels il ne sera point échû de lot , mais pour lesquels il doit être constitué des rentes viageres , à raison de vingt livres de rente par billet , ledit Garde de notre Tresor Royal en fournira ses reconnois-

L. v. sances

sances , pour chaque billet séparément , ou pour plusieurs confusément , au choix des Porteurs , pour tenir lieu de quittance de finance desdites rentes ; lesquelles reconnoissances contiendront les numero et sommes portés auxdits billets , ainsi que les Rentes qu'ils devront produire suivant le sort desdits billets , le tout en lui remettant lesdits billets visez , ainsi qu'il est cy-dessus ordonné : pour , sur lesdites reconnoissances , qui seront ensuite enregistrées au Contrôlle General de nos finances , être par lesdits Prevôt des Marchands et Echevins , passé contrat de constitution au profit des y dénommés ; et lesquels billets seront , après la conversion totale , remis à ceux qui les auront signés , lors du compte qu'ils rendront audit Garde de notre Tresor Royal , conformément à l'article IV du present Edit : au moyen de quoi ledit Garde de notre Tresor Royal ne fera recette du montant desdites reconnoissances , que par *adversatur* seulement , dans l'état au vrai et compte de son exercice de ladite presente année.

XIV. Les Constitutions particulieres desdites rentes , ne pourront être moindres de la somme de vingt livres de jouissance annuelle , et les Contrats en seront passés pardevant tels Notaires que les Porteurs desdits billets auront choisis : qui seront tenus de leur délivrer lesdits Contrats , sans frais , et auxquels il sera par Nous pourvû de salaire raisonnable.

XV. Permettons à ceux auxquels il sera échû des lots en rentes viageres, ensemble aux Porteurs de plusieurs billets auxquels il ne sera point échû de lot de constituer lesdites rentes en tel nombre de parties , au profit , ou sous tel nom qu'ils avisent ;

stront , Pour en jouir par eux, ou ceux qu'ils désigneront , leur vie du tant seulement, après quoi lesdites rentes demeureront éteintes à notre profit : mais jusqu'au décès de chacun des Rentiers , les arrerages desdites rentes seront payés à leurs veufs , enfans , héritiers ou ayans cause.

XVI. Voulons , relativement à l'Article III, de notre present Edit , que ceux à qui lesdites rentes viageres seront échûës, de quelque qualité et condition qu'ils soient , même les Etrangers demeurant en nôtre Royaume ou en d'autres Etats , en jouissent en vertu des Contrac̃ts qui leur en auront été delivrés , sans qu'elles puissent être retranchées ni reduites, sous quelque pretexte que ce puisse être : Voulons aussi qu'elles soient exemptes de toutes confiscations, represailles , marque et contrenarque , dont Nous les avons dechargées et dechargeons ; renonçant à cet affect à tous droits d'aubaine , bâtardise , déshérence , et à tous autres qui pourroient Nous appartenir.

XVII. Les arrerages desdites rentes commenceront d'avoir cours à compter du premier Janvier prochain , et seront payés à bureau ouvert , en l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris , de six en six mois , par les Payeurs des autres rentes , en la maniere accoutumée.

XVIII. Assujettissons lesdites rentes à toutes et chaēunes les formalités prescrites jusqu'icy pour la perception des rentes viageres , par differens Edits , Déclarations , Arrêts ou Reglemens que nous avons , quant à ce , renouvelles et renouvelons &c.

A P P R O B A T I O N.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *second volume du Mercure de France* du mois de *Décembre*, et j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 30. Janvier 1738.

HARDION.

T A B L E.

P I E C E S F U G I T I V E S. Le Juste, <i>Ode</i> ,	2749
Suite des Raisons Physiques, sur le crâne humain,	2753
Épître à une Dile sur la petite vérole,	2763
Difficulté concernant le mouvement de la Terre,	2765.
Description d'un orage, <i>Ode</i> ,	2773.
Lettre sur un Manuscrit Liturgique de la Bibliothèque du Mont-Cassin, faussement attribué &c.	2777
<i>Ajax Telamonius amore</i> &c.	2785.
Dissertation sur la vanité des Horoscopes.	2788.
Eloge d'Arlequin,	2803.
Extrait d'un Memoire sur le Phosphore,	2805.
Ode sur une Rose,	2813.
Le Reveil de Roger Bon-temps &c.	2815.
Définition de l'Amour,	2821.
Memoire Historique sur la Seigneurie de Ste. Geneviève des Bois,	2823.
Dialogue des Ombres,	2829.
Reponse aux Observations sur <i>Vellaunodunum</i> , &c.	2833
Enigme et Logogryphes &c.	2841.
-- NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX ARTS,	

&c. Lettre au sujet du Livre de <i>Luturgia Romani Pontificis</i> &c.	2843
Epître sur la troisième Edition du <i>Traité du vrai mérite</i> ,	2850
Ode sur la mort du Comte de Toulouze ,	2851
Généalogie allegorique , Vers à Mlle Sallé &c.	2855
Nouveaux Amusemens du cœur et de l'esprit ,	2859
Question à résoudre ,	2861
<i>Expressa Coloribus imagini D * * *. &c.</i>	2862
Registre de l'Armorial general &c.	2863
Extrait de Lettre sur les Observations des Académiciens François au Perou ,	2865
Extrait de Lettre écrite de la Rochelle sur l'Académie des Belles Lettres de cette Ville,	2866
Préservatif contre la Rage ,	2869
Journal du Palais ,	2872
Discours adressé au Roy de Pologne Duc de Lorraine,	2874
Mort d'un Sçavant ,	2875
Nouvelles Estampes ,	2876
Vüe en perspective de l'Eglise de S. Pierre de Rome ,	2877
Taurobole fameuse Antique ,	2878
Mort du Directeur de l'Académie de Peinture à Rome ,	2879
Machine Hydraulique , Spectacle ,	<i>ibid.</i>
Ouvrage de Sculpture en cire d'un goût nouveau ,	2882
L'Europe , nouvel Ouvrage de M. de Gourné ,	2883
Spectacles , la Gouvernante Comédie ,	2885
L'Opera d'Aris &c.	2901
Acrostiche &c.	2904
Nouvelles Etrangères , Turquie , du Camp de Kartal ,	2905

Lettre de Constantinople ,	2908
De Russie , Pologne , Allemagne ,	2911
D'Italie , de Genève , Discours adressé au Com- te de Lautrec ,	2916
Grande - Bretagne , Convoy et Obseques de la Reine ,	2921
Morts des Pays Etrangers ,	2924
Etrennes ,	2928
France , Nouvelles de la Cour de Paris , &c.	2925
Etrennes ,	2930
Morts , Naissances ,	2931
Arrêts Notables ,	2937

Errata d'Octobre.

P Age 2162. lignes 9. et 10. lisez , à l'égard
des *Globules rouges* leur condition n'est pas
douteuse , on les aperçoit , &c.

Ibid. l. 19. et 20. lisez trois sortes de Parties,
s Parties sereuses ou aqueuses , &c.

Ibid. l. 29. lisez de les représenter ,

Pag. 2163. l. 9. lisez , et cela avec d'autant
plus de vitesse.

Ibid. l. penult. et dern. lisez , le premier mou-
vement est unanimement reconnu.

Pag. 2172. lign. penult. lisez , se prétend.

Pag. 2175. Il faut supposer les côtés du Polygo-
ne égaux , plus petits et en plus grand nombre qu'on
ne les a représentés dans la figure.

Pag. 2179. l. 5. lisez , sous les noms , &c.

Errata de Novembre.

P Age 2427. ligne 1. Passons l'Extrait , lisez ,
Passons à l'Extrait. P. 2432. l. 2. la Cala-
de S. Paolo , l. la Cala de S. Paolo. P. 2435. l.
1. L'on connoît &c. ces deux mots doivent
commencer un Article.

TABLE GÉNÉRALE

De l'Année 1737.

A

A * * * (1 ^{re}) Comédie ,	1839. 2063
Abbé des Four ,	2815
Abus (Traité de 1 ^{re})	91
Académie Française ,	109. 316
— Des Sciences ,	986. 1137. 2032. 2461
— Des Belles-Lettres ,	109. 557. 985. 2459
— Des Jeux Floraux ,	1170. 1410
— De Soissons ,	985. 1410. 2028
— De Bordeaux ,	2029
— De Marseille ,	2457
— De la Rochelle ,	116. 2866
— De Pau ,	984
— De Béziers ,	512
— De Peinture ,	996. 1409. 1619. 2035
— De Chirurgie ,	2031
— De Madrid ,	1170
— De Guimaraens ,	560
— De Petersbourg ,	1170
Achille dans l'Isle de Scyros , Tragi-Comédie ,	2259
Accommodement imprévu (1 ^{re}) Comédie ,	2496
Accouchement extraordinaire ,	1413
Agapit , Tragédie ,	773
Aloës ,	1923
Ambreux (1 ^{re}) Comédie ,	1185
Ame , 1881. Des Bêtes ,	852. 1596. 1766
Amour (1 ^{re}) Censeur des Théâtres , Comédie ,	795

T A B L E

Amusemens du cœur et de l'esprit, 86. Sérieux et comiques, 1798. Nouveaux Amusemens du cœur et de l'esprit,	2859
Antiquités,	22. 346. 2878.
Apel comme d'abus,	278
Architecture Civile,	2584
Arrêt, 341. 488. Burlesque,	714
Armorial general,	2862
Arosiane (la Congrégation)	1523
Art Militaire,	2186. 2447
Atis, Opera,	2901
Avalon,	1558
Avantager. Si l'un des Conjoints peut avantager les Enfans du premier lit de l'autre Conjoint,	1956
Aurore Boreale,	2242
Auteurs Classiques,	2454

B.

B Ailly Arbitre (le) Comédie,	1640. 1836
Bardet. (Pierre)	1268
Baronius,	2454
Bastie (Joseph Bimard de la)	557
Berroyer (Claude)	1277
Bertin (Annales de S.)	837. 2637
Bertoldo,	560
Bibliothèque Italique,	1382. 2420
<i>Bibliotheca Hispanica.</i>	1408
Boïens,	1707
Borghese (Camille des Ursins)	1820
Bossuet,	2456
Bourgoing de Villefort (Joseph)	2875
Bouquet, 156. 1296. 1649. 1652. 2181. 2302.	2367. 2395
Bout-Rimés,	1955
Bretigny,	42. 472

C.

DES MATIERES.

C.

C Admus , Opera ,	1839. 2056
Cadran , 1623. Astronomique ,	2034. 2036
Canaux ,	2003
Canon (nouvelle espee de)	1170
Cantate ,	60-498. 1455, 1664. 2317
Caracteres de Thalie (les) Comédie ,	1419. 1628.
	1840. 2222
Carosses ,	1969
Cartes Geographiques ,	2035. 2653. 2883
Castor et Pollux , Opera ,	2267. 2657. Parodie.
	2670
Catherinot (Denis)	1265
Causes Celebres ,	756
Caux , son origine ,	2
Charles XII.	627
Chemins Romains ,	1558.
Childeric , Tragédie ,	519
Christianisme dans le Soissonnois ,	1991.
Cire (Ouvrages en)	2882.
Collery (Roger de)	2817.
Comete ,	336. 991.
Constance des deux Sexes ,	63
Conte ,	246
Contumace ,	2123.
Cours de Phisique ,	1404
Croce) Jules-Cesar)	560.
Croix ^d de N. S.	205. 1898
<i>Crusca Provenzale</i> (la)	2241.

D.

D Esroches ,	627
Deux Nieces (les) Comédie ,	134. 363
Diodore de Sicile ,	959
Diplomes défendus ,	1383.
Discours Evangeliques ,	1398
	Divertisse-

T A B L E

Divertissement sur la Paix ,	1369
<i>Ducatianna</i> ,	2011
Dufresne (Jean)	1281
<i>Dunum</i> ,	924
Dupré (D. Claude)	1357

E.

E Chets ,	2340
E. Ecole des Amis (1 ^r) Comédie ,	361. 1001.
De l'Hymen , Comédie ,	2243. 2479
Églogue ,	263. 849. 1524
Elegie ,	235. 929
Empiémé ,	1939
Encre simpatique ,	992
Enigme , 80. 293. 508. 727. 933. 1147. 1375.	
1580. 1789. 1987. 2207. 2411. 2634. 2840	
Entretiens Littéraires ,	2231
Ephrem (Œuvres de S.)	2440
Épigramme ,	1368. 1677. 1754. 2122
Epithalame ,	900
Épître en Vers , 197. 392. 733. 1129. 1807.	
2184. 2763. 2806	
Estampes , 123. 346. 561. 762. 997. 1176.	
1409. 1622. 1823. 2035. 2244. 2473. 2649.	
2876	
Étrennes ,	1081. 2592. 2826. 2928

F.

F Able , 462. 723. 1049. 1532. 1576. 2144.	
Turque ,	2613
Famille (la) Comédie ,	544
Favier .	96
Fausse confidence (la) Comédie ;	577
Fievre vermineuse ,	465
Bille Arbitre (la) Comédie ,	135
Froland (Louis)	969
	G.

DES MATIÈRES.

G.

G Elais (Louis-François du Bois de S.)	990
Gelée (effets de la) sur les Vegetaux ,	994
<i>Genabum</i> ,	1051. 1762. 2183. 2594
Geneviève des Bois (sainte)	2823
Géographie des Légendes ,	2000
Géométrie ,	250
<i>Gergovia Boiorum</i> ,	1711. 2183
Germain (S.)	545
Gibert , Canoniste ,	737
Glace artificielle ,	1950
Glossaire de la moyenne et basse Latinité ,	339
Gouvernante (la) Comédie ,	2497. 2885
Grégoire (S.)	343
Gueret (Gabriel)	1288
Guidonis (Bernard)	2320

H.

H Arangue ,	1871. 1875
Heure du Berger (l') Comédie ,	2496
Histoire (Principe de l')	329. 955. 1159. 1379
— Généalogie critiquée ,	335
— Des Evêques de Nîmes ,	2375
— Des Maladies ,	1812. 2856. 2872
Horlogerie ,	290. 319. 456. 482. 761. 1333. 1980
Horoscopes (vanités des)	2788

I.

I Apon (Histoire du)	529. 738
Jephthé , Opera ,	789
Jettons ,	124
Imitation de J. C.	963
Imprimerie ,	1399
Impromptus de l'Amour (les) Comédie ,	350
Incendie ,	396. 1020. 1426. 1430. 1641. 1661. 1843. 2095

T A B L E

Infini ,	1149
Joigni ,	2718
Journal des Audiences ,	1608
Islin (Christophe)	1412
Italien marié à Paris (l') Comédie ,	1420
Jurisconsultes (la Vie des)	949
Jurisprudence (Recueil de) 296. (Journaux de)	1261
Justin , voyez Favier.	

L.

L Ait ,	1102. 2362
Largesse des Romains ,	1474
Le Clerc (Laurent-Josse)	267
Lettre ,	550. 1318. 1755. 2865
Lisimachus , Tragédie ,	2672
<i>Liturgia Romani Pontificis</i> ,	2843
Logogryphe, 81. 294. 508. 728. 934. 1148. 1376.	
1581. 1790. 1988. 2207. 2412. 2635. 2841	
Louis (S.)	238. 412. 1338.
Louis X I V.	2452

M.

M Achine ,	767. 1254. 2879
Madrid ,	1877. 2182
Madrigal , 472. 1659. 1968. 2118. 2195. 2410.	
	2821.
Mamert , Manuscrit faussement attribué à ce Saint .	2777
Marais (Mathieu)	1412
Marbre ;	1618
Marivaux ,	2196
Marseille (Eloge de)	674
Mascarade (la) Comédie ,	1827
Mathématiques (Elemens de)	945
Médailles ,	558. 2564.
	Mercur

DES MATIERES.

Mercuré (à l'Auteur du)	1513
Merite tire avantage de l'envie ,	2110
Mine d'argent ,	2289
Moine (François le)	1410
Momus corrigé. Comédie.	2070
Montlhery ,	1493. 1682
Musique (Traité de)	326

N

Nenci ,	2249
Newton ,	2006
Nicéron ,	937
Noces (secondes)	1817
Noms de Provinces, Villes et leur étimologie ,	2396
Nouvelles Littéraires de Rome ,	342

O

Obstacles de la Penitence ,	523
Ode sur la Paix , 33. 175. 621. 833. 2578	
L'infidélité , 451. Sur la Guerre , 646. L'Hi-	
men , 670. A Bacchus , 870. Le Parnasse ,	
1116. L'Orgue d'Albi , 1487. La parole Di-	
vine , 1510. Le Sommeil , 1702. Les Progrès	
du Genie , 1945. L'Esprit fort , 2105. Le	
Printemps , 2338. Les Moineaux , 2561. Le	
Juste , 2749. Orage , 2773. Sur la mort du	
C. de Toulouse ,	2851
— Anacreontique ,	288. 1764. 2813
— Latine ,	2379
— Tirée des Pseaumes , 26. 256. 409. 1330.	
	1336. 1747. 1759. 1910. 2537
Oiseaux de Passage ,	2145
Okenpy (les Ouvrages de Nicolas Anthonin)	2004
Orateur (l') de Cicéron traduit ,	749
Ordonnances	

T A B L E

Ordonnances des Rois de France ,	1158
Orgues ,	1487. 1750
Ouragan ,	381. 1108

P

P Adoue ,	2435
P Papier et Parchemin timbré ,	1082. 1616
Paul (S.) n'a point abordé à Malthe ,	2427
Persée Opera , 353. 562. Parodie ,	776.
<i>Pervigilium veneris</i> ,	325
Phéniciens ,	2
Phosphore ,	2805
Pierre (représentation de l'Eglise de S.)	2877
Pierre (Opération de la)	2119
Pivardière ,	1611
Poème , <i>Musæum nummarium</i> , 304. De Petro-	
ne 323. Le Phénix , 1481. Les Serins , 1585.	
Conquête de la sainte Couronne ,	2235
Poésie Française ,	2381
Poisson (le P.)	527
Poncy de Neuville (Jean Baptiste)	1223
Porte ,	28
Procureur General peut-il s'opposer à un Arrêt	
rendu sur ses conclusions ,	2123
Pseaumes ,	499

Q

Q uestions , 688. 762. 896. 1529. 2353	2861
Quien (le P. le)	634

R

R Age ,	2038. 2869
Reflexions sur le Mariage , 2604. sur les	
Ouvrages de Litterature ,	516. 982
Regulus Tragédie ,	2045
Reveil de Roger Bon-temps ,	2815
Revolution au Caire ,	654
Riperda (le Baron de)	2992
	Ritibus

DES MATIERES.

Ritibus (de Antiquis Ecclesiæ)	1996
Rival Secretaire (le) Comédie ,	2496.
Rome (durée de la Monarchie de)	1537
Rondeau ,	174. 1522
Roi et à filer ,	1821

S.

S Ang ,	2161
Savoyards ,	260
Sciences (état des) depuis Charlemagne ,	1800
Senecé (Antoine Bauderon de)	874
Solides ,	2166
Son ,	1137
Sonner ,	1578. 2092. 2155. 2535
Sophie (sainte)	1300
Stances ,	18. 485. 1915
Sutures du crane ,	2540. 2753

T.

T Ableaux ,	1179. 1619. 2013
Tasse ,	905
Terrasson (Œuvres de Mathieu)	753
Terre (mouvement de la)	2765
These ,	337
Thibaut (Chansons de)	1720
Thiboust (Claude-Louis)	1617
Thiroux (le P. Etienne)	501
Thomas d'Aquin (S.) 1804. Du Louvre ,	122
Thou (de)	1403. 1917
Tiers et Danger (droit de)	967
Toscan ,	577
Transactions Philosophiques ,	2217
Tremblement de Terre ,	1175
Triomphe de l'Harmonie (le) Ballet ,	1018.
	1185
Turcs (Religion des)	1149
Tusculanes ,	1998

TABLE DES MATIERES

U.

V An-mour (Jean-Baptiste)	1173
Vaumoriere (Pierre Dortigue de)	937
<i>Vellamodunum</i> , 1051. 1762. 1963. 2595. 2833	
Vente (droits de)	488
Vers. Le Nouvel An, 1. Sentimens d'une ame pénitente , 275. Dépit Poétique , 477. Traits d'Histoire , 685. A M. de Lamée, 694. A M. Nattier , 762. A Mad. la Duchesse, 814. A. M. Silva , 815. L'Esprit et la Beauté , 1257. Au C. de F. . . 1315. A M. Albert , 1351. Au P. Arcere , 1448. Les Fourmis , 1469. Au Pape , 1557. Le Triomphe de la Beauté , 1579. A M. 1614. A 1677. La Vieillesse , 1718. La Présomtion punie. 1796. Eloge de S. Thomas d'Aquin , 1807. A M. Chapelain , 1875. Le Balon , 1893. Le Démenagement , 1930. Au Chevalier de , 1962. Contre l'Amour , 1979. Sur l'Hymen , <i>ibid.</i> A M. de Boissy , 2070. A Mlle Gaussin , 2071. 2604. A Mlle... 2133. Sur quelques Peintres , 2134. A M. de Marivaux , 2200. Le Portrait de l'Amour , 2350. Reproches , 2361. Prose Rimée , 2598. <i>Voluptas insidiosa</i> , 2646 <i>Ajax</i> , 2785. Eloge d'Arlequin , 2803 Dialogue des Ombres , 2829. A Mlle Salié , 2855. Sur un Portrait , 2862	
Vesuve ,	1175. 1433. 1822. 2242
Victrice (S.)	546. 917
Vieillesse extraordinaire , 401 407 605. 817. 1026. 1033. 1037. 1224. 1231. 1214. 1440. 1858. 2088. 2132. 2303 2523. 2732	
Vierg-d'Autun ,	502
Voltaire .	342. 627
Voyage interrompu (le)	1798
Woughels (Nicolas)	2879.

SEP 17 1936



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.]